ANNALES DU MUSEE DU CONGO BELGE

Notes Ethnographiques
sur des Populations habitant les bassins du
Kwango oriental:

1. Peuplades de la foret.
2. Peuplades des Prairies.



Annales du Musée du Congo Belge
Publiées par le Ministère des Colonies.

Ethnographie, Anthropologie. — Série III :
Documents ethnographiques
concernant les Populations du Congo Belge.
Tome II. — Fascicule 2.

Notes ethnographiques sur des Populations habitant les bassins du Kasai et du Kwango oriental : 1. Peuplades de la forêt. - 2. Peuplades des prairies.

par E. Torday
Correspondant au Congo de l'Institut d'Anthropologie de Grande-Bretagne et d'Irlande

et

T. A. Joyce, M. A.
Secrétaire honoraire de l'Institut d'Anthropologie de Grande-Bretagne et d'Irlande
Conservateur au British Museum

Aquarelles par Norman, H. Hardy.

EN VENTE CHEZ :

Falk fils, libraire, rue des Paroissiens, 22, Bruxelles
Dewit, libraire, rue Royale, 53, Bruxelles.

Septembre 1922.

ANNALES DU MUSÉE DU CONGO BELGE

PUBLIÉES PAR LE MINISTÈRE DES COLONIES

ETHNOGRAPHIE, ANTHROPOLOGIE — SÉRIE III :

DOCUMENTS ETHNOGRAPHIQUES CONCERNANT LES POPULATIONS DU CONGO BELGE

TOME II — FASCICULE 2

NOTES ETHNOGRAPHIQUES

SUR DES POPULATIONS HABITANT LES BASSINS DU KASAI ET DU KWANGO ORIENTAL

1. PEUPLADES DE LA FORÊT — 2. PEUPLADES DES PRAIRIES

PAR

E. TORDAY

CORRESPONDANT AU CONGO DE L'INSTITUT D'ANTHROPOLOGIE DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE

ET

T. A. JOYCE, M. A.

SECRÉTAIRE HONORAIRE DE L'INSTITUT D'ANTHROPOLOGIE DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE
CONSERVATEUR AU BRITISH MUSEUM

Aquarelles par NORMAN-H. HARDY

BRUXELLES

1922

INDEX

ERRATA

p. 230, ligne 3 lire *Kwengo* au lieu de *Kwango*.
p. 232, » 36 » *Lunda* » *Bunda*.
p. 234, » 40 » *premiers* » *derniers*.
p. 245, » 2 » *matriarcale* » *patriarcale*.

INTRODUCTION

Les tribus décrites dans le présent travail sont, comme nous l'avons dit dans la préface de l'étude précédente, les Basonge, les Batetela, les Bankutu, les Akela et les Tofoke. Les notes concernant ces derniers ont été ajoutées parce qu'elles peuvent servir à établir une comparaison intéressante avec celles qui se rapportent aux Akela. Les Tofoke habitent en effet les régions desquelles sont originaires les Akela.

Ainsi qu'on le verra plus loin, toutes ces tribus sont forestières, à l'exception des Basonge, qui, comme tous les peuples Baluba, ont d'abord habité dans le sud-est. Ils ont néanmoins pénétré dans la région forestière de ce pays et leur civilisation a été influencée par ce fait; par contre, les tribus méridionales Batetela, qui étaient à l'origine des populations forestières, se sont répandues dans une région relativement ouverte et leur civilisation a aussi, de ce chef, subi quelque modification.

Nous ferons d'abord quelques remarques concernant le pays et l'histoire de chaque tribu (1); l'ethnographie de chacune d'elles sera traitée séparément dans des chapitres subséquents.

Les Basonge habitent une région dont la forme sur la carte est à peu près celle d'un triangle rectangulaire dont la base serait située sur le cinquième parallèle de latitude sud, le sommet se trouvant au 6°' 40' de latitude sud; la limite occidentale est un peu à l'ouest du Sankuru, la frontière orientale, à l'ouest du Lualaba. Tout à fait à l'ouest, les Basonge s'étendent jusqu'au nord du cinquième parallèle.

Cette tribu appartient à la grande famille des Baluba comme le prouvent son langage et la plupart de ses institutions. Le fait que la principale boisson est, non pas le vin de palme, mais une sorte de bière, fabriquée au moyen de manioc et de maïs et appelée *Pombe*, le fait aussi que le poison employé dans les ordalies se nomme *Moafi*, donnent beaucoup de probabilité à l'opinion que cette tribu a de plus grandes affinités avec celles du sud et de l'est qu'avec celles du nord-ouest. Au sud-ouest, on trouve d'autres tribus Baluba, comme les Babinji, les Bakwanga, les

(1) Voir la carte dans « Documents Ethnographiques concernant les Populations du Congo Belge », Ethnographie, série III, tome II, fasc. 1. *Les Bushongo*, par E. Torday et T.-A. Joyce.

Bakwankosh, etc., au sud sont les Bakua. Un excellent aperçu de la littérature déjà existante concernant cette tribu a été récemment publié dans le troisième volume de la « *Collection des Monographies ethnographiques* », publiée sous la direction de M. C. van Overbergh, qui contient, en outre, beaucoup d'informations tout à fait neuves et dont la plus grande partie est due à M. Schmitz. M. Schmitz a résidé à Dibue, puis à Tshofa, de 1904 à 1907, et ses notes nous apportent une foule d'informations précieuses sur les tribus orientales de la nation Basonge.

L'expédition pendant laquelle les notes qui suivent furent prises, n'ayant pas traversé le Lomani, n'a pas eu de rapports avec les tribus orientales; les présentes notes se rapportent donc uniquement aux tribus de l'extrême-ouest. Il est intéressant de constater que de grandes différences existent entre les usages courants dans ces tribus orientales et occidentales; les principales seront signalées. Une erreur qui s'est glissée dans l'ouvrage de M. Schmitz mérite cependant d'être notée dès maintenant. Sur la carte qui accompagne le volume intitulé « *Les Basonge* », le village Mokunji est indiqué comme appartenant au territoire Basonge alors qu'il se trouve en réalité dans la sphère des Batetela; l'expédition a passé quelque temps dans ce village et il ne peut exister aucun doute à ce sujet.

L'histoire des Basonge en général est donnée complètement dans l'ouvrage précité et il est inutile de la répéter ici; c'est pourquoi nous ne mentionnerons que quelques détails ainsi que quelques traditions concernant les tribus occidentales.

Les recherches du R. P. Colle placent le berceau des Baluba dans l'Urua, pays situé entre le Lualaba et le lac Tanganyika. Nous ne croyons pas faire erreur en suggérant que ce pays ne fut qu'une étape dans leurs migrations et qu'ils y sont venus de beaucoup plus loin au sud-est. Mais leur histoire ne remonte que jusqu'à l'époque où ils ont quitté le Lualaba, d'où une branche émigra vers le nord-ouest; dans la direction du Kasai moyen et s'y établit le long du Lulua : ce sont les Bashi Lange et Bena Lulua de nos jours. Les Basonge sont probablement l'aile nord de cette bande.

Les Basonge sont divisés en plusieurs sous-tribus; dans la partie occidentale de leur territoire, entre le Sankuru et le Lomami, au nord, se trouvent les Namale, les Betundu, les Bayumba, les Batempa, les Bamona et les Balembwe; au sud de ceux-ci, les Basanga si bien connus par leur chef Pania Mutumbu, et les Bakabinda, qui s'appelaient primitivement Kuyambula, bien connus aussi par leur chef Lupungu. A côté, à Lualuabourg, se trouve une colonie de Basonge appelée Zappo-Zapp : ce sont des fugitifs de diverses tribus, principalement des Basanga et des Beneki, lesquelles émigrèrent sous la conduite d'un chef nommé Zappo-Zapp, et s'établirent dans cet endroit en 1888. D'après les informations recueillies par l'expédition, ce « leader » passe pour avoir été un des lieutenants de Pania Mutombo.

Selon Gillain (1), les Basonge occupaient primitivement la rive droite du Lomami, à partir de l'embouchure du Lukosi au nord, et s'étendirent dans la

(1) *Les Basonge*, p. 477.

suite vers l'ouest jusqu'à la région qu'ils occupent maintenant. Vers la fin du XIXe siècle, les Arabes firent leur apparition, et tout le pays fut désorganisé. Le célèbre Gongo Lutete, un Batetela au service des Arabes, devint, en fait, maître de la contrée, et Lupungu, qu'il avait nommé chef, fut l'un de ses principaux aides. Toutefois cette domination ne dura pas très longtemps. Gongo Lutete fut chassé du pays par les Européens secondés de Pania Mutumbo, lequel s'était toujours opposé à l'invasion des Arabes. Finalement lui et Lupungu se soumirent aux Blancs, et la victoire de ceux-ci dans la campagne contre les Arabes qui suivit immédiatement, régla d'une façon définitive le sort de ces derniers au Congo.

Les Namale, chez lesquels une grande partie des faits relatés dans cet ouvrage fut recueillie, prétendent que les Basonge formaient autrefois une importante nation sous l'autorité d'un seul chef; ils affirment en outre que ce chef était un membre de leur propre tribu, mais cette revendication doit surtout être attribuée à un désir exagéré d'accroître leur prestige.

Le nom de ce chef, le fondateur de la dynastie, fut, dit-on, Kilo Gwambele, le fils de Gwambele; on lui donne comme successeurs les personnages suivants, tous des descendants mâles en ligne directe : Kilo Kuminga, Kilo Sumbu, Kilo Mankamba, Kilo Buchichi, Kilo Meonga et Kilo Kombe; un descendant de ce dernier, appelé Kipenge, gouverne actuellement les Namale. C'est pendant le règne de Kilo Kombe que les Arabes, et plus tard les Européens firent leur apparition et que le royaume fut démembré. Il fut partagé entre Yaka Umbu, père de Lupungu (1), gouvernant les Bakabinda, et Pania Mutombo, chef des Basanga. L'histoire des Bakabinda fut, paraît-il, la suivante : une partie de leur territoire actuel était habité par les Bala et les Bambo, toutes deux tribus Baluba, mais non Basonge. Les Bala furent conquis par les Bakabinda, abandonnèrent leur ancienne patrie et s'établirent sur la rive occidentale du Lurimbi; les Bambo furent chassés par les Basanga, qui traversèrent le Sankuru et les attaquèrent. Les Basonge s'étendaient primitivement plus au nord que de nos jours, mais perdirent, durant la première moitié du XIXe siècle, une partie de leur territoire dans cette région, au profit des Sungu, tribu Batetela.

Les Batetela forment une peuplade guerrière qui occupe une grande étendue de territoire; la limite méridionale de ce territoire est un peu au nord du 5° lat. sud, où il touche à celui des Basonge, dont une partie fut conquise par les Batetela; au nord il s'étend à peu près jusqu'au 3°,30' lat. sud. Leur frontière occidentale est dirigée diagonalement du 23° long. est au nord, jusqu'au 23°,30' long. ouest au sud; la limite orientale suit à peu près le cours du Lomami. Ils ont comme voisins au nord et au nord-ouest les Akela, à l'ouest et vers le sud, les Bankutu, les Isambo et une partie des Basonge. Les incursions des Arabes ont introduit une grande confusion parmi les tribus du sud, et les Batetela qui s'étaient joints aux Arabes ne furent pas parmi les moins belliqueux des auxiliaires des envahisseurs; de même, les combats entre les Arabes et les Européens, combats dont cette région fut le théâtre, ont aussi contribué à augmenter cette confusion. Comme les membres de cette tribu sont

(1) Gillain, *Belgique Coloniale*, 1897, 92*a*, donne au père de Lupungu le nom de Kalamba Kangoi, et dit que les Arabes pénétrèrent pour la première fois dans cette région sur son invitation.

très turbulents et ne peuvent demeurer en repos, ils se trouvent assez dispersés dans toute l'étendue de l'Etat ; d'abord un grand nombre d'entre eux ont été laissés comme prisonniers ou comme otages dans d'autres tribus, lors de nombreuses guerres ; par exemple, à Kabinda Lupungu, dans le pays des Basonge, le nombre des esclaves Batetela surpasse celui des Basonge eux-mêmes ; de plus, un certain nombre de sous-tribus ont été déportées par les autorités de l'État pour insubordination. Enfin, beaucoup sont entrés au service des Européens et ont par conséquent élu domicile là où leur travail les appelait.

Les Sungu, une des tribus les plus méridionales, prétendent que le nom de Batetela fut inventé par les Arabes « parce que nous possédions peu des choses qu'ils regardent comme indispensables à la vie » ; mais d'un autre côté, nous avons constaté chez les Olemba, qui habitent plus au nord et qui, évidemment, se rapprochent plus de la souche primitive, l'existence d'une croyance à un dieu suprême et éponymique, appelé Matetela ; ce mot signifie ou bien « Celui qui ne rit pas » ou bien « Celui de qui on ne doit pas rire ». Cette divinité a été oubliée par les Sungu. Les Batetela sont divisés en plusieurs tribus qui diffèrent légèrement par le dialecte et par les mœurs. Ces différences s'expliquent si l'on considère la grande étendue du territoire sur lequel ils sont répandus. Quant aux différences de leur culture, elles s'expliquent beaucoup par l'influence du milieu, les tribus méridionales vivant dans la plaine, celles du nord dans la forêt.

En commençant au sud, et en allant de l'ouest à l'est, les principales tribus sont les Ihunga, les Sungu, les Dikonde, les Malela ; au nord, à partir de ces dernières, les Tusanga, les Ohamba et les Samba vivant près du Lomami ; à l'ouest de celles-ci et au nord des Sungu, les Saka, les Koy et les Mondja, et au nord-ouest de ces derniers les Sanga. Au nord de toutes ces tribus, entre les eaux supérieures du Lukenye et du Lomami, se trouve le peuple de Lupaka, un mélange de tribus diverses, résultat des incursions esclavagistes arabes, la majorité étant formée d'Ohamba. Plus à l'ouest, sur la rive sud du Lukenye, jusqu'à son affluent le Loachi, vivent les Olemba, dont les coutumes peuvent être considérées comme représentant plus ou moins le type de celles de toutes les tribus Batetela habitant les rives du Lukenye. Au nord de ce dernier fleuve, vers le nord et l'est de Kalufei on rencontre, en assez grand nombre, les Batetela primitifs. Les tribus, en suivant de l'ouest à l'est les rives du fleuve, sont : les Luchimba, entre le Kalufei, la Lonnya et le Bas-Lufeye ; les Lupimbi, depuis ce dernier fleuve jusqu'à la rivière Okito ; les Nambilo, depuis cette dernière rivière jusqu'à la Losale ; les Yenge de la Losale à la Lunya. Entre les rivières Luchimba et Lohale, dans une direction nord-est à partir de la précédente, on rencontre les Piete ; les Vungi occupent le triangle formé par les rivières Lohale et Lohando (ces deux tribus sur leurs frontières occidentales voisinent avec les Bankutu) ; au nord des Lupimbi se trouvent les Kulumbi ; et à l'est de ces derniers, au nord du Nambilo et du Yenge, les Kudi-Losa. Entre les Lukimba, les Kulumbi, les Kudi-Losa et les Lupimbi, se trouvent un certain nombre de Malela amenés là par les Arabes. Au nord-est du pays occupé par les Vungi, habitent les Omona qui sont voisins des Alanga au nord-ouest, des Okale et Luchinde-Jofu au nord, des Shikondo au nord-est et des Utungusala à l'est. Au nord de ces derniers, et s'étendant à travers la rivière

Dompila, sont les Djimbo. Les tribus que nous venons de mentionner sont en contact avec les Akela au nord, mais elles se défendent de toutes relations avec eux. Ces derniers semblent d'ailleurs appartenir à une souche différente, bien qu'il soit difficile d'établir une ligne de démarcation précise, tant qu'il ne s'agit que des coutumes et des usages.

Les Okale, les Lukinde-Jofu et les Djimbo sont appelés par les émigrants Malela et les autres Batetela du nom collectif de Bahamba, ce qui semble indiquer qu'ils sont considérés moins comme des tribus séparées que comme les sous-tribus d'une tribu plus considérable. Pour plus de commodité, nous désignerons sous le nom de Batetela du nord les tribus situées au nord et au nord-est des Vungi, c'est-à-dire les Omona, les Alanga, les Okale, les Lukinde-Jofu, les Shikondo, les Utungusala et les Djimbo; ils devront être considérés, en ce qui regarde leur culture, comme intermédiaires entre les Batetela du Lukenye et les Akela habitant au nord. Le mot de Batetela comme nom de tribu n'est pas usité partout, même dans le sud ; par exemple, les habitants de la rive droite du Lubefu, en parlant d'eux-mêmes, emploient seulement le terme Akuchu, ceux de la rive gauche, le terme Sungu, ceux du Lomami se donnent le nom d'Udya, etc. Dans le sud, les Malela et les Tusanga sont mêlés avec les Basonge.

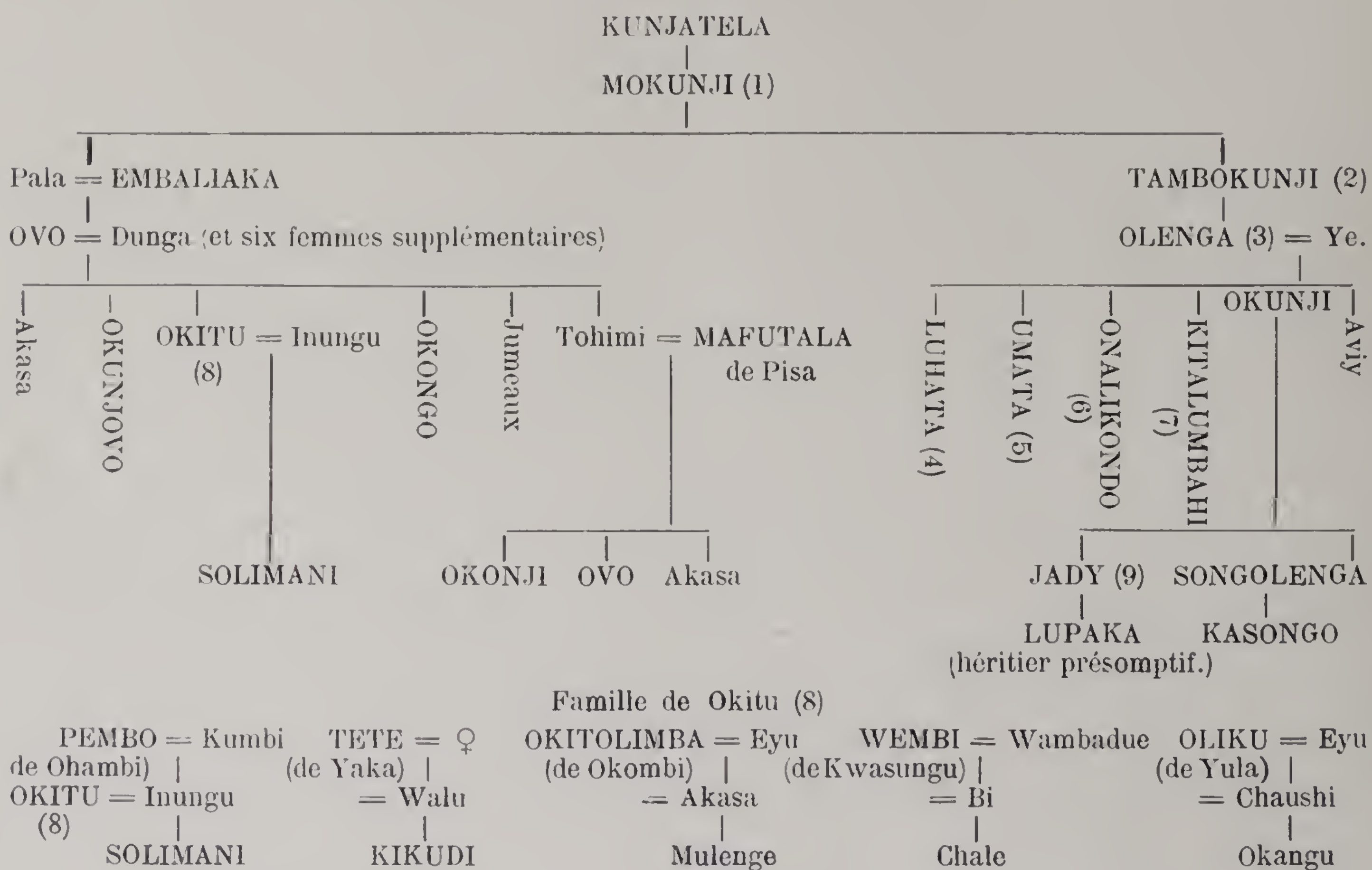
L'expédition ayant séjourné le plus long temps parmi les Sungu, la plus grande partie des notes qui vont suivre se rapporte à ces derniers indigènes. Malgré des séjours subséquents chez les Olemba et les Batetela du nord, les difficultés de voyage à travers la forêt, d'une part, et l'extrême timidité des habitants (surtout des Batetela du nord), lorsqu'il s'agit de donner des renseignements sur eux-mêmes, de l'autre, rendirent impossible la réalisation de notes détaillées.

Dans la partie sud du pays, les principaux chefs sont : Kasongo Batetela (fig. 27) (Ihunga), dont le village se nomme Hunga ; Longonya (Sungu) avec le village Due ; Jady (Sungu) (fig. 28), avec le village Mokunji ; Okitu Kunda, de qui tous les Batetela de la rive droite du Lubefu sont tributaires ; Lupaka, déjà mentionné, qui est en réalité un aventurier imposé par les Arabes et toléré par l'État. Dans le district, actuellement sous le commandement de Lupaka, régnèrent auparavant : Dikondo (tribu Monja), Junga (tribu Chambi), Ibungu (tribu Manda) et Luhata (tribu Ole) ; ces chefferies sont à l'heure actuelle confondues avec le royaume de Lupaka.

En ce qui concerne l'histoire du passé, nous avons obtenu un grand nombre de détails d'un très vieux Sungu nommé Yumbe Enungu, mais la tradition ne semble pas remonter cependant à une époque bien lointaine. Selon cette tradition, il paraîtrait qu'avant l'émigration de Sungu les Batetela apprirent de leurs voisins orientaux l'usage du fer et du tabac ; le sel et le fer furent tout d'abord connus par les chasseurs (voir les légendes qui seront relatées plus loin). Autrefois, les Sungu vivaient au nord du Lukenye ; le pays entre cette rivière et le Lubefu était peuplé par des aborigènes Basonge sous la domination d'un chef nommé Djare Yenche. Les Sungu, conduits par un chef nommé Mokunji, le fondateur de la dynastie actuelle, se décidèrent à émigrer vers le sud ; lorsqu'ils arrivèrent au Lubefu, ils furent arrêtés par Djare Yenche, qui leur déclara qu'il ne permettrait à aucun chef de traverser le fleuve et de venir gouverner le pays du sud, sauf,

toutefois, à l'homme qui, plaçant sa main sur une pierre, se trancherait l'index d'un coup de hache. Les ancêtres des petits chefs Sungu actuels furent effrayés, mais Mokunji s'avança et s'exécuta, puis levant sa main ensanglantée, il s'écria : « Voyez, voici l'homme qui gouvernera ce pays ! » Il traversa la rivière avec tous ses gens, chassa les Basonge aborigènes et s'installa dans le pays.

On prétend que ce Mokunji était le descendant d'un chef mythique nommé Kunjatela ; nous donnons dans le tableau ci-contre sa généalogie et celle de ses successeurs. Les nombres qui suivent les noms indiquent l'ordre de succession. Le vieux Yumbe Enungu, qui raconte cette histoire, se souvient du fils et du successeur de ce Mokunji, appelé Tambokunji. Un aperçu de son récit sera donné plus loin, au chapitre des légendes, tel que le phonographe l'a enregistré, en même temps qu'une traduction littérale et une autre plus libre (1).



Cependant le pays ne fut pas occupé sans quelque opposition de la part des Basonge, et un jour que Mokunji se baignait dans la rivière, un Mosonge le tua de son javelot. La chute de ce grand chef provoqua une telle consternation parmi les Basonge, qu'ils abandonnèrent le territoire aux Batetela. Les règnes de Tambokunji et de Olenga qui suivirent furent des plus pacifiques, et à la mort du dernier, son fils Luhata devint chef ; ceci se passait vers 1875. Luhata régnait depuis une année environ lorsqu'il entendit parler de la grande puissance des

(1) Les noms en majuscules sont ceux des hommes; ceux en minuscules désignent des femmes. Les numéros 1 à 9 indiquent l'ordre de succession des chefs.

Arabes qui étaient arrivés sur la rive droite du Lomami ; il se rendit à Kabinda, auprès de leur représentant, Gongo Lutete, et lui offrit comme tribut une esclave, un perroquet, et une grande défense d'ivoire. Lorsqu'il revint chez lui, les anciens assemblèrent le peuple et lui expliquèrent que la tribu était déshonorée parce qu'un de ses chefs avait été payer un tribut à ses ennemis, les Arabes. On se précipita vers la hutte du chef qui fut tué sur-le-champ. Umata, le frère de Luhata, lui succéda au pouvoir, mais trop tard; le mal était déjà fait : grâce à l'action déshonnête de Luhata, les Sungu étaient tombés aux mains des Arabes, qui établirent un poste dans leur pays et contraignirent Umata à leur fournir un contingent de guerriers pour organiser une expédition contre certaines autres tribus Batetela; Umata mourut de la petite vérole pendant cette campagne après un court règne de six mois.

Son frère Onalikondo lui succéda, mais c'était un homme très faible, entouré par les Arabes de femmes et assailli par toutes sortes de plaisirs; il s'occupa peu du gouvernement. Pendant son règne, les Arabes effectuèrent un grand nombre de raids dans son pays, jusqu'au moment où les Sungu, se révoltant, déposèrent leur chef et nommèrent à sa place un autre frère, Kitalumbahi. Ce dernier leva aussitôt l'étendard de la révolte contre les Arabes et se montra, pendant les quelque seize années que dura son règne, leur ennemi le plus acharné. En 1891 il vint à Lusambo pour demander l'aide des Européens ; il l'obtint et vécut assez longtemps pour voir les Arabes chassés du territoire. Il mourut en 1903 de la maladie du sommeil laissant deux neveux, Jady, un adolescent, et Songolenga, un enfant, fils d'un frère cadet mort avant lui. Les autorités de l'État ayant déporté Jady pour le meurtre d'un chef nommé Dumbi, et Songolonga étant encore trop jeune pour régner, décidèrent, à la requête des anciens, de nommer Okitu, un cousin éloigné et descendant, par les femmes, du grand Mokunji. Pendant quatre années, son règne fut pacifique et prospère, mais, au bout de ce temps, en 1907, Jady étant revenu après avoir purgé sa peine, il lui passa sans hésitations le commandement comme à l'héritier légitime. Cependant bien des chefs subalternes sont très opposés à Jady, et même si ce dernier se montre un aussi bon administrateur que Okitu, ce qui paraît douteux, il ne pourrait en tout cas jamais égaler Kitalumbahi.

Tout ce que nous savons sur les Malela, c'est qu'ils occupaient la rive droite du Lomami lorsque les Arabes envahirent cette région. Ils furent une des premières tribus à se soumettre au joug des envahisseurs et de leurs auxiliaires les Basanga-Basonge du chef Gongo Lutete. Des groupes furent envoyés dans différentes directions pour former des avant-postes arabes; aussi rencontre-t-on des colonies Malela près de Lodja, de Kole et chez les Bankutu, les Bahamba et les Lukenye. Ils forment un peuple fort et guerrier, et comme ils sont également agriculteurs et commerçants, ils ont toujours prospéré partout où ils ont pénétré.

En ce qui concerne les Olemba, d'après tous les renseignements recueillis, il semble qu'ils soient originaires du bassin du Lukenye et leur histoire est celle d'une lente mais constante migration vers le nord-ouest. Le premier chef sur lequel il fut possible d'obtenir quelque information, était un nommé Tunda Pata Sewango ; il avait,

dit-on, son village, Chuku, situé sur la rivière Losha, un affluent du Jumpali, qui se jette, paraît-il, dans le Lukenye. Son successeur, Dwula Wongo, commença le mouvement vers le nord-ouest et transféra sa résidence à Jankati sur le Kelekele. Son successeur fut Yalem Banji, qui fonda Jimbu sur le Ohaji et qui fut suivi par Oluman Gondo lequel se transporta à Yili sur le Lukuka et ensuite par Wungu lequel se déplaça à Dihanga sur le Hangahanga. Le chef suivant, Kukaungu, s'établit à Umbindi sur le Kunyeteko, et c'est son successeur Lombila qui fonda, sur les rives du Lukenye Mongulima, la capitale actuelle de la tribu. Ensuite vinrent dans l'ordre Yakfuma, Ochindu et, finalement, Oyamba, le présent grand chef nominal des Olemba.

Le qualificatif de « nominal » est employé ici à dessein car, bien que les Olemba aient formé autrefois une seule tribu sous le commandement d'un grand chef, l'arrivée des Européens a été suivie, comme d'ordinaire, de la disparition de la puissance des chefs. Quant au mouvement graduel d'émigration, il semble moins dû à une impulsion venue de l'extérieur, qu'à un amour naturel de l'état nomade.

Si nous examinons les traditions, nous voyons que les Sungu ont émigré du nord vers leur résidence actuelle, alors que les Olemba, partant du sud-est, se sont ainsi rapprochés d'eux. Nous pouvons donc supposer que le centre de dispersion des Batetela se trouve quelque part sur le Lomami entre les latitudes respectives des pays occupés par les Sungu et par les Olemba, mais sans doute plus près cependant de ces derniers. Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, il existe d'assez grandes dissemblances entre les différentes tribus au point de vue de leur civilisation, et il est assez difficile de dire laquelle doit être considérée comme se rapprochant le plus du type original. Les Sungu et d'autres tribus du sud ont été considérablement influencés par les Arabes; les tribus de l'extrême-nord ont subi le contact avec les Bankutu et les Akela; en outre, l'influence du milieu est si forte sur eux, qu'ils montrent très nettement une transition graduelle de la civilisation des habitants de la plaine au sud à celle des habitants de la forêt au nord.

Peut-être le plus sûr serait-il de choisir les Olemba comme type, et c'est là une opinion que pourront étayer les notes qui vont suivre. Par exemple, la succession se fait chez les Olemba, en ligne collatérale (de frère à frère), chez les Sungu et les Batetela du nord, en ligne directe (de père en fils). Outre que la première de ces deux formes est généralement considérée comme plus primitive, il est à remarquer que les Bankutu, voisins des Olemba et des Batetela du nord, aussi bien que les Basonge, voisins des Sungu, pratiquent la seconde. Il est donc plus vraisemblable que les Sungu et les Batetela du nord aient changé leur coutume à ce sujet plutôt que les Olemba. D'autre part, les maisons des Olemba affectent une forme circulaire, alors que celles des autres tribus septentrionales sont rectangulaires comme celles des tribus voisines de la forêt. Les huttes des Sungu, étaient également circulaires avant qu'ils ne bâtissent des demeures rectangulaires sous une influence étrangère; nous pouvons donc conclure que la forme originaire des habitations Batetela était circulaire, ce qui était, d'ailleurs, à prévoir, puisque ces peuples sont venus de l'est. Les Olemba sont également la seule tribu chez laquelle on rencontre l'usage si désuet de la monnaie de coquillages, et qui pratiquent l'exogamie dans les limites de leur propre village. A ces points de vue, ils ne ressemblent à aucune autre tribu en contact avec les Batetela, et

on peut raisonnablement conclure que la monnaie de coquillages et l'exogamie locale sont caractéristiques des Batetela primitifs, bien que ces coutumes aient maintenant disparu chez les tribus du nord et du sud.

Les albinos sont rares, on les appelle « Blancs », *Wema*. Nous avons observé chez un certain nombre de femmes une tendance à la stéatopygie.

Les Batetela sont de beaux hommes très grands et se tenant droits. Ils sont toujours bien bâtis et jamais gras ; ils marchent d'un pas élastique et léger. C'est au nord du Lukenye qu'on rencontre les plus beaux types, lesquels vont se perfectionnant à mesure que l'on s'éloigne de la rivière.

Les Sungu sont très courageux et capables d'une grande endurance ; leur trait le plus caractéristique, peut-être, est leur grand amour de l'indépendance ; ainsi qu'on peut le voir par leur histoire, des chefs ont été déposés et même tués pour s'être soumis à des ennemis. Ils ont rapidement adopté quelques-uns des avantages de la civilisation ; les arcs, les flèches, les boucliers, les hones en bois, les vêtements tissés dans le pays, sont des choses du passé et l'on voit partout des fusils se chargeant par la bouche et des tissus fabriqués à Gand ou à Manchester. Pour d'autres choses, ils sont au contraire très conservateurs : ils ont conservé les croyances de leurs ancêtres et il est rare de trouver un chrétien parmi eux ; des individus, au service d'Européens depuis des années, retournent chez eux sans que leur esprit ait subi aucun changement dans cet ordre d'idées. Leur puissant chef Mokunji lui-même, bien qu'habillé à l'européenne, possédant un mackintosh, un parapluie et des guêtres, et portant dans son gousset une montre (dont il ignore d'ailleurs l'usage), conserve ses cheveux à l'ancienne mode, et porte, introduites dans sa coiffure, des amulettes, qui doivent l'informer de tout complot tramé contre lui. Ils sont très hospitaliers, et bien qu'ils soient franchement opposés à certaines réformes imposées par l'Etat, ils reçurent très amicalement notre caravane sans armes. Les Olemba et les Batetela du nord sont aussi très hospitaliers. Chez ces derniers, qui sont particulièrement aimables et gais, il fut impossible d'éviter de froisser les chefs en déclinant leurs offres d'hospitalité. Chaque chef était particulièrement désireux de traiter amicalement les visiteurs venus chez eux sans escorte. De grandes difficultés surgirent du fait que le manque de temps ne permit pas d'accepter toutes les invitations adressées aux membres de l'expédition.

Les Batetela sont très propres; ils se lavent chaque jour et nettoient souvent leurs dents avec des bâtonnets fibreux; les Sungu se servent pour cela de sable et de la brosse à dent; ils rincent leur bouche après chaque repas. Les Olemba, par leurs habitudes comme par leur physique, contrastent d'une façon frappante avec les Basongo Meno et les Bankutu observés à Kole. Les Sungu mais non les Olemba, se servent de savon préparé avec le tronc et les racines du bananier, ainsi que nous le décrirons plus loin.

Les Bankutu occupent un large district sur les deux rives du Lukenye, s'étendant au sud aussi loin que le Sankuru et le Lubefu et qui, au nord, atteint presque le troisième parallèle de latitude sud. Leurs voisins dans cet endroit sont les Akela. Leur frontière occidentale s'étend jusqu'au 22°30' long. est, où ils ont pour voisins les Basongo Meno. A l'est, leur frontière sur la rivière atteint le

23° long. est et de là s'étend vers le nord-est et le sud-est; là ils sont en contact avec les Batetela du Nord; leur nom est dérivé du mot *Kutu* qui signifie « carquois »; ils seraient donc les « archers ». Si on voulait indiquer la façon dont les indigènes eux-mêmes prononcent leur nom, il faudrait l'écrire : Bank?utu, le ? représentant un son se rapprochant assez de f prononcé en se servant des incisives inférieures et de la lèvre supérieure; mais pour reproduire le son exactement, il serait nécessaire de s'arracher les incisives supérieures. Dans les limites de la mémoire des hommes de la génération actuelle, les Bankutu ont émigré vers le sud, venant de la contrée située près de la Lomela et maintenant occupée par les Akela, à cause précisément de l'invasion de ce peuple; ils ont chassé les Basongo Meno de la plus grande partie du territoire qu'ils occupent.

La tribu Dyungu près de Bolombo prétend être venue de la rive droite du Lukenye près de son embouchure, où son village principal portait le nom de Bulumbu Amanda; ils affirment de plus que la forêt, dans la partie qu'ils occupent actuellement, était inhabitée à leur arrivée.

Les Bankutu peuvent être considérés à l'heure présente comme établis définitivement, en ce sens qu'ils ne vagabondent pas au delà des limites de leur territoire, car les villages changent assez souvent leur position par suite du manque de gibier, des querelles avec les voisins, ou pour toute autre cause.

Les informations qui vont suivre ont été recueillies chez les Wofu (tribu Bankutu), situés sur la rive nord du Lukenye depuis la Lofote jusqu'à Kalufey à l'est.

Les Bankutu, bien qu'étant très guerriers, ne semblent cependant pas très courageux, mais cette impression est due surtout à leur tactique de faire surtout la guerre d'embuscade, ainsi que nous l'expliquerons plus loin. En même temps, le fait qu'ils n'osent pas attaquer l'éléphant et le buffle montre chez eux beaucoup de timidité. Ils ne lavent ni ne nettoient en aucune manière leurs dents.

Les Akela (au singulier Okela), sont généralement appelés Ikela par les Européens, et Bakela par les Batetela; dans certains de leurs villages, le nom de la tribu est prononcé Ekela. Ils habitent la région située au nord des Bahamba et des Bankutu, qu'ils repoussèrent lorsqu'ils arrivèrent dans le pays. Ils sont maintenant complètement sédentaires. Leur patrie primitive était située plus au nord, au delà du Congo qu'ils nomment Lapha. Ils disent que le nom de toute leur nation était Yawoye, et qu'eux mêmes, formant la partie qui émigra vers le sud, portaient le nom de Bakwala. Ils commencèrent leur exode lorsque les hommes blancs apparurent sur la rivière dans un bateau à vapeur et gagnèrent leur séjour actuel en trois étapes. Ils donnent les noms de leurs voisins dans leur ancien pays, comme suit : Bowanga, Yuki, Mongi, Yaholo, Lolyo Mero et Ekuku. Ils n'ont aucun souvenir d'avoir jamais employé des vêtements faits d'écorce mais assurent que la forme de leur habitation est la même qu'avant la migration : un côté et la moitié des deux extrémités de la maison étant ouverts, et fermés seulement la nuit avec des nattes. Ils apportèrent aussi avec eux la forme cylindrique de leur tambour-signal creusé dans un tronc d'arbre.

Les Akela offrent un beau spécimen de peuple forestier. Ils sont grands, droits et bien proportionnés, et leurs femmes ont une réputation de grande beauté.

Les Tofoke, généralement connus sous le nom de Topoke, ne furent pas visités par l'expédition ; ils occupent la rive gauche du Lomami près de son embouchure. Les présentes notes sur cette tribu sont dues à un Tofoke d'une rare intelligence, nommé Malenge, et ont été vérifiées par plusieurs autres Tofoke que l'expédition rencontra en différents endroits.

Les Tofoke sont très belliqueux, et, alliés à leurs voisins, les Basoko et les Lokele, ils ont causé beaucoup de souci à l'État. Ils ont tué beaucoup d'Européens envoyés dans leur pays. Nous avons ajouté ici les notes sur les Tofoke, car elles peuvent être de quelque intérêt, comparées aux renseignements recueillis chez les populations forestières du bassin du Kasai et du Lukenye et aussi parce que les Tofoke sont sans doute peu éloignés de la demeure primitive des Akela, desquels ils ne semblent pas devoir, cependant, se rapprocher en aucune manière.

CHAPITRE PREMIER

LES BASONGE

GOUVERNEMENT

Les Basonge sont gouvernés par des chefs Fumus ou, comme on les appelait dans le temps, Kilo (les chefs qui ont subi l'influence arabe s'appellent Sultani), dont la juridiction, le plus souvent, ne s'étendait qu'à leurs propres villages. Pendant les troubles causés par l'arrivée des Arabes certains individus, quelquefois de basse origine, ont réussi à s'accaparer du pouvoir dans des régions d'étendue considérable. De tels grands chefs gouvernent les villages sous leur autorité par des sous-chefs qui sont responsables vis-à-vis d'eux et peuvent être déposés par eux.

En règle générale, les chefs reçoivent des cadeaux de leurs sujets, consistant en poissons ou en huile de palme ; ils ne peuvent pas exiger des contributions régulières, cependant ils ont un droit absolu au gibier de grande taille tué sur leur territoire. Le revenu principal d'un chef consiste en amendes qu'il inflige, comme juge suprême, aux malfaiteurs. Schmitz (1) dit que les grands chefs parvenus récemment exigent des tributs de leurs sous-chefs ainsi que des levées de soldats en cas de guerre. Quelques tribus Basonge, les Bena Sangue, les Bena Kalonda, etc., n'élisent que des chefs temporaires, dont la gestion dure d'un à quatre mois maximum et dont l'autorité est illusoire. Tous les chefs des villages deviennent ainsi à tour de rôle chefs de la tribu ; c'est l'assemblée des chefs qui nomme elle-même son suzerain. Le chef ainsi élu se rend, pendant la durée de sa dignité, dans un village spécialement sacré.

Les chefs succèdent à leurs fonctions par héritage, c'est-à-dire que la dignité de chef revient au fils aîné du chef défunt ou, s'il n'avait pas de fils, à son frère aîné. Par suite de l'usage de la polygynie nous n'avons pu trouver de cas où un successeur de sang royal n'aurait pu être découvert.

(1) *Les Basonge*, p. 475.

Quand un chef est gravement malade, le conseiller le plus âgé vient à son village et discute avec un conseiller de son choix, le droit de succession. Aussitôt que le chef est mort, ils se rendent chez l'homme en faveur duquel ils se sont décidés et lui disent : « Viens conduire le peuple et pleurer ton père ». Les lamentations durent trois jours ; ensuite l'élu est conduit à une case où le conseiller le plus âgé lui frotte la figure avec des feuilles de manioc ; puis son cou et ses bras sont ornementés de perles et il se met à distribuer des cadeaux. Le conseiller le plus âgé reçoit un esclave, les autres conseillers une chèvre à partager; les guerriers dix poules, les femmes un bouc et les enfants huit pièces de tissus. Le jour suivant le chef, en grand costume de gala, quitte sa case et une grande fête consistant en libations et danses a lieu. Cette fête dure trois jours; puis le chef défunt est enterré.

Cette version semble prouver que les conseillers peuvent exercer quelque choix en ce qui concerne le nouveau chef (1).

Si l'héritier est un mineur, le frère du défunt fait fonctions de régent.

Chaque chef est assisté par un conseil formé de « Gele », anciens, dont les membres parviennent à leur situation par suite de leur âge et de leur expérience. Ils ne reçoivent pas de salaire, mais le chef leur donne fréquemment des cadeaux. D'après Schmitz les anciens peuvent déposséder le chef ; ce n'est cependant guère le cas, au moins chez les Basonge orientaux. Il est vrai que les anciens peuvent réussir à éliminer du pouvoir un chef faible et impopulaire, mais un acte pareil doit être considéré comme une révolution ouverte.

En cas de difficultés entre tribus, les anciens servent d'intermédiaires ; ils sont toujours bien traités par le chef ennemi et réussissent souvent à faire la paix.

Le costume des chefs et des conseillers consiste en un jupon de tissus de fibres de palmier raphia ; ce jupon descend des hanches jusqu'au sol. Au-dessus de ce jupon ils portent un autre vêtement plus ample du genre du « kilt » Écossais, ne descendant que jusqu'aux genoux et arrangé en plis gracieux.

En préparant le cadavre d'un chef ou de ses enfants pour l'enterrement, on le lave ; le front est rasé en ligne droite, environ 6 cm. de cheveux étant enlevés ; le corps est oint d'huile. On ne procède pas ainsi pour les gens ordinaires.

La maison du chef est considérée comme un sanctuaire pour les gens qui ont versé du sang.

JUSTICE

En ce qui concerne la moralité, la moralité sexuelle exceptée, les Basonge se trouvent — en tout cas se trouvaient — à un niveau relativement élevé, mais, comme d'habitude, le contact des Arabes et des Européens a eu un effet déprimant sur eux; ainsi certaines tribus, comme les sujets de Lupungu et de Pania Mutombo, sont malhonnêtes, manquent d'hospitalité et considèrent non seulement comme permis

(1) SCHMITZ dans *Les Basonge*, p. 462, déclare nettement qu'il en est ainsi ; LE MARINEL, p. 460, dit qu'un chef peut déshériter son fils aîné ou ses fils aînés en faveur d'un fils cadet ; GILLAIN dit dans la *Belgique coloniale*, 11, p. 92*a*, que le principe héréditaire n'existe pas parmi les Bena Kalebue « où le pouvoir passe au plus offrant ».

mais plutôt comme méritoire de voler et de tromper l'étranger. Antérieurement cependant le vol et la malhonnêteté étaient considérés comme crimes graves et l'hospitalité envers ceux qui en avaient besoin était un devoir sacré; le gîte et la nourriture étaient offerts gratuitement.

L'administration de la justice est le privilège et le devoir du chef, et les amendes infligées aux malfaiteurs formaient jadis une importante partie de ses revenus. Il semble que toutes les offenses publiques et privées peuvent se compenser, et, quoique des mutilations et exécutions aient été fréquemment mentionnées par des observateurs bien qualifiés, il ne paraît pas que de telles punitions aient été infligées — sauf de très rares exceptions — avant l'arrivée des Arabes et l'établissement subséquent de grands chefs puissants parmi les Basonge.

Un meurtre est puni de confiscation de propriété; la vengeance du sang n'est pas pratiquée, mais de fait le frère de la victime s'adresse d'habitude au magicien pour se procurer des filtres qui doivent amener la mort du meurtrier. En cas d'homicide, l'ivresse est considérée comme circonstance atténuante, mais l'assassin doit indemniser la famille de la victime. L'homicide, en cas de légitime défense, n'est pas puni. L'homicide par accident entraîne compensation, mais l'exemple suivant prouvera qu'une punition sévère serait considérée comme injuste : Un chef du nom de Kilo Gwambele était à la chasse avec ses sujets lorsqu'un sanglier sortit soudain des broussailles; un des chasseurs tira vivement sur lui, le manqua, et la flèche blessa le chef mortellement. Les autres chasseurs se précipitèrent sur le malheureux tireur et allaient le tuer sur-le-champ, quand le chef blessé intervint et le protégea de son propre corps. Pendant la nuit le chef, assisté de sa femme, aida l'homme à s'enfuir. Le lendemain le chef mourut.

Le vol est puni d'une forte amende qui consiste en un esclave.

L'adultère est regardé comme une offense personnelle et le mari outragé peut punir les coupables de mort s'il les surprend en flagrant délit.

Le suicide est regardé comme causé par la possession du démon.

La case du chef est réputée le sanctuaire inviolable des accusés (1).

L'épreuve du poison, à laquelle sont soumis ceux que l'opinion publique suspecte d'être possédés de l'esprit malin, est décrite plus loin au chapitre traitant des fonctions du magicien.

PROPRIÉTÉ

La propriété, chez les Basonge, est entièrement organisée sous le régime patriarcal. Le chef possède la terre et les autres membres de la tribu la tiennent de lui. Les étrangers peuvent s'installer dans le pays avec la permission du chef, et, en ce cas, on leur alloue du terrain pour y faire de la culture. La terre ne peut être vendue. Il n'existe pas de propriété sur les eaux courantes.

Les lois concernant la propriété privée reflètent le même esprit patriarcal. La récolte qui a crû sur un terrain particulier quelconque appartient au chef de famille et non pas à la femme qui l'a produite par son travail. Dépendent également de ce

(1) D'après SCHMITZ dans *Les Basonge*, p. 445, le droit d'asile n'existe qu'en forme modifiée parmi les Basonge orientaux.

chef les esclaves qui forment une assez grande partie de la population, mais dont le nombre est cependant plus faible maintenant qu'autrefois. Jadis les esclaves ne pouvaient pas être vendus par leurs maîtres, mais cette règle tomba en désuétude après l'arrivée des Arabes, et le commerce des esclaves institué par ces derniers contribua beaucoup à en diminuer le nombre. Cependant, même à l'heure actuelle, le nombre des esclaves étrangers, surtout Batetela, dans le pays des Lupungu, est très grand, et ce sont eux qui forment, dans cette contrée, la majorité des combattants. Les esclaves réputés non étrangers sont les enfants de parents esclaves, et appartiennent au maître de la mère. Le mariage d'un homme libre avec une esclave est encouragé, et les enfants issus de ce mariage sont libres (1). Seuls les hommes libres et les femmes libres peuvent posséder des esclaves. A ce sujet, une importante différence concernant les lois de la propriété existe entre les régions de l'est et de l'ouest (2). Les esclaves sont généralement bien traités par leurs maîtres. Le propriétaire d'un esclave est responsable des dettes de ce dernier mais ne peut le mettre à mort (3). Il arrive souvent en réalité qu'un homme n'ayant pas d'héritiers adopte, avant de décéder, son esclave favori, lequel hérite de sa propriété et devient ainsi, *ipso facto,* un homme libre. Il existe au sujet des esclaves une prohibition particulière : il leur est défendu de manger la chair des léopards.

Les lois concernant les successions sont les suivantes : la propriété d'un homme passe à son fils aîné, celle d'une femme à sa fille aînée ; si un homme meurt sans laisser d'héritiers, et qu'il n'adopte aucun de ses esclaves, sa propriété revient au chef. Les mêmes règles s'appliquent aux titres et aux obligations d'un débiteur. Ces lois ne vont pas sans quelques exceptions, par exemple un homme peut déshériter son fils aîné s'il est fou ou prodigue (4).

C'est l'oncle paternel qui est le tuteur du mineur.

Les Basonge sont d'actifs commerçants et les deux sexes se livrent au commerce ; autrefois, celui du bétail, des vêtements et des armes était réservé aux hommes, celui de la volaille, du poisson, des produits de l'agriculture, de l'huile de palme et de la poterie aux femmes. A cette époque, les plus importants articles de trafic étaient les vêtements, les nattes, la vannerie et le bétail, mais, après l'arrivée des Arabes, le commerce des esclaves se développa rapidement. Il semble que ce soient les Arabes qui aient institué les marchés périodiques, et qu'avant leur arrivée c'était une chose inconnue (5). On n'accorde de crédit qu'aux membres mêmes de la tribu ; il n'existe pas de taux d'intérêt, mais le débiteur donne à son créancier un cadeau dont la valeur est en rapport avec sa générosité. Si le débiteur ne se délivre pas de sa dette dans le temps prescrit, son créancier lui administre, s'il en a la puissance, une raclée et va se plaindre au chef. Si les deux parties appar-

(1) Ici notre information propre diffère de celle de SCHMITZ, *Les Basonge*, p. 452, qui dit : « Le fils, la fille d'une femme esclave est esclave, par le fait même, du maître de sa mère ».

(2) SCHMITZ, *Les Basonge*, p. 411, dit : « La femme... ne peut rien posséder en propre ».

(3) Encore une différence avec l'opinion de SCHMITZ. Voir *Les Basonge*, p. 455.

(4) SCHMITZ, *Les Basonge*, p. 425, donne à ce propos quelques notes intéressantes qui prouvent, une fois de plus, la différence entre les régions orientales et celles de l'ouest. Il dit que la propriété d'un homme qui meurt sans héritier mâle revient à son frère « favori » ; celle d'un homme qui meurt sans héritiers naturels revient à un de ses amis qu'il désigne généralement avant de mourir.

(5) Cela semble être caractéristique des Basonge, en tant que tribu ; voir SCHMITZ, *les Basonge*, p. 429.

tiennent à des villages différents, le chef du créancier se rend au nom de son subordonné auprès de celui du débiteur; lorsque les négociations n'aboutissent point, il en résulte une guerre entre les deux villages. Un membre quelconque du village du débiteur peut être saisi comme otage.

Ainsi que nous l'avons signalé plus haut, un maître est responsable des dettes de son esclave, et ses propres obligations font partie de son héritage et sont assumées par ses héritiers.



Fig. 1. — Orchestre de chef Zappo-Zapp.

La monnaie primitive des Basonge consistait en fers de houes (au pluriel *tubengele*, au singulier, *kabengele*), en étoffes de fibre de palmier, en lingots de cuivre ayant la forme d'un sautoir (ces derniers importés du Katanga). Ces objets furent plus tard remplacés par des marchandises usuelles servant au troc. La valeur courante des premiers était, il y a environ dix ans :

1 *kabengele* = 10 volailles.	Un esclave = 20 *tubengele*.
1 chèvre = 4 *tubengele*.	Une esclave = 20-30 »

Il est intéressant de remarquer que, selon Schmitz (1), la valeur d'un esclave relativement à celle d'un bouc est beaucoup plus grande que dans la partie orientale de la contrée.

(1) *Les Basonge*, p. 452.

MUSIQUE ET DANSE

Chez les Basonge, la musique atteint un degré de développement relativement assez élevé. Ils l'aiment beaucoup et leurs mélodies ne sont point désagréables aux oreilles européennes. Leurs voix sont très douces et ils ne font pas comme la plupart des chanteurs négroïdes simplement leur possible pour chanter plus fort. Le chant est généralement accompagné par de la musique instrumentale ; les chœurs suivent les règles de l'harmonie et il semble toujours y avoir un directeur auquel obéissent et les chanteurs et l'orchestre. Chaque chef possède un orchestre (fig. 1) et aussi un grand nombre de danseurs et de chanteurs ; et, dans chaque orchestre, c'est le xylophone qui est l'instrument conducteur. Ce xylophone est du modèle courant, c'est-à-dire que les lamelles sont de bois, supportées par des gourdes formant une boîte de résonance, ces dernières étant percées d'un trou à leur partie inférieure, et garnies d'un diaphragme en toile d'araignée de terre. Des tambours de bois avec une membrane de peau, des gongs de bois (fig. 2 et 3) et de fer, des grelots en vannerie ayant comme base une gourde, et des flûtes complètent la liste des instruments de l'orchestre. Les flûtes jouent l'air, et les autres instruments marquent la mesure. Le jeu du flûtiste est peut-être ce qu'il y a de plus remarquable; les flûtes sont en bois, de forme cylindrique, et on souffle par-dessus comme dans la flûte de Pan (fig. 4). Elles sont de différentes longueurs et on les tient verticalement entre le pouce et les autres doigts. Chaque flûte ne produit qu'une seule note, et la succession des sons constituant l'air dépend de l'habileté de chaque joueur à donner sa note au moment voulu. Pratiquement, les flûtes sont disposées dans un orchestre en séries formant comme autant de flûtes de Pan, mais avec un joueur séparé pour chaque roseau (fig. 5).



Fig. 2. — Joueur Basonge de gong en bois. (Village Batempa.)



Fig. 3 — Joueur Basonge de gong en bois. (Village Batempa.)

Les musiciens qui jouent le gong ou le

tambour sont des professionnels, mais les flûtistes sont des amateurs. La musique instrumentale et chorale chez les Basonge est caractérisée par un fait assez rare dans la musique africaine : presque partout, le morceau est commencé par un musicien ou un chanteur soliste et repris ensuite par tous les autres ; ici, au contraire, l'orchestre et le chœur commencent et finissent ensemble comme en Europe. Dans un village nommé Kabote, un homme jouait sur un arc qu'il appelait *mutanda*. La corde, qui était faite de fibres végétales, était tendue d'une extrémité de l'arc à un point éloigné de l'autre extrémité d'environ un tiers de la longueur totale de l'arc. En jouant il conservait la partie libre de l'arc tout contre sa bouche, les dents touchant la corde ; l'arc était tenu au moyen du pouce, de l'index et de la paume de la main gauche, les trois autres doigts de cette main tenant une petite baguette, dont une extrémité était appuyée contre l'index et l'autre contre la corde, de façon à lui faire rendre une note. La corde était frappée au moyen d'un mince bâtonnet tenu de la main droite.

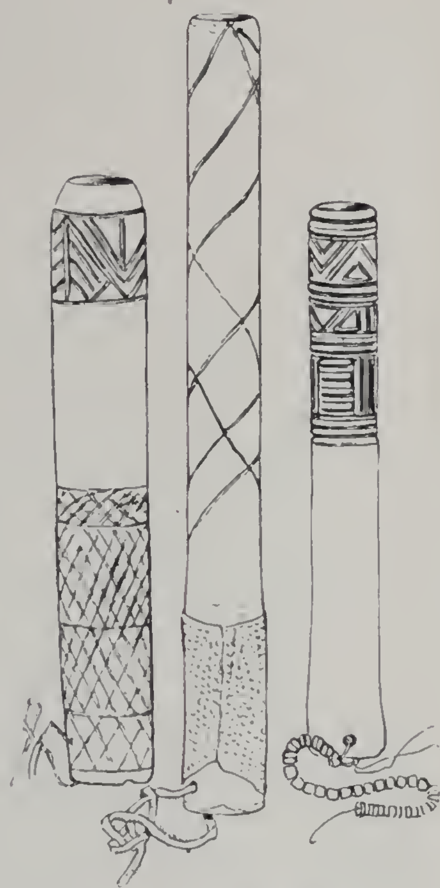


Fig. 4. — Flûtes Basonge.

Les danseuses qui sont aussi des chanteuses, au service du chef, sont des professionnelles (fig. 9). La danse des Basonge semble avoir moins de rapport avec la « danse du ventre » que la plupart des danses des autres tribus Bantu. Les hommes et les femmes se placent séparément à la file indienne, et leurs deux lignes vont et viennent en décrivant des courbes serpentines. Les paumes sont tournées en dessous, les mains légèrement écartées et en avant du corps. Ni les coudes ni les poignets ne sont raidis, mais permettent aux mains de se déplacer en haut et en bas selon les mouvements du corps.



Fig. 5. — Joueurs Basonge de flûtes formant la gamme de la flûte de Pan. (Village Batempa.)

A la première note de chaque mesure on avance un pied, et le temps qui s'écoule avant le commencement d'une nouvelle mesure est marqué par un mouvement de balancement du corps.

Chez certaines danseuses de six à huit ans, ces mouvements sont extrêmement gracieux.

GUERRE

En cas de guerre, le contingent des guerriers est formé par tous les hommes valides à partir de l'âge de douze ans; les guerriers sont réunis au son du tambour, et c'est le chef qui doit conduire l'armée. S'il est trop vieux et incapable de s'acquitter de cette fonction, il est déposé et on lui nomme un successeur. Lorsque les hommes partent en campagne, les femmes restent au village pour veiller sur leurs biens, sous la surveillance des plus âgés et de ceux qui pour une raison quelconque ne se sont pas joints aux combattants.



Fig. 6. — Danse Basonge aux flûtes.

La méthode ordinaire employée pour conduire les opérations est la suivante : Les forces sont divisées en trois groupes. Un premier corps sous la conduite du chef attaque les positions de l'ennemi, puis se retire espérant entraîner l'ennemi dans une poursuite; si la ruse réussit, les ennemis qui ont suivi le premier corps sont aussitôt enveloppés par les deux autres qui étaient restés cachés de chaque côté. Les guerriers, lorsqu'ils s'attaquent, commencent, aussitôt qu'ils se trouvent à portée de la voix, à s'insulter, se traitant réciproquement de « viande », et lançant en l'air des poignées de sable. Cette dernière action est symbolique et signifie le dispersement prochain des ennemis. Les attaques ne se font pas la nuit mais on considère le matin, de très bonne heure, comme très convenable pour l'attaque d'un village. Un village pris est mis au pillage et incendié. On ne fait aucun prisonnier si ce n'est les plus jolies

filles, que les conquérants prennent comme femmes. Le partage du butin est effectué par le chef (1).

Celui qui a tué un ennemi à la guerre met une plume rouge dans ses cheveux et reçoit un cadeau du chef. Les principales causes de guerre sont le vol et le rapt.

La paix est ratifiée par un échange de sang; les deux représentants des parties adverses se font chacun une incision à la partie interne du poignet, chacun suce son propre sang, et offre ensuite son poignet à sucer à l'autre.

AMUSEMENTS

Un jeu que pratiquent les garçons et les filles se joue de la manière suivante : les garçons d'une part et les filles de l'autre forment deux rangs qui se font face; une à une, et chacune à leur tour, les fillettes s'avancent devant un des garçons et disent en lui frappant dans la main : « je vous aime ». Chacune choisit naturellement celui qu'elle préfère, et ceux des garçons qui ne sont choisis par personne sont tournés en ridicule par leurs compagnons.

Les garçons s'amusent aussi avec des arcs et des flèches en guise de jouets, mais les flèches, pour éviter tout danger, sont faites de tigelles de bananier. L'un des



Fig. 7. — Danse Basonge aux flûtes

joueurs lance en l'air à une petite distance un objet de faible dimension, comme une balle, et le reste des enfants cherche à l'atteindre à la volée. Ceux qui réussissent reçoivent un payement des autres joueurs.

(1) Schmitz, *Les Basonge*, p. 491, dit que les hommes sont aussi dans certaines circonstances faits prisonniers. Il mentionne également, p. 501, une ruse employée par le village attaqué : si le temps le permet, on déserte le village en laissant dans les huttes de la nourriture empoisonnée dans l'espoir que les occupants la mangeront. Il décrit aussi la façon dont le butin est partagé.

Les garçons jouent aussi de la toupie; celles-ci sont taillées dans de grosses graines; on les fait tourner toutes ensemble sur une grande feuille de bananier et les propriétaires de celles qui sont projetées hors de la feuille doivent payer aux autres une amende. Les hommes jouent avec des balles faites d'herbes entrelacées qu'ils se lancent et se renvoient avec la paume de la main.

PARENTÉ ET MARIAGE

Pour être membre d'une tribu, il faut être né dans cette tribu. Il en est de même pour un village, sauf pour les femmes qui changent de village quand elles se marient.

Les termes courants pour désigner les relations de parenté sont les suivants :

Père	*Shami*
Mère	*Yaya*
Frère du père ou de la mère	*Muikulu*
Sœur " " "	*Luiso*
Cousin	*Dole*
Enfant	*Moana*

Le mariage est défendu entre individus ayant des liens de parenté très proches comme frère et sœur, oncle et nièce, tante et neveu, cousin (1). De plus tous les habitants d'un même village sont considérés comme apparentés et on oblige les jeunes gens à aller chercher leurs femmes dans un autre village que le leur. C'est pourquoi la femme, qui, suivant le régime patriarcal sous lequel vivent les Basonge, doit suivre son mari, change de village à l'époque de son mariage. On considère également un individu, homme ou femme, comme suffisamment apparenté aux enfants de son parrain pour rendre le mariage impossible entre eux.

Fig. 8. — Danse Basonge aux flûtes. (Village Batempa.)

Cependant un homme peut épouser la sœur de sa propre femme ou l'une des femmes de son père décédé, sauf toutefois sa propre mère. Le mariage entre des hommes libres et des esclaves est autorisé (2). Les enfants résultant de telles unions sont libres, mais ceux de deux esclaves appartiennent au maître de la mère.

(1) Schmitz, *Les Basonge*, p. 265, dit qu'autrefois on pouvait se marier entre cousins, mais cette coutume doit être limitée à la partie orientale du territoire Basonge.

(2) Schmitz, *Les Basonge*, p. 265, établit définitivement qu'un tel mariage n'est point permis; ceci est mis en doute par Le Marinel dans une note jointe au passage que nous citons, mais cela peut être vrai dans l'est de la région.

Il est très intéressant de noter que lorsque nous cherchâmes à savoir la raison de la défense de se marier avec des membres de son village, on nous répondit : « vous ne pouvez pas vous marier avec des gens de votre propre famille ».

La cour est faite par le prétendant lui-même sans intermédiaire et le plein consentement de la femme semble être un préliminaire nécessaire du mariage. Le prix de la fiancée varie de dix à trente houes selon la fortune du fiancé; la polygamie est la règle, et elle n'est limitée que par les ressources pécuniaires de l'homme. Par conséquent, le fait de posséder un grand nombre de femmes est une marque de distinction et le harem d'un chef est parfois considérable. Notre informateur nous dit que lorsqu'il était chef, il possédait environ deux cents femmes; il ne se souvenait pas du nombre exact, mais que maintenant qu'il était pauvre il n'en avait plus que dix! Un grand harem est dirigé par un certain nombre de femmes (de une à quatre), qui sont nommées à cette fonction par le mari. Ces femmes, de par leur situation, ne travaillent pas.



Fig. 9. — Danseuses Basonge.

Il n'y a point de cérémonie de mariage, et ce dernier n'est point consommé la première nuit, mais la seconde; il est dérogé parfois à cette règle, lorsque la femme est très éprise de son mari, mais le fait est tenu secret. Les relations avant le mariage ne sont point favorisées, mais, en fait, ils constituent cependant une règle plutôt qu'une exception. Un enfant résulte-t-il de ces relations, il appartient à la mère, à moins que le père ne paie le prix d'achat de la femme, ce qui lui donne le droit de conserver et la femme et l'enfant. Les garçons et les filles ont des relations sexuelles de très bonne heure, en fait pour les filles souvent avant la puberté; on n'attache d'ailleurs à ce point que très peu d'importance. Si un homme est sans enfants, il envoie sa ou ses femmes passer une nuit chez un de ses amis et l'enfant qui peut résulter de ces relations est considéré comme le sien. Ceci arrive surtout quand il s'agit de cacher l'impuissance du mari, mais sauf dans ce cas les femmes ne sont ni prêtées, ni louées, ni échangées. On pratique aussi des fiançailles précoces entre une fillette et un homme (ou un jeune garçon), et chaque fois que celui-ci rend visite à sa fiancée, il doit apporter un cadeau à son futur beau-père. Les liens du mariage sont très lâches et chacun des conjoints peut divorcer à son gré; en cas de divorce, le prix payé pour la fiancée doit être restitué au mari, et les enfants, s'il y en a, appartiennent au père. Cependant, si la femme vient à mourir, le prix payé pour elle n'est point rendu au veuf.

L'adultère est châtié comme une injure personnelle et le mari peut punir de mort les coupables lorsqu'il les surprend en flagrant délit.

Chaque femme possède une hutte à part où elle demeure avec ses enfants; l'homme a sa hutte à lui qui est beaucoup plus petite. Les enfants sont considérés comme appartenant à la famille du père.

Pour l'accouchement, la patiente est assise par terre pendant le travail; une femme la soutient par derrière en lui appuyant le plus possible les fesses sur le sol, deux autres tiennent les jambes, et une quatrième reçoit l'enfant. Cette dernière frotte l'enfant avec du sable (1) et nettoie sa bouche et son nez par succion, crachant tout ce qu'elle a extrait, et mâchant ensuite du poivre rouge et du sel. Le placenta est enterré au pied d'un palmier lequel est ensuite considéré comme la propriété de l'enfant. Deux jours après la naissance, on frotte l'enfant avec de l'huile extraite des fruits de cet arbre. Le cordon ombilical, lorsqu'il s'est desséché, est suspendu au centre du toit. On donne ensuite un nom au nouveau-né; la mère va

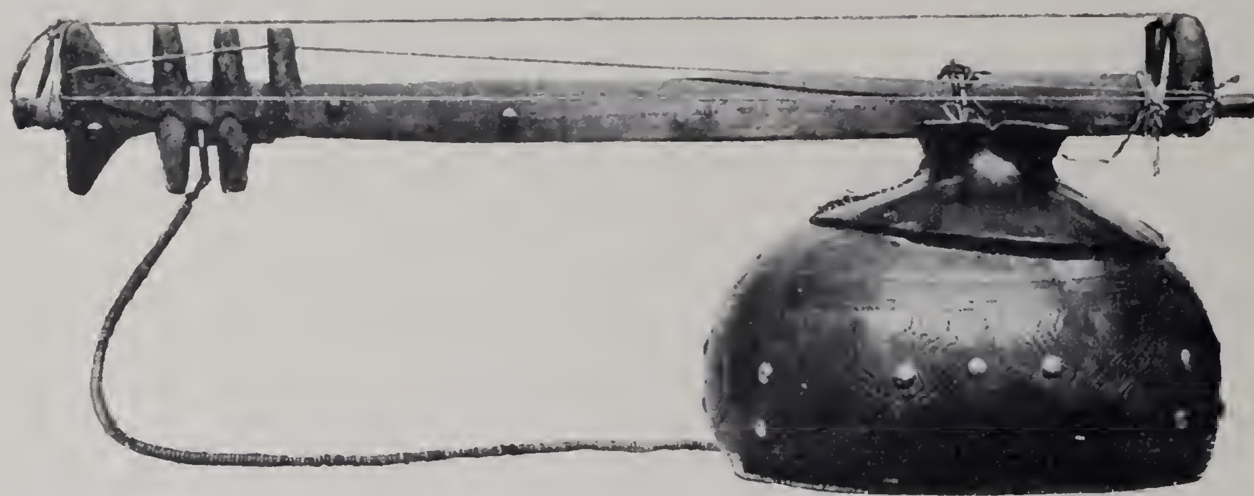


Fig. 10. — Guitare Basonge. (L'usage de cet instrument a été introduit du dehors.)

voir quelque personnage influent et lui demande de nommer l'enfant; l'individu ainsi choisi comme parrain doit faire cadeau d'une volaille à la mère, et il est désormais considéré comme ayant contracté quelque lien avec l'enfant, qui lui doit par la suite un respect particulier. Comme nous le faisions remarquer plus haut, les filleuls d'un homme et ses propres enfants se regardent comme frères et ne peuvent se marier entre eux (2).

Normalement, la mère allaite son enfant, bien qu'en cas de nécessité, cet office puisse être rempli par une autre femme. Pendant le temps, souvent considérable, qu'une mère allaite son enfant, son mari ne doit pas avoir de rapports sexuels avec elle.

L'avortement est pratiqué de la même manière que chez les Batetela, mais il est loin d'être toujours couronné de succès, comme le prouvent plusieurs cas qu'il fut donné à l'expédition d'observer.

Les veuves passent aux héritiers avec le reste des biens du défunt, mais elles se remarient généralement très rapidement, en fait, elles le font aussitôt qu'elles ont satisfait à la coutume de se lamenter pendant deux ou trois jours en l'honneur du

(1) Schmitz, *Les Basonge*, p. 238, dit que l'enfant est lavé à l'eau puis frotté de farine de manioc, et enfin oint d'huile de palme.

(2) Schmitz, *Les Basonge*, p. 242, dit que l'enfant est nommé par son père; Le Marinel, à la même page, mentionne que certains hommes et certaines femmes jouent vis-à-vis de l'enfant le rôle de parrains

défunt. Notre informateur, qui est un des plus vieux du village, et qui possède une expérience étendue et variée, avait une opinion assez peu flatteuse du sexe faible, et prétendait que certaines veuves ont déjà une intrigue en train avant l'enterrement de feu leur mari.

Un homme ne doit jamais regarder sa belle-mère en face, mais si celle-ci entre dans une hutte où il est assis, il doit immédiatement se lever, sortir, et, se tenant le plus possible derrière le mur, la regarder respectueusement par l'ouverture de la porte.

Chants Basonge.

I
Solo

Chœur

II
Moderato

1re Voix

2ème Voix

III
Allegretto

RELIGION

Les Basonge croient à l'existence d'un être suprême appelé Efile Mokulu, nom qui est, avec quelques légères variations, donné par toutes les tribus Baluba à la puissance suprême et surnaturelle. On attribue à Efile Mokulu la création du monde et de tout ce qui y est contenu. Après qu'il eut créé le premier homme et la première femme, voyant combien rapidement ils se multipliaient, il dit : « ces gens deviennent trop nombreux et trop forts ; ils seront bientôt si puissants qu'ils me domineront et feront ce qu'ils voudront de moi ». Alors il les chassa sur la terre et dit : « La terre, est trop loin pour qu'ils puissent retrouver leur chemin ; là ils resteront tout le temps de leur vie, tant qu'ils jouiront de leur puissance musculaire, et seulement leurs âmes impalpables viendront à moi ». Donc, les âmes des hommes après la mort vont près d'Efile

Mokulu et sont gouvernées par lui, mais ce qu'elles font là, personne ne le sait; Efile Mokulu, lui, ne fut jamais un homme (1).

On ne fait à Efile Mokulu aucune prière, ni aucune offrande, mais on l'invoque lorsqu'on prête serment. Un homme, pour prêter serment, désigne d'abord



a *b* *c* *d*

Fig. 11. — Fétiches Basonge.
a. Batempa (Namale). — *b*. Okitulonga (Lufunga). *c*. Batempa (Namale). — *d*. Okitulonga (Basanga)

le ciel, puis fait claquer son index contre les autres doigts de la main, en disant : « Ceci est la vérité, ceci est la vérité, ceci est la vérité, et si non, qu'Efile Mokulu me tue sur-le-champ! ». Le fait de désigner le ciel, dans la première partie du serment, semble indiquer que c'est là qu'on suppose être la demeure d'Efile Mokulu, tout au moins en ce qui concerne les tribus occidentales. Bien qu'ayant chassé les vivants hors de sa vue, il n'est point sans avoir conservé quelque contrôle sur eux, et semble considérer leurs intérêts en ce sens qu'il punit les meurtriers en appelant leurs âmes et en causant par là leur mort. Selon la croyance des Basonge, l'homme est composé de deux parties, le corps ou *Tulu* et l'âme ou *Kikuli*. Comme il a été dit plus haut, le kikuli, lors de la mort de l'individu, va, dans le cours normal des choses, rejoindre Efile Mokulu; il peut cependant revenir visiter ses parents dans leurs rêves et intercéder auprès du

(1) Schmitz, *Les Basonge*, page 324, dit que le séjour de *Vidia Mokulu* est au centre de la terre; que les âmes des hommes vont à lui mais reviennent après un certain temps et sont réincarnées à l'exception de celles qui sont coupables de quelque crime. On n'a découvert aucune trace de croyance à la réincarnation dans la partie occidentale de la région.

dieu en leur faveur s'ils sont atteints de maladie. Les animaux ne sont pas supposés posséder de kikuli ; la raison pour laquelle on enterre, avec le défunt, une partie du corps d'un bouc égorgé s'explique par la nécessité de munir l'âme du décédé d'un présent qu'elle pourra offrir à Efile Mokulu lorsqu'elle se présentera devant lui. Certains individus, des sorciers, possèdent un troisième élément nommé *Doshi*, qui est un esprit malin, apparaît aux gens dans leurs songes et leur cause des cauchemars. Si un homme voit un autre homme en rêve, et qu'il lui arrive un malheur le jour suivant, il croit qu'il a été visité par un doshi, cause de sa mauvaise fortune. Lorsqu'un sorcier meurt, son kikuli ne va pas vers Efile Mokulu, mais rentre dans son doshi et l'être formé par la conjonction des deux éléments se nomme *Lukeke*. Les lukeke hantent les champs la nuit et effraient les gens. La capture d'un de ces lukeke errants est d'une importance considérable, mais seuls, quelques féticheurs sont à la hauteur de l'entreprise. On procède ainsi : le Wechi (féticheur) tue une volaille et la place à carrefour où plusieurs routes se rencontrent. Sur la poule, il place la « médecine », et au débouché de chaque route



a *b* *c* *d*

Fig. 12. — Fétiches Basonge.
a et *c*. Okitulonga (Lufungu). — *b* et *d*. Batempa (Namale).

un nœud-coulant ; il s'assied alors tout près, à portée du bras, et cache sa figure dans ses mains. Le lukeke est invisible pour tout autre que pour lui, il est très petit, en effet, ses jambes n'ont que la dimension de la dernière phalange d'un doigt ; quelle que soit la route par laquelle il essaye de s'approcher de la volaille

il est pris dans un des nœuds-coulants. Lorsqu'il est capturé, le Wechi l'attache à un bâton et lui lacère la poitrine avec un couteau ; il l'attache ensuite plus solidement, le recouvrant complètement de cordes de telle manière qu'il ne puisse échapper, puis il le montre aux gens. Après cela il le brûle publiquement et reçoit une chèvre comme salaire. Ces lukeke entrent souvent dans les vivants et font sentir leur présence par quelque crampe soudaine, des contorsions, etc.

Le costume d'un Wechi est composé de trois pièces de drap devant et de trois derrière, retenues par une corde et non par une ceinture. La profession de Wechi ne peut se transmettre par héritage, mais un Wechi prend un apprenti qui le sert comme un esclave pendant deux années (européennes). Après ce temps, il peut revêtir la robe professionnelle et exercer pour son compte. Une partie importante des occupations du Wechi est la confection et la mise en vente de fétiches, appelés *Bwanga*, et dont la matière rituelle est composée principalement au moyen de la bile des individus qui ont succombé au poison des ordalies, la preuve étant ainsi faite qu'ils étaient possédés du mauvais esprit. Ce Bwanga qui doit porter bonheur à celui qui le possède et malheur à ses ennemis, est inséré dans des statues ou dans des amulettes, ces objets étant en général pourvus d'un trou pour les contenir (fig. 11 et 12). Bien que les statues anthropomorphes en général n'aient aucune vertu en dehors du Bwanga qu'elles renferment, on leur attribue néanmoins, par une confusion d'idées, une certaine influence propre; car, si le charme demeure inefficace on retire le Bwanga d'une statue pour le remettre dans une autre « comme punition ».



Fig. 13 — Fétiche Baluba.

Lorsqu'un homme désire se venger d'un autre, soit à cause du meurtre d'un de ses parents, soit pour toute autre raison, il achète chez le Wechi de la « médecine » pour faire que son ennemi tombe malade ou devienne la proie d'un léopard. Si un homme sent ainsi sa vie menacée, il corrompt le Wechi pour que celui-ci trompe son client. Ce dernier est mandé devant le chef qui l'oblige de payer une amende et de restituer la médecine. Il est intéressant de remarquer que l'acheteur de la médecine se nomme *Boloki* car le mauvais principe qui cause la mort par maladie est appelé *Moloki* par les indigènes du Kwilu.

Lorsqu'un homme est ainsi suspecté d'avoir causé la mort d'un autre par artifice de sorcellerie, il est contraint de se soumettre à l'épreuve du poison. Une boisson, préparée au moyen de l'écorce d'un arbre nommé Moafi (1), lui est administrée ; si le résultat est la mort, sa culpabilité est considérée comme établie; si, au contraire, il supporte l'épreuve, son accusateur est obligé de lui payer une indemnité très élevée.

(1) On le nomme aussi *Chipapa*, mais ce nom semble provenir des tribus Baluba du sud.

Les chasseurs, avant leur départ pour la battue, demandent une amulette au Wechi, et si elle leur porte bonheur, ils lui font un présent à leur retour de la chasse. On place des charmes dans les champs pour s'assurer d'une bonne récolte.

Le suicide est attribué à l'influence d'un esprit malin.



a *b*

FIG. 14. — *a*. Masque Basonge. — *b*. Masque Baluba.

MORT ET FUNÉRAILLES.

Comme on l'a vu plus haut, la mort est souvent attribuée à des pratiques de sorcellerie; il n'en est pas moins vrai que la mort naturelle est parfaitement reconnue. Le moribond est entouré de ses parents; après la mort, la face et la poitrine sont peintes avec du charbon. Dans le cas d'un chef ou de ses enfants, le corps est également oint d'une mixture d'huile et de farine de manioc, et la tête partiellement rasée. Trois jours après la mort, le corps est placé dans une position accroupie, les coudes sur les genoux et le menton sur les mains, puis, transporté à la tombe par les enfants ou à leur défaut par les frères (1). Tout le village assiste à l'enterrement, mais l'usage de se peindre le corps en signe de deuil n'est pas pratiqué. Si le défunt est un homme marié, ses femmes se lamentent, se jettent sur le sol et arrachent la terre. La forme de la tombe est assez particulière : elle consiste en une sorte de puits, au fond duquel est pratiquée une niche qui reçoit le corps, la face tournée vers l'est. Après que le corps a été déposé dans la tombe,

(1) Chez les Baluba du Lualaba, le cadavre est exposé pendant des mois sur un échafaudage ; on considère comme un acte de grande piété le fait de ramasser des vers qui tombent à terre et de les remettre sur le cadavre.

on le recouvre d'étoffes, on égorge un bouc, dont on retire le cou et la poitrine, et dont le reste du corps est déposé dans la tombe, après quoi cette dernière est comblée. L'offrande du bouc est destinée à empêcher que l'âme arrive les mains vides devant Efile Mokulu, ainsi que cela a déjà été dit plus haut. Le cou et la poitrine du bouc sont partagés entre les oncles du défunt. La cérémonie des funérailles est la même pour tout le monde, sauf dans le cas des femmes, où les pots qu'elles possédaient sont brisés et les débris posés sur la tombe. Dans d'autres parties du pays des Basonge, il existe de très grandes différences dans les cérémonies qui accompagnent les funérailles, ainsi qu'on peut le voir par les intéressants détails que donne Schmitz (1).

Les femmes en deuil portent le vêtement en feuilles de palmier, qui forment leur unique ajustement, plié et suspendu en avant comme un tablier au lieu de former jupe.

PARTICULARITÉS

Lorsque deux Basonge se rencontrent, l'un dit pour saluer : *Nankuy-Mona*, et l'autre répond : *Eh !* Pour exprimer de grands remerciements, on bat la terre des deux poings rapprochés et on frappe dans ses mains.

Tous les Basonge qui demeurent près d'une rivière savent nager et les enfants reçoivent cet enseignement de leur père à un âge très tendre.

On traite les vieillards avec beaucoup de respect.

La plupart des Basonge ou au moins ceux des hautes classes parlent Chituba et Kingwana (une forme corrompue de Swahili) aussi bien que leur propre langage.

NOURRITURE

Les Basonge se nourrissent principalement de manioc, de maïs et d'arachides. Le manioc sert à faire le pain ou « biashi » et on l'utilise de la manière suivante : on met une poignée de farine de manioc dans l'eau froide et on place le tout sur le feu ; lorsque l'eau bout, on ajoute une nouvelle quantité de farine de manioc, jusqu'à ce qu'on obtienne la consistance désirée. On façonne ce mélange en grosses boules qui sont ensuite imprégnées d'huile de palme. Ainsi préparé, le pain est prêt à être mangé. On ajoute parfois aussi de la farine de maïs à la farine de manioc. Quant à cette dernière, elle est préparée de la manière suivante : on commence par mettre les racines tremper dans l'eau pendant deux ou trois jours, puis on les sèche au soleil; ensuite, on les emmagasine dans la hutte sur une étagère placée au-dessus du feu et on les laisse ainsi environ une semaine; enfin, on les pile dans un mortier.

On mange tous les poissons et toutes les volailles. Il faut cependant excepter un oiseau nommé *mongomba*. La chair des chiens et celle des léopards est interdite aux femmes et aux esclaves (2).

(1) *Les Basonge*, pp. 298 et suivantes. Chez les Baluba du Lualaba, la femme favorite d'un chef s'étrangle sur la tombe de son mari, et des esclaves sont enterrés avec le défunt.

(2) SCHMITZ, *Les Basonge*, p. 315, dit à propos des Basonge : « Aucun aliment ne leur est défendu », mais ailleurs il dit que les femmes ne mangent pas de certains animaux parmi lesquels le crocodile, le chien et le léopard.

On mange la viande fraîche ou « faisandée ». On la conserve en la fumant après l'avoir fait bouillir pendant quelques minutes.

La viande ainsi conservée est toujours cuite avant d'être mangée. Ce sont les femmes qui font la cuisine dans leurs propres huttes; la nourriture des hommes et celle des femmes sont préparées séparément. Le sang est consommé par les enfants mais jamais par les adultes. Pour préparer le sel sur place, on fait passer l'eau à travers les cendres d'une plante aquatique puis on l'évapore par ébullition (fig. 15) (1).

La seule huile dont on fasse usage est l'huile de palme; on ne trouve jamais d'huile d'arachide, bien que la préparation de cette dernière ait été enseignée par les Arabes (2).

On ne fait point usage de lait. Le vin de palme a été importé par les marchands de l'ouest; le véritable breuvage indigène est une boisson fermentée appelée *Pombe*. Ce pombe est préparé par les femmes en mélangeant dans l'eau du manioc pilé et du maïs. On ne peut conserver le pombe qu'un jour; lorsqu'un homme a bu tout son saoul, sa femme prend le reste et boit autant qu'elle veut, puis, s'il en reste, elle place le vase sur sa tête et se rend au centre du village où elle offre à boire à tous ceux qui en ont envie; elle reçoit un petit cadeau de chacun des buveurs. On trouve cette boisson sous la même dénomination dans tout le sud-est de l'Afrique; il est probable qu'elle est originaire de cette contrée.



Fig. 15. — Filtres à sel.
a Batetela (Sungu). — *b*. Batetela (Ihunga). — *c*. Basonge.

Les Basonge ne prennent qu'un seul repas par jour, et ce après le coucher du soleil, mais ils mangent dans la journée des arachides et des feuilles de manioc bouillies, s'ils ont faim (3). Les hommes mangent avec un ou deux invités et les

(1) Schmitz, *Les Basonge*, p. 126, prétend que le sel est importé des salines du Katanga du sud. Gillain à la même page dit qu'il est importé des salines du Katanga et du Malela. Ce second auteur fait remarquer de plus qu'au cas où on ne pourrait se procurer du sel, on en achète, fabriqué de cendres végétales, chez les Baluba ou les Bena Lulua.

(2) Gillain, *Les Basonge*, p. 130, écrit : Ils savent parfaitement faire de l'huile d'arachide, mais il est à remarquer qu'il n'y a que les riches qui peuvent se payer ce luxe pour leur cuisine.

(3) Schmitz, *Les Basonge*, p. 135, dit : ils prennent trois repas par jour, les plus substantiels étant ceux de midi et du soir.

femmes mangent à part, également avec des invitées, si elles en ont. Les enfants mangent avec celui de leurs parents qui est du même sexe, les enfants en bas âge, avec leur mère. Le repas se compose de *biashi* avec un peu de viande bouillie que l'on assaisonne de sel et d'une grande quantité de poivre rouge et que l'on trempe dans l'huile de palme. On prend d'abord une bonne bouchée de *biashi*, puis un petit morceau de viande, puis de nouveau du *biashi* et ainsi de suite. Pendant les repas on ne boit que de l'eau. L'étiquette veut que ce soit l'hôte qui se serve le premier de chaque plat et qui boive le premier, les invités ne venant qu'après. Les grands chefs invitent parfois tous leurs sujets à des fêtes suivies de danses qui durent toute la nuit. Il ne faut pas pour cela quelque occasion exceptionnelle, mais seulement que le chef soit disposé à se montrer généreux ou à se rendre populaire.

On prétend que l'usage du feu fut appris aux hommes par Efile Mokulu; avant l'introduction des allumettes on se procurait du feu en frottant deux tiges de bois (méthode par giration) et en plaçant dessous un vieux morceau d'étoffe de palme. On éteint le feu en jetant de la terre dessus; on n'y attache aucune idée superstitieuse.

Le cannibalisme a actuellement disparu; il était encore pratiqué il y a quelque vingt-cinq ans mais par les adultes seulement (1).

Seul le corps des hommes tués à la guerre était mangé; leur chair était cuite par les hommes eux-mêmes dans leurs propres huttes, mais, à cette occasion, l'épouse préparait un grand nombre de plantains rôtis qu'elle envoyait à son mari par l'intermédiaire d'un jeune homme. Les plantains étant sur le sol, l'homme pêchait un morceau de viande dans la marmite au moyen d'une baguette pointue, puis plaçait ce morceau de chair humaine sur les plantains en se gardant d'y toucher avec ses doigts; cette opération terminée, il pouvait le toucher avec ses doigts pour le manger à la manière ordinaire. Le pot servant à la cuisson était conservé, caché soigneusement dans la hutte de l'homme, et on pense que si sa femme l'avait aperçu, elle aurait quitté son mari. On appelait la chair humaine *bidi*, mais aussitôt mise dans la marmite on la dénommait *nyama* (viande). On ne consommait pas le sang; les os étaient jetés.

Le tabac, dont l'usage fut aussi enseigné aux hommes par Efile Mokulu, est fumé dans des pipes faites avec des gourdes; la pipe fait le tour de la société et chacun tire une bouffée. Les Arabes ont introduit l'habitude de priser. On a toujours fumé le chanvre; on le fume encore, mais clandestinement par peur des autorités. La pipe qui sert à fumer le chanvre est analogue à celle utilisée pour le tabac sauf que le fourneau est plus petit. On la passe également à la ronde, mais chaque fumeur la bourre à nouveau pour lui-même. Fumer le chanvre n'est pas considéré comme une déchéance et on peut voir de tout jeunes enfants se livrant à cette passion.

(1) Wissmann, *Quer durch Afrika*, p. 144, écrit : « einige Weiber, welche unfruchtbar sind, durfen menschenfleisch essen, die anderen nicht, da es unfruchtbar machen soll ». Ceci est confirmé par Le Marinel, *Les Basonge*, p. 215. Il est curieux d'observer que chez les Warua (Baluba du Lualaba) il y a dans chaque village un certain nombre d'hommes qui s'adonnent au cannibalisme, tandis que la majorité de la population ne la pratique pas.

CHASSE ET PÊCHE

Des chasses en commun sont organisées par le chef, qui dirige la troupe; au cas où il est trop vieux pour remplir son rôle, son fils le remplace. Les moyens employés diffèrent selon la nature du pays parcouru par les chasseurs : lorsque l'herbe est très haute, on y met le feu de façon à faire s'enfuir le gibier; au contraire, si elle est assez rase, les chasseurs ne se mettent en route qu'après la pluie et cherchent à relever les traces que les gros animaux ont laissées dans les terrains détrempés. Chez les Namale on fait souvent usage d'un grand filet de cinquante pieds de long sur huit de haut, vers lequel on pousse le gibier; deux chasseurs seulement suffisent pour cela, l'un fait fuir le gibier dans la direction du filet et est aidé par un chien, l'autre attend près du filet, armé d'un javelot. Pour chasser le gros gibier, on se sert souvent de flèches empoisonnées et on recherche, le lendemain, le cadavre de l'animal après que le poison a fait son œuvre. Ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, lorsque les chasseurs vont partir, ils se rendent chez le Wechi et lui demandent un talisman, lui offrant, au retour, un présent si la chasse a été bonne. On prépare souvent pour la capture du gros gibier, des trappes garnies de tiges de bois acérées. C'est un moyen qui est aussi employé à la guerre. Toutes les grandes pièces, telles que léopards, buffles, hippopotames, antilopes, appartiennent de droit au chef, sans égard pour celui des chasseurs qui les a abattus ou pris. Le gibier de moindre importance appartient à celui qui l'a tué. Chaque village possède ses terrains de chasse particuliers, mais les limites en sont assez vagues et les franchir est considéré plutôt comme un manque de savoir-vivre que comme un crime.

La principale méthode que les Basonge emploient pour prendre les poissons est l'empoisonnement des étangs, mais parfois aussi on établit des barrages dans lesquels on pratique des trous bouchés au moyen de nasses. Les poissons qui se cachent dans les roseaux sont attrapés par les femmes au moyen de paniers. On immerge le panier, puis on agite les roseaux et on le relève vivement au moment où les poissons s'enfuient de tous côtés. On installe aussi des pièges amorcés au moyen de graines de palmier (1).

ÉLEVAGE ET AGRICULTURE

On trouve chez les Basonge des chèvres, des porcs, des chiens et des volailles; le commerce de ces animaux domestiques est réservé aux hommes, sauf celui des volailles que pratiquent les femmes. Les chiens sont employés pour la chasse et servent aussi de nourriture; dans ce dernier cas ils sont tués avec une massue. Ils sont punis lorsqu'ils volent. Les chèvres et les porcs, autrefois très nombreux, sont plus rares de nos jours, à cause des raids des Arabes. On loge ces animaux dans de petites

(1) Schmitz, *Les Basonge*, p. 210, dit qu'on pêche aussi les poissons en les atteignant avec des flèches-harpons, mais nous n'avons point observé l'usage de cette arme dans les régions occidentales.

huttes spéciales; les étables des chèvres sont élevées au-dessus du sol sur des piliers. On marque les chèvres en taillant leur poil suivant différents dessins, et, comme les chiens, on les tue avec une massue. On distingue les porcs en leur coupant la queue à différentes longueurs, et on les tue en les noyant; lorsqu'on les prend en train de voler, on les chasse simplement, mais lorsqu'ils tuent un enfant, comme cela arrive quelquefois, ils sont égorgés. Il faut noter cependant que depuis l'arrivée des Arabes dans le pays, l'usage s'est répandu de tuer les porcs et les chèvres en leur coupant la gorge. Les volailles sont étranglées.

En somme, on traite les animaux domestiques avec beaucoup de douceur.

Les Basonge sont des agriculteurs diligents et appliqués. Le sol destiné à la culture est d'abord déblayé avec l'assistance des hommes, mais le reste du travail est exécuté par les femmes. Elles se servent pour cela de houes dont la lame est en fer (1). Les herbes résultant du premier nettoyage du terrain sont brûlées sur place et les cendres mêlées à la terre, mais il n'est point pratiqué d'irrigation. Le même terrain n'est utilisé que durant une saison, et même, dans le cas du manioc, pour une seule récolte. On cultive les plantes suivantes : le manioc, *Kinkonde,* le maïs, *Nebele,* les arachides, *Tunanda,* le tabac, la canne à sucre, les patates, les courges, le chanvre et les tomates; le reste est d'importation européenne (2). On place dans les champs des talismans pour favoriser les récoltes. Le produit d'un champ n'appartient pas au semeur, mais au chef de famille.

NAVIGATION

La navigation, comme on peut s'y attendre sur un territoire aussi étendu, se trouve, dans les différentes localités, à des degrés de développement également différents. Les Namale construisent uniquement des radeaux formés de madriers d'environ quinze pieds de long; on les manœuvre au moyen de perches; les Lupungu, cependant, construisent d'excellents canots mus au moyen de pagaies.

VÊTEMENTS ET PARURES

On n'observe pas chez les Basonge la peinture sur le corps comme ornement, sauf lorsqu'on peint avec du charbon la face et la poitrine des chefs morts ou de leurs enfants, ainsi que nous l'avons déjà rapporté plus haut (3). La circoncision, appelée *Mabudi,* est une pratique générale, et il n'est aucune femme qui consentirait à avoir des rapports avec un homme non circoncis (4). La circoncision est pratiquée

(1) Il est intéressant de remarquer que WISSMANN, aussi bien dans son *Quer durch Afrika*, p. 123, que dans *Proc. R. G. Soc. London*, 1888, p. 527, et ADAM, dans *Belgique coloniale*, 1896, p. 57*a*, disent que les champs sont cultivés par les hommes.

(2) SCHMITZ, *Les Basonge*, p. 214, cite de grandes plantations de millet qui sont la propriété collective de tout le village; ceci semble être particulier à la partie orientale du territoire.

(3) SCHMITZ, *Les Basonge*, p. 153, raconte que l'on se peint le corps à deux occasions, pour les fêtes de la lune, et pendant la guerre.

(4) GILLAIN et LE MARINEL, à la page 252, disent que la circoncision, bien que très fréquente, est loin de constituer une pratique tout à fait générale. Sans aucun doute l'influence arabe a étendu cet usage.

par le féticheur en présence de tous les individus mâles du village, sur les garçons âgés de quatre ans environ; plusieurs sujets subissent l'opération dans la même séance et le prépuce, après son ablation, est placé dans l'intérieur d'une fourmillière (1).

On a l'habitude de briser la moitié inférieure des deux incisives du milieu de la mâchoire supérieure; il arrive quelquefois que la dent entière saute pendant l'opération, mais ceci est un accident et n'est jamais fait avec intention.

La coiffure, avant l'arrivée des Européens, était des plus simples : la partie antérieure de la tête était rasée, comme pour agrandir artificiellement le front, et, le reste des cheveux recouvert d'une mixture faite d'huile de palme et de charbon, ce dernier obtenu par la combustion de tiges de manioc. De cette manière, les cheveux pouvaient être nattés en un certain nombre de petites tresses qui pendaient derrière la tête comme une sorte de frange. Les femmes portaient des cauris dans leurs chevelures, un en avant, et un grand nombre par derrière (2). On admire beaucoup une belle barbe et des moustaches ; les cheveux ne sont coupés que pendant la jeunesse dans le but de les faire repousser plus fort ensuite.



Fig. 16. — Femmes et filles Basonge. (Village Batempa.)

Les boucles d'oreille étaient inconnues avant l'arrivée des Arabes; mais les hommes portaient des ornements dans le nez; c'étaient de petits bâtonnets de 12 centimètres de long, sur environ 6 à 8 millimètres de diamètre et passés dans un trou pratiqué dans la cloison du nez. Cet usage est depuis longtemps tombé en désnétude, mais on peut encore rencontrer des hommes âgés ayant la cloison du nez perforée. Les hommes, comme les femmes, portent des bracelets en fer avec des ornements en relief ayant la forme de lignes courbes et qui ressemblent de loin à ceux des Batetela. Les femmes portent en outre des bracelets de cuivre dont la matière vient aujourd'hui d'Europe, mais était autrefois fournie par les gens du Katanga sous forme de lingots en croix de Saint-André, utilisés comme monnaie et nommés *Tyombo*.

Un homme qui a tué un ennemi porte dans ses cheveux une plume rouge et, en général, autant de ces plumes qu'il a tué d'ennemis (3). Le chasseur qui a tué un léopard, porte quatre bracelets de perles, un à chaque poignet et un à chaque cheville.

(1) Schmitz. *Les Basonge*, p. 251, dit que l'opération est faite par le forgeron et que le prépuce est jeté sur le toit de la hutte. Le Marinel, p. 252, écrit que c'est presque toujours la mère qui pratique la circoncision.

(2) Schmitz et Le Marinel, dans *Les Basonge*, pp. 114 et 115. disent que l'ornement préféré par les femmes Basonge pour leur chevelure est un disque coupé dans un coquillage provenant de la côte orientale. Ceci est un ornement assez commun chez les Bantu de l'est.

(3) Le Marinel, *Les Basonge*, p. 157, dit qu'à l'époque des incursions arabes, les hommes ayant tué un ennemi portaient dans leur chevelure, en guise d'ornement, un doigt desséché.

Les vêtements sont faits en étoffe de palme, appelée *Monda*; les hommes, libres ou esclaves, portent deux tabliers, l'un devant et l'autre derrière, laissant à nu les cuisses. L'habitude de porter deux « tabliers » date du temps où ils s'habillaient de peaux de bêtes, comme le font encore maintenant certains Baluba du sud (au lac Kisale); les peaux séchées au soleil étaient trop dures pour qu'on pût en former d'autres costumes. Les chefs et les anciens portent une robe touchant terre et, par-dessus, un jupon descendant jusqu'au genou; ce dernier est beaucoup plus volumineux que la robe et retombe en formant un grand nombre de plis. Le vêtement des femmes consiste en une seule pièce d'étoffe d'environ 40 centimètres de long passée par derrière de façon que les deux extrémités se rejoignent devant (fig. 26). Les femmes en deuil portent ce vêtement replié et suspendu comme un tablier; il est retenu par une corde. On garnit quelquefois les vêtements en tissus de palme, avec une bordure frangée faite de petites lanières de différentes couleurs cousues ensemble. Les ceintures sont faites de peau de porc. Il n'existe aucun vêtement indigène destiné à protéger le porteur contre la pluie, pas plus qu'il n'en n'existe pour protéger la tête ou les pieds; les sandales sont d'importation Arabe ou Batetela.



Fig. 17. — Panier Basonge et Baluba.

INDUSTRIES

Ce sont les hommes qui travaillent le cuir. Les poils sont quelquefois laissés sur la peau, d'autres fois on les enlève.

La corde est aussi fabriquée par les hommes.

Les Basonge excellent dans la vannerie (1).

La forme typique des paniers est circulaire avec une base carrée; ils sont munis d'un couvercle s'emboîtant sur leur sommet, et qui n'est pas carré, mais en forme de dôme. La matière employée dans la confection de ces

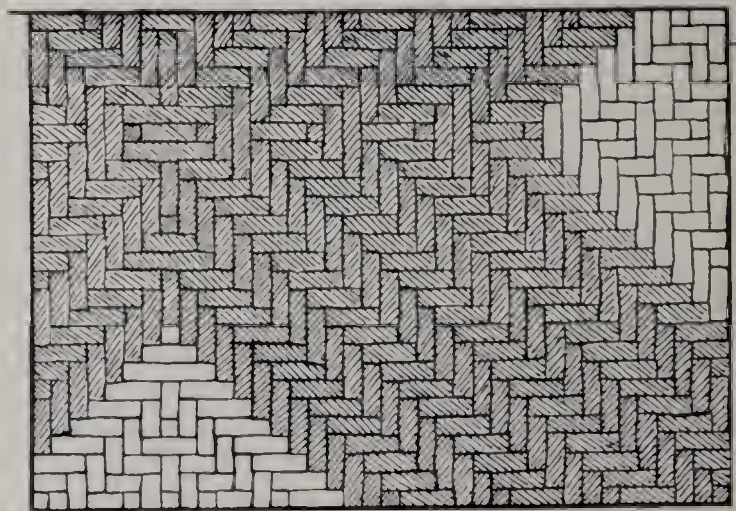


Fig. 18. — Point de couvercle de panier Basonge.

(1) Il est peut-être utile de limiter cette affirmation aux tribus de l'ouest; Schmitz, *Les Basonge*, p. 219, écrit : « Les Basonge me paraissent maintenant assez novices dans l'art de la vannerie, et leurs voisins, les Batetela, leur rendent des points sous ce rapport. » Wissmann, *Quer durch Africa*, p. 123. dit cependant : « Korbflechterei steht auf einer hohen Stufe. »

paniers est le jonc fendu; les éléments du tressage sont doubles, formés de deux lanières, placées face à face, de telle manière que la surface extérieure luisante de l'une apparaisse au dehors, celle de l'autre à l'intérieur de l'ouvrage. L'ensemble des éléments qui apparaissent à l'intérieur du panier est continu et c'est de lui que dépend la stabilité du panier; les séries visibles sur l'extérieur du panier sont au contraire discontinues, chaque élément étant remplacé par un autre d'une couleur différente selon les exigences du dessin. Le point est ce qu'on appellerait dans le tressage à la main, un croisé diagonal à quatre brins mêlés, ou à six brins, quoique parfois la base soit tressée en un croisé diagonal à trois brins (fig. 18 et 19). Les bords du panier et de son couvercle sont faits de cercles de bois, fourrés de jonc, et renforcés à l'extérieur et à l'intérieur par des anneaux faits d'un jonc plus fort. Le rembourrage des bords est maintenu en place par un lacis horizontal de même matière et servant d'ornement. Les filtres employés dans la fabrication du sel ressemblent à la moitié d'un panier oblong ayant un fond arrondi, les coins du panier formant les pointes du filtre (fig. 15); la bordure est faite du même croisé en diagonale à 4 brins, mais dont les éléments sont simples (1).

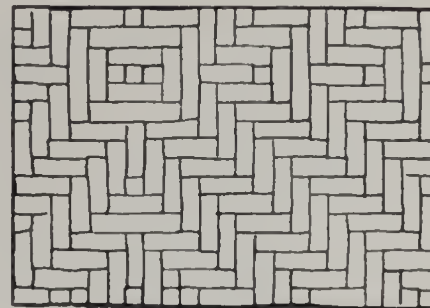


Fig. 19.
Point de couvercle de panier Basonge.

Les *nattes* sont magnifiques et sont généralement pourvues d'une bordure de couleur différente cousue après coup. La matière employée dans leur confection est invariablement le roseau. Lorsque la natte est d'une seule couleur, on l'orne de larges bandes, en faisant une interruption régulière dans le tressage du croisé diagonal à quatre brins, qui demeure l'invariable point employé (fig. 20); dans le cas où les bandes sont de couleurs différentes, chacune d'elles est tressée à part avec une série spéciale de brins, et est remaillée avec la suivante (fig. 21). Quand chaque série à son tour comprend des éléments de couleurs différentes, le point est souvent modifié, pour obtenir une différence dans le dessin (fig. 22).

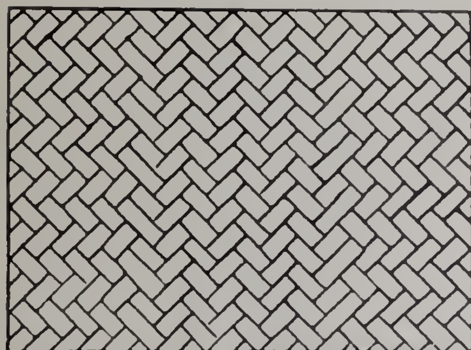


Fig. 20. — Point de natte Basonge.

Le *tissage*, qui est effectué par les hommes, se fait de la même façon que chez les Bushongo (2); la matière mise en œuvre consiste en de fines lanières découpées dans l'enveloppe superficielle de la feuille de raphia; on fait souvent une bordure colorée au moyen de fils de chaîne teints. Il n'y a pas de dessins tissés, dans le tissu lui-même, mais on forme des ornements en cousant ensemble des petites lanières de différentes couleurs.

(1) Des calebasses, servant à contenir de l'huile, sont souvent ornementées de vannerie. Ceci explique comment certaines peuplades qui ne font pas de poterie, ont tout de même conçu l'idée d'ornementer leurs vases en bois de dessins qui ont leur origine dans la vannerie. Une calebasse, qui a été exposée aux intempéries gagne une couleur foncée, mais la partie couverte de vannerie restera claire, montrant les dessins faits par l'impression du jonc.

(2) Voir Torday et Joyce, *Les Bushongo*, Annales du Musée du Congo, Ethn. série III, t. I, p. 184.

Teinture. — On teint les étoffes en un beau noir brillant en les faisant bouillir avec une infusion d'une certaine plante, puis en les trempant dans de la boue de marais; cette teinture est indélébile. On trouve quelquefois des teintures jaunes ou rouges.

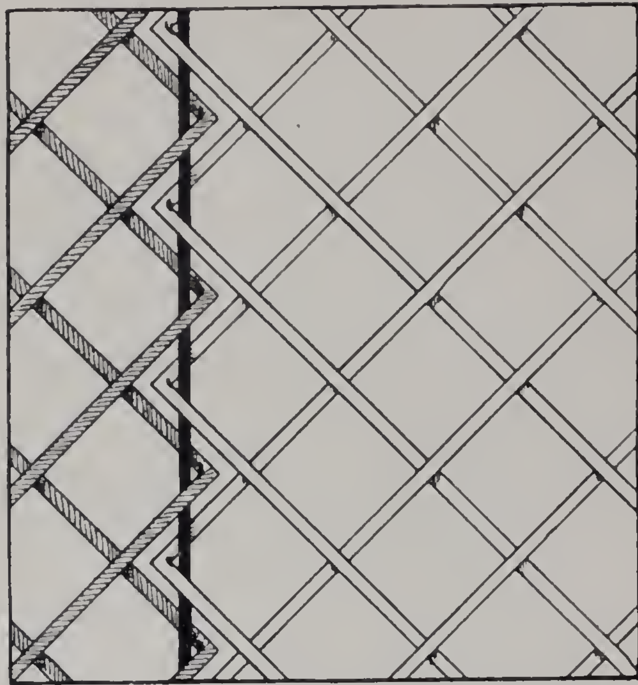


Fig. 21. — Natte Basonge tressée en bandes de couleurs différentes.

Poterie. — La poterie, qui, prétend-on, fut enseignée aux humains par Efile Mokulu, est fabriquée par les femmes. L'argile est pétrie avec de la poussière obtenue en écrasant de vieux débris de poterie, pour la « renforcer », et le vase est construit sur un fragment de vieux pot, en guise de base.

Métallurgie. — Le fer est le seul métal qui soit fondu; on affirme que c'est Efile Mokulu qui enseigna aux hommes à fondre et à travailler ce métal. Pour opérer la fonte du fer, il faut d'abord réunir une provision de charbon; dans ce but, on coupe un arbre dans la forêt et on le débite en petits fragments, qui sont empilés en forme de meule et recouverts d'herbes et de terre. On met le feu à l'ensemble en bouchant soigneusement les trous avec de l'herbe. Chaque matin, les fondeurs se rendent dans la forêt pour surveiller les progrès de l'opération, et lorsque le charbon est enfin prêt à être utilisé, on prépare le four où sera fondu le minerai. Ce four consiste tout simplement en un trou creusé dans le sol et que l'on remplit de lits alternatifs de charbons incandescents et de minerai, ce dernier restant tel qu'on le trouve dans la terre. Un soufflet (du modèle Baluba ordinaire) est mis en œuvre, et le métal obténu est soigneusement martelé entre deux pierres avant d'être confié au forgeron. On ne pratique pas le coulage du fer.

Armes. — Les seules armes indigènes sont des javelots munis de pointes de bois ou de fer, des arcs et des flèches. Les javelots de bois sont faits d'une seule pièce et ce ne sont au fond que des tiges, pointues à une extrémité; dans les javelots à pointe en fer, les pointes sont emmanchées dans le bois. Les deux types sont des armes de jet. On portait jadis des boucliers de quatre à cinq pieds de long et de deux pieds de large. Les arcs sont formés d'une simple pièce de bois à section circulaire, amincie aux extrémités; la corde est en jonc et s'appuie, à chaque extrémité, sur un épaulement obtenu en roulant de la fibre de palmier autour du bois de l'arc. La longueur des arcs varie de trois à cinq pieds. Les flèches, qui ont une longueur de deux et demi à trois pieds, sont faites d'une nervure de palmier, garnie d'une pointe de fer ou de bois. Ces dernières sont munies de soies et garnies d'un grand nombre de barbelures; celles en fer sont emmanchées et affectent la forme d'un losange irrégulier

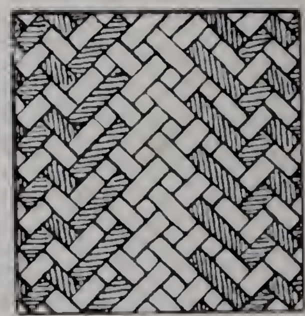


Fig. 22.
Point de natte Basonge.

ou d'un triangle avec des barbelures de chaque côté. Les pointes de bois sont empoisonnées avec le même poison que chez les Batetela. Certaines flèches sont encochées, d'autres pas. Quelques-unes portent une fente qui peut recevoir un morceau de feuille



Fig. 23. — Vase Basonge en bois sculpté.

d'arbre destiné à servir de pennon ; dans d'autres le bois est tout à fait lisse. L'arc est tenu de la main gauche, et bandé de la main droite ; la flèche repose sur le côté gauche de l'arc, et est maintenue entre lui et le pouce de la main gauche ; l'index



Fig. 24. — Oreillers de bois : *a* et *b*, Basonge ; *c* et *d*, Baluba.

de la même main est étendu dans la direction du but à atteindre. L'arc, étant bandé de la main droite, ni le pouce ni l'index ne reposent sur la flèche. On porte les flèches dans un carquois fait avec de la peau ayant conservé son poil ; le long de ce carquois

est fixée une tige pointue à un bout ; lorsqu'on veut se servir de l'arc, on plante en terre cette tige à côté de soi, et, comme un support, elle maintient le carquois à la portée de la main. Les flèches empoisonnées sont plantées en terre la pointe en haut sur le chemin que l'ennemi doit suivre. Les guerriers portent aussi des haches et des couteaux qui servent à achever les blessés. Les couteaux n'offrent rien de particulier, mais nous avons recueilli certaines haches dont la forme rappelle beaucoup les haches ornementales fabriquées par les Zappo Zapp et que l'on voit si souvent dans les collections européennes.



Fig. 25.
Calebasse sculptée des Basonge (village Batempa).

NUMÉRATION, ETC.

Les nombres portent les noms suivants :

1. *Kamo*	5. *Tano*	9. *Kitema*
2. *Kabidi*	6. *Sambono*	10. *Kumi*
3. *Kasatu*	7. *Sambobidi*	20. *Maumikabidi*
4. *Kana*	8. *Moanda*	100. *Kinunu*

Les nombres sont aussi rendus par les gestes suivants (1) :

1. L'index de la main droite étendu; les autres doigts fléchis. — 2. L'index et le médius de la main droite étendus, le reste fléchi. — 3. Le pouce, l'index et le médius de la main droite pressés les uns contre les autres; le reste fléchi. — 4. Les quatre doigts de la main droite pliés pressés les uns contre les autres, le pouce étendu mais écarté. — 5. Le pouce et les quatre doigts de la main droite pressés les uns contre les autres. — 6. Le petit doigt de la main droite étendu, tous les autres doigts des deux mains fermés. — 7. L'annulaire de la main droite étendu, les autres doigts fermés dans les mains. — 8. Les deux poings fermés, les pouces étendus. — 9. Les deux poings fermés, le pouce gauche seul étendu. — 10. Les deux poings fermés.

Les Basonge comptent aussi les années, à raison de deux pour une des nôtres. Ces deux années correspondent, l'une à la saison des pluies et se nomme *Vula lusua*, l'autre à la saison sèche et porte le nom de *Vula dishipo*. Ces « années » sont divisées en mois lunaires dont le nombre n'est pas fixé, mais varie suivant la saison. Le premier jour de la nouvelle lune est considéré comme

(1) Le Marinel, *Les Basonge*, p. 373, dit qu'il existe des différences locales dans la manière d'exprimer les nombres au moyen de gestes; Schmitz, à la même page, donne les mouvements employés pour dire quatre nombres et ces mouvements sont tout à fait différents de ceux observés par l'expédition dans l'Ouest. Ce sont :

Quatre : les quatre doigts de la main gauche fermés, le pouce en dehors. — Cinq : les quatre doigts de la main gauche fermés, le pouce en dedans — Huit : la main gauche tout ouverte. Le pouce de la main gauche posé en travers des trois premiers doigts de la main droite. — Dix : les deux mains fermées pouce en dedans, appliquées l'une contre l'autre. — Douze : premier mouvement : les deux mains fermées, pouce en dedans = 10. Deuxième mouvement : les deux doigts de la main gauche fermés = 2.

un jour de fête et on se réjouit en exécutant des danses et des chants (1). On l'appelle *Enunduwe kushi* et l'on pense que quiconque se livrerait à un travail ce jour-là serait certain d'être victime de quelque accident. Lorsque la lune a disparu, on dit qu'elle est allée rejoindre sa femme, une étoile appelée *Kwaba*



Fig. 26. — Femme Baluba.

Le soleil se nomme *Guba*, et les étoiles *Luenyenye*. Quant à l'éclair, on le représente par une chèvre ayant des fesses d'un rouge de feu capable de détruire les hommes et les arbres sur l'ordre d'Efile Mokulu (2).

(1) Schmitz, *Les Basonge*, pp. 319-22, donne une description détaillée d'une de ces fêtes observée à Dibue.
(2) Schmitz, *Les Basonge*, p. 371, dit que la foudre est considérée comme indépendante de Dieu et qu'elle est à la disposition de l'homme qui possède le fétiche nécessaire.

CHAPITRE II

LES BATETELA

GOUVERNEMENT

Chez les Sungu, on désigne le chef par le mot *Owenji* ; ce chef est assisté d'un certain nombre d'anciens, *Usumbe,* et d'un ministre. *Olohe. Untu* signifie homme libre, mais on emploie plus souvent le terme *Utam buta* pour insister sur le fait que l'on n'est pas esclave : ce mot signifie « homme né », c'est-à-dire homme né au village. Les esclaves, eux, sont appelés *Fumbi.* Les mots employés par les Olemba sont à peu près les mêmes : un chef se nomme *Owanji* ; les anciens, *Usombe* ou *Kfumi* ; un homme libre, *Untu* ; une femme libre, *Onabanza* ; ce dernier mot veut dire enfant du village. Chez les Sungu, un grand chef qui se trouve à la tête de plusieurs villages, exerce son gouvernement par l'intermédiaire de chefs subalternes héréditaires, lesquels lui payent des tributs consistant en farine, volaille, grain, huile, etc. ; ils lui remettent les peaux de tous les léopards qu'ils ont tués dans leur district. A part ce tribut dû à leur suzerain, ils sont complètement indépendants de celui-ci en ce qui concerne l'administration de leur propre village. Autrefois, la désobéissance de la part d'un de ces vassaux était punie d'emprisonnement, mais presque toujours les anciens parvenaient à arranger l'affaire. L'appropriation des peaux de léopard par un chef subalterne qui n'y a pas droit est punie par l'invasion de son village, et la rébellion ouverte par la mort. Chez les Batetela du nord, il y a à la tête de chaque village un homme appelé *Nyampara,* qui représente le chef, mais sa fonction ainsi que le mot qui la désigne sont d'origine arabe.

Chez tous les Batetela, la fonction de chef est héréditaire ; chez les Sungu, c'est le fils aîné qui succède ; si ce dernier vient à faire défaut, les héritiers sont dans l'ordre : les fils du frère, les frères, et les fils de la sœur. Chez les Olemba, les choses se passent d'une façon légèrement différente : le frère aîné est l'héritier

naturel, et lorsqu'il n'y a pas de frère on prend le fils aîné. Chez les Batetela du nord, le fils aîné est l'héritier en première ligne, le frère aîné celui en seconde ligne, et le fils du frère aîné vient en troisième lieu. Chez les Sungu, lorsqu'un grand chef meurt sans héritier, on effectue de longues recherches dans la généalogie des individus qui paraissent aptes à recueillir la succession, pour trouver une trace de sang royal, et celui en faveur duquel la présomption est la plus forte est choisi comme successeur. Après les funérailles d'un grand chef a lieu une grande réunion à laquelle prennent part tous les hommes habitant la région. Les anciens veillent à ce que n'assistent à cette solennité que des gens d'âge raisonnable, et il n'est point permis d'y tenir des conversations vulgaires ou de s'y quereller. Tous les descendants mâles du défunt sont là, et les anciens discutent la question du plus proche héritier. Même lorsque la matière ne permet aucun doute, une discussion semble toujours avoir lieu ; comme disait notre informateur : « Ils ouvrent leurs yeux très grands pour éviter une erreur possible ». Lorsque le chef est choisi, le doyen des anciens proclame son élection devant tout le peuple assemblé, dans les termes suivants : « Voici notre chef ; c'est un homme bon qui ne lésera pas les intérêts de ses sujets et il rendra justice à ceux qui viendront le lui demander ». Le nouveau chef se retire alors dans une hutte avec deux des anciens pour être lavé et revêtu ensuite de la peau de léopard. On place des plumes rouges dans sa chevelure, et on lui trace sur le front avec de l'argile une raie blanche qui s'étend d'une tempe à l'autre. Toutes ces opérations se font très lentement, afin d'entretenir l'état d'expectative dans lequel se trouvent les spectateurs. A sa sortie de la hutte, le nouveau chef est salué par les acclamations de la foule frappant des mains et jouant du tambour ; il se promène parmi ses sujets en les apaisant du geste. Un ancien s'adresse alors à lui en ces termes : « Maintenant que vous êtes notre chef, n'oubliez pas que vous êtes le descendant de glorieux ancêtres ; parlez bien et agissez de même, et non comme si vous étiez un homme sans aïeux ». Une distribution de cadeaux a lieu ensuite, et pour y procéder on répartit les sujets en quatre groupes, portant respectivement les noms de *Lukanda*, *Kachi*, *Jele* et *Pumba*. Le premier groupe reçoit des boucs et des porcs, le second des chiens, le troisième des coqs et le dernier des chèvres. Si un des groupes reçoit l'animal auquel il n'a pas droit, il est immédiatement attaqué par celui auquel



Fig. 27. — Le chef Kasongo Batetela et ses femmes.

l'usage a attribué le dit animal. Chacun de ces groupes peut manger en toute liberté les animaux reçus. Cette institution existe depuis très longtemps dans le district de Mokunji et, vraisemblablement, dans les régions avoisinantes ; il se peut que ce soit un reste de totémisme, mais il est possible aussi que cette coutume ait été instituée dans le but de prévenir des batailles consécutives à la distribution des cadeaux.

Chez les Olemba, la coutume est la même pour ces sortes de cérémonies, sauf que le chef ne distribue à ses sujets que des volailles.

Les chefs Sungu tirent une partie de leurs revenus des amendes qu'ils infligent à ceux qui transgressent les lois, et leur principale fonction est de recevoir les doléances de leurs sujets, et de rendre la justice. Les anciens ne forment pas à proprement parler un conseil, mais le chef, surtout s'il est jeune, prend volontiers leur avis. Chez les Olemba, on perçoit les mêmes taxes que chez les Sungu, les fonctions des chefs et la source de leurs revenus sont les mêmes et la propriété d'un voleur est confisquée au profit du chef. Les chefs Sungu ont certains droits de chasse, par exemple celui de recevoir la poitrine de chaque animal tué sur leur territoire, mais ils ne doivent pas manger d'une certaine antilope (1), sous peine de souffrir d'une pénible éruption de la peau ; les hommes ordinaires ne sont pas sujets à cet inconvénient. Les chefs, de par leur situation, sont dans l'obligation d'entretenir un grand nombre de femmes. Si on interrogeait un chef quant au nombre de ses épouses, il répondrait sans doute qu'il est incapable de les compter. Un chef se plaignait que ses femmes, au nombre de vingt-six, étaient pour lui une source de grand embarras, mais qu'il ne pouvait en avoir moins, eu égard à sa situation sociale. Un chef choisit une de ses femmes pour prendre la direction du harem ; celle-ci s'adjoint deux aides choisies par elle ; les femmes appellent cette directrice : « mère ». Les femmes du chef sont divisées en deux classes : l'une comprend de dix à vingt femmes qui sont gardées dans une enceinte spéciale et surveillées ; elles ne sont jamais prêtées à d'autres hommes ; c'est parmi leurs enfants qu'on choisit l'héritier du trône. Les autres femmes du harem vivent dans une rue à l'extérieure de l'enceinte dont nous venons de parler, et elles sont autorisées à avoir des relations avec les célibataires du village. Leurs enfants s'appellent eux-mêmes : « enfants du chef » ou, pour être plus exact, enfants des femmes du chef, mais ils ne peuvent hériter ni du rang ni de la propriété de ce dernier. Ces femmes ne sont pas



Fig. 28. — Le chef Jady et femmes.

(1) Il s'agit de l'antilope « Pongo ». La viande de cette antilope jouit, parmi beaucoup de peuplades, de la côte orientale jusqu'au Kasaï, de la réputation de causer des éruptions. Quelquefois, ce seraient les femmes, d'autres fois des chefs, qui contracteraient cette affection, s'ils mangent de cette antilope. Cependant, la viande est succulente et les Européens en mangent impunément.

considérées comme esclaves. Le chef confie généralement sa propriété, biens et bêtes, à d'autres personnes souvent de très basse origine; non seulement on a absolument confiance en ces personnes, mais elles se montrent toujours dignes de cette confiance. Il résulte de cet état de choses, qu'un chef est rarement en mesure de payer immédiatement une somme qui lui est demandée; il doit attendre jusqu'à ce qu'il ait pu faire rentrer les sommes ou les biens qui sont entre les mains de ses « trésoriers ».



Fig. 28. — Le chef Jady.

Lorsqu'un chef éternue, c'est l'usage que ceux qui l'entourent battent des mains et s'écrient avec emphase : « Ah! ah! ». Chez les Olemba, lorsque le même fait se produit, c'est le chef lui-même qui dit : *Emokita shisha : Mishisha yende* et tous ceux qui sont là frappent dans leurs mains. Shisha signifie éternuer, et la phrase entière veut dire : « Emokita a éternué, éternuez à lui ». Autrefois les chefs Sungu étaient portés sur les épaules des esclaves, mais depuis l'arrivée des Européens, ils emploient le hamac. Les chefs Olemba ont le privilège, ainsi que leurs fils, de porter des colliers de dents de léopards. Chez les Batetela du Nord, lorsqu'un chef est en train de manger, un homme fait retentir un gong et chante. Chez les Sungu, les anciens portent des cannes et s'assoient sur des peaux de chèvres. Les femmes ne peuvent hériter du titre de chef.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, la justice est rendue par le chef du village, qui tire ses revenus principaux des amendes qu'il prélève sur ses sujets. Dans sa juridiction, il est tout-puissant et n'a pas de compte à rendre à son suzerain. En ce qui regarde la moralité en général, exception faite des rapports sexuels, les idées de ces indigènes sont relativement très élevées. L'hospitalité est considérée comme un devoir absolu, et si un homme restait dans un village sans nourriture et sans abri, ce serait une honte pour tous les habitants. Chez les Sungu, un fugitif, en temps de guerre, recevra asile d'un homme dont il aura partagé la nourriture à un moment quelconque de son existence. On prétend que cette coutume est antérieure à l'arrivée des Arabes, mais comme on ne la rencontre pas chez les Olemba, il se peut fort bien qu'elle soit aussi simplement basée sur le code mahométan. Le vol est hautement réprouvé, et un homme connu comme voleur trouverait difficilement, semble-t-il, à se marier. Autrefois le vol, le fait de tromper, faisait déconsidérer l'homme qui s'en rendait coupable, mais aujourd'hui les opinions sont très diverses sur ce sujet, et il semble que la tendance actuelle soit de regarder la chicane plutôt comme une preuve d'habileté, surtout si la victime est un étranger. La rupture d'un serment ou d'un engagement sont également des faits considérés comme condamnables. (On prête serment en faisant une déclaration, puis en frappant le sol trois fois avec les orteils du pied droit). Sauf la tendance dont nous parlions plus haut, on ne fait

aucune différence, en ces sortes de choses, entre les étrangers et les habitants du village.

L'adultère est considéré comme une offense personnelle et non comme une atteinte aux bonnes mœurs; il est puni chez les Sungu par le mari, et, s'il est trop fréquent, peut conduire au divorce; dans certains villages, il est puni d'une amende dont la moitié va au chef. Chez les Olemba, cet acte était jadis considéré plus sérieusement, et puni de mort par le mari. En cas de vol, si le voleur est pris sur le fait, il est amené devant le chef et sa culpabilité est regardée comme établie; en dehors du cas de flagrant délit, il faut que l'accusateur produise au moins deux témoignages pour obtenir une condamnation. Lorsque la culpabilité est prouvée, le coupable doit restituer le bien dérobé et payer une amende dont la moitié est allouée au chef. Autrefois, tout ce qui appartenait à un condamné était confisqué, et lui-même était vendu, au loin, comme esclave; si ses biens ne suffisaient pas à payer l'amende, tout son village était pillé. La coutume en faveur chez les Olemba ressemble à celle qui existait primitivement chez les Sungu, en ce sens que le voleur est contraint de restituer son larcin et que tout ce qu'il possède est confisqué au bénéfice du chef. Chez les Olemba, la peine de mort est exécutoire de la part du condamné, qui doit se pendre, lui-même, publiquement.

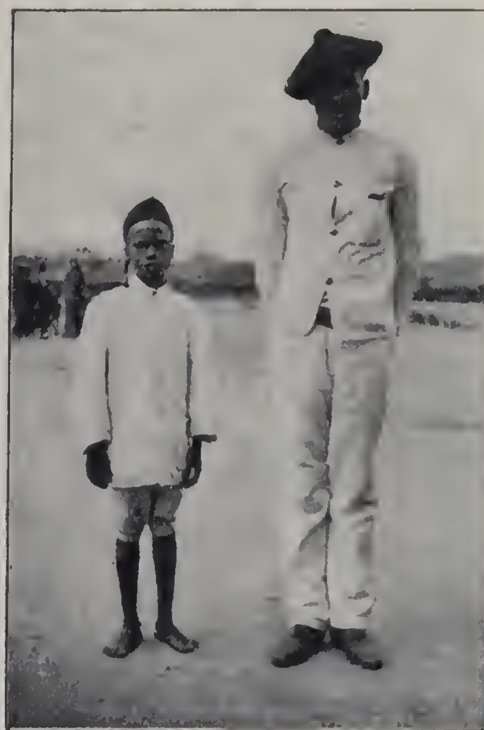


Fig. 29. — Le chef Kondolo.

Partout on peut se justifier de l'homicide, en cas de légitime défense, et l'homicide par imprudence n'est point considéré comme un crime. Dans leurs épreuves, les Sungu employaient autrefois l'épreuve du poison et cette coutume est encore pratiquée par les Batetela du nord, qui emploient la même drogue appelée *Chinu*. La forme d'épreuve actuellement en usage chez les Sungu consiste à obliger le prévenu à prendre une aiguille dans un pot d'eau bouillante; si sa main est brûlée pendant l'opération, sa culpabilité est considérée comme prouvée; cette pratique a été introduite par les Arabes. Lorsqu'un homme a été tué à la guerre, son frère peut entreprendre de venger sa mort, et dans ce cas, on ne peut accepter de compensation sous aucune autre forme. Nous avons déjà parlé des offenses qui peuvent être faites à un suzerain par ses vassaux. Si un frère a conspiré contre son propre frère, il est puni de bannissement, et tous ses biens sont confisqués, à part ceux absolument nécessaires, c'est-à-dire une femme et quelques têtes de bétail. La cruauté envers les enfants est punie d'une amende. Si un homme est connu pour sa poltronnerie ou est de quelque manière déplaisant à tous ses concitoyens, il peut être vendu au dehors comme esclave. Chez les Batetela du nord, les poltrons sont battus, et si un homme est un perpétuel sujet d'ennuis pour le village, il est empoisonné. Le suicide chez les Sungu semble assez fréquent, et est considéré comme un acte de courage; nous avons pu en

observer trois cas. Le premier exemple est celui d'un mari qui se pendit parce qu'un chef lui avait dérobé sa femme; on put couper la corde à temps et il reprit ensuite possession de son épouse. Le second cas est celui d'un homme réclamé par un chef et sur le point d'être livré par le village où il s'était réfugié; il s'ouvrit le ventre, mais un de ses amis put rentrer ses entrailles et recoudre la blessure; il guérit et il ne fut plus question, après cela, de le restituer à son chef. Enfin le dernier cas a trait à un homme qui se pendit pour avoir perdu la vue. Chez les Olemba, le suicide se rencontre aussi et n'est point désapprouvé; la méthode ordinairement employée est la pendaison.

Autrefois, chez les Sungu, la mutilation infligée comme punition était le privilège du chef principal.

PROPRIÉTÉ

Chez les Sungu, la terre appartient nominalement au chef, mais, en réalité, elle est la propriété de la communauté, chacun étant libre de cultiver la partie de terrain nécessaire à son existence. La terre ne peut être vendue et ne peut être détenue par des étrangers. L'eau courante dans le voisinage des villages appartient aux habitants de ces villages. En ce qui concerne le droit des femmes à posséder, il est de plus en plus restreint à mesure que l'on s'avance vers le nord. Chez les Sungu, les femmes peuvent posséder un certain nombre de choses, parmi lesquelles des esclaves, mais elles ne peuvent détenir des armes. Chez les Olemba, les hommes seuls peuvent posséder des esclaves; enfin, chez les Batetela du nord, les femmes ne peuvent rien posséder en propre. La propriété collective chez les Sungu est un fait assez rare quoique, parfois, deux ou trois hommes se réunissent pour acheter en commun, une chèvre, par exemple; dans ce cas, le premier a la possession de l'animal, le second reçoit les deux premiers chevreaux et le troisième les deux suivants. Il est intéressant de noter que les Batetela possèdent un mot, *Kubumba*, qui signifie épargner et qu'on entend fréquemment dans leurs conversations. Autrefois, chez les Batetela, certains villages avaient des droits de chasse sur des terrains désignés, et ceux qui passaient les limites de ces terrains étaient tués.

Chez les Sungu, un homme riche confie souvent ses richesses à sa femme favorite qui les cache soigneusement, et passe le secret de la cachette à une de ses filles, pour le cas d'un accident.

L'homme lui-même doit ignorer cette cachette, de manière qu'il ne puisse être contraint d'en révéler la place ni par la torture, ni par un autre moyen coercitif. De plus, l'identité de la gardienne est inconnue et on n'a pas d'exemple de femmes ayant abusé de la confiance placée en elles.

De la même manière, un chef peut confier une partie de son avoir à un « trésorier ». Il n'est pas rare que des hommes riches confient leurs troupeaux à des hommes, souvent de très basse condition, et faisant partie d'une tribu voisine du village. On a une confiance absolue dans ces « trésoriers » et l'expérience prouve que cette confiance n'est pas mal placée; lorsqu'ils déclarent qu'un des animaux du trou-

peau est mort, on accepte leur déclaration sans discuter, et si l'un d'eux a été volé, le gardien dépensera jusqu'à son dernier sou pour remplacer l'animal disparu.

Les Batetela entretiennent un grand nombre d'esclaves, et chez les Sungu, ces derniers forment plus de la moitié de la population. Ils étaient auparavant assez rares dans cette tribu, mais depuis l'arrivée des Arabes, leur nombre a beaucoup augmenté, par ce fait que les prisonniers capturés dans un village sont revendus dans un autre. Chez les Sungu et les Olemba, les enfants de deux esclaves sont des esclaves, mais chez les Batetela du nord, tous les enfants nés dans le village sont libres. Le mariage entre individus libres et esclaves est autorisé partout, avec cette exception que chez les Batetela du nord, un esclave ne peut épouser une femme libre. Chez les Sungu, si le père est libre, les enfants le sont aussi. Chez les Olemba, il suffit qu'un des parents, père ou mère, le soit.

Dans toute la région, les prisonniers de guerre sont réduits en esclavage. Chez les Batetela du nord, tous les esclaves sont des étrangers, mais il n'en est pas de même chez les Olemba et les Sungu. Chez les Sungu, les seuls motifs pour lesquels on pouvait autrefois devenir esclave étaient la poltronnerie à la guerre, la criminalité continuelle ou le fait de posséder quelque trait ou d'avoir des manières rendant le sujet impopulaire et haïssable à la majorité des habitants du village ; dans ce cas, l'indésirable était vendu comme esclave dans un autre village. Il était, de plus, possible de réduire un homme au rang d'esclave dans son propre village, de la manière suivante : les villageois amenaient l'individu en question devant le chef et exposaient la situation ; si le chef trouvait les griefs des villageois justifiés, il leur donnait une chèvre à manger, et, à partir de cet instant, l'homme était son esclave. Chez les Olemba, on rencontre des esclaves pour dettes. Partout, les esclaves sont autorisés à posséder pour leur compte ; ils peuvent posséder, à leur tour, des esclaves. Chez les Olemba et les Sungu ils ont la faculté de se racheter, quoique chez les seconds le fait ne se produise que depuis l'arrivée des Européens. Dans cette tribu, il semble que le fait qu'un esclave puisse hériter des biens de son père, soit une habitude plutôt qu'un droit véritable, ainsi que nous l'expliquerons plus loin. Le maître d'un esclave, chez les Sungu, est responsable des dettes de celui-ci, et les esclaves qui ne sont pas mariés vivent en commun avec tous les autres célibataires du village. Sous ce dernier rapport, les esclaves sont traités de la même manière chez les Olemba. Chez les Batetela du nord, on mange parfois les esclaves, mais aucun de ceux pour qui l'esclave a travaillé ne peut prendre part au festin. En conséquence, il est de coutume, lorsqu'on veut se livrer au cannibalisme de cette manière, d'aller acheter un esclave dans un autre village et de le tuer de suite avant qu'il ait pu travailler pour son nouveau maître.

Les lois qui régissent les successions varient selon les différentes tribus Batetela. Chez les Sungu, l'héritier normal de la propriété du père est le fils aîné de l'une quelconque de ses femmes. A défaut de fils les héritiers se suivent dans cet ordre : le fils du frère, le frère, le fils de la sœur et enfin les amis qui ont pris part au festin préparé après la mort du défunt. Si le défunt est le lieutenant d'un chef, ce dernier prélève sur les biens dont se compose l'héritage, un esclave ou un animal. Chez les Olemba, lorsqu'un homme meurt, sa propriété est divisée également entre ses frères ou à leur défaut entre ses fils. Chez les Batetela du nord, les héritiers se suivent

dans l'ordre suivant : fils aîné, frère aîné, fils aîné du frère aîné. En ce qui concerne la propriété des femmes, elle passe, chez les Sungu, au père ou au frère de la défunte, mais celui qui hérite des biens d'une femme doit pourvoir le veuf de cette femme d'une nouvelle épouse qui se trouve être généralement la sœur de la défunte. Chez les Olemba, le mari hérite des biens de sa femme. Nous retrouvons les mêmes divergences en ce qui concerne les lois régissant la partie de l'héritage qui est constituée par les veuves du défunt. Chez les Sungu, les veuves font partie de la succession du défunt mari au même titre que tout le reste de ses biens, mais elles possèdent un droit de refus. Lorsqu'une veuve élève quelque objection, son père doit payer à l'héritier une somme égale au prix payé pour sa fille lors de son mariage; si elle se remarie dans la suite, l'héritier devra restituer cette somme au mari. La veuve, elle-même, n'hérite de rien, mais celui dont elle forme l'héritage en même temps qu'avec les biens du défunt mari, lui fait en général un présent assez important, qui atteint souvent la valeur d'un tiers des animaux de la ferme. Chez les Olemba, les femmes suivent aussi le sort des autres biens et sont héritées par les frères du défunt; elles peuvent néanmoins choisir leur compagnon, et celui qui est ainsi choisi est dispensé de payer le prix que sa femme avait coûté. La succession suivant les règles que nous venons de décrire n'est pas obligatoire, et un homme peut, selon sa volonté, déshériter ses héritiers naturels; ainsi, on peut déshériter un fils faible d'esprit ou prodigue, un fils qui, selon les mots de notre informateur indigène, « dépense son argent en nourriture et en débauche au lieu de l'employer pour acheter des femmes »; un tel fils est déshérité en faveur de son frère le plus proche. On retrouve cette règle chez les Olemba. Il est devenu de coutume chez les Sungu, depuis l'arrivée des Arabes, qu'un homme n'ayant pas d'héritiers adopte un esclave comme héritier éventuel de sa propriété.

Les Olemba pratiquent aussi l'adoption dans le même but, et il n'est pas nécessaire que l'individu adopté soit un esclave. Chez les deux tribus, le frère de la mère sert de gardien et de tuteur au mineur. Chez les Sungu, si l'héritier a plus d'un oncle maternel, le tuteur est désigné par le reste des villageois. Chez les Batetela du nord, c'est le frère du défunt qui remplit cette fonction. Quant aux propriétés des esclaves, chez les Sungu, leurs fils en héritent, mais plutôt d'après la coutume que par le droit actuellement établi.

Il semble en réalité que le propriétaire d'un esclave ait un droit de préférence sur les biens de ce dernier, mais la plupart des maîtres ne font usage de ce droit qu'en réclamant quelque bagatelle.

Notre informateur nous raconta que, lorsqu'un de ses esclaves mourut, il prit possession de tous ses biens, puis, les donnant au fils du défunt, il lui dit : « Sois pour moi un aussi bon serviteur que le fut ton père. »

D'une manière générale, l'héritier est responsable des dettes et des obligations du défunt.

Chez les Sungu, le principal article de commerce était auparavant le bétail, mais maintenant celui-ci est remplacé par le caoutchouc, pour la recherche duquel les hommes du village organisent des expéditions dans la forêt. Autrefois aussi, il était d'usage, lorsqu'un marché était conclu par l'entremise d'un intermédiaire,

que ce dernier fît à celui qui l'employait un cadeau, mais reçut en échange un autre cadeau bien plus important, en rémunération de ses peines. Si un homme a été envoyé, par exemple, acheter dix chèvres chez les Basonge, il donnera, à son retour, un esclave, mais réclamera comme payement trois des chèvres, ou bien encore il ajoutera à ce qu'il rapporte sa plus petite fille en demandant en retour une fille plus grande.

Les Sungu n'ont pas de marchés périodiques, tandis que chez les Olemba il y a un marché appelé *olimu* qui se tient tous les quatre jours.

Le langage employé dans les transactions avec les étrangers est le Chituba.

Pour ce qui est des Batetala du nord, les principaux articles d'exportation sont la volaille, les chiens et les esclaves; le cuivre constitue le principal produit importé.

On prête l'argent à des amis sans exiger d'intérêts; si la dette n'est pas acquittée dans le temps voulu, le créancier dépose une plainte auprès du chef, qui arrête et détient le débiteur, jusqu'à ce que ses amis paient ce qu'il doit. Si ses amis ne peuvent lui venir en aide, il devient l'esclave de son créancier. Autrefois on maintenait prisonnier un débiteur pour lequel personne n'avait répondu, en lui passant une jambe dans une sorte de gangue faite d'une bûche de bois percée d'un trou (*muiti*).

Si un débiteur vient à mourir, son créancier a un droit de préférence sur tous ses biens y compris ses femmes; s'il meurt sans rien laisser, son frère est responsable à sa place. Le propriétaire d'esclaves est responsable, lui, de toutes les dettes de ceux-ci. Chez les Olemba le prêt d'argent existe également, mais le payement des intérêts est considéré comme une rémunération volontaire de la part du débiteur. Si l'un des habitants du village ne remplit point ses obligations, on porte le cas devant le chef du village et le créancier peut saisir son débiteur et le vendre à quiconque lui paye la somme due. Cette dernière personne le revend dans une autre tribu, Batetela ou étrangère.

L'héritier est responsable de toutes les dettes non acquittées du défunt. Chez les Batetela du nord, si le débiteur fait partie des habitants du village et qu'il ne s'est pas acquitté de sa dette, son créancier a le droit de saisir ses femmes, ses esclaves ou ses enfants. Si le débiteur appartient à un autre village, il en résulte généralement une guerre.

Comme les Batetela occupent un vaste territoire, il y a, naturellement, de grandes variations dans la forme et dans la valeur des monnaies qu'ils emploient; voici quelles sont ces monnaies dans les différentes tribus :

SUNGU.

1 Javelot avec pointe fer	1 yard de drap.
1 yard de drap	1 poule.
2 Poules	1 fer de houx.
8 yards de drap	1 *in'na* (lingot de cuivre en forme de croix de St-André).
3 N'Na (pluriel d'*in'na*)	1 chèvre.
3 à 5 N'Na	1 esclave mâle.
5 à 10 N'Na	1 esclave femme.

Olemba.

1 Poule	1 *ikonga* (fer de lance usité comme monnaie).
1 Ikonga	1 *kunga* (lingot de cuivre).
6 Kunga	1 bouc.
8 Kunga	1 chèvre.
10 Kunga	1 esclave mâle.
21 Kunga	1 esclave femme.

Batetela du Nord.

1 Poule	1 couteau.
4 Couteaux	1 *kunga* (lingot de cuivre).
1 Kunga	1 chien.
1 Kunga	1 esclave mâle.
2 Kunga	1 esclave femme (dont la fécondité doit être garantie).

Si donc nous réduisons toutes ces évaluations à la valeur-type de la poule, les valeurs relatives chez les différentes tribus seront :

	Sungu	*Olemba*	*N. Batetela*
1 Bouc	24 poules	24-32 poules	—
1 Esclave mâle	24-40 »	40 »	8 poules
1 esclave femme	24-80 »	80 »	12 »

Le prix exigé pour une fiancée est, chez les Olemba, de 8 *kunga* (lingots de cuivre), 4 chiens et 35 poules; chez les Batetela du nord, de 10 *kunga*. Les Olemba se servaient autrefois, pour acquitter cette somme, de longues cordes sur lesquelles étaient enfilés des morceaux de coquilles d'escargots (fig. 30), mais à l'heure actuelle cette forme de payement est tout à fait abandonnée. Il n'existait, chez



Fig. 30. — Monnaie Batetela

les Sungu tout au moins, aucune sorte de monnaie avant l'arrivée des Arabes, et tout le commerce se faisait par des échanges. La première forme de monnaie fut le caurie; ces coquilles étaient aussi portées comme ornement aux jambes, à l'instar des roitelets Bushongo; les diverses autres monnaies dont nous avons parlé plus haut furent introduites peu de temps après.

AMUSEMENT

Les jeux et les jouets dont nous allons parler sont en usage dans toutes les tribus Batetela et furent observés chez les Sungu comme chez les Olemba.

Les hommes jouent à un jeu de hasard appelé *Wali*. On se sert pour y jouer de dés appelés *bali*; ce sont de petits disques en os, de forme mi-convexe. Chaque joueur possède un de ces disques, et dépose un certain enjeu dans un « corbillon ». Un des joueurs lance tous les dés et ceux des joueurs dont les disques retombent la face convexe par dessus prennent une unité dans le « corbillon ». On continue à jouer jusqu'à ce qu'on ait vidé ce dernier; c'est le même joueur qui chaque fois lance les dés (fig. 31).



Fig. 31. — Jeu de dés Batetela.

Un autre jeu, que jouent aussi les hommes, se nomme *Isongala*, c'est-à-dire les « javelots ». On dispose une boucle de jonc d'environ un pied de diamètre sur une canne, puis chacun des joueurs possédant un même nombre de javelines, nombre qui peut varier de cinq à dix, prend place devant la boucle à une distance d'environ 30 mètres. Un des concurrents commence à jeter ses javelots, et dès qu'il a réussi d'en faire passer un à travers la boucle, il ramasse ses armes et cède la place au suivant. Si un des joueurs, maladroit, n'a réussi à faire traverser la boucle à aucun de ses javelots, celui qui l'a précédé les ramasse et les lance dans un buisson; aussitôt, tous les joueurs se précipitent vers le buisson et chacun peut conserver le ou les javelots qu'il a pu ramasser; toutefois le joueur maladroit n'est point admis à prendre part à cette recherche. On s'amuse souvent aussi à faire des combats pour rire, mais, dans ce cas, pour éviter les accidents, on se sert, au lieu de javelots, de tiges de maïs sèches.

Les femmes, assises ensemble, se livrent à un jeu qui ressemble au jeu d'osselets. La première dispose devant elle vingt graines sur le sol ; elle prend ensuite une graine de la main droite et la lance en l'air, elle en saisit alors vivement une seconde, et rattrape la première dans sa chute ; elle fait ensuite passer une des graines dans la main gauche, et l'on recommence comme auparavant jusqu'à ce que toutes les graines soient épuisées. Une autre joueuse remplace la première et le jeu continue. Si une des femmes laisse tomber une graine, elle est punie ; cette punition s'exécute de la manière suivante : elle place sa main à plat sur le sol et toutes les autres femmes frappent dessus avec leur poing. Il n'y a pas d'enjeux. Les femmes jouent aussi une sorte de jeu de « main chaude » appelée *Yeya-yeya*. Deux joueuses se tiennent debout l'une devant l'autre et frappent alternativement dans leurs propres mains et dans la main ouverte de l'autre, puis touchent leur sein droit de la main droite, leur sein gauche de la main gauche, soufflent sur chaque main tour à tour et recommencent. Citons encore un jeu appelé *Ikenye*, qui se joue à deux : Une femme prend plusieurs graines de fruits dans la main, et en cache un certain nombre en les recouvrant avec l'autre main, elle demande alors à sa partenaire de deviner le nombre de graines cachées ; ceci continue jusqu'à ce qu'on devine correctement ; alors on change, et c'est à l'autre de cacher les graines. Il n'y a pas non plus d'enjeux.



Fig. 32. — Jouets Batetela.
a. Toupie Sungu ; *b*. Volant Sungu ; *c*. Poupée Sungu ; *d*. et *e*. Poupées Vungi ; *f*. Sarbacane Sungu.

Les enfants s'amusent d'un grand nombre de jouets. Avec des roseaux creux les jeunes garçons confectionnent des sarbacanes et lancent des graines (fig. 32 *f*). On joue aussi avec des balles faites de morceaux de feuilles de palmier entrelacés, et on les garnit parfois de plumes comme des volants (fig. 32 *b*). On peut jouer avec ces balles à un ou plusieurs partenaires. Il existe un jouet qui ressemble fort à celui dont

nous parlions plus haut ; c'est une petite pointe de bois garnie d'un faisceau de plumes fixé à l'extrémité. On attache cette sorte de volant à une fine baguette de bois au moyen d'une cordelette ; le but du jeu est d'envoyer, par un mouvement du poignet, la pointe du volant se ficher dans le sol.



Fig. 33. — Enfants Sungu avec poupées.

Les toupies-bourdons font aussi partie des jouets des enfants indigènes (fig 32*a*). Elles sont faites avec une grosse graine de forme sphérique, transpercée par une mince baguette de bois. Pour lancer cette toupie, on se sert d'une tige de bois percée d'un trou à travers lequel on fait passer la corde; une extrémité de cette corde est entourée autour de l'axe de la toupie, et l'autre, munie d'un petit arrêt en bois, est tenue à la main. Saisissant de l'autre main la baguette à travers laquelle passe la corde, on tire cette dernière violemment et la toupie part en tournant. De petits trous ayant été pratiqués dans la graine, la rotation de la toupie produit un fort bourdonnement.



Fig. 34 — Poupée Bahamba.

Les arcs, qui ont été remplacés dans la pratique par les fusils européens, servent de jouets aux enfants. Les jeunes garçons montent souvent sur des échasses, ainsi à Mokunji, village Sungu, nous en avons vu qui s'amusaient à courir sur ces engins (fig. 35).

Les petites filles jouent avec des poupées grossièrement taillées dans la tige d'un régime de bananes (fig. 32*c*) ou de bois (fig. 32 *d*, *e*) ; ces poupées ne portent aucun ornement, et, comme les enfants courent tout nus, elles n'ont point non plus de vêtement. Les petites filles fixent deux boules d'herbes à leur poitrine pour représenter des seins, et jouent les nounous allaitant leur poupée (fig. 33).

Les tout jeunes garçons aiment beaucoup à façonner de petites huttes en terre.

On prétend que c'est des Basonge (qu'ils appellent *Alimbi*) que les Sungu ont appris l'usage des instruments de musique, mais ils sont loin d'avoir atteint le degré

de perfectionnement auquel sont parvenus ceux-ci. Leurs voix sont assez dures, la voix de poitrine n'est employée que par les professionnels, et cela assez rarement. Les voix d'hommes ont généralement le timbre des ténors, celles de femmes le timbre des sopranos. Le chant est toujours accompagné par la musique, si on peut appeler ainsi le son des grelots, des tambours et des gongs. En général, les sexes sont séparés dans les auditions de ce genre, mais quelquefois les hommes et les femmes chantent ensemble; les chansons semblent être assez conventionnelles et doivent être chantées par un nombre donné de personnes. Les musiciens et les chanteurs sont quelquefois des esclaves du grand chef bien que ce ne soit pas un fait général; esclaves ou libres, ils sont, en tous cas, soumis à son bon plaisir. Le « chef d'orchestre » est l'homme qui joue du grand gong de bois; il y a aussi un bouffon qui joue sur un plus petit gong et dont les habits et les traits indiquent suffisamment le rôle. Les danseurs attachent à leurs chevilles des grelots remplis de perles. Parmi les principaux instruments employés, citons les grelots qui sont formés d'un ouvrage en vannerie fixé sur une gourde servant de base, et qui sont tenus par une anse en demi-cercle, fixée à la partie en vannerie de l'instrument. Un certain nombre de graines sont placées à l'intérieur de ces grelots. Les dimensions de ces instruments sont très variables, et chaque joueur n'en possède qu'un seul. On tient l'instrument entre le pouce et l'index; on le lance d'abord en arrière de manière qu'il vienne frapper l'avant-bras, puis on le relance en avant en le faisant sonner quatre fois; on répète cela *ad libitum*.



Fig. 35. — Echasses Sungu.

Nous avons vu, à Lubefu, une autre sorte de grelot, mais qui n'a point été observé en usage. On le rencontre dans l'Afrique centrale et sud-orientale anglaise; il est de forme plate et rectangulaire et se compose de deux claies faites en roseau et retenues ensemble par des cordes végétales; entre les deux claies, on a placé un grand nombre de graines; sur ce spécimen sont, en outre, attachés plusieurs petits grelots en miniature qui font entendre aussi un bruit de grelot mais d'une autre note. Ces grelots supplémentaires ne se remarquent pas sur tous les modèles.



Fig. 36. — Jeu Batetela

Des gongs de bois, souvent de taille gigantesque, servent à accompagner les chants et aussi à transmettre les nouvelles. Ils ont la forme que représente les figures 39 et 40. Un autre modèle indiqué sur la figure 41 sert à transmettre les ordres pendant la guerre. Dans un village nous avons vu un vieux chanteur jouer de cet instrument cependant qu'il improvisait des chansons en notre honneur. Il commença par un prélude, tenant le gong tout près de son oreille et écoutant attentivement pour, disait-il, faire venir l'inspiration. De sa main droite, garnie de grelots de graines, il frappait l'instrument ; il tenait l'instrument au moyen de trois doigts de la main gauche dont les deux premiers doigts armés de bagues en fer frappaient le corps de l'instrument. A Kasongo (Batetela), on n'emploie ce type de gong que pour accompagner les chanteurs mâles, mais à Mokunji un homme accompagnait des femmes au moyen de cet instrument et chantait aussi avec elles. On frappe les gongs avec des bâtons munis d'une tête en caoutchouc.



Fig. 37. — Hochet Sungu.

Les tambours, qui sont frappés à la main, servent à accompagner les chants et les danses (fig. 42). Ils sont couverts d'une membrane de peau au milieu de laquelle on peut voir une plaque de caoutchouc destinée à adoucir le son. Sur un spécimen que nous avons pu observer à Kasongo, les poils n'avaient certainement pas été enlevés de la peau. Dans l'intérieur de l'instrument se trouvent un certain nombre de clochettes attachées à une barre.

Une des choses qui peuvent servir à caractériser le peuple Batetela est l'emploi d'un tambour d'un modèle très particulier et que l'on peut appeler le tambour-ronflant (*Lukenga*). Le corps de l'instrument (fig. 43) est taillé dans un bois solide et sa forme rappelle vaguement celle d'un verre à vin qui aurait le pied très court ; la coupe a environ 60 centimètres de diamètre et le pied à peu près 50 centimètres de haut, la hauteur totale atteignant 75 centimètres. Le corps de ce tambour est évidemment creux, et, sur le sommet, est tendue la peau d'un mammifère; elle est maintenue par une forte corde passant sur le bord extérieur de l'instrument et fixée elle-même par deux solides chevilles. Cette corde vient se loger dans une gouttière creusée tout autour sur la paroi extérieure. Le pied du tambour est évidé par en dessous. Sauf sur les bords, les poils ont été retirés de la peau qui forme la membrane de ce tambour, et au centre est



Fig. 38. — Hochets Sungu.

fixé un disque de caoutchouc séché. Jusqu'ici, ce tambour ressemble assez aux autres, mais ses caractéristiques sont les suivantes : sur le côté et un peu au-dessous de la corde qui maintient la membrane, on a pratiqué un petit trou muni, lui aussi, d'une petite membrane en fine peau de lézard, et au centre de laquelle on remarque une petite ouverture. Dans ce trou on a introduit le col d'une gourde en forme de bouteille dont la base a été enlevée, et dont les bords ont été émoussés par une couture en fibre de palmier. La gourde est maintenue en place par du caoutchouc sec qui la cimente au tambour, et elle joue tout à fait le rôle du pavillon dans un phonographe. Dans la partie solide qui sépare du creux ménagé dans le pied la chambre proprement dite de l'instrument, se trouve un autre trou circulaire recouvert, extérieurement, par le fond rond d'une gourde fixée avec du caoutchouc. A côté de ce trou s'en trouve un troisième dans lequel on a fixé, le long col conique d'une gourde, le goulot sortant dans l'intérieur et la partie coupée se confondant avec la surface extérieure de la partie solide de l'instrument.



Fig. 39. — Gong Lukinde-Jofu.

On fait retentir le tambour en le frappant à des intervalles très rapprochés avec le plat de la main et toujours sur le centre en caoutchouc. L'air s'échappant de la cavité et y rentrant par le trou de la membrane donne naissance à un bourdonnement qui est encore amplifié par le tuyau résonateur de la gourde. Ce son, qui est tout à fait particulier, ressemble à celui d'une cornemuse. Ce tambour est employé dans toutes les tribus Batetela, mais nous ne l'avons observé que chez ceux du Nord, où nous en avons recueilli deux spécimens. La raison pour laquelle on n'a pu l'observer chez les Sungu, est que les membres de cette tribu avaient caché ceux qu'ils possédaient ne voulant pas les vendre à l'expédition.



Fig. 40. — Gongs Batetela; Osodu.

Cet instrument sert à accompagner les danses, généralement avec l'adjonction de deux gongs. Il est

aussi usité pour accompagner les improvisations. Pour marquer le rythme des danses, on se sert encore de gongs de fer, simples ou doubles, que l'on frappe avec des bâtonnets à tête de caoutchouc (fig. 44); l'instrumentiste a, en outre, un anneau à l'index de la main gauche, avec lequel il frappe le corps de l'instrument.



Fig. 41 — Gong Malela.

Les hommes s'attachent aux fesses de grandes clochettes en bois (fig. 45, genre de sonnettes) et aussi des clochettes de fer (ressemblant aux clochettes suisses). Les premières contiennent simplement un caillou, les secondes sont munies d'un morceau de fer suspendu en guise de battant. Nous n'avons pas rencontré de tambour à friction, bien que cet instrument soit connu sous le nom de *tambo*.

On trouve partout la « marimba », appelée *kimbanda*; le modèle le plus primitif est formé d'un socle résonateur qui consiste simplement en deux nervures de palmier avec des touches de jonc. D'autres possèdent des clefs ou touches métalliques attachées à une planche placée sur un résonateur sur gourdes.

Les modèles moins fréquents sont représentés sur la figure 46.

Dans le premier spécimen (*a*), la gourde destinée à faire office de résonateur est là plutôt par routine, car elle est placée à une telle distance de l'instrument qu'elle est absolument inefficace.



Fig. 42. — Orchestre Batetela.

Le second (*b*), que l'on dit provenir du pays des Basonge, porte le résonateur « au-dessus » des touches, ce qui semble tout à fait incommode pour celui qui joue.



Fig. 43 — Batatela. Tambour ronflant.

Dans le troisième (*c*), les six clefs en jonc sont fixées sur deux nervures de palmier, et l'instrument est placé encore sur un résonateur fait d'une gourde à laquelle il est fixé par une boucle en jonc. On le tient de manière que les doigts soient à l'intérieur de la gourde. Celle-ci porte gravée l'image de deux hommes dansants.

L'instrument à corde que représente la figure 10, et que l'on nomme *sese*, est employé dans presque toute la moitié orientale du continent; on prétend qu'il est d'origine étrangère, il fut sans doute introduit par les Arabes.

Parmi les Bahamba, on trouve la même forme de sifflet que parmi les Basongo Meno. Ce sifflet (fig. 47) est fait d'une grosse graine; il a un grand trou dans lequel celui qui en joue siffle, comme s'il sifflait sur une clef; quatre trous plus petits se trouvent en dessous pour les doigts, arrangés deux par deux, et ainsi l'on peut obtenir de l'instrument différentes notes. Quatre sifflets d'un type plus ordinaires sont montrés dans la figure 47*a*. On attribue à la musique le pouvoir de chasser les maladies.

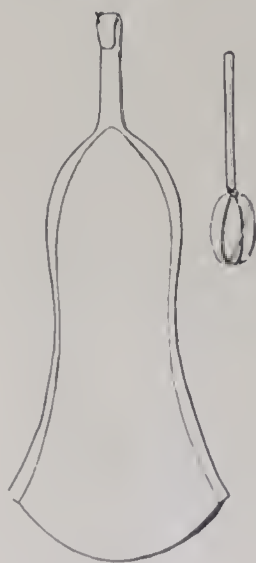


Fig. 44.
Gong en fer Batetela.

Chez les Batetela du Nord, les forgerons fabriquent une sorte de mandoline dont l'emploi est particulier aux membres de cette corporation.

Nous avons observé chez les Okale une danse à laquelle prirent part les hommes et les femmes. Les danseurs s'étaient déployés en ligne droite, et leur file était interrompue au milieu; la première partie comprenait les hommes, la seconde, les femmes. L' « orchestre »

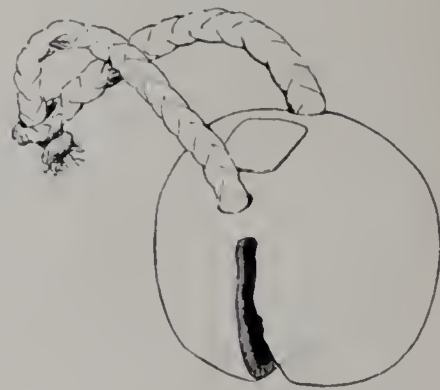


Fig. 45.
Clochette en bois Batetela.

consistait en deux gongs de bois du même modèle que ceux employés pour les signaux chez les Sungu. L'un d'eux était frappé avec une paire de bâtonnets lisses, et l'autre avec des bâtonnets à tête caoutchoutée. Les hommes ouvrirent le bal et chaque danseur s'avança à son tour pour exécuter un « cavalier seul ». Tous les hommes étaient vêtus de la même manière ; par devant une brassée de feuilles pendant à la ceinture; par derrière, une longue feuille de bananier et, à la main, une petite baguette. La danse consistait en violentes contractions de l'abdomen que faisaient se relever les feuilles suspendues de telle sorte qu'elles faisaient battre le corps du danseur ; en même temps, celui-ci frappait la paume de sa main gauche avec la baguette, puis indiquait avec cette baguette le reste des danseurs, derrière son dos. Lorsque les hommes eurent terminé, vint le tour des femmes ; le tambourineur s'avança vers la première et l'invita par trois fois à venir danser. Après la troisième invitation, la danseuse avança en mesure de quelques pas en avant, une de ses mains derrière la nuque ; pendant toute la danse son corps trembla littéralement comme de la gelée, depuis le bout des doigts jusqu'à la tête. Lorsqu'elle eut fini, le tambourineur appela la suivante, et ainsi de suite, jusqu'à ce que toutes eussent eu leur tour.

Fig. 46. — « Piano » Batetela.

Les Batetela, comme plusieurs l'ont observé, notamment le commandant S.-L. Hinde, excellent à envoyer des messages au moyen de coups frappés sur des gongs de bois de grandes dimensions. L'instrument dont se servent les Sungu pour envoyer ces messages est représenté sur les figures 39 et 48*a*, et les nombres de 1 à 3 marquent les endroits où le gong doit être frappé pour obtenir les différentes notes. Si l'on frappe sur les endroits correspondants de l'autre côté du gong, on peut obtenir trois autres notes, que l'on peut désigner par les numéros 4, 5 et 6. Ces notes sont sur

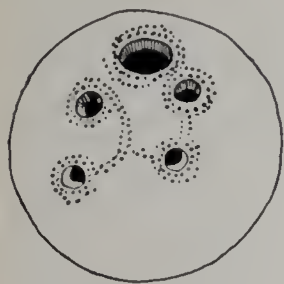
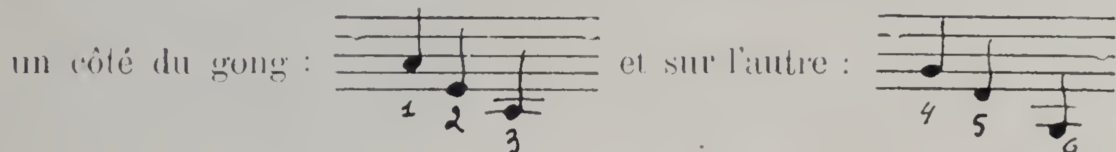


Fig. 47.
Sifflet Babamba.

un côté du gong : et sur l'autre :



On peut remarquer que deux des notes sont les mêmes sur les deux côtés, à savoir 1 et 3, 4 et 6, mais sont à l'intervalle d'une octave. 1 et 4 ne sont employés que pour séparer les mots et les phrases.

Un chef ne se met jamais en route sans être accompagné

de ses joueurs de gong, et c'est grâce à eux qu'il communique avec son village jusqu'à plus de deux heures de marche; plus loin, il installe des « postes télégraphiques ». Bien entendu certains individus sont plus experts que d'autres à transmettre des messages ou à les déchiffrer, mais d'une manière générale on peut dire que tous les Batetela comprennent les nouvelles transmises de cette façon. On dit que les meilleurs « télégraphistes » viennent du Lomami. Pour donner un exemple de l'habileté des Batetela, nous citerons ce qui arriva un jour que nous voulions nous procurer un certain type de flèche qui n'est plus actuellement en usage dans le pays. On envoya au moyen d'un gong un message à un village certainement distant d'au moins une heure de marche; pendant qu'on transmettait la nouvelle, on demanda à un passant qui n'avait point entendu le sujet de la communication de traduire les signaux, ce qu'il fit parfaitement. Le lendemain matin, un homme arriva du village auquel nous avions « télégraphié », dit que le message avait été bien entendu et compris, et que l'on était en train de faire des recherches pour se procurer la flèche en question. Les quelques mots que nous allons donner montreront combien ce code de signaux est perfectionné, et donneront une idée de ce qu'il est capable d'ex-

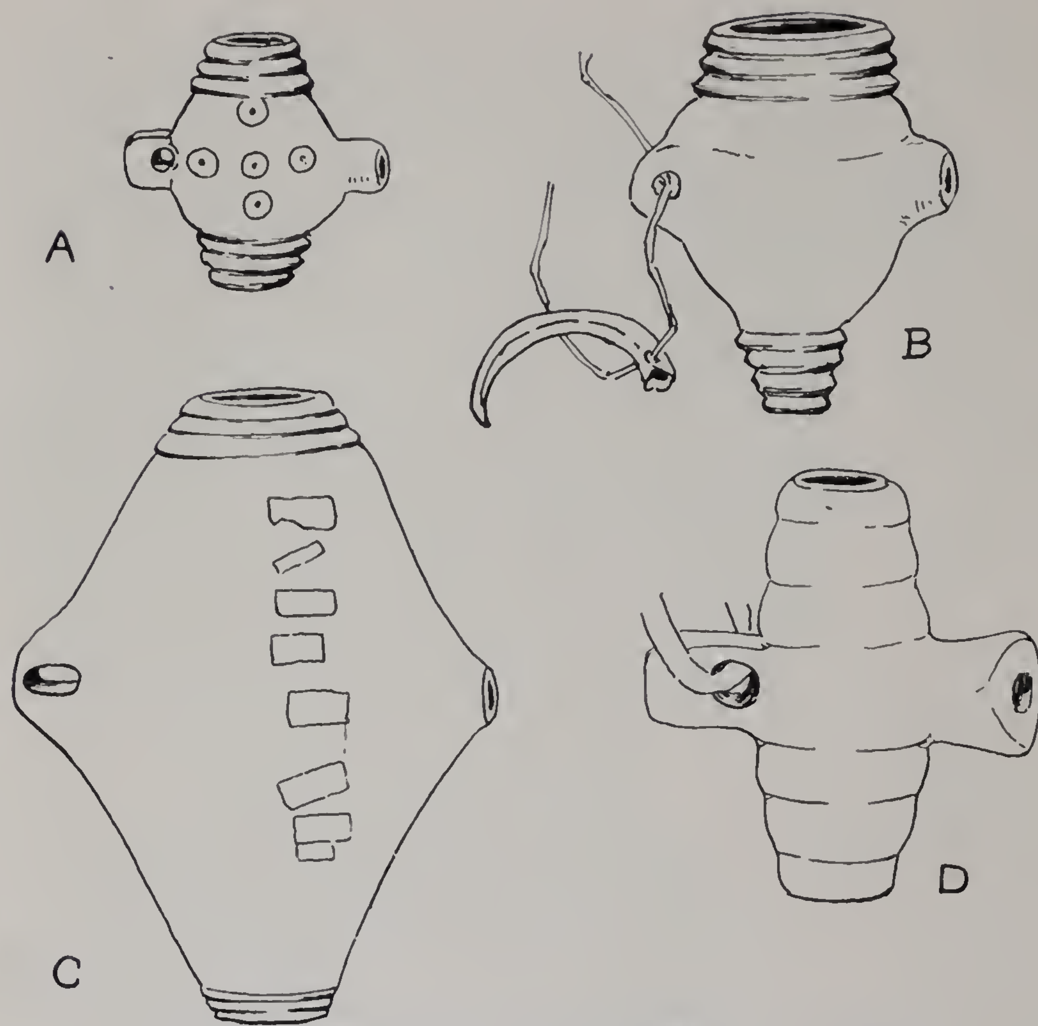


Fig. 47*a*. — Sifflets Batetela : *a*. Ihunga; *b*. Malela; *c*. et *d*. Sungu. (*a*. en ivoire; *b*, *c*, *d*. en bois.)


Fig. 48. — Musiciens Sungu.

primer. On remarquera qu'il y a généralement un coup pour chaque syllabe du mot télégraphié. Lorsque les mêmes notes sont employées pour désigner des mots différents, la mesure varie :

Fourmi, *sosodi*. 3223.
Singe, *kima* { 22, 6.
Barbe, *dedu*. 23.
Abeille, *jue*. 26.
Oiseau, *fudu*. 26.
Corps, *dimba*. 326.
Poitrine, *tulu*. 26.
Frère, *pami*. 26.
Un Daim, *okongo*. 252.
Des Daims, *wekongo* { 222, 5.
Buffle, *jati*. 26.
Fesses, *asoko*. 326.

Canot, *atu*. 33.
Porter, *tola*. 216.
Froid, *chichi*. 323.
Venir, *oya*. 25.
Je viens, *namboya*. 226.
Il vient, *damboya*. 3266.
Crocodile, *konde*. 62.
Danse, *kanye*. 223.
Je danse, *nambokanye*. 2223.
J'ai dansé, *nambusgilakanye*. 22226.
Je danserai, *niyayokanye*. 2226.
Je veux danser, *dayokanye*. 3226.
Chien, *mpfo*. 26.
Oreille, *tui*. 52.

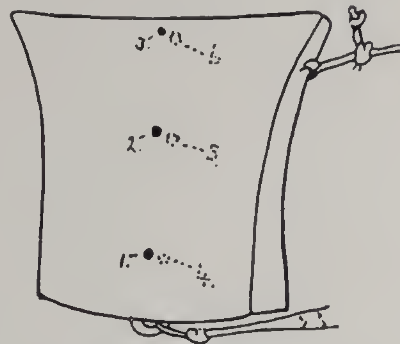


Fig. 48*a*. — Gong pour signal.

Les oreilles, *watui*. 525.
Manger, *ole*. 26.
Non, *kema* { 32, 6.
Courir, *lao*, 52.

Le code varie suivant les différentes régions, et c'est pourquoi il nous arriva de demander un jour à un homme de traduire un message transmis dans un pays assez lointain : il ne put le faire à cause de la différence de prononciation entre les habitants des deux villages qui échangeaient les signaux.

Les Okale se servent pour les signaux d'un gong dont le modèle est tout à fait différent de celui employé par les Sungu. Il est cylindrique et constitué par un tronc d'arbre creusé, comme l'indique la figure 49. On le frappe avec des maillets de bois non garnis de caoutchouc, et on les tient couchés sur le sol près de l'habitation du chef.



Fig. 49. — Gong Okale

GUERRE

Les Batetela sont une nation guerrière. Qu'ils soient braves et d'une valeur indéniable, c'est ce que prouve l'attitude déterminée qu'ils eurent devant les Arabes d'abord, puis devant les troupes de l'État du Congo. Tous les hommes depuis l'âge de quatorze ans prennent part à la guerre et sont, en général, conduits par le chef ; celui-ci est toujours accompagné de son tambourineur, lequel a pour mission de crier ses ordres et de transmettre ses messages au moyen du gong de guerre. Il est escorté des

anciens du village et prête à leurs conseils une oreille attentive. Si le chef est trop vieux pour conduire l'expédition, il reste au village et prend le commandement des troupes qu'on y a laissées pour protéger les femmes; l'expédition est alors commandée par un des anciens qui prend le nom de *Dihuka*.

C'est le chef qui déclare la guerre, généralement sous l'influence de l'opinion publique. Si l'on prévoit la guerre avec un autre village, on place des sentinelles dans les arbres pour surveiller toutes les approches. On creuse des embûches et on dispose des pointes empoisonnées, *suka*, sur le chemin de l'ennemi. Il n'y a pas de palissades, mais, autrefois, les villages étaient entourés de buissons artificiels. Aussitôt que l'ennemi est signalé, on fait retentir le tambour de guerre et les guerriers se hâtent autour du chef; les femmes poussent le cri de guerre, *I-I-I-I*, produit en frappant les lèvres avec les doigts accolés. Les anciens viennent recevoir du chef les dernières instructions, et les combattants à l'exception d'un groupe de guerriers, dont la valeur est notoire, et qu'on laisse au village pour veiller sur les femmes, les enfants et les vieillards, sortent à la rencontre de l'ennemi. Le gros de l'armée se forme en bataillon serré, mais il y a également une réserve composée de guerriers choisis, dont les têtes s'adornent de plumes et dont les faces sont peintes avec de la suie. Lorsqu'ils sont face à face avec l'ennemi, ils l'insultent, appelant ses guerriers des femmes, et disant que lorsqu'ils les auront vaincus, ils attaqueront leur village et le pilleront. Leur tactique emploie les embuscades, les mouvements enveloppants et les retraites feintes pour inviter l'ennemi à la poursuite. Les meilleurs tireurs, armés de flèches empoisonnées, se cachent dans la brousse et tirent sur les ennemis, au passage. Avant de partir pour la guerre, on va voir le féticheur, lequel désigne les hommes qui courent le risque de tomber pendant le combat, et ces hommes demeurent au village. Quelquefois, une demi-douzaine de guerriers, sans peur, font une sorte d'attaque audacieuse, *Poy*; ils s'introduisent de nuit dans le village ennemi et s'ils entendent quelqu'un ronfler dans une hutte, ils retirent quelques poignées de l'herbe avec laquelle est faite le mur et tuent le dormeur, puis ils mettent le feu au village et tuent avec des javelots tous ceux qui cherchent à fuir l'incendie. C'est pour éviter de telles surprises qu'on place des sentinelles aux alentours des villages. Tous les prisonniers, quel que soit leur âge ou leur sexe, sont immédiatement tués, aussitôt que pris, sauf, toutefois, les filles les plus jolies; le village est pillé et incendié. Si un fugitif se réfugie dans la hutte d'un des assaillants, ou même dans celle d'une de ses femmes, cet assaillant le protège et si quelqu'autre veut le tuer, il s'interpose, et demande qu'on le laisse tranquille jusqu'à ce qu'il ait eu le temps de quitter la hutte et de s'enfuir dans la brousse. Le même service lui est dû par quiconque a partagé de la nourriture avec lui. Notre informateur indigène nie énergiquement que cette coutume soit d'introduction arabe. S'il arrive que deux villages soient en guerre et qu'un homme ait, dans l'un, son père et dans l'autre sa mère, il doit combattre avec le premier, mais peut aller voir sa mère dans l'autre sans aucun danger. Si un homme a été tué dans une guerre entreprise contre un autre village, son frère peut faire vœu de venger sa mort. Pour cela, il prend une volaille (ou une chèvre), la mange et dit : « Avant que je n'aie tué un homme de tel ou tel village, pour venger la mort de mon frère, je ne mangerai plus de volaille (ou

de chèvre). — Il laisse ensuite croître ses cheveux jusqu'à ce que le vœu ait été accompli; il ne saurait, dans ces occasions, accepter une compensation pécuniaire. Le guerrier dont le bouclier a été traversé de trois javelots doit le montrer au chef, qui lui donne, en présent, une nouvelle femme.

Dans les négociations de paix, c'est un des anciens qui joue le rôle d'ambassadeur; il est toujours respecté, et réussit même parfois à faire entrer dans ses vues le chef ennemi. Lorsque la paix est conclue, les chefs échangent des présents consistant en chèvres et en volailles; ces animaux sont mangés, puis on coupe une feuille de palmier, et on la plante au milieu de la route, à mi-chemin des deux villages; personne ne doit plus passer cette limite, s'il n'est animé d'intentions pacifiques.

Les principales causes de guerre sont les disputes à propos des femmes, et les infractions aux droits de chasse. En général, le but final d'une guerre ne semble pas être l'occupation du territoire habité par les ennemis, mais simplement le pillage et la destruction de leur village. On ne connait guère qu'une exception à cette règle, c'est l'occupation du territoire des Basonge par les Sungu.

Ce que nous avons dit de la guerre au sujet des Sungu est vrai pour les Olemba et les Bahamba. Le guerrier qui a tué un ennemi redouté, reçoit une décoration consistant en plumes de poulet. Chez les Batetela du nord, l'homme ayant accompli un pareil exploit reçoit du chef un chien en cadeau et peut porter une plume rouge sur la tête. Les Olemba réduisent leurs captifs en esclavage, et les Batetela du nord avaient autrefois l'habitude de manger les morts.



Fig. 50. — Massues Batetela.
a, *b*, *c*, Sungu; *d*, *e*, Alanga.

Le duel existe chez les Sungu; il est la conséquence de disputes entre deux individus; on se bat généralement avec des massues (fig. 50). On ne rencontre pas l'usage de cette arme chez les Olemba. Il existe un duel plus sérieux, causé par les affaires de cœur, et dans lequel on emploie le couteau. Celui qui provoque aiguise son couteau et l'envoie à son adversaire en lui enjoignant d'aiguiser aussi le sien. Le combat continue jusqu'à la mort d'un des adversaires ou jusqu'à l'intervention des anciens. En cas de mort, le coupable est passible des peines ordinaires appliquées pour homicide.

LA FAMILLE

Chez les Sungu, la filiation se compte dans la lignée paternelle et, d'une façon générale, les enfants sont considérés comme plus apparentés au père qu'à la mère.

Les relations de parenté sont désignées par les mots suivants :

Grand-père	*Che*
Père	*Papa*
Mère	*Nyungu*
Femme du père	*Wadya papa*
Frère du père	*Shekali*
Frère de la mère	*Nyeta*
Sœur du père	*Shewatu*
Sœur de la mère	*Nyekali*
Parents par alliance	*Ochilu*
Frère ou sœur	*Oneli*
Demi-sœur ou frère (du même père)	*Onapapa*
Beau-frère ou belle-sœur	*Okoyi*
Enfant	*Ona*
Fils	*Onapa*
Fille	*Onawatu*
Petit enfant	*Okana*

Les mêmes termes sont usités pour désigner les oncles et tantes, par mariage ou par la naissance. Les cousins s'appellent « fils de l'oncle », c'est-à-dire le fils du frère du père = Onashekali.

En s'adressant à son père ou à sa mère, à son oncle ou à sa tante, on emploie les noms de parenté donnés ci-dessus. Le mot « père » employé en s'adressant à un homme, est considéré comme une marque de respect.

Chez les Sungu et les Olemba, le mariage est interdit entre frère et sœur, entre oncle et nièce, neveu et tante, ainsi qu'entre cousins. Chez les Sungu un homme peut épouser une quelconque des femmes de son père, sauf, naturellement, sa propre mère, mais cela est interdit chez les Olemba ; on autorise le mariage avec une des femmes de son oncle. Chez les Olemba aussi, on pratique l'exogamie de village à village. On prétend que se marier avec une fille du même village est aussi mauvais que de se marier avec sa propre sœur, et, qu'en outre, c'est une grande honte pour les époux.

MARIAGE

Lorsqu'un Sungu est amoureux d'une jeune fille, il lui envoie un message pour l'informer de ses sentiments. Ce message est porté par la mère du prétendant, ou par sa sœur, ou encore par un ami, voire par un enfant. Il ne doit pas, selon l'étiquette, s'approcher de sa fiancée. Si les sentiments de cette dernière

sont réciproques, elle renvoie un message pour l'annoncer, et le fiancé fait au père de la jeune fille un présent assez considérable (environ 10 N'Na), et lui demande la permission d'épouser sa fille. De toute façon, le consentement de la jeune fille est considéré comme essentiel. Si le présent que le futur a fait au père est accepté, il emmène sa femme dans sa hutte sans plus de cérémonie. La coutume veut que le mari fasse encore pendant quelque temps des cadeaux supplémentaires à son beau-père, mais cela cesse assez rapidement. Il est bon de faire remarquer que pour épouser quelqu'un, cela coûte deux fois plus que d'acheter une esclave.

Chez les Olemba, lorsqu'un homme veut épouser une jeune fille, il s'approche d'elle et lui dit : « je vous aime ». Si elle est consentante, elle répond : « c'est parfait, apportez l'argent ». L'homme se retire alors, mais le soir il va dans la hutte des parents et cherche à décider la mère de la bien-aimée, en lui offrant un chien, de lui permettre de s'introduire la nuit près de sa fille. Le lendemain matin, de très bonne heure, il s'enfuit avec la jeune fille. Le père, lorsqu'il s'aperçoit du rapt, se rend au village du jeune homme et réclame son enfant ; le jeune homme demande alors l'aide d'un ami pour arranger les choses. On fait au père un cadeau, par exemple une poule ou deux ou un chien, et il s'en va satisfait, pour l'instant tout au moins. Mais il renouvelle bientôt sa visite et reçoit un nouveau présent, et ainsi de suite, jusqu'à ce que le prix de la fiancée, qui est de 8 kunga, 4 chiens et 35 poules, soit atteint. L'ami qui a aidé à régler le différend reçoit comme rémunération 5 poules. Les fiançailles précoces ont aussi lieu chez les Sungu ; ainsi, lorsqu'une femme vient de mettre au monde une fille, elle reçoit la visite de la mère d'un jeune garçon ; celle-ci plonge un bracelet de fer dans l'eau où le nouveau-né a été lavé, et fait cadeau d'une poule blanche à la mère de ce dernier. Les deux enfants sont considérés dorénavant comme fiancés. Outre cette coutume, on fiance quelquefois les très jeunes enfants, mais ceci n'est pas un engagement absolu. Le mariage entre enfants existe également ; si un garçonnet désire épouser une petite fille, son père lui avance la somme nécessaire ; le prix est de 4 chiens si la fiancée est âgée de 2 mois, de 5 si elle a trois mois, etc. Lorsque la fille est grande, elle peut refuser de tenir l'engagement pris, mais, dans ce cas, son père doit restituer la somme versée. On rencontre la même forme de mariage chez les Olemba et chez les Batetela du nord.

La polygamie est universelle dans tout le territoire Batetela. Chez les Sungu, comme nous l'avons fait déjà remarquer, elle est obligatoire lorsqu'il s'agit d'un chef ou de quelque personnage important. En fait, le prestige d'un homme est proportionné, jusqu'à un certain point, au nombre de ses femmes. L'homme en désigne une pour prendre la tête du harem, et celle-ci à son tour choisit librement deux aides. Chez les Olemba, ceux des chefs qui n'ont point été trop influencés par les idées arabes ont de huit à dix femmes, mais les autres entretiennent couramment des harems de deux à trois cents femmes. Des établissements de ce genre font office de maisons de tolérance.

Partout la femme doit suivre son mari dans son domicile, et le mariage peut être consommé sur-le-champ. On n'attache aucune importance à la virginité de la

fiancée, puisque les relations entre les sexes sont autorisées depuis l'enfance. En fait, chez les Sungu, aucun homme ne voudrait d'une vierge pour première ni même pour seconde femme.



Fig. 51. — Maisons Batetela du nord.

Dans le cas où un homme possédant déjà plusieurs femmes épouse une vierge, les femmes les plus âgées enseignent à cette dernière comment elle doit se comporter, et brisent son hymen avec leurs doigts, oints d'huile de palme. De tels cas se présentent assez rarement. Chez les Sungu et chez les Batetela du nord, les célibataires qui désirent recevoir la visite d'une femme dressent sur leur toit en signe d'invitation, une longue perche (fig. 51), et on trouve souvent dans les villages des filles qui se prostituent ainsi au bénéfice de leurs parents. Le prix de leurs faveurs est d'une poule, soit environ soixante-quinze centimes.

Chez les Olemba et les Batetela du nord, il est d'usage, dans ces sortes d' « affaires de cœur » de faire cadeau d'une ou deux poules. Les Olemba désapprouvent cette sorte de prostitution, les Batetela du nord la tolèrent, et chez les Sungu on ne la condamne nullement. Les filles se marient à l'âge de dix ou douze ans, les garçons à quinze.

Il ne semble pas que les mariages soient plus fréquents à une époque de l'année qu'à l'autre. Les devoirs du mari sont de pourvoir ses femmes de huttes et de gibier. Il doit aussi couper les noix de palmier pour faire l'huile; les devoirs qui incombent à l'épouse sont la cuisine, la culture de la terre et les soins des enfants. Les femmes mariées vivent chacune dans une hutte séparée et le mari leur rend visite chacune à leur tour. Nous avons déjà signalé que les femmes sont réparties en deux classes, et la fonction importante que remplissent les femmes des chefs et des hommes riches comme gardiennes de leurs biens. Chez les Sungu, les femmes sont parfois échangées, mais jamais louées au dehors. Chez les Olemba, si une femme meurt, le mari doit payer à son père une amende. Cette amende, chez les Batetela du Nord, est de dix chiens.

Nous allons maintenant parler des différentes coutumes relatives à la grossesse et à l'accouchement. Pendant sa grossesse, la femme Sungu doit rester fidèle à son mari, qui a accès auprès d'elle jusqu'au huitième mois. Un jour ou deux avant la délivrance attendue, la femme s'abstient de toute nourriture. Pendant le travail, quatre femmes l'assistent; elle est assise, les jambes étendues, soutenue par derrière par l'une des femmes, deux autres lui maintenant les jambes. Enfin une quatrième reçoit l'enfant; ce dernier est aussitôt lavé.

Chez les Olemba, les femmes peuvent avoir des rapports avec d'autres hommes que leur mari, pendant le temps que dure leur grossesse; elles ne jeunent pas avant d'entrer en travail, et la position qu'elles prennent pour accoucher est différente. La mère s'accroupit sur ses talons, avec les jambes très écartées, une femme la soutient par derrière, et une autre reçoit l'enfant qui, comme chez les Sungu, est immédiatement lavé. Ces derniers indigènes observent une coutume particulière : Si un homme a des rapports avec sa femme le jour que l'enfant est né, il peut continuer à le faire; autrement il doit s'en priver jusqu'au moment où l'enfant est capable de marcher tout seul. Chez les Olemba, le mari doit s'abstenir de relations avec sa femme pendant la durée de l'allaitement. On prétend que les femmes après l'accouchement ne doivent pas manger de mets salés, sans quoi elles ne pourraient allaiter leur enfant. On allaite les enfants jusqu'à l'âge d'un an ou plus, et lorsque la mère n'est pas là, quelque vieille femme donnera son sein à l'enfant pour le faire tenir tranquille. Les Olemba pensent que si le père et la mère se querellent pendant la période d'allaitement de l'enfant, celui-ci mourra. Chez les Batetela du Nord, la femme qui vient de mettre au monde un enfant, est reléguée dans une hutte séparée, devant la porte de laquelle est une petite cour fermée par un léger rideau de feuillage (fig. 52). Ceci, pour empêcher que personne ne la voie lorsqu'elle allaite son enfant car cela porterait malheur. A la naissance de deux jumeaux, chez les Sungu, on appelle le féticheur et la cérémonie suivante a lieu, à laquelle ne peuvent assister que la mère et les deux marraines. On couche les deux jumeaux dans le vase où ils ont été lavés sitôt après leur naissance, et le féticheur dit : « Celui à gauche est l'aîné, celui à droite est le cadet », ou inversement. Alors on appelle le père qui n'avait pas encore été admis à voir les enfants, et on lui demande lequel est l'aîné. S'il se trompe, il doit donner un présent au féticheur, mais s'il dit juste, on l'applaudit pour sa clairvoyance. A partir de ce moment, si l'on fait un cadeau quelconque à l'un des enfants, il faut faire un présent identique à l'autre. Les jumeaux sont appelés *Jasa*, leur arrivée est considérée comme un événement très heureux parmi les Olemba, et, d'habitude, le père fait cadeau au féticheur de dix poules en l'honneur de l'heureux événement. L'aîné des jumeaux se nomme *Omu Pundu*, le plus jeune *Kusi*, et c'est le premier qui a la préséance sur le second. Si la mère meurt pendant l'accouchement, on enterre l'enfant avec elle.



Fig. 52. — Case d'une femme Lukinde-Jofu, qui vient d'enfanter.

L'infanticide, même dans le cas d'un enfant né estropié, est, paraît-il, inconnu. L'avortement est au contraire fréquent surtout comme vengeance envers un mari négligent. On se sert pour cela d'une infusion de certaines herbes dont l'identité est un secret très bien gardé parmi les femmes. Le nombre d'enfants dans les familles est d'environ quatre ou cinq par femme; une femme qui a dix enfants est très respectée, et on l'appelle *Amba*; celle qui est stérile se nomme *Ikumba*. Les Sungu considèrent les enfants posthumes comme malheureux, et les autres enfants se moquent d'eux. Les Olemba nomment ces enfants d'après le nom de leurs pères respectifs. La naissance d'enfants illégitimes appelés *Lungato* par les Sungu et *Kashashi* par les Olemba, est un déshonneur pour la mère. Chez les Sungu, toutefois, cela ne diminue pas ses chances de mariage. Ces enfants sont la risée des autres, chez les Olemba. Chez les Sungu, les enfants de la femme qui est à la tête du harem n'ont pas forcément préséance sur les autres. Les enfants appartiennent toujours au père qui ne peut pas cependant les mettre à mort.

Nous avons déjà parlé des enfants des esclaves.

Les enfants des Sungu reçoivent un nom après leur naissance, généralement aussitôt que le cordon ombilical s'est desséché. On leur donne plusieurs noms, cependant on peut dire qu'un seul est usité. Ainsi le nom complet de Okitu, l'ancien chef des Sungu, était Okitu-Embaliaka-Wanjembo-Djatenyena. Les trois premiers de ces noms lui furent donnés par son père, le second est celui de son grand-père paternel et le troisième celui de son oncle paternel. Le quatrième lui fut donné par sa mère, c'est celui de son oncle maternel. Selon Okitu, le grand nombre de ces noms sert à montrer que l'individu est de bonne famille et de noble origine. Le fils de Okitu a nom Solimani-Kitalumbahi-Pilipili-Shajya. Les deux premiers noms lui viennent de son père, le dernier de sa mère. Le second nom est celui du prédécesseur d'Okitu, le troisième le nom indigène de l'Européen qui commandait la région où Solimani naquit, le quatrième enfin, est celui de son oncle paternel.

On ne donne aucune éducation spéciale aux enfants; ils s'éduquent seuls par observation et imitation.

Pour punir sa femme de son infidélité, le mari Sungu la bat, mais si ses fautes se répètent trop souvent, il peut divorcer. Il arrive quelquefois que son beau-père l'apaise par quelque cadeau.

Dans quelques villages, il est plus ou moins toléré que la morale de la femme soit un peu relâchée, mais, dans d'autres, où le chef est plus moral ou simplement plus rapace, l'inconduite est punie d'une amende, dont la moitié est retenue par le chef. Un homme peut divorcer d'avec sa femme, à sa volonté, mais si la femme se remarie, le nouvel époux doit payer à l'ancien une somme égale au prix primitif de la fiancée. C'est le père de la mariée qui doit rendre cette somme lorsque c'est elle qui divorce; elle est ainsi libre de se remarier. Dans tous les cas, c'est le père qui a la garde des enfants, sauf ceux en bas âge qui sont laissés à la mère jusqu'à ce qu'ils soient assez grands pour être remis au père.

Dans toute l'étendue du territoire Batetela, les jeunes mariés doivent éviter leurs beaux-parents respectifs et si l'un d'eux leur adresse la parole ils doivent avoir soin

de ne pas le regarder ; de même, chez les Sungu, une femme doit éviter les fils que son mari a pu avoir avec d'autres femmes.

Pendant les rapports sexuels, l'homme et la femme sont couchés sur le côté.

La pédérastie est inconnue, mais la masturbation, mutuelle ou solitaire, chez les deux sexes est très répandue, du moins parmi les Sungu.

Dans le cas des jeunes filles, on regarde cet acte sans trop de désapprobation, car on suppose que cela leur facilite pour l'avenir les rapports sexuels. Les filles et les femmes ont l'habitude de se tenir assises en groupes de deux ou trois, manipulant leurs propres *labia*, de telle sorte que ceux-ci finissent par s'allonger et pendent d'un pouce ou même plus ; elles pensent ainsi se rendre plus attrayantes aux yeux des hommes. Les actes contre nature entre les sexes, qui ont été introduits par les Arabes chez les Sungu, sont considérés comme tout à fait ignobles.

Le féticheur vend des aphrodisiaques.

RELIGION. — MORT

Les Sungu croient à l'existence d'un être suprême qu'ils appellent *Winya*. C'est lui qui fit la lumière et lui qui désigne le jour de chacun. Il est le créateur du monde, et c'est lui qui préside à la reproduction des espèces. Le soleil se nomme aussi *Winya*, mais bien qu'il y ait beaucoup de confusion dans les idées des indigènes à ce sujet, et qu'il soit très difficile de pénétrer dans leur mentalité, peu habitués qu'ils sont à analyser leurs idées, on peut dire qu'ils ont cependant une conception distincte du soleil, et de la force qui crée et détruit. On ne fait pas d'offrandes à *Winya* ni au soleil, car « ils sont si loin qu'ils ne sauraient être touchés par les babioles que leur offrent les hommes ». La lune est considérée comme le frère cadet du soleil, mais on ne lui reconnaît pas, pour cela, de puissance spéciale. Chez les Olemba et les Batetela du nord, la puissance suprême porte le nom de *Matetela* (« celui qui ne rit pas » ou bien « celui dont il ne faut pas rire »), et c'est bien là la divinité du peuple Batetela.

On peut raisonnablement conjecturer que lorsque les Sungu sortirent de la forêt habitat primitif des Batetela, et qu'ils aperçurent la plaine inondée de soleil, un grand trouble s'empara de leurs esprits, et les idées de dieu, et de cette lumière qui allait être appelée à jouer un rôle si important dans leur existence, se confondirent et s'embrouillèrent dans leur pensée. On considère *Matetela* comme un bienfaiteur, puisque c'est lui qui enseigna aux hommes l'usage du fer. Le soleil porte un nom différent, on l'appelle *Dishashi* ; c'est là un nom de personne assez commun chez les Sungu.

Les Malela diffèrent des autres tribus Batetela en ce sens qu'ils accordent une grande attention à la lune. Lorsque apparaît la nouvelle lune, tout le village lui crie la bienvenue, les gongs et les tambours retentissent, on tire des coups de fusil et tout travail cesse jusqu'à la fin du jour suivant. Les Malela, en expédition, se reposent ce jour-là, et, s'ils sont en guerre, ils éviteront autant que faire se peut, d'engager une bataille. Ce jour-là on ne se lave que dans les ruisseaux de la forêt, chacun met ses plus beaux vêtements et se promène avec une palme

verte à la main. Ce jour est bon pour les opérations magiques, et c'est à ce moment que sont faites les « médecines » les plus efficaces.

Nous avons pu observer une danse en l'honneur de la nouvelle lune (fig. 53-55) et qui eut lieu le lendemain de celle-ci au village du chef Malela, Kondolo. Ce dernier se tenait sur un piédestal construit avec des pieux; il était entouré d'une foule tenant des feuilles de palmiers déchiquetées dans toute leur longueur. A un mot du chef, toute la foule se mit à courir autour de lui, les corps s'élevant et s'abaissant en cadence et les palmes dressées haut en l'air. Toute la troupe arriva ainsi jusqu'aux huttes occupées par l'expédition puis défila tout le long de la grande rue et de retour, au son des tambours. Après la fête, les garçons se lançaient encore les feuilles de palmier comme des javelots.



Fig. 53. — Danse Malela, village Kondolo.

Outre le corps que les Sungu appellent *Dimba*, les Batetela croient généralement que l'homme possède deux éléments spirituels ; d'abord un double, immatériel, appelée *Oloki* par les Sungu et *Do* par les Olemba, et une « âme » (littéralement « foie ») que les Sungu nomment *Idimu*, les Olemba *Ejimo*, et les Batetela du nord, *Usuma*. On ne peut dire exactement si les tribus septentrionales croient ou non à l'existence d'un « double » ou bien si, pour elles, toute la nature spirituelle de l'homme est contenue dans le mot *Usuma*. Le « double » est invisible, sauf en rêve, il habite le corps de l'homme à son insu, et aucun mal ne résulte de son absence. L' « âme » ne quitte le corps qu'à la mort. Pendant le sommeil, le double peut être absent, mais l'âme est toujours dans le corps de l'homme et cela pendant toute sa vie. Tout le monde a une âme, même les enfants nouveaux-nés, elle est indestructible; ni les plantes ni les animaux n'en ont. L'*idimu* d'un mort resté sans sépulture revient voir les parents du défunt pour leur rappeler leurs devoirs; de même pour un chef mort, et dont l'*idimu* apparaît à ceux des anciens qui lui passèrent autrefois la peau de léopard, insigne du commandement. Les anciens,



Fig. 54. — Danse Malela, village Kondolo.

qui ont eu de telles apparitions, informent le village du vœu exprimé par l'âme du chef défunt et on tâche d'exaucer ses désirs.

Des âmes en peine rôdent dans l'air et hantent les environs du village. Il arrive parfois, par les nuits sombres et sans lune, qu'un homme imagine près de lui, comme la présence d'un être immatériel ; s'il essaye de s'en saisir, il ne peut y parvenir ; c'est un *idimu*, et l'homme se dépêche d'aller voir le féticheur, qui lui donne une mixture pour répandre sur son corps, et voit, en regardant dans sa callebasse magique parmi les pieds d'oiseaux, les sabots d'antilopes, les os et les pierres, si l'homme est, de par cette rencontre, condamné ou non à mourir. C'est pour les *idimu* que l'on construit de petites huttes sur l'emplacement des tombes ; on fait de petits feux à l'intérieur de ces huttes en miniature, et de cette façon l'*idimu* reste là et se chauffe plutôt que d'aller vagabonder par les champs et effrayer le monde. Les indigènes n'ont point d'idées relatives à la transmigration, mais ils pensent cependant qu'un certain *hyrax*, appelé *Yuka*, est l'*idimu* d'un mort et sont, par conséquent, très effrayés à la vue de cet animal. Il est possible que cette croyance provienne du fait que l'animal est nocturne, pousse un cri comme une âme en peine et n'a point de queue, fait rare chez les animaux africains. Les Olemba appellent les fantômes des morts, *Olokshi*.



Fig. 55. — Danse Malela, village Kondolo.

La pratique suivante que l'on observe chez les Sungu semble avoir rapport à cette croyance à l'existence de l'âme. Lorsqu'un homme a des cauchemars et appelle pendant son sommeil, on prie aussitôt le féticheur de se rendre dans sa hutte. Là, le sorcier place sur la tête du patient un sac de sel comme ceux dont on faisait usage autrefois, et commence par battre son fétiche (la calebasse et son contenu mélangé, dont il a été question plus haut), en demandant « Qui est votre persécuteur? » Il verse ensuite de l'eau sur la tête du patient jusqu'à ce qu'il ait cité les noms des dix personnes décédées et que l'on suppose être la cause du cauchemar. Après quoi la douche cesse.



Fig. 56. — Fétiches dans la cour de Jady, chef Sungu.

Au sujet des âmes, citons encore cet exemple d'un homme qui fut tué à la guerre mais revint, d'après les indigènes, à son village une année plus tard et est encore actuellement vivant et en bonne santé.

Les croyances relatives à la magie sont à peu près les mêmes chez les Sungu et chez les Olemba. La puissance magique, *Okanga*, est tout à fait distincte de la puissance créatrice *Winya* ou *Matetela*. Elle est entre les mains du féticheur, *Wichi*, et a besoin d'offrandes continuelles. Tous ceux qui peuvent le faire achètent du Wichi leur propre Okanga et ne s'en déssaisiraient à aucun prix. Il n'existe pas de fétiches anthropomorphiques, et ceux que l'on peut voir en Europe ne sont que des sculptures de fantaisie, peut-être même simplement faites pour le commerce. Sur cette question, le chef Okitu se montra très catégorique. Il dit qu'il se peut qu'il y ait quelques fétiches offrant une certaine ressemblance avec les idoles, mais qu'il n'y a pas la plus petite chance pour un blanc, ou même pour un indigène, excepté bien entendu le propriétaire, d'en avoir jamais vu un ; il n'a jamais entendu dire que des étrangers soient parvenus à en obtenir un. On fait des offrandes aux Okanga, par l'intermédiaire du Wichi, soit dans le but d'écarter le malheur, soit comme remerciement d'un heureux événement, la naissance d'un enfant, par exemple. Tout présent fait au Wichi pour obtenir quelque chose de lui, pour mettre à contribution ses services d'une manière quelconque, par exemple pour faire cesser la stérilité chez une femme, n'est jamais rendu en cas d'insuccès.



Fig. 57. — Figurines Batetela.

Les masques (fig. 58-60) font partie des biens du Wichi et sont surtout employés pour inspirer l'horreur et la crainte à la foule. On les met et on les enlève en secret, et l'identité de celui qui les porte est censée inconnue; ses pieds, ses mains et ses jambes sont soigneusement recouverts d'étoffe de palme, il se tient absolument immobile et silencieux, et personne n'ose s'approcher de lui. Un jour l'expédition voulut acheter un de ces masques; ignorant la nécessité du secret, le noir qui l'avait passé

sur sa tête l'enleva en public ; le pauvre homme fut aussitôt lué et battu par la foule. Le fils du Wichi hérite des fonctions de son père ainsi que de ses fétiches.

Nous avons recueilli chez les Olemba un fétiche employé pour assurer le succès des expéditions de chasse (fig. 61). Il est composé d'une épine de porc-épic, d'une petite graine ronde, plate et noire, et d'un petit paquet de feuilles. Lorsqu'un chasseur part en expédition il va voir le féticheur ; ce dernier prend une épine de porc-épic, se la pique dans une narine, puis éternue et prétend avoir rendu par le nez la graine qu'il présente au chasseur; il frotte ensuite les deux objets dans ses mains et les tend au chasseur en y ajoutant subrepticement quelques feuilles. Le chasseur avant son départ frottera entre ses mains les deux premiers objets, puis les laissera à la maison, n'emportant avec lui que les feuilles qu'il brûlera près du premier arbre de la forêt où il veut trouver beaucoup de gibier. Un jour un de nos serviteurs nous dit qu'un homme, qui était venu nous vendre quelques bricoles était un féticheur émérite. Nous demandâmes à ce dernier un fétiche pour la chasse. Sans préparation possible il accomplit l'opération décrite ci-dessus et l'impression d'un prodige était parfaite. Nous *vîmes* l'épine, 25 centimètres de long, disparaître dans sa narine, nous *vîmes* la graine sortir ; c'était un merveilleux tour d'escamotage.



Fig. 58. — Homme Sungu avec masque.

On distingue nettement la magie noire de la magie orthodoxe du Wichi et qui se nomme *Umpa* ; ceux qui pratiquent la magie noire sont appelés *Doka* chez tous les Batetela et leurs intentions sont de provoquer la mort de quelque ennemi personnel. C'est un devoir du sorcier officiel de « voir » ces autres sorciers dans sa calebasse parmi tous les objets qu'elle contient. Autrefois, les personnes accusées de sorcellerie étaient enterrées vivantes si elles ne possédaient pas la somme nécessaire pour se racheter. Chez les Batetela du nord, on observe certaines pratiques superstitieuses intéressantes à rapporter. Chaque fois qu'un membre de ces tribus nous servait de porteur, et que le chemin nous obligeait de traverser un cours d'eau, l'homme cueillait, au préalable, une feuille et la lançait dans le courant, lorsqu'il se trouvait au milieu du pont. Un homme se trouvait n'avoir pas de feuille, et aussitôt un de ses amis lui en donna une. Les explications que donnèrent les indigènes interrogés à ce sujet furent très vagues, ils dirent qu'ils avaient fait cela pour « devenir plus forts », ce qui n'empêche que très probablement c'était une offrande faite à un esprit aquatique quelconque. De même, un autre jour, avant de quitter un village Malela, chaque homme mit dans la paume de ses mains une feuille et la claqua fortement avec l'autre main de façon à provoquer un bruit sonore. C'était, paraît-il, pour les faire marcher « plus fort ».

Voici encore une autre coutume : à l'entrée d'un village Malela, on aperçoit une

longue ligne tracée dans le sable. Lorsque les mêmes porteurs, au départ, traversèrent cette ligne, chacun fit une marque transversale, soit avec son pied soit avec un bâton. L'explication de cet acte est la suivante : Il semble que les épidémies aient été une chose inconnue avant l'arrivée d'étrangers dans la région. Lorsque les premiers Malela arrivèrent, les habitants furent atteints d'une maladie dont les symptômes semblent être, d'après les informations recueillies, analogues à ceux de la méningite cérébro-spinale. La mortalité était très grande, mais les individus qui résistaient plus de deux jours à la maladie, étaient toujours guéris. C'est alors que les blancs arrivèrent et l'épidémie cessa, pour être remplacée, il est vrai, par la maladie du sommeil. Les Malela croient qu'il existe encore des magiciens capables de déchaîner à nouveau l'ancienne épidémie, et ceux des étrangers qui ne font point



Fig. 59 — Masques Sungu.

une marque en travers de la raie dont nous parlions plus haut, contractent la maladie et meurent.

Nous n'avons observé aucune trace de culte phallique.

Les Sungu considèrent la mort de vieillesse ou après une maladie qui dure plus de trois jours, comme naturelle. Un homme malade ou mourant est assisté de tous ses parents, femmes, esclaves, qui vivent, si l'espace le permet, dans sa propre hutte et à ses frais. Le corps du défunt est soigneusement lavé, vêtu des habits avec lesquels il est mort, et enveloppé ensuite dans une belle étoffe ; la tête est garnie de plumes de perroquet. Le corps reste dans cet état pendant trois ou quatre jours ; au

bout de ce temps, on l'enveloppe dans une étoffe (autrefois dans des nattes), en lui donnant une position assise, les jambes étendues, les bras reposant le long des cuisses avec les poings fermés; on l'attache alors à un poteau, et on le transporte ainsi à sa tombe, en présence de tout le village.

Quelquefois, un homme exprime le désir d'être enterré dans sa hutte, mais, s'il n'a pas marqué sa volonté, on lui choisit, comme dernière demeure, un joli endroit selon l'expression même des indigènes.



Fig. 60. — Masque Sungu.

Dans un cas comme dans l'autre, sa hutte est abandonnée, et on la laisse tomber en ruine. On ne remarque pas que le corps soit orienté d'une manière spéciale dans la tombe. Cette dernière est marquée par un léger monticule sur lequel on érige une petite hutte, où un des parents doit déposer quotidiennement de la nourriture. Ceci a pour but d'empêcher l'âme du défunt de s'en aller vagabonder alentour (voir p. 72) et si un homme néglige ce devoir, l'âme en question vient le lui reprocher en songe. S'il ne tient pas compte de cet avertissement et continue d'être négligent, il sera poursuivi par la malechance, sa femme n'aura point d'enfants, et ses récoltes périront sur pied.

Ceux des biens du défunt qui étaient dans son entourage immédiat au moment de son décès sont placés dans sa tombe, mais sa poterie n'est point brisée là, bien que souvent elle soit enterrée avec lui. Il n'y a point de sacrifices humains.

La seule différence qu'il y ait dans les cérémonies des funérailles en ce qui concerne la situation sociale du défunt, consiste dans la quantité différente des offrandes qu'on dépose sur sa tombe.

Lorsqu'un Olemba meurt, son corps est suspendu sur une étagère et enfumé pendant trois ou quatre mois ; au bout de ce temps on le dépend ; ceci est fait par la mère ou la sœur du défunt qui l'enterrent ensuite sur les genoux, les coudes tou-

chant terre et la face tournée vers l'ouest. La fosse est oblongue et profonde de quatre pieds environ. Les vêtements du mort sont brûlés et son héritier offre en sacrifice des chèvres, des volailles et du poisson, quelles que soient les provisions qu'il puisse avoir; les animaux sacrifiés sont mangés par les anciens du village.



Fig. 61. — Fétiche Olemba.

Lorsqu'un homme est mort, toutes les huttes qui lui appartenaient, aussi bien son habitation personnelle que celles de ses femmes, sont brûlées.

Chez les Batetela du nord, les morts ne sont point enfumés. On enterre simplement le cadavre, dans une position inclinée; la tombe est dans le village ou aux environs, et au-dessus, on construit une petite hutte. Ces petites huttes sont rectangulaires et le toit présente un faîte; la hauteur des murs est de 25 cm. environ, celle du toit de 40 à 50 cm. Les murs sont en treillage avec des ouvertures carrées d'environ 10 cm. de côté. Ils sont ornés au moyen de vêtements offerts, et qui varient selon le sexe du défunt; on les orne aussi de morceaux de bois peints en rouge et en noir. On enterre avec le défunt ses vêtements, et, si c'est une femme, ses poteries. On fixe avec des cordes la porte de l'habitation du défunt et on laisse cette dernière tomber en ruine. La tombe du lieutenant du chef à Lukinde-Jofu présentait l'aspect suivant : à une des extrémités de la hutte s'élevait une petite plate-forme d'environ 6 pieds sur 3 et de 6 pouces de hauteur; au centre croissait un bananier, et de chaque côté se trouvait une barrière faite de fines baguettes; à cette même extrémité de la hutte mais à l'intérieur, se trouvaient plusieurs pots cassés et l'image d'un homme, d'environ 1 pied de long, vêtu à la mode du pays avec de l'étoffe de coton, image taillée dans du bois de *tukula*.

Chez les Sungu, lorsqu'un homme meurt, il est pleuré par tout le village, le premier jour qui suit sa mort; le second jour, par la famille seule, et, le troisième, par ses parents les plus proches uniquement.

Ses frères et sœurs doivent s'abstenir de se laver pendant deux semaines, et sa mère pendant deux mois. Les veufs ou les veuves doivent s'abstenir de manger de telle ou telle nourriture qu'ils ont mangée en compagnie du ou de la défunte, durant les derniers jours qui ont précédé sa mort. Si par exemple, un homme et une femme mangent du millet ensemble et que l'un d'eux vient à mourir, celui qui reste devra faire du manioc la base de sa nourriture.

Ce tabou n'est cependant pas perpétuel et il cesse du jour où le frère du défunt donne au conjoint survivant de ce dernier un cadeau. Cet acte rompt le tabou. De

nos jours, les femmes se peignent la figure et le corps avec de l'argile, mais, autrefois, elles s'abstenaient de se laver en signe de deuil.

Les Olemba se teignent l'abdomen avec de la suie, également en signe de deuil ; les femmes peignent leurs joues de la même façon.

Chez les Sungu, deux personnes qui se rencontrent se saluent de la manière suivante : l'un demande : *Akadi?* (bien?) et l'autre répond : *Akadi!* (bien); alors le premier reprend : *Wadya akadi!* (femme bien), et l'autre de répondre *Wadya akadi!* (femme bien). Le serrement de mains est usité depuis l'arrivée des Européens. Chez les Olemba, le salut, sauf dans le voisinage immédiat des Européens, se fait en pressant les nez l'un contre l'autre. Chez les Batetela du nord, c'est une pression des lèvres. Une forme analogue de « baiser » était commune chez les Sungu entre amis du même sexe ou de sexes opposés, à l'occasion d'un départ pour une expédition ou en se retrouvant après un long voyage, mais il a disparu depuis l'arrivée des Arabes.

Les Sungu expriment leurs remerciements en frappant la terre avec le poing fermé; ils expriment leur plus grand respect à une personne en crachant devant elle.

Celui qui arrive dans un village Batetela du nord reçoit aussitôt une grande quantité de canne à sucre.

Chez les Sungu, les vieillards sont très respectés et demeurent près du chef qui subvient à leurs besoins. Les enfants aussi soignent leurs vieux parents et empêchent qu'on se moque d'eux. Il y a d'ailleurs peu à craindre de ce côté, car, si jamais un enfant se moquait d'un vieillard, sa mère le fouetterait sur-le-champ et donnerait au vieillard trois volailles.

Tous les Batetela qui habitent près des grandes rivières savent nager. Quoique n'étant pas capables de couvrir de longues distances, ils nagent en général très vite. L' « over arm stroke » est d'un usage général.

Chez les Sungu, on exprime l'affirmation par un petit claquement de la partie postérieure de la langue contre le gosier, la négation, au contraire, par un claquement de la pointe de la langue contre le palais. On peut aussi dire « non » en frappant des mains devant la poitrine puis en les ouvrant.

L'expression du contentement consiste en une éjection de salive entre le bout de la langue et les incisives supérieures. Pour exprimer l'étonnement, ils placent le coude gauche dans la main droite, le menton reposant sur la main gauche ouverte, et secouent gentiment la tête.

CHAPITRE III

BATETELA

VIE MATÉRIELLE ET LÉGENDES. — NOURRITURE

Les Olemba et les Sungu fabriquent deux espèces de pain qui sont préparées respectivement avec du manioc et du millet. Les Olemba préparent le manioc comme suit : on commence par faire tremper les racines dans l'eau pendant trois ou quatre jours, puis on les râpe (fig. 66), et on fait de grosses boules avec les copeaux résultant de cette dernière opération; les femmes s'occupent à faire sortir de ces balles l'humidité qui y est restée, en les pressant entre leurs genoux. On fait ensuite sécher ces balles au soleil et on les réduit plus tard en farine. Pour faire le pain avec cette farine, les Sungu l'ajoutent petit à petit à de l'eau bouillante, jusqu'à ce que le mélange ait atteint une consistance suffisante; chez les Olemba, au contraire, on fait bouillir ensemble la farine délayée et l'eau. Les Batetela du nord cuisent leur manioc de la même manière que les Bankutu (voir plus loin). Les Sungu appellent le pain de millet *senge* et le préfèrent à celui de manioc, qu'ils ne mangent que lorsqu'ils ne peuvent plus se procurer du millet. On commence par piler légèrement ce dernier pour détacher l'enveloppe des graines; on sépare cette enveloppe du bon grain, et on pile ensuite celui-ci pour obtenir la farine. En ajoutant graduellement cette farine à de l'eau bouillante de la même façon que le manioc, on prépare un aliment très nourrissant et très agréable au goût. Les Olemba, qui appellent le millet *asangu*, le préparent simplement en le faisant bouillir. Le millet cuit prend le nom de *m'ma*. Dans tout le territoire Batetela, on peut se procurer des bananes et des plantains; chez les Vungi, les plantains et les ignames sont des éléments importants de l'alimentation, et chez les Okale, le premier forme la base de la nourriture.

Les Sungu cuisent les bananes et les plantains sous la cendre; les Olemba préparent de grandes quantités de farine de bananes, qu'ils cuisent et mangent

avec de l'huile. Les Batetela du nord, eux, font bouillir les bananes, les pilent et les réduisent en petites boules. Les Batetela mangent la viande de presque tous les animaux, et, en général, la préfèrent fraîche; cependant les Olemba la conservent jusqu'à ce qu'elle soit presque pourrie et la mangent dans cet état; ceci est dû au fait qu'ils ignorent les moyens de la conserver. Chez les Sungu, au contraire, lorsque la quantité de viande que l'on possède est supérieure à celle que réclament les besoins immédiats, on fait bouillir légèrement le surplus, puis on le fait sécher au-dessus d'un feu de bois, on l'expose ensuite au soleil, et après ce traitement la viande peut se conserver pendant plusieurs mois. Les Batetela du nord fument aussi la viande et le poisson pour les conserver, mais ne les font pas cuire lorsqu'ils sont mis en consommation. Chez les Vungi, on mange les rats, sans les nettoyer et sans leur enlever la peau, en les faisant simplement bouillir dans l'huile. Les Sungu ne mangent ni ne tuent jamais les corbeaux, parce qu'ils prétendent que ces oiseaux parlent comme les hommes et disent : « ne me mangez pas ! je ne suis pas de la nourriture pour vous ». On croit que celui qui enfreindrait cette règle serait puni de maladie. Aucun Sungu, à moins toutefois qu'il ne soit Wichi, n'est autorisé à manger la chair de l'épervier; chez les Batetela du nord, cet oiseau est réservé aux hommes qui sont arrivés à un âge où ils ne peuvent plus engendrer, et on croit que si quelque jeune homme en mangeait, l'enfant qu'il pourrait engendrer par la suite aurait les yeux constamment tournés vers le ciel et mourrait. Chez les Sungu, ceux qui ont le désir de se marier doivent s'abstenir de manger la chair de la loutre, sous peine de devenir aussitôt désagréables à l'autre sexe. Les chefs aussi doivent observer certaines prohibitions relativement à la nourriture; ainsi ils ne doivent pas manger d'une certaine espèce d'antilope et s'ils le font ils ont aussitôt une éruption sur la peau. Les hommes ordinaires ne sont pas sujets à cet inconvénient et cette restriction ne s'applique pas à eux. Chez les Batetela du nord, les chefs ne doivent pas manger la chair du léopard, parce que le léopard est lui-même « un chef », mais cette prohibition ne s'applique pas à leurs sujets mâles. Le Sungu qui a tué un léopard doit s'abstenir de toute nourriture végétale jusqu'à ce que le Wichi lui donne à manger une mixture de pain et de certaines herbes magiques; il cesse alors de se nourrir exclusivement de viande;



Fig. 62. — Prêtresse Malela.



Fig. 63. — Féticheurs Olemba.

celui qui enfreint cette règle s'expose à souffrir d'une éruption de la peau. Les garçons et les filles de cette tribu à qui on a enlevé les deux incisives supérieures ne doivent pas manger de millet jusqu'à ce que leurs gencives se soient cicatrisées.



Fig. 64. — Tombe Okale.

Personne chez les Batetela du nord ne mange l'oiseau appelé *Kumbaka* ni le chien, ce dernier parce qu'il est un membre de la famille. D'autres prohibitions sont particulières aux femmes; nulle part, une femme n'a le droit de manger de la chair humaine; chez les Sungu la femme qui vient d'être mère ne doit pas manger des aliments salés sous peine de n'avoir pas de lait, et aucune femme n'a le droit de manger les serpents. Chez les Olemba, les femmes ne doivent pas manger les rats qui habitent dans les maisons ni les chiens non plus. Chez les Batetela du nord on leur interdit la chair du chacal, du léopard, de l'hyrax et du serpent, ce dernier, parce que « il est si long, et marche sans pieds! »

Chez les Sungu, il existe une certaine plante que personne ne peut même toucher. Nous avons déjà parlé plus haut des restrictions relatives aux veufs et aux veuves.

Chez les Sungu, on emmagasine la nourriture dans les huttes, on la dépose sur une étagère faite en nervures de palmier; ces provisions appartiennent à la femme qui a le devoir de nourrir le mari et ses enfants, mais pas les autres femmes de son mari (une femme âgée le fera cependant quelquefois si les autres femmes sont très jeunes). Notre informateur nous fit remarquer qu'un homme « n'aime pas sa femme si elle n'a rien à lui offrir à manger ». Les Sungu extraient l'huile de la noix et de l'enveloppe extérieure du fruit du palmier *elais*; les Olemba font de même. De plus, les Sungu fabriquent aussi de l'huile d'arachide, mais le procédé d'extraction leur a été enseigné par les Arabes; on ne rencontre pas cette industrie chez les Olemba.



Fig. 65. — Tombe Lukinde-Jofu.

Chez ces derniers comme chez les Sungu, on mange quelquefois de la terre comme médecine, surtout dans le cas de maux d'estomac. Mais on ne rencontre pas

de cas de géophagie chez les Batetela du nord. Le sel fait partie de l'alimentation des Sungu qui, de même que les Olemba, s'en servent comme stimulant et comme médicament ; ils le préparent en évaporant de l'eau que l'on a fait filtrer au préalable dans un filtre en vannerie à travers les cendres de certaines plantes aquatiques (fig. 15*a*). Quant aux Batetela du nord, ils préparent le sel de la même manière que les Basongo Meno. Chez les Sungu le sel est aussi importé d'Europe ou du Katanga. Dans cette même tribu, la viande de n'importe quel animal, qu'elle soit fraîche ou fumée, est toujours cuite avant d'être mangée, et si l'animal a été tué avec une flèche empoisonnée, on lave soigneusement les blessures avant de le faire servir à l'alimentation. Comme nous l'avons déjà mentionné, les Batetela ne cuisent pas la viande qu'ils conservent en la fumant. Ce sont toujours les femmes qui font la cuisine et ce, dans des pots, chez les Sungu, les Olemba et les Batetela du nord, alors que chez les Vungi, elles se servent de récipients en feuilles comme chez les Bankutu. La cuisine se fait dans la hutte chez les Sungu, et sous la vérandah dans les autres tribus. Les Sungu et les Batetela du nord lavent leurs ustensiles de cuisine après s'en être servis.

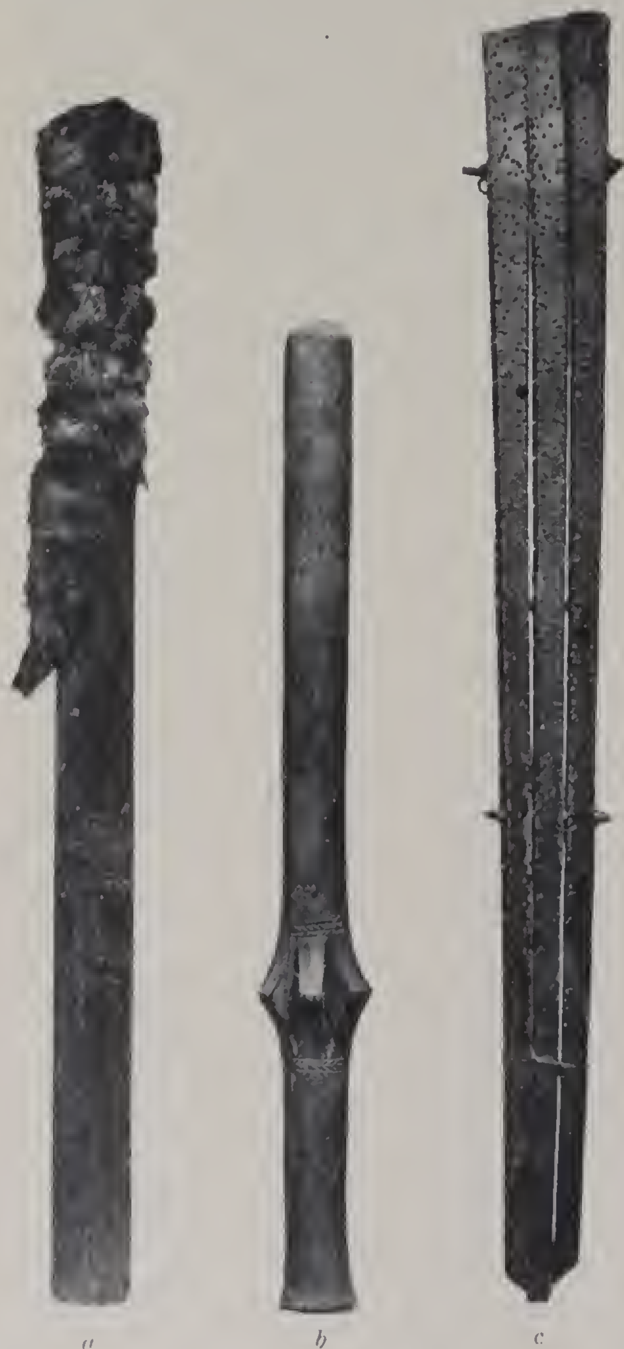
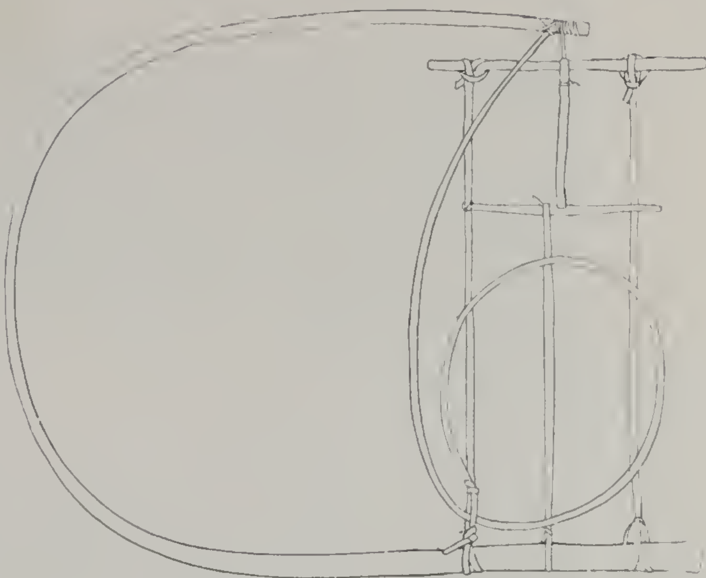


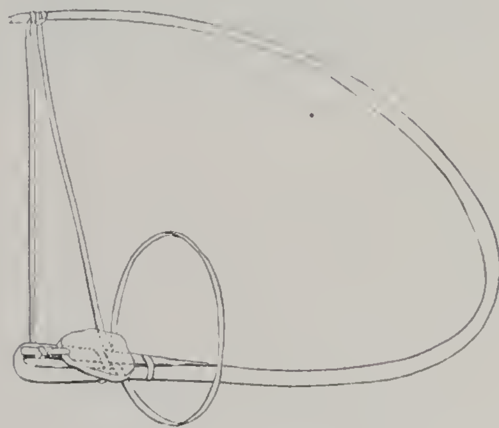
Fig. 66.
Ustensiles Sungu : *a*, Fétiche ; *b*, Pilon ; *c*, Râpe.

Les coutumes relatives aux repas varient selon les tribus; ces repas sont pris à n'importe quel moment de la journée. Chez les Sungu, on sert tout d'abord le chef de famille et ses amis, puis les enfants et en dernier lieu les femmes. L'étiquette est ainsi établie que c'est l'hôte qui doit prendre la première bouchée de nourriture et non ses invités. Depuis l'arrivée des Arabes on a pris l'habitude de se laver les mains avant de manger. Chez les Olemba, les repas que l'on fait dans la journée ont lieu en dehors de la hutte ; le repas du soir, au contraire, est pris à l'intérieur. Les hommes et les femmes mangent ensemble, et l'hôte se sert lui-même et le premier. Chez les Batetela du nord nous trouvons des coutumes identiques à celles des Sungu ; c'est le mari qui se sert le premier, et les femmes mangent ce qui reste ; au cas où le mari finirait tout ce qu'on a servi, les femmes se verraient dans l'obligation de cuire une nouvelle quantité de nourriture, pour elles, nourriture à laquelle le mari goûtera le premier, pour la forme. Dans toute l'étendue du pays, l'eau est la seule

boisson. Il faut noter en passant que les Batetela prétendent n'avoir connu aucun des moyens employés pour faire du feu. Autrefois, les Sungu entretenaient de grands feux permanents au centre de leurs villages, mais, en expédition, ils étaient bien obligés de s'en passer. Ils disent même que ce n'est que depuis qu'ils voyagent avec les Européens qu'ils ont pu voir les Basongo Meno faire du feu en frottant deux bâtonnets l'un contre l'autre. Chez les Olemba, on se sert à l'heure actuelle pour produire le feu du procédé de la giration, mais le fait que les tiges qui servent à produire le feu sont importées de chez les Bahamba, peut leur avoir donné l'idée que cette pratique n'est pas indigène. Cette opinion est encore renforcée par les indigènes qui racontent que jadis on faisait de grands feux dans les villages et qu'on les entretenait tout le temps. Les Batetela du nord pour faire le feu emploient la méthode de frotter un bâtonnet dans une rainure fait sur un autre bâtonnet; cet usage leur est venu des Tofoke; la grande rareté de l'emploi de cette méthode en Afrique semble bien indiquer qu'elle a été empruntée à ces derniers. Les Sungu éteignent le feu en jetant du sable dessus et en le piétinant. Ils se serviront aussi parfois d'eau dans le même but, s'ils en ont à portée de la main.


Fig. 67. — Piège Sungu.

On ne se sert pas de pierres chaudes pour faire bouillir l'eau, mais on place des cailloux dans des vases d'eau pour conserver l'eau fraiche. Les Olemba appellent *ija* le bois de chauffage et c'est aux hommes qu'incombe le devoir d'aller le chercher. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, nous n'avons pas trouvé de légendes se rapportant à l'invention du feu, chez les Batetela. Dans ces tribus, le cannibalisme était autrefois universel, et il existait il y a encore une quinzaine d'années chez les Sungu. De grands efforts ont été faits depuis cette époque par les Belges pour réprimer ce penchant, et on peut dire que maintenant cet usage a pratiquement disparu dans cette tribu. On prétend qu'il a disparu aussi dans les autres tribus, les Olemba et les Batetela du nord. Nulle part on n'a autorisé les femmes à manger de la chair humaine, mais il ne semble pas qu'il existe des idées superstitieuses se rapportant à cette pratique. On ne regardait la chair d'un homme que comme de la viande, et on ne la mangeait que parce qu'on trouvait cet aliment bon. Les victimes étaient les prisonniers, et on mangeait aussi les corps des hommes tués à la guerre; chez les Olemba et les Batetela du nord,


Fig. 68. — Piège Sungu

on achetait aussi des esclaves dans ce but. Dans ces dernières tribus, aucun homme ne pouvait manger de la chair d'un esclave qui avait travaillé pour lui, aussi ceux destinés à subir ce sort étaient-ils achetés dans un autre village et tués sur-le-champ.

Chez les Sungu, on mangeait tout le corps, excepté les organes génitaux et les os, que l'on jetait. Il n'était pas fait usage de vases spéciaux pour cuire la



Fig. 69. — Bélier indigène.

chair humaine, et elle ne portait pas non plus de nom spécial. Les personnes convaincues d'assassinat étaient vendues dans un autre village, à condition d'être tuées et mangées.

Les Olemba prétendent que l'origine du cannibalisme doit être cherchée dans un désir de vengeance, mais il semble plus vraisemblable que cette pratique soit simplement due à un goût particulier des indigènes pour la chair humaine.

Le tabac est d'un usage général et très apprécié. Les Olemba et les Batetela du nord disent qu'ils ont toujours eu connaissance du tabac et les premiers affirment aussi que c'est Matetela qui enseigna aux hommes à fumer. Le tabac est désigné par le mot *Faku*. Chez les Sungu, on fait une telle consommation de tabac, que la quantité qu'on cultive dans cette tribu est insuffisante pour satisfaire les besoins et qu'on est obligé d'en importer de grandes quantités de chez les tribus voisines. Lorsque nous demandâmes la cause de l'insuffisance de la récolte locale, il nous fut répondu que lorsque la plante commence à pousser, le désir de fumer devient si grand qu'on arrache de suite la jeune pousse, et, de cette façon, il est impossible d'obtenir une bonne récolte. La pipe dont on se sert est une pipe

à eau, faite avec une callebasse, que l'on passe à la ronde, chaque personne aspirant directement dans les poumons une longue bouffée. Il arrive parfois qu'un homme dépasse la dose et en aspire tant qu'il tombe évanoui; il devient alors la risée du village. L'habitude de priser a été introduite chez les Sungu par les Arabes, et chez les Olemba, par les Ihadi ou Asambala, c'est-à-dire, des Sungu au service des Arabes; enfin chez les Batetela du nord par les autres tribus Batetela. Avant l'arrivée des Européens, l'usage de fumer du chanvre était général parmi les Sungu, mais les énergiques mesures prises par les Belges ont eu pour heureux résultat la suppression presque complète de l'usage de cette drogue. Chez les Olemba cependant, elle est encore très répandue, quoiqu'on ne la fume qu'en cachette. Cet usage fut introduit chez les Batetela du nord en même temps que l'habitude de priser.


Fig. 70. — Brebis et agneau.

La chasse n'a lieu, chez les Sungu, que pendant la saison des pluies et consiste le plus souvent en expéditions communes. Les chasseurs se divisent en trois groupes; le premier n'est composé que de trois ou quatre hommes possédant des chiens; le reste forme deux groupes qui se déploient en deux lignes de chaque côté du terrain où le premier groupe des chasseurs est à l'ouvrage; ils sont armés de javelots, d'arcs et de fusils, et se rapprochent l'un de l'autre graduellement. La poitrine de tout animal tué appartient de droit à un chef, et le reste de la viande est partagé entre les chasseurs. Lorsque quelque dispute s'élève au sujet du partage, comme cela arrive fréquemment, on en réfère à un ancien appelé *Usombe*. Chaque village possède ses terrains de chasse et n'en dépasse point les limites; toutefois, si un animal se sauve et va se réfugier dans les terrains d'un autre village, les chasseurs le poursuivent et le tuent en cet endroit. S'ils sont découverts, le chef du village sur le terrain duquel l'animal a été tué, en réclame la moitié, et, si sa demande est rejetée, une guerre s'ensuit. Avant de partir pour la chasse, les chasseurs rendent visite au féticheur qui leur donne quelques herbes à manger. On prétend qu'en apercevant un homme ainsi drogué, le gibier ne s'enfuira pas. On paye une certaine somme pour cette « médecine », ce qui ne dispense pas de faire encore un cadeau au féticheur, si la chasse a été bonne.

Les armes dont on se sert à la chasse sont les mêmes que celles qu'on emploie à la guerre. On lance le javelot, et on empoisonne les flèches.

Les Olemba organisent des chasses à peu près semblables.

Les Batetela du nord sont de grands chasseurs, et on peut voir dans leur pays des barrières établies en vue d'amener le gibier à se jeter dans des trappes disposées à cet effet. Les Vungi chassent le buffle avec une flèche d'un modèle spécial, garnie d'une très forte pointe. Chez les Lukinde-Jofu, les chasses se font

d'une manière moins formaliste ; ce sont des parties organisées par quelques amis ; le meilleur chasseur de la troupe arrête le programme de la journée. Dans de telles expéditions, celui qui a blessé le premier l'animal mort reçoit une patte de derrière, celui à qui appartiennent les chiens reçoit l'autre patte de derrière et une des pattes de devant ; enfin le reste du corps de l'animal est partagé entre les autres chasseurs. Parfois des parties de chasse sont organisées sur l'ordre du chef, et, dans ce cas, tout le gibier tué lui appartient. Dans cette partie du pays, la chasse a lieu à la fin de la saison des pluies, alors qu'il est aisé de relever la trace du gibier. Autrefois, chaque village possédait ses terrains de chasse et celui qui en franchissait les limites était tué.

Parmi les Olemba il arrive qu'un homme parte seul en chasse ; dans ce cas, il procède de la manière suivante : il part dans la forêt avec son chien et s'il relève la trace d'un gros animal accompagné de son petit, il lance le chien sur la piste ; le petit de l'animal poursuivi, qui ne peut courir aussi vite que sa mère, est pris par le chien et tué par le chasseur. Le chasseur est armé d'un arc ou d'un javelot, mais pas des deux à la fois. On utilise beaucoup les trappes pour la capture du gibier ; celles des Sungu consistent essentiellement en une fosse dont le fond est garni de pointes acérées.



Fig. 71. — Houe Sungu.

Chez les Batetela du nord (Lukinde-Jofu), on se sert aussi pour capturer les gros animaux de pièges consistant en un arbre ployé qui fait office de ressort. L'Olemba qui a tué un léopard reçoit des plumes de poulet comme marque de distinction ; chez les Batetela du nord, celui qui a tué un animal très redoutable a le droit de porter une plume rouge dans les cheveux et le chef lui donne un chien comme cadeau.

Pour prendre le poisson, les Sungu font usage de petits filets fixés à un cadre circulaire en bois ; autrefois les gros poissons étaient pris au moyen d'un piège automatique des plus ingénieux : on faisait dans l'eau tranquille une sorte de chenal au moyen de petites palissades, au-dessus était suspendu un javelot par une corde ; dont l'autre extrémité de la corde était reliée à une amorce placée dans l'eau et consistant généralement en fruit de palmier ; lorsque le poisson mordait à l'appât, le javelot tombait et le clouait sur place. Maintenant on se sert de hameçons amorcés avec des vers de terre. On prend aussi quelquefois le poisson en empoisonnant les eaux.

Chez les Batetela du nord, seules les femmes pêchent. On endigue et on circonscrit de petites portions de l'étang, qui est ensuite vidé, il ne reste plus alors qu'à prendre le poisson. Ce qui ne peut être consommé de suite est fumé.

ÉLEVAGE ET AGRICULTURE

Chez tous les Batetela on trouve des volailles, des chiens et des chèvres, quoique ces dernières, très abondantes dans le temps, soient devenues plus rares maintenant chez les Olemba et les Batetela du nord, à cause des razzias opérées dans ces tribus par les Sungu, à l'instigation des Arabes.

Les Sungu élèvent en outre des brebis, des cochons et des chats et les Européens leur ont apporté des pigeons et des canards de Barbarie. On trouve deux espèces de chiens, des rouges et des noirs, ce sont des animaux très forts, bons chasseurs, ayant les oreilles pointues, mais d'assez mauvaises dents. Leur longueur varie de 12 à 18 pouces ; ils sont en général bien traités ; ils mangent en même temps que les hommes. Chez les Batetela du nord, ils sont exceptionnellement bien traités et on les garde dans la maison. Les Batetela accrochent souvent des amulettes au cou de leurs chiens. Les chèvres sont d'une race forte ; on les loge dans des huttes spéciales. Les moutons des Sungu appartiennent à une variété à poil court, leur nombre a beaucoup diminué depuis l'arrivée des Européens et ils sont maintenant très rares. On les enferme dans des huttes spéciales. Les porcs, qui sont devenus également assez rares depuis l'arrivée des Blancs, sont maigres, ont le poil long, et sont hauts sur pattes. De même que les moutons ils occupent des enclos spéciaux. Les volailles vivent sur des perchoirs dans les maisons des hommes, mais chez les Batetela du nord, on leur construit de petits poulaillers. Les canards également courent dans les maisons chez les Sungu, lorsque leur nombre n'est pas trop grand; autrement, on leur construit une demeure *ad hoc*. On nourrit les poulets régulièrement avec de la farine de manioc, et les canards avec du millet. Autrefois les Sungu tuaient les animaux domestiques par un coup appliqué sur la tête; les Arabes introduisirent ensuite l'habitude de leur couper la gorge. Les Batetela du nord tuent les volailles en leur cassant la tête contre un arbre. Les Sungu châtrent les chiens, les boucs et les coqs pour améliorer leur taille. Chez tous les Batetela, on traite les animaux domestiques avec beaucoup de douceur. Les tribus du nord se servent des chiens et des poules en guise de monnaie.

Les méthodes employées en agriculture par les Sungu et les Olemba sont les mêmes et ce que nous allons dire des uns peut s'entendre aussi des autres. Des plantations très étendues sont situées non loin du village, et sont cultivées chez les Sungu par les femmes, qui s'occupent seules des travaux agricoles. Chez les Batetela du nord, qui habitent une région forestière, le défrichement du sol à cultiver est effectué par les individus des deux sexes; les hommes abattent les arbres et les femmes enlèvent les branches et les broussailles, le reste du travail est accompli par les femmes exclusivement. Comme outil, on se sert d'une sorte de houe dont la lame était autrefois en bois (fig. 71); de nos jours, celle-ci est en fer. Ce perfectionnement

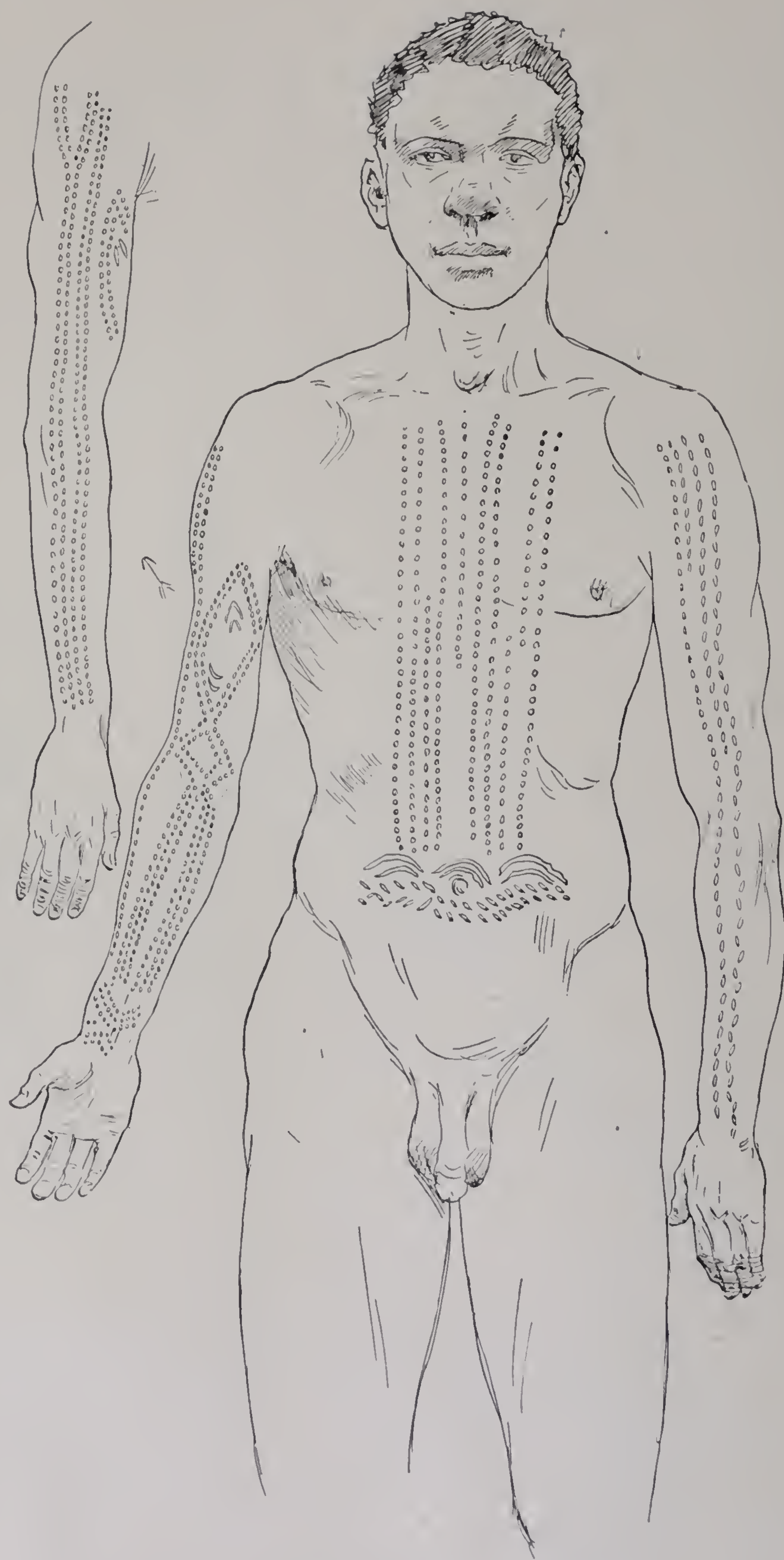


Fig. 72. — Tatouage d'homme Batetela.

n'est cependant que très récent et l'expédition a pu recueillir un bon nombre de houes de la première sorte. Les Batetela du nord ne se servent que de houes en fer et ne semblent pas avoir gardé le souvenir d'instruments d'un type plus primitif. Chez les Sungu, on cultive le même sol plusieurs années de suite et, lorsqu'il semble être devenu impropre à cet effet et que la récolte devient insuffisante, on défriche un nouvel espace de terrain. Les cérémonies se rapportant à la culture sont rares, mais si une terre est stérile, le féticheur fournit quelques herbes qu'on lance sur le champ. Pour prévenir les vols, on plante dans les champs une petite tige enduite de *nkula* (pigment rouge) fétiche; on pense que celui qui essayerait alors de voler une partie de la récolte serait aussitôt puni par une éruption de boutons sur la peau. Avant les semailles, qui ont lieu en janvier, on arrache les mauvaises herbes qui ont pu croître depuis la dernière moisson, et on les brûle. On cultive les plantes suivantes : le millet ou *pondo*, le manioc ou *kikanda*, (dont les feuilles s'appellent *mangi*), les patates, *tamba*, les arachides, *tunanda*, le tabac, *foka*, les pois, *nzuku*, les bananes, *munda*, les plantains, *dikonde*, et une graine ressemblant au millet et appelée *anya* Nous n'avons pu voir cette dernière car lorsque l'expédition visita le pays, la saison de culture en était passée. Le riz, *mopunga* et les oignons *matungula*, ont été introduits par les Arabes; de même le maïs que l'on appelle *alofu* ou *anu*; on recueille aussi les feuilles du maïs, *ahungu*. Pour la récolte du millet, on se sert de petits couteaux, on coupe



Fig. 91 (1). — Tatouage de femme Sungu.



Fig. 92 — Tatouage de femme Sungu.

(1) Par suite de leur grande dimension, les figures représentant des tatouages (72 à 90) et des coiffures (97 à 100) ont été distribuées entre les pages 90 à 150, sans observer la succession des numéros d'ordre.

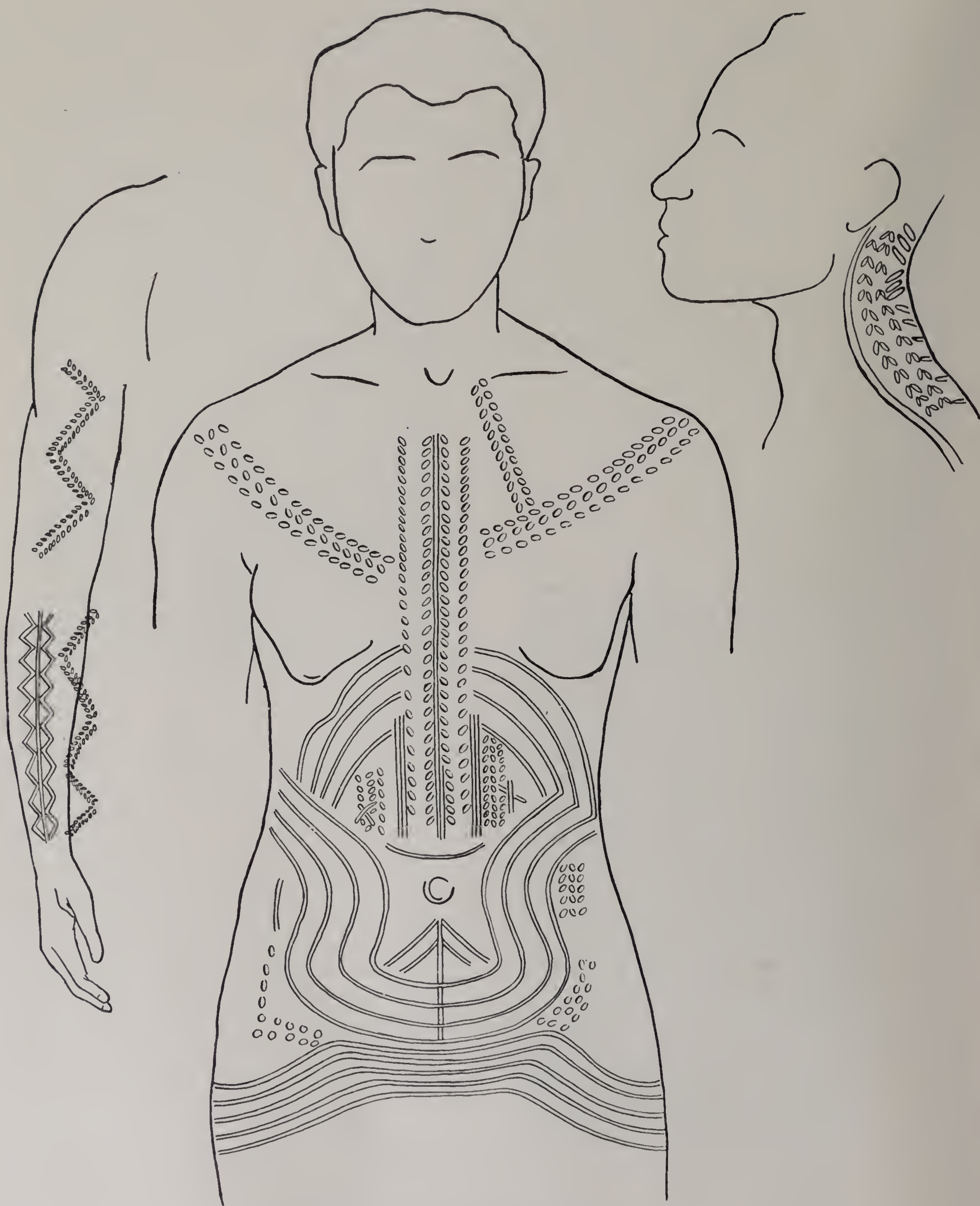


Fig. 73. — Tatouage de femme Sungu.

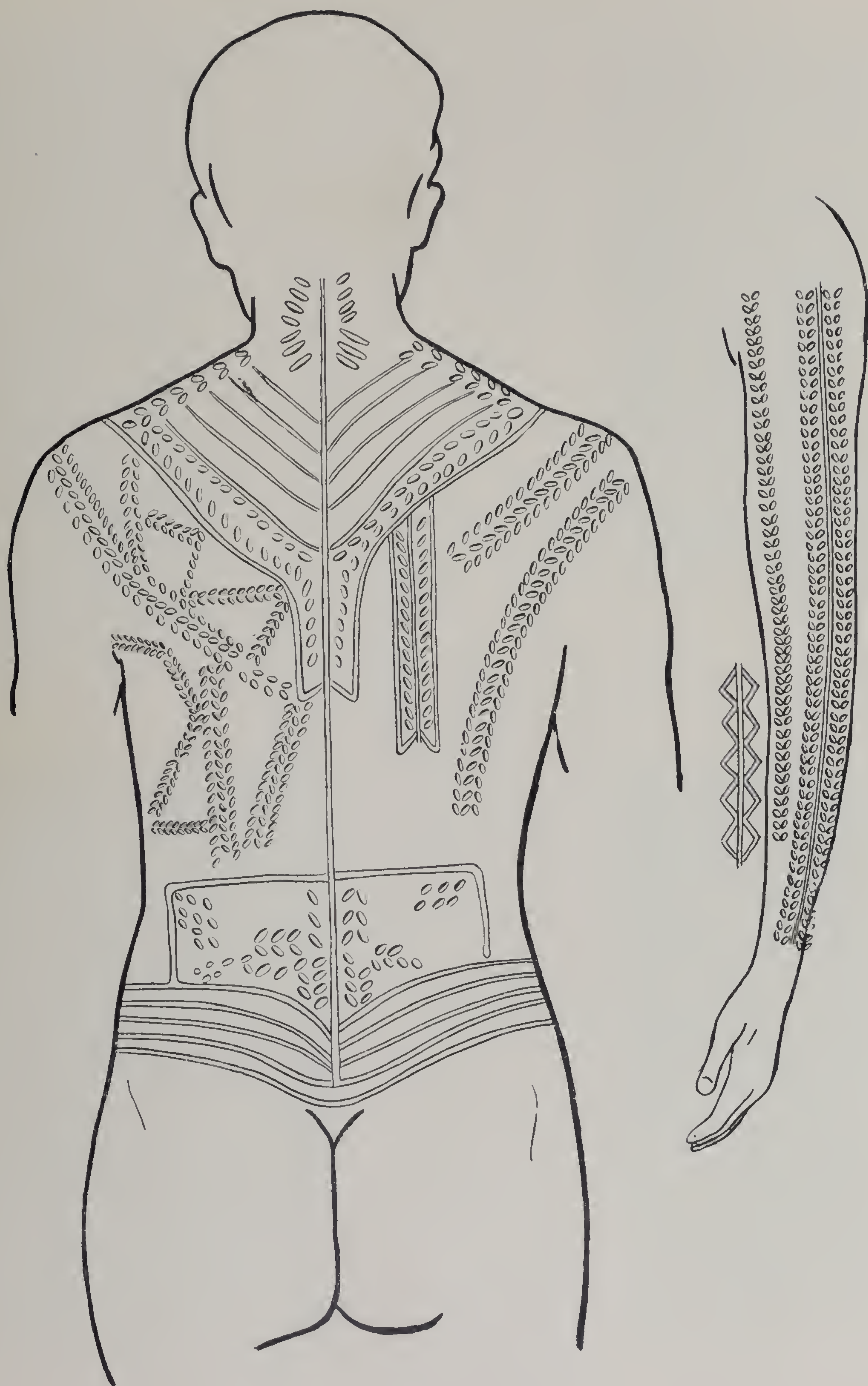


Fig. 73 (suite). — Tatouage de femme Sungu.



Fig. 93.
Tatouage de femme Sungu.

chaque tige près de la tête et on la met dans un grand sac. Chez les Batetela du nord, les principaux produits agricoles sont le manioc, le millet et les plantains. L'origine de l'agriculture, selon la tradition Sungu, sera relatée plus loin sous la rubrique Folklore.

Les Sungu ignoraient l'art de construire des embarcations; il leur fut enseigné par d'autres tribus du Lomami chez qui les canots sont une nécessité. Les Olemba construisent des radeaux, faits de trois grandes poutres réunies par des lianes; la poutre qui est au centre est plus mince et aussi plus courte que les deux autres. Une quatrième est placée transversalement sur les trois autres et sert de siège pour les rameurs. La rame se compose d'une tige, à l'extrémité de laquelle est pratiquée une fente; dans cette fente vient s'engager une plaque carrée d'écorce qui forme le plat de l'aviron; le tout est maintenu en place par un fil de traverse; on trouve quelquefois de meilleures rames avec des plats plus larges.



Fig. 94.
Tatouage de femme Malela.



Fig. 95. — Tatouage de femme Batetela du Lubefu.

PARURE ET VÊTEMENT

La peinture du corps dans un but de parure est d'un usage général. Les Sungu, bien qu'ils ne pratiquent point cet usage, ont l'habitude, lorsqu'ils ont reçu de leur chef quelque petit présent,



Fig. 96*a*.
Homme Sungu.

un morceau d'étoffe par exemple, de se peindre, en signe de respect, la moitié du visage avec du kaolin. Plus au nord on avait, en outre, l'habitude, autrefois, de se peindre le corps avec la poussière rouge du bois de Tukula; mais c'est là une coutume qui a complètement disparu chez les Olemba, quoiqu'elle persiste encore chez les Batetela du nord. En signe de deuil les femmes Olemba se peignent en noir les joues, et les hommes le ventre. Ces derniers se servent de suie dans ce but.



Fig. 96*b*. — Homme Sungu.



Fig. 101.
Coiffure de femme Sungu.

Les tatouages par cicatrisation ne sont pratiqués que par les femmes chez les Sungu. Les hommes Olemba semblent avoir rapidement abandonné cette pratique, mais il n'en est pas de même des Batetela du nord. Le signe de la tribu chez les Olemba était une série de larges traits sur l'épaule. Chez les femmes Sungu, la cicatrisation forme des dessins très complexes, qui couvrent pour ainsi dire tout le corps depuis le cou jusqu'aux genoux. Le dessin de ces tatouages, très compliqué, se compose d'un grand nombre de traits qui peuvent se grouper en deux variétés : les uns apparaissent nettement en relief, les autres sont de petites dépressions de la peau qui souvent, sous certain angle d'incidence de la lumière, sont presque invisibles. Ce fait, ainsi que la grande complication des dessins, rendent le travail assez difficile lorsqu'il s'agit de relever ces tatouages.



Fig. 102. — Coiffure de femme Batetela.



Fig. 103. — Coiffure d'homme Lukinde-Jofu.

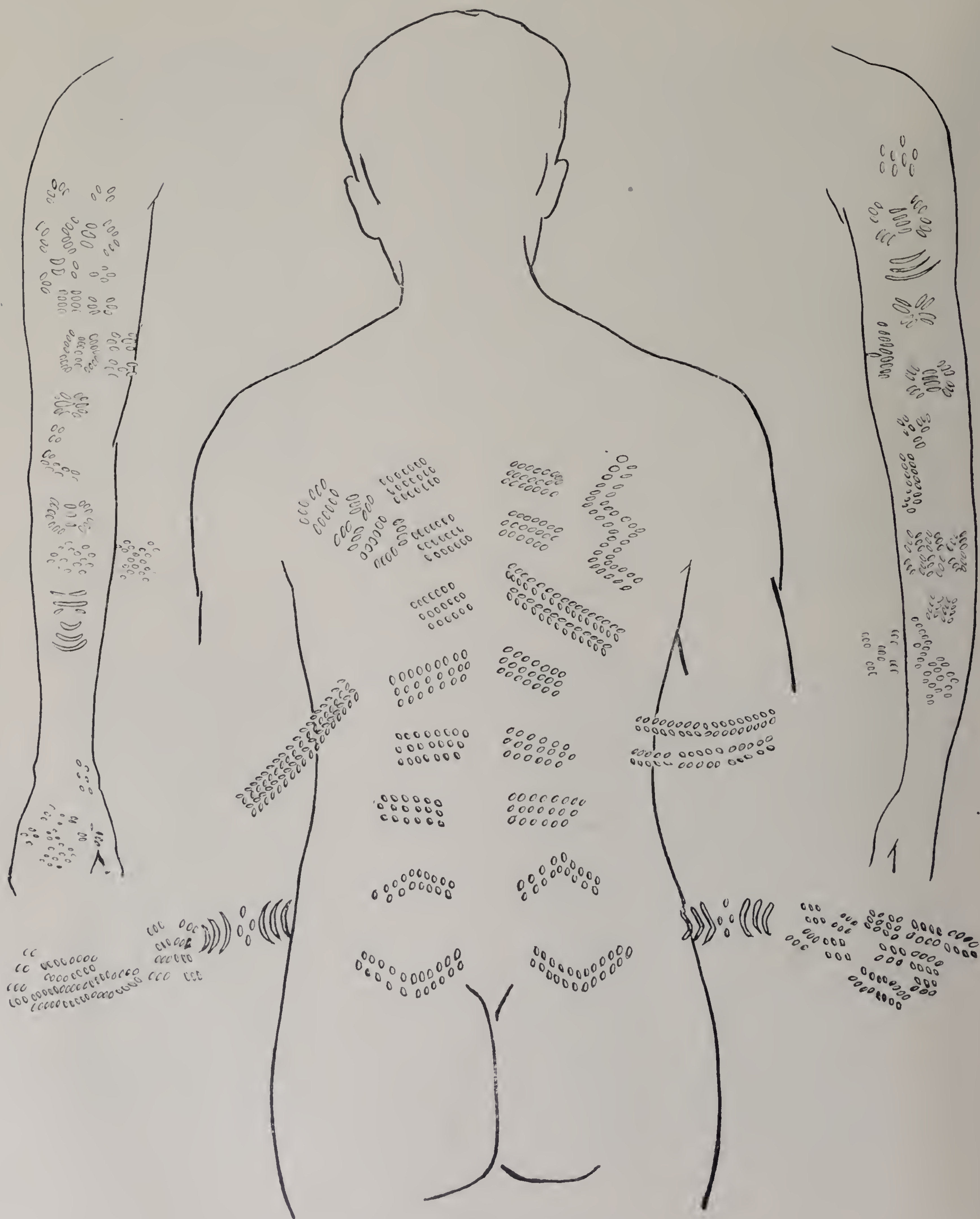


Fig. 74 — Tatouage de femme Sungu.

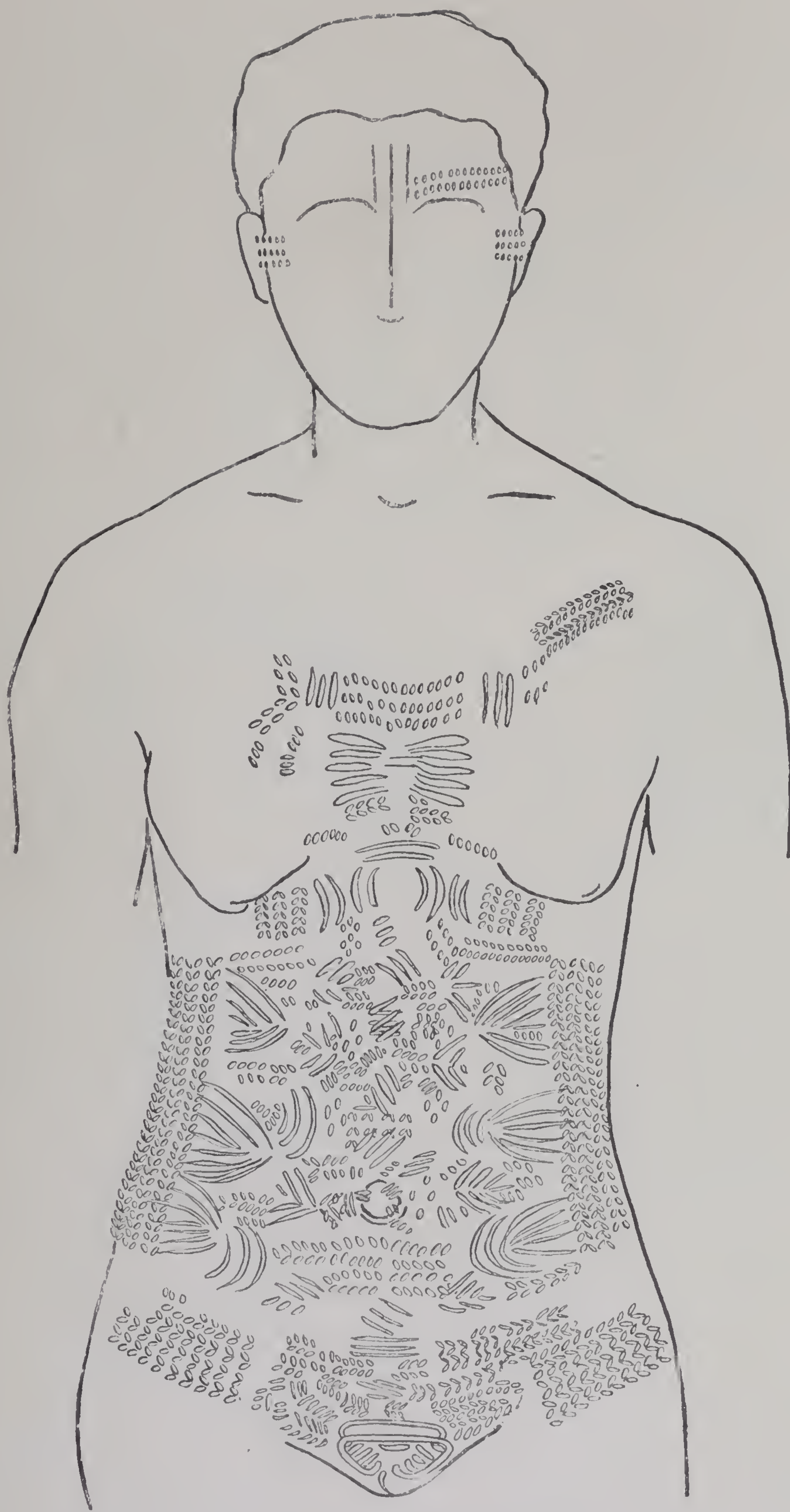


Fig. 74 (suite). — Tatouage de femme Songu.

Feu M. N. Hardy a réussi très heureusement à reproduire non seulement l'aspect général du dessin mais aussi les différents traits qui le composent. On se rendra compte de la difficulté de la tâche en examinant les dessins de tatouages qui accompagnent ce travail.



FIG. 104. — Bracelet de chef Sungu.

On commmence à pratiquer la cicatrisation lorsque la femme est encore une toute petite fille, en lui faisant quelques traits légers sur l'abdomen. On ajoute ensuite, à l'époque de la puberté, des traces plus profondes qui forment les lignes principales du dessin; enfin, après la naissance du premier enfant on complète le dessin par des cicatrices sur et entre les seins, sur les bras, sur le dos et sur les reins, ces dernières constituant dans leur ensemble une sorte de ceinture. On frotte du charbon sur les cicatrices les plus profondes, et c'est probablement à ce fait qu'elles doivent leur saillie et leur teinte spéciale. La manière dont la cicatrisation est pratiquée chez les Batetela du nord est la suivante: on pince la peau de manière à former un pli dans lequel on pique une petite tige pointue. On enlève ensuite, au moyen d'un rasoir, une petite portion circulaire de peau autour du point marqué. On peut encore procéder de la façon suivante : on râpe la racine d'une certaine plante et on y ajoute de l'eau; puis on applique

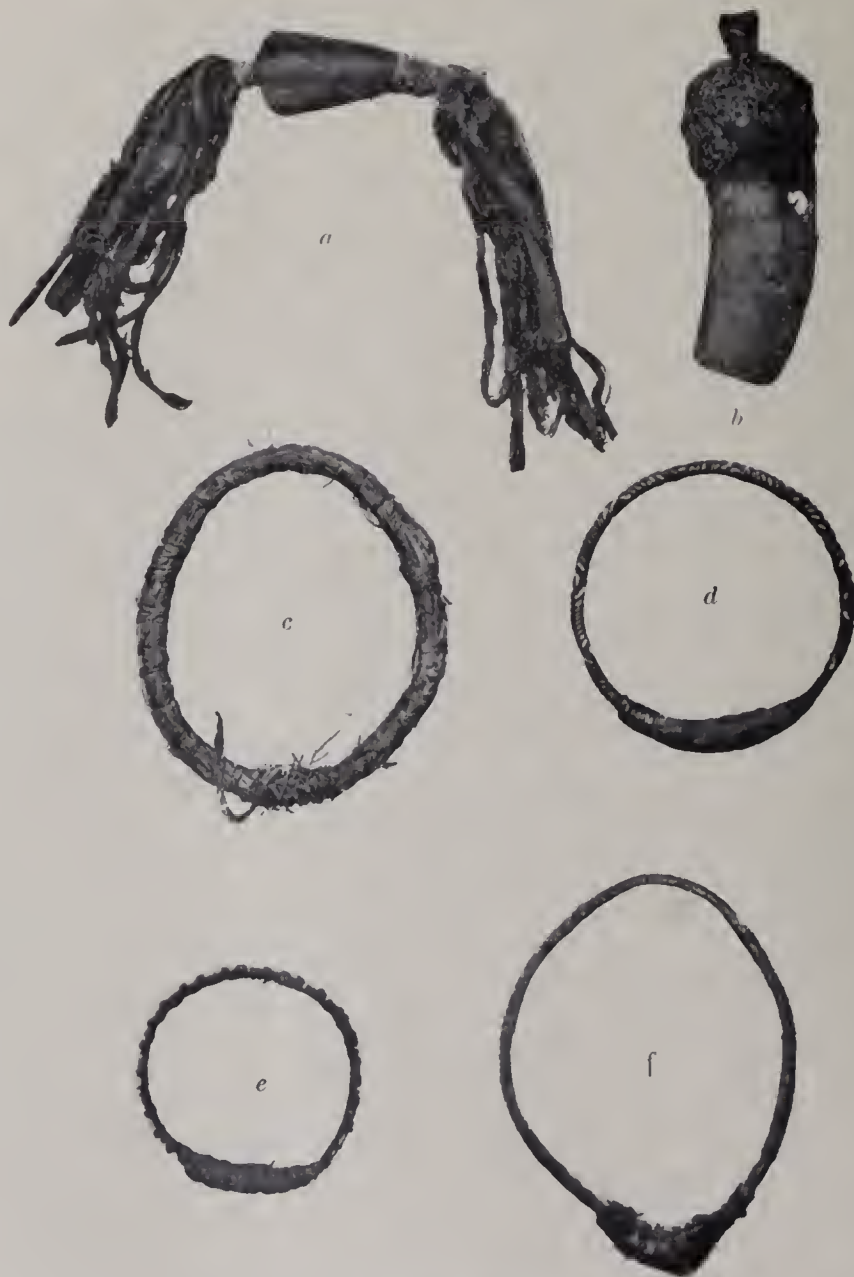


FIG. 105 — Bracelets-amulettes Sungu.

cette mixture sur la peau, particulièrement sur celle du front, des joues et du nez. Il se produit une inflammation, et le résultat final est une cicatrice qui d'abord est blanche, et devient par la suite d'un noir absolu. Il semble assez probable que cette dernière méthode ait été introduite par des Batetela qui avaient servi les Arabes comme mercenaires. La circoncision, qui est pratiquée par les Sungu et par les Olemba, semble être un usage d'origine indigène.

L'âge auquel on circoncit diffère suivant les localités. A Kasongo, cela a lieu lorsque les enfants sont encore portés sur les bras; à Mokunji, sur les garçons âgés de six ans; chez les Olemba, deux jours après la naissance. Chez les Sungu, c'est le forgeron qui détache le prépuce au moyen d'un couteau ou d'un rasoir, et tout le village assiste à l'opération. Cette dernière est pratiquée sur plusieurs sujets le même jour, et les prépuces qui ont été coupés sont enterrés sous un bananier. Après la circoncision, on ne permet pas aux garçons de porter de vêtement ni de ceinture, mais on leur attache autour du cou une feuille de palmier qui retombe et couvre le tronc et la partie supérieure des cuisses. Lorsque tout s'est cicatrisé, ils peuvent porter des vêtements et avoir des rapports sexuels avec les filles. Chez les Olemba, lorsque le prépuce a été détaché, on se contente simplement de le jeter.

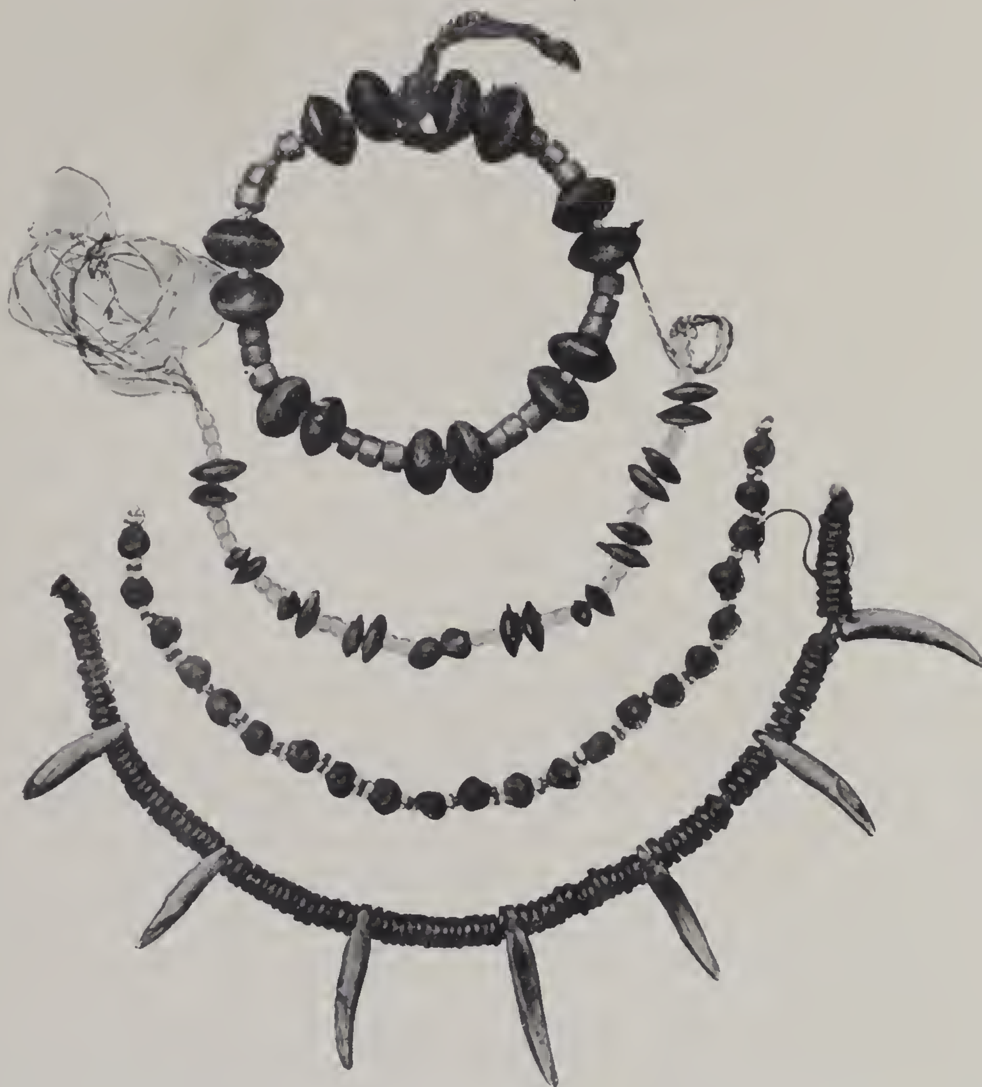


Fig. 106. — Colliers Sungu, de perles, de graines, et de dents de léopard.

Toutes les tribus Batetela se déforment les dents. Chez les Sungu et les Olemba on arrache les deux incisives du milieu, à la mâchoire supérieure (fig. 96), et on pratique l'opération sur les garçons comme sur les filles, à l'époque de la puberté. Chez les Sungu, on introduit entre les deux dents le fer d'une houe, et au moyen d'une forte torsion, on les force hors de leurs alvéoles. Après l'opération le patient ne doit pas manger de millet jusqu'à ce que les gencives se soient complètement cicatrisées. Chez les Batetela du nord, on n'arrache pas les incisives, mais on les lime toutes les huit, de manière que chaque dent présente l'aspect figuré sur les illustrations des tatouages qui accompagnent le présent travail.

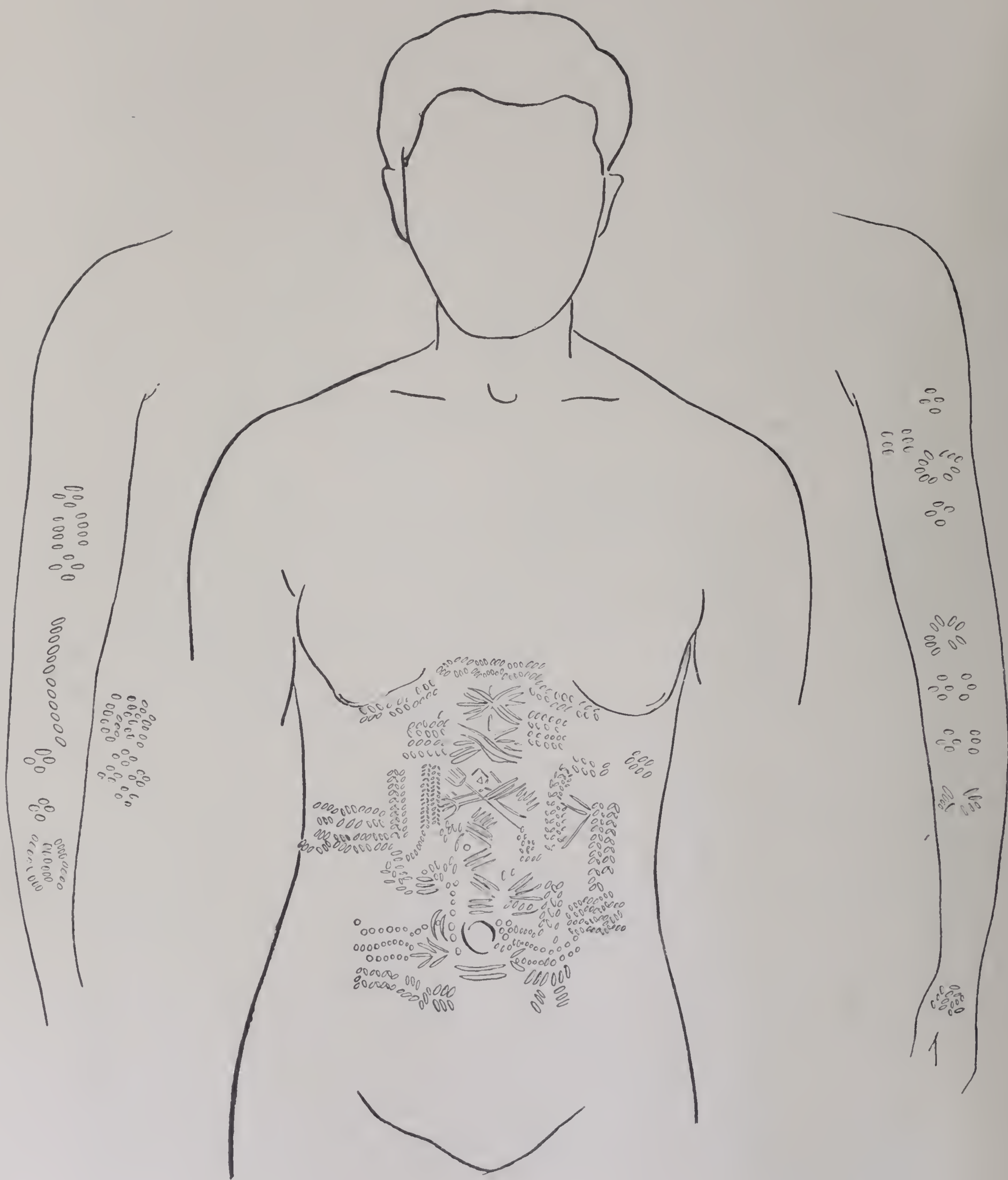


Fig. 75. — Tatouage de femme Sungu

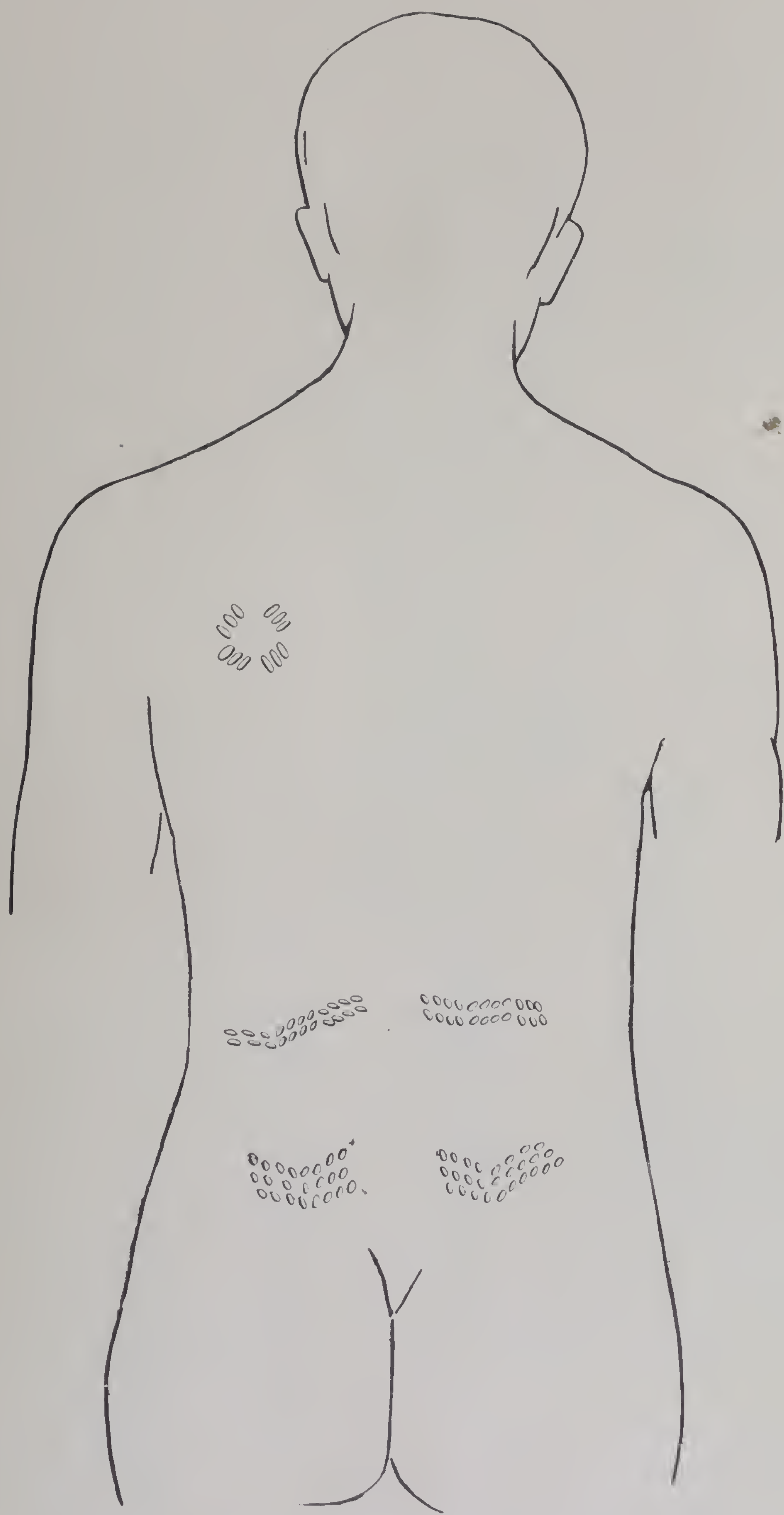


Fig. 75 (suite). — Tatouage de femme Sungu.

Les manières de se coiffer sont très nombreuses (fig. 97-103). Avant l'arrivée des Européens, les hommes Sungu ramenaient leurs cheveux sur la partie antérieure de la tête, tressés en petites nattes, ornés de charmes, et formant dans l'ensemble une sorte de touffe. Les femmes avaient les cheveux disposés en une sorte de diadème. Maintenant, la coiffure suit la mode du moment. Les hommes se peignent à leur fantaisie, et les femmes se rasent généralement la tête. Les Olemba se rasent en général les cheveux sur l'occiput mais les laissent croître librement sur le sommet du crâne et en avant. Les jeunes gens, eux, ont adopté toutes les modes étrangères. On pourrait désigner la façon dont les Batetela du nord se coiffaient sous le nom « genre auréole »; actuellement chaque individu a pour ainsi dire sa manière à lui de se raser la tête, mais, en somme, le résultat est à peu près le même pour tous. De nombreux Sungu portent la barbe et la moustache, mais d'autres se rasent, ou plutôt se font raser par leurs femmes. Presque toujours, les Olemba et les Batetela du nord rasent leurs moustaches et laissent croître leur barbe. Les Olemba, en outre, se rasent les sourcils et s'arrachent les cils; les individus des deux sexes font aussi disparaître les autres poils de leur corps, les hommes, en les rasant, les femmes par épilation. Presque toutes les femmes Sungu portent dans les lobes des oreilles des disques de bois ou de métal, ayant environ deux centimètres de diamètre et autant de longueur. La plupart des hommes se percent soit le lobe, soit la partie supérieure de l'oreille, dans le but principalement de se procurer ainsi un endroit pour porter les capsules de fusil. Les femmes portent encore des ornements dans le nez (fig. 93), notamment des disques, des boutons, des perles. Les hommes Olemba se percent les oreilles et les femmes de cette tribu font de même pour une narine et passent, dans le trou ainsi fait, un petit morceau de bois.



FIG. 107. — *a*, *b*, bracelets Sungu; *c* et *d*, peignes Sungu; *e*, peigne Malela.

Chez les Batetela du nord on ne rencontre aucune de ces deux coutumes,

ce qui tend à prouver l'importation arabe; celles des tribus Batetela qui ont réussi à conserver leur indépendance appellent les hommes qui ont les oreilles percées, *Fumbe na Asambala,* c'est-à-dire, les esclaves des Arabes. En effet, cette pratique indique jusqu'à un certain point la soumission à l'autorité arabe. On trouve une grande variété d'ornements que l'on porte sur soi; des bracelets Sungu, en fer tordu et qui ressemblent à des *torcs* scandinaves du VIIe siècle; ils sont portés par les individus des deux sexes et ce depuis l'enfance. A ces bracelets, on suspend parfois des breloques représentant, en miniature, des gongs (fig. 107*b*), ou, s'il s'agit d'un chef, des houes (fig. 104), etc., parfois au lieu de breloques, on entoure une partie du bracelet d'une peau d'iguane en guise de charme (fig. 105). Les femmes portent aux chevilles de lourds anneaux de cuivre du Katanga, ou encore, comme cela tend à se répandre à l'heure actuelle, de laiton européen. Les femmes et les hommes portent des bagues faites de fils métalliques tordus et dans lesquels sont passés deux petits morceaux de bois; on porte ces bagues à n'importe quel doigt. On rencontre encore des colliers de dents de léopard, soit de véritables, soit imitées en ivoire.



Fig. 108. — Soques Sungu.



Fig. 109. — Femme Sungu.



Fig. 110. — Guerrier Vungi.

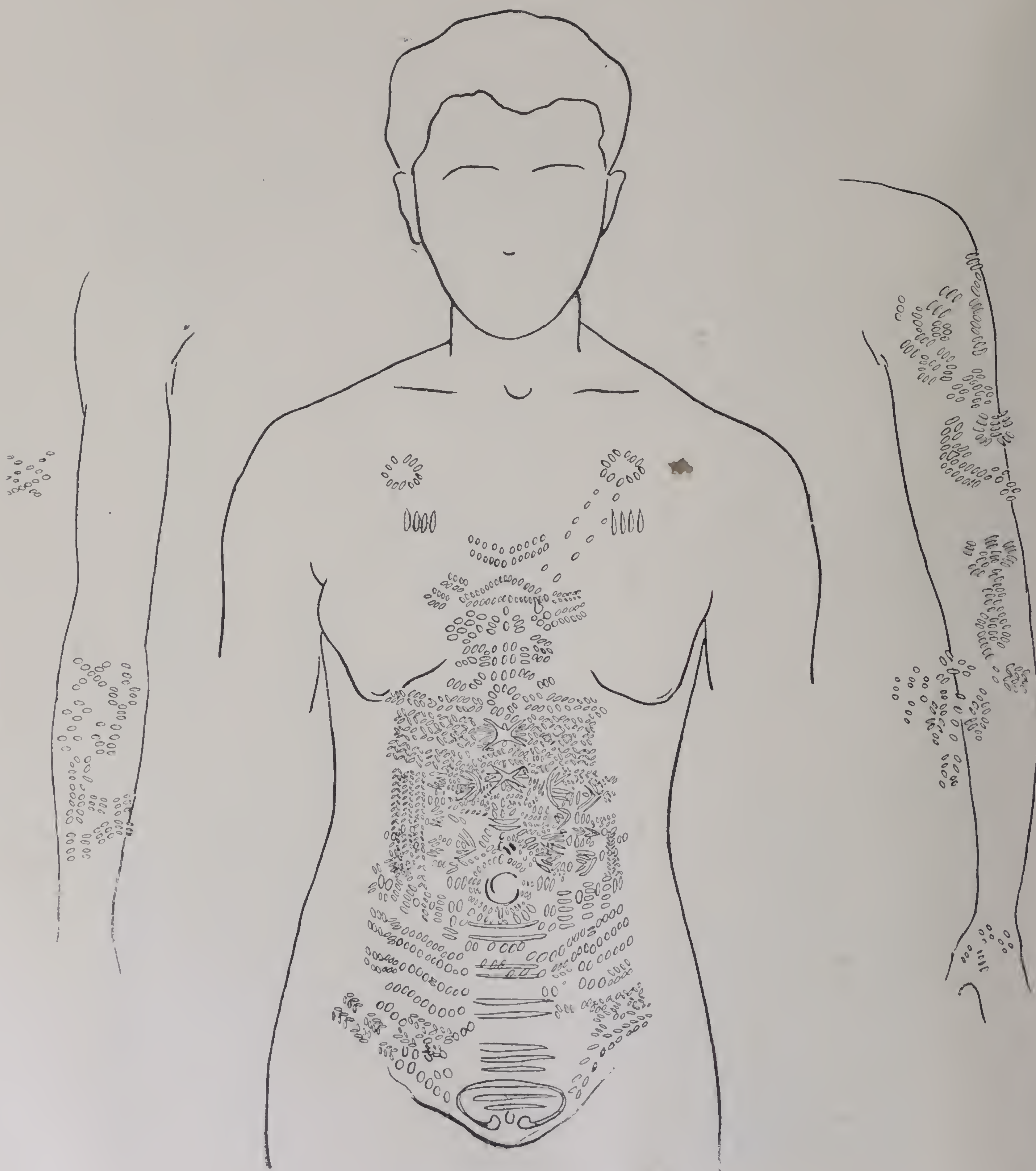


Fig. 76. — Tatouage de femme Sungu

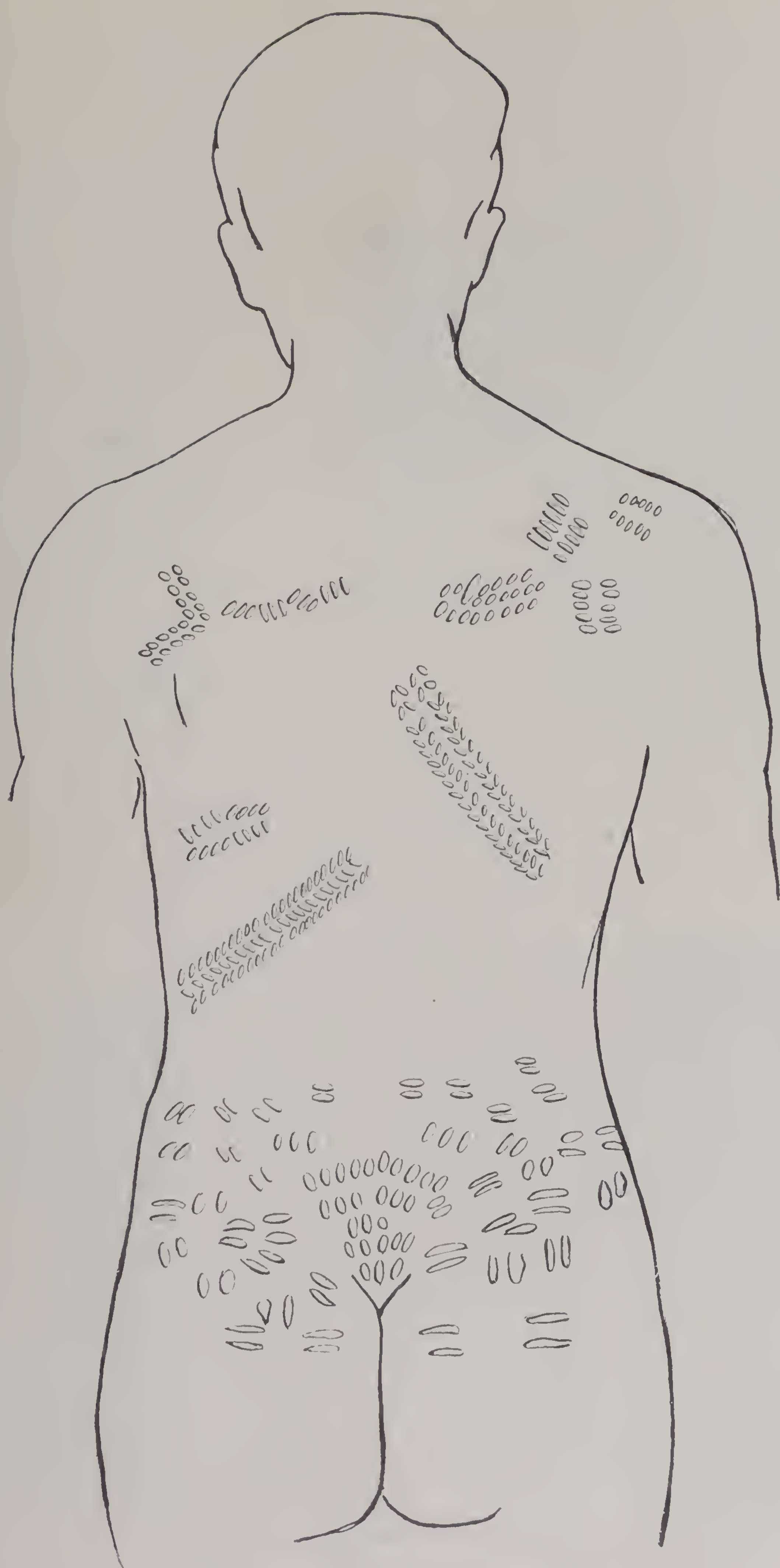


Fig. 76 (suite). — Tatouage de femme Sungu.

Les chefs Olemba portent des bracelets, et, sur la tête, un panache blanc de plumes de poulet. Les féticheurs portent des bracelets et des bagues, les femmes s'ornent les poignets et les chevilles de bracelets. Hommes et femmes portent des colliers de vraies ou de fausses dents de léopard, de graines et de perles. Chez les Batetela du nord, les hommes de toutes classes portent des bracelets de fer, de cuivre et de laiton.



Fig. 111. — Vungi.

Quelques femmes, parmi les plus importantes du village, portent aussi aux chevilles des anneaux de laiton. On voit souvent des hommes avec des peignes ou des épingles en bois piquées dans la chevelure, au moyen desquels ils se grattent la tête (fig. 107*c-e*). Les chefs et leurs enfants ont seuls le privilège de porter des colliers faits de dents de léopard, les autres doivent se contenter de colliers de dents de chiens, de perles, ou même, tout simplement, de corde. Il faut signaler un certain nombre d'autres ornements spéciaux : Ainsi, le jour de la nouvelle lune, chaque Sungu pique dans ses cheveux une feuille de certaine espèce d'arbre dont la vertu est, paraît-il, de le préserver des malheurs, pendant la durée de cette lune nouvelle. L'homme qui a tué un ennemi redouté a le droit de porter dans sa chevelure une plume rouge, et celui qui a tué un léopard peut porter une guirlande de lianes en bandoulière. On se sert pour cet usage de deux sortes de lianes. Chez les Olemba, celui qui a tué un léopard porte dans ses cheveux des plumes blanches de poulet et chez les Batetela du nord, on porte une plume rouge dans les mêmes circonstances. Les hommes de cette dernière tribu, lorsqu'ils ne portent pas de couteau, auront souvent une petite massue passée dans la ceinture; cette arme ne sert nullement de moyen de défense et on la porte dans le seul but de « porter quelque chose », tout



Fig. 112. — Lukinde-Jofu



Fig. 113. — Lukinde-Jofu.

à fait comme nous portons une canne de promenade. On ne rencontre aucun vêtement couvrant la tête ou les pieds chez les Olemba et les Batetela du nord, mais chez les Sungu, on trouve les deux. D'après la tradition de cette dernière tribu, à l'époque de Kunjatela, tous les Batetela avaient l'habitude de fixer à leurs cheveux, au moyen d'une épingle, une peau de mangouste de telle manière que la queue leur pendait dans le cou. Au temps où vivait le grand Mokunji, cette coutume tomba en désuétude. A l'heure actuelle, ces indigènes portent souvent un morceau d'étoffe autour de la tête, attaché sur le côté et laissant le haut du crâne à découvert. Il existe aussi des chapeaux de paille de fabrication indigène qui, bien qu'ils constituent une excellente protection contre l'ardeur du soleil, sont plutôt regardés comme de simples ornements. Lorsqu'il fait sec, presque tout le monde va pieds nus, mais, après la pluie, on porte des soques en bois. Ces soques sont du modèle arabe et sont maintenues en place par un pivot vertical, qui passe entre le premier et le deuxième orteil. Bien que ces chaussures soient sans aucun doute d'importation arabe, certaines semblent très anciennes comme l'atteste l'empreinte, dans le bois, du pied de leur propriétaire (fig. 108). Un examen attentif montre que c'est bien par l'usage que cette empreinte s'est formée, et non par une sculpture *ad hoc* de la semelle de cette soque. La nature sablonneuse du sol est certainement, dans cette usure, un facteur important.



Fig. 114. — Alanga



Fig. 115. — Okale.



Fig. 116. — Guerrier Dikonde.

En ce qui concerne le vêtement proprement dit, il faut noter de très grandes

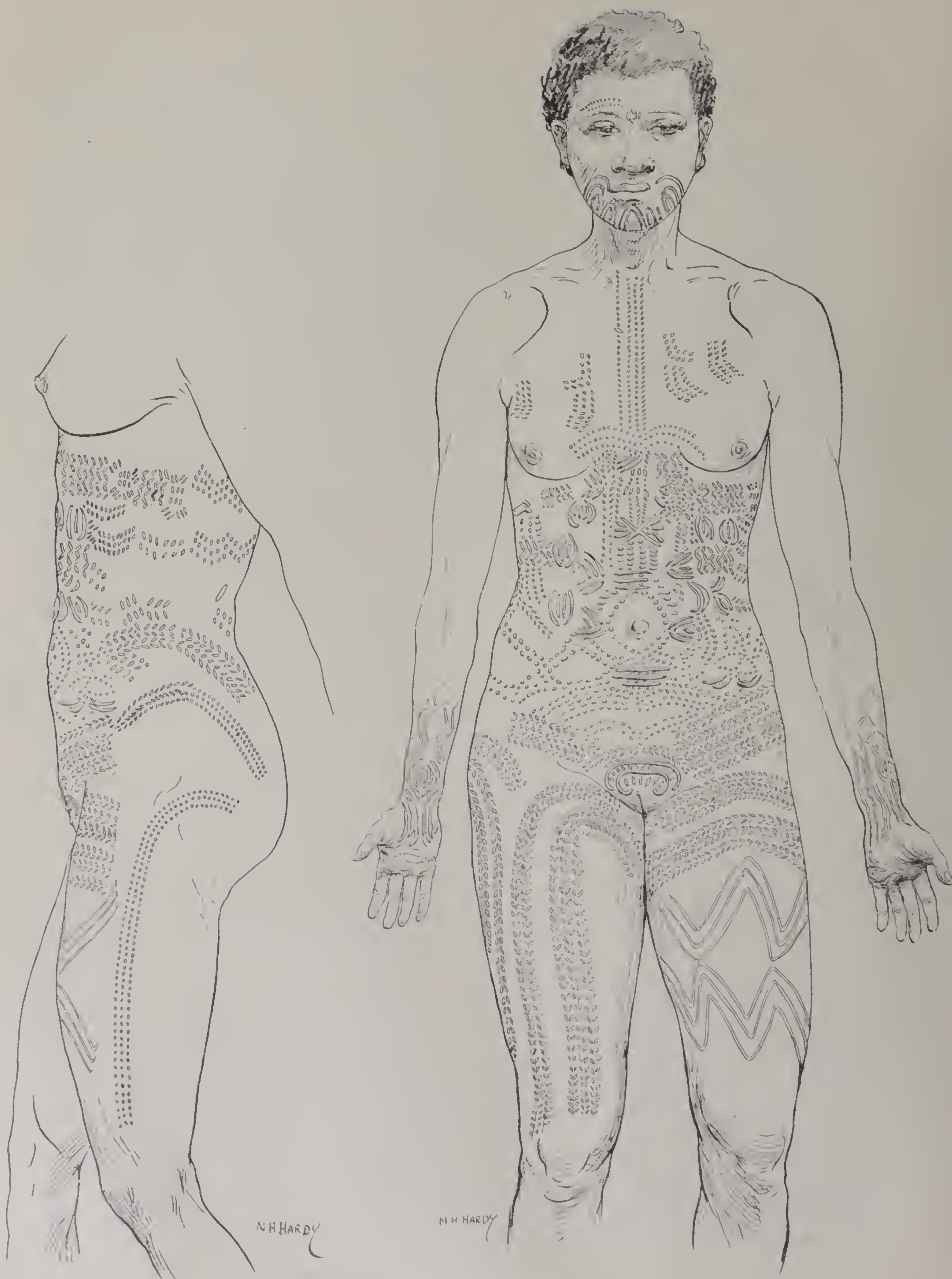


Fig. 77. — Tatouage de femme Sungu.

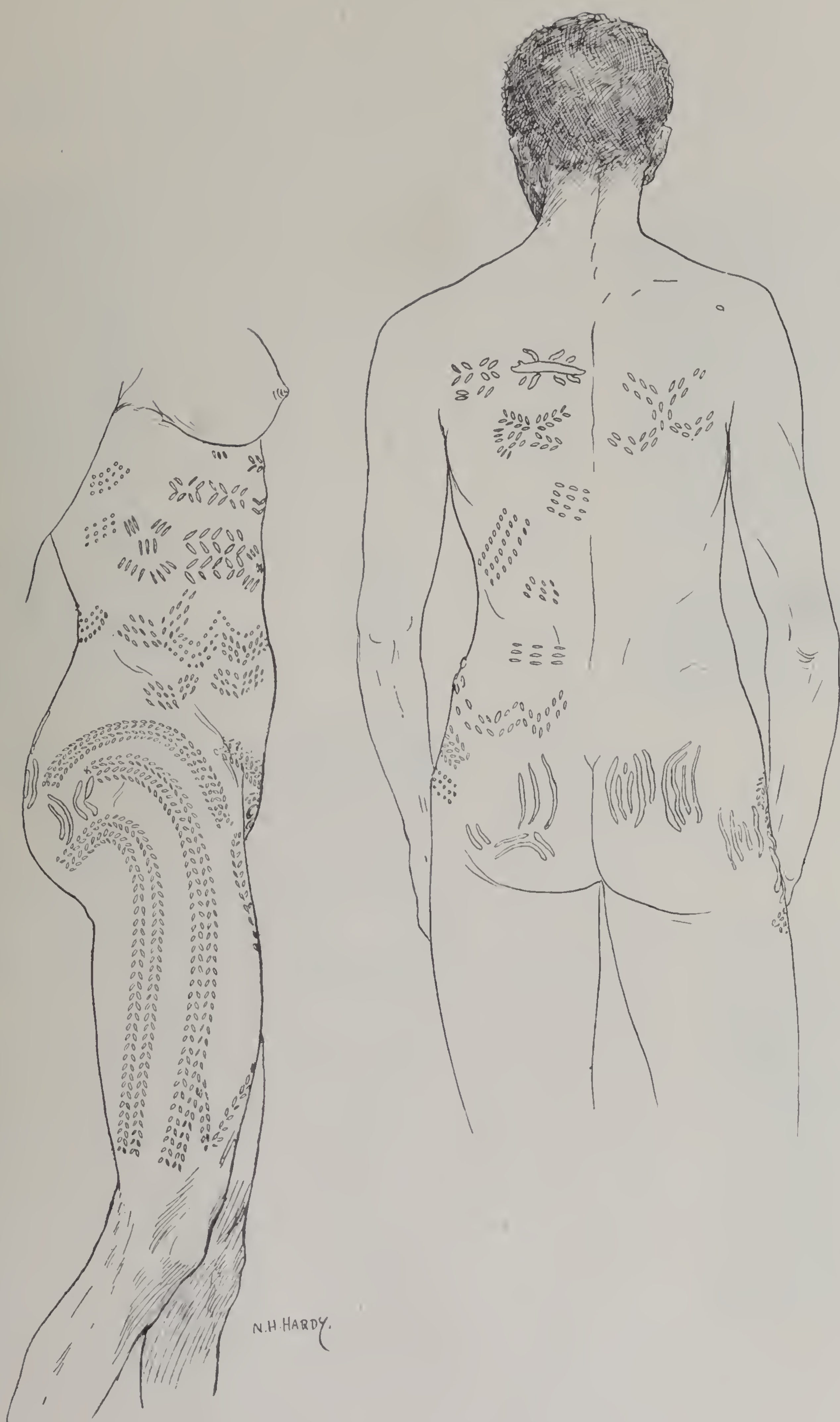


FIG. 77 (suite) — Tatouage de femme Sungu

variations dans toute l'étendue du grand territoire Batetela. Chez les Sungu et les Malela, tout le monde pour ainsi dire, à l'exception des tout jeunes enfants, est habillé de vêtements achetés aux Européens. A mesure que le voyageur s'avance au nord du Lukenye, l'influence européenne se fait de moins en moins sentir et il devient de plus en plus rare de rencontrer un vêtement européen. Ce dernier n'est porté chez les Olemba que par la jeune génération, et chez les Batetela du nord il ne se rencontre que chez les chefs; ceux-ci se montrent parfois les reins ceints d'une pièce d'étoffe de coton et vêtus d'une chemise déployée. On ne revêt un tel costume que pour les grandes cérémonies. Dans les différents districts, les costumes des hommes sont les suivants : les Sungu s'entourent les reins d'une pièce d'étoffe importée, ayant environ deux mètres de long sur un mètre de large, qu'ils nouent autour des hanches; les hommes d'un rang social quelque peu élevé portent, enroulés autour de la ceinture, environ 10 mètres de ce drap qui retombe, forme une sorte de jupe de forme crinoline et peut pendre jusqu'à terre. La plupart des hommes portent par-dessus cette jupe et par derrière une peau de chat ou de quelque autre petit animal à laquelle sont attachées des dents, des petites clochettes, des amulettes, etc... Les hommes portent, en outre, des ceintures de peau ornées de dessins imprimés et qui servent à supporter le couteau, lequel se porte par derrière, sur la fesse. Les Malela ont été influencés par les Arabes et les Basonge dans une telle mesure que peu, ou pour ainsi dire rien ne reste de leur costume original. Les hommes portent presque tous une chemise appelée *tamba-tamba* et une imitation de turban.



Fig. 117. — Femme Vungi.



Fig. 118. — Femme Okale.



Fig. 119.
Femme Lukinde-Jofu.

Un chef Olemba a les reins ceints d'une étoffe de fibre de palmier, étoffe maintenue en place par une ceinture de cordes tressées, les deux extrémités de cette étoffe se rencontrent sur la cuisse gauche qu'elles ne réussissent d'ailleurs pas à cacher; par devant on plisse un peu l'étoffe qui tombe jusque au-dessous du genou. Les Vungi portent à leur ceinture, par devant, des peaux de genettes ou de petites

antilopes (fig. 110 et 111); ils ne portent au-dessous aucun autre vêtement; les Omona sont tout simplement vêtus d'un morceau d'étoffe de fibre de palmier mesurant environ 2 pieds sur 7 pouces qui passe entre les jambes; ce vêtement est maintenu en avant et en arrière par la ceinture et est parfois orné d'un dessin tissé. Les vêtements ornés sont d'un usage général chez les Alanga. Le costume des Batetela du nord est analogue à celui des Vungi, et la ceinture est formée de trois lanières de peau de buffle; c'est dans cette ceinture que l'on passe le couteau ou la massue dont nous avons parlé plus haut. Pendant les marches, les hommes plantent dans leur ceinture, par devant, des feuilles de bananier sèches dans le but de protéger leur corps contre l'herbe mouillée (fig. 113).



Fig. 120.— Femme Batetela à Dima.

Le costume des femmes présente aussi de grandes variétés. Chez les Sungu, elles portent autour des reins une ceinture d'herbes ou de perles, dans laquelle on passe en avant une pièce d'étoffe de 5 à 10 centimètres de large; cette pièce d'étoffe passe ensuite entre les jambes et n'est maintenue en place que par la pression des cuisses l'une contre l'autre.



Fig. 121. — Breloques portées dans la chevelure et rasoirs Batetela.

Par derrière pendent de la même ceinture plusieurs petites cordelettes, quelquefois garnies de perles, ou encore un petit morceau d'étoffe de trois centimètres de largeur.

Les femmes des chefs portent une grande pièce d'étoffe passée sous les bras et par-dessus les seins, et pendant jusqu'à terre. Ce même costume est adopté par une femme quelconque dans les occasions, à vrai dire très rares, où elle se trouve dans l'impossibilité d'éviter une rencontre avec un des fils que son mari a pu avoir avec une autre de ses femmes. Les femmes Malela portent un costume

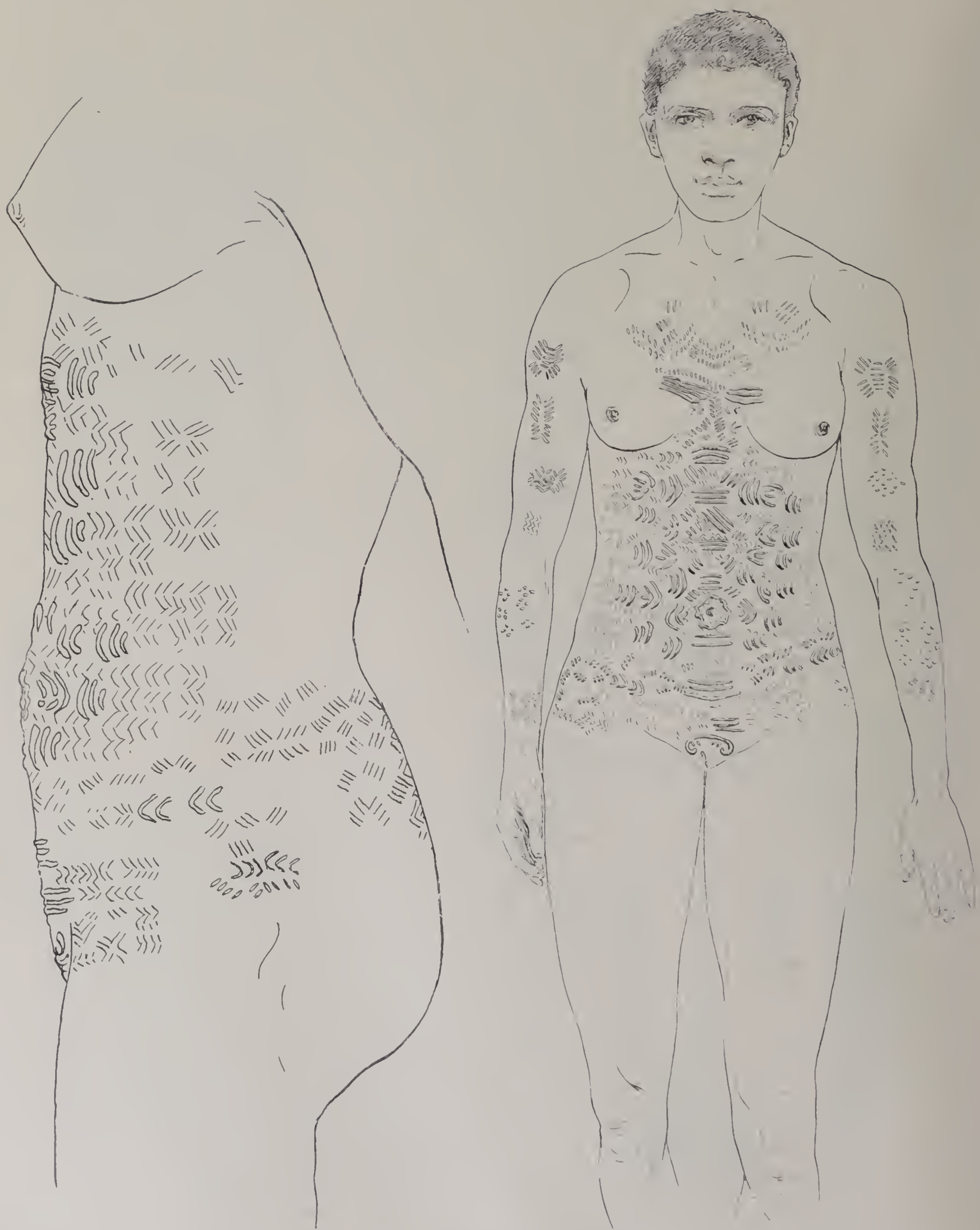


Fig. 78. — Tatouage de femme Sangu

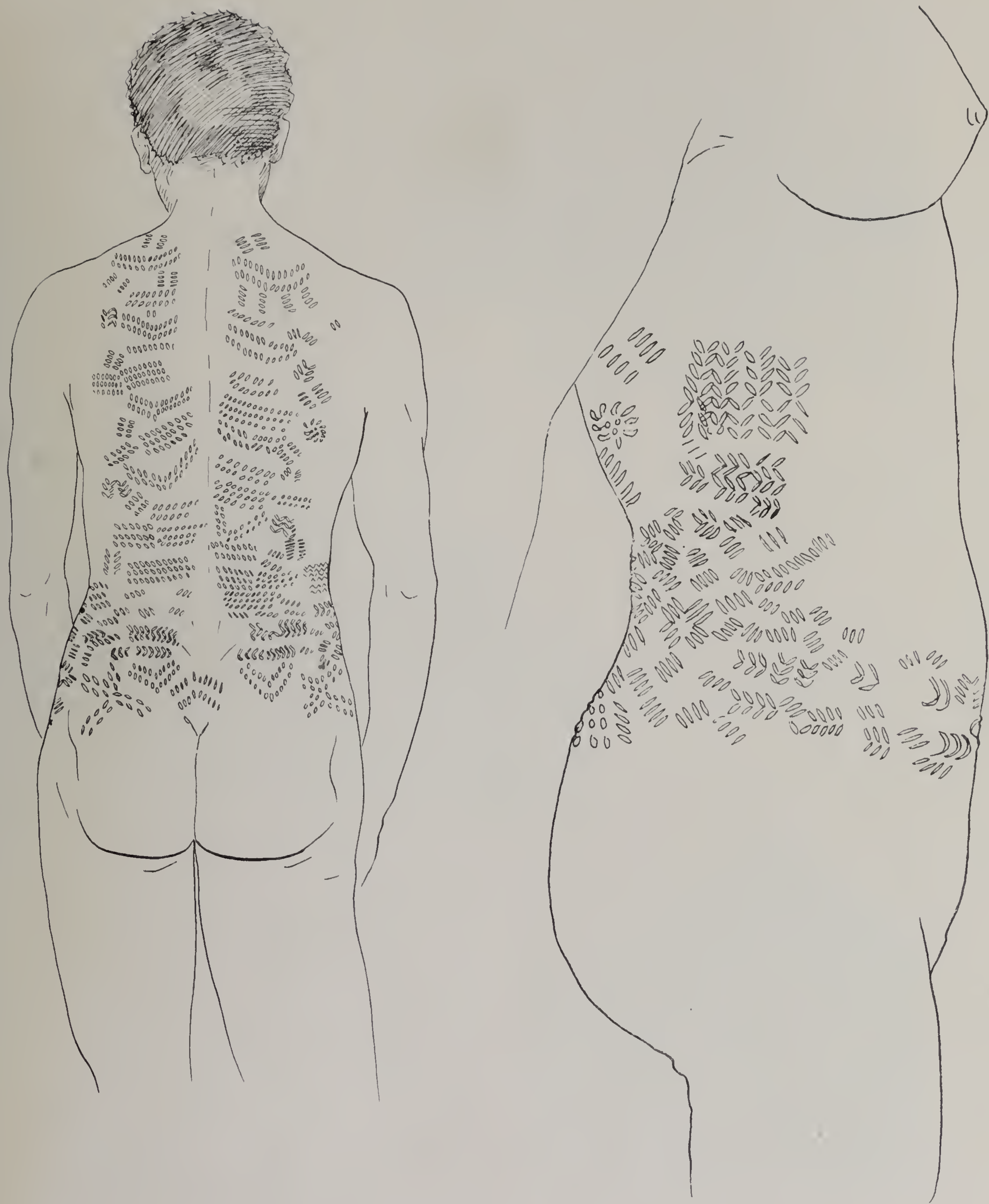


Fig. 78 (suite). — Tatouage de femme Sanga



Fig. 122. — Case Sungu inachevée.

analogue. Les Olemba portent une ceinture garnie derrière d'une série de cordelettes formant une frange qui descend jusqu'à la hauteur du genou, et par devant d'une autre frange semblable mais plus courte. Ces franges sont faites en fibre de palmier, et elles sont d'autant plus épaisses que la femme est plus âgée. Les Kulumbi portent un costume qui ressemble à celui des Olemba, mais chez les Vungi, cette garniture, bien qu'elle ait un aspect anologue, est d'une dimension plus grande et d'une qualité supérieure (fig. 117). Les Alanga et les Okale (fig. 115 et 118), portent aussi une ceinture à frange, mais si lâche qu'elle laisse les fesses tout à fait nues.

Chez les Sungu on enterre les vêtements des personnes décédées en même temps que le cadavre.



Fig. 123. — Case Sungu.



Fig. 124. — Case Sungu.

HABITATIONS

Chez les Sungu, les maisons ont une forme circulaire et un toit conique, elles sont construites au moyen de piliers de bois recouverts d'herbes (fig. 122 à 127). Ce type d'habitation a fait place maintenant à un autre, imité des habitations européennes; ce sont des maisons faites en terre et affectant une forme rectangulaire. Le nombre des habitations composant un village varie beaucoup, ainsi de 10 à 12 jusqu'à cent et plus. Elles ne semblent pas être disposées dans un ordre particulier. On dépose les ordures dans la brousse non loin du village, les chiens

et les porcs se chargent du nettoyage de la voirie. Une description de la résidence de Jady, le chef de Mokunji, paraîtra intéressante. La maison est une construction rectangulaire formant salle d'audience; à une des extrémités se trouve un dais sous lequel on peut apercevoir le fauteuil royal orné de clous de cuivre. Par terre, une belle peau de léopard, emblème de la souveraineté du chef. Sur le derrière de la maison se trouve une cour où sont les huttes des femmes du chef, disposées sur chaque côté; ces huttes sont faites en terre, continues, et du modèle européen. Au fond de la cour, le plus loin par conséquent de la salle d'audience, se trouve une hutte du modèle indigène, mais dont les murs sont en terre. Au centre de la cour, sont les fétiches, des pots sur des piliers abrités par une toiture, et un tambour; à l'extérieur des constructions, en face de la salle d'audience, se trouvent d'autres fétiches, et de semblables pots sur des piliers, avec, en outre, un disque noir suspendu à une perche d'une vingtaine de pieds de haut. Dans chaque groupe de fétiches est un petit arbre.



Fig. 125. — Case Sungu.

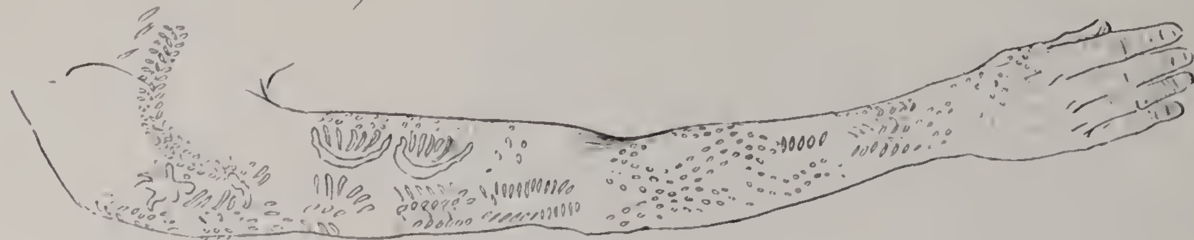


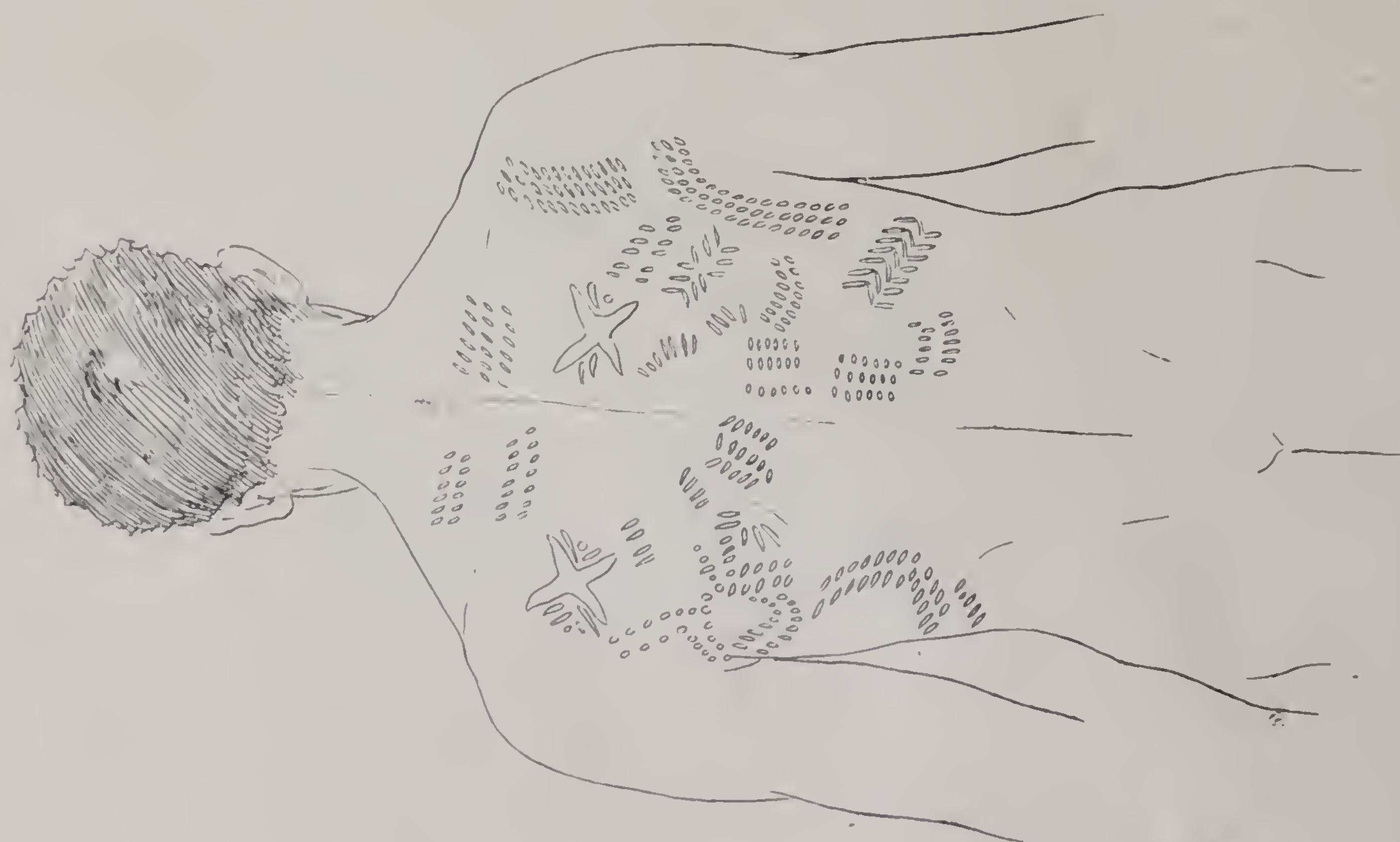
Fig. 126. — Case Sungu.

Les maisons des Olemba ont aussi une forme circulaire (fig 128), leur diamètre est d'environ dix pieds, et elles sont couvertes d'un toit conique de chaume. Les murailles sont formées de piliers verticaux de 2 1/2 pieds de haut espacés l'un de l'autre d'environ 6 pouces. Dans



Fig. 127. — Case Sungu.





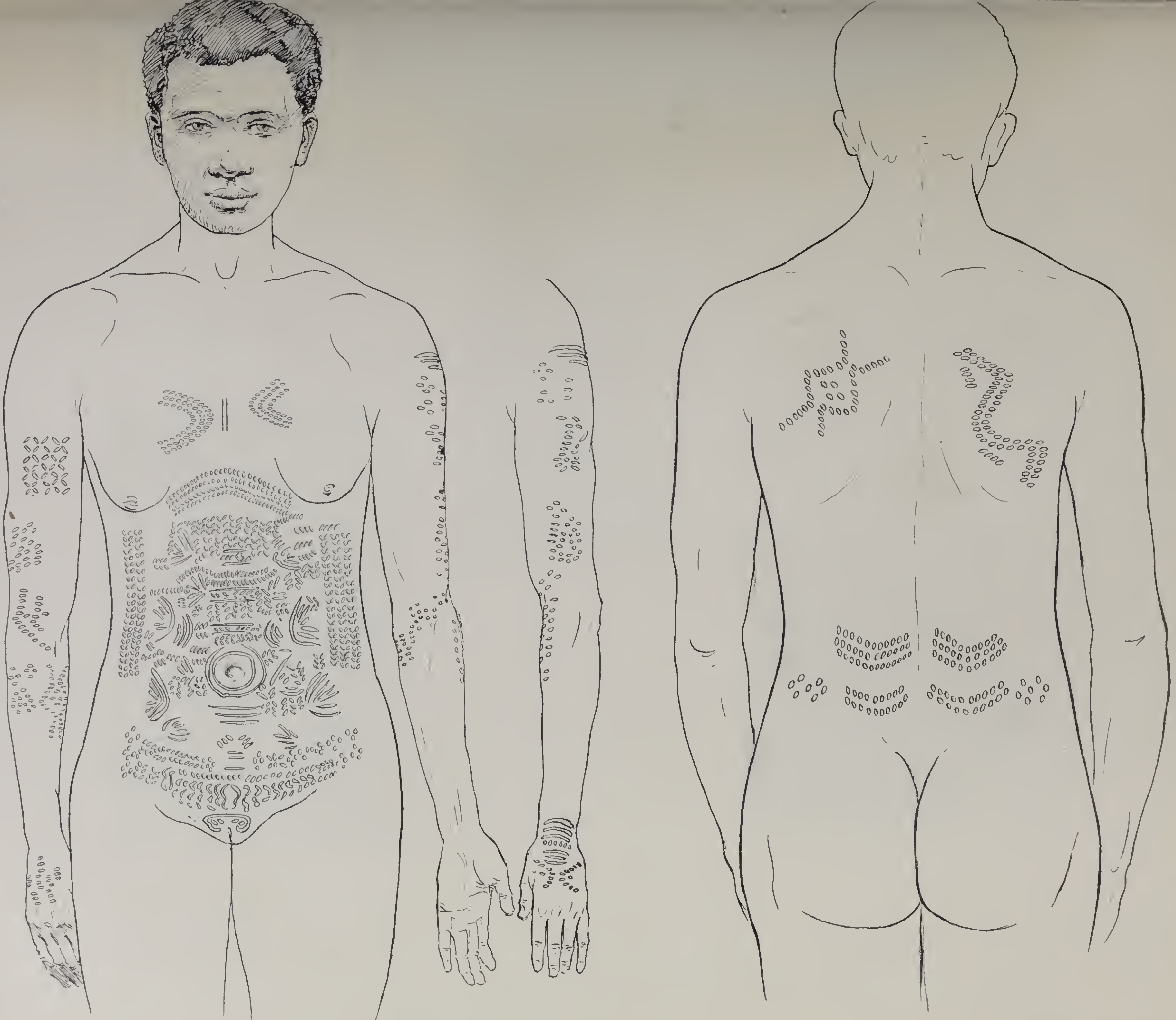


Fig. 80. — Tatouage de femme Sungu.



Fig. 128. — Case Olemba.

les intervalles, on fixe horizontalement des lanières d'écorce. Nous avons pu observer une ou deux maisons neuves dans lesquelles la pente du toit atteignait presque le sol. L'entrée est très basse et de plain-pied. Chez les Vungi, les maisons sont en général rectangulaires (fig. 129-132), le toit présente un faîte, bien que nous ayons pu voir quelques autres habitations de forme circulaire bâties sur le modèle Olemba, et à une des extrémités de la hutte, le toit est prolongé et forme une sorte d'abri sous lequel on fait la cuisine. La longueur de ce toit ainsi prolongée est d'environ la moitié de la longueur du toit lui-même. La construction de la hutte se fait au moyen d'un cadre de pilier de bois et d'un treillage de lanières d'écorces que l'on dispose horizontalement et parfois, plus rarement, verticalement. Les huttes des Okale (fig. 133) ressemblent à celles des Vungi, mais sont construites par groupe, ayant un toit continu, c'est-à-dire qu'on construit deux huttes et un seul toit commun qui les réunit et laisse entre elles un espace. Les murs dans certains cas ressemblent à ceux des huttes des Vungi, mais dans d'autres sont faits de feuilles de palmier assujetties à un lacis de nervures de palmier disposées diagonalement, ou encore simplement en nervures de palmier placées verticalement en contact étroit les unes contre les autres. Les toits sont faits de feuilles maintenues



Fig. 129. — Case Vungi.



Fig. 130. — Case Vungi.

en place par des tiges de bois de chaque côté du faîte du toit et à angle droit avec lui. Le seuil de l'entrée n'est point surélevé, on pénètre de plain-pied dans la maison; l'ouverture est munie d'une porte retenue par une corde.



Fig. 131. — Village Vungi.

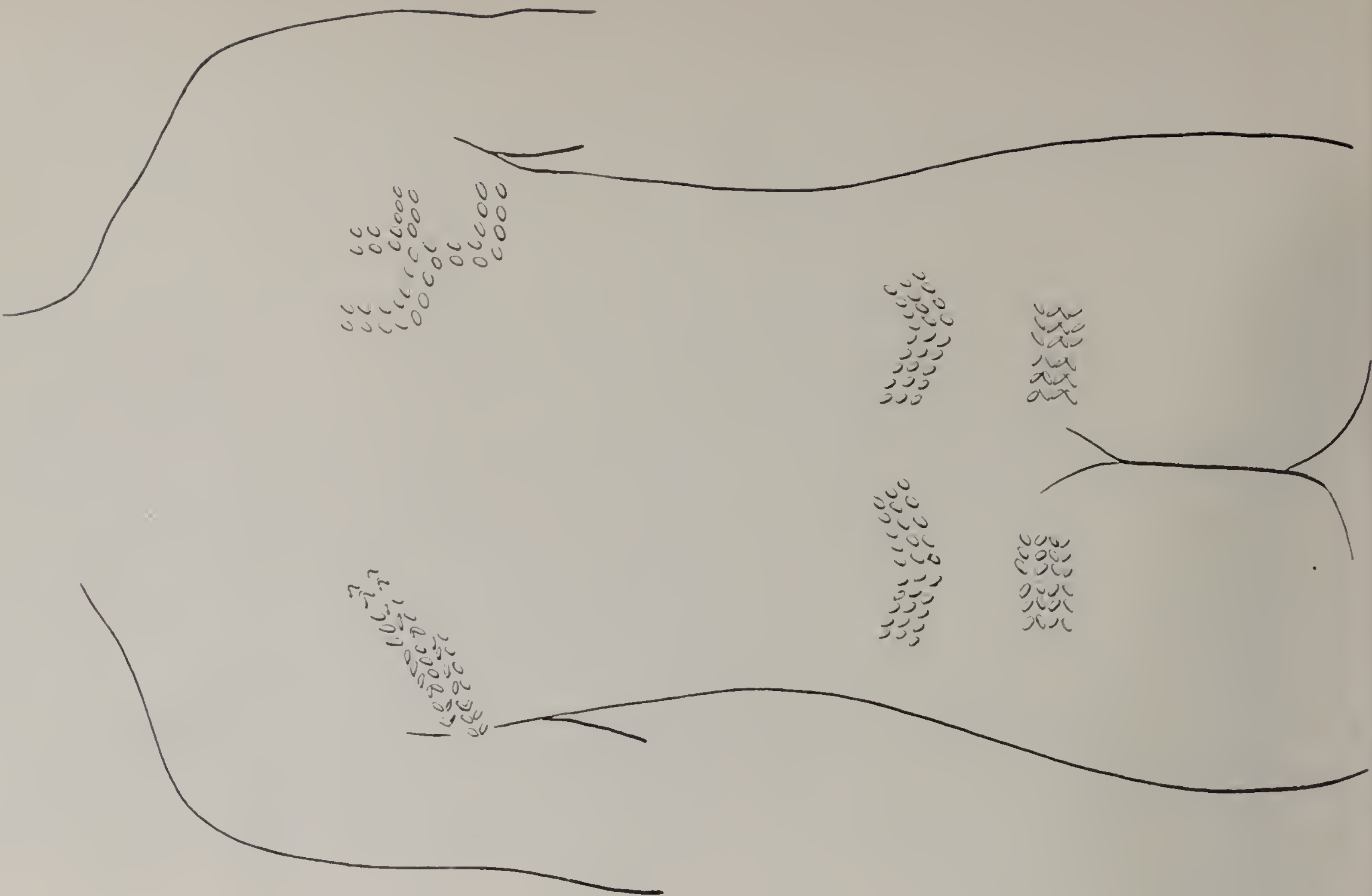
Les maisons des Batetela du nord (fig. 134-138) ressemblent à celles des Okale. Sur beaucoup de huttes, on peut voir des dessins représentant des indigènes armés d'arcs et de flèches; des soldats avec des fusils, des blancs avec des cannes de promenade, etc... (fig. 139 et 141); ce sont là les œuvres de ceux qui ont été à Lusambo et qui ont essayé de dépeindre les scènes auxquelles ils ont pu assister là-bas. Chez les Vungi, et les tribus situées au sud, on choisit pour emplacement du village une clairière naturelle de la forêt, mais, plus au nord, on ménage des clairières artificielles. Au milieu des villages Okale se trouve un large enclos défendu par une palissade; il est réservé au chef et à ses femmes; cet usage a sans doute été introduit par des Batetela ayant été en contact avec les Arabes. Chez les Okale aussi on commence à remarquer des fosses creusées dans ou en dehors du village et destinées à recevoir des ordures ménagères. Selon l'usage des Batetela, chaque femme mariée a sa propre hutte où elle vit

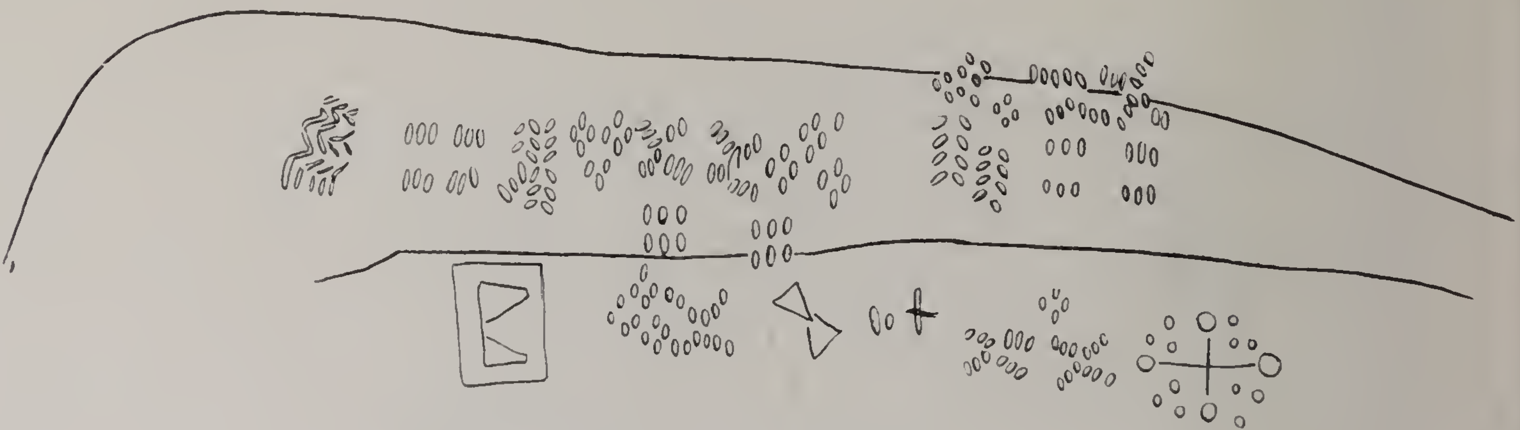


Fig. 132. — Village Vungi.



Fig. 133. — Case Okale.





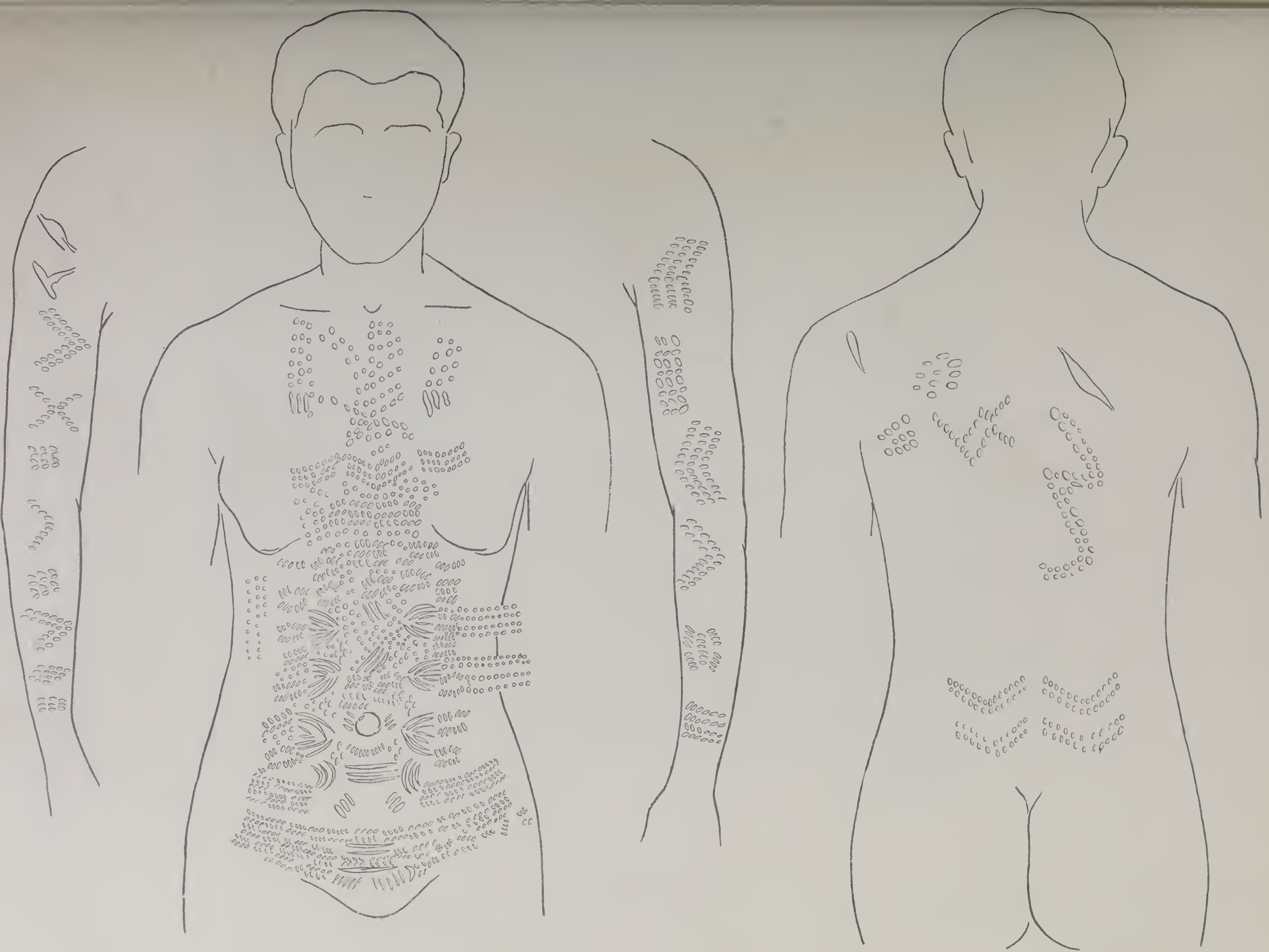


Fig. 82. — Tatouage de femme Sungu.

avec ses enfants encore impubères. Le mari rend visite à chacune de ses femmes à tour de rôle. Chez les Sungu, cependant, quelques-uns des hommes les plus en vue ont des huttes à eux où ils reçoivent au contraire la visite de leurs femmes. Les célibataires ont aussi chacun leur hutte, mais quelquefois deux garçons partagent une même hutte. Les esclaves sont en général logés de la même manière que les hommes libres. Il n'existe pas de huttes destinées à recevoir des amis ou des visiteurs; lorsqu'un voyageur arrive au village, un des célibataires lui cède sa hutte et s'en va loger chez un de ses amis.



Fig. 134. — Cases Alanga.

Chez les Sungu, on enterre parfois un homme, s'il en a exprimé la volonté avant de mourir, dans sa propre hutte; de toute façon la hutte d'un homme décédé est abandonnée et on la laisse tomber en ruine. Chez les Olemba, lorsqu'un homme est mort, on brûle sa hutte ainsi que celles de ses veuves. Chez les Batetela du nord, on ferme la porte avec des cordes et on laisse la hutte en ruine.

INDUSTRIES

Chez les Batetela le travail n'est jamais regardé comme dégradant et les hommes libres travaillent pour eux-mêmes et non pour le chef.

Le travail du cuir est pratiqué par les hommes. Les Sungu préparent la peau du phacochère en la tannant avec le fiel de l'animal mélangé avec de l'huile et du charbon; on enlève les poils de la peau, et on imprime à la surface de cette dernière, des dessins. Les Olemba préparent la peau des antilopes, des chevrotins et des porcs; le procédé de tannage est le même et les peaux sont ornées d'incisions en croix faites avec un couteau.

La corde est fabriquée par les femmes en tordant de la fibre de *raphia*; on se sert de cette corde pour faire les filets.



Fig. 135. — Cases Batetela du Nord.

La vannerie est excellente, bien que les formes des objets pas plus que les méthodes employées ne soient très variées. La forme que l'on rencontre le plus souvent pour les paniers chez les Sungu comme chez les Olemba est la forme circulaire avec une base carrée.

Le point employé en vannerie est invariablement le croisé diagonal (fig. 142 et 143); quelquefois, surtout chez les Olemba, il prend l'aspect d'un dessin en



Fig. 136. — Cases Batetela du Nord.

chevrons. Chez les Sungu (fig. 144*a* et *b*) on se sert de deux sortes de points en vannerie; ce sont ce qu'on appelle techniquement le croisé diagonal à quatre brins et le même à six brins. Il arrive parfois que l'on rencontre les deux points sur le même ouvrage. Chez les Olemba, on rencontre plutôt le dernier de ces deux points (fig. 144*c*). Les bords de ces paniers sont faits de jonc roué garni de lanières de même matière et analogues à celles qui ont servi pour faire le corps du panier; à un pouce à peu près sous cette bordure, le panier est renforcé par une série de cercles, reliés à intervalle par un tressage enveloppé. On trouve un autre modèle de panier, plus grand et muni d'un couvercle en forme de dôme, analogue à celui d'un panier Basonge, bien que le point de tressage soit un croisé diagonal uni sans chevrons. Ce couvercle est garni d'un bord en bois courbé

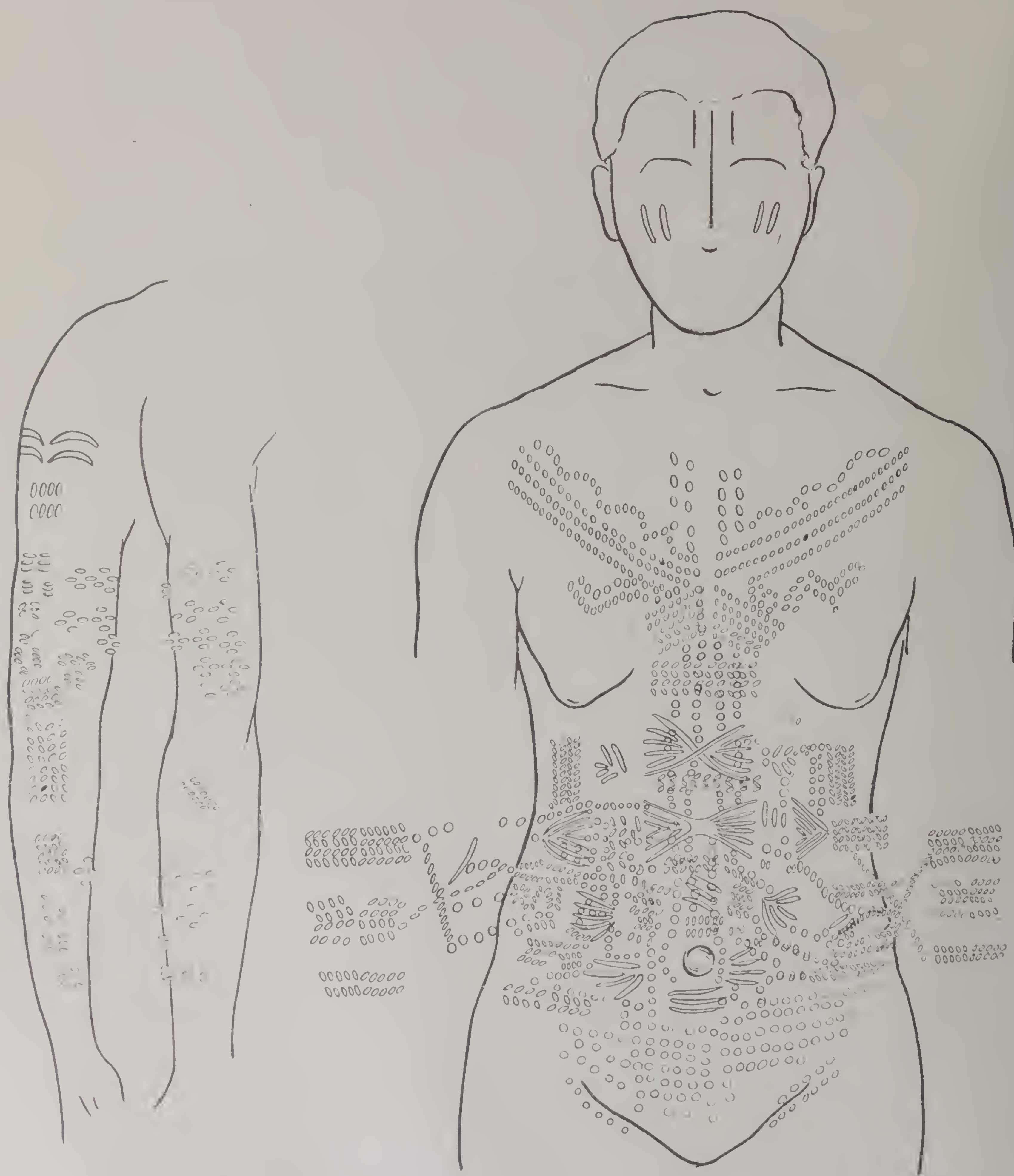


Fig. 83. — Tatouage de femme Sungu

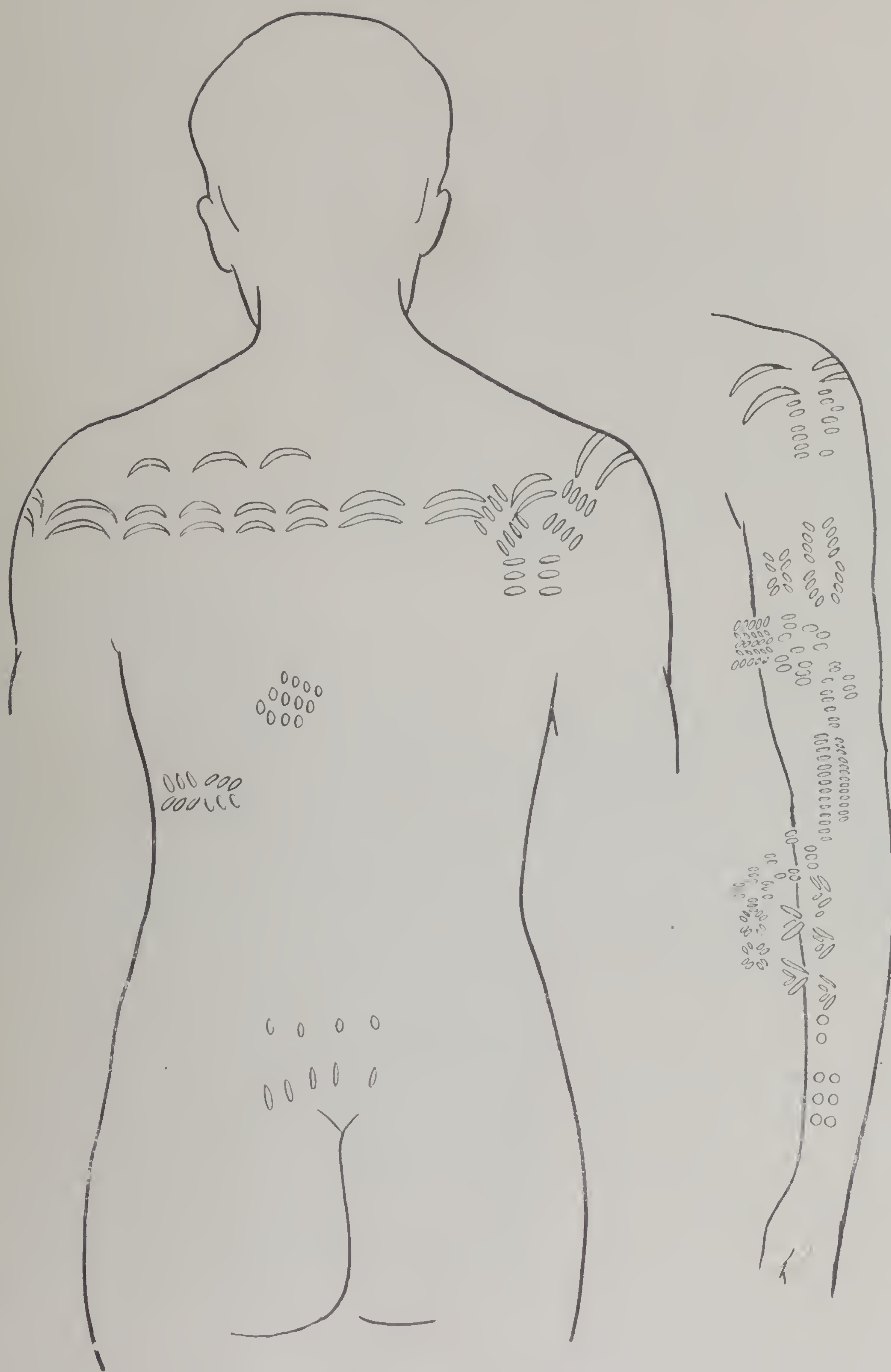


Fig. 83 (suite) — Tatouage de femme Sungu

qui vient s'ajuster à l'intérieur du panier. Le bordure de ce dernier est analogue à celle des paniers déjà décrits plus haut et est aussi renforcée de cercles de joncs disposés de la même manière. Le point employé est un croisé diagonal à quatre brins. Nous avons recueilli chez les Sungu un panier de forme ovale fait avec des lanières d'une nervure de feuille de palmier, lanières rattachées au moyen d'un tressage enveloppé. Chez les Olemba nous avons pu recueillir un tamis en vannerie qui est très intéressant. Il est carré, le fond est un travail à claire-voie en croisé diagonal à quatre brins.

Ce sont ces mêmes éléments du fond qui servent à constituer les éléments des parois, mais de telle façon que ces éléments se groupent par paire en vue de donner un élément vertical unique pour la paroi. Chaque élément horizontal du tressage est,



Fig. 137. — Village Batetela du Nord.

d'autre part, égal en largeur à la largeur totale de chaque élément combiné vertical. Le bord est terminé d'une façon assez lâche comme le montre l'illustration.

Chez les Bahamba nous avons recueilli un panier très compliqué (fig. 145) comme travail et qui sert d'assiette pour mettre la nourriture. Qu'on imagine deux paniers circulaires, dont le fond est constitué par une base commune de forme carrée, l'un forme le récipient, l'autre le support. La base est faite d'une double chaîne et trame, arrangée en croisé de satin à cinq brins. La moitié des éléments est tourné vers le haut pour aller former le récipient, l'autre moitié formant le support par dessous. Chaque élément est double et demeure non divisé dans la confection du récipient qui, lui, est tressé en uni; au contraire, dans la partie qui sert de support, les éléments doubles sont séparés et tressés tous ensemble dans un croisé diagonal à six brins

formant des dessins en chevrons. Les bords supérieurs et inférieurs sont d'un travail analogue à ceux décrits précédemment et munis de renforcement qui servent à l'ornementation. On peut voir ce procédé réalisé sur un petit carquois servant de jouet aux enfants Sungu, sur un carquois Babo de la rive droite du Lomami et sur un grelot Sungu. Le croisé diagonal à cinq et six brins se rencontre sur des carquois Sungu et sur ceux provenant du Lukenye, et celui à quatre brins sur des grelots Sungu.

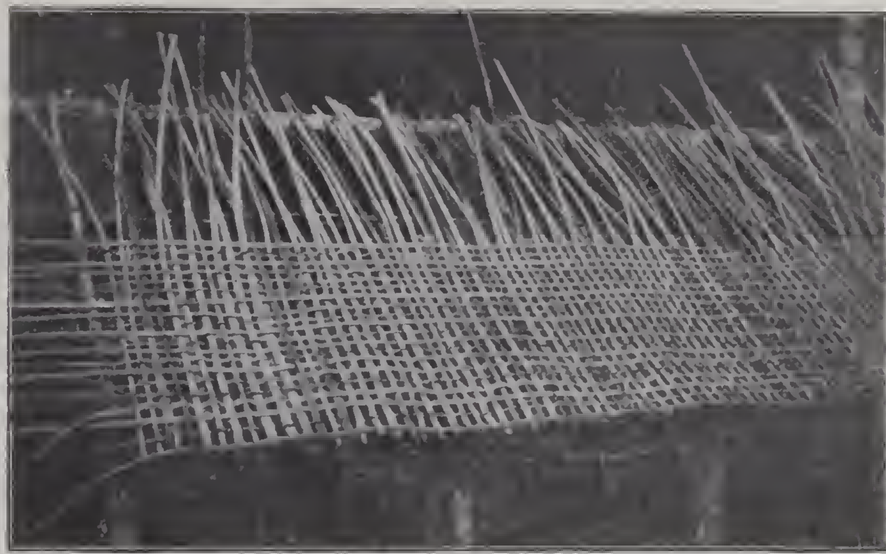


Fig. 138. — Maison inachevée : Batetela du Nord.

Le tissage est un travail confié aux hommes dans toutes les tribus Batetela, mais les vêtements sont cousus par celui qui doit les porter, quel que soit son sexe. La matière employée dans le tissage est préparée avec la partie supérieure de la feuille du *raphia*, et le métier dans ses dispositions générales ressemble à celui employé par les Bushongo et qui a été décrit dans notre travail sur *Les Bushongo*, p. 184.

Les Batetela du nord fabriquent des étoffes ornées de dessins tissés en noir dans l'étoffe même (fig. 146 et 147). La méthode qu'ils emploient pour cela est assez curieuse et mérite d'être décrite. La chaîne se compose de fibres non teintes, et le dessin est délimité auparavant par de petits bâtonnets qui servent de guide à la navette au moment de l'introduction des fils noirs qui produiront le dessin. Ce dernier est exécuté en laissant flotter la trame; mais, comme on le verra, rien ne peut en apparaître sur l'autre face de l'étoffe pour les raisons expliquées plus bas. Dans ce genre de tissus où la trame est ainsi interrompue, il est impossible de donner une étoffe d'une texture très serrée, et on conçoit facilement que la production d'un dessin au moyen d'un flottement de la trame par-dessus trois ou quatre éléments, tend toujours à diminuer la solidité définitive du tissu. On remédie à cet inconvénient en insérant



Fig. 139. — Dessins sur le mur d'une maison Vungi.

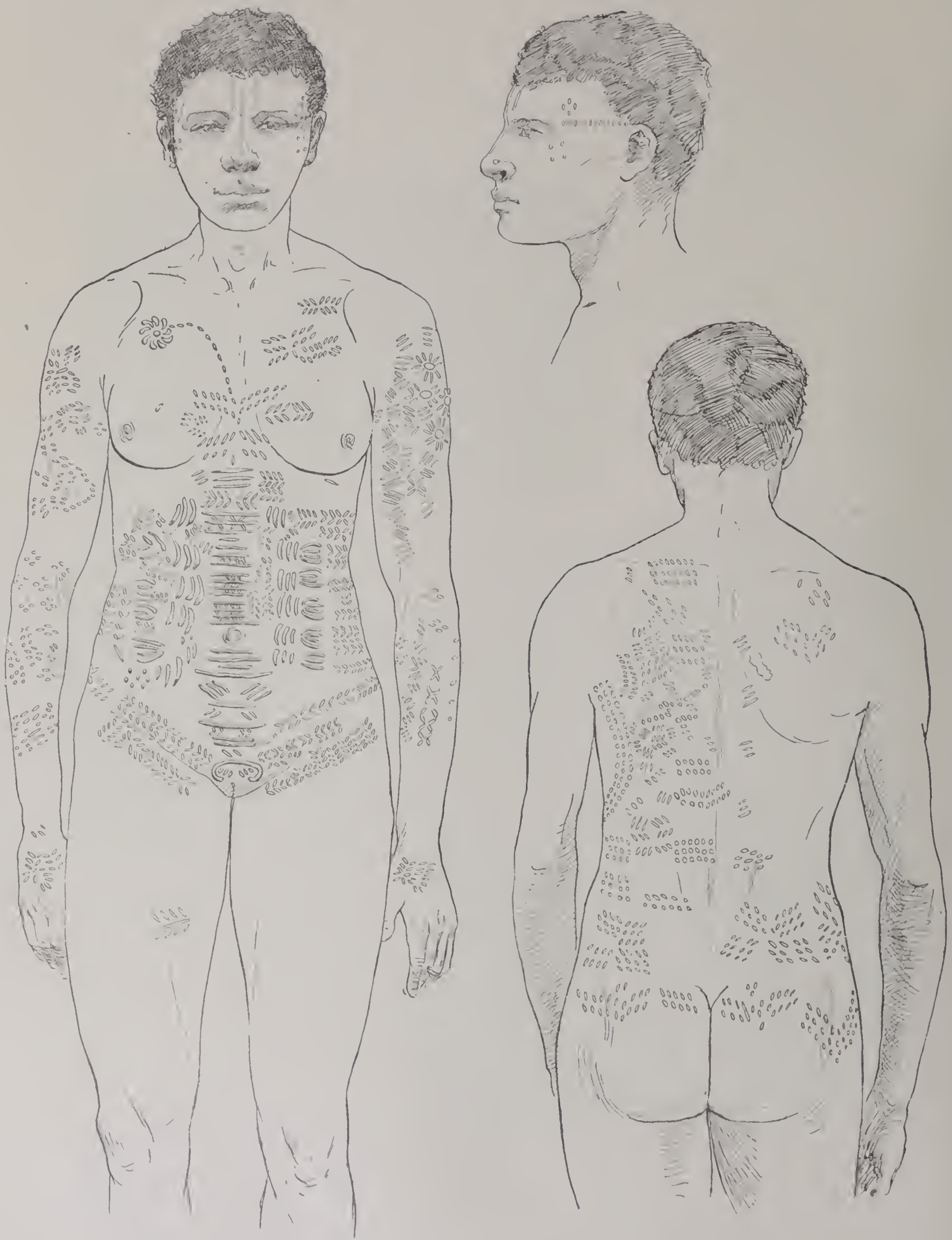


Fig. 84 — Tatouage de femme Sungu.

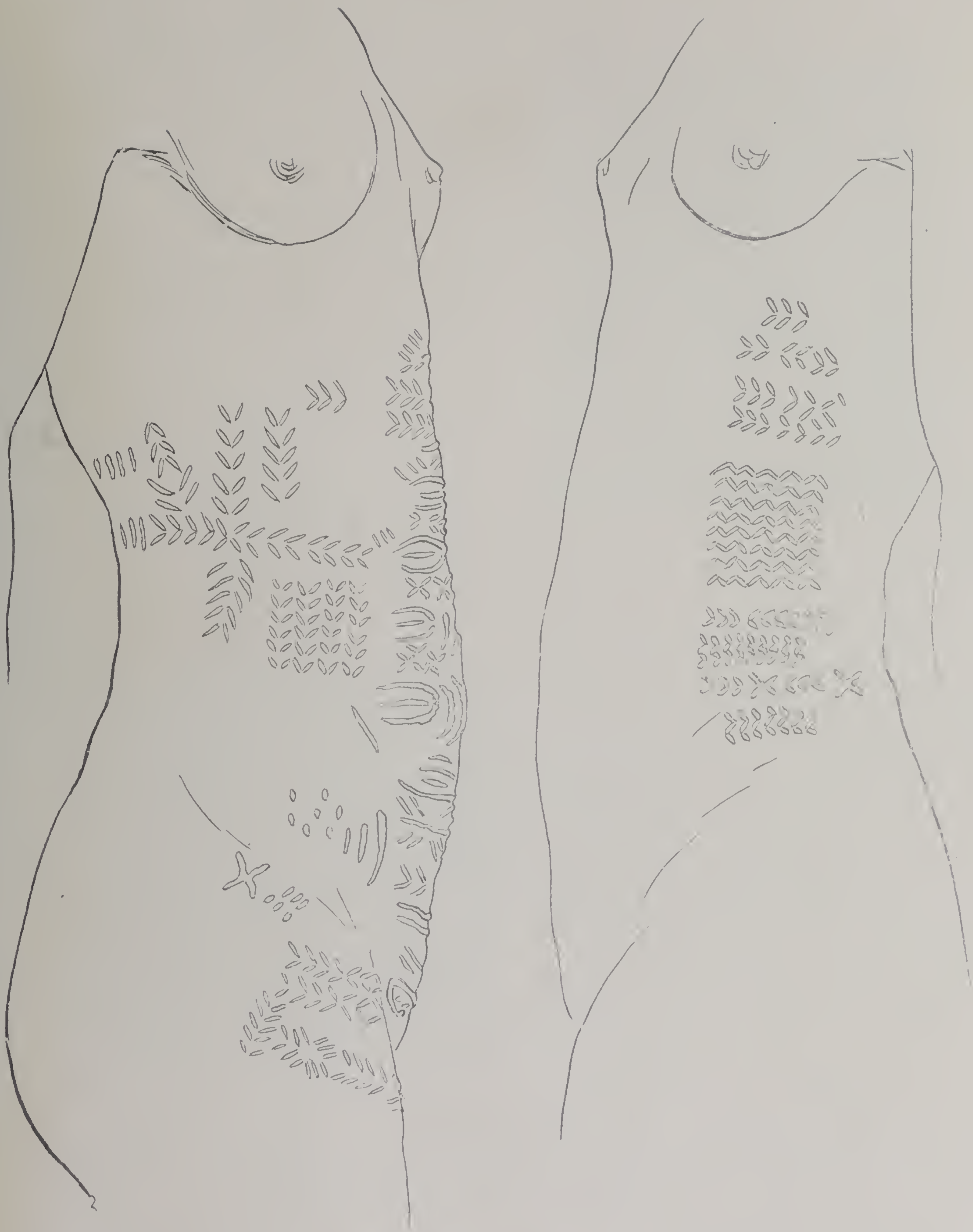


Fig. 84 (suite). — Tatouage de femme Sungu.

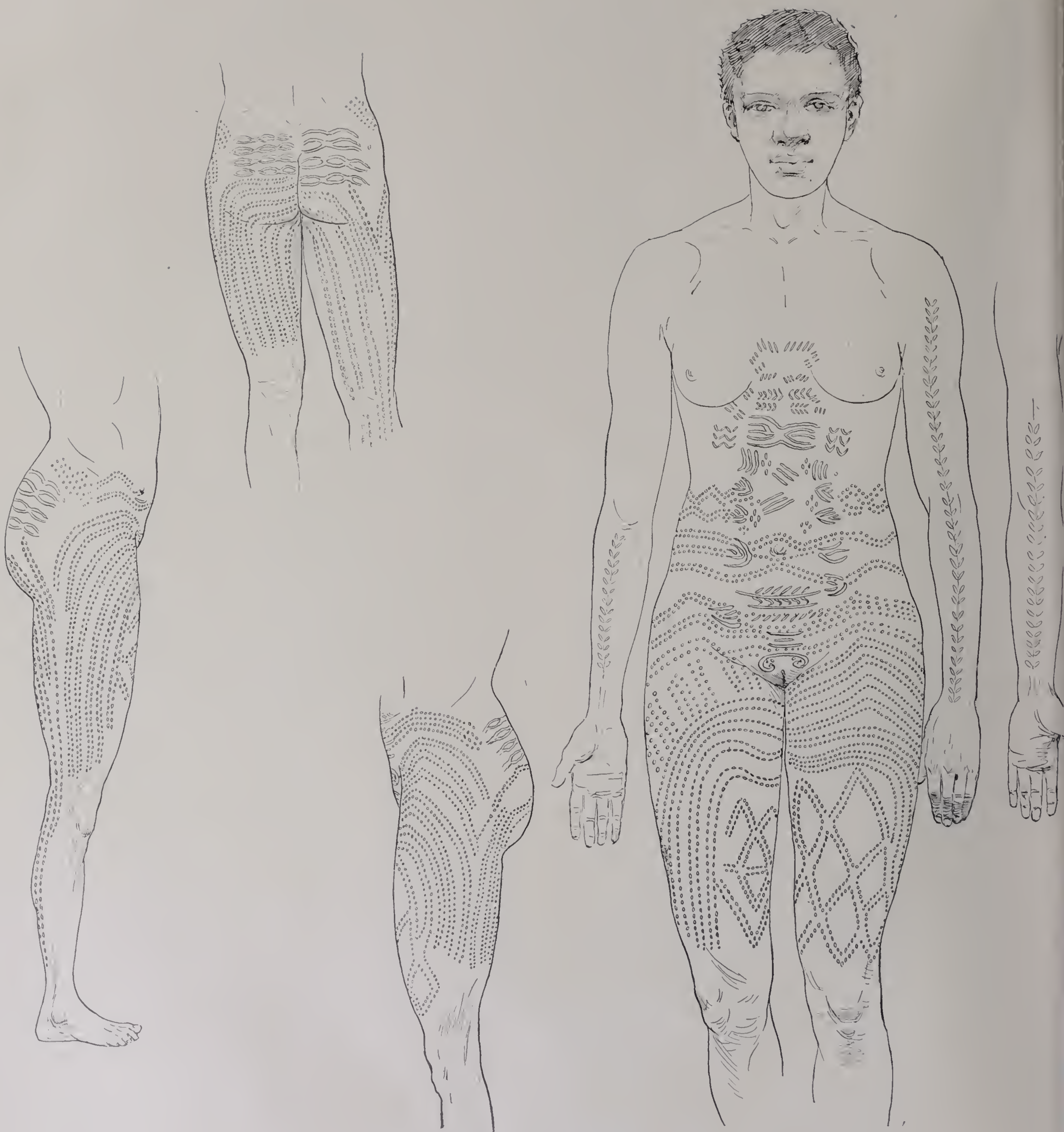


Fig. 85. — Tatouages de femme Sungu.

avec chaque élément de la trame un autre élément qui n'est pas teint; ce dernier élément ne suit pas le même chemin que les fils noirs, c'est-à-dire qu'on ne laisse pas flotter en même temps, mais qu'on combine les éléments de la chaîne de façon à obtenir un point (chequer) uni et régulier. Le résultat est exactement le même que si on avait tout d'abord tissé une étoffe uniquement avec des fils non teints, pour introduire ensuite le fil noir de la trame au moyen d'une aiguille. Sur la figure 148 on a représenté un métier Okale sur lequel on peut voir une pièce d'étoffe non encore complètement tissée; en haut de la chaîne on aperçoit les petits bâtonnets qui servent de guide pour l'exécution du dessin. A droite se trouve la navette du modèle ordinaire avec un chât en forme de mortaise. Sur la robe de chaque homme, on trouve toujours deux dessins différents; un petit devant et un plus grand par derrière. Les franges sont faites dans un morceau de nervure de feuille de palmier de la même manière dont on fait les franges qui ornent les cornemuses, de telle sorte que la profondeur est uniforme. On se sert dans les tribus du nord de deux sortes de teintures, l'une noire, préparée avec la terre des marécages, l'autre, rouge, obtenue du bois de Tukula; en combinant ces deux couleurs on obtient une troisième teinte pourpre.



Fig. 140. — L'artiste.



Fig. 141. — Dessins sur le mur d'une maison Batetela

La poterie (fig. 149-151), même là où on n'en fabrique que très peu, comme chez les Batetela du nord, est toujours un travail confié aux femmes. Chez les Sungu et chez les Olemba, on pétrit l'argile en petits rouleaux d'environ la grosseur du doigt; on assemble ces morceaux d'argile autour d'un vieux fragment de pot, que l'on tourne à mesure que le travail avance, et on fabrique ainsi un pot nouveau; on donne plus de finesse au travail en le lissant avec des fragments de calebasse. Lorsque ce travail est achevé on laisse le pot sécher au soleil pendant trois jours, puis on le cuit. Outre la poterie, on fait un usage

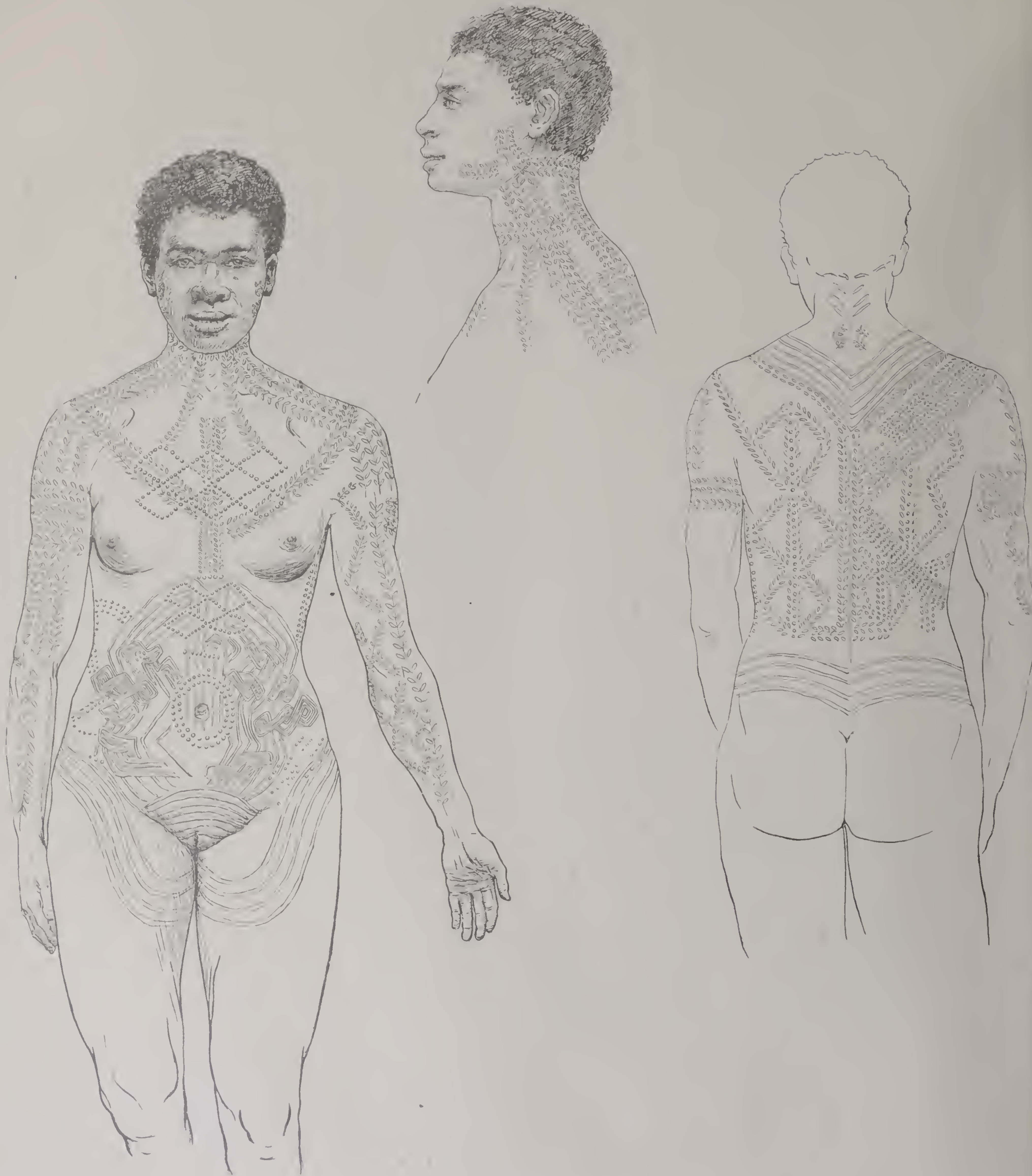


FIG. 86. — Tatouages de femme Sungu

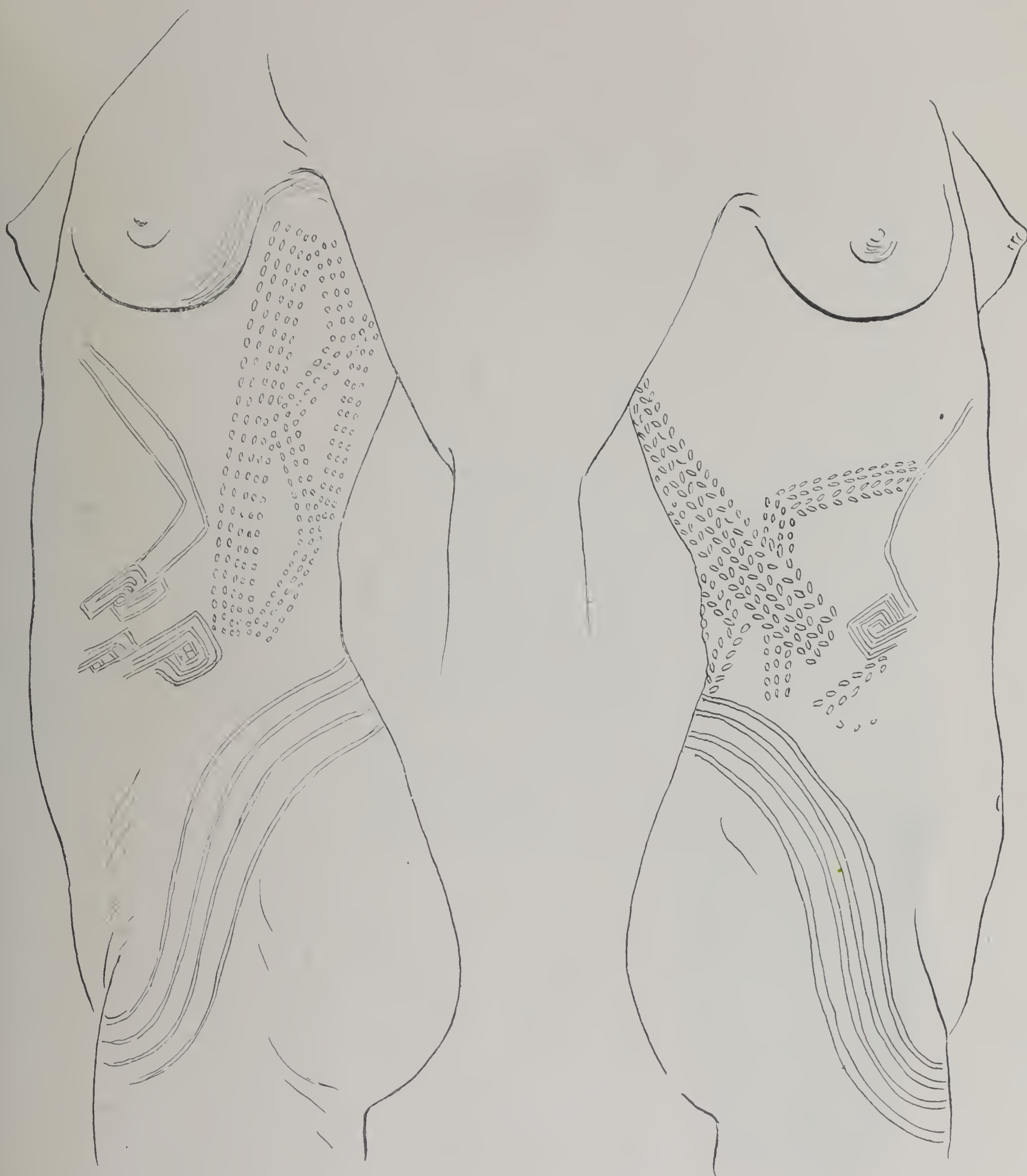


Fig. 86 (suite). — Tatouages de femme Sungu.

constant de récipients en bois, surtout dans les tribus septentrionales qui ne se servent des pots de terre que pour faire cuire la nourriture. Ces tribus ont aussi l'habitude, lorsqu'une femme est morte, d'enterrer avec elle les pots lui ayant appartenu, et les Sungu, occasionnellement, observent aussi cette coutume.

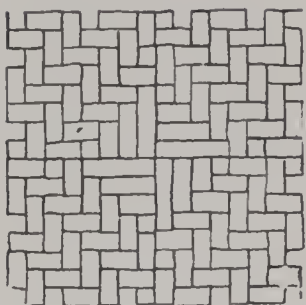


Fig. 142. — Point de la base d'un panier Batetela.

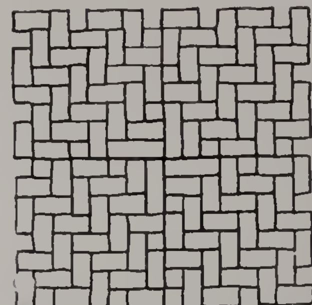


Fig. 143 — Point de la base d'un panier Batetela.

Les *mortiers* et les *sièges* sont fabriqués en bois (fig. 152-155). On fait usage des calebasses sculptées comme récipients d'huile de palme (fig. 156).

La *métallurgie* est une industrie pratiquée par toutes les tribus Batetela, et les métaux qu'ils travaillent sont le fer, le cuivre et le laiton. On fond le fer à côté de son gisement même; les Sungu reçoivent le cuivre des tribus du Katanga et des tribus septentrionales des Bankutu; les Olemba, des Lulua, par l'intermédiaire des Bushongo, des Basongo Meno et des Bankutu. Les méthodes employés pour la fonte diffèrent dans chaque cas et exigent chacune une description particulière. Les Sungu trouvent le minerai de fer, qu'ils nomment *otendo*, à une profondeur de 8 ou 10 pieds dans le sol; la forge est sous un abri ouvert sur les côtés, et là on mélange le minerai avec du charbon, on chauffe le mélange plusieurs jours durant et on bat le métal continuellement; plusieurs paires de soufflets sont mis en action et plusieurs équipes de travailleurs se relayent afin de ne pas interrompre le travail. Cette industrie est condamnée à disparaître rapidement et



a *b* *c*

Fig. 144. — Paniers *a*, *b*, Sungu; *c*, Olemba.



Fig. 145. — Panier Bahamba.

elle disparait en réalité peu à peu, vu le bon marché des produits européens importés. En face d'une forge que nous avons pu voir à Osodu se trouvait le fétiche du fondeur : une série de manches de hache plantés dans le sol. Le soufflet se composait de quatre sacs, de forme circulaire, et dont l'un était hors de service; ces sacs étaient gonflés et dégonflés au moyen de tiges en bois manœuvrées de haut en bas, de telle manière que l'opérateur devait se tenir debout ou accroupi juste au-dessus de son appareil. Le mot employé pour désigner les forgerons est *usudi*; on entoure ces travailleurs de beaucoup de respect, et ils héritent de leur métier de père en fils.

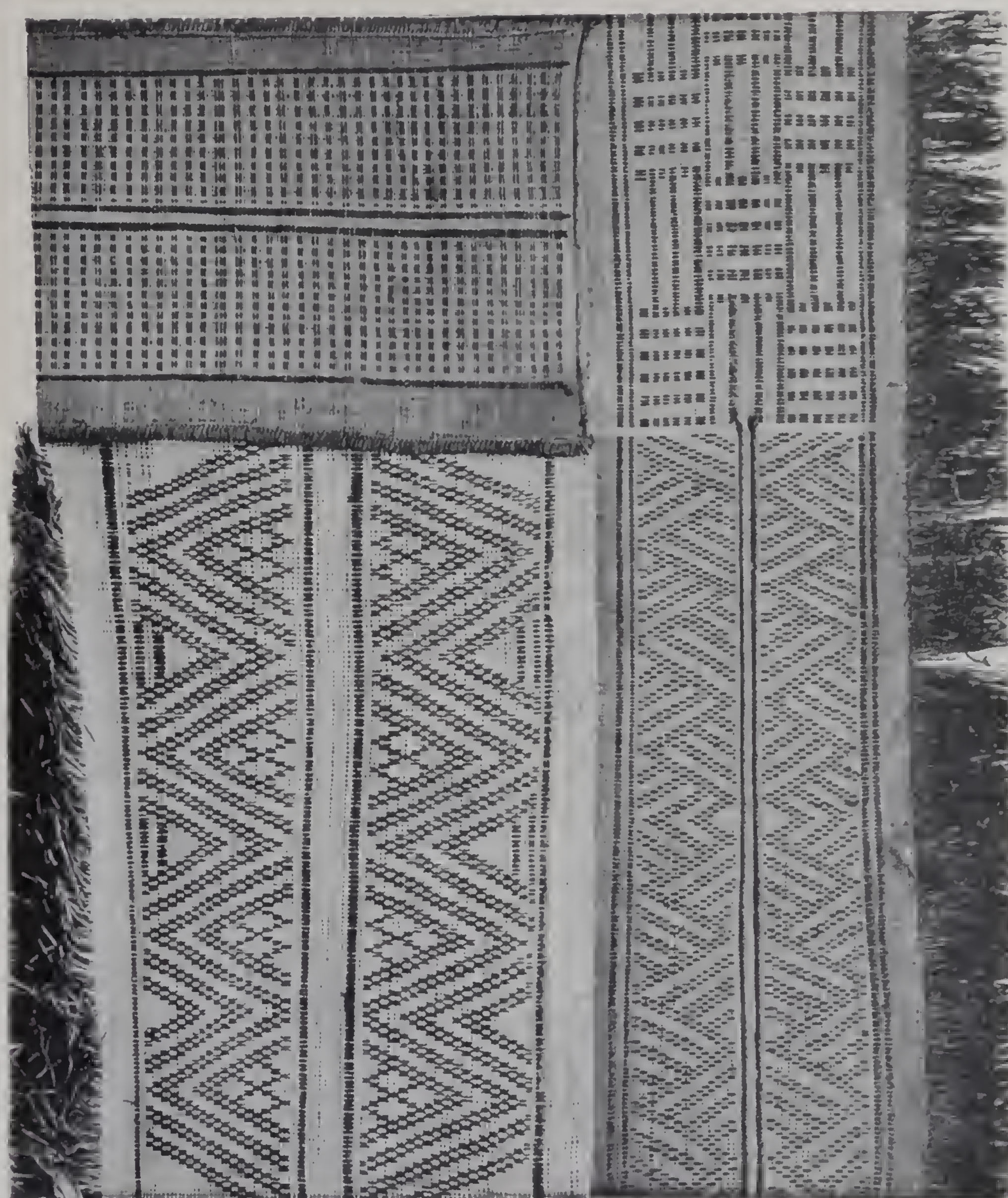


Fig. 146. — Etoffe Bahamba.

Les Olemba appellent le fer *kenge*, le minerai de ce même métal, *boko*, et le cuivre *kunga*. Le four est circulaire, et on introduit le minerai par en bas, on place au-dessus un lit de bois appelé *lukitu*, et par-dessus ce dernier. un lit de charbon. Au moyen des soufflets, on attise alors un feu pendant une journée, puis on laisse le fourneau se refroidir pendant deux jours; finalement, le métal est découpé en morceaux auxquels on donne ensuite la forme de la monnaie *ikunga*. Les forgerons, que l'on appelle *ochudi*, sont très respectés et sont en général en même temps magiciens. La forge dans les tribus Batetela du nord est plus perfectionnée; elle consiste en un abri ouvert aux deux extrémités (fig. 157) (vingt pieds de long) et ayant assez la forme de la moitié d'un bateau La plus grande entrée est large d'à peu près huit pieds. A cette extrémité, le sol est creusé à une profondeur d'environ deux pieds et demi sur une longueur égale à peu près à la moitié de la longueur totale de l'abri Le four actuellement en usage consiste en un puits circulaire dans le sol

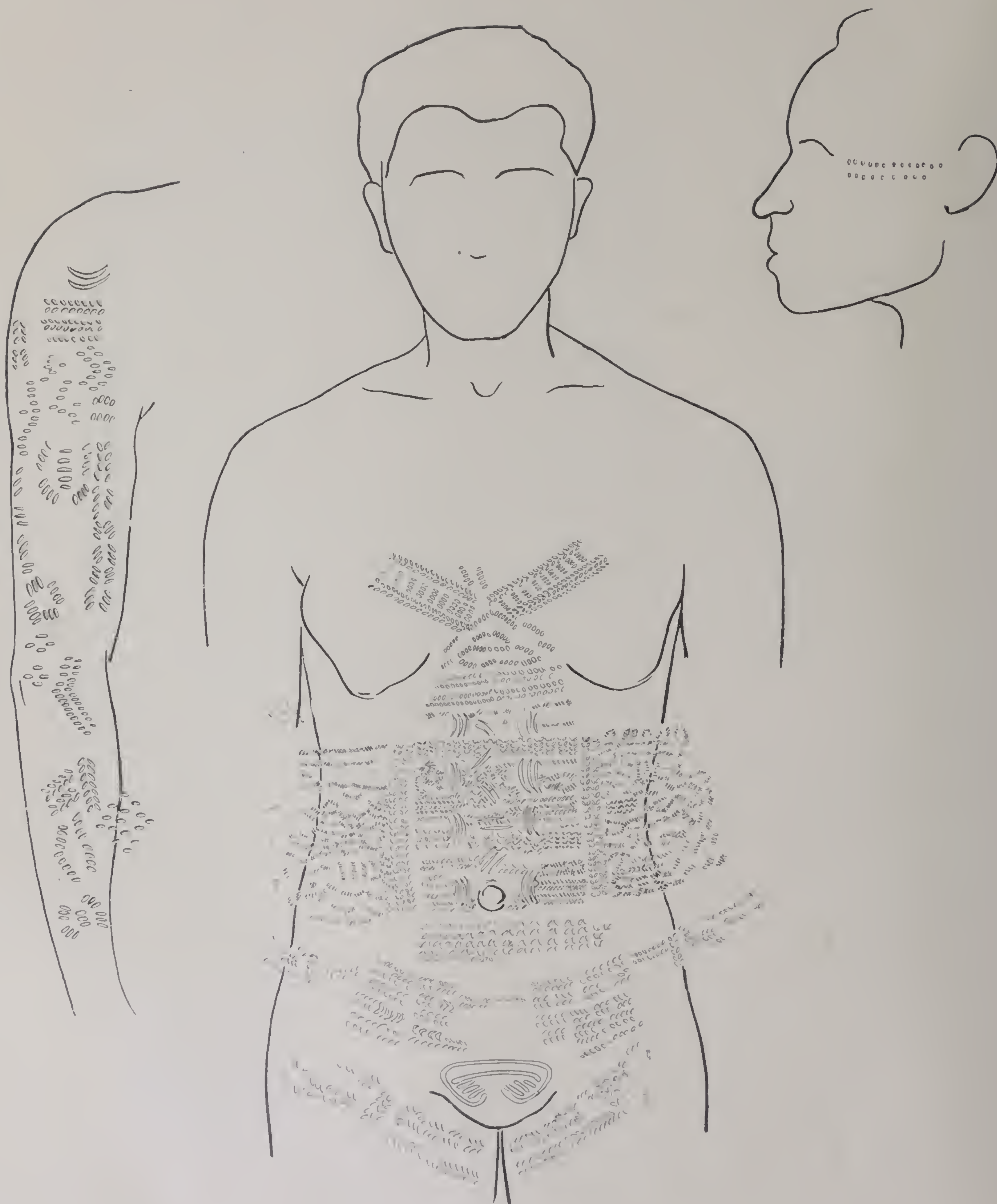


Fig. 87. — Tatouages de femme Sungu.

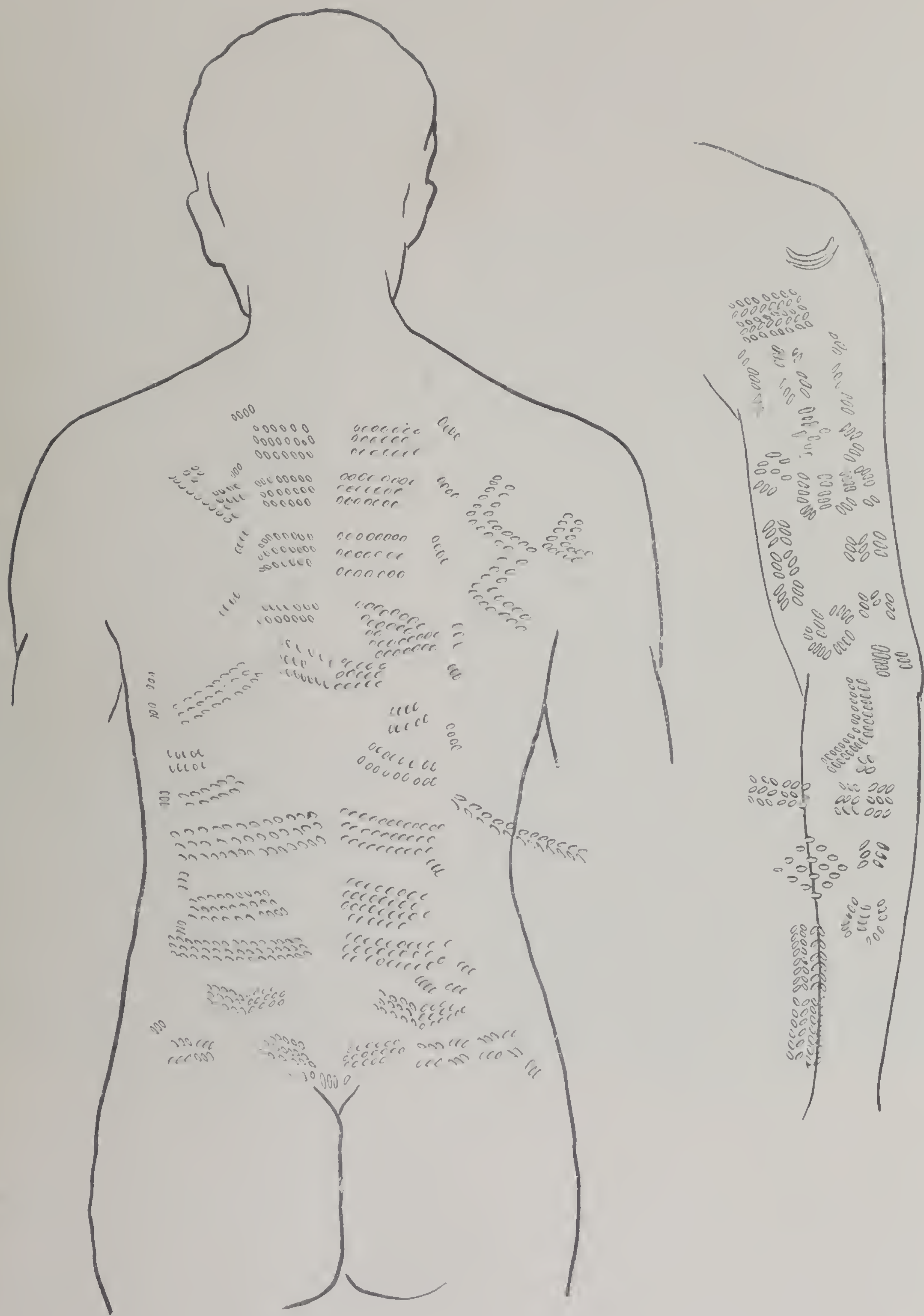


FIG. 87 (suite). — Tatouages de femme Sungu.

à la partie antérieure de cette portion du sol qui n'a point été touchée, et semble comme une plate-forme occupant la moitié de la longueur de la hutte; le fond du fourneau est de niveau avec la portion creusée dans le sol et on pratique un trou à la base de la « plate-forme » qui communique avec le corps du four; on introduit dans ce trou le bec du soufflet et on le lute avec de l'argile; le four est ensuite

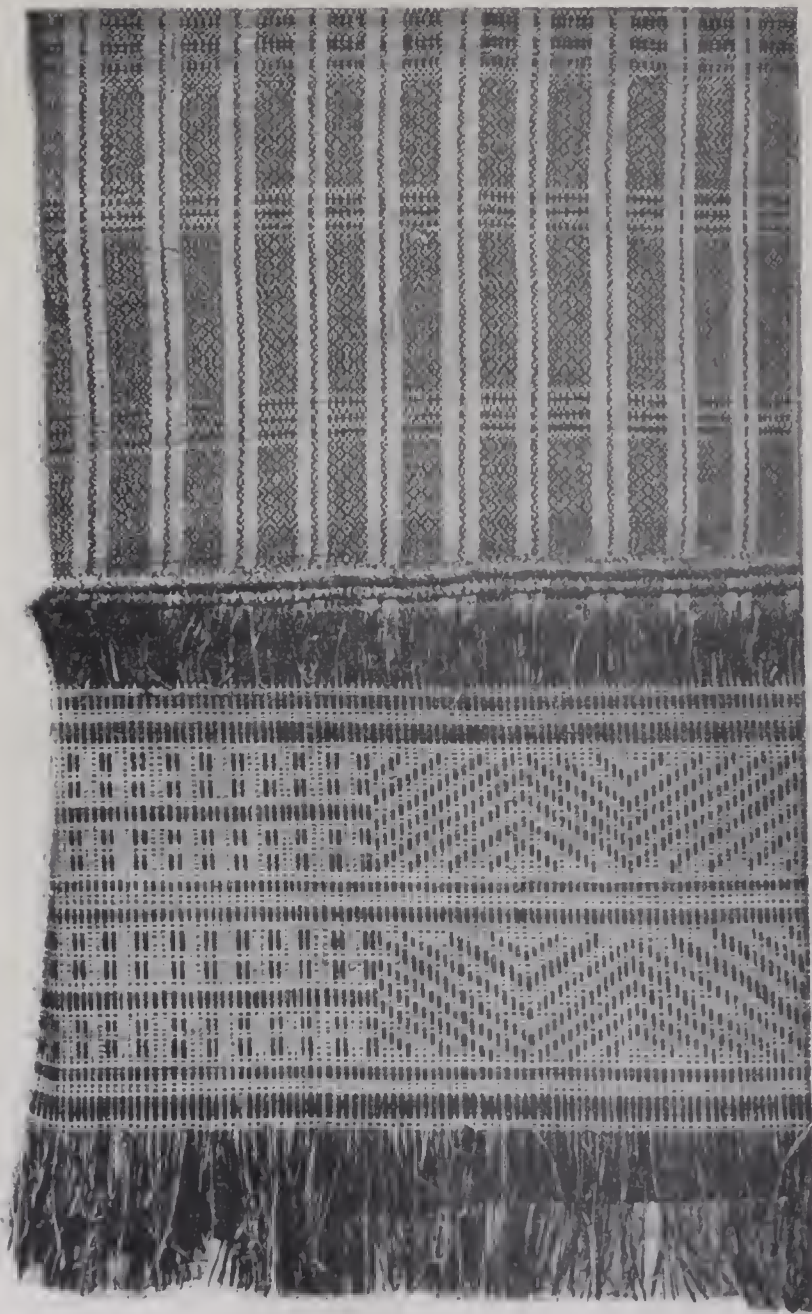


Fig. 147. — Etoffe Bahamba.

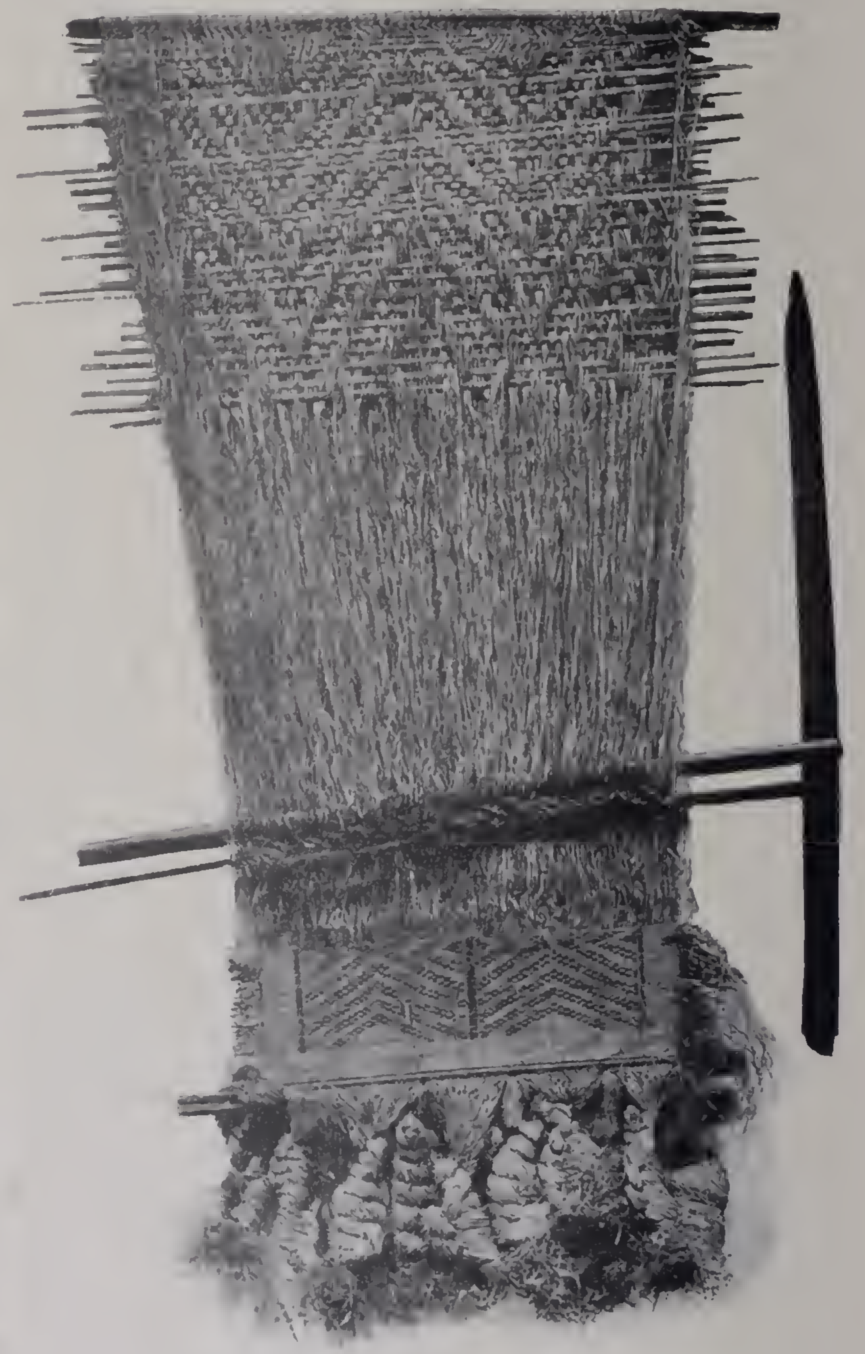


Fig. 148. — Métier à tisser, Okale.

rempli à moitié de charbon et le minerai placé au-dessus. Le jour où le forgeron sort pour aller chercher le charbon ou le minerai, ou bien celui où il commence la fonte, il doit éviter d'avoir des rapports sexuels avec sa femme.

Pour la fabrication du *saron*, nous avons pu observer à Osodu, chez les Suugu, une sorte de filtre en vannerie analogue à celui employé pour fabriquer le sel, et qui se trouvait suspendu à la vérandah d'une hutte (fig. 158).

Pour faire le savon, on dessèche au soleil les racines et le tronc d'un bananier, puis on les brûle ; les cendres sont placées dans le filtre, et on fait passer de l'eau dessus ; on évapore ensuite cette eau ; le résidu est alors malaxé avec de l'huile de palme, et on obtient ainsi un savon d'assez bonne qualité.



FIG. 149. — Poteries Sungu.

Les Sungu construisent, au-dessus des rivières, des ponts suspendus au moyen de lianes entrelacées. On commence par attacher un fort câble fait de lianes tordues et ayant environ 9 pouces de diamètre à deux arbres situés respectivement sur chaque rive. Les nœuds sont renforcés par des transfils de petites lianes. Ceci, c'est le



FIG. 150. — Vase Bahamba.



FIG. 151. — Vase Bahamba.

plancher du pont; de chaque côté sont des lianes plus petites, une de chaque côté, à la hauteur de la main et servant de garde-fou ; elles sont réunies au gros câble sur lequel on marche, par un travail de filet également fait en lianes et destiné à prévenir une chute toujours possible sur un tel pont. Nous avons pu voir un pont

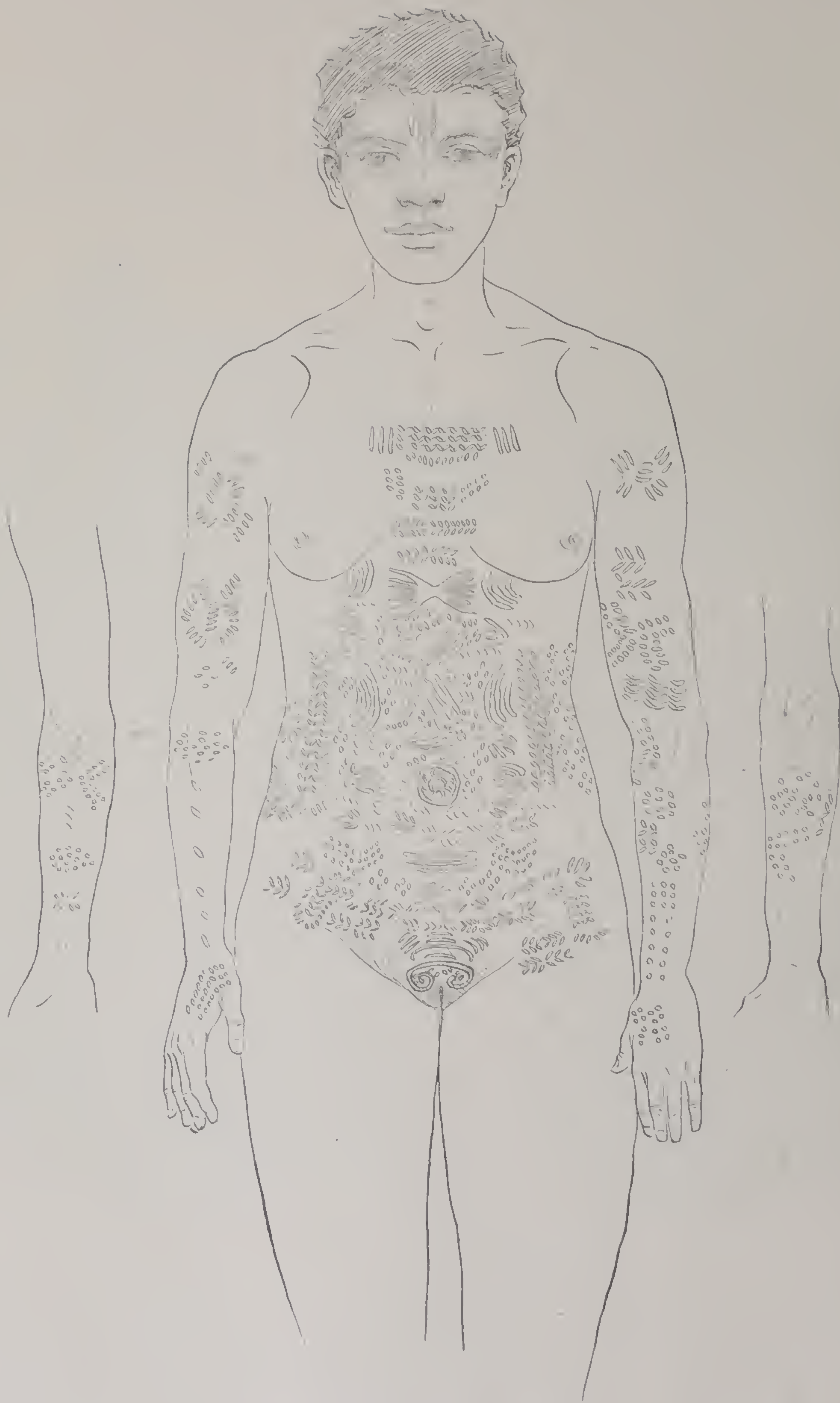


FIG. 88. — Tatouages de femme Sungu.

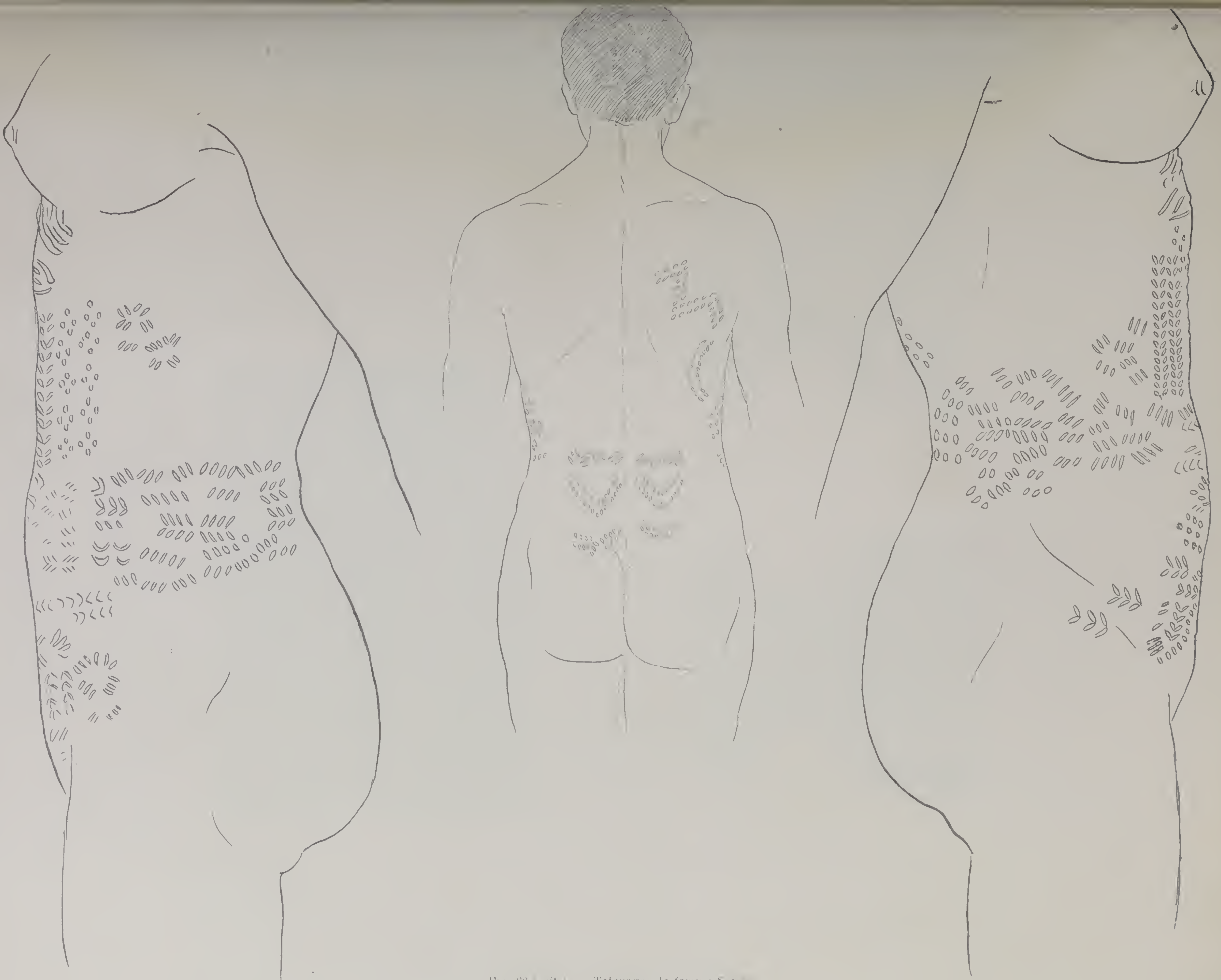


Fig. 88 (suite). — Tatouages de femme Sanga.

de cette sorte qui traversait le Lubefu à un endroit où celui-ci atteint une largeur d'environ 50 mètres. On accédait aux extrémités au moyen de poutres servant d'échelles, car, comme la flèche de la courbe que fait forcément la liane principale



Fig. 152. — Mortier Malela.



Fig. 153. — Mortier Malela.

est assez grande, on a dû surélever les extrémités du pont d'environ 15 pieds au-dessus de la rive.

Nous n'avons pas vu de ponts dans le pays habité par les Olemba.



Fig. 154. — Mortier Sungu.

ARMES

Les armes traditionnelles des Batetela sont les javelots, les arcs et les couteaux. Chez les Sungu cependant, les deux premières commencent à disparaître et l'on trouve presque partout des fusils à piston. Tous les arcs sont faits de bois uni, à section circulaire, et sont effilés aux deux extrémités (fig. 161). L'arc Sungu a environ un peu plus de deux pieds lorsqu'il est bandé, et les boucles qui terminent la corde en jonc reposent sur de petits épaulements dont sont garnies les deux extrémités du bois. Nous avons vu des arcs servant de jouets,

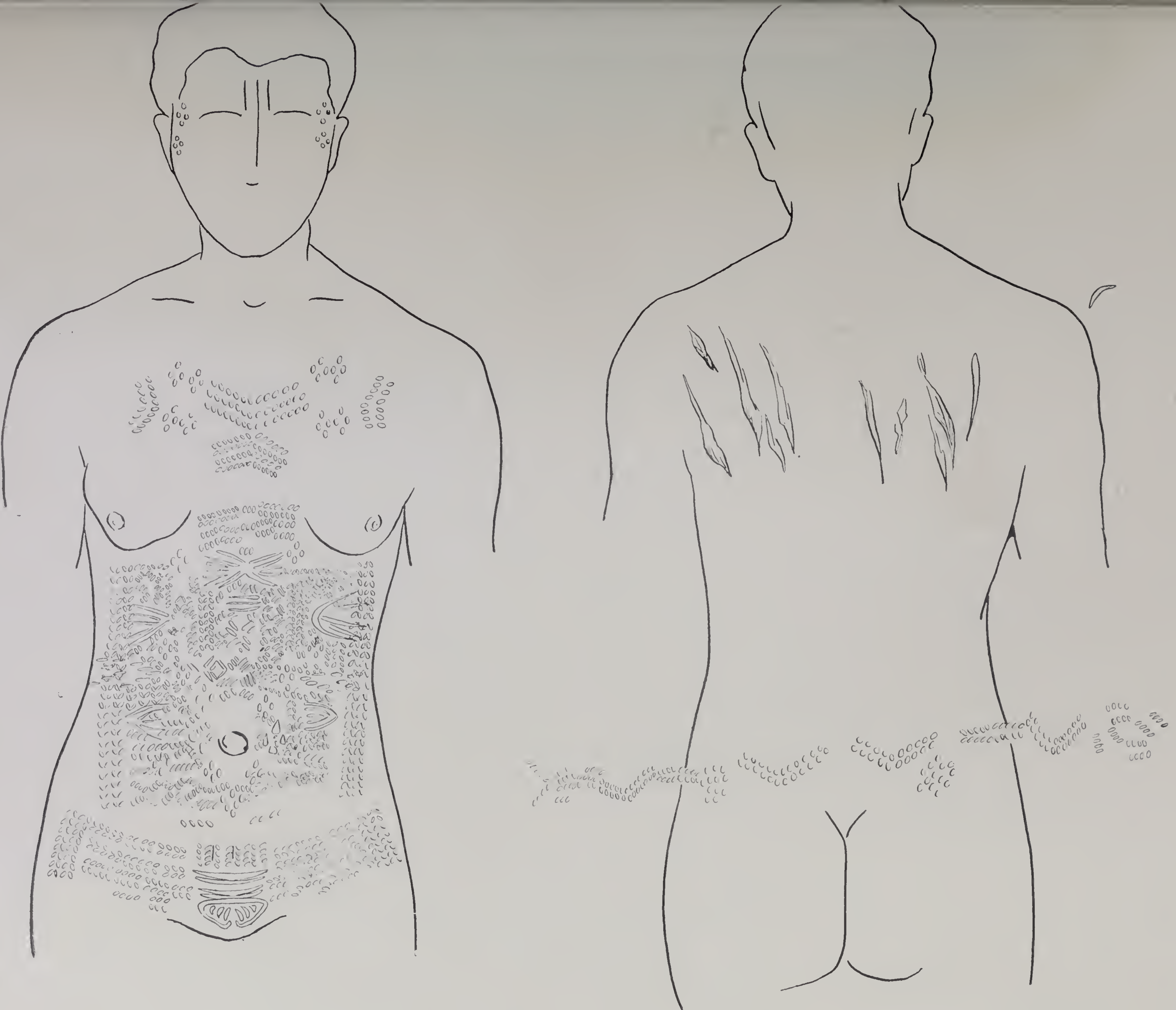


Fig. 89. — Tatouages de femme Sungu.

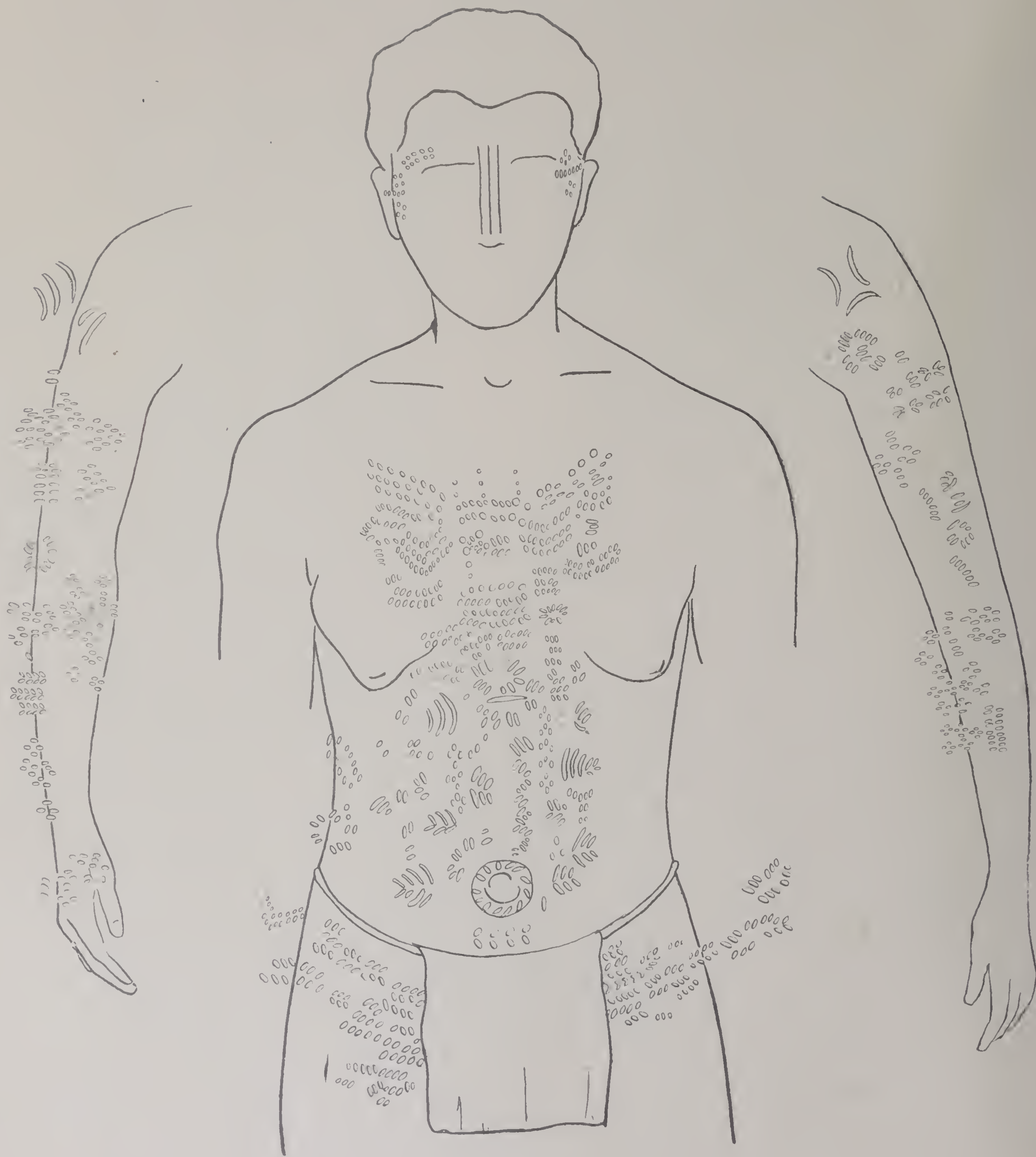


Fig. 90. — Tatouages de femme Sungu.

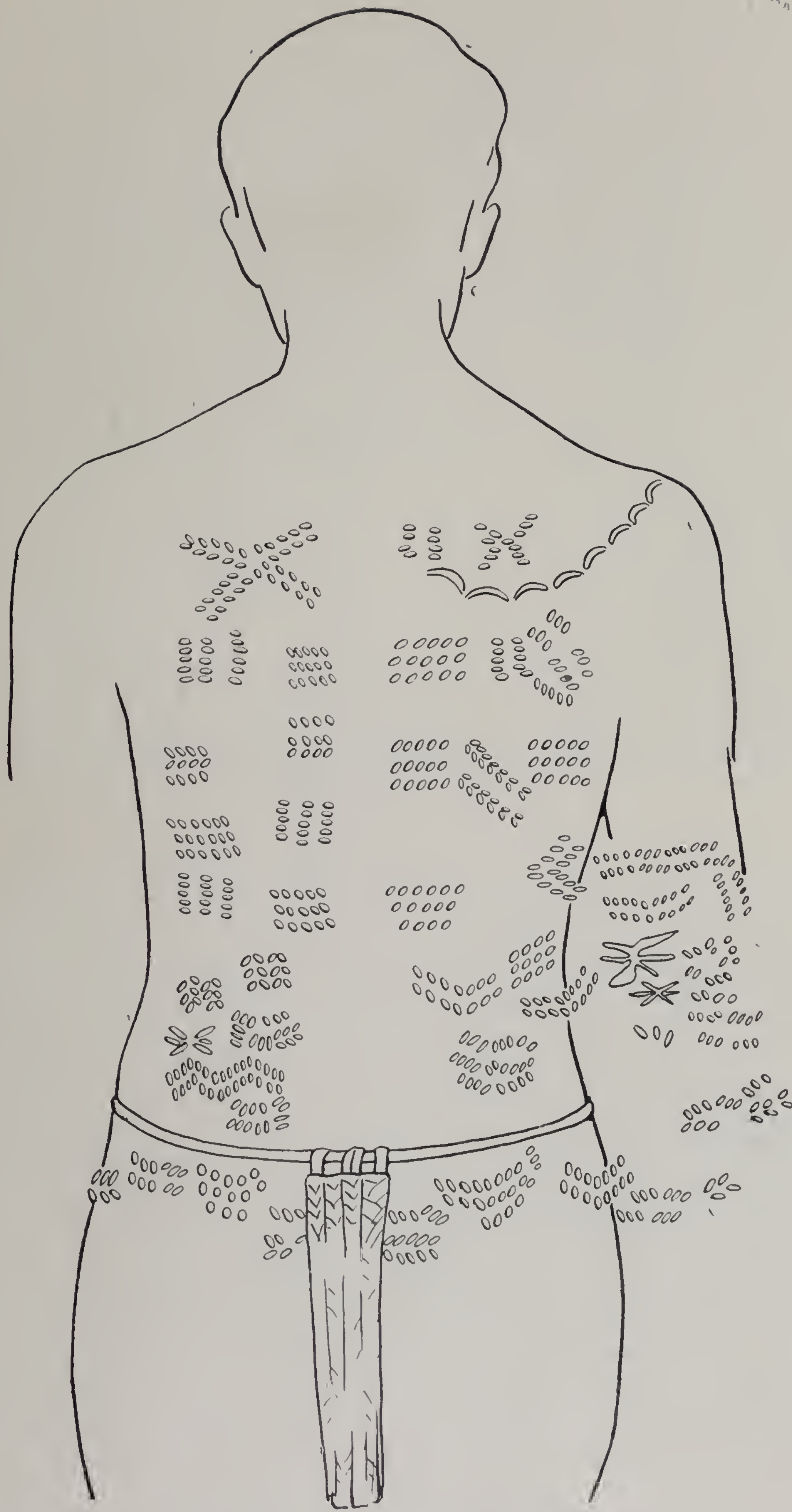


Fig. 90 (suite) — Tatouages de femme Sungu.

dans lesquels les bouts avaient un support pour tenir la corde. Les arcs des Olemba et des Batetela du nord ont de plus grandes dimensions, ils mesurent de trois à quatre pieds et demi lorsqu'ils sont bandés; chaque extrémité est



Fig. 155. — Sièges Batetela : *a*, *b*, Sungu; *c*, Bahamba.

garnie d'un bouton de fibre de palmier tressée en forme de turban et qui ne peut glisser le long de l'arc, grâce à une ligature spéciale également en fibre de palmier située immédiatement au-dessous. Dans un arc-jouet Bahamba les extrémités présentaient une série d'encoches; la boucle terminant la corde passait sur une de ces encoches et la corde venait passer au-dessus d'une encoche



Fig. 156. — Récipients à huile de palme.

pratiquée dans l'extrémité de l'arc, ainsi que le montre la figure 161*c*. Sur la rive droite du Lomami, chez les Babo, les arcs ont des boutons de fibre de

palmier de grandes dimensions et très perfectionnés, toujours fixés à leurs extrémités. Il existe une variété considérable de flèches (fig. 162 et 163). La plus simple consiste en une nervure de palmier dont la pointe est déchiquetée en esquilles de façon à former des sortes de barbelures et dont l'autre extrémité est garnie d'une plume passée dans une fente ménagée à cet effet; elles sont souvent cochées. Ce type est à peu près le seul que l'on rencontre chez les Sungu, encore n'est-il souvent pas empenné. C'est encore le même genre de flèche que l'on rencontre chez les Olemba et chez les Batetela du nord, et chez les premiers il n'est généralement pas non plus garni de plumes. Un second type de flèche est formé d'une nervure de feuilles de palmier à l'extrémité de laquelle est emmanchée une pointe barbelée en bois ; à l'autre bout une feuille engagée dans une fente du bois remplace l'empennage; l'encochure est liée pour éviter qu'elle ne se fende. Les coches sont généralement assez profondes. On rencontre ce type chez les Olemba (souvent sans empennage), chez les Bahamba et les Vungi, ainsi que chez les Batetela du Lukenye. Chez les Vungi, les pointes sont quelquefois doubles



Fig. 157. — Abri de forge Lukinde-Jofu.



Fig. 158. — Fabrication de savon.



Fig. 159. — Guerrier Sungu.



Fig. 160. — Guerrier Sungu.

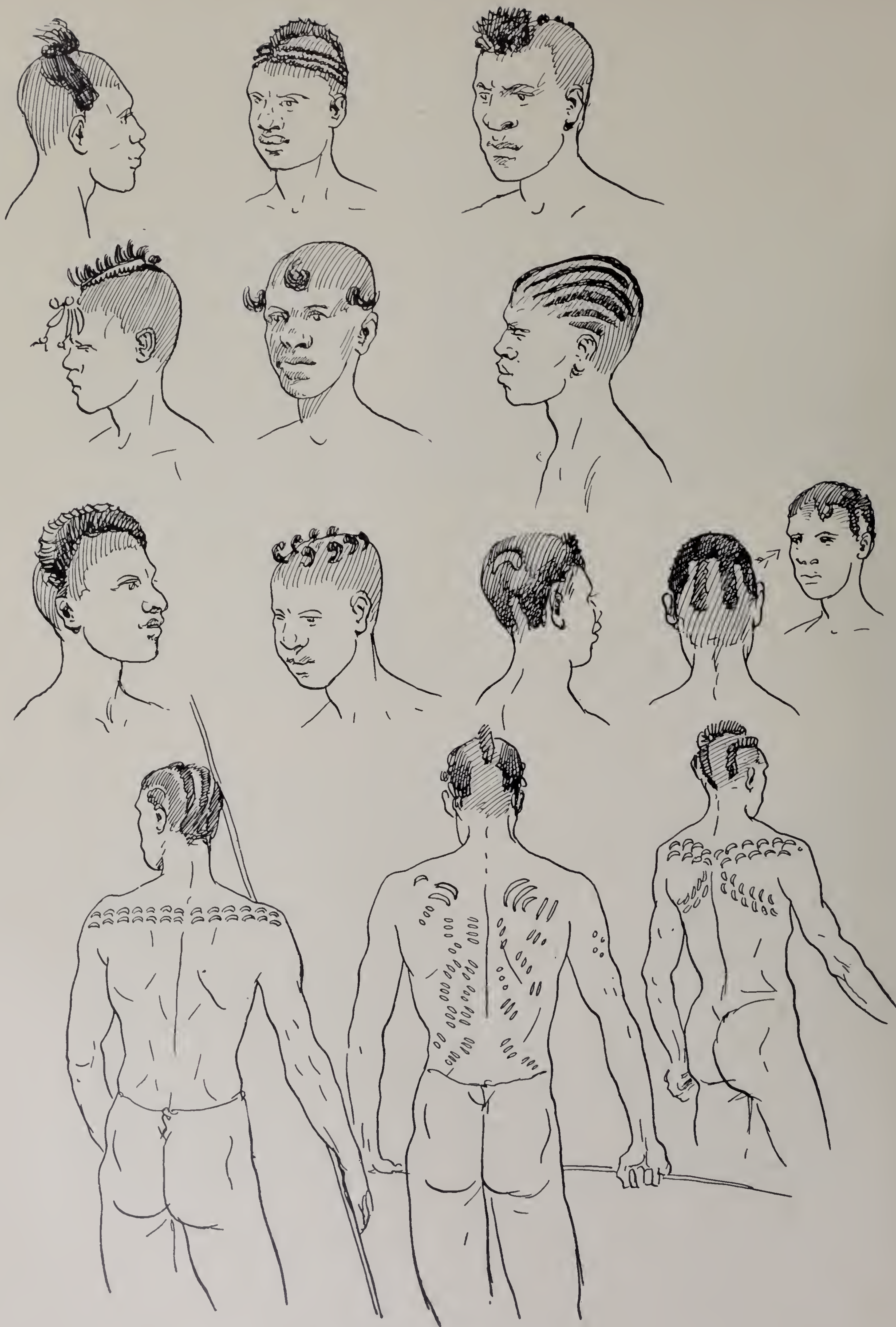


Fig. 97. — Coiffures Sungu (hommes).

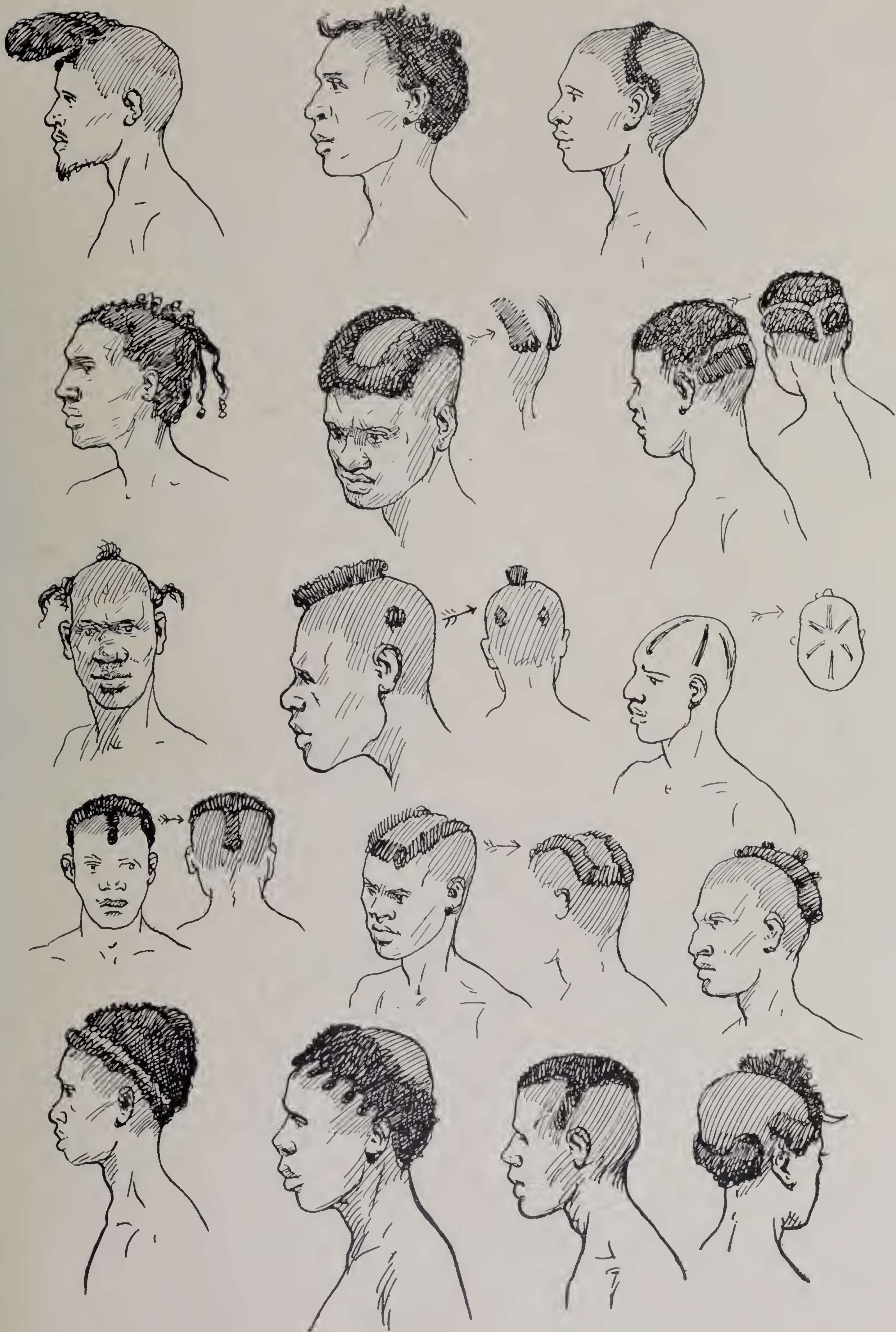


Fig. 98. — Coiffures Sungu (hommes).



Fig. 99. — Coiffures Sungu (hommes).

Fig. 100. — Coiffures Sungu (femmes).

ou triples. Chez les Olemba et les Batetela du nord on trouve parfois des flèches munies d'une pointe en fer ayant la forme d'un losange irrégulier. Chez les Olemba, ces flèches sont pourvues de quatre plumes disposées en hélice et solidement attachées. Les pointes ont une section en forme de losange aplati ou bien d'ogive. Le corps de la flèche est en bois. Chez les Omona, les flèches sont garnies de trois plumes disposées verticalement. Les coches sont profondes et bien ligaturées ; les pointes ont en général la forme ogivale. On trouve aussi de semblables flèches chez les Vungi. Les Bahamba, outre ces deux modèles de flèches en ont un troisième dans lequel deux plumes sont tangentiellement fixées au corps de la flèche. On voit des types de flèches ayant des têtes de fer enfoncées dans le bois de la flèche et garnies d'une paire de barbelures bilatérales, chez les Olemba, les Alanga, les Bahamba et les Vungi. Nous avons recueilli chez les Bahamba un spécimen ayant une tige barbelée. Pour la chasse au buffle, les Vungi se servent d'une flèche ayant une très grosse tête. Les flèches à pointes de bois sont empoisonnées ; le poison est extrait d'une liane, il est très violent.

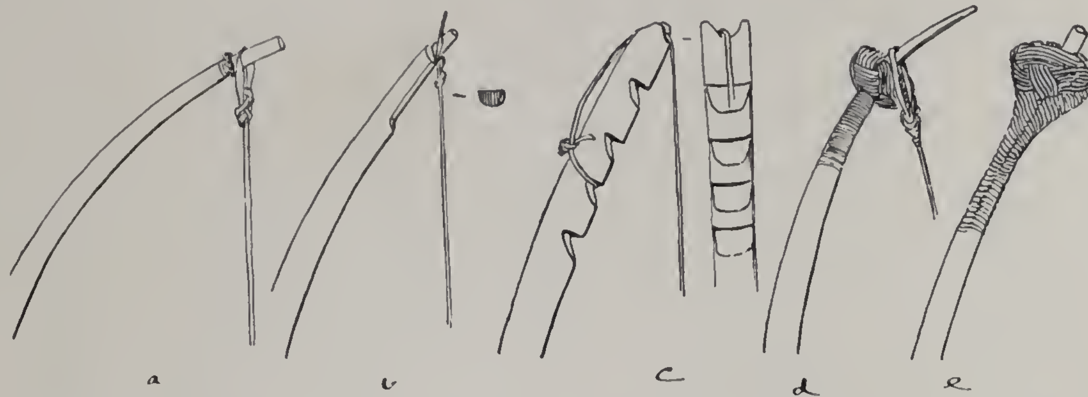


FIG. 161. — Arcs Batetela : *a*, *b*, Sungu ; *c*, Bahamba ; *d*, Okale ; *e*, Lomami (rive droite).

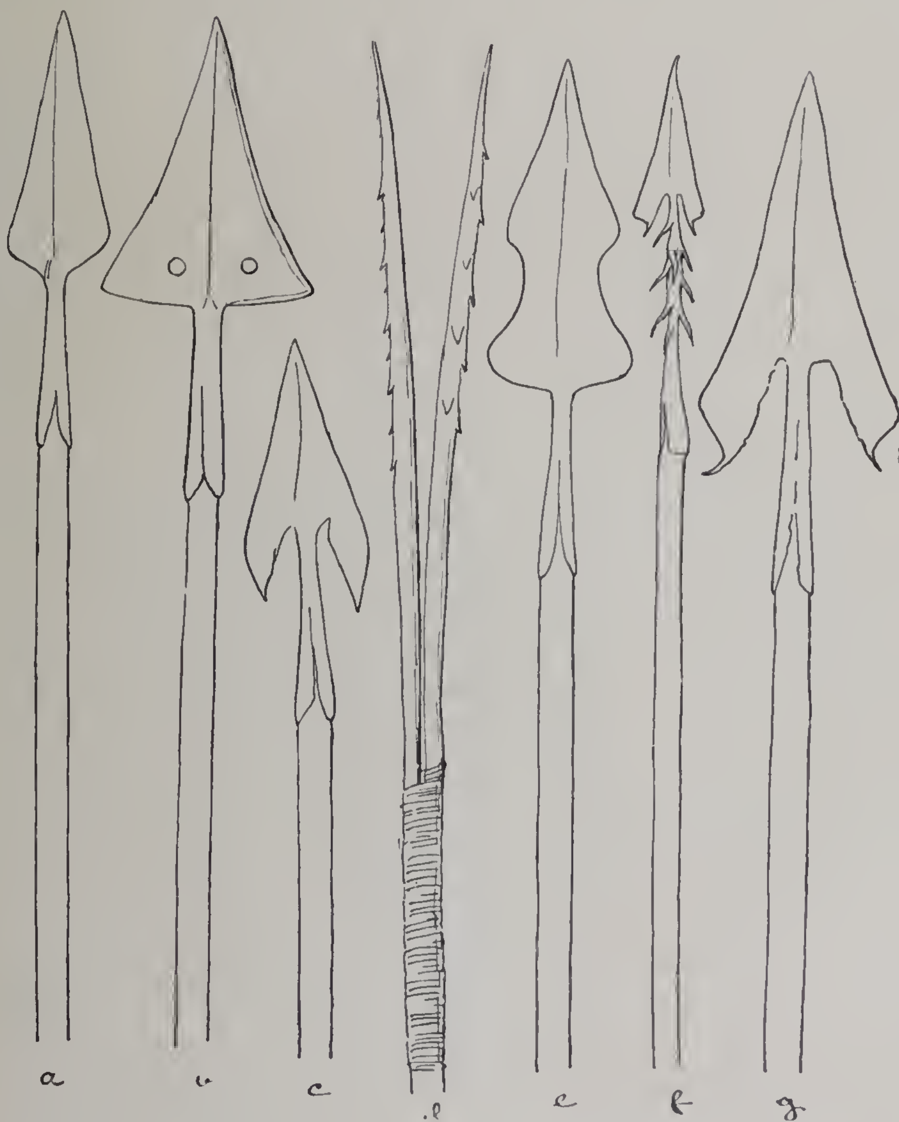


FIG. 162. — Flèches Batetela : *a*, Olemba ; *b*, Omona ; *c*, *d*, Vungi ; *e*, *f*, *g*, Bahamba.

Les carquois ont une forme cylindrique ; parfois ils sont en peau, mais le plus souvent en vannerie. Une tige sort verticalement du

carquois, et est garnie d'une boucle qui entoure les flèches près des coches et les retient. Cette tige est parfois remplacée par une autre tige pointue fixée sous le carquois et destinée, lorsqu'elle est fichée en terre, à servir de support au carquois pendant le tir. Les javelots sont faits d'une seule pièce de bois, pointue à une extrémité, mais on a introduit récemment chez les Sungu, des javelots à pointe de fer. Ces derniers ont des douilles, leurs fers ont la forme d'une feuille, avec une nervure médiane assez basse. On trouve en plus grand nombre des javelots à pointe de fer chez les Olemba et les Bahamba. Ceux des premiers sont quelquefois ornés de trous forés dans le fer et présentent une nervure médiane aplatie. Chez les Bahamba ils ont en général une section ogivale. Le couteau typique Batetela est répandu partout et offre peu de variations ainsi qu'on peut s'en rendre compte en consultant les figures 165 et 166. Ce sont ceux des Malela qui ont en général les meilleures lames. Le manche porte un pommeau en fer qui peut être rond ou pointu ou encore en forme de boucle, et est souvent plaqué de fer ou de cuivre. Le couteau Malela connu sous le nom de Mokunji est le plus beau. Les couteaux servent à achever les blessés.

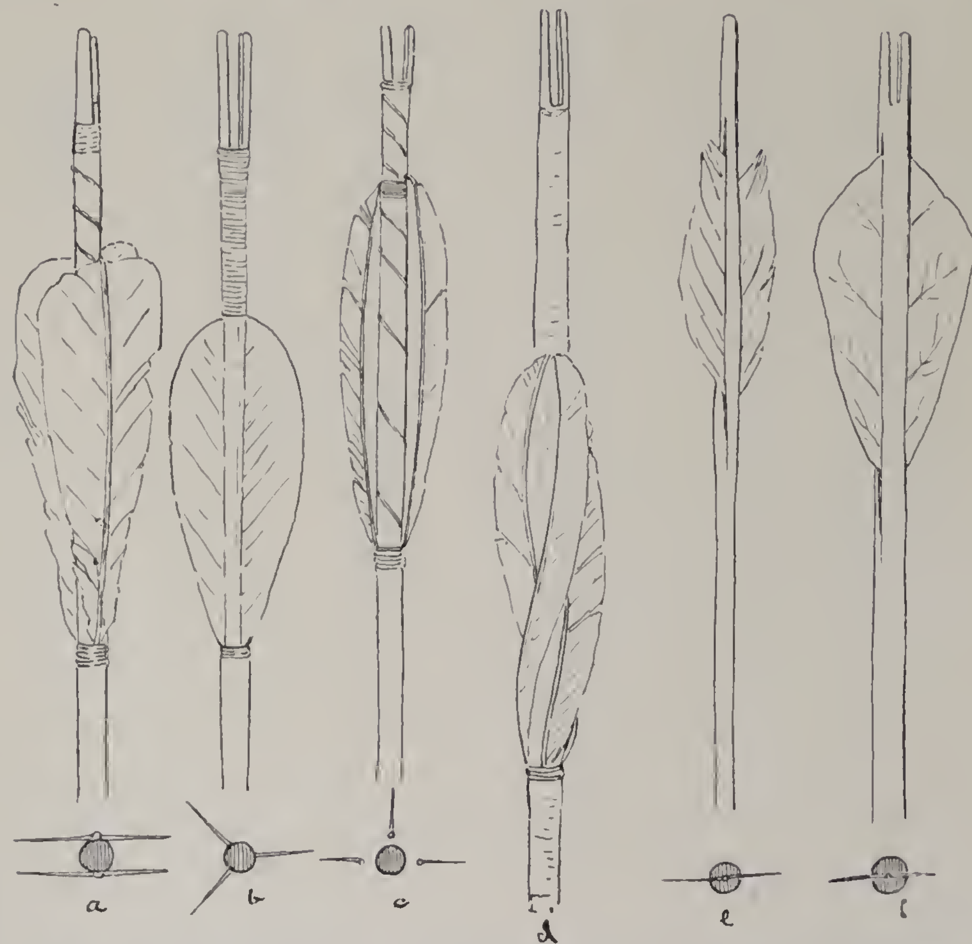


Fig. 163. — Flèches Batetela : *a*, Bahamba; *b*, Omona; *c*, Alanga; *d*, Olemba; *e*, Sungu; *f*, Lukenge.

La hache Batetela est bien connue; les collections renferment suffisamment d'exemplaires pour rendre une description inutile (fig. 167). On trouve des boucliers rectangulaires (fig. 168) dont la section est en forme de V ou en forme d'arc, mais leur usage est tout à fait désuet, à l'heure


Fig. 164. — Fabrication de flèches Lukinde-Jofu.

actuelle, chez les Sungu. Ils sont composés de nervures de palmier avec un revêtement intérieur de bandes d'écorce disposées horizontalement, à angle droit avec les nervures de palmier. On fixe à ces boucliers une poignée en bois et, dans certains cas, chez les Batetela du Lukenye la base est garnie d'un filet à provision, pour emporter de la nourriture.

NUMÉRATION, SUPPUTATION DU TEMPS, ETC.

Les nombres sont énoncées dans les différentes tribus Batetela de la manière suivante :

	Sungu	Olemba	Batetela du Nord
	—	—	—
1.	*Momo*	*Omako*	*Kenzi*
2.	*Ahey*	*Ahindi*	*Kene*
3.	*Isatu*	*Asatu*	*Satu*
4.	*Aney*	*Enney*	*Kenney*
5.	*Itanu*	*Ichanu*	*Kenta*
6.	*Asamalu*	*Sambanu*	*Samba*
7.	*Sambele*	*Isambiali*	*Sambieli*
8.	*Inani*	*Inane*	*Innaney*
9.	*Icoa*	*Dubico*	*Nuluua*
10.	*Dumu*	*Kama*	*Kama*
11.	*Dumulomo*	*Nomako*	*Kamanomo*
12.	*Dumulahe*	*Kuminahi*	*Kamalahe*
13.	*Dumulusatu*	*Kumisatu*	*Kamasatu*
14.	*Dumulainey*	*Kuminaanney*	—
20.	*Moahey*	*Kakumahe*	*Kamaihe*
30.	*Aomasatu*	*Kakumasatu*	*Kamasatu*
40.	—	*Kakuman'ney*	*Kamanyey*
100.	*Lukamu*	*Lukama*	*Itunu*
1000.	*Kanunu*	*Kanyekamitanu-kanyekamitanu*	—

Les Sungu expriment aussi les nombres au moyen des gestes suivants :

1. Les doigts de la main droite fléchis, le pouce étendu.
2. Le pouce et l'index de la main droite étendus, les autres doigts fléchis.
3. Le pouce, l'index et le médius de la main droite étendus, le reste fléchi.
4. Le petit doigt de la main droite reposant sur le pouce, les autres doigts étendus.
5. Les cinq doigts de la main droite étendus, la paume vers la figure.
6. Le pouce et les trois premiers doigts de la main gauche fermés, le petit doigt touchant le pouce de la main droite, dont les autres doigts sont étendus.
7. Le pouce et les deux premiers doigts de la main gauche fléchis; l'annulaire et le petit doigt touchant le pouce de la main droite ouverte.

8. Le petit doigt de la main gauche reposant sur le pouce et les autres doigts touchant la main droite fermée cette fois.
9. Les quatre doigts de la main gauche reposant sur le pouce de la main droite fermée.
10. Les poings fermés et pressés l'un contre l'autre, les pouces en dessus.
20. La main gauche en l'air avec le pouce et l'index étendus.
30. La main gauche tenue en l'air avec le pouce, l'index et le médius étendus.
50. La main gauche en l'air, le poing fermé, le pouce en dessus.
60. La main droite en l'air, tous les doigts, sauf le petit, étendus.
100. La même chose que 10, mais avec les poings écartés.

On se sert de petits bâtonnets pour faire les additions.

Chez les Sungu et les Olemba, l'année est divisée en deux saisons : celle des pluies ou *Ula* (*Wula* en Olemba), et celle qui est sèche, *Owo*. Ces saisons sont elles-mêmes divisées en mois lunaires. Chez les Batetela du nord, ces mois, *Gondo*, sont la seule unité employée dans la computation du temps, car la saison sèche est, pour ainsi dire, imperceptible, à cause de la proximité de l'équateur.

Il semble probable que les Batetela n'ont jamais eu de marchés périodiques; on n'en trouve point chez les Batetela du nord, et on prétend que cet usage a été introduit par les Européens. Les Olemba, à l'heure actuelle, tiennent des marchés, *Olimu*, tous les quatre jours. A cause de l'absence des marchés périodiques, le mois ne fut pas divisé en semaines. Toutefois, les Sungu ont adopté actuellement la semaine européenne de sept jours.

Les termes en usage sont les suivants :

	Sungu	Olemba	Batetela du Nord
	—	—	—
Nord	*Lukundu*	*Uchu*	—
Sud	*Lilukundu*	*Uchu*	—
Est	*Lene*	*Pinju*	*Ihotso*
Ouest	*Lese*	*Dikolo*	*Likolo*
Soleil.	*Winya*	*Dishashi*	*Winya*
Lune	—	*Gondo*	*Gondo*
Etoiles	*Toto*	*Yoto*	*Yoto*

Chez les Sungu, si la lune décroît vers l'ouest, le féticheur fait une mixture composée de sel et de certaines herbes, dont l'espèce est un secret, et l'avale pour que la lune reprenne sa dimension primitive. Si cette opération n'avait pas lieu les récoltes périraient, au dire des indigènes.

Nous avons décrit sous la rubrique *Religion* certaines cérémonies pratiquées à l'occasion de la nouvelle lune. Les Sungu disent que les taches sombres que l'on aperçoit sur la lune sont causées par de la terre que lui a jetée le soleil. Ils ont des noms pour deux étoiles seulement, *Sunguaoto* et *Masono*. Les Olemba disent que les étoiles sont les femmes de la lune. Si on aperçoit une étoile près de la lune, ils disent que celle-ci a pris femme. Selon les Sungu, la foudre serait un

animal dans le genre de l'antilope. Si un homme est frappé et tué par la foudre, on place un œuf cru dans sa bouche, et cela le fait, dit-on, ressusciter aussitôt.

Les tribus du nord ont l'habitude de faire des encoches dans des morceaux de bois comme moyen mnémonique.

MÉDECINE

Nous avons déjà décrit certaines pratiques médicales ou pseudo-médicales, à propos de la religion et de la naissance. Voici quelques notes complémentaires à ce sujet. Lorsqu'on ignore les causes d'une maladie, on l'attribue au fait que le malade a offensé le fétiche de quelqu'un et nous avons déjà dit ce qu'il advient en pareil cas. Les maladies les plus fréquentes sont : les affections pulmonaires, la maladie du sommeil, la syphilis, des abcès et des tumeurs. La syphilis était inconnue autrefois et on prétend que ce sont les Arabes qui l'ont importée. Chez les Lukinde-Jofu, les individus syphilitiques sont chassés du village et contraints de vivre seuls dans la forêt.



Fig. 165. — Couteaux Sungu.

La maladie du sommeil fit son apparition il y a environ une dizaine d'années; on ne connaît pas de remède contre elle et les individus qui en sont atteints sont chassés du village. On dit qu'il existait autrefois une autre maladie appelée *Lunana* qui disparut à l'époque où commença de se manifester la maladie du sommeil. Les symptômes de cette maladie étaient des douleurs dans tout le corps, le malade étendait continuellement ses membres avec lenteur; au bout de trois ou quatre jours, la maladie se terminait en général par une issue fatale, dans le cas contraire, ses manifestations cessaient de se produire au bout de sept ou huit jours. Les seules maladies considérées comme contagieuses sont la petite vérole (assez rare à l'heure actuelle), la syphilis et la maladie du sommeil. On se sert souvent de ventouses pour guérir les maux de tête. On pratique de petites incisions sur les tempes et on y applique l'ouverture d'une callebasse en forme de bouteille dans laquelle brûlent

des herbes; la combustion produit un vide partiel. On fait un usage fréquent des clystères, la décoction d'une écorce sert de purgatif. Pour administrer ce remède, on remplit une callebasse du liquide que l'on veut injecter, on introduit le goulot de cette callebasse comme une canule dans l'anus, et un aide souffle par un trou pratiqué dans la base de la callebasse, chassant ainsi le liquide dans le corps. La plupart des maladies sont traitées par le féticheur qui administre comme remède des herbes pilées, mais il est impossible de dire lesquelles. On soigne les abcès au moyen de cataplasmes de farine de manioc mêlée à l'eau. Il existe aussi une sorte de chirurgie rudimentaire, et les opérateurs sont de vieux guerriers dont la réputation de chirurgien est établie; le féticheur n'opère pas. On ne pratique pas la trépanation. Nous avons déjà parlé de l'avortement à propos de la naissance.

HISTOIRE

Histoire de Mokuuji telle qu'elle fut racontée par *Yumbe Enungu*, réputé pour être le plus vieil homme parmi les Sungu.

Akaseo Lokunji Olengo Kunji (Okitu omfuteke) achi sa dya nyanga kasai me
Vint de Kunji Olengo Kunji (Okitu m'ordonne) vint pour conquérir venant du
Lokenye Okunji kakanga eyeme lukomo. Akasu yuhanjula alimbi a katose
Lukenye, Mokunji saisit tout le pays. Alors nous chassâmes les Basonge, et prîmes
kete a katose kete nyenyen dukfumu, Okunji kakatungi Sungu. Okunji kaka-
le sol et prîmes le sol ici tout, Mokunji gouverna les Sungu. Mokunji gou-
tungi djan dukfumu, akasu katose kete. Alimbi pakat hanjula.
vernant enseigna tout, quand nous prîmes le sol. Les Basonge chassés s'enfuirent.
Lalimba budyaka Okunji Asonge dukfumu dukfumu okende lelo kendo.
Un Mosonge tua Mokunji les Basonge tous tous allèrent le jour loin.
Kututeka katahimbulu ishita rach okunjateli yukita? Pakandute Tambokunji
Celui dont on a parlé coupa doigt; depuis kunjateli réussit. Il engendra Tambokunji
mamba anandi yukita dukfumu. Bota Olengokunji. Jadeyenche katahim-
de qui, descendants, succédèrent tous Il engendra Olengokunji. Jadeyenche cou-
bulu Okunji kilio. Pungwasungu kaka yelo Kunji. Ganjasungu ba kasai me
per de Mokunji la main. Pungawasungu vint avec Mokunji. Ganjasungu vint du
Lokenye bach Okunji kachinde. Akisu luhanjula Amimbi. Akasai dukfumu
Lukenye depuis Mokunji possède. Quand chassés, les Basonge. Nous vînmes tous
kutuka kachikala. Shu Sungu dukfumu dukfumu dukfumu kachikala. Kutu
aucun ne resta. Chez les Sungu, tous tous tous restèrent. Aucun
kachikala Okunji dukfumu kakandaye. Okunji kakanga Sungu Vualsungu San-
(ne) resta, Mokunji tous vinrent avec. Mokunji possède les Sungu, Vualsungu San-
gasungu Osasisungu. Kasai me Lokenye Okunji kakanga eyeme lukomo.
gasungu Osasisungu. Venant du Lukenye Mokunji saisit tout le pays.

Cette histoire racontée par Yumbe Enungu a été recueillie dans le phonographe. Nous l'avons transcrite, comme on l'a vu, et traduite littéralement; le sens actuel a été établi après plusieurs enquêtes auprès d'autres indigènes. La traduction libre est la suivante :

Commandé par Okitu, je parle, et vous raconte comment les Batetela sous le commandement de Olengo Kunji, vinrent conquérir le pays. Nous vînmes au Lukenye, chassâmes les Basonge, et prîmes possession du sol. Tout le pays devint le nôtre, et Mokunji le seigneur de tout le pays. Mokunji gouverna tout le pays et enseigna à ses descendants, par l'exemple, comment gouverner dans l'avenir.



Fig. 166. — Couteaux Batetela.
a, Malela; *b*, Vungi; *c*, Bahamba; *d*, Olemba.

Quand nous conquîmes la contrée sur les Basonge, ils s'enfuirent, mais l'un d'eux tua Mokunji; mais quoi qu'il en soit, ils disparurent du pays ce même jour. Toujours depuis que le père de Tambokunji coupa son doigt sur l'ordre de Jadeyenche, le sang de Mokunji a régné sur le pays, comme s'il tenait tout ce pays dans sa main mutilée. Avec Mokunji, le conquérant des Sungu, vint Ganjasungu du Lukenye. Tous nos grands-pères étaient là pour chasser les Basonge du pays. Tous vinrent, aucun ne resta en arrière. Et tous qui comme les Vulasungu, les Sangasungu et les Oasisungu, vinrent avec Mokunji, s'installèrent ici et ce pays est le leur.

C'est ainsi que nous vînmes du Lukenye, que nous chassâmes les Basonge et prîmes possession du pays.

FOLKLORE

Légendes racontées par Yumbe Enungu, un vieux Sungu demeurant à Mokunji. Avant leur émigration, les Batetela apprirent de leurs voisins à l'est, les Basonge, l'usage du fer et du tabac. En ce qui concerne les autres produits, voici ce qu'on raconte.

Origine de l'huile de palme

Un jour, un chasseur vit son chien arracher l'écorce superficielle d'une noix de palmier, et la manger. L'homme suivit l'exemple de l'animal et connut l'huile que contient cette écorce. Ensuite, lorsque la femme de cet homme préparait l'huile, elle avait pris l'habitude de jeter au loin les noix dures, et l'homme remarqua que le chien s'en saisissait, les croquait et en dévorait le contenu apparemment avec beaucoup de plaisir; et ainsi furent découvertes les qualités nutritives de cette amande.

L'origine du sel

Un jour, un homme étant à la chasse avec son chien remarqua que celui-ci s'arrêtait pour manger avec un plaisir évident certaines herbes croissant au bord de l'eau. Il cueillit une quantité de ces herbes, et les rapporta chez lui, bien décidé à en essayer. Cet homme avait rapporté de la chasse une antilope; cependant que la viande de cet animal était en train de cuire, il se mit à goûter les herbes, mais



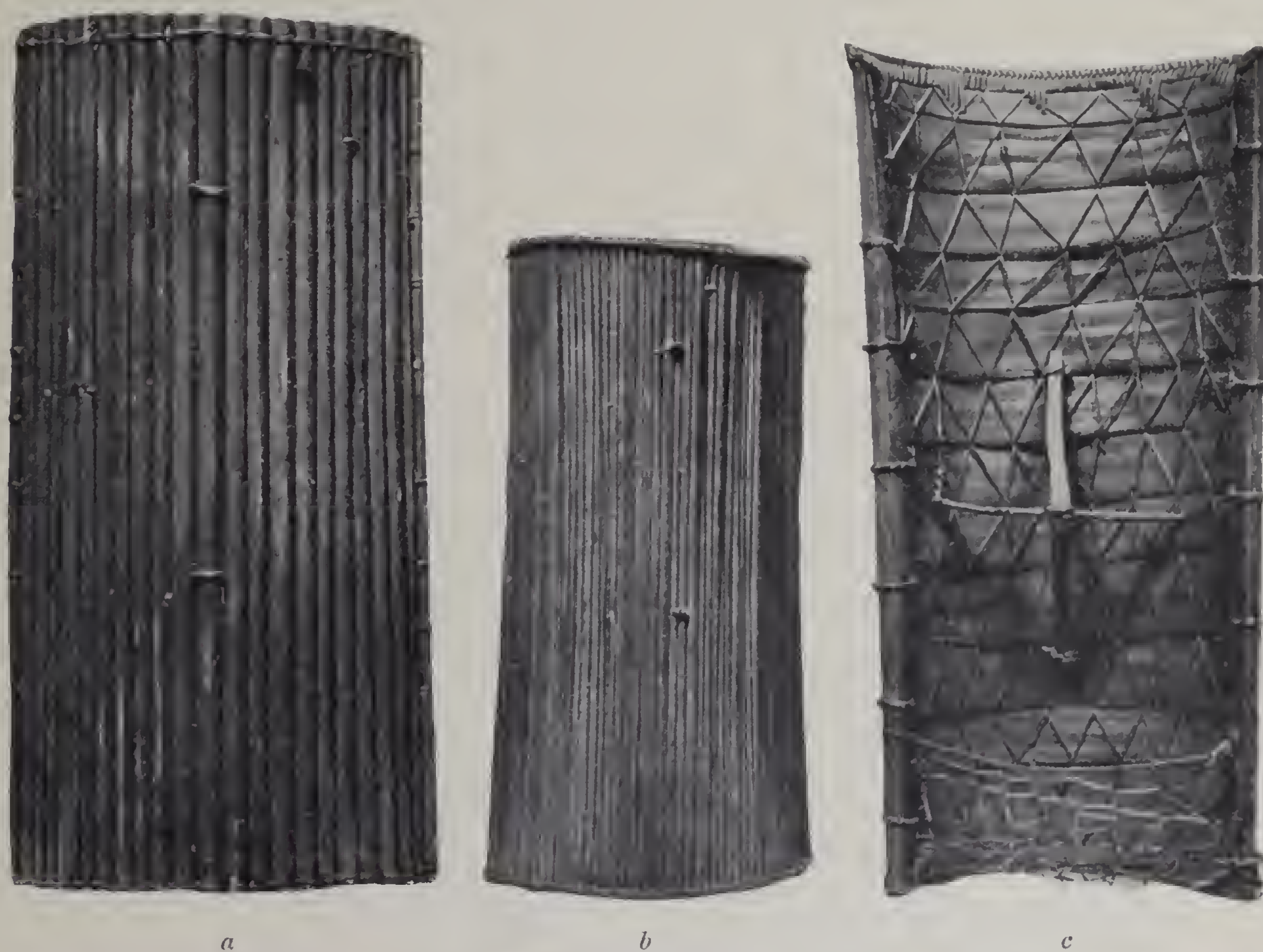
Fig. 167. — Haches Batetela : *a*, Sungu; *b* et *c*, Olemba; *d*, Sungu.

ne les trouvant pas à son goût, il les lança dans le feu qui ne tarda pas à les réduire en cendres. Un peu plus tard, un morceau de viande vint à tomber du pot dans ces cendres. L'homme, furieux contre sa femme, à cause de la négligence qu'elle avait apportée dans l'arrangement de la viande dans le pot, saisit le morceau et le lança au chien en disant à sa femme : « Voilà votre portion! » Le chien mangea le morceau avec avidité. Lorsque l'homme eut terminé son repas,

il donna encore quelques morceaux de viande à son chien, mais cette fois en les prenant directement dans le pot où ils avaient cuits. Il vit alors avec étonnement, l'animal traîner la viande jusque près du feu et la frotter consciencieusement dans les cendres des herbes avant de la manger. Sa curiosité mise en éveil, il essaya du même procédé et reconnut que ces cendres ajoutaient à la saveur de la viande. C'est ainsi que l'on découvrit le moyen de fabriquer du sel avec les cendres de certaines plantes, et c'est toujours ainsi qu'on le prépara jusqu'au moment où les Arabes introduisirent le sel étranger dans le pays.

Origine de l'Agriculture

Autrefois, le millet n'était pas cultivé et les femmes devaient aller très loin pour se procurer leur nourriture quotidienne. Un jour, en sortant de sa hutte, une femme s'effraya et mit en fuite une troupe de petits oiseaux, appelés *gininde*, et



a b c

Fig. 168. — Boucliers Batetela : *a*, Sungu; *b*, Olemba; *c*, Lukenye.

remarqua que ces oiseaux laissèrent échapper quelques graines de millet qui tombèrent dans un sillon naturel. Quelques mois après cet incident, la même femme aperçut des pousses de millet au même endroit où les graines étaient tombées, et se rappela l'incident. Elle voulut les imiter et se mit à semer du millet dans des sillons. Ce furent les débuts de l'agriculture et c'est de cette manière qu'elle fut enseignée aux femmes par les petits Gininde.

L'origine de la Société

Lorsque Winya créa la race humaine, il la partagea en deux groupes, les hommes et les femmes qui vécurent à l'origine dans des villages séparés, les hommes dans l'un, les femmes dans l'autre. Les premiers vivaient du produit de leur chasse et les autres des produits de l'agriculture qui leur avait été enseignée par les *Gininde* de la manière que nous venons de voir. Un jour, un chasseur s'en revenait avec un animal qu'il avait tué lorsqu'il rencontra une femme qui portait une charge de millet. Ils se mirent à causer, et l'homme demanda : « Qu'est-ce que c'est que vous portez là ? », et la femme répondit : « de la nourriture ». « Non », répliqua l'homme « voilà de la nourriture », et il désigna l'animal qu'il portait. Mais la femme ne voulut pas croire que cette viande était comestible, alors l'homme proposa que chacun fit essai des provisions de l'autre. Ils préparèrent sur le champ le repas et constatèrent que la viande combinée avec des aliments farineux formaient un régime excellent. Ravis de leur découverte, ils décidèrent de vivre ensemble, chacun se chargeant de procurer la nourriture à laquelle il était accoutumé. Et voilà qu'au bout d'un certain temps la femme mit au monde un enfant ; au comble de l'étonnement, ils revinrent chacun dans leurs villages respectifs pour annoncer ce fait remarquable. Les hommes surpris, suivirent en foule le père, et la mère revint environnée des femmes de son village. Lorsqu'ils virent la merveille, ils décidèrent tous de se marier et voilà l'origine de la société.



Fig. 169. — Bouffon Dikonde.



Fig. 170. — Panier de bouffon Dikonde.

Le Yuka (Hyrax) et le Chacal

Le yuka et le chacal sont continuellement en train de s'appeler l'un l'autre. Le yuka qui vit dans les arbres, appelle : *Awa-Awa!* en essayant de persuader le chacal de venir le trouver dans son arbre et le chacal appelle toujours le Yuka pour qu'il le rejoigne dans la plaine.

Les Perdrix et les Volailles (Koko)

Une nuit, la perdrix ayant froid dans la brousse envoya sa sœur la poule dans le village des hommes pour chercher du feu. Arrivée au village, celle-ci trouva du grain par terre et se mit à le picorer; quand elle en eut mangé tout son soûl elle s'endormit près du feu. Elle se trouva ensuite si bien ainsi qu'elle décida de ne pas retourner dans la brousse. Et c'est depuis ce temps que la perdrix l'appelle constamment par son *Ko-Ko!* mais le coq répond : « Non, non! restons ici! »

CHAPITRE IV

LES BANKUTU

Chez les Bankutu, chaque village est gouverné par son propre chef appelé *Kfumi*; sous les ordres de ce chef sont placés trois fonctionnaires supérieurs, dont les noms sont respectivement : *Bongo Kenyi*, *Bondi Jaji* et *Buino Kaka*. Un certain nombre d'anciens portant le titre général de Echumu Yandu, assistent ces personnages dans l'administration du village. Outre les fonctionnaires que nous venons de nommer, il existe encore un chef qui prend le commandement des troupes en cas de guerre. On l'appelle *Yulu*, comme chez les Basongo Meno, et de même que dans cette tribu, il n'a ni fonction ni titre en temps de paix. De même encore que dans la plupart des tribus Batetela, les offices de Kfumi ainsi que les autres fonctions honorifiques citées plus haut, sont héréditaires, dans la ligne de descendance masculine, et les fils dans l'ordre de leur naissance sont considérés comme héritiers en première ligne. Si un de ces fonctionnaires meurt sans laisser de fils, les héritiers se suivent dans le même ordre que pour la succession des biens ainsi que nous le verrons plus loin.



Fig. 171.—Chef Bankutu à Bolombo.

Lorsqu'un *Kfumi* est décédé, les Anciens se rendent chez son fils et l'informent de son accession au pouvoir. Le frère du défunt, qui lui sert de régent s'il est mineur, lui enduit tout le corps avec de l'argile blanche, et lui place sur la tête la coiffure à plume d'aigle, insigne du pouvoir. L'usage de cette argile blanche pour se peindre le corps, rappelle la même pratique en usage chez les

Basongo Meno, et les lignes blanches peintes en travers du front d'un nouveau chef élu chez les Batetela, ainsi que nous l'avons déjà décrit.

Il n'existe pas de taxes régulières payables au chef. Les revenus de ce dernier se composent seulement d'un large pourcentage opéré sur les amendes qu'il inflige aux gens qu'il a condamnés, en sa qualité de juge suprême, et de sa part du gibier tué à la chasse. Cette part comprend une jambe de la plus grosse bête tuée et tous les cœurs et les foies, mais l'usage l'oblige d'en donner une part aux Anciens.



Fig. 172. — Bonnet de chef Bankutu.

Somme toute, le *Kfumi*, à part ses fonctions de juge, est un personnage uniquement représentatif. Toutes les décisions importantes concernant la police ou l'administration du village sont prises par ses trois conseillers, *Bongo Kenyi, Bongi Jagi, Buino Kaka*, et par les Anciens. On voit que les chefs Bankutu sont loin d'être aussi autocratiques que ceux des Batetela.

L'insigne distinctif du *Kfumi* est une sorte de petit chapeau en corde tressée dans lequel est plantée une plume d'aigle (fig. 171 et 172); ces coiffures sont merveilleusement fabriquées, et sont tout à fait caractéristiques de la tribu. Le costume porté par le chef diffère peu ou pas de celui porté par les autres hommes de la tribu, sa robe est simplement plus longue et lui descend jusqu'aux chevilles. Il porte à la main une queue de buffle.

De même que chez les Batetela et que chez beaucoup d'autres tribus, le fait d'éternuer, pour un chef, est le signal de démonstrations de politesse de la part des assistants, tous s'écriant : *Ah-h-h-yu-yu-yu!*

En ce qui concerne la moralité en général, les Bankutu ont un niveau moral bien moins élevé que celui des Batetela et leurs idées à ce sujet se rapprochent assez de celles des Basongo Meno. Toute action ayant pour résultat de blesser un étranger, et même de le tuer, est considérée comme digne d'éloge; on doit, c'est vrai, l'hospitalité à tout le monde, mais théoriquement seulement, car, pratiquement, elle est limitée aux seuls membres de la tribu. Bien que la couardise ne soit pas punie, l'homme qui recule est la risée des autres. On rencontre parfois des exemples de suicide généralement commis dans le but d'expier un homicide par imprudence, et, dans ce cas, tout le monde approuve une telle conduite. On se rappellera que les Batetela ne désapprouvent pas non plus ce fait.

La plupart des offenses, des homicides par accident, vols, adultères, offenses envers le féticheur, désobéissance à un chef, rébellion ouverte, constituent des délits punis d'amendes sur lesquelles le chef, en sa qualité de justicier, prélève un pourcentage assez considérable. En cas d'homicide volontaire, le devoir de vengeance incombe aux parents de la victime. L'adultère, comme d'habitude en Afrique, est

considéré comme une injure personnelle; si, cependant un mari trompé surprend les deux coupables en flagrant délit, il se produit une curieuse application de la loi du talion, en ce sens que le coupable peut offrir au mari, à titre de compensation, les faveurs de sa propre femme. Si le coupable nie le fait, le mari tue un esclave appartenant à un tiers qui n'a rien à voir dans le cas présent, et le mange en compagnie de ses amis. Lorsque le propriétaire de l'esclave se présente indigné pour demander des explications, on le renvoit au coupable d'adultère et ce n'est de lui seul qu'il pourra obtenir une compensation pour la perte de son esclave. Cette coutume, qui n'est pas rare dans les communautés primitives, s'applique à tous les autres cas d'injures personnelles. Ce qui semble assez bizarre, c'est qu'une femme fautive n'est jamais punie.



Fig. 173. — Bonnet de chef Bankutu.

Le vol, ainsi que nous l'avons dit, n'est pas réprimé ni puni avec la même sévérité que chez les Batetela; on se contente de condamner le voleur à une amende. Lorsqu'on ne possède pas d'indices suffisants pour établir la culpabilité de quelqu'un, celui qui a été volé va rendre visite au féticheur qui désigne un individu quelconque comme étant le coupable. Si cet accusé proteste de son innocence, on lui administre le poison d'épreuve appelé *Ephumi;* s'il succombe à ce poison, sa culpabilité est considérée comme prouvée, mais s'il le vomit, il établit, par ce fait, son innocence, et l'homme qui avait intenté l'action contre lui doit lui payer des dommages et intérêts dont le montant est assez élevé. Comme d'habitude dans les cas de ce genre, le féticheur est à l'abri d'une demande de compensation. C'est ce même poison d'ordalie que l'on donne à ceux que l'on accuse d'être possédés par des *Oloki*, ainsi que nous le verrons plus loin.

Celui qui revêt un costume ou porte un ornement auquel il n'a pas droit est puni d'une amende.

Si un homme refuse de payer une amende à laquelle le chef l'a condamné, il n'existe pas d'autre moyen reconnu de le contraindre à obéir, que de le rendre l'objet d'un boycottage général.

Pour ce qui concerne la propriété, nous dirons d'abord que chaque village possède ses terrains de chasse, et que tout chasseur qui dépasse les limites de ces terrains est obligé de donner la moitié du produit de sa chasse à celui dont il a empiété le terrain, mais on ne lui impose aucune autre peine subséquente.

La terre appartient à la communauté. Tous les hommes libres peuvent posséder des esclaves et d'autres biens en général, mais les femmes, comme chez les Batetela du nord, ne peuvent pas posséder d'esclaves, et les biens d'une femme mariée appartiennent à son mari. Les esclaves ne peuvent pas posséder à leur tour, d'autres esclaves. Le prêt de propriété n'existe pas.

Les esclaves sont nombreux, et comme chez les Batetela du nord, ce sont tous des étrangers, la plupart du temps, des Akela, et aussi quelques Baluba. On se les

procure en les achetant dans leurs pays d'origine. Comme nous l'avons vu, les hommes libres peuvent tous posséder des esclaves, mais ceux-ci ne le peuvent pas à leur tour, bien qu'ils soient autorisés à posséder d'autres biens et à prendre part à la guerre. Le propriétaire d'un esclave a sur lui droit de vie et de mort, mais doit lui donner une femme de sa condition. A l'inverse des tribus Batetela, les Bankutu ne tolèrent pas le mariage entre homme libre et esclave, et même, les rapports sexuels entre un homme libre et une esclave sont tout à fait prohibés. Si jamais un homme commet une telle offense envers la morale publique, aucune



Fig. 174. — Monnaie Bankutu : *Oshele*.

femme libre ne voudra plus de lui par la suite, et si cet homme était marié, il peut bien être certain de se voir aussitôt abandonné de toutes ses femmes et ce, sans pouvoir réclamer la plus petite partie de la somme qu'il a payée pour ces femmes. De même que chez les Basongo Meno, les esclaves mâles ne portent pas de cicatrisations et n'ont pas non plus le droit de porter des ornements de quelque nature qu'ils soient, mais les femmes esclaves ont les mêmes cicatrices sur le corps que les femmes libres; de plus, la coutume interdit aux hommes esclaves de porter un vêtement autour des reins, et ils portent simplement le costume national des Akela, consistant en deux petits morceaux d'étoffe cousus ensembles, passés entre les jambes et relevés par devant et par derrière. La fin d'un esclave c'est d'être mangé, qu'il soit mort de mort naturelle ou de mort violente; en fait, aucun esclave ne peut être enterré pour certaines raisons que nous expliquerons plus loin.

Un esclave désobéissant est donné par son maître pour être mangé par les hommes du village.

Les lois qui régissent les successions, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, sont très voisines de celles en usage dans la plupart des tribus Batetela. Le rang et la propriété sont toujours hérités dans la ligne de descendance masculine et dans l'ordre suivant : en premier lieu, les fils, puis les frères suivant l'ordre de la naissance, puis les fils des frères dans l'ordre de la naissance de leurs pères respectifs. Les esclaves ne sont pas différenciés des autres biens au point de vue de



Fig. 175. — Monnaie Bankutu : a, *Konga* ; b, *Dikonga* ; c, *Iwenga* ; d, *Budju*.

l'héritage; de même pour les veuves du défunt qui passent à son héritier, sauf, toujours, la propre mère de cet héritier qui peut se remarier à son gré, pourvu encore que son nouveau mari retourne à l'héritier la somme primitive versée lors du mariage de la femme. Cette loi sur l'héritage des veuves n'est pas absolue, en ce sens que l'une des veuves peut refuser de devenir la femme de l'héritier de son mari défunt et est libre de choisir son époux en se conformant aux mêmes conditions que celles exigées pour la mère de l'héritier.

Le tuteur d'un mineur est son oncle paternel le plus âgé.

Comme commerce, les Bankutu importent de chez les Basongo Meno le cuivre brut et l'exportent chez les Akela, en échange de la monnaie de cuivre *Konga* que nous décrirons plus loin ; ils exportent aussi, chez ce même peuple, du sel et reçoivent en échange du fer. Il n'existe pas de marchés périodiques.

La monnaie se divise de la manière suivante : La plus haute unité monétaire est un grand couteau de jet en fer appelé *Oshele* (fig. 174) d'une valeur conventionnelle, et dont nous avons décrit l'origine dans un livre déjà paru (Annales du musée du Congo belge, série III, t. II, fasc. I, *Les Bushongo,* p. 43) ; d'une valeur plus faible, est une barre de cuivre, courbée en forme d'U et garnie à chaque extrémité d'une collerette en forme de disque, c'est un *Konga* (fig. 175*a*) ; ensuite vient une tête de javelot en fer embouti, la lame ayant la forme d'un losange avec une nervure médiane, c'est un *Dikonga* (fig. 175*b*), puis l'*Achoa*, un fer de hache en forme de coin, puis l'*Iwenga* (fig. 175*c*), un fer de houe d'une valeur conventionnelle ; enfin, un *Budju* (fig. 175*d*), couteau en fer, également d'une valeur conventionnelle. Les monnaies *Woshele, Konga, Dikonga, Iwenga* et *Budju* sont exportées chez les Basongo Meno (ainsi qu'il est relaté dans l'ouvrage mentionné plus haut, p. 268), lesquels, cependant, appellent le *Konga, Boloko* et donnent le nom de *Kundja,* à *Iwenga* et au *Budju.* Chez les Bankutu, la valeur comparative de ces monnaies s'établit de la façon suivante :

5 Budju	= 1 Achoa
2 Iwenga	= 1 Achoa
10 Achoa.	= 1 Dikonga
3 Dikonga	= 1 Konga
25 Dikonga	= 1 Woshele.

Par conséquent, cela donne au *Woshele* une valeur de 250 *Achoa* ou 1,250 Budju.

Les autres valeurs sont :

Un esclave	= 5 Dikonga
Une esclave	= 6 Dikonga
Une femme	= 2 Woshele.

On voit donc qu'une femme est considérée comme ayant une valeur supérieure de presque huit fois à celle d'une esclave.

Donnons comme point de comparaison la valeur de ces mêmes monnaies chez les Basongo Meno :

2 petits Kundja (c'est-à-dire Iewnga ou Budju).	= 1 grand Kundja
10 grands Kundja	= 1 Boloko
Un esclave	= 2 Boloko
Une esclave	= 3 Boloko
Une femme.	= 10 Boloko

On voit par conséquent que le prix d'achat d'un Boloko ou Konga dans le pays des Basongo Meno est d'un cinquième plus élevé pour un esclave ; de la moitié plus élevé, pour une esclave ; et d'un cinquième, pour une femme.

Les blocs de sel de fabrication Basongo Meno et appelés *Wefu* servent aussi de monnaie chez les Bankutu, à raison de deux petits blocs, ou un grand, pour un *Achoa.*

Autant que nous avons pu l'observer, les Bankutu ne sont pas un peuple très musical, étant sous ce rapport bien au-dessous des Batetela. En fait, les seuls instruments observés étaient des cornes et des sifflets. Les sifflets ont une forme sphérique et sont faits de l'enveloppe d'une graine, ou bien modelés en terre.

Dans chaque sifflet on a ménagé un trou assez grand dans lequel, ou plutôt, au-dessus duquel on souffle, et quatre autres trous plus petits disposés par paires pour les doigts, et permettant, en les bouchant tour à tour, d'obtenir une série de notes. On rencontre un instrument analogue chez les Basongo Meno, ainsi que nous l'avons décrit dans *Les Bushongo*, p. 269.



FIG. 176. — Danse Bankutu.

En ce qui regarde la guerre, il convient tout d'abord de faire cette remarque que les Bankutu, qui étaient primitivement un peuple chasseur, ne sont devenus un peuple guerrier que sous l'influence des circonstances. Ils furent forcés de tenir en échec les Akela qui les obligèrent au début à abandonner leur habitat primitif pour émigrer dans le pays qu'ils habitent actuellement. Et ce pays, ils durent le conquérir sur les Basongo Meno qui en avaient la possession. Le profond dégoût des étrangers les a amenés également, par force, en conflit constant avec les blancs, et ils forment maintenant, pour ainsi dire, le seul peuple dans tout le bassin du Kasaï qui essaye encore de se défendre contre l'influence européenne. Comme les Bankutu sont une race de chasseurs, leur tactique de combat se ressent naturellement de leurs aptitudes pour la chasse, et ils pratiquent beaucoup la guerre d'embuscade. Il semblerait à un observateur superficiel, que ces indigènes soient assez peureux, puisqu'ils se retirent toujours devant l'ennemi, mais ils finissent en général par tromper leurs adversaires et par les tuer. Leur principal objet est d'accabler un ennemi sans être aperçus et le guet-apens est une de leurs armes les plus efficaces.

Les combattants sont tous les individus mâles de la tribu, assez vieux pour savoir se servir d'un arc. Ils sont conduits par un chef, qui n'est pas le chef du village, mais, comme chez les Basongo Meno, un fonctionnaire spécial appelé *Yulu* et qui, en temps de paix, n'a pas d'attributions spéciales. La principale arme de guerre est l'arc, mais une partie des combattants est aussi armée de javelots qu'on lance sur l'ennemi. Il existe deux espèces de flèches : l'une est une simple nervure de feuille, l'autre est garnie d'une pointe en fer. On garnit ces flèches, l'une comme l'autre, d'un poison qui est le même que celui employé par les Batetela. On se sert des couteaux pour se défendre (fig. 177). Autrefois on se servait aussi, pour la défense, de boucliers dont l'usage a aujourd'hui complètement disparu. L'approche des villages est défendue par un certain nombre de pièges : des pointes de bois empoisonnées fichées dans les sentiers et recouvertes de feuilles fraîches, des trappes dont le fond est garni de

piques; dans la brousse, de petites tiges pointues dirigées vers l'ennemi, qui se placent souvent de chaque côté des trappes, de telle sorte que si l'ennemi échappe à l'un des pièges il tombe dans l'autre. Il existe aussi des trappes, commandant par un fil tendu sur le sentier, le déclanchement automatique d'un arc; souvent à l'entrée des villages, on *amorce*, en quelque sorte, ces trappes avec une volaille et, dans un cas dont nous avons eu connaissance, l'appât était un enfant (ceci était préparé pour un Européen, car les indigènes savaient bien « qu'un Européen ne pourrait pas laisser un enfant ainsi couché dans un sentier »). Des pièges analogues sont placés aussi dans les huttes. Il n'y a pas d'attaque la nuit, et en fait elles seraient assez difficiles dans la forêt. Pour la conduite actuelle d'un « raid », les Bankutu se rapprochent plus par leur méthode des Batetela que des Basongo Meno. En temps de guerre, les femmes s'enfuient dans la brousse, mais si l'ennemi les découvre, il peut les capturer pour ne les rendre que moyennant une rançon. Les hommes sont très rarement faits prisonniers, mais si par hasard cela arrive, le prisonnier peut être relâché moyennant le payement d'une somme d'argent. Les esclaves prennent part à la guerre, de concert avec les hommes libres; ces derniers mangent les corps de leurs propres esclaves tués pendant l'action; mais ils ne mangent pas ceux des hommes libres qui ont été tués dans les mêmes conditions. Avant le début des hostilités a lieu une cérémonie dans le but de communiquer, d'une façon magique, à toute l'armée une immunité parfaite contre les armes de l'ennemi. Nous décrirons cette cérémonie plus loin.



Fig. 177. — Couteaux Bankutu.

Le guerrier qui a tué un ennemi ou simplement un animal redouté pour sa puissance, peint sa figure avec de la suie et a le droit de porter une plume d'aigle dans les cheveux. Ce sont les femmes qui sont le plus souvent la cause des guerres entre les villages.

Pour les négociations de paix, on a recours aux services de ceux des hommes qui étaient mariés avec des femmes du village ennemi.

Si l'on considère la question de la parenté chez les Bankutu, il semblerait que les enfants sont, ou au moins étaient autrefois, regardés comme plus apparentés à la mère qu'au père, malgré ce fait que les enfants légitimes appartiennent au père et que la propriété se transmet en ligne de descendance masculine. Ceci semble être dû à la croyance qu'ont les indigènes que l'âme d'un homme renait dans la personne de l'un des enfants de sa sœur.

Les enfants illégitimes appartiennent au grand-père maternel. Il existe, en outre de ces relations de parenté, un certain rapport entre les individus nés le même mois de la même année. Ils sont *Ishoke* les uns vis-à-vis des autres; on les considère comme frères ou sœurs, et lorsqu'ils sont de sexes différents ils ne peuvent se marier entre eux. Chez les Basongo-Meno existe une relation analogue qui porte le même nom, mais qui ne s'applique qu'aux enfants nés le même jour. La fraternité d'âge existe chez les Bushongo de la même manière que chez les Bankutu, mais ici se nomme *Bay*.

Les termes employés par les Bankutu pour désigner les diverses relations de parenté sont les suivants :

Père du père	*dui*
Père de la mère	*dui*
Père	*papa*
Frère du père	*papa*
Frère de la mère	*nyangopami*
Père de la femme.	*bokilu*
Père du mari	*bokilu*
Frère aîné	*mama*
Frère cadet	*wankfunji*
L'aîné des enfants du frère du père.	*mama*
Le plus jeune des enfants du frère du père . .	*wankfunji*
Enfant du frère de la mère	*wona nyangopami*
Frère de la femme	*bokilu*
Frère du mari	*omi*
Enfant	*wona*
Enfant du frère	*wona*
Enfant de la sœur.	*wona*
Mère du père	*dui*
Mère de la mère	*dui*
Mère	*mam*
Sœur du père	*papakaji*
Sœur de la mère	*guya*
Mère de la femme.	*bokilu*
Mère du mari	*bokilu*
Sœur aînée	*mama*

Sœur cadette	*mama*
Enfant de la sœur du père	*wona nyangopami*
Enfant de la sœur de la mère	*Wona nyangopami.*
Sœur de la femme	*Wadyi.*
Sœur du mari	*Bokali.*

Un homme libre doit se marier avec une femme de sa condition, les mariages entre libres et esclaves étant interdits. De même chez les Basongo Meno, la femme peut être ou ne pas être du village de son mari, mais doit être envers lui dans des relations de parenté plus éloignées que celle du cousin au second degré. Nous rappellerons que l'exogamie de village à village est pratiquée par les Olemba, mais il ne semble pas que cette coutume soit suivie par les Bankutu.

Il existe deux espèces de mariage, le mariage précoce et celui entre adultes. Le premier consiste dans les fiançailles de deux jeunes enfants, garçonnet et fillette, ou bien est décidé par les mères de deux tout jeunes enfants. Dans le mariage entre adultes l'homme fait d'abord sa déclaration à la femme et ensuite va parler avec les parents. A l'inverse des Bankutu-Basongo Meno, les Bankutu ne regardent point le consentement de la femme comme nécessaire et cependant ce consentement est le plus souvent recherché. Le prix du mariage, généralement de deux *Woshele*, est payé au père de la femme, et cette dernière peut alors suivre son mari dans son village. Comme chez les Batetela et les Basongo Meno on n'attache aucune importance à la virginité de la fiancée; en fait, autant que nous avons pu nous en informer, aucun homme ne voudrait épouser une vierge, et en vérité, le fait qu'une femme a déjà eu des enfants avant le mariage est plutôt une recommandation qu'autrement. Les relations sexuelles entre les époux peuvent avoir lieu sitôt après le mariage, mais le plus souvent ont déjà eu lieu avant.



FIG. 178. — Couteau en bois; type Bushongo.

La polygamie est générale, mais il est très rare de trouver un homme ayant plus de trois femmes Les femmes ont le rang que leur assigne l'époque de leur mariage et la principale est la première épousée. Chaque femme possède une hutte séparée où elle reçoit la visite de son mari lorsqu'elle est mariée, ou bien de ses amants lorsqu'elle ne l'est pas. Les femmes ne sont jamais ni louées ni prêtées, mais, comme on l'a vu, celui qui est pris en flagrant délit d'adultère avec la femme d'un autre homme peut offrir à cet homme les faveurs de sa propre femme en compensation. En ce qui concerne le fait de prêter les femmes, et en général, la polyandrie, il est intéressant de noter que bien que celle-ci n'existe pas à proprement parler chez les Bankutu, le frère d'un homme quelconque, aussi bien que son *Ishoke* peuvent avoir accès auprès de sa femme, et, en fait, le font souvent, sans aucune objection de sa part.

Un homme peut divorcer à son gré, et s'il le fait durant la même saison, ou bien

avant que sa femme lui ait donné un enfant, il peut exiger la restitution du prix de sa femme. La femme peut aussi quitter son mari à volonté mais doit lui rendre le prix qu'il a payé pour elle si elle ne lui a pas encore donné d'enfants. Dans le cas de divorce ordinaire, les enfants restent avec le père auquel ils sont sensés appartenir, bien qu'il n'ait pas le droit de les vendre ni de les mettre à mort. Ainsi que nous l'avons fait remarquer, les enfants illégitimes appartiennent au père de la mère. L'adoption existe et les enfants adoptés ont les mêmes droits que les autres. Les veuves d'un homme deviennent normalement les femmes de son héritier avec cette exception que si cet héritier est le fils du défunt, sa mère qui est parmi les veuves est libre de se marier à son gré, et celui qui l'épouse doit restituer à l'héritier le prix qu'elle a été payée. Si les autres femmes refusent de devenir les épouses de l'héritier, elles sont libres aussi de se marier à d'autres pourvu qu'elles obéissent aux mêmes règles.

La position adoptée par les deux sexes pendant l'acte sexuel est la même que celle décrite pour les Bushongo (*Les Bushongo*, p. 110). La masturbation, mutuelle ou solitaire, est pratiquée, mais on ne rencontre aucun cas d'inversion sexuelle d'aucune espèce.

Pour ce qui est de la religion, nous n'avons trouvé aucune trace de croyance à une puissance supérieure créatrice, excepté chez les tribus *Dyungu* près de Bolombo, qui croient en un être suprême *Wina*. Cette appellation est assez curieuse, étant donné que le terme *Wynia* est employé par les Batetela du sud, lesquels n'ont jamais été en contact avec les Bankutu, pour désigner l'être suprême et aussi le soleil, alors que les Batetela du nord emploient, pour le premier, *Matetela*, et pour le second *Dishashi*.



Fig. 179. — Masque de féticheur Bankutu.

Comme chez les Basongo Meno et plusieurs tribus de cette région, la croyance à un principe malfaisant, qui possède les individus et, par leur intermédiaire, cause la mort d'autres individus, est tout à fait générale. Les personnes accusées ainsi de possession démoniacale, sont soumises à l'épreuve du poison *Efumi*, ainsi que cela à été décrit plus haut.

La nature immatérielle de l'homme est considérée comme composée de deux éléments, une « âme », *Edimo*, et une « ombre » *Jinjingi*. Cette ombre périt avec le corps, mais l'âme renait dans le premier enfant, fille ou garçon, que met au monde la sœur du défunt, après le décès de celui-ci.

Cet enfant est nommé d'après le nom du défunt et considéré comme sa réincarnation. Si le défunt n'a pas de sœur, ou si celle-ci ne met pas d'enfants au monde après son décès, son *Edimo* devient un fantôme, *Tungende*, qui erre alentour

et trouble les vivants. Le mot *Edimo* est évidemment le même que le mot *Edimu* des Sungu et *Ejimo* des Batetela-Olemba, qui tous deux désignent le même élément de la nature spirituelle de l'homme. Cependant les Basongo Meno, eux, appliquent le terme *Edimo* à l'âme après la mort (le *Tungende* des Bankutu.)

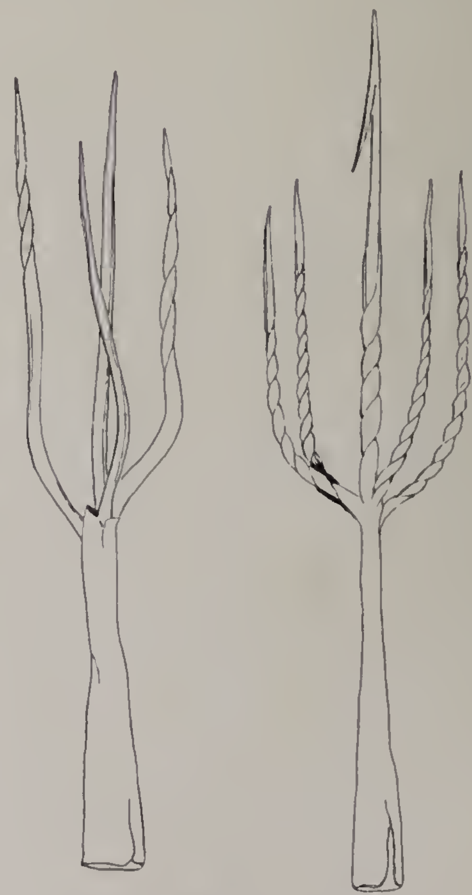


Fig. 180.
a, fourchette en cuivre; *b*, épingle en cuivre.

Il semble que les Bankutu considèrent l'existence de l'*Edimo* après la mort comme liée au fait que le corps reçoit une sépulture, car les esclaves morts sont mangés et jamais enterrés. Et la raison que les indigènes donnent de cette coutume est que si un esclave était enterré, son âme pourrait revivre, et revenir tuer son maître pour se venger des mauvais traitements qu'il lui a infligés pendant sa vie, alors qu'une fois l'esclave mangé, il ne peut plus être question d'un pareil retour.

Parmi les pratiques magiques, la plus importante est appelée *Tongotongo ;* elle précède le début des opérations militaires et est censée supprimer l'effet des armes de l'ennemi. Pour cette cérémonie, le cœur d'un des membres de la tribu ennemie est indispensable, ou, s'il s'agit d'un Blanc, celui d'un de ses domestiques. Ce cœur subit de la part du féticheur une préparation secrète et est ensuite distribué aux guerriers qui, en le mangeant, deviennent invulnérables.

Au sujet de la mort, le moribond est assisté de son père, ses frères, ses femmes et ses enfants. Après la mort, le corps est peint avec du *Tukula*, et laissé tel quel dans une position; il est ensuite placé sur un échafaud, et enfumé pendant un ou deux mois, ce temps étant proportionné à l'importance du défunt. On rencontre aussi cette coutume d'enfumer les morts, chez les Basongo Meno, mais là, l'opération ne dure que trois jours. Les usages Bankutu et Basongo-Meno diffèrent quant à la forme de la tombe et à la position que le corps a dans cette tombe. La tombe, qui est creusée aussitôt que l'enfumage est complet, est de forme circulaire et ressemble exactement aux trappes de chasse que l'on creuse pour capturer le gibier. Le corps du défunt, vêtu du costume qu'il portait au moment de la mort, est placé dans la tombe par la mère et les frères (surtout les frères aînés). Le corps est couché sur le dos, la tête dans la direction de l'ouest, les genoux remontés et les plantes des pieds à plat sur le sol, les mains sont placées paume contre paume et reposent sur la poitrine, la tête est soutenue par un bâton placé dessous. On ne


Fig. 181.
Manches de javelot Bankutu.

place dans la tombe ni armes, ni pots, ni rien. Rien non plus n'indique l'endroit d'une sépulture, pas une élévation de terre, aucun monument, et la cérémonie est la même pour les deux sexes. Tout le village observe le deuil pendant un jour, et les parents pendant un mois. Les veuves se rasent la tête, se peignent la figure avec de l'argile blanche et portent des haillons ; elles conservent leur appareil de deuil pendant deux ou trois mois.



Fig. 182. — Cicatrisation Bankutu.

Le mot habituel employé comme terme de salutation est *Jimu*.

Une différence entre les Bankutu et les Basongo Meno est que chez les premiers n'existent pas de prohibitions relatives à la nourriture et qui doivent être observées par les individus des deux sexes. Les hommes peuvent manger, et en fait ils mangent de toutes les sortes de viandes, poissons et volailles. Parfois, cependant, quelques-uns sont forcés de diminuer un peu leur consommation de viande de crocodile, et on donne de cela la raison que cet animal n'a pas « un cœur fort ».

Quant aux femmes, elles n'ont pas une si grande liberté dans le choix de leurs aliments, quelques animaux leur sont tout à fait interdits : le léopard, une petite antilope appelée *Buluku*, les chiens, les poules, le coucou, le crocodile, les serpents et la chair humaine.

Comme végétaux, les principaux sont les ignames et le manioc. On prépare ce dernier de la manière suivante : on laisse tremper les racines pendant quatre jours entiers

dans l'eau ; le cinquième, on les retire, on les sèche au soleil, et on les râpe ; on remplit alors un pot d'eau et on le met sur le feu, puis, sur l'ouverture de ce pot, on place une assez grande quantité de cette farine de manioc, enveloppée dans des feuilles supportées par de petites tiges disposées en travers de l'ouverture, et empêchant ainsi un contact direct avec l'eau contenue dans le vase ; on allume alors le feu, et c'est la vapeur qui cuit la farine ; on l'enlève ensuite pour la servir et la manger. Cette méthode est bien la même que celle employée par les Basongo Meno, à cette exception près, que ceux-ci ne laissent tremper les racines que pendant trois nuits seulement.



FIG. 183. — Homme Bankutu de Bolombo.

Quoique l'on mange la viande faisandée, on la préfère généralement fraîche. On n'en perd rien, même si elle est littéralement décomposée. On connaît bien le procédé de conservation de la viande par fumigation, mais cette méthode est loin d'être aussi employée que chez les Basongo Meno. Quelques personnes font bouillir cette viande fumée avant de la manger, mais d'autres la font simplement chauffer sur le feu.

On mange le sang, sauf celui des êtres humains. Ce sont les femmes qui font la cuisine dans des pots, qui ne sont jamais nettoyés; sous ce rapport, les Bankutu ressemblent, dans leurs habitudes, plus aux Basongo Meno qu'aux Batetela. Les coutumes concernant la manière de manger ressemblent plus à celles des Olemba qu'à celles des autres tribus Batetela, en ce sens que la femme mange avec son mari, souvent même dans le même bol.

Quelques hommes se servent de fourchettes appelées *Lulu* (fig. 180*a*), mais les femmes n'emploient jamais cet ustensile. La boisson habituelle est le vin de palme. L'hôte boit et mange avant son invité. On prépare du sel végétal de la manière suivante : on coupe une grande quantité d'herbes croissant dans les terrains marécageux, et on en forme des meules d'environ trois pieds de haut ; on met le feu à ces meules, et on place ensuite les cendres ainsi obtenues, dans des filtres d'osier ou d'écorce; on fait passer de l'eau sur ces cendres, et on la recueille à sa sortie, chargée de matières salines;



FIG. 184. — Cicatrisation de femme Bankutu.

on place cette sorte de saumure dans des vaisseaux d'écorce que l'on présente au feu, allumé dans un trou pratiqué dans le terrain, on ajoute de l'eau fraîche à mesure que celle qui est contenue dans le vase s'évapore, enfin on laisse le tout s'évaporer ; il reste alors, au fond du vase, un bloc de sel. La méthode est celle pratiquée par les Basongo Meno, qui eux cultivent cependant la plante dont ils se servent pour préparer le sel. On mange la terre « parce que c'est bon ». On obtient le feu par friction en appliquant la méthode de giration. On fume le tabac, et la pipe est passée de main en main, de même que chez les Basongo Meno et les Batetela. On dit bien que l'usage de fumer le chanvre existe, mais on peut affirmer que ce produit n'est consommé que par ceux des Banku qui ont été en rapport avec les Akela. Comme les Batetela du nord, mais à l'inverse des Basongo Meno, les Bankutu sont cannibales.


Fig. 185. — Coiffure Bankutu.

C'est une habitude assez répandue, mais limitée aux hommes, et les victimes sont toujours des esclaves, car les Bankutu ne mangent jamais d'hommes de la même race qu'eux. Tous les esclaves sont finalement mangés, quels que soient leur sexe, et la façon dont ils ont trouvé la mort. Car en fait, aucun esclave ne peut être enterré, son âme, prétend-on, en profiterait pour revenir tuer son maître, comme vengeance des mauvais traitements subis sous sa domination. Lorsqu'un esclave meurt, tous les individus mâles du village prennent part au festin, même les tout jeunes garçons; les villages voisins envoient aussi des leurs pour réclamer une part du corps. Les esclaves tués à la guerre sont mangés par les habitants du village auquel ils appartenaient auparavant. Un homme ayant subi un dommage par la faute d'autrui, tuera souvent un esclave appartenant à un tiers, de manière que celui-ci vienne exiger compensation de la part de son offenseur. Un esclave désobéissant est donné aux habitants du village par son maître pour être mangé par eux. Tout le corps est mangé, à l'exception du sang et de la chevelure ; on va jusqu'à briser les os pour en sucer la moelle. Au contraire des Batetela, les Bankutu destinent des vases spéciaux à la cuisson de la chair humaine. Il existe deux façons de préparer cette nourriture : on peut simplement la faire bouillir et la manger asaisonnée de sel, ou bien la saupoudrer d'abord de sel et de poivre de Cayenne, la rouler et la faire griller.


Fig. 186. — Coiffure Bankutu.

Lorsque l'on veut chasser, on organise des parties en commun, on dispose des

filets sur une ligne ayant parfois jusqu'à 300 yards de long, et sous le vent, par rapport à l'endroit où l'on suppose que se trouve le gibier. Les chasseurs s'approchent alors de leur proie du côté du vent, et le gibier vient donner dans les filets. On dispose généralement un autre filet à une faible distance du filet principal et dans le même alignement, de sorte que si l'animal voit l'un des filets et se tourne pour l'éviter, il va se jeter dans l'autre. Les chasseurs sont armés soit d'arcs, soit de javelots, mais certains hommes vigoureux portent les deux. La répartition du produit de la chasse se fait de la manière suivante : Le chef reçoit le cœur et le foie de tous les animaux tués, ainsi qu'une patte du plus gros. Le reste est divisé équitablement par un ancien entre les autres chasseurs. On prépare, pour les phacochères et les antilopes, des trappes d'environ sept pieds de profondeur et garnies, au fond, de pointes Les Bankutu ne se risquent point à attaquer le buffle ou l'éléphant.



Fig. 187. — Hommes et femmes Bankutu.

Chaque village possède ses terrains de chasse à lui, et, ainsi que nous l'avons rapporté déjà, celui qui est pris à en dépasser les limites est obligé de donner une moitié de sa chasse au propriétaire du terrain. Celui qui a tué un animal redouté par sa force pique une plume d'aigle dans ses cheveux et s'enduit le visage de suie.

Les Bankutu sont des pêcheurs plus actifs que les Batetela du nord et sous ce rapport se rapprochent assez des Basongo-Meno. Pour prendre le poisson, on creuse un canal allant de la rivière dans les terres, mais tournant de manière à venir rejoindre la rivière un peu plus en aval. A cette embouchure, on dispose une petite palissade de nervures de feuilles de palmier. Lorsqu'on suppose que le poisson est entré dans le canal, on ferme l'entrée de celui-ci par une petite digue, puis on épuise l'eau du canal et il ne reste plus qu'à ramasser le poisson.

Certains javelots Bankutu sont emmanchés d'une sorte de fourche (fig. 181) à quatre ou cinq dents ; ces armes servent à harponner en quelque sorte le gibier pour la capture duquel le chasseur est à l'affût. Ces sortes de javelots sont particuliers aux Bankutu. Quelquefois on tire les poissons avec des flèches ou bien encore on les stupéfie avec quelque poison ; deux poisons de ce genre sont en usage : on les nomme respectivement *Wosho* et *Ontoko*.

L'agriculture n'a pas atteint chez les Bankutu un degré de développement bien considérable. Le sol est d'abord déblayé par les hommes pour préparer la culture, tout le reste du travail est dévolu aux femmes. On cultive le manioc et deux variétés d'ignames, et, dans le village même, le tabac. On défriche un nouveau sol pour chaque nouvelle culture, et le même sol ne reçoit jamais deux fois de suite la même plantation.


Fig. 188. — Hommes Bankutu.

Les Bankutu pratiquent la cicatrisation et leur marque de tribu ressemble à celle des Basongo Meno. Elle consiste en un groupe de cercles concentriques sur chaque tempe (fig. 182), et en un groupe de cicatrices elliptiques disposées en ligne sur le front ; ces dernières sont beaucoup plus espacées que celles des Basongo Meno. Les femmes portent sur les joues et sur les tempes de grandes cicatrices semi-lunaires (fig. 184). Les esclaves hommes ne portent aucune cicatrice, mais les femmes de la même condition adoptent celles des femmes libres.

Au contraire des Basongo Meno et des Batetela, les Bankutu ont leurs incisives enlevées dans leur jeune âge. Les individus plus âgés s'arrachent les incisives inférieures, s'ils en ont le courage, mais ceux qui sont un peu « douillets » ne consentent point à subir cette opération. On ne porte aucun ornement dans le nez, les lèvres et les oreilles.

La circoncision est générale, et on la pratique de très bonne heure ; n'importe qui peut faire cette opération, et le prépuce est simplement jeté.

La façon de se peigner est analogue à celle qui est, ou tout au moins, était en vogue autrefois chez les Basongo Meno. Les hommes se rasent les cheveux, environ deux pouces et demi en arrière du front, et de même, le long de l'occiput suivant une ligne qui va du sommet d'une oreille à l'autre. Le reste des cheveux croît librement, et est tordu en petites nattes qui pendent derrière la tête sur le cou (fig. 185 et 186). Parfois chacune de ces petites nattes est tordue autour d'une petite tige d'herbe.

En signe de deuil, on se rase la tête complètement. En temps normal, la

moustache est rasée, et quelques individus portent la barbe. Les hommes comme les femmes s'arrachent les cils et les sourcils et se rasent les poils des parties intimes.

En ce qui concerne les ornements, les individus des deux sexes portent une quantité de bracelets de fer aux deux bras et un anneau de même métal à chaque jambe (fig. 171 et 183). Les femmes portent, en outre, des colliers de perles, autour du cou et autour de la taille, juste au-dessus de leur jupe. On ne rencontre pas chez les Bankutu l'habitude de porter une ceinture de perles sous la robe, comme le font tant de femmes Bantu. Les esclaves mâles ne peuvent porter aucun ornement.

Les enfants au-dessous de dix ans seuls vont nus, les autres individus sont habillés. Les hommes portent un jupon d'étoffe de palmier retenu par une ceinture de peau. On passe l'extrémité supérieure du jupon dans la ceinture en avant, et on la replie vers le bas, le pli ayant plusieurs pouces de largeur.



Fig. 189. — Hommes Bankutu.

Ainsi drapé, ce vêtement pend jusqu'à un pouce environ du genou, et ses deux extrémités ne se rejoignent pas, de sorte que la face latérale de la cuisse droite est laissée à découvert. Dans la plupart des endroits, le costume des femmes est analogue à celui des hommes, mais il existe, près du Sankuru, un costume qui se compose uniquement d'une ceinture de peau, supportant une épaisse frange de cordelettes en fibres de palmier, descendant jusqu'aux genoux.

Le chef (fig. 171), comme nous l'avons déjà mentionné, porte un costume pareil dans l'ensemble à celui de ses sujets, mais avec cette différence que sa robe descend jusqu'aux chevilles. Il a également le privilège de porter une sorte de calotte en corde tressée, et ornée d'une plume d'aigle. Ces plumes peuvent aussi être portées par ceux qui ont tué un ennemi redouté ou un animal puissant.

Les esclaves mâles portent un costume particulier, propre à la tribu des Akela à laquelle appartiennent la plupart des esclaves. Il est composé de deux petits morceaux d'étoffe cousus ensemble, passant entre les jambes, relevés et attachés en avant et en arrière à la ceinture.

Ceux qui portent un costume ou un insigne qu'ils n'ont pas qualité pour porter sont punis d'une amende.

On enterre les morts avec les vêtements qu'ils portaient au moment où ils sont morts.

Les huttes des Bankutu ressemblent dans leurs lignes générales à celles des Bushongo de l'ouest, c'est-à-dire qu'elles sont rectangulaires avec un toit à pignon (fig. 192), les murs aussi bien que le toit sont recouverts de feuilles de palmier. Les principales différences sont les suivantes : un fût vertical, fait de bandes d'écorces disposées verticalement, et s'étendant depuis le sol jusque environ aux deux tiers de la hauteur du mur, entoure la maison ; ces morceaux d'écorces sont maintenus par des baguettes horizontales, fixées extérieurement et en haut. L'orientation de la maison est aussi différente. L'axe principale de la construction est à angle droit avec la rue au lieu de lui être parallèle. Les portes sont pratiquées dans les plus petits côtés du rectangle et donnent par conséquent sur la rue. Les toits, couverts de feuilles, sont très légers et on emploie les moyens suivants pour empêcher qu'ils ne soient emportés par le vent : on attache trois ou quatre perches solides par-dessus le chaume comme chez les Batetela du nord et allant depuis les larmiers jusqu'au faîte du toit. Ces perches sont disposées sur chacun des côtés du toit de manière à s'associer deux à deux, elles dépassent de beaucoup le faîte du toit de chaque côté. Chaque femme adulte, mariée ou non, possède sa hutte à elle.



Fig. 190. — Homme Bankutu.

Les Bankutu se servent de canots creusés. Les Bankutu voisins du Lukenye ont des canots creusés et munis, de chaque côté, d'une poutre destinée à rétablir l'équilibre de l'embarcation. Ils ne savent pas nager.

Au point de vue de l'industrie, les Bankutu ne sont pas très avancés. Les hommes préparent les peaux d'antilope et de porc, font de la corde en fibre de raphia, et tissent de l'étoffe de palmier, sur le métier que l'on rencontre généralement dans toute cette région de l'Afrique. Les femmes font la poterie. En ce qui concerne la métallurgie, les hommes travaillent le fer, mais il ne semble pas qu'ils connaissent la fonte de ce métal qui leur est apporté brut de chez les Akela.

La principale arme est l'arc. Il est du même modèle que celui dont se servent les Batetela du nord et que nous avons décrit plus haut. On trouve deux espèces de flèches. Les unes, emmanchées d'une tête en fer, et d'un modèle analogue à celles des Batetela du nord, les autres consistant simple-



Fig. 191.
Homme Bankutu.



Fig. 192. — Cases Bankutu, village Okitu.

ment en un morceau de nervure de palmier, pointu, et dont des éclats forment les barbes ; le bout est encoché et fendu, et dans la fente on glisse une feuille qui fait office d'empennage ; une ligature de mince corde de fibre maintient le tout en place. Ces flèches sont enduites du même poison que celui employé par les Batetela. On porte les flèches dans de petits carquois cylindriques faits de peau dont les poils n'ont pas été enlevés.

Une partie des combattants à la guerre est armée de javelots qu'ils lancent sur l'ennemi ; ces javelots sont emmanchés d'une tête de fer ayant dans son ensemble la forme d'une feuille; elle est lisse ou avec une nervure médiane, ou encore avec une paire de barbelures arrangées symétriquement de chaque côté. D'autres modèles ont des barbelures arrangées alternativement, sur le bois de la flèche. On se sert aussi de couteaux, à la guerre ; ils ont la forme qu'indique la figure 177.



Fig. 193. — Cases Bankutu, village Okitu.

Les lourds pommeaux de fer pleins qui garnissent les manches courts de ces couteaux sont tout à fait caractéristiques. Les boucliers étaient autrefois d'un usage général, mais sont complètement délaissés actuellement.



Fig. 194. — Cases Bankutu.

Les noms des nombres sont les suivants :

1. *kochi*	7. *isambili*
2. *epe*	8. *inane*
3. *ishashu*	9. *dibwoa*
4. *ine*	10. *ju*
5. *itanu*	11. *jum ba kochi*
6. *isambanu*	12. *jum epele*

13. *jum ishashu* 30. *kakumishashu* 50. *kakumitanu*
20. *kamipi* 40. *kakumine* 100. *loaji*

Il a été très difficile d'obtenir quelque indication concernant les nombres plus élevés.

L'année est divisée en deux saisons, l'une sèche *Wanyi*, et l'autre, humide, *Wobo*. Ils ne connaissent pas de divisions subséquentes en mois, et ne possèdent pas non plus de marchés périodiques.

L'ouest se nomme *Giri*; l'est, *Mako kaloshi*; le nord et le sud n'ont pas de nom.

Le soleil se nomme *Yanyi*, la lune *Gondo*, les étoiles *Toto*. Le mot employé comme salutation est *Jimu*.



FIG. 195. — Hommes Bankutu.

CHAPITRE V

LES AKELA

Chez les Akela, le gouvernement est entre les mains des chefs de village, dont la principale fonction est de rendre la justice et qui tirent la partie la plus importante de leurs revenus des amendes qu'ils infligent à leurs sujets. Un homme accusé peut demander d'être soumis à une épreuve C'est une épreuve analogue aux ordalies en usage chez les Basongo Meno. La poudre, obtenue en râpant une écorce appelée *Ukungu*, est introduite dans les yeux de l'accusé et, si celui-ci devient aveugle après cette épreuve, sa culpabilité est considérée comme prouvée; au contraire s'il reste indemne on le déclare innocent et il peut réclamer des dommages considérables à son accusateur. Le meurtre est un crime puni par la pendaison; ce sont les plus proches parents de la victime qui jouent le rôle d'exécuteurs des hautes-œuvres. Les autres délits sont punis d'amendes de valeur variable et il semble bien qu'il existe une sorte de code chez ces indigènes, car ils ont coutume d'appliquer les mêmes amendes pour punir les mêmes délits. Il est de règle par exemple que celui qui a volé un couteau doit payer une amende de quatre poules, c'est-à-dire le double de la valeur de l'objet volé; dans les cas d'adultère, le coupable doit payer une amende de trois poules, un chien et deux morceaux de cuivre. Tous les membres de la tribu ne sont pas responsables. Le père est responsable de ses enfants, et le propriétaire d'esclaves, des actions de ses esclaves.



Fig. 196.
Fétiche Akela

Pour ce qui concerne les questions de la vie sexuelle, la morale des Akela est très relâchée. Les personnes non mariées sont autorisées d'avoir des relations depuis leur plus jeune âge. Il ne faut pas s'attendre à trouver, et, en fait, on ne trouve jamais de fiancée qui soit vierge.

Les lois qui régissent la propriété et les successions ressemblent plus à celles en vigueur chez les Bankutu qu'à celles auxquelles obéissent les Basongo Meno. Seuls, les individus adultes du sexe masculin ont le droit de posséder. Les mineurs et les femmes tiennent tout ce qu'ils possèdent du chef de la famille. On trouve des esclaves qui sont pris parmi les prisonniers de guerre. Ceux qui se prennent d'affection pour leurs vainqueurs ont leurs dents arrachées à la mode Akela, et demeurent dans la tribu; les autres sont vendus. Les Akela en insistant pour que leurs esclaves prennent la marque distinctive de la tribu, diffèrent des Bankutu qui ne permettent qu'aux hommes libres de porter les cicatrisations qui sont leur insigne. Un autre point encore marque une différence entre ces deux tribus, c'est que les Akela permettent le mariage entre un homme libre et une esclave. De même que chez les Basongo Meno, les enfants qu'une esclave donne à son mari libre sont libres.



Fig. 197. — Tombeau d'une femme de chef Akela.

Les successions s'établissent dans la branche de descendance masculine; l'héritier normal est le premier fils survivant, mais si le défunt n'a pas de fils, la propriété passe à l'aîné des frères survivants. Une coutume inconnue dans les autres tribus voisines est celle en vertu de laquelle un héritier donne une partie de son héritage aux autres enfants ou frères du défunt. Les esclaves et les veuves du défunt font partie de la succession, comme les autres biens. Toutefois, si la mère de l'héritier se trouve parmi les veuves, elle ne devient pas sa femme, mais celle du frère du défunt.

Comme monnaie on se sert chez les Akela des différents objets suivants : des couteaux, *Ihaka ;* des pointes de javelots, *Ikonga ;* des anneaux en cuivre pour les chevilles, *Konga :* enfin, les chiens sont aussi utilisés comme monnaie ; voici les valeurs relatives de ces différents biens :

1 *Ihaka*	1 *Ikonga.*
2 *Ikonga*	1 *Konga.*
3 »	1 chien.

Les autres valeurs sont :

2 poulets	1 *Ihaka.*
Un esclave.	3 *Konga.*
Une esclave	5 à 7 *Konga.*

Nous n'avons pu nous renseigner exactement sur le prix d'une épouse, d'abord parce que ce prix est considéré comme « une somme incalculable », mais, plus vraisemblablement, parce qu'il est payé par une série d'acomptes, durant une très longue période, ce qui rend difficile une supputation exacte de la somme totale.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans le chapitre consacré aux Bankutu, les Akela échangent avec ce peuple leur monnaie de cuivre, et reçoivent en échange du cuivre brut. On ne tient pas de marchés.

Les Akela se servent de gongs de bois pour envoyer des signaux. Les instruments que l'on emploie pour cet usage ont une forme différente de ceux que les Batetela du sud affectent au même service, et ressemblent plutôt à ceux employés par les Okale, et plus particulièrement encore par les Tofoke. La forme générale en est cylindrique, il est constitué par un simple tronc d'arbre évidé. Il existe aussi une forme plus primitive de gong qui sert également à transmettre des nouvelles. Ce gong est construit de la manière suivante : un trou est pratiqué dans le sol pour servir de résonnateur, et deux baguettes de bois, donnant, lorsqu'on les frappe, deux notes différentes, sont placées en travers du trou ; on frappe avec des morceaux de bois unis.



Fig. 198. — Tombeau d'une femme de chef Akela.

Au point de vue du mariage, la coutume laisse plus de latitude au mari Akela qu'au mari Bankutu, en ce qui concerne le nombre de ses épouses, car la population de son harem dépend uniquement de l'étendue de ses moyens matériels. De plus, il semble exister une liberté plus grande pour les unions ; lorsqu'un homme désire épouser une femme, il lui fait part de ses intentions, et, si elle est consentante, il l'emmène vivre avec lui sans plus de formalités. Le père de la mariée se présente alors et réclame le prix de sa fille, lequel est acquitté par versements fractionnaires. Ce prix n'a pu être établi, et d'ailleurs le mode de payement employé ne permet pas aux indigènes d'en faire un compte exact. Malgré cette grande liberté dont nous venons de parler, deux pères arrangent parfois des mariages entre leurs enfants lorsque ces derniers sont encore tout petits.

Chaque femme possède une hutte séparée, et le mari passe deux nuits consécutives avec chacune de ses épouses à tour de rôle.

La seule coutume se rapportant à la naissance et que nous ayons pu recueillir avec certitude, pendant le temps que l'expédition est restée chez les Akela, est que le mari d'une femme enceinte ne doit pas changer de vêtements.

La religion des Akela semble être différente de celle des autres tribus déjà décrites

dans ce volume, en ce sens que les indigènes paraissent n'avoir aucune croyance à un être suprême. Ils reconnaissent bien, en réalité, avoir entendu les Bahamba parler d'une puissance créatrice et destructrice, mais prétendent ne pas la connaître. Ils appellent la partie immatérielle de l'homme, *Dihoho*, un mot qui paraît n'avoir aucun rapport avec aucun des termes usités dans ce sens par les autres tribus, Batetela, Bankutu ou Basongo Meno. Ils disent ignorer ce qui survient après la mort.



Fig. 199. — Tombeau Akela.

Bien que nous n'ayons pu rien recueillir de certain concernant les croyances religieuses des Akela, ce peuple paraît pratiquer une sorte de *culte des ancêtres*. Non seulement, ils construisent sur les tombes de leurs morts des huttes funéraires dont la construction est plus soignée que celles des habitations des vivants (fig. 197-201), mais encore, ils font sur les tombes des offrandes de nourriture et de boissons. D'une façon générale, ils vouent aux morts un culte plus grand que n'importe quelle autre tribu parmi celles observées par l'expédition. Nous ne pouvons rien affirmer quant aux cérémonies funéraires qui sont pratiquées dans cette peuplade, mais voici les caractéristiques que présentaient les tombes qu'il nous a été donné d'y observer. Au-dessus de la tombe qui renferme le corps du défunt, est bâtie une hutte funéraire, plus belle, ainsi que nous l'avons dit déjà, que n'importe quelle autre habitation du village. Le plan de cette construction est rectangulaire; elle se compose d'un toit à pignon fait en feuilles et du modèle des habitations des vivants, supporté par des murs très bas d'environ un pied seulement de hauteur, et fait de treillage. Une des extrémités du toit dépasse le mur de manière à former une sorte de vérandah, et dans le mur situé immédiatement dessous, est pratiquée une entrée rectangulaire par laquelle on introduit la nourriture et les boissons offertes au mort. Sous la vérandah, sont suspendus

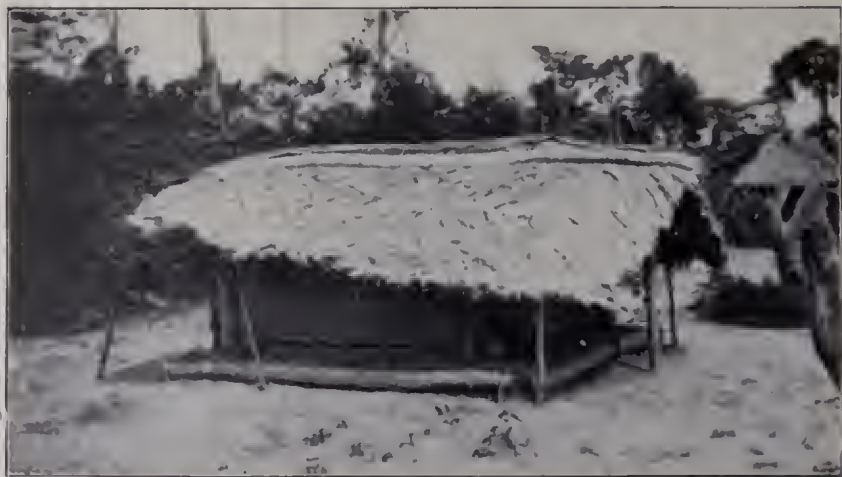


Fig. 200. — Tombeau Akela.

des grelots de jonc de forme plate et carrée comme ceux que l'on rencontre chez les Batetela, ou bien d'autres en jonc tressé avec des boucles formant anse, analogues à ceux des Batetela et des Basonge; dans ce même endroit, on trouve aussi des morceaux d'étoffe et des callebasses. Sur le sol, des pots, entiers ou brisés, de petites tiges ornées de perles, et un petit bâton auquel sont fixées des plumes.



Fig. 201. — Tombeau Akela.

Nous avons pu observer une tombe sur laquelle on avait déposé une botte de chanvre. Autour de la tombe, sur le sol, on dispose des poutres de bois de manière à former un rectangle; à l'intérieur de ce rectangle, la terre est pilée et battue fortement de façon à constituer une sorte de plate-forme d'environ quatre pouces de hauteur. Chacune de ces huttes funéraires est enclose dans une palissade de fascines très hautes.

La seule coutume relative au deuil, que nous ayons pu observer, c'est que la femme se rase la tête.

Le mot usuel pour les salutations est *Aoko* et on y répond par cet autre : *Oh !*



Fig. 202. — Manière dont un Akela se sert de son couteau.

Au point de vue des traitements chirurgicaux, nous n'avons eu d'informations que relativement à la saignée qui est opérée au moyen d'une incision entre les deux yeux.

Le manioc forme la base de la nourriture des Akela, mais ils mangent aussi des patates en grandes quantités. La méthode usitée pour préparer le manioc est la même que celle que nous avons observée chez les Bankutu. D'une manière générale, on peut dire que tous les individus sont autorisés de manger la chair de tous les animaux, avec cette seule exception que les femmes ne peuvent jamais manger la chair des chiens. On rencontre bien des individus qui observent des prohibitions relatives à la chair de certains animaux, mais elles ne leur ont été prescrites que par le féticheur, comme faisant partie du traitement que celui-ci leur a imposé pour la guérison de quelque maladie. On appelle *Oheka* (Batetela, *Chishila*) une telle prohibition ; elle n'a cependant aucune connexion avec des idées de clans, ni aucune base religieuse.

Les Akela, comme les Basongo Meno ont, plus que les Bankutu, l'habitude de fumer la viande pour la conserver, et cette viande fumée est toujours cuite avant d'être consommée. On mange aussi le sang, soit bouilli, soit frit dans des feuilles. A l'opposé des Bankutu et des Batetela du nord, les Akela ne sont pas cannibales, et prétendent n'avoir jamais mangé de la chair humaine. Certainement, à l'heure actuelle, ils ont horreur du cannibalisme.



Fig. 203. — Case Akela.

Comme d'habitude, ce sont les femmes qui font la cuisine, et celle-ci est pratiquée sous les abris ou vérandahs des habitations. La nourriture des hommes et celle des femmes est préparée dans le même pot, mais servie dans des assiettes distinctes.

Comme chez les Olemba, les pots où se fait la cuisson des aliments sont nettoyés avant d'être utilisés, contrairement aux Bankutu et des Basongo Meno qui ne les lavent pas du tout. On fait un emploi considérable d'huile d'*élaïs,* mais on ne boit que de l'eau. Chaque jour on fait trois repas, le matin, à midi et le soir. On ne fait point usage de fourchettes pour manger. Pour couper la nourriture, on se sert de couteaux qui sont tenus verticalement, le pommeau du manche appuyé sur le sol et serré entre le premier et le second doigt de pied; on presse l'objet à couper contre la lame (fig. 202). On prépare le sel végétal, comme chez les Bankutu et les Basongo Meno; les Akela sont sur ce point très regardants, et refusent absolument le sel d'importation européenne.



Fig. 204. — Case Akela.

On mange de la terre, surtout au jour de la pleine lune. Le tabac est d'un usage général, et on fume également le chanvre.

Pour la chasse on se sert de grands filets, que l'on dresse, et dans lesquels les chasseurs rabattent le gibier. Comme chez les Batetela du nord, la pêche est réservée aux femmes qui font pour cela usage de petits filets à main.

Les animaux domestiques sont les poules et les chiens. Ces derniers sont de

couleur très pâle, mêlée quelquefois de blanc. Leur hauteur debout est d'environ 15 pouces, ils ont les oreilles droites et sont dans l'ensemble jolis de forme. On les traite bien, peut-être, à cause du fait qu'ils sont utilisés comme monnaie. Les poules sont petites; elles vivent sous des abris de deux pieds de long sur autant de hauteur et qui ont un toit avec un faîte; ces abris sont construits en écorce; un trou est pratiqué dans le sol, sur lequel sont posées de petites branches, de manière à laisser tomber les excréments. Nous avons observé aussi des poulaillers posés sur un seul pilier isolé.



Fig. 205. — Cases Akela.

L'agriculture n'a reçu qu'un développement assez restreint; pour conserver le grain, on l'emballe dans des paniers qui sont hissés au moyen d'une corde en haut de perches placées au centre du village. De cette façon on le préserve contre les rats et les souris. Quelques plantes qui peuvent être considérées comme des cultures de luxe, croissent à côté, ou, en tout cas, non loin de chaque hutte; ce sont par exemple le tabac et la canne à sucre.



Fig. 206. — Hommes Akela

Comme leurs voisins, les Akela vivent dans des huttes de forme rectangulaire (fig. 203-205). Leurs dimensions sont d'environ dix pieds de long sur six de large; les murs ont une hauteur d'environ trois pieds, le toit présente un faîte, et les piliers qui soutiennent ce faîte ont une hauteur de six pieds à partir du sol. En guise de chaume, on fait usage de feuilles qui sont maintenues en place par des perches posées à plat sur le toit et dirigées



Fig. 207. — Homme Akela.



Fig. 208. — Homme Akela.

de bas en haut depuis les larmiers, jusqu'au faîte du toit, qu'elles dépassent de chaque côté comme dans les habitations Banbutu. Tout le long du faîte du toit court une bande d'écorce. L'entrée de la hutte est située dans un des plus longs murs, à environ deux pieds de l'extrémité, ou bien, comme chez les Bankutu, dans un des murs les plus courts, dans le coin. Il existe en outre dans chaque village, en dehors des habitations proprement dites, des abris construits de la même manière que les huttes, sauf qu'un des deux grands murs, celui qui est du côté de la rue, manque, ainsi que la moitié de chaque extrémité. Ces abris appartiennent en commun à plusieurs personnes qui s'associent pour les construire. On dit que cette forme d'habitation, qui est caractéristique des Akela, était celle en usage autrefois, avant leur migration vers le sud. A l'époque où ce modèle était courant, on fermait les côtés manquants, pour la nuit. Chaque femme mariée possède sa propre hutte. Bien que la plupart des huttes soient construites avec soin, on ne peut cependant les comparer avec les huttes funéraires qui sont érigées sur les tombes et qui sont les plus belles constructions du village.



Fig. 209. — Homme et femme Akela.

Chez les Akela, les hommes comme les femmes s'ornent le corps d'un ensemble très complexe de cicatrices; les hommes en portent sur le nez et les tempes, les femmes, sur le menton. Les cicatrices qui se trouvent sur la partie antérieure du corps des individus des deux sexes, ainsi que celles qui sont sur le dos des femmes, sont produites en enlevant de petits morceaux de peau; quant aux autres, elles sont faites suivant la méthode employée par les Batetela du nord, c'est-à-dire en faisant un pli cutané dans lequel on pique une petite tige, et


Fig. 210. — Femmes Akela.


Fig. 211. — Femmes Akela.

en découpant autour de cette tige un petit disque de peau, au moyen d'un rasoir. Les cicatrices des hommes sont surtout concentrées sur les bras et l'abdomen, mais celles des femmes s'étendent sur tout le corps, depuis le cou jusqu'aux chevilles.

Plus qu'aucune autre tribu en Afrique, les Akela aiment à s'arracher les dents. Les hommes et les femmes s'arrachent les incisives et les canines des deux mâchoires (fig. 206), lorsqu'ils sont en âge de se marier (ou plus tôt pour les filles, lorsqu'elles ont perdu leur virginité). Cette absence de dents produit un enfoncement des lèvres qui, en diminuant leur volume, contribue à donner à la figure de ces indigènes une apparence quasi-européenne. De plus, cela exerce sur la prononciation des mots de leur langue une influence considérable. Les prisonniers de guerre qui ont été réduits en esclavage ont leurs dents arrachées de la même manière.

On pratique la circoncision.

La manière dont les Akela se coiffent leur est tout à fait particulière et assez difficile à décrire (fig. 207 et 208). Sur le sommet de la tête on laisse croître les cheveux; sur le front on les rase, suivant une ligne droite passant par-dessus la tête et allant d'un point situé en face d'une oreille jusqu'à un autre symétrique situé en face de l'autre. Il reste entre la partie rasée et la touffe de cheveux que l'on n'a point touchée, une mince bande de cheveux lesquels sont généralement tressés ou plus rarement taillés très court. Une bande analogue entoure la partie postérieure de la tête, sous la touffe centrale. De sorte, en résumé, qu'en allant d'avant en arrière, on trouve successivement : une bande rasée allant d'une oreille à l'autre, puis une autre de cheveux très courts ou tressés pouvant


Fig. 212. — Assiette Akela.

avoir deux pouces de large dans sa partie médiane, mais qui va ensuite en se rétrécissant vers les oreilles, puis une bande de cheveux non coupés et ayant environ trois pouces de largeur sur le sommet de la tête, et enfin, par derrière, une bande de cheveux tressés. La partie des cheveux qui ne sont pas coupés ressemble à une sorte de casquette de deux pouces de hauteur, faite avec des cheveux légèrement frisés, qui ont, eux, environ quatre pouces de long. Lorsqu'on va dans la forêt, on protège cette dernière touffe de cheveux en la recouvrant d'une peau de singe qui sert de coiffure. La façon de se coiffer est, dans son essence, la même pour les femmes que pour les hommes ; quelques-uns de ces derniers, ainsi que toutes les femmes incorporent dans la partie tressée de leur chevelure, des perles bleues et blanches.



Fig. 213. — Étoffe Akela.

Les cils sont arrachés, et quelquefois on rase les sourcils ; la moustache est toujours rasée. Les femmes se rasent la tête en signe de deuil. On porte dans les cheveux des épingles et des peignes de bois taillés dans le bloc ; les hommes aussi bien que les femmes portent des bracelets de fer et de cuivre. Les femmes portent également des anneaux de cuivre aux chevilles. Le costume est très primitif ; pour les hommes (fig. 206 et 208), il se compose de deux pièces d'étoffe de fibre de palmier, ornée de dessins tissés en noir dans l'étoffe, ou quelquefois colorée avec du *Tukula*, et cousues ensemble. Ce lambeau d'étoffe est passé entre les jambes et fixé en avant et en arrière à la ceinture. Cet ajustement se fait en deux tailles, l'une de sept pouces de large, l'autre de douze. La ceinture est constituée par trois lanières de peau, généralement de peau de buffle. Le costume des femmes (fig. 209-211) est encore plus rudimentaire que celui des hommes ; il est simplement constitué par une pièce d'étoffe analogue, ayant deux pouces de largeur en

avant et trois en arrière passant entre les jambes et allant exactement depuis la partie située immédiatement au-dessus du pubis, jusqu'à l'extrémité inférieure de la colonne vertébrale. Parfois, ce vêtement est un peu plus large et atteint un peu plus haut par derrière. Il est supporté par une cordelette passant juste au-dessus des fesses.

En ce qui concerne les arts et métiers des Akela, il y a peu de chose à dire, car leurs méthodes ressemblent beaucoup à celles des Batetela du nord. Les seuls objets en peau dont nous ayons pu observer la fabrication dans cette tribu sont des toques et des ceintures, et dans aucun de ces deux articles les poils du cuir n'avaient été enlevés. On fabrique de la corde avec de la fibre de palmier, et c'est avec cette corde que l'on fait les filets. Il existe deux sortes de travaux en vannerie, d'ailleurs analogues à ceux des Batetela du nord. Une de ces deux variétés est d'une texture très fine, en matériaux souples, ce sont les femmes qui la fabriquent avec des plantes aquatiques. Les hommes fabriquent les paniers rigides (fig. 211). Le tissage est aussi le travail des hommes, et le métier est le même que celui qu'emploient les Bahamba, et qui a déjà été décrit. L'étoffe fabriquée (fig. 212 et 213) est analogue aussi à l'étoffe Bahamba, elle est ornée de dessins en noir produits de la même façon que dans la tribu dont nous venons de parler. Quelquefois on laisse flotter un élément de la trame, puis on le coupe au centre, et les extrémités sont effilochées de façon à former une sorte de mèche. Ceci donne au dessin un aspect que l'on ne retrouve pas dans les étoffes Bahamba. On teint les étoffes avec du *Tukula*. Les Akela ne se rappellent pas avoir jamais porté de vêtements d'écorce. La poterie est fabriquée par les femmes. Quant à la métallurgie, les différentes opérations sont à peu près les mêmes que chez les Bahamba ; les soufflets sont perfectionnés d'une façon inaccoutumée. Ils n'ont pas moins de quatre chambres à air, taillées dans des blocs de bois, recouvertes d'une feuille faisant office de diaphragme, et manœuvrées par une tige passée dans le centre de ce diaphragme.



Fig. 214. — Étoffe Akela.

La principale arme est l'arc, qui, lui aussi, est analogue à celui des Batetela du nord mais ne présente pas de ligatures de renforcement. Les flèches ont des têtes en fer enfoncées dans le bois, les lames sont triangulaires, avec une paire de barbes disposées symétriquement sur les deux côtés. Les bois sont des roseaux, encochés, souvent très profondément, et ligaturés pour qu'ils ne fendent pas. Chaque



Fig. 215. — Flèches Akela avec étuis.



Fig. 216. — Couteaux Akela.

flèche est garnie de trois plumes. Les flèches sont empoisonnées et, pour le transport, on recouvre les pointes de petits étuis protecteurs en vannerie, ou bien, en feuilles et cordes joliment entrelacées (fig. 215). Les étuis en vannerie sont confectionnés de la manière suivante : on coupe un petit morceau de jonc tout près d'un nœud, et on le fend à partir du nœud en plusieurs segments. On tresse alors d'autres lanières de jonc à travers ces segments et on obtient ainsi finalement une sorte de petit cône qui sert à protéger la pointe empoisonnée de la

flèche. Autrefois, les flèches consistaient simplement en une tige nue comme chez les Sungu, mais maintenant elles sont munies d'un fer en forme de feuille avec une nervure médiane peu en relief. On porte des couteaux à la ceinture, du côté gauche; ces couteaux ont une lame en fer, également en forme de feuille, des manches en bois, et des pommeaux en fer; ils ne sont pas aussi lourds que ceux des Bankutu (fig. 216).

Les hommes armés de javelots portent des boucliers; ceux-ci sont faits de bois plein, ont la forme d'un ovale allongé avec les extrémités arrondies (fig. 217); ils ont environ cinq pieds de long sur deux de large, et leur surface s'orne parfois d'un dessin cruciforme en relief. Les esclaves sont sélectionnés parmi les prisonniers de guerre; ceux qui ne conviennent pas sont vendus.

Les Akela distinguent deux saisons, l'une sèche, *Awo*, et l'autre humide, *Eula;* ils ne divisent pas ces saisons en mois.

Ils disent que c'est bien le même soleil que l'on voit revenir tous les jours, et la même lune, tous les mois.

On pratique beaucoup la saignée comme remède aux indispositions légères; on fait pour cela de petites incisions entre les deux yeux.

Le mot employé comme salutation est *Aoko!* auquel on répond par : *Oh!*



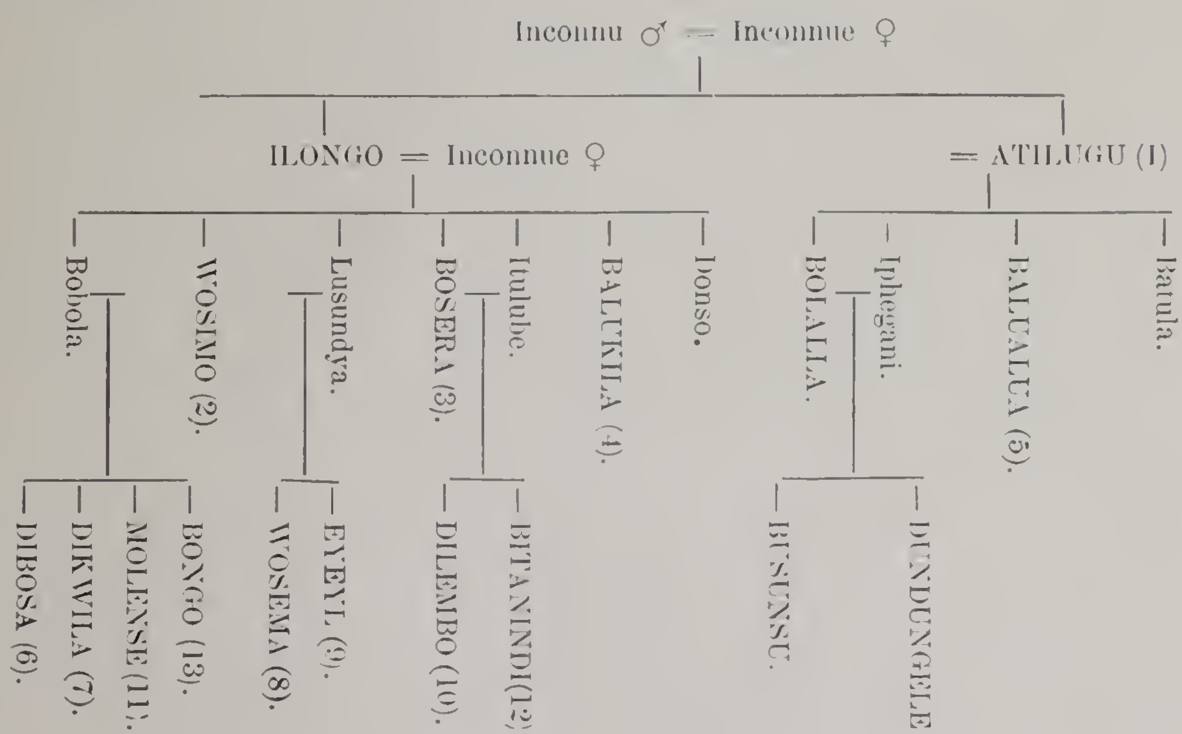
Fig. 217. — Guerriers Akela.

CHAPITRE VI

LES TOFOKE

Les Tofoke sont gouvernés par les chefs des villages. Au début toute la tribu était sous l'autorité d'un seul chef, qui plaçait ses parents comme gouverneurs des principaux villages; ce sont les descendants de ces derniers qui gouvernent actuellement les villages. Ils ne sont pas cependant tout à fait indépendants et reconnaissent la suzeraineté d'un chef descendant de l'ancien grand chef, et qui se nomme Lobela. Un chef est maître absolu dans son village et ses sujets sont ses esclaves.

La rébellion et la désobéissance sont punies de mort, et le délinquant est mangé par les habitants du village. Le titre de chef est héréditaire. L'héritier en première ligne est le frère aîné, ou lorsqu'il n'y a pas de frères, l'aîné des fils ou des neveux (fils des frères).



La table précédente d'une généalogie actuelle vient illustrer les lois de la succession d'un exemple concret. Les noms écrits en grandes capitales sont ceux des hommes, les autres, ceux des femmes. Les numéros à côté de chacun des noms d'hommes indiquent l'ordre de leur naissance, et par suite le rang de succession. Le chef régnant est supposé être *Ilongo;* la femme inconnue, qui était celle de Ilongo, devint la femme de son frère Atilungu, après la mort de Ilongo.

Lorsqu'un chef est investi du pouvoir, il revêt la robe de son rang qui consiste en une très longue pièce de drap enroulée autour de la ceinture de façon à former un jupon d'un volume considérable ; il prend en main un couteau de cérémonie et un javelot. Il distribue ensuite au peuple assemblé des esclaves, des chèvres et des chiens, et tous ces êtres vivants sont aussitôt tués pour fournir le menu d'un grand repas qui suivra.

C'est le chef qui conduit l'armée à la guerre et c'est selon son bon plaisir que le butin est partagé, après toutefois s'être réservé personnellement une bonne part du dit butin. Il a également le privilège de réclamer le cuisseau de tout animal tué à la chasse, de quelque taille qu'il soit.

On ne peut prétendre que le niveau moral des Tofoke, à part les questions sexuelles, soit très élevé. S'il est considéré comme de bon aloi d'accorder l'hospitalité aux membres de la tribu, il n'en est pas moins vrai que l'étranger qui arrive dans le village est, sinon tué immédiatement, du moins réduit en esclavage. La tromperie et la tricherie sont en haute estime et considérées comme d'excellentes qualités commerciales; aussi un filou reconnu sera-t-il souvent chargé de beaucoup de commissions d'affaires.

La vengeance par effusion de sang ne se rencontre que lorsqu'il s'agit de punir un homicide. Si le meurtrier habite un autre village, une guerre entre les deux villages a lieu aussitôt. Si, au contraire il appartient à la même tribu que sa victime, il se voit recherché et attaqué par les parents mâles de cette victime, et est défendu, à son tour, par ses parents mâles. Tout le village prend parti, qui pour l'un, qui pour l'autre, et une bataille générale s'ensuit. Le chef arrête le combat lorsqu'un même nombre d'hommes, y compris le meurtrier, sont tombés de part et d'autre. L'accusation de meurtre par artifice de sorcellerie n'est pas rare dans cette tribu, et l'accusé est soumis à une épreuve de poison Le poison est récolté dans la forêt par le féticheur, qui prépare une gorgée et force le prévenu de l'avaler; si ce dernier est ensuite capable de passer immédiatement l'eau librement, il est considéré comme innocent; autrement, il est assommé à coups de massue. Un sorcier notoire n'est jamais tué avec une arme blanche.

Le rapt est puni généralement d'une amende infligée par le chef; toutefois, si le coupable est un esclave, le crime est puni de mort. Dans le cas d'adultère, le mari a le droit de tuer le couple coupable, et il use le plus souvent de ce droit. Si toutefois le séducteur est le fils d'un chef, le mari trompé ne peut le tuer mais doit se contenter de lui administrer une raclée et de réclamer des dommages et intérêts.

Si le chef refuse de s'acquitter de ces derniers, l'offensé devra chercher une occasion de se procurer les faveurs de la femme de son offenseur, avec ou sans le consentement de cette dernière.

Si l'amant est le chef lui-même, le mari fait simplement une réclamation de dommages et intérêts; si le chef refuse de payer, le mari trompé n'insistera pas, mais tâchera, sans éveiller l'attention, de se venger du chef en connaissant le plus grand nombre de ses femmes qu'il lui sera possible.

Si la victime d'un vol suspecte un individu, l'ordalie suivante est pratiquée : le propriétaire de la chose volée prend les crochets d'un serpent d'environ quatre pieds et six pouces, et les introduit dans l'œil du voleur supposé, puis referme la paupière par dessus; il se met ensuite à répéter plusieurs fois : « Vous m'avez volé mon..... ou ma..... » en nommant l'objet dérobé. Si lorsqu'on ouvre l'œil, les crochets du serpent tombent, l'innocence est prouvée par là même, mais s'ils sont retenus par la paupière supérieure, c'est, au contraire, la culpabilité évidente, et le voleur doit payer des dommages. S'il refuse, il peut être tué, et, jamais le chef du village n'interviendra pour forcer le payement ou empêcher le meurtre qui suit ce refus de payement. Lorsque le coupable est un esclave, c'est son maître qui doit payer l'indemnité.

Le suicide est très fréquent. En général, les femmes se pendent et les hommes, lorsqu'ils n'adoptent pas ce moyen, se percent le cœur d'un poignard. La cause de ces suicides est souvent peu importante, à savoir un tort subi sans espoir de revanche, ou une fausse accusation.

Quoique très fréquent, le suicide n'est cependant pas approuvé de tous, et on dit, en général, qu'il résulte de mauvaises dispositions d'esprit. Si un individu peut être sauvé de la mort qu'il voulait se donner, on lui fait présent de fétiches destinés à prévenir une nouvelle tentative de suicide de sa part. Si on le trouve sans connaissance, on cherche à découvrir s'il est encore vivant en lui introduisant du poivre de Cayenne dans les narines et en lui appliquant sur les jambes des lames de couteau chauffées au rouge.

Il existe des esclaves en nombre considérable et tout à fait disproportionné avec le nombre des hommes libres; en fait, notre informateur nous assura qu'il existait dans cette peuplade plus de dix fois autant d'esclaves que d'hommes libres. Les esclaves peuvent avoir été achetés dans un autre village ou dans une autre tribu, ou bien être des prisonniers de guerre.

Sont aussi vendus comme esclaves, les débiteurs insolvables. Le propriétaire a sur ses esclaves droit de vie ou de mort, et s'il est mécontent de l'un d'eux, il peut le vendre à un autre village pour être mangé. Les esclaves font tous les travaux, ils prennent part à la guerre et peuvent posséder. Leurs maîtres leur donnent des femmes et des huttes, lesquelles ne sont pas plus mauvaises que celles des autres habitants du village. Ils peuvent être vendus ou échangés mais pas loués, car ce qu'ils gagnent leur appartient.

Toutefois, l'homme qui a eu des relations avec une esclave est obligé de payer une taxe au propriétaire de l'esclave; les relations que le propriétaire lui-même pourrait entretenir avec une de ses esclaves seraient considérées comme « incestueuses ». L'esclavage n'est pas héréditaire, et tous les enfants nés dans le village sont libres. Les esclaves ainsi que les autres biens peuvent être possédés par les individus, mais la forêt et ses droits de chasse forment un bien commun.

On hérite de tous les biens, esclaves, huttes, etc., de la même façon que pour le titre, c'est-à-dire par rang d'âge pour les frères du défunt. A leur défaut, la succession est dévolue à l'aîné des fils du défunt ou des fils de son frère. Celui qui meurt sans héritiers adopte en général, avant de mourir, un esclave, qui devient par ce fait libre et hérite des biens de son ancien maître. Un des héritiers peut être définitivement exclu de la succession de par la volonté du testateur, mais seulement au profit de l'héritier qui suit immédiatement dans l'ordre établi de la succession. Normalement les femmes du défunt passent à son frère le plus voisin comme âge; s'il n'a pas de frère plus jeune que lui, la veuve est libre et peut se remarier. Cependant, au cas où le défunt aurait adopté avant sa mort un de ses esclaves, de la manière que nous avons relatée plus haut, ce dernier hériterait aussi des veuves. Les dettes sont héritées avec le reste des biens.

Un mineur peut choisir son tuteur, qui est généralement un de ses oncles maternels.

Les Tofoke ne sont pas très remarquables comme commerçants; les peaux préparées forment le principal objet de leur exportation. La monnaie caractéristique de ce peuple consiste en d'énormes fers de javelots d'une valeur conventionnelle, comme ceux que l'on voit si souvent dans nos musées (fig. 218). Ils sont faits de façon à pouvoir s'enfoncer dans le manche, leur section a la forme d'une ogive, et les plus grands spécimens ont souvent jusqu'à six pieds de long. Le plus grand modèle est appelé *Doa*, un autre plus petit *Dihunga;* les houes, les haches, les couteaux et les fers de javelots ordinaires sont aussi utilisés comme monnaie. La valeur courante de ces monnaies est 3 *Dihunga* = 1 *Doa;* un ou une esclave coûte 30 *Doa;* une femme, en général en coûte de 40 à 50; mais il peut arriver que ce prix s'élève jusqu'à 100 *Doa,* ou bien aussi baisse jusqu'à 15. Une chèvre vaut 2 *Makunga* (*Makunga* = pluriel de *Dihunga*). Des baguettes de laiton ont été importées, que l'on utilise comme monnaie. Le prêt d'argent existe, mais sans taux régulier d'intérêts. Le débiteur doit cependant faire de fréquents cadeaux de viandes, etc., à son créancier. Dans les marchés on fait crédit, mais si le débiteur ne paye pas sa dette, l'un de ses compagnons du village peut être saisi comme otage, et une guerre peut en résulter. Ainsi que nous



Fig. 218. — Hommes Tofoke avec la monnaie caractéristique.

l'avons déjà fait remarquer, un débiteur insolvable peut être vendu comme esclave par son créancier. Les marchés se tiennent tous les trois jours, un « Grand marché » alternant avec un « Petit marché ».

Il existe des jeux variés qui servent à divertir les jeunes comme les vieux. Les jeux de ficellle, ou « cat's cradle », qui se nomment *Sengo;* on forme plusieurs figures, et pour exécuter certaines d'entre elles, l'assistance du gros orteil est nécessaire. On trouve aussi des toupies. Les petites filles jouent avec des poupées taillées dans la moelle des régimes de bananes. Les garçons s'amusent à un jeu appelé *Toya;* voici en quoi il consiste : Un garçon place ses mains dans un trou que l'on a creusé au préalable dans le sol, et les laisse enterrer complètement ; les autres commencent alors à le pincer et à le tourmenter de mille manières, jusqu'à ce qu'il perde patience, sorte ses mains et attaque ceux qui le tourmentent ; celui de ses tourmenteurs qu'il attrape prendra sa place et aura ses mains enterrées à son tour. Le but du jeu est d'enterrer les mains de telle façon qu'il soit pour ainsi dire impossible de les retirer. Un autre jeu rappelle notre « cache-cache » : Un des enfants se couche sur le sol et se cache la figure dans ses mains, les autres lui disent que s'il regarde il sera malade, et naturellement il ne regarde pas ; ses compagnons courent se cacher et l'appellent ensuite à la cantonade; le premier découvert prend la place du chercheur et doit continuer la chasse. Il existe aussi un jeu de combat, une sorte de « petite guerre » appelé *bufityu* pratiquée par les garçons comme par les adultes. Les joueurs sont divisés en deux camps qui combattent avec des javelots de jonc. Dans ce jeu, surtout lorsqu'il est joué par des adultes, il y a souvent des personnes blessées, mais serait considéré comme grincheux celui qui se fâcherait parce qu'il aurait reçu quelque égratignure. Dans le cas d'un accident plus grave, comme par exemple la perte d'un œil, il se produit parfois une échauffourée provoquée par ce fait que le père du blessé veut à tout prix se venger sur celui dont le fils a causé l'accident. Il en résulte une lutte générale qui se termine par le payement d'indemnités.

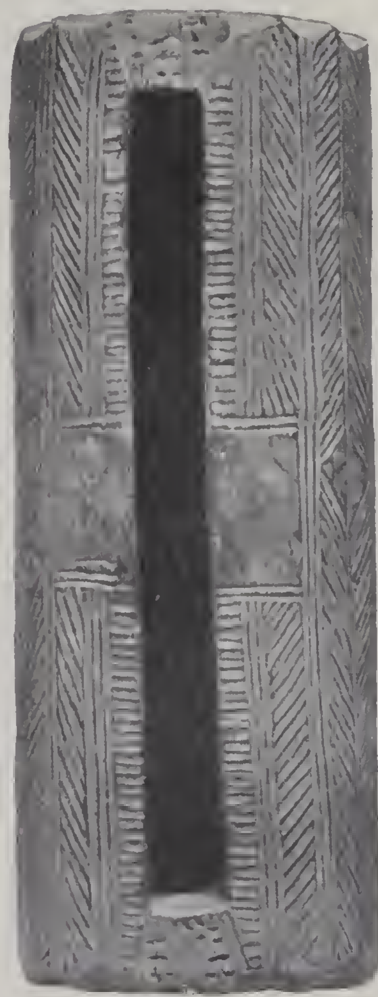


Fig. 219. — Gong en bois Tofoke.

Comme instruments à vent, on utilise des cornes d'antilopes dans lesquelles on souffle par une ouverture latérale. Il existe aussi des gongs en bois, de forme cylindrique et taillés dans un tronc d'arbre (fig. 219). Ils présentent une longue fente rectangulaire dont on bat les deux bords au moyen d'un bâton garni de caoutchouc de façon à produire deux notes; ces gongs sont creux, et ont été évidés à travers la fente dont nous venons de parler. L'extérieur est le plus souvent sculpté. On rencontre aussi des « pianos » avec quatre clefs en fer (fig. 220). Le résonnateur, qui a des dimensions bien supérieures à celles des instruments analogues que nous avons pu observer, est en bois dressé sur quatre petits pieds; au-dessus de ce résonnateur

est fixée au moyen de résine une planche sur laquelle sont attachées les clefs; l'extérieur de l'instrument est généralement sculpté de la même manière que les gongs. Enfin on trouve encore des grelots en ouvrage de vannerie avec un résonnateur en forme de gourde, analogues à ceux des Batetela et des Basonge.

En temps de guerre, la force armée se compose de tous les hommes adultes du village, libres ou esclaves. Les vieillards restent avec les femmes et les enfants, au village. En campagne, c'est le chef qui dirige les opérations et l'armée s'avance, divisée en trois groupes, d'abord l'avant-garde, qui comprend les guerriers les plus braves et les plus audacieux, puis le gros de l'armée sous la commande directe du chef, et enfin, l'arrière-garde composée des plus vieux et des plus expérimentés parmi les guerriers, et qui sont censés empêcher les jeunes de s'enfuir, le cas échéant. La principale arme est le javelot, mais on porte aussi des couteaux. Les boucliers sont faits en bois et d'un modèle tout à fait caractéristique; ils seront décrits avec plus de détails, un peu plus loin. A l'heure actuelle, lors d'une attaque, aucune vie humaine n'est épargnée, hommes, femmes, enfants, voire même des animaux tombent victimes de la fureur des envahisseurs. Cependant ceux qui se rendent à la fin du combat sont épargnés et réduits en esclavage. Le butin est divisé par le chef qui se réserve naturellement la part du lion. Si un homme se distingue à la guerre en tuant un ennemi ou de toute autre façon, il reçoit du chef un présent consistant en un couteau du même modèle que celui porté par le chef lui-même. Ce couteau, que nous décrirons plus loin, a une lame très large, un fourreau de bois et une bélière en peau de léopard. Les corps des ennemis tués sont mangés.

Les termes qui désignent les relations de parenté sont les suivants :

Grand-père (maternel ou paternel) .	*Buyuguru.*
Grand'mère (maternel ou paternel) .	*Buyuguru.*
Père.	*Phapha.*
Mère	*Yaya.*
Frère du père	*Phapha na Wusa* (*vice-père*).
Frère de la mère	*Nagulu.*
Sœur du père	*Isogali.*
Sœur de la mère	*Yaya na Wusa* (*vice-mère*).
Frère aîné	*Bukulu.*
Frère plus jeune	*Buli.*
Sœur	*Buili.*
Premier cousin (n'importe quel côté).	*Bukulu ou Buli.*
Première cousine (n'importe quel côté).	*Buili.*
Second cousin (n'importe quel côté).	*Bona Na* (*Phapha*) *Buyuguru.*
Fils	*Bona.*
Fille.	*Bona Bogali.*

Les cousins au troisième degré sont encore considérés comme parents. Un enfant appelle les autres enfants que son père a eus avec des femmes autres que sa mère, comme ses propres frères et sœurs. Les enfants nés le même mois sont considérés

comme frères et sœurs et se désignent ainsi l'un l'autre ; ils ne peuvent cependant pas hériter l'un de l'autre.

Au point de vue de la moralité sexuelle, les Tofoke sont très stricts. Les rapports sexuels sont tout à fait interdits aux « non mariés. » Si une fille non mariée met au monde un enfant, son père la bat jusqu'à ce qu'elle avoue le nom de son ou de ses amants et combien de fois elle a « fauté » avec chacun. Celui qui a eu le plus de rapports avec elle, paye l'indemnité la plus élevée et prend l'enfant. Une compensation moins forte est exigée de la part des autres. Les relations sexuelles avant l'époque de la menstruation sont absolument interdites. Elles sont sanctionnées par une amende payable par l'homme au père de la jeune fille. Les mères qui suspectent leurs filles vérifient leurs soupçons par l'introduction de leur doigt ou



Fig. 220 — « Piano » Tofoke.

d'une tige de bananier. Lorsqu'un homme aperçoit une jeune fille qui lui plaît, il cherche une occasion d'engager la conversation avec elle. S'il apprend que c'est une vierge, il fait sa demande en mariage ; si elle est consentante, elle lui répond qu'elle ne voit pas d'inconvénient à ce qu'il l'épouse. Il l'emmène alors dans sa hutte et la possède. Il lui demande alors si elle veut bien se marier avec lui d'une manière permanente, et elle répond : « ça, c'est votre affaire, demandez à mon père. » L'homme fait sa demande; on convient du prix, qui se paye par fractions si l'homme n'est pas capable de le payer d'un coup. Le prix d'une femme, appelé *digwa*, a déjà été signalé plus haut.

Ainsi qu'on vient de le voir, la virginité d'une femme est hautement appréciée, mais cela ne veut pas dire qu'une femme qui n'est plus vierge ne trouve pas à se remarier. Bien qu'un certain discrédit soit jeté sur la mère d'un enfant illégitime, celui-ci n'hérite point de cette désapprobation. Les mères arrangent souvent les mariages entre leurs petits enfants. Si une fille refuse de se marier à celui qui a été agréé par son père, celui-ci la punira parfois en lui introduisant du poivre de Cayenne dans le vagin et dans le rectum. Si elle s'obstine dans son refus, il lui mettra du poivre dans les yeux. Un homme peut avoir autant de femmes que ses moyens lui permettent d'en entretenir ; elles sont toutes sur le même pied d'égalité les unes vis-à-vis des autres ; elles ne sont jamais prêtées, ni louées ni échangées. Pendant l'acte sexuel, l'homme et la femme sont couchés sur le côté, et entrelacent leurs jambes, ou bien la femme

s'étend sur le dos et l'homme s'assied en face d'elle. La polyandrie n'est pas admise, mais certaines femmes se prostituent néanmoins ; on les appelle *ilebandulu.*

Au point de vue de la naissance, la femme en travail est assistée par toutes les matrones du village ; l'enfant est lavé aussitôt après sa naissance. Les enfants estropiés ne sont pas tués, mais l'absence de soins de la part de leur mère cause bientôt leur mort. L'avortement est très fréquent, surtout chez les femmes non mariées. Le mari ne doit pas avoir de rapports avec sa femme lorsqu'elle est dans un état de grossesse avancé, et seulement deux fois après la naissance de l'enfant, avant qu'il ne soit sevré. C'est un fait assez curieux que les albinos sont assez communs et qu'ils deviennent généralement féticheurs. Ils se marient et ont des enfants comme les autres hommes du village ; dans le village de notre informateur indigène, il y avait deux albinos qui s'étaient mariés et avaient des enfants également albinos. On doit restituer au mari le prix qu'il a payé pour sa femme si celle-ci meurt avant de lui avoir donné un enfant. Un mari ne se sépare pas d'une femme devenue vieille, mais elle n'est plus qu'une sorte de ménagère et soigne les autres femmes plus jeunes de son mari. Un homme doit éviter les femmes de son père, sauf sa propre mère. Le père n'a pas le droit de vendre ses enfants. La masturbation est générale chez les enfants, et également chez les filles adultes.

L' « âme » est appelée *Muinda* (pluriel *Buinda*) et le corps *Bindu ;* les indigènes prétendent que l'âme quitte le corps pendant le sommeil et s'en va visiter les amis de son propriétaire ; qu'après leur mort l'âme des hommes les plus importants entre dans les léopards ou dans les boas constrictors, celle des individus sans importance devient fantôme *Didila.* C'est une des fonctions du féticheur de maintenir l'ordre parmi ces *Didila.* Une autre fonction de ce personnage consiste à administrer le poison des ordalies, aux personnes accusées de sorcellerie. On hérite généralement de l'office de féticheur selon les mêmes règles que pour la succession des autres biens. A la veille de la chasse, le féticheur se lève avant le chant du coq et s'en va dans la forêt pour préparer la « médecine », qu'il place ensuite sur les filets des chasseurs au moment où ils partent. Il fournit aussi des charmes que l'on met dans les champs pour préserver les récoltes contre les voleurs, mais comme ces charmes sont d'un prix relativement élevé, beaucoup de personnes en fabriquent des imitations à leur usage, qui sont tout aussi efficaces, car le voleur, dans le doute de leur authenticité, préfère prudemment s'abstenir.

Il existe trois causes de mort reconnues : la maladie, la violence et la magie. Même pendant une bataille, un homme peut être tué au moyen d'un artifice de sorcellerie exercé contre lui.

Le moribond est assisté par tous les villageois ; après la mort, le corps est huilé et peint, et les funérailles ont lieu le même jour. Lorsqu'il s'agit d'un chef, elles n'ont lieu qu'un jour après. La tombe est des plus intéressantes : on creuse un puits circulaire de six pieds de diamètre environ et de huit pieds de profondeur ; à peu près à deux pieds du plancher, on creuse un passage horizontal, d'une longueur de quinze pieds environ et de proportions assez vastes pour permettre de glisser le corps le long de cette espèce de chemin creux. A l'extrémité de ce chemin se trouve un trou disposé verticalement et n'ayant pas plus

d'un demi-pied de diamètre ; c'est par là que l'âme est censée s'envoler. La tombe est garnie de nattes et on y apporte le corps du défunt ; ce sont ses esclaves qui le portent ; ils le poussent bientôt dans l'étroit passage horizontal ; le trou principal est alors comblé, mais le plus petit est simplement recouvert de branchages et d'un peu de terre. On érige sur l'emplacement de la tombe un monticule de forme conique, et sur celui-ci un petit abri ; c'est là qu'on met la nourriture et certains biens du défunt, après que le monticule a été recouvert de charbon. La femme favorite d'un chef décédé s'étrangle et est enterrée avec son mari. En signe de deuil pour la mort d'un chef ou des parents d'un chef, tous les habitants du village jeûnent aussi longtemps que cela leur est possible. S'il ne s'agit que d'un individu ordinaire, le jeûne n'est observé que par les parents du défunt.

La nourriture des Tofoke se compose de manioc, de maïs et de bananes On prépare, avec le manioc, du pain, de la façon suivante : les racines sont mises à tremper dans l'eau pendant trois jours, puis séchées au soleil et ensuite pilées en farine. Cette farine est pétrie alors avec de l'eau, et on en forme des rouleaux d'environ deux pieds de long sur quatre pouces de diamètre, ces rouleaux sont ensuite bouillis. Les bananes sont pelées, coupées en tranches et pilées de façon à faire aussi une sorte de pain qui est mangé sans autre préparation. Les hommes mangent la viande de tous les animaux, excepté des singes anthropoïdes, des corbeaux et des léopards Ces derniers sont réservés pour la nourriture des plus vieux seulement. Les femmes doivent s'abstenir de manger de ces animaux aussi bien que des chiens, poules, canards et loups. Si une femme enfreint cette défense, elle est battue par son mari et injuriée par les autres femmes. La viande est assaisonnée avec du poivre de cayenne indigène et avec du sel qui est préparé avec des cendres de certaines herbes aquatiques ; on prétend qu'il est d'une couleur blanche tout à fait pure, et diffère du sel indigène ordinaire. La cuisine se fait dans une petite hutte spéciale située derrière la chambre à coucher, c'est-à-dire du côté le plus éloigné de la rue ; les ustensiles de cuisine sont nettoyés avant de s'en servir, et après que l'on s'en est servi, ils sont léchés par les enfants, ce qui constitue un véritable nettoyage. Ce sont les femmes qui font la cuisine, elles préparent la nourriture des hommes et des femmes en même temps. Le surplus de viande que l'on possède est fumé et cuit au moment de la consommation. Les repas sont pris sous la vérandah sur le devant de la maison. Le nombre des repas et le moment où ils sont pris ne dépendent que de la simple volonté des convives. Un homme mange avec ses enfants ; mais les femmes ne mangent pas avec les hommes. Comme ce sont elles qui font la cuisine, elles se servent généralement les premières. L'homme invite souvent une ou plusieurs personnes à partager son repas. L'invité est conduit à la hutte et on lui donne une chaise, alors que son hôte s'assied par terre. On apporte de l'eau, et l'invité se lave les mains, puis l'hôte en fait autant ; pendant le repas, on ne boit que de l'eau, et l'invité se sert lui-même le premier. On dit, chez les Tofoke, qu'il existe un rocher aussi grand qu'une montagne, et qui a tout à fait le goût du sucre. Le cannibalisme est général. Il est basé non sur un goût plus prononcé pour la chair humaine, mais sur le désir de satisfaire une vengeance. Les victimes sont généralement des ennemis tués

à la guerre, mais les esclaves des tribus hostiles sont souvent importés dans le but d'être mangés. Certaines parties du corps considérées comme spécialement délectables sont réservées au chef, ce sont, par exemple, les coudes, les genoux, les mains et les pieds. Tout le corps, y compris les organes génitaux, est consommé, on ne fait exception que pour les yeux. Il existe deux méthodes pour tuer les esclaves que l'on veut manger. On peut leur attacher les mains derrière le dos, les faire marcher devant soi, puis les tuer, par derrière, avec un javelot. L'autre méthode est la suivante : l'esclave est assis sur une chaise, pieds et poings liés, un homme s'approche de lui par derrière, lui renverse la tête et lui tranche le cou. Les individus des deux sexes mangent de la chair humaine, même les enfants, et des récipients spéciaux sont destinés à la cuisson de cette nourriture. Grâce à l'influence européenne, le cannibalisme est en train de disparaître petit à petit.

Seuls les indigènes très expérimentés savent faire le feu. Il est produit par friction, mais il est à remarquer que la méthode par giration si commune en Afrique n'est pas employée ici; la méthode par friction d'une tige dans une rainure que l'on est habitué de voir en Océanie, est en usage chez les Tofoke.

On fume le tabac, le chanvre. Mais nous n'avons pu recueillir aucune tradition concernant l'origine d'aucun de ces deux produits. On regarde avec assez de désapprobation ceux qui fument le chanvre, car cela les rend querelleurs.

Les seuls animaux domestiques sont les chiens, les chèvres, les poules et les canards; les poules sont enfermées dans des huttes spéciales dont la forme est rectangulaire. Ces huttes sont situées derrière la petite hutte dont nous avons parlé plus haut, où l'on fait cuisine. Les chèvres et les chiens se promènent librement et ne sont nullement protégés contre les bêtes sauvages. On tue les chiens et les chèvres soit avec une massue, soit avec un javelot. Seuls parmi les autres animaux domestiques les chiens sont châtrés.

De grandes chasses en commun sont organisées par chaque village sous la direction du chef. Ceux qui possèdent des filets les déploient suivant une ligne continue, et à chaque extrémité de cette ligne se placent des hommes armés de javelots; le reste des chasseurs rabat le gibier dans les filets, où il est tué avec des massues, à l'exception du sanglier qui est tué avec un javelot. La répartition du gibier se fait de la manière suivante; le cuisseau d'un animal tué est pour le chef, les deux pattes de devant et la poitrine pour le féticheur; le reste pour le possesseur du filet dans lequel la bête a été prise. Personne d'autre n'a légalement droit à une portion du gibier que ceux que nous venons de mentionner, mais, en réalité, chacun reçoit quelque chose. La préparation, par le féticheur, d'un charme destiné à apporter la chance aux chasseurs a déjà été décrite. Le gibier est pris aussi au moyen de trappes dont la profondeur varie de douze à vingt-quatre pieds, et qui sont recouvertes de branchages. On capture les poissons, pendant la saison des pluies, au moyen de paniers, et, pendant la saison sèche, en détournant le courant par un barrage. On utilise aussi un poison fabriqué avec une certaine espèce de liane.

Tous les travaux agricoles sont exécutés par les femmes, à l'exception des défrichages actuels qui sont l'objet du travail des hommes. Un terrain n'est utilisé

que pour une récolte seulement; on y plante du maïs, du manioc et des bananes comme leurs saisons se suivent. L'outil dont on se sert en agriculture est une houe de forme rectangulaire, dont les côtés aussi bien que le bord inférieur sont tranchants.

Les huttes des Tofoke sont rectangulaires et construites en souches de bois; elles sont disposées sur deux rangs pour former le village qui n'est donc, en somme, qu'une seule rue avec des habitations de chaque côté, chacune d'elles ayant son plus grand axe disposé parallèlement à la direction de la rue. Les toits sont en feuillages et se prolongent en avant et en arrière pour former des vérandahs immenses. La porte s'ouvre sur la rue, et est située à droite, si on se tient en face de la hutte, à environ un tiers de la longueur totale de l'extrémité de la maison. Le mobilier se compose d'une natte surélevée située à gauche de la porte d'entrée et qui constitue le lit. Derrière celui-ci, entre lui et le mur du fond, se trouve l'âtre. Les célibataires vivent chacun dans une hutte spéciale, et les femmes mariées de même. Les femmes non mariées partagent une hutte avec une sœur aussi non mariée ou avec une amie. Il existe au milieu de chaque village un grand abri sans murs aucuns, où se réunissent les flâneurs, et où ont lieu les assemblées.



Fig. 221. — Homme Tofoke.

Les hommes et les femmes se tatouent le corps de cicatrices en relief (fig. 221 et 222); le front et le nez sont les premiers ornés de cette façon, puis viennent dans l'ordre, le menton, les joues, les tempes et les lèvres; l'opération destinée à orner ces dernières est très douloureuse. Cette ornementation est pour ainsi dire obligatoire, et celui qui arrive à l'âge de la puberté sans l'avoir reçue est considéré comme « pire qu'une bête ou une chèvre ». Dans la plupart des cas la poitrine, l'abdomen, le pubis, les bras, les cuisses et les mollets sont ornés de la même manière, mais ceci n'est pas obligatoire et est laissé à la volonté de chacun. Les cicatrices sont elliptiques, leur hauteur varie de trois millimètres, sur le front et le menton, à un millimètre, sur le nez, et leur longueur de cinq millimètres à dix. Les huit incisives sont aiguisées en forme de pointes.

Le bois de Tukula mêlé avec de l'huile est employé comme pigment dans ces tatouages, et la peinture est renouvelée plusieurs fois par jour dans un but de propreté. Le but de la peinture est « d'augmenter la beauté ». La peinture est appliquée aux cheveux, aux bras, aux jambes, au dessous des genoux, et aux pieds; on ne l'applique pas au tronc.

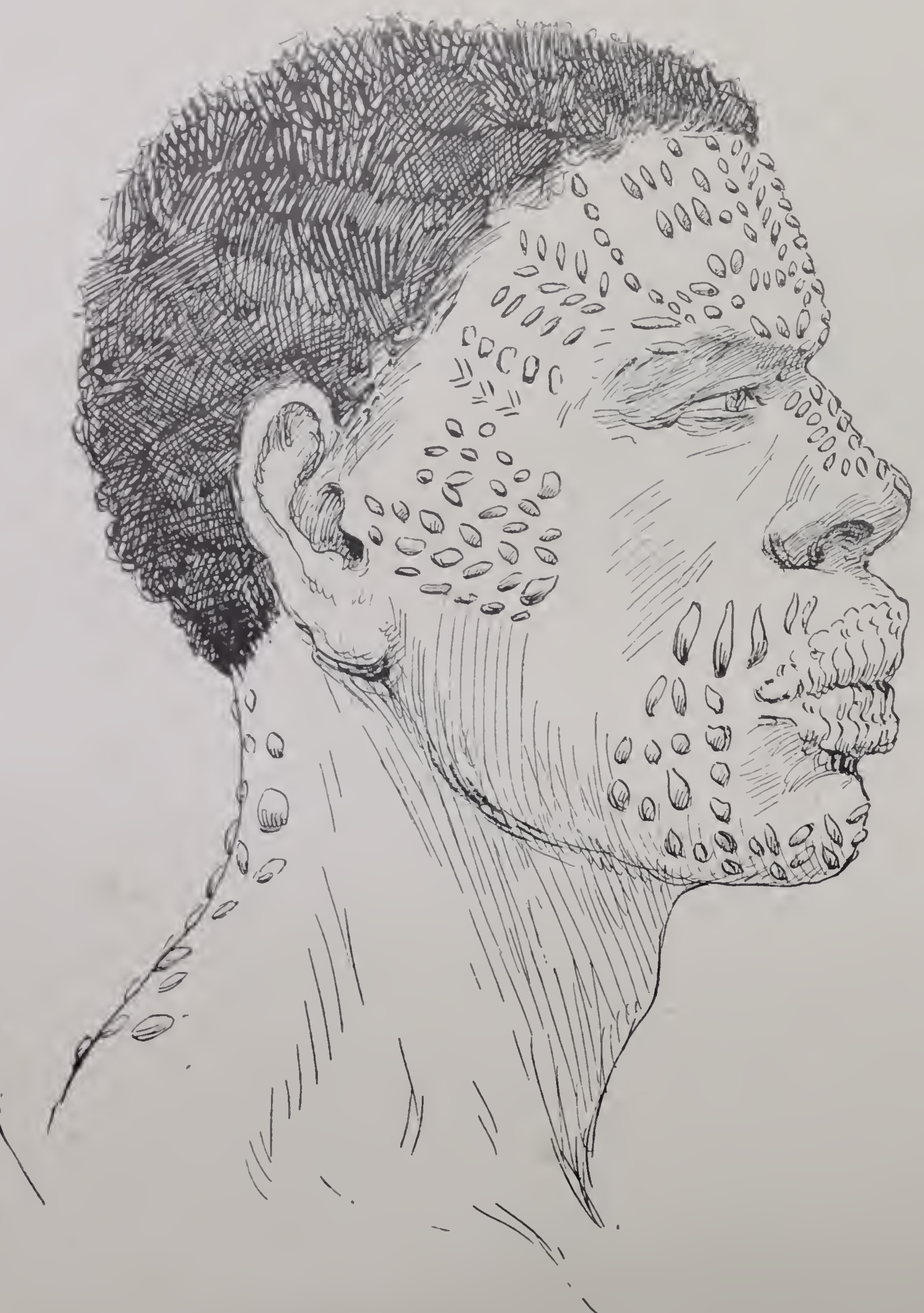


Fig. 222c

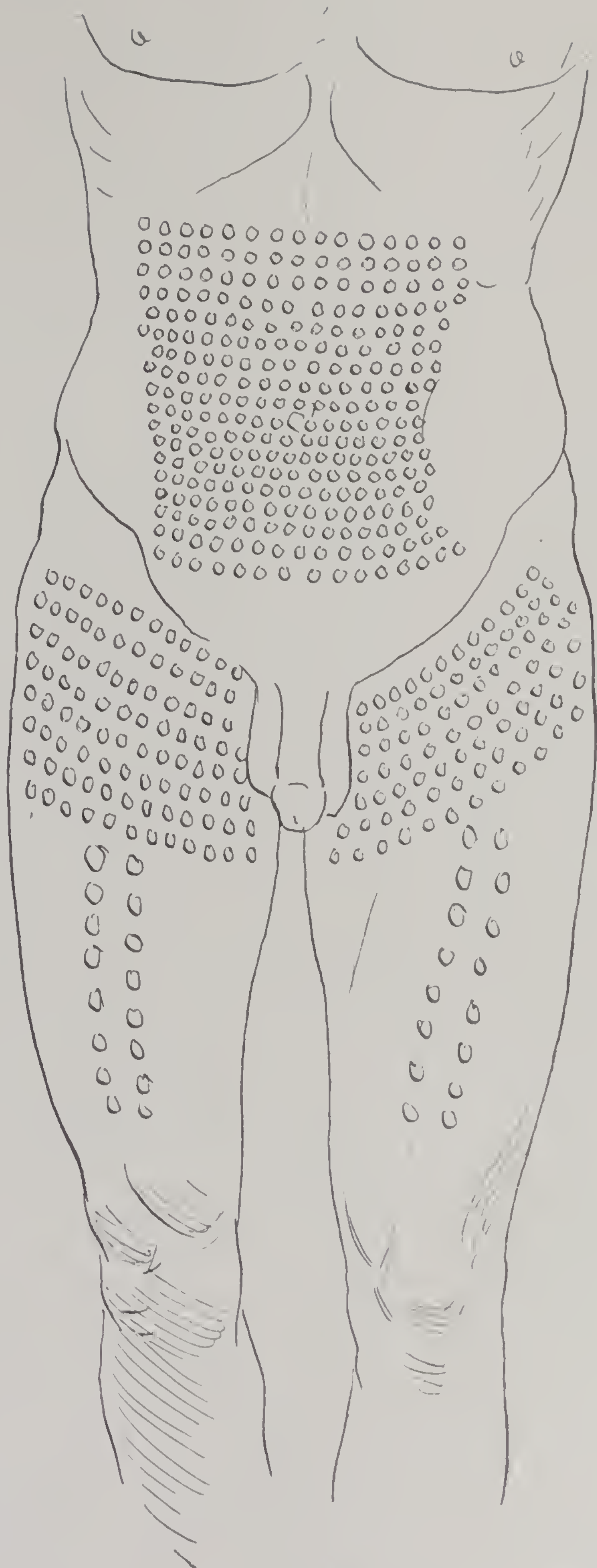


Fig. 222d.

Cicatrisation d'homme Tofoke.

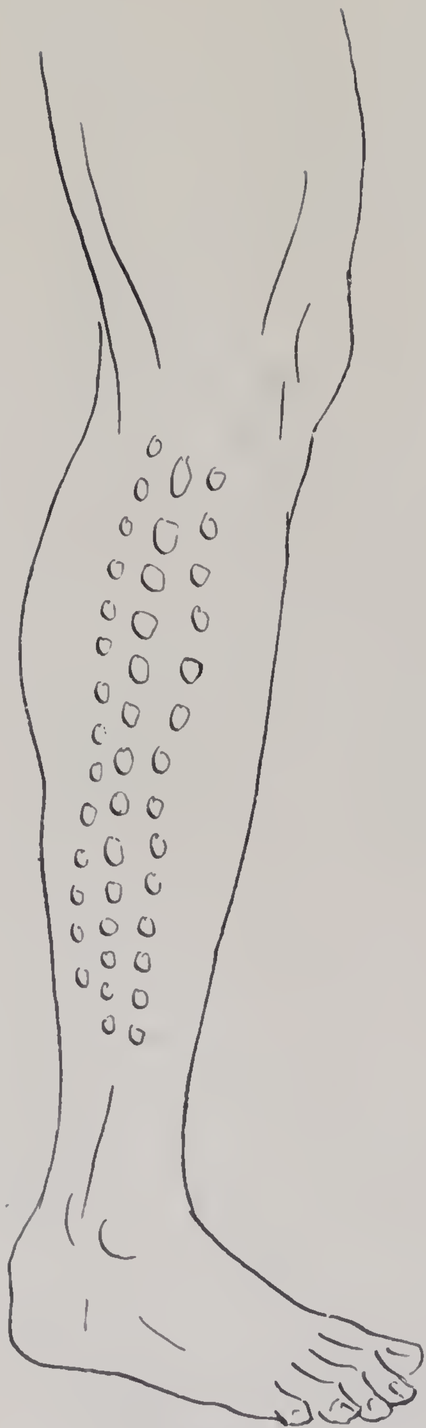


Fig. 222f.

Fig. 222c.

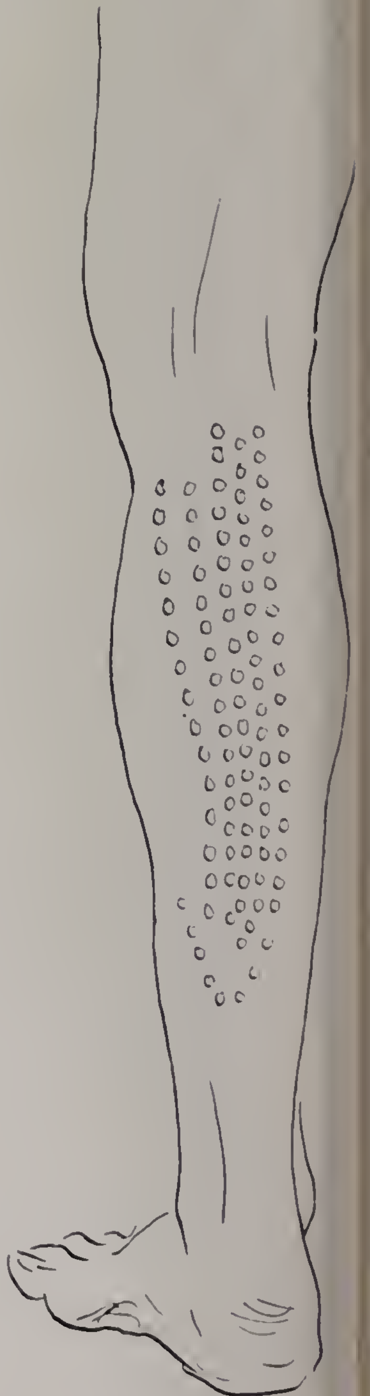


Fig. 222g.

Cicatrisation d'homme Tofoké.

La circoncision, appelée *Lototo,* est une pratique tout à fait générale. Un homme non circoncis serait considéré comme tout à fait faible et efféminé et on peut être sûr que si, par suite de quelque circonstance, cette opération n'a pas été faite pendant l'enfance, on ne manquera pas de la faire pratiquer plus tard. Les garçons sont circoncis dix jours après leur naissance; l'opération est faite par une femme, et le prépuce est brûlé sous un palmier dont il faut auparavant que l'opératrice ait été seule à manger les fruits. Une petite portion est aussi enlevée de la vulve des fillettes en bas-âge; on la nomme *Ishanga;* ce n'est pas le clitoris, mais probablement, une partie des *nymphae.*

Les individus des deux sexes portent, passée dans la cloison du nez, une petite baguette de jonc d'environ un pouce de long et du diamètre d'un crayon. Les femmes portent dans le lobe des oreilles, des disques de bois ou d'ivoire d'un demi-pouce d'épaisseur et d'un pouce et demi de diamètre. A un âge très tendre, les hommes et les femmes se percent la lèvre supérieure, et portent une cordelette de fibre de palmier, passée dans le trou.

Les hommes comme les femmes portent les cheveux longs et frisés, formant une grande masse. On ne rase cette chevelure qu'assez rarement, en fait, lorsque cela devient nécessaire pour en chasser la vermine. On ne porte ni barbe ni moustache, et le pubis est également rasé par les femmes faisant office de barbier. On s'arrache les cils et les sourcils. On ne porte aucune espèce de coiffure, sauf aux jours de fête où l'on se couvre la tête d'une peau de singe; les cheveux sont alors attachés. Des bracelets, faits d'herbes tordues ou d'autres produits végétaux sont portés par les femmes comme par les hommes. On porte également des bracelets en spirale constitués par un fil métallique et qui vont du poignet au coude. Le diamètre du fil de ce bracelet va en augmentant progressivement depuis un millimètre au poignet jusqu'à un centimètre au coude. On porte des bagues de fer et de laiton aux doigts des mains, mais non aux doigts de pieds. Les femmes portent aux chevilles des anneaux d'une épaisseur d'environ trois pouces; ils sont en cuivre ou en fer.

Jadis, le costume des hommes se composait d'un morceau d'étoffe d'écorce, allant des reins presque jusqu'aux genoux; maintenant, ils portent un jupon de tissu de fibre de palmier, fait à la maison. La ceinture est en peau, large d'environ quatre pouces. Le costume des femmes consiste en une ceinture de fibre de palmier à laquelle est pendue une frange de petites cordelettes tressées, de même matière; cette frange n'a pas plus de six pouces de longueur. Les femmes qui ont l'intention d'avoir des rapports avec un homme revêtent un costume qui se compose simplement d'une feuille arrachée à un bananier et déchiquetée en frange; ni l'homme ni la femme ne doivent quitter leurs vêtements pendant cet acte. Les enfants vont tout nus. Les personnes qui sont en deuil s'abstiennent de se peindre, et portent leurs plus mauvais vêtements.

L'année se compose de deux saisons, l'une humide appelée *Ilanga,* et l'autre sèche appelée *Bopfoa;* ces saisons sont de plus divisées en mois lunaires, et chacun de ceux-ci est divisé en trois parties. La première de ces trois périodes s'étend depuis la nouvelle lune jusqu'à la fin du second quartier, et se nomme *Yandya;* la seconde, du deuxième quartier, au deuxième de la lune décroissante, appelée *Banga;* enfin la troisième depuis le second quartier de la lune décroissante jusqu'à la nouvelle lune

appelée *Dibula*. Le matin se nomme *Dadongo,* le midi, *Nabusi;* le soir, *Dadioro.* L'est, se nomme *Godyuru;* l'ouest, *Gomburi.* Les étoile filantes se nomment *Ilungu,* et on prétend qu'elles sont provoquées par les habitants des cieux. On dit aussi que ces mêmes habitants célestes chauffent le soir un morceau de fer jusqu'à ce qu'il devienne rouge : l'un d'eux le jette alors au loin, et un autre le tire vers l'est avec une corde. C'est le soleil, qui est neuf tous les jours. La seule comète observée par notre informateur fut déclarée, par le féticheur, être le résultat de ses pratiques, et il défendit aux gens du village de la regarder, leur assurant que s'ils le faisaient ils seraient malades et mourraient. Malgré tout, beaucoup regardèrent, et rien ne leur arriva.

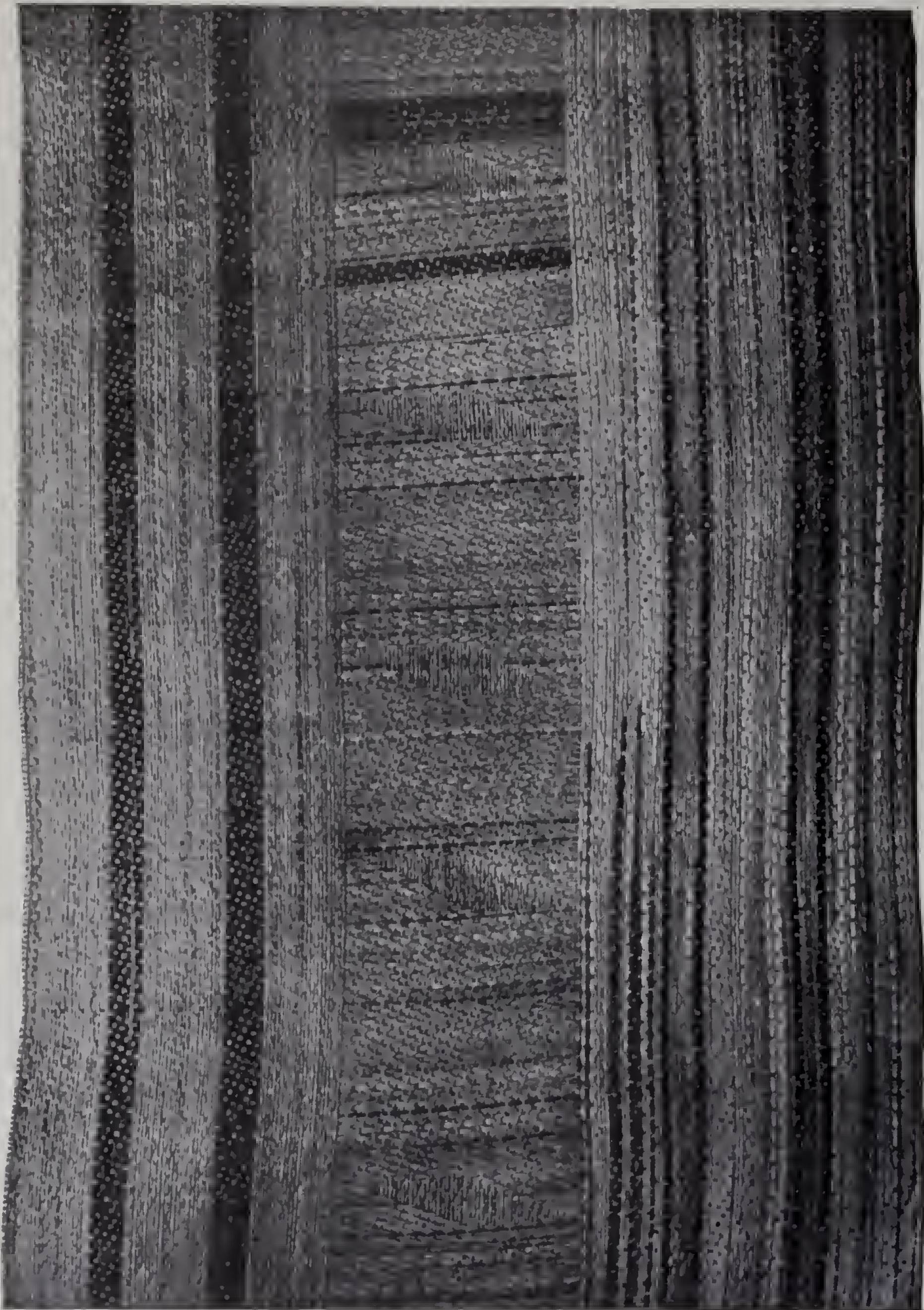


Fig. 223. — Natte Tofoke.

La foudre est considérée comme du feu, et non comme un animal, mais ce n'est que dans ces dernières années que les Tofoke en ont trouvé une explication satisfaisante. Après qu'ils se furent accoutumés aux armes des Européens, ils décidèrent que ce devait être de la poudre à fusil, et ils disent maintenant que l'éclair est un coup de feu qui vient d'en haut.

La maladie du sommeil est jusqu'à présent inconnue. La fièvre appelée *Boale* est assez commune, de même que les affections du poumon, connues sous le nom de *Boalabulu,* et la gonnorhée ; la syphilis n'existe pas chez les Tofoke, mais on dit qu'elle se rencontre parmi les populations qui vivent sur les berges du fleuve. Au contraire de la plupart des peuples africains, ils n'emploient pas comme remède les ventouses. Quant au pouls, ils disent que c'est la même chose que le cœur.

Pour se saluer on dit : « *Bwa!* », sans aucun geste.

Pour prêter serment, les Tofoke jurent par le nom d'un chef décédé, de leur père ou de leur grand-père : et ajoutent le mot *Obeisi*. On prétend qu'un serment prêté de cette manière est quasiment impossible à rompre. On prétend que le gorille est habité par l'âme d'un homme défunt, et on peut le tuer avec un javelot. Si un gorille rencontre une femme portant un enfant, et qu'aucun homme ne soit présent, il prendra l'enfant, disent les indigènes, l'admirera beaucoup mais ne lui fera aucun mal. Le gorille est appelé *Boeta*.

Les peaux sont préparées exclusivement par les hommes ; elles sont étendues et chevillées fortement, puis les poils sont brûlés ; les peaux sont ensuite séchées au soleil. Ainsi que nous l'avons déjà signalé, les peaux préparées sont un des principaux produits d'exportation des Tofoke. Les peaux des petits animaux sont coupées en lanières et on en fait des cordes.

La vannerie est aussi faite par les hommes. Les nattes Tofoke sont très bonnes ; un des spécimens que nous avons rapporté (fig. 223) est tissé en un croisé de satin cinq brins, et le dessin est produit en changeant la face du tissu, tout à fait comme on fabrique les étoffes diaprées en Europe. Une plus grande variété de dessin est obtenue en introduisant des fils de chaîne, de couleur noire et jaune.



Fig. 224. — Bouclier Tofoke.

Des étoffes de palme du modèle ordinaire sont aussi fabriquées dans cette peuplade, et on y produit des dessins diaprés en laissant flotter la chaîne.

Les Tofoke sont de très habiles sculpteurs sur bois, leurs chaises, leurs gongs cylindriques et leurs pianos de bois, dénotent une grande habileté manuelle.

Autrefois, le fer était le seul métal préparé et utilisé par eux, mais à présent le laiton européen commence à se répandre dans le pays.

Au sujet des armes, il est intéressant de mentionner que l'on ne se sert pas d'arcs ni de flèches. Le javelots sont d'une fabrication très soignée. Les têtes sont en fer avec des lames en forme de feuille, emmanchées et à section ogivale ; elles sont ornées à la face inférieure de sortes de cannelures longitudinales ; dans de meilleurs spécimens, le manche porte, enroulée en spirale, une mince lame de fer, et est emmanché d'un solide bout pointu. Les couteaux ont des lames dont la forme rappelle celle des pointes de javelots et de très petits manches avec un pommeau très gros et très lourd. Les fourreaux sont en bois, recouverts de peau et garnis de plaques de fer. Ce sont là les couteaux tout à fait caractéristiques de cette tribu et qui, lorsqu'ils sont accrochés par une bélière de peau de léopard, sont l'insigne d'un chef ou d'un guerrier distingué. Les boucliers aussi sont très typiques (fig. 224). Leur forme est rectangulaire, ils sont construits en bois ; une arête large et passant par le centre, les barre horizontalement, et les extrémités supérieures et inférieures sont recourbées

en arrière. Sur le dos du bouclier, sont fixées en travers, et tout près l'une de l'autre, de nombreuses nervures fendues de feuilles de palmier, le tout recouvert par une sorte de matelassage, maintenu en place par une série de lattes de bois, disposées en travers du bouclier et horizontalement, au-dessus du point de contact de chaque paire de nervures de palmier. Ces lattes sont fixées par des lanières de jonc de la manière suivante. Chaque lanière après avoir passé par dessus la latte, passe à travers le rembourrage, entre les nervures de palmier, à travers un trou du bouclier, de nouveau, à travers un autre trou, entre les nervures, encore au-dessus de la latte, et ainsi de suite. Les points que l'on aperçoit sur la surface de bouclier servent d'ornement. La poignée est constituée par une tige de bois placée verticalement et munie de garnitures ornementales en jonc.

APPENDICE LINGUISTIQUE

LA LANGUE SUNGU (Dialecte Batetela)

Les Noms

Dans la langue Sungu, comme dans toutes les langues Bantu, les noms se divisent en classes suivant leur préfixe. Les préfixes précèdent le nom et forment avec lui une unité; c'est-à-dire le préfixe et le nom ensemble ne forment qu'un mot. Les adjectifs, pronoms reçoivent le même préfixe que le nom auquel ils appartiennent. Il y a dix classes, qui sont les suivantes :

	Préfixe du singulier	Préfixe du pluriel
Classe première	*N, Mu* et *M*	*Wa*
Id. deuxième	*O* et *U*	*W*
Id. troisième	*W*	*E*
Id. quatrième	*Lo, Li, Lu* ou *Di*	*We* et *Wa*
Id. cinquième	*N*	*Lu*
Id. sixième.	*Lu*	*Ku*
Id. septième	*Lu*	*Du*
Id. huitième	*Shi*	*Pi*
Id. neuvième	*Ki*	*Bi*
Id. dixième	*Ku*	*Tu*

Le Verbe

La conjugaison se fait, comme dans toutes les langues Bantu, par des préfixes, qui précèdent la racine du verbe. La racine de chaque verbe se trouve dans la seconde personne du singulier du mode impératif.

Les préfixes sont les suivants :

INFINITIF : *Ku*

	Présent	Passé	Futur
Première personne singulier . .	*Nambo*	*Nambushila*	*Nayo*
Deuxième id. id. . .	*Wambo*	*Wambushila*	*Wayo*
Troisième id. id. . .	*Dambo*	*Dambushila*	*Dayo*
Première id. pluriel . . .	*Tambo*	*Tambushila*	*Tayo*
Deuxième id. id. . . .	*Nyambo*	*Nyambushila*	*Nyayo*
Troisième id. id. . . .	*Woambo*	*Woambushila*	*Woayo*

Exemple : Aimer; *Kunanga.*

Présent	Passé	Futur
Nambomangawa	*Nambushilananga*	*Nayonanga*
Wambonanga	*Wambushilananga*	*Wayonanga*
Dambonanga	*Dambushilananga*	*Dayonanga*
Tambonanga.	*Tambushilananga*	*Tayonanga*
Nyambonanga	*Nyambushilananga*	*Nyaonanga*
Woambonanga	*Woambushilananga*	*Woayonanga*

Le négatif se forme au moyen du préfixe *halo.*

Les adjectifs prennent le même préfixe que le nom auquel ils appartiennent.

Dans le petit vocabulaire annexé on trouvera sous le nom Lunkutu la langue parlée par les Bankutu; l'Otetela se parle par les Olemba et l'Okela par les Akela.

	Sungu	Lunkutu	Lukenye	Otetela	Okela
Abeille. . . .	*njue* 1	*bogwi*	*ju*	*jue*	*chua*
Aimer	*nanga*	*kolanga*	—	*bolanga*	*kolanga*
Aller	*kende*	—	—	*kenda*	*kenda*
Année	*ncula* 1	*kenda*	*vula*	—	—
Arbre	*usungu* 2	—	*usungu*	*isungu*	*osungu*
Arc	*weta* 2	*buta*	*uta*	*uta*	*wuta*
Arrachide . .	*kunanda* 10	—	*doa*	*tunando*	*duku*
Aujourd'hui .	*nje*	*laloko*	*neko*	*elo*	*winone*
Banane . . .	*dikondo* 4	*bango*	*dikondo*	*dikondo*	*kondo*
Bâton	*usungu* 2	*butamba*	*isungu*	*esungu*	*osungu*
Barbe	*ndedu* 1	*doledu*	*loledyu*	*dolechu*	*doli*
Beaucoup . .	*ewula*	—	*ifula*	*efula*	—
Blanc	*wema*	*dapele*	—	—	*wema*
Bois	*lunyi* 6	*kun*	*kunyi*	*ija*	*kuny*

	Sungu	Lunkutu	Lukenye	Otetela	Okela
	—	—	—	—	—
Bon . . .	*ololo*	*bolo*	—	*bolo*	—
Bouche . .	*wumbu* 3	*bunoa*	*onyo*	*wunyo*	*morumbu*
Bouclier . .	*ngau* 1	*goa*	*gvua*	*etende*	*ingao*
Bras . . .	*lowo* 4	*dowo*	*ituhu*	*ewehi*	*lo*
Buffle . . .	*njati* 1	*jati*	*jati*	*jati*	*bulu*
Ceci . . .	*n'ni*	—	—	*one*	—
Cela . . .	*uku*	—	—	*wena*	—
Cervelle . .	*diwele* 4	*bongo*	*kochundu*	*wongo*	*ilungi*
Chacal . . .	*mbulu* 1	—	*bulu*	—	—
Chat . . .	*omole* 2	*paka*	*paka*	—	—
Chef . . .	*owanji* 2	—	*owangi*	*owanji*	*pfumu*
Chemin . .	*mboka* 1	*boka*	*boka*	*boka*	*boka*
Cheveu . .	*mdwu* 1	*dfu*	*dvu*	*dvuo*	*dibvu*
Chèvre. . .	*mbudi* 1	*budi*	*budi*	*budji*	*nta*
Chien . . .	*mpfo* 1	*mbwa*	*mboa*	*mbva*	*bvo*
Chose . . .	*ndyango* 1	—	—	*bianjo*	—
Ciel. . . .	*ulungu* 2	*bulungu*	*ulungu*	*ulungu*	*lola*
Cochon . .	*nsumbu* 1	*sumbu*	*sumbu*	*sumbu*	*sumbu*
Corne . . .	*luseke* 5	*luseke*	*luseke*	*isiki*	*iseke*
Corps . . .	*ndimba* 1	—	—	—	—
Cou. . . .	*nkoche* 1	*puhu*	*kingu*	*pu*	*kingu*
Couper. . .	*hembula*	—	—	—	—
Courir . . .	*lao*	—	—	—	—
Couteau . .	*lukfa* 5	*kfula*	*lukula*	*lukfula*	*bohamba*
Crocodile . .	*nkonde* 5	*konde*	*konde*	*konde*	*konde*
Danser. . .	*kanye*	*mina*	—	*lukumbi*	*wolima*
Dedans. . .	*ati*	—	—	—	—
Dehors. . .	*lanji*	—	—	—	—
Demain . .	*lui*	*lumbi*	*pinsu*	*lui*	*kesa*
Dent . . .	*n'nu* 1	*akochi*	*akochi*	*anvu*	*ainu*
Derrière . .	*okongo*	—	—	*lokongo*	*okongo*
Dessous . .	*lese*	—	—	*pasi*	*nashi*
Dessus. . .	*lidiko*	—	—	*najiko*	*baliko*
Dieu . . .	*Winya* 1	—	*Unya*	*Matetela*	*Unyo*
Dire . . .	*ta*	*tepela*	—	*keketa*	*okelande*
Doigt . . .	*shita* 8	*boshe*	*luhita*	*ihita*	*busai*
Donner . .	*koya*	*onshanba*	—	*ompa*	*onkaki*
Dormir . .	*tama*	—	—	—	—
Dos. . . .	*okongo* 2	*bokongo*	*okongo*	*okongo*	*bokongo*
Eau. . . .	*washi* 3	*mash*	*ashi*	*ashi*	*mash*
Eléphant . .	*njau* 1	*jobvo*	*jov*	*jufu*	*juvu*
Enfant. . .	*ona* 2	*ona*	*ona*	*ona*	*bona*

	Sungu	Lunkutu	Lukenye	Otetela	Okale
	—	—	—	—	—
Entendre . .	*boka*	—	—	—	—
Esclave . .	*mfumbe* 1	*pfumbe*	*fumbi*	*fumbi*	*muta mea*
Etoile . . .	*loolo* 7	—	*yoto*	*yoto*	*yochi*
Européen . .	*wema* 3	*lowa*	*osungu*	*olangala*	*ekuta*
Eux . . .	*ba*	*bao*	*bwo*	*bro*	*iane*
Excréments(pl.)	*tumi* 10	*tum*	*tumi*	*tumi*	*tumi*
Face . . .	*lunji* 7	*elungi*	*elungi*	*elungi*	*elungi*
Faim . . .	*njala* 1	*nzal*	*jala*	*jala*	*dyala*
Faire . . .	*kamba*	—	—	*kamba*	*kusalaka*
Farouche . .	*kfudu*	*bulu*	—	*lihuka*	*wulu*
Femelle . .	*adi*	*kawadyi*	—	*kawadyi*	*wali*
Femme . .	*omutu* 3	*omuntu*	—	*omuntu*	*bomuntu*
Fer. . . .	*mbulu* 1	*bulu*	—	*kenge*	*bulu*
Fesse . . .	*msoko* 1	*asoko*	*masoko*	*asoko*	*bufunga*
Feu. . . .	*(ku-)iya* 10	*toya*	*yogoya*	*iva*	*iya*
Fils. . . .	*onapa* 2	—	—	*ona*	*mona*
Flèche. . .	*dikfa* 4	*dikfula*	*pitu*	*dikfula*	*belele*
Foie . . .	*lutima* 4	*boloko*	*utima*	*utima*	*diyele*
Forêt . . .	*ekunda* 2	*bokunda*	*okunda*	*okunda*	*bokunda*
Fourmi . .	*nsosodi* 1	*mososodi*	*ososodi*	*ososodi*	*onkenye*
Frapper . .	*omola*	—	—	—	—
Frère . .	*mpami* 1	—	*pami*	*pami*	*goya*
Froid . . .	*nchichi* 1	*pio*	*peho*	*chichi*	*lankeso*
Fumée. . .	*odinga* 2	*bojinga*	*odinga*	*oshinga*	*olinda*
Fusil . . .	*kionge* 9	*umbumbu*	*umumbu*	*ukuma*	*mukuma*
Genou . . .	*njue* 1	*bongo*	*jue*	*lingungu*	*diongo*
Gong . . .	*mgomo* 1	—	*gomo*	*gom*	*gomo*
Graisse . .	*uata* 2	*bata*	*wata*	*ata*	*mba*
Grand . . .	*onene*	*wukl*	—	*wuki*	*chale*
Gras . . .	*disu*	—	—	*wuki*	*jondo*
Grenouille .	*osipi* 2	*longe*	*osipi*	*ipuli*	*impuli*
Guerre. . .	*nta* 1	*banzi*	*wata*	*wita*	*nyima*
Hache . . .	*kipaya* 9	*achoa*	*kenge*	*kenge*	*kenge*
Hanche . .	*lukindi* 5	*imengi*	*unkundu*	*okongo*	—
Herbes. . .	*emenja* 3 pl.	*oshui*	*erenge*	*chichi*	*chichi*
Hier . . .	*kituka*	—	*sumba*	—	*keshu*
Hippo . . .	*ngwu* 1	*gwugwu*	*guo*	*gwuo*	*guuo*
Homme . .	*utu* 1	*muntu*	*untu*	*untu*	*muntu*
Honte . . .	*nsonyi* 1	*shoyi*	*sonyi*	*jonyi*	*soni*
Ici	*mimbi*	—	—	*imone*	*kansuki*
Jambe . . .	*lukulu* 4	*lukulu*	*iwulu*	*ikuiu*	*lukulu*
Javelot . .	*osonga* 1	*ikonga*	*utamba*	*ikonga*	*likonga*

	Sungu	Lunkutu	Lukenye	Otetela	Okela
	—	—	—	—	—
Jour . . .	*uchu* 2	*lushu*	*uchu*	*ochu*	*ituku*
Là	*liku*	—	—	—	—
Lait. . . .	*wele* 3	*bele*	*awele*	*awele*	*bele*
Langue . .	*lulimi* 5	*lulimi*	*lulimi*	*lulimi*	*lulimi*
Larme. . .	*nsonyi* 1	*bishoi*	*aysoye*	*esoy*	*disoli*
Léopard . .	*nkoy* 1	*koy*	*koy*	*koy*	*knoy*
Leur . . .	*akio*	—	—	*akanyu*	—
Lèvre . . .	*olomo* 2	*ipipi*	*elomo*	*olomo*	*duaeewu*
Loin . . .	*itale*	—	—	*lokendo*	*etale*
Long . . .	*utale*	*butali*	*utali*	—	—
Lui. . . .	*ndi*	*dokoni*	*ndungu*	*andja*	*hende*
Lune . . .	*ngondo* 1	—	*gondo*	*gondo*	*isungi*
Main . . .	*lowo* 4	*lowo*	*lunya*	*ikaka*	*likata*
Maison . .	*ludu* 4	*lubwulu*	*ludju*	*ludju*	*bukwere*
Mâle . . .	*pami*	*kaune*	—	*kaume*	*molume*
Malade . .	*kona*	*banye*	—	—	*dilali*
Manger . .	*ole*	*nja*	—	*nde*	*lole*
Mauvais . .	*engeno*	*dobi*	*engeno*	*tobi*	*kolo*
Mère . . .	*nyungu* 1	—	*yaya*	*mibo*	*butangu*
Miel . . .	*uwe* 2	*gubwi*	—	—	—
Minéral . .	*otento*	—	—	—	—
Moi. . . .	*limi*	*umo*	*limi*	*limi*	*emi*
Mon . . .	*akimi*	—	—	*akimi*	—
Montagne. .	*wahi* 3	*bunkuku*	*wahe*	*unkuku*	*gunji*
Mouton . .	*okoko* 3	—	*okoko*	—	*onkoko*
Nez. . . .	*lushi* 6	*bolo*	*lwolu*	*welu*	*bolo*
Noir . . .	*uju*	*chulu*	—	*jima*	*gulima*
Nom . . .	*lukumbu* 5	—	*lukumbe*	—	*gombe*
Nombrille. .	*otutu* 2	*tongo*	*dyefu*	*otutu*	*lintolu*
Non . . .	*kema*	*kako*	*kema*	*kema*	*ehana*
Notre . . .	*akisu*	—	—	*asu*	—
Nous . . .	*ishu*	*wenu*	*nyu*	*welu*	*wenu*
Nuit . . .	*ochu* 2	*bocho*	*ochu*	*ochu*	*uchu*
Œuf . . .	*ukili* 2	*buki*	*ukiri*	*ukili*	*bukili*
Œil. . . .	*usu* 1 (plur. *washu*)	*nshu*	*eiso*	*isu*	*isu*
Oreille. . .	*ntui* 1	*tui*	*tui*	*tui*	*lutui*
Oiseau. . .	*nfudu* 1	*pfulu*	*deke*	*alekeke*	*deke*
Ongle . . .	*lala* 6	*bokola*	*lukala*	*kola*	*lokola*
Orteille . .	*shita* 8	—	*lupita*	*luhita*	*lokola*
Os	*umba* 2	*wika*	*ufufa*	*wika*	*ikeningi*
Où	*lina*	—	—	*awe*	—

	Sungu	Lunkutu	Lukenye	Otetela	Okela
	—	—	—	—	—
Oui	*ehe*	*ehe*	*ehe*	*ehe*	*hi*
Pagaie . . .	*ochute* 2	—	*kapi*	*ija*	*kapi*
Pays . . .	*lukomo* 4	—	—	—	—
Peau . . .	*lowa* 4	*ekutu*	*lowa*	*lewo*	*lupusu*
Perroquet . .	*nkusu* 81	*kusu*	*okongo*	*ckusu*	*kusu*
Petit . . .	*chiche*	*ichichi*	*chike*	*chike*	*bosholi*
Peur . . .	*woma* 3	*boma*	*woma*	*woma*	*opfoluf*
Pied . . .	*dikaka* 4	*kaka*	*lokulu*	*dikaka*	*likaka*
Pierre . . .	*duwe* 4	*bwe*	*bwe*	*tangi*	*tangi*
Pigeon . . .	*mpanda* 1	*binga*	*wenga*	—	—
Pigeon domestique . .	*kudimbi* 10	—	*kulimba*	—	—
Pigeon vert .	*opundu kale* 2	—	*yembi*	—	—
Pirogue . .	*mtu* 1	—	—	—	—
Pleurer . .	*lela*	—	—	—	—
Pluie . . .	*nvula* 1	*gvula*	*vula*	*vula*	*bula*
Poigne. . .	*lusi* 5	—	—	—	—
Poitrine . .	*mtulu* 1	*tulu*	*tulu*	*tulu*	*tulu*
Porter . . .	*tola*	*bwunda*	—	*owake*	*okata*
Porte . . .	*lukfuki* 4	*lukfuki*	*lukuke*	*lukfuki*	*lukpuki*
Poule . . .	(*ki-*) *koko* 9	*koko*	*koko*	*koko*	*koko*
Queue . . .	*wila* 3	*buila*	*wira*	*okshia*	*wela*
Rêve . . .	*d* (*-il-*)*o* 4	—	*ido*	*do*	*ilo*
Revenant . .	*oloki* 2	—	—	*olokshi*	*doka*
Rire . . .	*ola*	*tola*	—	*tola*	*tola*
Rivière . .	*luchi* 6	*lushi*	*ashi*	*ashi*	*bashi*
Rouge . . .	*wela*	*lowa*	—	*kilili*	*dilali*
Serpent . .	*uluyi* 2	*nja*	*njoa*	*oluyi*	*ndwa*
Singe . . .	*nkima* 1	*itoy*	*kima*	*kima*	*soli*
Sœur . . .	*wal'tu* 3	—	*kadye*	*omutu*	*snangoya*
Sol	*kete* 1	*bamoto*	*kete*	*kete*	*mochi*
Soleil . . .	*Winya* 1	*yani*	*yani*	*disashi*	*unya*
Sommeil . .	*njo* 1	*ido*	*ja*	*ijo*	*ilo*
Son	*akindi*	—	—	*achindi*	—
Sorcier . .	*ndoka* 1	—	*doka*	*doka*	—
Tabac . . .	*nfoka* 1	*ikaya*	*faka*	*fako*	*kaya*
Talon . . .	*luchinji* 5	*echinji*	*isingiriki*	—	*chindi*
Termite . .	*welea* 3	—	*wedia*	—	—
Testicules . .	*lukunju* 5	*nkfundu*	*lukunju*	*dikfundu*	*makutu*
Tête . . .	*ote* 2	*motue*	*ote*	*ote*	*bocha*
Tissus . . .	*lihondo* 4	*peko*	*ituhu*	*peko*	*peko*
Id. europ.	—	*eto*	—	—	*ifondo*

	SUNGU	LUNKUTU	LUKENYE	OTETELA	OKELA
	—	—	—	—	—
Ton . . .	*ake*	—	—	*ake*	—
Toi	*we*	*bwe*	*we*	*awe*	*bwe*
Tourterelle .	*dikumbi* 4	—	—	—	—
Tous . . .	*dukfumu*	*dukfumu*	*sam'mo*	*cho*	*lomo*
Tout . . .	*dukfumu*	*dukfumu*	*sam'mo*	*cho*	*lomo*
Travailler. .	*kamba*	—	—	*kamba*	*kusalaka*
Tuer . . .	*dyaka*	*kfuladi*	—	*oyaki*	*dyaka*
Urine . . .	*wanyi* 3	*chafu*	*dodu*	*lolodju*	*lochu*
Venir . . .	*oya*	*tochi*	—	*yaka*	*yaka*
Vent . . .	*lohele* 7	—	*kuka*	*luumu*	*owewe*
Verge . . .	*lusuka* 5	*luchunga*	*katoto*	*osunga*	*lusunga*
Viande. . .	*nyama* 1	*nyama*	*nyama*	*nyama*	*nyama*
Vieux . . .	*usumbi*	*lukukul*	—	*uudundu*	*lugusu*
Village. . .	*ngeluki* 1	*bauza*	*gelu*	*soko*	*okomlo*
Vin de palme.	*wanu* 3	*ona*	*anu*	*anu*	*bana*
Voir . . .	*ena*	*wuibi*	*ona*	*ena*	*ona*
Voleur. . .	*mbasi* 1	—	*wuibi*	*basi*	*iya*
Votre . . .	*akinyu*	*weuu*	—	*akinyu*	—
Vous . . .	*nyu*	—	*nyu*	*welu*	*weuu*
1	—	—	*kouji*	*onako*	*ohoko*
2	—	—	*kendi*	*ahindi*	*bapi*
3	—	—	*satu*	*asatu*	*satu*
4	—	—	*koney*	*en'ney*	*beu'ney*
5	—	—	*itanu*	*ichanu*	*itano*
6	—	—	*isambalu*	*sambano*	*motoa*
7	—	—	*isambele*	*isambialu*	*isambu*
8	—	—	*inane*	*inane*	*moambi*
9	—	—	*ivoa*	*dubwo*	*dibwoa*
10	—	—	*kama*	*kama*	*vum*
11	—	—	*dikumi lomo*	*momako*	—
12	—	—	*dikumi lahe*	*kumi nahi*	—
13	—	—	*dimila satu*	*kumi satu*	—
20	—	—	*akumi ahey*	*kankumahe*	—
30	—	—	*akumi satu*	*kakuma satu*	—

LA LANGUE CHISONGE (DIALECTE KILUBA).

Les Basonge parlent le Kisonge, un dialecte de la langue Kiluba, qui est une des plus belles des langues Bantu. Elle n'est pas seulement belle et exceptionnellement développée, mais elle se parle sur une énorme étendue du territoire de la colonie du Congo belge. Du lac Tanganyika au Kasai moyen, de la frontière portugaise au sud jusqu'au

delà du Sankuru au nord, nous rencontrons des tribus dont la langue maternelle est un dialecte Luba. Ces différences entre les différents dialectes ne sont pas trop considérables pour qu'une unification ne se fasse pas facilement et il n'y a pas de doute que pour cette partie de la colonie le Kiluba deviendra à côté du français la langue officielle. En faisant la distribution des districts ce fait ne devra pas être perdu de vue, et à l'Ecole Mondiale l'étude de la langue Luba mérite une attention spéciale. Elle n'est pas trop difficile à apprendre, car il y a des règles pour tout et, pour ainsi dire, pas d'exception.

Il n'y a pas lieu de donner ici la grammaire du Chisongo; la grammaire Luba du Rév. W.-W. Morrison est un chef-d'œuvre et rend un travail pareil futil. Le seul changement que je proposerais (en ce qui concerne le Chisongo), est la classification des noms en six classes comme suit.

Classe première

Les noms appartenant à cette classe ont le préfixe *mu* au singulier et selon qu'il s'agit d'une personne d'un côté ou d'un animal, ou d'une partie du corps de l'autre, ce préfixe change en *ba* ou *mi* au pluriel. Quelques noms de la première catégorie s'emploient au singulier sans leur préfixe.

Exemples :

Père . . .	*tata*	*batata*	Mère . . .	*mamu*	*camamu*
Voleur. . .	*gifi*	*bangifi*	Grand-père .	*kake*	*bakakè*
Mari . . .	*mbi*	*bambi*	—	—	—
Chef . . .	*fumu*	*bafumu*	—	—	—
Lèvre . . .	*mulomo*	*milomo*	Hyène . . .	*museo*	*miseo*
Pied . . .	*mukolo*	*mikolo*	Ivoire . . .	*mubanga*	*mibanga*
Tête . . .	*mutue*	*mitie*	Bouche . .	*mukanu*	*mikanu*
Foi	*muchima*	*michima*	Mouton . .	*mukoko*	*mikoko*

Classe deuxième

Les noms de cette classe ont comme préfixe *n'* ou *m'* au singulier et ne le changent pas au pluriel.

Exemples :

Buffle . . .	*n'jate*	*n'jate*	Serpent . .	*n'yoka*	*n'yoka*
Eléphant . .	*n'gefu*	*n'gefu*	Figure (front).	*m'pala*	*m'pala*
Maison . .	*n'djibu*	*n'djibu*	Bouclier . .	*n'gabo*	*n'gabo*

Classe troisième

Préfixe du singulier : *lu*; du pluriel : *n'*.

Exemples :

Etoile . . .	*luenyenye*	*n'nyenye*	Langue . .	*lulimi*	*n'limi*
Ongle . . .	*luala*	*n'yala*	Sel	*lueho*	—
Cour (enclos).	*lubanza*	*n'banza*	Verge . . .	*lubolo*	*n'bolo*

Classe quatrième

Deux préfixes du singulier appartiennent à cette classe : *di* (a) et *bu* (b) qui se transforment au pluriel en *ma*. Les noms commençant avec le préfixe *bu* signifient en général un état et sont dérivés d'un nom, d'adjectifs ou d'un verbe.

Exemples :

a) Nom . .	*dina*	*mana*	Dent . . .	*dinu*	*manu*
Pierre . . .	*dibwe*	*mabwe*	Pintade . .	*dikanga*	*makanga*
Forêt . . .	*ditu*	*matu*	Ciel. . . .	*diulu*	*maulu*
b) Affaire . .	*bualu*	*malu*	Poids . . .	*bujitu*	*majitu*
Pirogne . .	*buatu*	*matu*	Chefferie . .	*bukelenge*	*makelenge*
Maladie . .	*bubedi*	*mabedi*	Vieillesse . .	*bukulu*	—
Nuit . . .	*bufuku*	*mafuku*	Lit	*bulalu*	*malalu*
Esclavage. .	*buhika*	—	Sorcellerie .	*buloshi*	*maloshi*
Vol	*buibi*	*maibi*	Blancheur .	*butoke*	*matoke*

Classe cinquième

Les noms de cette classe ont le préfixe *ki* au singulier et *bi* au pluriel.

Exemples :

Hache . . .	*kilonda*	*bilonda*	Tissus . . .	*kilulu*	*bilulu*
Porte . . .	*kibi*	*bibi*	Poule . . .	*kikoko*	*bikoko*
Talon . . .	*kisulu*	*bisulu*	Chapeau . .	*kifulu*	*bifulu*
Pagaie. . .	*kipete*	*bipete*	Sac. . . .	*kibombo*	*bibombo*

Classe sixième

Les noms de cette classe ont le préfixe *ka* au singulier et *tu* au pluriel.

Exemples :

Fourmi . .	*kasongesonge*	*tusongesonge*	Figne . . .	*kabwasa*	*tubwasa*
Arachide . .	*kananda*	*tunanda*	Francoline .	*kalombo*	*tulombo*
Oiseau. . .	*kanyi*	*tunyi*	Eléphant . .	*kapumbu*	*tupumbu*
Feu. . . .	*kapia*	*tupia*			

Beaucoup d'objets qui sont petits de par leur nature appartiennent à cette classe.

LES POPULATIONS DE LA PRAIRIE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

La région de l'Afrique habitée par les tribus dont l'ethnographie forme le sujet de ce livre, est bornée, au nord et à l'est par la rivière Kasaï, et à l'ouest par le Bas-Kwilu et l'Inzia; au sud, les limites varient irrégulièrement de 6,30 degrés au sud-ouest du Kwilu, à 6 degrés au sud-est de cette rivière. Les tribus comprises dans cette vaste surface de territoire sont les suivantes, en allant de l'ouest à l'est : Les Bayaka, les Basamba, les Wangongo, les Basongo, les Bambala, les Bayanzi, les Bapende, les Bahuana, les Bakwese, les Babunda, les Badinga, les Bakongo, et les Bashilele, et, le long du bord sud de cette surface, les Balua, et les Badjok. Des Bakongo et des Bashilele il a déjà été question dans une précédente monographie; les Badinga n'ont pas été visités, et les Wangongo, les Basamba et les Basongo se sont pratiquement fondus, en ce qui concerne la civilisation, dans la population environnante des Bayaka et des Bambala, et ne nous donnaient aucun renseignement concernant eux-mêmes ou leurs traditions. La documentation des pages concernera les Bayaka qui seront suivis des Bambala, des Babunda, des Bapindi et des Bahuana, avec des notes supplémentaires sur les Bayanzi, les Bakwese et les Badjok. Presque toutes ces tribus ont immigré dans les portions de territoire qu'elles occupent actuellement. En fait, trois seulement ne présentent pas dans leur culture ou dans leurs traditions, de traces d'immigration; ce sont les Wangongo, les Basamba, les Basongo, qui peuvent, par conséquent, être regardés, comme aborigènes de la région. Quant aux autres, les Bayaka ont immigré de l'ouest, les Bambala, les Bakwese et les Bapende sont venus du sud-ouest; les Balua et les Badjok sont aussi originaires du sud, tandis que les Bayanzi et les Bahuana sont venus respectivement du nord et du nord-ouest. Les origines de ces tribus et leurs migrations successives sont très compliquées et ont été discutées par les auteurs dans une communication publiée dans le Journal de l'Institut royal d'Anthropologie de Grande-Bretagne et d'Irlande, vol. XXXVII, p. 133. Les conclusions de cette communication ont été

confirmées dans leur ensemble par les résultats de la présente expédition. Nous allons d'abord esquisser brièvement quelles ont dû être vraisemblablement les principales conditions dans lesquelles a dû s'effectuer l'immigration ; nous nous occuperons ensuite de l'histoire de chaque tribu séparément, puis les renseignements ethnographiques recueillis seront présentés d'une manière comparative.



Fig. 2

Ainsi qu'on l'a fait remarquer plus haut les aborigènes de la contrée située entre l'Inzia et le Kwilu furent les Wangongo, les Basamba et les Basongo, les Babunda occupant la région entre le Kwilu et le Loange. A cette période, les Bayaka occupaient la contrée s'étendant du Kwango à l'Inzia, les Bambala étaient établis sur le Kwango supérieur, et les Bapende sur le Kwango inférieur. Le premier mouvement paraît avoir été fait par les Bayanzi qui descendirent du Nord, occupant pacifiquement un pays qui jusqu'alors n'avait été que peu habité. Les Bapende vinrent ensuite, se divisant en route en deux bandes qui s'établirent de force, respectivement sur le Kwilu et le Lubue. Nous parlerons de la première comme Bapindi (c'est ainsi qu'ils prononcent le nom de la tribu) réservant le nom Bapende à la branche près du Lubué.

Peu de temps après, les Bambala furent chassés de leur résidence, près des sources du Kwango, entre les Bayaka et les Bapindi. Le mouvement avait pour origine des troubles survenus plus au sud, provoqués par la pression exercée par les Badjok sur les Balua, qui, à leur tour, attaquèrent les Bambala, et les refoulèrent au nord. A la même époque, une tribu de Bayaka



Fig. 226.

se leva contre le Kiamfu et se répandit à l'est de la Lukula. Peu après, les Bahuana, venant du nord, probablement de la région du Stanley-Pool, coupèrent à travers les Bambala du nord, et occupèrent les rives du Kwilu. Alors survinrent les Bakwese du Haut-Kwango. Ce peuple occupa les deux rives du Kwilu, se frayant un passage entre les Bambala et les Bapindi. Comme les Bakwese sont d'un sentiment tribal très puissant, ils s'étaient probablement frayé un chemin à travers le pays stérile occupé par les Bambala qui, n'étant guère organisés, ne pouvaient pas s'y opposer. Ils furent arrêtés au nord par les Babunda, les Bapindi, et les Bambala ; leur arrivée fut probablement la cause de l'extension des Bapindi vers le Kasai où ils furent trouvés par Wissmann.



...Kwilu.

Vers cette époque, une section des Bayaka, déjà établie sur la Lukula, paraît s'être frayé un chemin vers l'est à travers les Bambala, traversant le Kwilu quelque part aux environs de l'endroit où se trouve actuellement Mitchakila, combattant les Bapindi, les Bambala et les Bahuana. Il en résulta des combats ultérieurs contre les Bapindi qui, dans ce voisinage, sont très guerriers, et la séparation de la section occidentale des Bayaka, qui actuellement constitue une enclave. La région du pays située à l'extrême-nord du territoire méridional actuel Bambala, paraît avoir appartenu, à une date qui n'est pas très éloignée, à la branche occidentale des Bayaka, car on y trouve des villages dont les habitants, quoique Bambala par les coutumes et le langage, se considèrent comme descendants des Bayaka ; bien plus, un des principaux vil-



...à Bondo.

lages est appelé Kiyaka. L'enclave des Bahuana, à l'ouest du corps principal, semble avoir été formée en même temps et résulter des mêmes troubles. En fait, à cette époque, l'embouchure du Kwango paraît avoir été le foyer de luttes mortelles entre tribus. Vint ensuite une longue période d'hostilités entre les Bakwese, d'une part, et les Bapende, les Babunda, les Badjok de l'autre, compliquée par des dissensions intestines. Leur résultat fut probablement l'expulsion des Badjok qui s'étaient entre-temps avancés au nord jusqu'au 6e degré de latitude sud, et la dévastation de la bande de territoire qui les sépare maintenant des Balua et des Bapende.

Les Wangongo, les Basamba et les Basongo vivent dans de petites enclaves distribuées parmi les Bambala et les Bayaka. Les plus importantes de ces enclaves sont : les Wangongo, sur le Luzubi et le Gobari ; les Basongo, sur le Kwilu au nord de Kongo et au nord de Luchima ; les Basamba, sur le Gufu. Etant donnée la petite étendue de leurs établissements, ces indigènes parlent le dialecte des populations qui les entourent, mais chaque tribu a son langage à elle qui n'est pas entendu par les autres. On connaît d'eux si peu de chose qu'il est à peu près impossible de discuter leurs affinités, mais ils paraissent être des restes de la population aborigène Ils sont extrêmement réservés quant aux renseignements qui les concernent. Lorsque des relations amicales se sont établies, ils causent volontiers de tout autre sujet, mais si on leur pose n'importe quelle question concernant leurs origines ou leurs coutumes, ils refusent de répondre. Les Bambala septentrionaux trouvèrent, lorsqu'ils arrivèrent, les Basongo en possession du pays, et c'est d'eux qu'ils acquirent leur terre, ainsi que des Bayanzi. Les Wangongo sont particulièrement intéressants, étant la seule tribu de cette région où l'on trouve des lances. Ils se servent aussi de flûtes de Pan. Tous ont adopté la coiffure, les vêtements et les coutumes de la tribu au milieu de laquelle ils habitent.

Les Babunda dont nous allons parler habitent le territoire situé entre le Kwilu et le Loange, à peu près du 5e degré de latitude sud au 5e 30. Ce sont de beaux hommes, grands, aux gros os et aux jambes courtes, d'une taille d'environ 5 pieds 8 pouces, et très noirs de peau, aussi noirs que les Bavili. Le nom de « Babunda » est celui sous lequel ils sont connus des tribus environnantes, mais ils s'appellent eux-mêmes « Ambunu » (au singulier, « Mombunu »).

Au nord, ils sont en contact avec les Bapende, les Bayanzi, les Badinga, les Bahuana, et les Bambala, à l'ouest et au sud-ouest, avec les Bambala du sud, les Bapindi et les Bakwese, au sud avec les Bapende et les Bakongo. C'est un peuple aimable, mais très timide, et, pour cette raison, il est très difficile, — en fait, presque impossible, — d'obtenir des informations sur leurs coutumes, et de se faire une opinion de leurs facultés intellectuelles. Aussitôt que l'on tente de détourner la conversation des questions commerciales, ils deviennent soupçonneux et refusent de parler. On dit que les femmes ont bonne apparence ; mais sur ce dernier point, également, il est difficile de se faire une opinion bien nette, car elles sont très réservées, et les hommes les gardent hors de la vue des voyageurs blancs. Comme il a été dit, les Babunda sont bienveillants, et accompagnaient la marche de l'expédition en chantant, pendant plusieurs milles ; mais la moindre chose les blesse ; un mouvement inattendu, un objet rapidement sorti de la poche,

l'aboiement soudain d'un chien, peuvent suffire à les mettre en fuite. Ils ont cependant montré aux Européens qu'ils ne sont en aucune façon poltrons, et un homme de cette tribu, une fois froissé, devient un ennemi mortel. En tant que peuple, ils sont complètement établis, et, en règle générale, ne parlent aucun autre langage que leur langue propre. Sur le Lubue, dans le voisinage de Dumba, les Babunda, ainsi qu'il a été dit plus haut, sont en contact avec les Bakongo dont une soustribu, les Bashimandja, que l'on rencontre encore vers le Nord, étaient les habitants primitifs de la région. Les Babunda pénétrèrent dans cette région par le sud, par un endroit du Kwilu supérieur appelé Moshinje. Ils vinrent d'abord en qualité de commerçants, et, trouvant le pays bon et peu peuplé, ils amenèrent d'autres membres de la tribu à faire de même et à s'y établir. Leur occupation de la contrée fut tout à fait pacifique. Ensuite, un certain nombre de Bapende arrivèrent du SSW, émigrant sous la pression des Badjok.

Les Babunda devant être considérés comme les plus anciens habitants, il s'ensuit que leur histoire se confond avec celle de leurs relations avec les différents peuples immigrants avec lesquels ils se sont trouvés en contact. Les premiers de ces envahisseurs semblent avoir été les Bayanzi. La section de cette tribu dont nous avons à nous occuper ici, comprenant les sous-tribus de Wanguli et de Makua, s'étend sur la rive est du Kwilu, depuis son embouchure, jusqu'au 4[e] degré 30 de latitude S., occupant le territoire à l'est, jusqu'au Kancha et au Kasai. Au sud du 4[e] degré, ils sont séparés de la rive du Kwilu par les territoires des Bahuana et des Bambala. Sur la rive orientale, on les rencontre depuis le 4[e] degré de latitude sud, jusqu'au 4[e] degré 30, — et l'on trouve un établissement isolé sur la rive occidentale, au nord du 5[e] degré sud. Leur lieu d'origine paraît s'être trouvé au nord, car leur manière de préparer le manioc est caractéristique du Congo, où se rencontre la branche mère de leur tribu. Nombre d'écrivains répètent que les Bayanzi sont des Babangi qui ont été attirés hors du Congo par le commerce, jusqu'au Stanley-Pool, et que le nom de « Bayanzi » est un sobriquet défavorable qui leur a été donné par les peuples environnants. Il est difficile d'établir le fondement de cette affirmation, mais on peut dire sans crainte que les Bayanzi de cette région ne considèrent pas ce nom comme un sobriquet, et qu'ils ne s'appellent pas entre eux par un autre nom. Aussi loin qu'on a pu remonter, ils ne possèdent aucune tradition concernant leur arrivée dans le pays, qui semble avoir été occupé bien plus par établissement pacifique que par la force des armes. D'après les Bambala septentrionaux, les Bayanzi trouvèrent les Babunda déjà en possession du pays. En outre, l'immigration Bayanzi doit avoir eu lieu il y a très longtemps et avant que les Bambala du Nord eux-mêmes fussent survenus, car ces derniers admettent qu'ils acquirent le territoire qu'ils occupent maintenant des Bayanzi et des Basongo. Même si cette tradition n'existait pas, de ce que les Bambala septentrionaux considèrent à un certain point les chefs Bayanzi comme leurs suzerains, on peut déduire que les Bambala doivent être des seconds arrivants; les Bahuana du nord, de leur côté, payent tribut au chef Bayanzi. En fait, après les Basongo, les Wangongo, Basamba et Babunda, les Bayanzi peuvent être considérés comme la tribu établie depuis le plus longtemps dans l'étendue de territoire que nous avons définie ci-dessus.

Le peuple qui apparut ensuite sur la scène fut le peuple Bapende. Actuellement, les Bapende forment deux groupes distincts : Bapende proprements dits et les Bapindi, différant beaucoup l'un de l'autre par le physique, le caractère, et, jusqu'à un certain point, par les coutumes. Les Bapindi constituent deux groupes principaux tout à fait distincts : l'un est établi sur la rive gauche de la rivière Kwilu, sur les bords du Kwenge, entre les Bambala et les Bayaka, tandis que l'autre occupe la rive droite du Kwilu, plus au sud. Les Bapende proprement dits, s'étendent à l'est des Bapindi, jusqu'au Kasai, semble-t-il, où un certain nombre ont été trouvés par Wissmann, dans le territoire gouverné par Mai Munene auquel ils payaient tribut. Ainsi, les Bapende sont les voisins méridionaux, à la fois des Babunda et des Bakongo. Du groupe principal, une branche s'étend sur la rive gauche du Loange, limite naturelle séparant les deux tribus sus-mentionnées, sauf aux environs de Dumba. Ils ont acquis ce territoire des Bakongo. Les Bapende étaient originellement une tribu établie sur le Haut-Kwango, et, pour faire comprendre les raisons qui amenèrent leur migration, aussi bien que celles des Bambala, des Bakwese, et des Badjok, il est nécessaire de retracer brièvement l'histoire d'un empire primitif autrefois puissant, qui, quoique situé en dehors de la région décrite dans ce livre, n'en a pas moins joué un rôle important dans les destinées de sa population. La naissance de l'empire Lunda, royaume du fameux Muata Yamvo, dont le centre était sur le huitième parallèle sud, entre le Lubilash et le Lilua, a été décrite en détail par Carvalho (Expediçao Portugesa ao Muatianvua. — Lisboa, 1890). Les habitants étaient connus sous le nom de Bungo; c'était un peuple primitif, adonné à l'agriculture qui vivait en villages dispersés, sous le gouvernement de chefs plus ou moins indépendants. La civilisation de cette population primitive, autant qu'on peut le supposer, apparaît comme nettement analogue à celle des Babunda. La tradition rapporte qu'un chasseur errant, un étranger, arriva un jour sur le territoire de ce peuple et s'établit pour un certain temps dans le village d'un des plus importants de ces petits chefs. Au bout de quelque temps, il épousa la fille du chef, et, grâce à elle, devint chef lui-même après la mort de son beau-père. Graduellement, il imposa son autorité aux chefs voisins, et c'est de cette manière que fut fondé le noyau de l'empire Lunda. Ce chasseur, nommé Ilunga, avait amené avec lui un certain nombre de membres de sa tribu, mais pas assez, semble-t-il, pour modifier d'une façon sérieuse la culture aborigène; on doit arriver à cette conclusion parce que les anciens Babunda n'étaient, dit-on, guère brillants à la chasse et qu'ils admirent, par la suite, dans leur domaine des chasseurs d'éléphants Badjok. Les premières époques de la vie de l'état Bunda semblent avoir été très troublées; nombre de chefs locaux ne pouvaient supporter la domination d'un étranger, et se trouvant impuissants à lui résister par la force, quittèrent la contrée avec leurs sujets. La plupart de ces bandes migratrices prirent la direction de l'ouest, ce qui eut des conséquences importantes pour les pays vers lesquels ils portèrent leurs pas. Une des premières et des plus nombreuses de ces bandes était commandée par un chef nommé Kinguri Bangala, que l'on dit avoir été le beau-frère d'Ilunga. Graduellement, ils s'avancèrent vers la côte, fléau et terreur de tous les districts dans lequel ils faisaient leur apparition. Kinguri arriva dans l'Angola au commencement du XVIIe siècle,

époque à laquelle les Portugais étaient engagés dans une lutte avec la reine guerrière Jinga, qui régnait sur le peuple de ce nom. Il semble que la coutume des tribus était de s'appeler d'après le nom de leur chef, et ce nom devint bientôt un titre héréditaire. Ainsi, le peuple de Kinguri reçut le nom de Imbangala (écrit Imbangola dans la relation de Battel, ainsi qu'il est noté dans Purchas). Les diverses bandes de maraudeurs qui firent leur apparition à cette époque dans cette région, rejetées du peuple Kinguri, ou incités par leur exemple à adopter une vie de flibustiers, étaient généralement connus par les Portugais sous le nom de Jaga, d'après le titre des petits chefs par lesquels ils étaient dominés. Kinguri se mit au service des Portugais, qui, avec son secours, réussirent à soumettre Jinga, et récompensèrent leur allié en lui accordant une concession de terre près d'Ambaca. Mais il ne fut pas satisfait de son nouveau territoire et jeta des yeux d'envie sur celui qu'occupaient les Bapende. Finalement il les attaqua et s'empara de leur terre. Certains des Bapende se soumirent à lui et se mêlèrent aux envahisseurs pour former le peuple Imbangala tel qu'il est actuellement constitué, mais le plus grand nombre abandonna ses foyers pour s'enfuir dans l'intérieur. Les Bapende disent que leur chef dans l'émigration était un nommé Motondo, et ils appellent Binga-Binga le peuple devant lequel ils s'enfuirent, affirmant que les troupes qui les attaquaient étaient commandées par un chef nommé Kashitu. Mais ils n'ignorent pas le nom de Kinguri, dont nous les entendîmes parler entre eux, quoiqu'ils n'en voulussent pas entretenir les membres de l'expédition. De même on les entendit mentionner les Imbangala, quoiqu'on ne pût les amener à en discuter ouvertement. Dans leur fuite, les Bapende se divisèrent en deux corps. L'un d'eux, celui dont il est traité dans ce travail, s'établit sur le Haut Lubue. Mais on ne les laissa pas en paix : ils furent finalement attaqués par les Badjok dont l'origine est relatée plus loin, et rejetés au nord. De nouveau ils se divisèrent : une section, celle des Bapindi occupant les rives du Haut-Kwilu et du Kwengo, l'autre, celle des Bapende proprement dits, s'établissant dans la région est, et le long de la rive gauche du Loange, où ils achetèrent un territoire aux Bakongo, ainsi qu'il a été dit plus haut. Mais les Badjok suivirent cette dernière branche, et les repoussèrent encore plus au nord. Finalement, une grave défaite fut infligée à leurs persécuteurs par les Banda, sous-tribu des Bapende, aidés par les Babunda, dans le voisinage de Diloa, où un trophée fut érigé par les vainqueurs pour commémorer leur succès (fig. 285). La seconde section des Bapende prit une direction plus orientale, pénétrant jusqu'au cours supérieur du Kasai où elle s'établit. Là, un peu plus tard, ils entrèrent en contact avec un autre groupe de Balunda, soumis à un chef appelé Mukelenge Mutumbo. Ce chef avait laissé le pays Lunda sous la domination d'Ilunga subordonné d'un plus grand chef appelé Mai qui, entendant parler du succès de Kinguri, brûla de l'ambition de se tailler à lui-même un royaume; Mutumbo s'empara d'une partie du territoire nouvellement acquis des Bapende, mais comme il les traita bien, ils décidèrent de rester, et sans doute, le tribut que, selon Wissmann, certains d'entre eux payaient au Mai de son temps, avait pour origine cette conquête. Cette section des Bapende ne se trouve pas comprise dans la région dont il est traité dans ce travail, et par conséquent nous n'aurons plus à en parler; notre attention se limi-

tera aux deux branches de la section déjà mentionnée, les Bapindi, sur le Kwilu et le Kwengo, et les Bapende proprement dits, à l'est des précédents, jusqu'au Loango. Ainsi qu'il a été dit plus haut, ces deux branches sont très dissemblables, et les différences qui existent entre elles résultent de l'histoire respective des groupes postérieure à la séparation. Les Bapindi sont élancés mais robustes, nerveux et énergiques, — en fait, leur physique ressemble à celui des Bambala méridionaux auxquels ils ont emprunté un grand nombre de points de leurs civilisation. Ils sont braves et guerriers, et ne supportent aucune insulte de qui que ce soit, noir ou blanc. Ils sont élégants dans leur habillement, leurs villages sont bien tenus et propres ; les hommes sont bons chasseurs et regardent comme inférieure à leur dignité toute autre occupation que la guerre. Leur supériorité résulte du fait qu'ils ont dû améliorer leur position de vive force et qu'ils ont ainsi développé les plus mâles qualités ; les succès qui ont couronné leurs efforts pour maintenir leur indépendance, ont développé d'une manière très naturelle leur amour-propre. Chaque village entretient toujours deux ou trois petites guerres avec d'autres villages et les enfants grandissent entraînés à tous les exercices militaires. Les Bapende d'autre part, ont toujours été, jusqu'à une époque relativement récente, continuellement dominés par des tribus plus puissantes, et sont restés un peuple agricole soumis, poltrons, même à la chasse, sauf dans le sud, où leurs guerres avec les Badjoks leur ont donné un peu plus de virilité. Au point de vue du physique et de la propreté, ils ne peuvent être comparés aux Bapindi, et leurs villages ne sont pas à beaucoup près aussi ordonnés. On ne peut pas dire que les Bapende soient complètement établis. Après avoir été refoulés à travers de grandes étendues du continent, ils ont été continuellement harassés par les guerres que leur firent les Bakwese et les Badjok. A présent, toutefois, il semble qu'il y ait pour eux quelque chance de paix. Lorsque les Bakwese, ainsi qu'il est dit plus loin, retraversèrent le Kwilu, les Bapende se trouvèrent en situation de tourner toutes leurs forces contre les Badjok, et, avec le secours des Babunda, réussirent à refouler ce peuple — qui autrefois occupait leur pays jusqu'au 6e degré de latitude sud, et avaient emmené un grand nombre d'entre eux comme esclaves sur le territoire portugais, — jusqu'au 7e degré de latitude sud. Maintenant, grâce à leur habileté agricole et commerciale, ils sont en voie de prospérité, et cette prospérité a pour effet de les pousser à s'étendre vers l'est. Toutefois, les Bakongo, qui leur ont déjà vendu un lot de terrain, semblent déterminés à se réserver le Loange comme frontière, et il est tout à fait certain que les Bapende ne pourraient s'étendre de ce côté contre la volonté d'un peuple aussi guerrier que les Bakongo. Ils ne triompheront vraisemblablement pas non plus des combattants supérieurs que sont les Badinga, au nord-ouest, ou les Babunda à l'ouest. Au sud cependant, se trouve une étendue de pays rendue déserte pendant la dernière guerre avec les Badjok, région inhabitée quoique l'on puisse y trouver encore des traces d'anciens villages. Ce territoire va du Kwilu au Loange, forme une « marche » entre les Bapende et les Badjok, et ces derniers ne semblent pas désireux de le réoccuper, de peur de se rapprocher de leurs anciens ennemis qui les ont dominés si longtemps, et qu'ils appellent Mandjendwa aussi bien que Badjok. Au total, les Bapende sont un peuple intelligent, ils connaissent bien leur géographie et peuvent donner clairement et explicitement des indications de

chemins; même au delà des limites de leur expérience personnelle, ils sont capables de donner des renseignements, et l'expédition obtint de bonnes informations concernant la route du Kasai, d'un chef nommé Dilonda, qui n'y était jamais allé. Leur mémoire des faits historiques est meilleure qu'on ne pourrait s'y attendre d'après la pauvreté des informations qui peuvent être recueillies parmi eux concernant leur passé. Un point intéressant concernant leur psychologie : ils ne peuvent reconnaître une photographie, et il est possible de faire admettre à un Bapende que le portrait d'un homme représente un buffle ou une maison. Ils partagent cette particularité avec les Babunda. On laisse les enfants s'élever eux-mêmes ; les forgerons et les sculpteurs apprennent le métier par la pratique individuelle, en regardant faire leurs aînés; la sculpture est cependant enseignée également.

Mais les Bapende, ainsi qu'il a été dit, ne furent pas seuls à souffrir des bandes de pillards que fit naître la situation politique troublée de Lunda. Une autre tribu de même origine que les bandes de Jaga mentionnées ci-dessus ne fut pas seulement cause d'une immigration considérable dans la région du Kwilu, mais finit par donner du fil à retordre aux destructeurs de l'empire Lunda dont la naissance avait été la cause de leur propre existence. Cette tribu est ici désignée sous le nom de Bajok, et est une branche du peuple connu sous les divers noms de Kioko, Kioque, Chiboque et Vachioko. La première forme du nom est celle employée ici parce qu'eux mêmes le prononcent certainement de cette manière. Peu après l'émigration de Kinguri et de ses compagnons de l'Etat de Lunda, survint une autre défection de mécontents, parmi lesquels étaient deux chefs nommés respectivement Muzumbo Tembo et Ndumba Tembo. Le premier constitua le peuple Songo établi sur le Luando et aux environs, et un de ses descendants épousa Bihe le chasseur, célèbre dans le mythe angolais, qui organisa les Babihe en tribu. Le second fonda la tribu des Bajok, dont les Makosa sont une branche. La tribu des Makosa se forma de la même façon et à la même époque, c'est-à-dire au début du XVIIe siècle.

Le peuple Badjok se développa dans le voisinage de Kangombe, sur le plateau où sont situées les sources du Luando, du Kwango, du Kasai et du Lungwebungu, en relations étroites avec les peuples Luchaze et Lobale. Ici comme dans tous les autres cas où de nouvelles tribus furent fondées par des chefs Bungo ou Lunda, les dites tribus continrent un nombre beaucoup plus grand d'aborigènes que d'immigrants, et les conquérants furent noyés, dans les masses des conquis. Le caractère saillant des Badjok des derniers temps est qu'ils sont essentiellement chasseurs et forgerons, mais surtout chasseurs. Les origines de ces peuples ne sont en aucune façon certaines, mais ils semblent beaucoup plus étroitement liés aux Bantu du sud qu'aux Bantu du centre. On peut remarquer en passant que rien n'est plus frappant dans l'histoire primitive de cette partie de l'Afrique que l'importance du chasseur: Ilunga, ainsi qu'on l'a dit, était un chasseur, Bihe était aussi un chasseur; et, d'après Capello et Ivens, « l'aristocratie véritable » parmi les Junga, est composée de chasseurs et de guerriers. Le principal personnage de la révolution qui eut pour résultat l'introduction du chanvre comme narcotique chez les Bashilange, fut chasseur, et la société révolutionnaire *pakassero* de Magyar, était une société de chasseurs de buffles.

L'habitude de la chasse favorise la formation des caractères aventureux et débrouillards, aussi les Badjok ne tardèrent-ils pas à prendre de l'expansion. Serpa Pintó parle de leurs incursions fréquentes dans le territoire Luchaze, mais nous n'avons pas à nous occuper de leurs mouvements dans cette direction. Buchner dit que les Badjok du nord peuvent être divisés en trois branches, celle de Ndumba Tembo (descendant du fondateur occupant encore le plateau Kwango-Kwanza), celle de Mona Kuamba, sur le Kwilu, et celle de Mona Kissenge au delà du Luachim. Les deux dernières apparaissent comme des rejetons de la première, et c'est de la deuxième que paraissent dériver les Badjok dont nous nous occupons. A une date plus ancienne, Carvalho rapporte comment, sous le règne d'Umbala, et sous celui de Noeji, l'avant-dernier souverain (qui reçut Graça en 1847), nombre de Badjok furent invités à venir dans l'Etat du Lunda pour chasser l'éléphant, les Balunda n'étant pas chasseurs eux-mêmes. Il ajoute que beaucoup de Balunda furent très ennuyés de la présence de ces Badjok, et raconte les conflits qui se produisirent entre les habitants et leurs visiteurs. Mais l'énergie des Badjok et leur habileté en matière de chasse et de commerce devait surmonter tous les obstacles; et, quoique en 1856, ils n'eussent pas dépassé le 9[e] degré de latitude sud, Buchner affirme que, de son temps, ils traversaient l'Etat de Lunda en deux lignes compactes suivant le cours du Kwilu et celui du Luachim, et que l'empire Lunda était en grand danger de se trouver coupé par eux en deux parties. Schütt raconte l'arrivée des premiers Badjok en territoire Bashilange, et d'après Wissmann le commerce de l'ivoire entre les deux peuples était, de son temps, établi depuis plusieurs années; ce dernier signale aussi les « Kio-kio » comme se trou-



Fig. 2



Fig. 228 —

vant au nord aussi loin que sur le Chikapa, à environ 7° 30 sud; et Buchner affirme que de son temps ils avaient atteint le 4° degré sud, étant remontés en vingt ans de 6 degrés. Ils continuèrent ensuite leur marche vers le nord jusqu'au 7° sud, mais furent refoulés jusqu'au 8° sud par les Bapende, aidés par les Babunda et les Bakwese, ainsi que nous l'avons déjà dit. Les Badjok peuvent être décrits comme les bohémiens de l'Afrique centrale; ils sont petits, laids, très hardis, très courageux, mais excessivement avides, et comptent parmi les commerçants les plus âpres de toute l'Afrique. Ils ont toujours été bienveillants à l'égard des blancs qui sont devenus nécessaires à leur commerce, mais leur amitié s'évanouit dès que leurs intérêts s'y opposent; par exemple, dans les questions relatives au trafic des esclaves. Ils sont très redoutés des tribus parmi lesquelles voyagent leurs petites troupes de commerçants, vu leur caractère déterminé et ignorant absolument la peur. L'expédition fut témoin d'un cas dans lequel un couple de jeunes garçons membres d'une petite expédition de commerçants Badjok déployèrent le plus inébranlable sang-froid dans un village hostile, quoique entourés d'une foule furieuse qui les menaçait de mort immédiate. En tant que peuple, ils sont extrêmement loyaux les uns envers les autres, et très solidaires, car si quelque membre de leurs petites caravanes de commerçants venait à être tué, le village qui les a offensés serait inévitablement châtié plus tard. Le fait que, dans la pratique, tous les Badjok sont munis de fusils rend leur situation extrêmement sûre. Les bonnes manières ne règnent pas parmi eux, et un village ou un campement Badjok est toujours plein de bruits de disputes, jour et nuit. Les enfants se querellent sans cesse, et si l'on donne un présent, même de peu d'importance, à l'un



wilu



.e Loange.

d'eux, le malheureux bénéficiaire est immédiatement assiégé par une foule de jeunes brigands qui essayent de le dépouiller. Leur mémoire géographique est extraordinaire, et, grâce aux voyages considérables qu'ils font pour le commerce, ils sont sans rivaux pour fournir des renseignements sur les routes. Nous avons eu des entretiens avec de tout jeunes gens qui purent indiquer la route du Katanga à Saint-Paul de Loanda, mentionnant les principaux villages et ajoutant des détails touchant les particularités de l'apparence ou de la manière d'être des chefs. La troupe de Badjok rencontrée par l'expédition dit que le fondateur de leur tribu était un Moshito, un fils de Dieu (Kalunga). Les Badjok, dans leur progression vers le nord, à travers la partie occidentale de l'empire Lunda poussèrent devant eux une tribu que l'on rencontre maintenant entre le Haut-Kwilu et le Kwango, au sud du 6° S. appelée Balua. Ces Balua affirment qu'ils sont une branche des Balunda, mais ajoutent qu'ils sont distincts de ces derniers parce qu'ils ne reconnaissent pas l'autorité de Muata Yamvo. Les Bambala les appellent Milua, ce qui est le nom Kijoko des Balunda, et rappelle un des premiers noms donnés (par Bowdich) aux sujets de Muata Yamvo : Moolooas. Quoiqu'ils soient établis depuis quelque temps dans la région, leur extension plus au nord paraît s'être produite relativement tard, car les Balua de Murikikamba



Fig. 229. — La Vallée du Kwilu.



Fig. 230. — Passage du Kwilu.

et de Bondo (en fait, tous leurs villages les plus septentrionaux) payent tribut à Muri Kongo, chef de la section Bagwandala des Bakwese; et, ainsi qu'on le verra plus loin, les Bakwese sont relativement des nouveaux venus sur le Haut-Kwilu. Mais avant cela, l'avance des Balua vers le nord (probablement sous la pression des Badjok) fut probablement la cause de l'immigration consécutive survenue dans la vallée du Kwilu, immigration des Bambala qui, antérieurement, occupaient la région avoisinant les sources du Kwengo. Les traditions qui courent dans tous les groupes Bambala affirment qu'ils quittèrent leur résidence originelle sous la pression des « Milua » ou « Mulua », et les Bambala de Kolokoto affirment en outre que, lorsque le mouvement se déclancha, une section de leur peuple prit une direction plus occidentale.



Fig. 231. — Village Bambala méridional.

Les Bambala dont il est question ici ne doivent pas être confondus avec les Bambala, sous-tribu des Bushongo décrits dans un précédent volume, qui sont de souche toute différente. Les Bambala se rangent en deux groupes distincts; la portion du sud, qui paraît être la branche mère, occupe le territoire situé entre le Kwilu et le Kwengo, de l'embouchure de ce dernier, jusqu'à (vers le sud) une ligne tracée à travers les sources du Luano. On les rencontre aussi entre le Djari et le Kwengo, très loin vers le sud suivant une ligne tracée à travers de Kisamba, à l'exception d'une petite région occupée par un établissement immigré de Bakwese, sur la rive gauche du Djari, près de son embouchure. La rive occidentale du Kwengo est aussi habitée



Fig. 232. — Kikwit.

par eux, mais ils ne semblent pas s'étendre dans l'intérieur. Le groupe nord se rencontre des deux côtés du Kwilu, mais est coupé en deux moitiés par les Bayanzi, les Basongo, les Bahuana et les Bapindi, qui occupent les bords de la rivière; on peut dire qu'ils s'étendent, en gros, du 18e degré de latitude est jusqu'au versant du Kancha-Kwilu; leur limite est au nord le 4e degré, au sud, le 5e 30, sur la rive gauche.



Fig. 233. — Le Kwilu

Du nord-est au nord-ouest, ils sont en contact avec les Bahuana, les Bayanzi et les Basongo; à l'ouest et au sud-ouest, sont établis les Basamba, les Wangongo et les Bayaka; et l'on retrouve de nouveau les Wangongo sur leurs limites orientales. Le point le plus intéressant en ce qui concerne les Bambala est peut-être le degré extrêmement primitif de culture dans lequel ils vivent. Quoiqu'ils soient relativement de nouveaux venus dans le pays qu'ils habitent maintenant et qu'ils ont atteint en venant du sud-ouest, ils ont acquis leurs arts et industries principaux des tribus établies à leurs frontières nord et nord-ouest. Ils ont appris des Bayanzi l'art de faire des paniers, des Ba-Huana, la poterie et la métallurgie et de ces derniers également, la castration des animaux. Leurs outils sont peu nombreux et primitifs, et leur seule arme est l'arc. Leur système social est également élémentaire, leurs villages sont gouvernés par des chefs ploutocratiques indépendants, et il n'existe entre eux aucune cohésion, sauf la coalition établie entre voisins contre le meurtre. L'esclavage existe, mais semble plutôt nominal; la



Fig. 234. — Entre le Kwilu et le Kancha.

différence entre l'esclave et l'homme libre est très petite. On pourrait considérer comme une faible tendance au matriarcat le fait qu'un homme marié regarde son beau-père comme devant être rangé avant son père, qu'il résidera souvent dans le village de sa femme et combattra pour lui, même contre ses proches. L'existence, chez les Bambala du nord, de la classe Muri héréditaire, se distinguant par un bonnet et un bracelet, souffrant de ce désavantage (sérieux chez un peuple si franchement cannibale) qu'il leur est interdit de manger de la chair humaine, et ne possédant semble-t-il aucun privilège compensateur, paraît quelque peu surprenante au milieu d'une civilisation si rudimentaire.



Fig. 235. — Euphorbia.

La direction suivant laquelle les Bambala sont supposés venus, nous induit à admettre comme possibles certaines connexions avec les tribus de l'Angola, et il peut être intéressant de mentionner quelques points de ressemblance entre eux et les tribus de l'ouest Africain portugais, quoiqu'il soit téméraire d'y attacher trop d'importance. On pratique dans tout l'Angola, chez le Bashikongo, Bakongo, Imbangala, Babunda, etc., l'épreuve du poison pour découvrir l'influence maligne considérée comme responsable de toutes les morts naturelles; le poison est le même, et la culpabilité ou l'innocence sont établies de même. Purchas, parlant du Loango, ajoute que les spectateurs, lorsque l'accusé présente des signes d'empoisonnement par la drogue, crient « Undoke, Undoke », c'est-à-dire : « Méchant sorcier », — ce qui est le même mot que Doki dont se servent les Bambala pour désigner une personne possédée par Moloki. Le système courant de gouvernement, dans toutes les parties du



Fig. 236. — Paysage Babunda.

pays traversé par Capello et Ivens, semble consister en petits chefs de villages (appelés *Mfumu* chez les Bakongo), souvent indépendants, mais quelquefois vassaux d'un chef qui exerce sa suzeraineté sur plusieurs villages. L'héritage se faisant par le fils de la sœur se rencontre chez les Bashikongo, les Bakongo, Bandombe, Bondo, Kalunda, Babunda, etc., et Purchas, dans sa relation d'André Battel, dit comment « La ville de Longo.... est gouvernée par quatre Princes qui sont les fils de la sœur du Roi. Car les fils du Roi ne deviennent jamais rois. » Il est assez surprenant que la circoncision, ici comme dans l'Angola, ne soit pas pratiquée par les Bambala.

Du côté de l'est, on observe que les seuls peuples présentant quelque ressemblance avec les Bambala sont les Bangodi et les Badinga décrits par Wissmann comme habitant la rive méridionale du Kasai. Tous deux sont d'habiles marchands (Wissmann les compare aux Kioque, à ce point de vue), tous deux s'ornent fréquemment le front d'une longue cicatrice transversale, tous deux portent l'arc cannelé caractéristique des Bambala, et finalement, les huttes des premiers sont rectangulaires, formées de nervures de feuilles de palmier, avec une porte rectangulaire placée à deux mètres au-dessus du sol, et à laquelle on accède par « eine Bank oder tischartige Erhöhung »; (une banquette ou élévation en forme de table) et Wissmann ajoute : « Die Hütten wichen in ihrem Bau wesentlich von denen ab, welche wir bisher gesehen hatten » [Les huttes s'éloignent essentiellement dans leurs constructions de celles que nous avons vues jusqu'à présent.]



Fig. 237. — Paysage Babunda.

Les Bambala sont minces, mais beaux, forts et nerveux. Ce type élancé apparaît avantageusement dans le groupe méridional du peuple qui diffère du groupe septentrional par plusieurs points importants de sa civilisation, surtout dans la coiffure et dans le fait que le cannibalisme n'y est pas pratiqué. Les indications fournies par la civilisation et qui sont notées dans les pages ci-après, entraînent inévitablement la conclusion que les Bambala du sud représentent la civilisation Bambala originelle, et que ceux du nord ont modifié un grand nombre de leurs habitudes primitives au contact des Bahuana, et spécialement des Bayanzi dont ils ont occupé le territoire lorsqu'ils se sont avancés vers le nord. Ainsi, au nord du territoire Bambala, on trouve beaucoup de villages vivant sous la suzeraineté de chefs Bayanzi, et l'on voit parfois chez eux de vieilles sculptures coiffées à l'ancienne mode abandonnée par la section du nord, mais encore

conservée chez ceux du sud. Peu après l'arrivée des Bambala au Kwilu, une section des Bayaka apparut sur le Lukula, et quoiqu'ils ne se soient pas immédiatement mis en mouvement vers l'est de cette rivière, il convient de s'occuper d'eux maintenant.

Les Bayaka s'étendent depuis le Kwango, au sud du 4° 30 (où on les trouve sur la rive gauche aussi), jusqu'aux Bambala, *grosso modo*. Ils sont établis sur le Kwango depuis des siècles, car ils sont mentionnés par certains des tout premiers voyageurs. Ils sont gouvernés par un grand chef connu sous le nom de Kiamfu, dont le pouvoir, il y a quelques années, fut brisé par les autorités de l'Etat du Congo, le Kiamfu lui-même ayant été mis en prison à Léopoldville. Il a été établi que, jadis, cet Etat était soumis au Muata Yamvo, qui régnait sur le Lunda, et il semble parfaitement possible que le pouvoir ait été saisi par un des chefs émigrants du Lunda qui ont constitué un si puissant facteur de l'histoire de cette région africaine. Il est possible, en vérité, que le titre « Kiamfu » soit dérivé de « Yamvo ». Il est toutefois très douteux que les Bayaka soient actuellement tributaires de l'état du Lunda, et même si le premier chef originaire du Lunda (s'il y en eut) envoya un « tribut » nominal au Muata Yamvo, il est extrêmement improbable que cela se soit maintenu longtemps. La portion occidentale des Bayaka est constituée par des émigrants qui se sont révoltés contre les Kiamfu, et sont gouvernés par un chef nommé Muri Kongo, et c'est à cette portion occidentale que se rapportent les notes consignées dans ce livre. On peut mentionner en passant que le titre de « Muri », appliqué à ce chef, apparaît comme purement honorifique. La bande de territoire que les Bayaka occupent et qui s'étend dans la direction nord-est, depuis les cours supérieurs du Kufu (ou Kafi), aussi bien que l'enclave située sur la rive droite du Kwilu, résulte d'une migration postérieure des sujets de Muri Kongo vers l'est. Par leur physique, leur psychologie et leur civilisation, les Bayaka présentent d'étroites ressemblances avec les Bambala méridionaux, et le langage des deux peuples présente également des points importants de ressemblance. Les Bayaka, en tant que peuple, apparaissent comme nettement en progrès; situés au sud et au sud-ouest des Bambala, ils empiètent graduellement sur le territoire de ces derniers dont le système excessivement flottant d'organisation sociale, sous un certain nombre de chefs de villages, pratiquement indépendants, les rend incapables de rien qui ressemble



FIG. 238. — Hommes Babunda.

à une résistance organisée. En outre, ils sont industrieux, l'habileté industrielle est estimée chez eux, et, étant donné qu'ils ne montrent aucune haine contre les Européens, il est possible qu'ils aient devant eux un certain avenir. Au point de vue du nombre, ils semblent augmenter lentement, et, quoiqu'ils s'étendent au nord, ils conservent leur ancien territoire.



Fig. 239. — Homme Mobunda.

Au point de vue de leur civilisation qui présente un grand nombre des caractères distinctifs du type africain occidental primitif, ils semblent se rattacher aux tribus de leur frontière sud.

Leur organisation sociale est intéressante, et, en nombre de points, purement patriarcale; les produits agricoles appartiennent au chef de famille, le chef de village est responsable du payement des amendes encourues par ses sujets et, lorsqu'une femme est donnée en mariage, il reçoit du père, une chèvre. Le prix du mariage est payé au père de la femme; la mort de la femme avant qu'elle ait donné naissance à une fille est considérée comme un tel dommage pour le mari que l'argent qu'il a payé pour elle lui est remboursé. Le lien entre une femme et son propre village n'est en aucune façon dissout par le mariage; à la naissance de son enfant, le chef doit faire un cadeau au mari, et l'enfant lui-même, aussitôt qu'il sait marcher, est envoyé dans le village maternel auquel il appartient légalement, et auquel le père ne peut même l'acheter.



Fig. 240. — Homme Mobunda.

L'héritier d'un homme est son frère aîné, et non, ainsi qu'on pourrait s'y attendre étant données la coutume des tribus voisines, le fils de sa sœur; ce dernier n'hérite qu'à défaut des frères. En outre, en rapport avec certains tabous de nourriture, il semble exister un vague rapport entre le père et le fils, jusqu'à ce que ce dernier arrive à la puberté.

Ainsi, le système social est un intéressant mélange, de nature princi-

palement patriarcale, mais présentant des particularités pouvant être des survivances d'une organisation primitive patriarcale. Certains faits indiquent presque un système de clans; on a vu que les enfants appartiennent au village maternel, et l'on verra plus loin que les villages sont petits et disposés en éléments du groupe, étant situés si près les uns des autres qu'il est difficile au voyageur de dire où commence l'un et où finit l'autre; en outre les habitants d'un même village se considèrent comme parents entre eux et n'admettent chez eux personne en dehors de ceux qui leur sont unis par le sang. Il se peut que le terme de « village » doive être appliqué à tout le groupe local, et que les chefs « de villages » doivent être plus justement appelés chefs de clans.



Fig. 241. — Hommes Babunda.

Un autre point digne de remarque est celui-ci : certaines des lois régissant la société Bayaka, quoique leur territoire s'étende graduellement, ne se mêlent pas aux tribus qu'ils supplantent ; ils les réduisent en esclavage ou les expulsent. De plus, non seulement un homme libre doit choisir sa femme dans sa propre classe, mais il ne lui est pas permis d'entretenir des concubines esclaves. La barrière entre les esclaves et les hommes libres est très exactement définie, et aucun esclave n'obtient sa liberté, sauf dans le cas très rare où le maître est sans héritiers.



Fig. 242. — Homme Mobunda.

Ainsi les Bayaka sont manifestement un peuple qui doit avoir conservé la pureté de sa race, tout au moins depuis un certain temps, et ils sont par suite les plus dignes d'étude.

Peu après l'apparition des Bayaka sur le Lukula, les Bahuana firent leur apparition sur le Kwilu inférieur. Ils occupent actuellement deux régions distinctes; d'abord, le territoire situé entre le Kwilu et l'Inzia, depuis l'embouchure de l'Inzia jusqu'au 4e sud, et secondement, la rive droite du Kwilu, depuis le Luzubi, presque jusqu'à Kikwit. Près de Mitchakila, la seconde branche de cette tribu se trouve séparée de la rivière par les établissements des

Bayanzi et des Bayaka. Il y a aussi une petite enclave de Bahuana à l'ouest du Kwilu, vers le 5e 10 sud, et le 18e est. En outre de cette division territoriale, les Bahuana sont aussi divisés en tribus, à savoir : Bawangana (ou Bahuana proprement dits) et Bahoni; mais cette division en tribus ne correspond pas à la division territoriale. Ils se proclament parents des Bateke dont la masse principale habite entre la rivière Alima et le Congo, en territoire français, mais dont on trouve des colonies éparpillées du côté belge. Ils disent s'être détachés de la branche mère à l'époque d'un chef nommé Makoko contre lequel ils se sont révoltés. Il semblerait que les Bahuana aient d'abord envahi le Kwilu sous la conduite d'un grand chef, mais qu'ils se soient répandus si loin sur les bords de la rivière que le maintien d'une autorité unique soit devenu impossible. En conséquence, tandis que les Bahuana, au nord du Chimbane, sont tous sous la suzeraineté d'un chef souverain, au sud de ce point, l'autorité de ce chef n'est pas reconnue, et c'est à peine si l'on en a entendu parler. Examinons d'abord ce qui concerne les Bateke, desquels les Bahuana se proclament issus. On ne peut guère dire que nos connaissances touchant cette tribu soient satisfaisantes; on sait qu'ils occupent la région située entre l'Alima et le Congo, ainsi que nous l'avons dit, et que, pour le commerce, ils servent d'intermédiaires entre les Bayanzi et les Bakongo. Mense les mentionne parmi les tribus de l'intérieur, et Johnston les donne comme récemment arrivés du haut-plateau du versant de l'Ogoué. Guiral toutefois, affirmant que les Bateke habitent le versant Congo-Ogowe, dit que les Bateke de l'Ogoué n'ont rien de commun que le nom avec les Bateke de Stanley-Pool. Baumann et Wissmann témoignent l'un et l'autre de la présence des Bateke sur la rive méridionale du Congo, Wissmann affirmant que les Bamfunu (que l'on écrit aussi Wapfuno) sont une de leurs tribus. Ces derniers sont



Fig. 243. — Homme Mobunda



Fig. 244. — Homme Mobunda.

également mentionnés par Mense. Les caractères ethnographiques ne sont pas d'un grand secours étant donné que nos connaissances concernant les Bateke sont pauvres, et que celles que nous possédons semblent plutôt contredire la tradition primitive que la confirmer. Par exemple, les particularités par lesquelles les Bateke ressemblent aux Bahuana, telles que la circoncision, le goût de la peinture rouge, la coiffure en forme de chignon, le cannibalisme que l'on soupçonne, la forme du toit des huttes, l'usage d'appuie-tête (oreillers) en bois, le fait de placer sur les tombes les vases ayant appartenu au défunt, l'usage d'une gamme à cinq tons et le fait de reconnaître un principe malin appelé Olaghi (Moloki chez les Bahuana) sont de peu d'importance et caractérisent également un grand nombre d'autres tribus. D'autre part, il apparaît que, à un grand nombre de points de vue, il y ait entre les deux peuples des divergences considérables.



Fig. 245. — Homme Mobunda

Même les Bamfumu chez qui, vu leur proximité relative, l'on s'attendrait à trouver une plus grande ressemblance avec les Bahuana, diffèrent d'eux à plusieurs points de vue touchant lesquels nous possédons des renseignements ; par exemple, les marques tribales incisées sur la face, leur coiffure disposée sur une armature de bois en forme de croix, et les monticules qu'ils élèvent sur les tombes.

En ce qui concerne les Bateke de l'Ogowe décrits par Guiral, la différence est encore plus marquée : ils se liment les dents, vendent les femmes adultères, enterrent les morts debout, se servent d'écharpes de forme toute différente, emploient comme fétiches des cornes remplies d'une composition magique et ornées de plumes, et finalement se servent de flèches empoisonnées, de javelots et de boucliers en vannerie.

Ainsi, la civilisation de chacun de ces deux peuples présente des différences considérables ; cependant, il n'y a pas là une objection insurmontable en elle-même, surtout en Afrique, où



Fig. 246. — Homme Mobunda

la civilisation d'une tribu paraît si dépendante de son milieu, et il faut des preuves d'un grand poids pour contrebalancer une tradition définie. En outre, la comparaison du vocabulaire Bahuana recueilli, avec le vocabulaire Kiteke publié par le Dr Sims, montre que les deux langues présentent une très grande ressemblance, — bien que la langue du premier peuple se ressente beaucoup des emprunts faits aux langues des tribus voisines. De plus, ce qui suit est encore en faveur d'une origine septentrionale des Bahuana.

Les groupes du nord sont gouvernés par un grand chef dont la résidence est près de l'Inzia, et dont l'autorité diminue graduellement vers le sud. En fait, son influence n'est pas reconnue au delà de Madibi, son existence même est pratiquement inconnue. Les Bahuana du sud, en fait, n'ont pas de grand chef, mais sont gouvernés par un certain nombre de petits chefs indépendants. Il semble plus probable que les petits chefs représentent des rameaux détachés du tronc principal septentrional, que de supposer qu'ils formeraient la souche-mère, et le grand chef une branche, d'autant plus que la section septentrionale est complètement établie, tandis que les groupes du sud combattent encore contre les Bayanzi, les Bapindi et les Bambala du sud; bien plus, ces derniers les considèrent comme des intrus dans le pays. Il parait sage de laisser ce point en suspens jusqu'à ce que quelque autre observateur ait établi que la résidence primitive des Bahuana fut dans le sud.



FIG. 247. — Homme Mobunda.

La couleur des Bahuana est entre le brun-rougeâtre et la teinte chocolat, leurs yeux noirs-verdâtres, la sclérotique est fortement teintée de jaune. Leurs cheveux sont, en règle générale, du plus beau noir et laineux, mais on a observé une certaine proportion d'individus à cheveux bruns et bouclés. De cette dernière variété de cheveux, trois échantillons ont été recueillis, tous provenant d'adultes. Ils furent soumis au Dr R. N. Salaman, qui, très aimablement, se chargea d'en faire des coupes microscopiques, et auquel les auteurs doivent les dessins ci-joints. Les cheveux diffèrent beaucoup de ceux que l'on considère comme caractéristiques des Africains, tant pour la finesse de leur texture que pour leur force relative. Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, la section est ronde d'une façon peu ordinaire, l'échantillon n° 1 présente cette particularité à un degré très marqué.

Quoique bien bâtis, les Bahuana sont plutôt petits, et ne sont pas doués de l'endurance que possèdent les Bakongo. Ils peuvent cependant s'abstenir de nourriture pendant quarante-huit heures sans grande difficulté.

La dernière tribu à considérer est celle des Bakwese, et ici encore, nous avons affaire à un peuple dont l'origine doit être cherchée dans l'Etat de Lunda. Selon

leurs traditions propres, ils sont arrivés relativement depuis peu dans le pays qu'ils habitent maintenant, et sont venus du Haut-Kwango, où sont établis les Imbangala et les Baachinji avec lesquels ils proclament leur parenté. Cette parenté est considérée comme si étroite que les Bakwese disent que leur nation est divisée en cinq tribus, Bagwandala, Bakwamosinga, Bakwasamba, Imbangala et Baachinji. Or, les trois premières sont des sous-tribus du peuple Bakwese ainsi qu'il est décrit dans ce livre, tandis que les Imbangala sont les descendants des maraudeurs du Lunda, emmenés du Lunda par Kinguri Bangala, et mariés avec ceux d'entre les Bapende qui n'abandonnèrent pas leur résidence lorsque Kinguri les attaqua. Si donc les Bakwese regardent leurs propres tribus comme si étroitement parentes des Imbangala, il semble évident qu'ils sont de même descendance. Il s'en suit également qu'ils sont parents des Bapende, mais cette parenté n'est reconnue ni de l'un ni de l'autre peuple; et ce n'est pas surprenant, vu que les Bakwese n'ont que très peu de sang Bapende qui leur vient du petit nombre des Bapende qui acceptèrent la domination des envahisseurs du Lunda. Le lien entre Bakwese et Imbangala n'est pas purement sentimental, car les Imbangala font de fréquentes expéditions commerciales sur le territoire Bakwese, et y sont reçus comme des frères. La date à laquelle les Bakwese quittèrent le Haut-Kwango peut être approximativement fixée grâce à un fragment d'information obtenu de Muri Kongo, le grand chef des Bagwandala, qui établit que le père de son père était parmi la bande qui quitta l'ancienne résidence. Comme Muri Kongo est très vieux, il est vraisemblable que les circonstances à la suite desquelles se produisit la migration des Bakwese étaient en connexion avec les luttes survenues entre les Portugais et Bumba le Grand, chef des Imbangala, qui deux fois fut forcé de traverser le Kwango et de disparaître dans l'intérieur. Pendant leur migration, ils furent, évidemment, dans l'impossibilité de cultiver le manioc qui demande plusieurs années pour produire un rendement normal, et cela explique le dire des indigènes, à savoir qu'ils n'ont appris que récemment sa culture, de leurs voisins.


FIG. 248.— Femme Babunda avec coiffure Bambala (Sud).

A leur arrivée, les Bakwese se répartirent ainsi qu'il suit : Les Bagwandala occupèrent le pays situé entre le Jari et le Kwilu. Les Bakwamosinga et les Bakwasamba traversèrent cette dernière rivière, refoulèrent les Bapindi et les Babunda qu'ils y trouvèrent, et s'établirent sur l'autre rive. Mais il ne leur fut pas donné de conserver en paix leur conquête, et la période qui suivit fut troublée, non seulement par leurs luttes continuelles contre les Bapindi et les Babunda, mais encore

par l'obligation où ils se trouvèrent de repousser les raids des Badjoke au sud. Après une de ces nombreuses guerres, les Babunda furent obligés de payer une indemnité aux Bakwamosinga, indemnité consistant partiellement en esclaves. Parmi ces esclaves était un garçon nommé Yongo, qui adopta la cause de son nouveau pays et prit part aux guerres contre les Badjoke. Sa bravoure le mit en relief, et son maître lui donna la liberté en lui faisant cadeau d'un bracelet. Peu après, il épousa la fille d'un chef, et son influence devint telle que, à la mort du chef, non seulement il usurpa le pouvoir, mais encore réduisit graduellement tous les autres chefs à la condition de vassaux, excepté Momambulu, le grand chef du Bakwasamba. A la fin, fatigués de lutter continuellement contre trois tribus, les Bakwese de la rive droite du Kwilu décidèrent d'émigrer, et leur commandement échut naturellement à Yongo, Momambulu suivant sa direction. Ils repassèrent le Kwilu, refoulèrent les Bagwandala qui n'étaient pas sous le gouvernement direct de Muri Kongo, et s'établirent dans leur résidence actuelle. Cet établissement n'eut pas lieu sans d'importants combats dans lesquels la victoire échut aux immigrants qui depuis quelque temps étaient fort versés dans l'art de la guerre, tandis que les Bagwandala avaient vécu durant la même période en agriculteurs paisibles. La section de Bagwandala qui fut ainsi chassée se porta vers le nord-ouest, dans les plaines stériles qu'ils occupent maintenant, et où ils vécurent avec de très grandes difficultés dues à la stérilité de la contrée. Ce mouvement des Bakwese orientaux se produisit il y a douze ou quinze ans. Yongo divisa la contrée en plusieurs provinces, plaçant un de ses beaux-frères à la tête de chacune. Une part du pays nouvellement acquis fut également donnée à Momambulu, mais il semble que Yongo ait regretté sa générosité, car, à la fin de 1906, il attaqua les Bakwasamba et prit une partie de leur territoire. En fait, s'il ne les anéantit pas, cela est dû uniquement à l'influence européenne.

Yongo est un chef puissant et énergique et il connaît son pouvoir. Il dit à un des auteurs (E. T.) : « Si vous n'étiez pas venus, la tête de Momambulu serait là (montrant les crânes, derrière lui) avec les autres. » Il dit également : « J'ai assez de caoutchouc pour dix ans ; quand ma provision sera épuisée, je prendrai le territoire des Bagwandala. » Il est parfaitement capable de mettre sa menace à exécution, et il est fort possible qu'il fasse une incursion sur leur territoire, lorsque Muri Kongo mourra.

VIE SOCIALE

GOUVERNEMENT

Il peut être intéressant d'établir une comparaison entre les différents systèmes de gouvernement en vigueur dans ces tribus, car chacun d'eux semble correspondre jusqu'à un certain point soit à la prépondérance relative d'une tribu dans le pays, soit à la date de migration de cette tribu et aux causes qui ont produit cette migration. Le mode de gouvernement des tribus aborigènes est des plus simples, chaque village ayant son chef indépendant.

Néanmoins il peut se faire que l'on rencontre un chef qui, grâce à la force de son caractère, soit arrivé à dominer plusieurs villages. Les tribus qui émigrèrent de leur propre initiative, en quête de terres à conquérir, étaient naturellement conduites par des chefs omnipotents et dont l'autorité s'étendait, au moins dans les débuts, sur une étendue de terrain assez considérable. On peut rencontrer encore de ces chefs à la tête de certaines tribus telles que les Bakwese dont l'arrivée doit se placer à une date relativement récente, surtout lorsque les hostilités envers les tribus voisines ont maintenu la solidarité qui est indispensable à toute migration. Hors une tendance centripète due à une guerre presque continue, l'histoire politique de ces différents peuples est celle d'une désagrégation grâce à laquelle leurs systèmes de gouvernements se sont graduellement rapprochés de ceux des aborigènes. Pour ce qui concerne les Bambala, dont la migration est toute récente et qui pénétrèrent dans le pays, apparemment non par leur propre volonté, mais cédant à une pression, cette identification plus rapide est complète. En réalité il est fort possible qu'ils aient été gouvernés au début par des roitelets indépendants et par conséquent incapables d'organiser une résistance contre les peuplades qui envahirent leur résidence primitive. Dans le cas des Bayaka, ils procédèrent par une série de révoltes contre l'autorité de leurs chefs absolus; également dans le cas des Bahuana, le cours de leur histoire semble avoir été le même, bien que le fait soit plus vraisemblablement dû à l'inhabileté des chefs pour imposer leur autorité aux arrivants, surtout si l'on considère l'énorme étendue de territoire sur laquelle les tribus étaient éparpillées. Dans le cas des Bapendé il faut plutôt invoquer comme raison une décadence de l'autorité des chefs pendant une période de calme et de paix.

Chez les Bambala, ainsi que chez les Babunda, l'élément gouvernement est la commune ou le village. Un chef ou *fumu* est placé à la tête de cette commune, et doit sa situation au nombre de femmes et d'esclaves qu'il possède. A sa mort, il est remplacé dans ses fonctions par celui qui, par l'importance de ses richesses, vient immédiatement après lui. Il n'existe aucune forme d'élection. On ne paye point de tribu au *fumu*, mais il est néanmoins titulaire d'un certain nombre de privilèges. Il a droit : *a*) aux côtes de tout individu tué dans le but d'être mangé; *b*) à la patte postérieure de tout animal tué au cours des chasses communes.

Son principal devoir est de prêter de l'argent à ceux de ses « sujets » condamnés à payer des amendes, et qui, ne pouvant s'acquitter du payement, sont en danger de devenir esclaves. Les fonctions de *fumu* ne peuvent être exercées par des femmes ou des enfants, et on peut dire qu'en général, lorsqu'un homme devient chef il a atteint l'âge d'au moins trente ans. Les villages sont assez petits et il arrive souvent qu'un homme, après s'être enrichi, quitte son village avec ses femmes, ses esclaves et quelques parents et fonde un nouveau village, dont il devient le *fumu*.

Bien que la société soit dans cet état très élémentaire, il existe une forme de groupement qui mérite d'être mentionné : le plus puissant, c'est-à-dire le plus riche chef du voisinage convie tous les autres chefs de son domaine à un festin tenu

dans les limites du dit domaine, et ce, pour établir un accord destiné à prévenir les effusions de sang. A cette occasion, un esclave convenablement engraissé est mis à mort et sa chair consommée par l'hôte et ses invités. Le fait de prendre part à ce banquet est considéré comme un engagement d'éviter les assassinats. S'il arrive qu'un chef, après avoir assisté à une assemblée de cette sorte, tue un esclave, chacun des villages ayant conclu l'accord a le droit de réclamer une compensation, et le chef meurtrier se trouve complètement ruiné. Nous verrons plus loin la procédure employée dans ces circonstances. Bien que les Bambala se distinguent des autres tribus de cette région en ce sens que le gouvernement de leurs villages n'est point une fonction héréditaire, il semble pourtant établi que des chefs d'une puissance plus étendue et héréditaire régnèrent un temps dans leur pays. On trouve les dernières traces de l'autorité de ces chefs dans la classe particulière des *Muri*. Les membres de cette classe, n'ont, à l'heure présente, aucune puissance effective, mais ils sont très respectés et possèdent, de plus, certains droits de chasse. C'est ainsi que, lorsqu'un chasseur a été particulièrement favorisé pendant une expédition, il doit une partie de sa chasse à un *Muri* et de plus la croyance existe qu'un chasseur qui ne se conformerait pas à cette habitude s'attirerait de la malchance dans l'avenir. Ce qui distingue un *Muri* des autres individus, c'est un bracelet de fer, d'une forme particulière et nommé *Mwena*, puis, un couvre-chef de drap nommé *Yépi*. Les bracelets Mwena sont l'objet d'un grand respect de la part de tous, et leur nombre dans une région est rigoureusement déterminé; à chacun est attaché un nom, lequel est également adopté par celui qui le porte, pendant le temps qu'il le porte. Il est absolument impossible d'amener un Muri à se séparer de son bracelet, car il perdrait par cela même sa situation privilégiée. De même, personne ne consentirait à le porter, qui n'y a pas droit, car on pense que le Mwena *tue* celui qui le porte ainsi illégalement. On considère aussi l'*Yépi* avec une certaine appréhension et personne n'oserait ôter cette coiffure de la tête de celui qui la porte. Quelqu'un la fait il tomber à terre, même accidentellement, il est passible de mort. Chez les Bambala du sud, le *Yépi* n'est porté qu'à l'occasion des palabres. Il existe pour les Muri un tabou particulier qui leur interdit de manger les volailles et également, dans la partie septentrionale du territoire où le cannibalisme existe, la consommation de la chair humaine.



FIG. 249. — Femme Babunda.

A la mort d'un Muri, son titre, ainsi que son bracelet Mwena passent au fils aîné de sa sœur la plus âgée, et l'on observe à ce sujet, chez les Bambala du Nord, la coutume suivante : le Muri décédé est inhumé et demeure ainsi pendant environ deux mois ; on procède, au bout de ce temps, à l'exhumation de son crâne ; on le peint en rouge et on le place dans la case que le défunt occupait de son vivant. Son héritier doit dérober, la nuit et dans le plus grand secret, ce crâne, le cacher dans la brousse pendant quelques jours, et le rapporter ensuite à la maison comme un trophée. Cette coutume n'est point pratiquée chez les Bambala méridionaux. Lorsqu'un Muri est tué au cours d'une bataille et que les ennemis restent en possession de son cadavre, ils détachent soigneusement le bras qui porte le Mwena, avant de préparer le corps pour le manger, et rapportent le bracelet au village du Muri pour qu'il soit remis à l'héritier de droit. Si un Muri n'a point de neveux dans la ligne de descendance féminine, il achète et adopte un esclave qui, à sa mort, devient libre et prend le rang de Muri à la place de son maître. Il semble certain que les Muri soient bien les chefs primitifs des Bambala, et quant à la coutume observée chez les Bambala du Nord d'enterrer le corps du défunt et de dérober le crâne, elle peut s'expliquer de la manière suivante : lorsque les Bambala arrivèrent dans le pays, conduits sans doute par leurs chefs Muris, ils reconnurent la souveraineté des chefs Bayanzi desquels ils obtinrent la portion septentrionale du territoire qu'ils occupent actuellement. En vertu de cette suzeraineté, les chefs Bayanzi avaient droit aux crânes de tous les individus tués à la guerre, parmi les Bambala du Nord. Il est fort probable, en fait, qu'ils exigèrent au début les corps entiers des morts, avant que les Bambala eux-mêmes adoptent le cannibalisme. Les chefs Bayanzi conservaient ces crânes, ainsi que ceux des morts de leur propre tribu et ceux de leurs ennemis, dans une petite hutte séparée, une sorte de musée de trophées et n'auraient voulu s'en défaire à aucun prix. Cette coutume des chefs Bayanzi parut sans doute aux chefs Muri Bambala être une telle dérogation à leur dignité, que l'héritier ne fut pas autorisé à prendre possession de son titre avant d'avoir effacé l'opprobre qui pesait sur lui, en rentrant en possession du crâne de son ancêtre, et de cette façon naquit la coutume, modifiée ainsi que nous l'observons de nos jours. En ce qui concerne l'usage de porter une coiffure spéciale, comme insigne du commandement, on trouve une coutume analogue chez les « chefs » couronnés des Bakongo. De même pour les bracelets, le cas le plus caractéristique, peut-être, était celui du *Lucano* des Balunda. De plus, les chefs de presque toutes les tribus réclament une part du gibier



FIG. 250. — Femme Babunda.

tuépendant les chasses, cependant que, dans certaines localités, le fait de manger de la chair humaine est considéré comme préjudiciable aux chasseurs. Il semble à peu près certain que le système politique des Bambala a souffert dans une large mesure de cette tendance décadente à laquelle nous faisions allusion plus haut, et que leurs anciens chefs héréditaires ont été entièrement supplantés dans leurs fonctions par les chefs de villages qui ne durent leur pouvoir qu'à leur valeur personnelle.

Les chefs Babunda ressemblent beaucoup aux Fumus des Bambala à cette exception près que leur puissance est héréditaire. Dans cette tribu, l'héritier d'un chef est l'aîné de ses frères survivants, ou, à défaut de frères, le fils aîné de sa sœur aînée.

Le chef tout-puissant des Bapende est, ou plus exactement devrait être, un chef nommé Zamba, qui réside près de Kahundu, mais en fait, les chefs locaux ne reconnaissent plus son autorité. Ces chefs locaux ont des droits et des prérogatives analogues à ceux dont jouissent ceux des Babunda ; il arrive quelquefois que l'on rencontre un chef ayant puissance sur plusieurs villages, mais le plus souvent l'autorité de ces roitelets ne s'étend que sur les habitants d'un seul village. Même dans ce cas, cette autorité est assez faible, et il arrive souvent que l'on n'obéisse pas aux ordres du chef.

Chez les Bapindji, au contraire, ainsi qu'on peut s'y attendre chez un peuple très guerrier, les chefs conservent un grand ascendant sur leurs sujets et sont même un peu tyranniques. Les chefs ont droit à l'un des membres postérieurs de chaque animal tué à la chasse. Ainsi que nous l'avons dit, plus haut, lorsque les Bahuana arrivèrent au Kivilu, ils étaient commandés par un chef suprême, mais, par le fait de l'immense étendue de territoire qu'ils allaient occuper, l'autorité de ce chef unique commença de s'affaiblir ; elle ne fut même plus du tout reconnue dans une grande partie du territoire. Entre l'Inzia et Chimbane, cette autorité est cependant encore en vigueur. Dans la contrée située au sud de Chimbane, chaque village ne reconnaît que l'autorité de son propre chef ; le pouvoir de ce dernier est héréditaire et passe au fils aîné de la sœur aînée du défunt. Si ce fils est mineur, c'est son oncle maternel qui remplit les fonctions de régent. Il existe des villages dont le chef est mort sans héritiers, et depuis, les habitants de ces villages vivent dans un complet état d'anarchie, mais semblent néanmoins s'entendre fort bien.

Les fonctions de chef ne sont pas toujours faciles à remplir, car son conseil est composé de tous les individus de sexe masculin, adultes et libres. Le chef doit prendre avis de ce conseil, chaque fois qu'il s'agit de trancher une question importante. La principale fonction du chef est de rendre la justice, et ses revenus se composent uniquement des amendes qu'il prélève sur ses sujets.

Au nord de Chimbane, où l'autorité d'un grand-chef est reconnue, ce dernier prélève sur les habitants un impôt nominal, quelques chèvres ou volailles, et résoud également les questions relatives à la paix et à la guerre.

Les Bayanzi sont gouvernés par un nombre considérable de grands-chefs, chacun de ceux-ci dominant à son tour des petits chefs. Aucun tribut n'est payé par ceux-ci à ceux-là, et cette organisation politique ne semble exister que pour

les besoins de la guerre. Il arrive fréquemment qu'un homme libre quitte son village et s'installe seul comme petit-chef. Dans ce cas, il considère le chef du village qu'il a quitté comme son suzerain.

Les grands-chefs des Bayanzi exigent un tribut de la part des peuplades qui se sont établies sur leurs territoires. Ce tribut se compose des têtes de tous les animaux tués à la chasse, ainsi que des cadavres de tous les individus tués à la guerre. Par exemple, d'une façon générale, tous les Bambala du nord, à l'exception de ceux qui habitent tout à fait à l'ouest, payent ce tribut aux chefs Bayanzi, et beaucoup de Bahuana également. Conséquement, tout l'ivoire trouvé dans ces villages peut être considéré comme ayant été acheté à un chef Bayanz. Un grand-chef vit dans un village à lui, habité uniquement par lui, ses femmes et ses esclaves. Le grand-chef est assisté d'un conseil composé de tous les habitants en état de prendre les armes, mais seuls les petits chefs ont le droit de prendre la parole pendant les délibérations.

Le grand-chef possède généralement un conseiller confidentiel qui, dans les cas observés, était toujours un esclave. Ces esclaves ont une grande influence et reçoivent beaucoup de présents de leurs maîtres. Ils représentent souvent leur maître devant les étrangers, alors que celui-ci se tient à l'arrière-plan. Le chef est, de règle, le principal féticheur.

Ce n'est que lorsque nous arrivons à nous occuper des Bayaka que nous rencontrerons un chef tout-puissant dont l'autorité s'exerce sur une vaste étendue de territoire. Cependant ce pouvoir ne s'étend pas à cette partie des Bayaka qui ont émigré dans la portion du territoire dont nous ne nous occupons pas actuellement. Ainsi qu'il a été dit plus haut, les Bayaka se sont installés dans le Kwango depuis des siècles; ils ont en effet été signalés par les premiers voyageurs. Ils sont gouvernés par un grand-chef appelé le Kiamfu, et dont l'autorité, au début de 1905, fut complètement annulée par les autorités du Congo, le Kiamfu étant lui-même emprisonné à Léopoldville.

Il a été dit que cet état se trouvait autrefois sous la domination de Muata Yamvo, chef de Lunda, et il semble tout à fait possible qu'un des chefs émigrants qui opéraient des raids dans cette région, et qui furent un des facteurs les plus importants de l'histoire de cette région de l'Afrique, s'empara à son tour du pouvoir. Il se peut en vérité que le mot Kiamfu soit dérivé du mot Yamvo.

Il est cependant très douteux que les Bayaka soient tributaires actuels de l'Etat de Lunda. Et même si le premier chef d'origine Lunda envoya jamais un tribut nominal au Muata Yamvo, il est fort peu probable que cet usage ait été maintenu longtemps.

Les Bayaka orientaux semblent être des émigrants révoltés contre le Kiamfu; ils sont gouvernés par un chef nommé Muri-Kongo. C'est aux indigènes de cette portion orientale du territoire que se rapportent les notes contenues dans le présent ouvrage.

Mentionnons en passant que le titre de « Muri » appliqué au mot Kongo, semble dans le cas qui nous occupe, être simplement honorifique.

Les tribus habitant la portion du territoire Bayaka qui s'étend dans une direction nord-est à partir des hautes eaux du Gufu ou Kafi, et l'enclave située sur la

rive droite du Kwilu, semblent être composées de sujets du Muri-Kongo ayant émigre plus tard vers l'est. Muri-Kongo a évidemment modelé son système de gouvernement sur celui des Kiamfu. Il considère tous ses sujets comme ses esclaves et ceux-ci doivent se prosterner et se frapper la poitrine lorsqu'ils se trouvent en présence de leur maître. Celui-ci possède un pouvoir absolu et ne prend dans ses décisions l'avis d'aucun conseil.



Fig. 251. — Femme Babunda au marché.

Cependant, chaque village possède à sa tête un petit chef qui, à sa mort, est remplacé par son fils, ou à défaut de ce dernier, par le fils de sa sœur. Les taxes dues au chef tout puissant sont perçues par le grand seigneur en personne qui fait une tournée dans les villages. Les femmes sont exclues de la succession, mais les mineurs peuvent hériter de l'autorité du chef, mais dans ce cas. le père, et même aussi la mère, fait office de régent.

Le système de gouvernement des Bakwese, chez qui chaque sous-tribu est administrée par un chef indépendant, peut facilement être déduit de l'esquisse historique que nous avons tracée plus haut de ce pays. Il semble que chez ces indigènes, la propriété d'un homme soit héritée par son frère et il est très probable qu'il en est de même pour l'autorité du chef. Mais, s'il en est ainsi, il apparaît comme évident qu'il peut être dérogé à ce principe, puisque Yongo, le chef des Bakwamosinga, qui est actuellement dans le pays des Bakwese celui des chefs qui possède la plus grande puissance, était autrefois, on l'a vu plus haut, un esclave Babunda. Il serait intéressant de savoir maintenant qui sera son successeur. Yongo lui-même, interrogé à ce sujet, se leva et partit sans répondre. Kangufu, le plus important de ses chefs subalternes, dit que le successeur serait Muata Mbondo, un des beaux-frères de Yongo. Muri-Kongo, chef des Bagwandala prétendit que le successeur serait Sangu, aussi beau-frère de Yongo, cependant que Chatula, premier féticheur des Bakwamosinga, laissa entendre confidentiellement que ce serait lui-même.

En résumé, nous pouvons dire que les Bakwese sont gouvernés par des chefs absolus; les Bagwanladala par Muri-Kongo qui reçut, par sa mère, le titre de « Muri »; les Bakwamosinga par Yongo, autrefois esclave Babunda; enfin, les Bakwasamba par Momambulu, un pur Bakwasamba. Parmi ces chefs, Muri-Kongo est respecté par tous les Bakwese, bien que, en considération de son grand âge, toute l'autorité soit dans les mains de son frère Chiboba.

Chaque chef est assisté d'un conseil d'anciens dont il prend les avis si bon lui semble. Les trois tribus principales sont divisées en sous-tribus, gouvernées par des chefs subalternes désignés par les chefs supérieurs. Il arrive quelquefois qu'il y ait deux ou trois chefs dans le même village. Dans ce cas, la préséance est accordée au plus âgé, bien que, la plupart du temps, le pouvoir réel soit aux mains du plus jeune. Ainsi au village de Kingongo, habité par les Bakwamosinga, il y a trois chefs, et le plus jeune, Kangufu, admet bien la supériorité des deux autres, mais les ordres qu'il donne sont formels. La trahison envers les chefs est punie de mort. On paye aux chefs locaux des impôts, et ces chefs les payent à leur tour aux trois grands chefs. Un chef ne s'assied jamais sur le sol, mais seulement dans une chaise taillée dans une souche de bois; souvent le pied ou base de ce siège est sculpté et représente un éléphant, un hippopotame, ou une antilope. Les chefs mangent dans leurs huttes, et sont servis par les Anciens; ils ne doivent pas être vus pendant qu'ils mangent ou boivent.



FIG. 252. — Femme Babunda.

Les Badjok, dans leur propre pays, sont gouvernés par cinq chefs indépendants et tout-puissants.

Il existe entre les différentes tribus de grandes similitudes en ce qui concerne l'organisation sociale. Les membres d'une certaine tribu dépendent, de par leur naissance, de ce village ou de cette tribu. Dans le cas de mariage, lorsqu'un homme épouse une femme d'un autre village, il devient membre de ce village. D'une façon générale, on se considère toujours, homme ou femme, comme plus apparenté du côté de la mère. Ainsi en est-il pour ce qui concerne les Babunda; quant aux Bambala, les hommes libres sont, en général, tous plus ou moins parents. On recherche la parenté très loin dans la ligne de descendance féminine, alors que, pour la ligne mâle, on ne va guère plus loin que l'oncle ou le grand-père. Le père est bien le chef de la famille, mais néanmoins, lorsqu'un homme se marie, c'est son beau-père qui a sur lui une autorité prépondérante. Il arrive même, en cas de guerre, qu'un homme se range du côté de son beau-père pour combattre contre son propre village On ne fait pas remonter la généalogie plus loin que le grand-père, mais quant à la parenté, qui ne possède pas une terminologie bien précise, on la compte très loin.

Chez les Bayaka, un enfant appartient au village de son oncle maternel. Nul n'est membre de la communauté villageoise s'il n'est uni aux autres par les liens du sang.

Si un homme ou une femme demandent à être admis dans un village, ou même demande quelque nourriture, ils sont immédiatement saisis, vendus comme esclaves, et le produit est partagé entre les membres du village. Tous les habitants d'un même village se regardent comme apparentés entre eux. Ce fait ainsi que les précédents, et celui aussi que les « villages » sont situés si près les uns des autres qu'il est difficile de les distinguer, tend en fin de compte à faire conclure à l'existence d'un système de clans dans l'intérieur du groupe local. De même que précédemment les relations de parenté du côté féminin sont considérées comme plus étroites que celles du côté masculin.

Chez les Bahuana, les enfants appartiennent à la famille de la mère et sont envoyés dans le village de leur oncle maternel aussitôt qu'ils atteignent l'âge de la puberté. Dans le cas d'une mère esclave, son enfant appartient au père si ce dernier est libre ; s'il ne l'est point, l'enfant appartient au maître de la mère. Les enfants naturels sont traités de la même façon que les enfants légitimes.

Dans leurs relations, les Bahuana s'adressent les uns aux autres en s'appelant par leur nom et non par leur titre de parenté. Il y a exception cependant pour les relations entre les enfants et leurs père et mère. Un jeune homme s'adressera à un homme plus âgé en l'appelant « gwas » (oncle maternel), ou, s'il tient à lui témoigner beaucoup de respect, « tat » père. On est plein de considération pour le plus âgé des oncles maternels et de fréquents cadeaux doivent lui être faits.

Chez les Bakwese l'oncle maternel est regardé comme ayant la tutelle principale sur les enfants ce qui semble confirmé par le fait suivant : Un des fils de Yongo voulut accompagner un Européen lorsque celui-ci quitta le territoire des Bakwese après y avoir fait un court séjour. Yongo, lorsqu'on lui rapporta le fait, dit que c'était à Muata Mbondo, son beau-frère, de se prononcer. Quoi qu'il en soit, les enfants restent avec leur père, au moins jusqu'à l'âge de la puberté.

Chez les Badjok, les enfants appartiennent à la famille de la mère. C'est une habitude si forte que lorsqu'une femme quitte son mari et retourne à son village (ce qu'elle fait toujours lorsqu'elle a passé l'âge d'avoir des enfants), elle part avec ses enfants, et ceux-ci viennent faire de fréquentes visites à leur père et lui portent des cadeaux. Les enfants d'une mère esclave restent cependant dans le village du père et sont libres.

Ainsi qu'on pouvait le prévoir, les successions sont réglées par des lois analogues. Chez les Babunda, l'héritier est l'aîné des frères survivants, ou à défaut, l'aînée de ses sœurs survivantes. A défaut de sœur ou de frère en vie, c'est le fils aîné de la sœur aînée qui hérite. Chez les Bambala, les successions ont lieu également dans la ligne de descendance féminine, mais l'ordre varie. Le premier héritier est le fils aîné de la sœur aînée (excepté en ce qui concerne les veuves du défunt, qui deviennent la propriété de son frère aîné); à défaut de fils de la sœur, les biens passent à l'aîné des fils survivants. Nul ne peut disposer de son patrimoine par testament, mais chacun est libre naturellement de faire des donations entre vifs. C'est l'oncle maternel qui est tuteur du mineur.

Les règles de succession en usage chez les Bapende ressemblent plus à celles des Babunda qu'à celles des Bambala. L'héritier normal est encore l'aîné des frères survivants, ou, à défaut de frères, le fils aîné de la sœur aînée.

Chez les Badjoks, c'est le système Bambala qui est en vigueur. Chez les Bayaka et aussi, semble-t-il, chez les Bakwese, le principal héritier est toujours le frère aîné survivant ou le fils de la sœur à son défaut. De même chez les Bahuana, à cette exception près que la sœur vient la première, s'il n'y a point de frères et le fils de la sœur, seulement s'il n'existe ni sœurs ni frères vivants. En fait, le mode de succession chez les Bahuana correspond exactement à celui des Babunda. Chez ces tribus, si un homme meurt sans héritiers naturels, tous ses biens sont brûlés, et ses esclaves recouvrent la liberté.

Cependant, lorsqu'un Bayaka meurt sans héritiers, ses biens, y compris ses femmes, reviennent à un de ses esclaves qui devient, *ipso facto*, un homme libre. Chez les Bayanzi seuls, la propriété est héritée par le fils ; l'héritier subséquent est le frère.

L'esclavage est une institution qui existe dans toutes les tribus de cette région. Cet esclavage n'a d'ailleurs rien de rigoureux et les esclaves sont, en général, très bien traités, sauf toutefois chez les Bayaka. Ils ne sont pas responsables, leur labeur n'est pas plus considérable que celui des hommes libres, leurs maîtres répondent de toutes les dettes qu'ils peuvent contracter, et leur fournissent des femmes. Chez les Babunda, les esclaves sont très nombreux. Ils sont, pour la plupart, de la tribu, et leur condition d'esclave ne provient que du fait de leur naissance (la mère étant esclave) ou encore des dettes résultant du non-payement d'amendes auxquelles ils ont été condamnés. Dans le premier cas, on le voit, le statut de la mère détermine celui de l'enfant, que le père soit ou non libre. Dans le second cas, il importe de remarquer que ce n'est pas le débiteur lui-même qui est vendu comme esclave, mais bien son frère. Les hommes seuls ont le droit de posséder des esclaves ; ils ont sur eux droit de vie et de mort, et retiennent leurs gains : ils les autorisent cependant parfois à en conserver une faible partie. Le maître Babunda marie souvent un de ses esclaves dans sa propre famille. Ses esclaves peuvent être vendus, mais ils possèdent le droit de se racheter.

Chez les Bambala, on trouve également deux classes d'esclaves, ceux qui le sont de par leur naissance, c'est-à-dire comme enfants d'une esclave, et ceux qui le sont devenus, comme les prisonniers de guerre et les débiteurs insolvables. Les esclaves forment les trois quarts de la population. En réalité, le chef du village ne doit sa situation qu'aux droits qu'il a acquis sur la majorité des autres membres du village, en leur prêtant de l'argent pour acquitter leurs dettes.

Théoriquement, le maître a droit de vie et de mort sur ses esclaves, mais ce n'est là qu'une convention, puisque l'effusion de sang est interdite. Chez les Bambala, les esclaves sont mieux traités que dans n'importe quel tribu, et on peut dire sans exagération qu'ils constituent la partie la plus heureuse de la société. Ils peuvent posséder et avoir à leur tour des esclaves. Cependant, chez les Bambala méridionaux, un nouvel esclave doit remettre tout ce qu'il gagne à son maître. Au bout d'une année environ, il est autorisé à conserver son salaire, — sans doute parce qu'on estime qu'à ce moment il a restitué entièrement le prix de son achat. Les esclaves dont le statut est acquis et non congénital, ont la faculté de se racheter. Lorsqu'un homme achète un esclave, il le pare de ses plus beaux effets

et ornements et le promène à travers tout le village pour le montrer à ses amis. Dans le territoire Bapende, on rencontre beaucoup d'esclaves étrangers, surtout des Babunda; ceux qui sont Bapende sont esclaves pour dettes, soit pour avoir emprunté sans rendre, soit pour avoir perdu un procès sans pouvoir en acquitter les dépens.

Les esclaves Bakwese n'ont pas le droit de porter de bracelets, et s'il arrive qu'un maître fasse porter cet ornement à l'un de ses esclaves, il reconnaît par ce fait la liberté de ce serviteur. C'est ainsi que Yongo, le plus puissant chef dans tout le territoire Bakwese, qui était jadis esclave, acquit la liberté dont il jouit maintenant. En ce qui concerne les Badjok, l'esclavage est purement individuel, en ce sens qu'il n'affecte que l'individu, tous les enfants nés dans le village étant libres.



Fig. 253. — Femme Babunda.

Chez les Bayaka, les esclaves forment environ la moitié de la population. Ils ne sont l'objet d'aucune considération, on les regarde comme autant de têtes de bétail, et ils sont même parfois maltraités. Sous ce rapport, ainsi que nous le faisions remarquer plus haut, les Bayaka offrent un contraste frappant avec leurs voisins du Nord, les Bambala. Un esclave ne peut épouser qu'une esclave, et qui plus est, un homme libre ne s'abaisserait jamais jusqu'à prendre comme concubine une esclave. Les enfants d'une esclave ont le même statut qu'elle et appartiennent au maître de leur mère. En outre de ces esclaves par naissance, les débiteurs et les prisonniers de guerre sont aussi réduits en servitude. Aucun esclave (excepté celui dont le maître meurt sans héritier ainsi que nous le signalions plus haut) ne peut posséder et n'a par conséquent aucune chance de se racheter.

Dans le territoire Bayanzi, les esclaves sont, le plus souvent, de sang Bayanzi. Leur statut est héréditaire, mais ils sont en général bien traités. Quelques chefs élèvent des enfants d'esclaves, et le père esclave des enfants les plus nombreux reçoit de son chef plusieurs femmes en présent.

L'esclavage chez les Bahuana est une institution qui présente quelque complexité. Au début, tout Bahuana était un homme libre, et la population esclave était uniquement composée de Bayanzi et de Bambala. Cependant, lorsque, ainsi que cela se produisait quelquefois, un Bahuana avait des enfants d'une femme esclave, ces derniers suivaient le statut de leur mère, et conservaient néanmoins, selon l'usage, la nationalité du père. C'est ainsi que se développa une population

d'esclaves Bahuana. L'incapacité qui s'attache aux enfants d'une esclave est un fait qui intéressera ceux qui étudient les Bahuana au point de vue anthropologique, car on peut considérer comme à peu près certain que tous les hommes libres sont de purs Bahuana et que tous les esclaves ont tant soit peu de sang étranger dans les veines. Il est vrai que lorsqu'un homme meurt sans héritier, ses esclaves deviennent libres, mais c'est là un fait si rare que, pratiquement, ce que nous disons continue d'être exact. On achète les esclaves dans les tribus voisines. Le propriétaire d'un esclave ne peut le tuer, mais il a le droit de le punir.

En ce qui concerne les occupations et les travaux, il n'y a pas de différence entre les hommes libres et les esclaves. Ces derniers ne peuvent cependant pas posséder, et s'ils travaillent pour le compte des Européens, ils doivent leur salaire à leur maître. Les maîtres achètent des femmes pour leurs esclaves et les enfants issus de ces unions sont esclaves comme leurs parents. En général, les Bahuana sont assez violents envers leurs esclaves et les fouettent souvent. La violence dans ce cas n'est pas répréhensible.



Fig. 254. — Femme Babunda.

JUSTICE

Les idées sur la moralité et la justice sont à peu près les mêmes chez ces peuples, à cette exception près que chez les Bayaka on place la moralité plus haut que dans aucune autre. L'administration de la justice varie suivant la puissance que possède le chef de la tribu considérée. Là où cette puissance est faible, c'est l'assemblée populaire qui, en réalité, tranche les différends. Dans les tribus où le chef est plus puissant, c'est lui qui décide. En particulier, chez les Bambala, presque tous les villages n'étant guère que sous le contrôle nominal du chef, l'assemblée est toute-puissante; et comme la plupart des crimes sont des offenses de village à village, les travaux de l'assemblée sont assez longs et compliqués, ceci dans le but d'éviter des hostilités toujours prêtes à éclater. Nous avons déjà parlé des idées des Bambala au sujet de la moralité; nous ajouterons seulement que l'adultère est simplement considéré comme une injure personnelle. Celui qui traite mal ses esclaves est méprisé par tous; on réprouve en général l'avarice, mais il n'existe cependant pas de loi d'hospitalité concernant, soit les habitants de la tribu, soit les étrangers; c'est regardé comme une disgrâce de fumer le chanvre, mais d'autre part, l'ivrognerie est considérée avec assez de respect, comme faisant augurer d'une bonne santé. Mentir et tricher sont

des faits plutôt approuvés que le contraire, et, quant aux poltrons, ils sont simplement tournés en ridicule. Il n'existe pas de croyance que les mauvaises actions soient punies par un châtiment surnaturel, dirigé soit contre l'auteur de l'action, soit contre sa famille; les actions commises par un homme pendant sa vie n'influent pas davantage sur sa condition après la mort. L'administration de la justice chez les Bambala peut se résumer dans ce seul mot *Milonga* (palabre). Toute leur vie gravite autour de cette institution comme autour d'un centre, et toutes les disputes, que ce soit entre deux Bambala, ou entre un Bambala et un membre d'une tribu voisine, sont régies par les principes de ce système. Afin d'expliquer les débats, nous donnerons comme exemple un cas typique et qui se présente fréquemment dans ce pays : *A*... appartenant au village *X*... a volé une chèvre de *B*... du village *Y*... Sous le sceau du plus grand secret, il se vante de son exploit auprès de quelques amis et il en résulte que, avant la fin de la journée, *B*... sait qui est le voleur. *B*... envoie alors un messager à *A*... en lui réclamant Kama-Kumi, c'est-à-dire, quelques jimbu, un peu de sel, une volaille, — en fait, quelque chose d'assez faible valeur. Si *A*... refuse, ce qui arrive rarement, la guerre est déclarée à son village; s'il se rend à la requête qui lui est faite, cela signifie qu'il avoue le crime et consent à prendre la responsabilité de son acte. Le second mouvement de *B*... est d'envoyer au chef de *A*... une flèche sur laquelle sont faites des encoches indiquant le nombre de jours qui doivent passer avant le commencement du *Milonga*. Lorsqu'arrive enfin la date de la réunion, toute la population des villages de *A*... et de *B*..., ainsi que les habitants du voisinage, s'assemblent dans un village quelconque situé entre *X*... et *Y*... Lorsqu'il n'existe pas d'endroit de ce genre, la foule se rassemble dans la campagne. Ceci, seulement quand il s'agit d'un vol; pour tout autre cas, le *Milonga* aurait lieu dans le village de *B*...

Tous sont armés d'arcs et de flèches, et, en cela, la coutume diffère de celle observée dans le Bas-Congo. Il n'y point de juge et la décision est laissée à la foule. Les hommes d'éloquence reconnue, parlent en faveur de chaque village, et la discussion s'engage. *A*... admet qu'il a dérobé la chèvre, mais pourquoi le grand-père de *B*... avait-il pris au grand'père de *A*... sa femme? *B*... admet cela, mais affirme que son père eut une volaille volée par le grand-père de *A*. *A*... ne cherche pas à prétendre le contraire, mais rappelle qu'à son oncle fut subtilisé un porc, par un esclave du beau-frère du grand-père de *B*... Et ainsi continuent les débats, chaque partie citant après chaque charge, un fait à sa décharge, de façon à faire compensation. Tout cela prolonge la discussion; si l'un demande dix chèvres, les autres en accordent une, et les répliques succèdent aux arguments pendant plusieurs jours; à la fin cependant, on arrive tout de même à s'entendre. Au cas, assez rare, à vrai dire, où aucun arrangement n'est possible, la guerre éclate. Il arrive souvent que celui qui a réclamé le *Milonga*, perd son procès.

Si une chèvre a été volée dans un village voisin, des quartiers de l'animal sont envoyés aux villages alliés à celui du voleur; ceci, pour le cas où la guerre venant à éclater, et, par conséquent, les alliés étant obligés de courir le risque d'être tués, ils aient au moins eu quelque chose du bénéfice du vol.

Dans le cas d'assassinats, chaque village faisant partie de l'alliance décrite à

propos de l' « organisation sociale », réclame le Kama-Kumi, et procède toujours par le moyen du *Milonga*. S'il s'agit d'un parricide, on ne demande pas le Kama-Kumi, et la guerre est déclarée au village du meurtrier. Après que plusieurs individus ont été tués, et le parricide peut fort bien ne pas se trouver parmi eux, on convoque un Milonga qui décide des compensations. Les chefs n'ont pas le droit d'intervenir dans ces sortes d'assemblées. Les enfants sont punis de même que les grandes personnes. Si le différend s'est élevé entre habitants d'un même village, on a généralement recours au poison des ordalies, ainsi que nous allons le voir plus loin. D'une façon générale, tous les crimes, sauf toutefois le parricide et également la possession démoniaque, peuvent être effacés par le payement d'une amende. Les serments se prêtent, soit en se frottant la poitrine avec de la terre, soit en léchant son bras, mais ce sont là des garanties de peu de valeur.

Chez les Bayaka, toute atteinte à la propriété (les femmes étant considérées comme les autres biens) ou à la vie, constitue un crime punissable. L'adultère est une injure personnelle. Le dol, le mariage avec une sœur du même père, les mauvais traitements envers les esclaves, sont l'objet de la réprobation publique. A ce sujet, aucune différence n'est faite entre les habitants de la tribu et les alliés. Les vols commis dans une habitation sont supposés être punis par le dieu familial, alors que les plantations sont placées sous la protection de fétiches spéciaux. L'hospitalité, limitée à l'abri, est accordée à tout venant. Le mensonge est considéré comme un tort envers la personne à qui l'on ment ; la poltronnerie est désavouée par tous, mais rien de plus. Les relations sexuelles sont interdites entre les personnes non mariées. Si le fait se produit, l'homme doit payer une amende au père de la fille ; celle-ci n'est pas punie, mais il ne faut cependant pas oublier que l'on attache beaucoup d'importance à la virginité des filles. La masturbation en commun est souvent pratiquée par les jeunes garçons, mais la pédérastie et autres pratiques contre nature sont inconnues.

L'ivrognerie rencontre une défaveur générale ; on ne l'observe que chez les hommes, et l'ivrogne court le risque de recevoir une bonne volée.

La justice est rendue par des assemblées ou Milonga auxquelles prennent part, tous les villages du voisinage et c'est elles qui décident des cas qui leur sont soumis. Les sanctions sont des amendes ; le seul crime qui n'est pas rachetable est celui de haute trahison, envers le grand chef, infraction qui est punie de mort. Les trahisons envers les chefs subalternes peuvent, au contraire, être rachetées par des amendes. L'homicide, dans le cas de légitime défense, n'est pas un crime ; pour un meurtre ordinaire, l'amende est payée aux héritiers du défunt. La vengeance existe également dans ce pays et ce droit est réservé aux héritiers de la victime. L'état d'ivresse n'est pas admis comme excuse. Dans le cas d'homicide par imprudence, l'amende est moins forte que dans les cas d'homicide volontaire. Les magiciens ne sont pas justiciables et sont exempts des amendes. De plus, toute atteinte portée contre un magicien est sévèrement punie et l'amende est payée au fétiche (elle devient, conséquemment, la propriété du sorcier). Le pardon n'existe pas, et les chefs sont responsables du payement des amendes infligées à leurs sujets. Tous les crimes, sauf l'assassinat, sont considérés comme des offenses

envers toute la tribu, en dépit du droit de vengeance affecté à un individu en particulier.

Les idées des Babunda sur le bien et le mal correspondent à peu de choses près aux nôtres, en tout cas, pour ce qui concerne les habitants de la tribu. En ce qui regarde les relations avec les étrangers, l'hospitalité est considérée comme due à tous les étrangers, mais plutôt dans le but d'éviter une mauvaise réputation au village, que pour satisfaire à des scrupules de conscience. On désapprouve l'ivrognerie et le frère d'un ivrogne peut interdire aux marchands de vin de palme de lui fournir sa boisson préférée. Si ceux-ci s'obstinent à lui servir à boire, il pourra briser leurs callebasses. La moralité sexuelle en ce qui concerne les jeunes filles est pratiquement inexistante. L'adultère comme le vol est considéré comme une injure personnelle.

Au contraire des tribus dont nous avons déjà parlé, ici la justice est rendue par le chef, qui ne reçoit pas de rémunération apparente pour ses services, mais qui accepte cependant des pots-de-vin. Le vol, le rapt et l'assassinat sont punis d'amende. Dans le dernier cas, l'amende se paye aux héritiers de la victime, mais si le frère du défunt se venge sur le meurtrier, il n'est pas punissable. Lorsqu'un criminel ne veut pas payer l'amende, ou en est incapable, son frère est vendu comme esclave. Lorsqu'un homme tue un autre homme d'un village voisin, les habitants du village de la victime prennent la cause en main, et les concitoyens du meurtrier obligent celui-ci à payer l'amende, qui est de dix esclaves mâles. Ou bien, selon les circonstances, ils peuvent se préparer à combattre pour solutionner le différend. Un coquin incorrigible est mis à mort par le chef, non pas ouvertement, mais par des moyens magiques. On a souvent recours à une forme quelconque d'ordalie pour prouver l'innocence ou la culpabilité d'un accusé. Ceux qui sont supposés atteints de possession démoniaque, sont soumis à une épreuve de poison que nous décrirons plus loin, mais pour des crimes de moindre importance, on administre une quantité de ce poison ou *epumi*, moindre que dans le premier cas; si l'action du poison est émétique l'accusé est innocent, il est coupable au contraire, si elle est purgative. Il existe une autre sorte d'épreuve, empruntée aux Bapindji. Elle consiste, pour l'accusé, à retirer un caillou du sein d'une masse d'huile bouillante. Si sa main reste indemne, l'innocence éclate et l'accusé se voit contraint de verser une forte



FIG. 255. — Femme Babunda.

indemnité. Chez les Bapende, c'est l'assemblée populaire, également appelée *milonga*, qui a qualité pour rendre la justice. Le verdict est rendu par le *vox populi*. Le dernier mot de chaque phrase prononcée par un orateur est répété en chœur par toute la multitude, de manière à bien prouver qu'on a prêté la plus grande attention au discours. Si l'attention vient à se relâcher, l'orateur s'arrête et s'écrie : « Wooke » (M'écoutez-vous?) L'assemblée répond : « Wo » (Oui!) L'accusé peut, soit offrir de subir l'épreuve du poison, ou bien au contraire être contraint de s'y soumettre. Le poison se nomme *épumi* et, de même que dans les autres tribus, l'innocence est prouvée par le fait des vomissements. Si le poison produit la mort, non seulement la culpabilité est reconnue, mais l'accusé est considéré comme possédé du démon ; il est mort *putu*. Tous les crimes et injures peuvent être compensés par le payement d'amendes ; si le condamné est insolvable, il devient esclave de son créancier, et celui-ci ne le garde pas chez lui, mais le vend, de manière à obtenir quand même l'indemnité à laquelle il a droit. Les Bakwese considèrent le mensonge comme étant la preuve d'une grande intelligence. Le vol et le rapt sont de mauvaises actions pour les Bakwamosinga ; au contraire, les Bakwasamba, tribus guerrières, en sont plutôt fières. L'adultère, comme en général en Afrique, est une injure personnelle. La vengeance est souvent pratiquée, et l'on verra parfois toute une tribu se lever pour punir le meurtrier.



Fig. 256. — Femme Babunda.

Nous avons déjà fait remarquer l'amoralité des Bahuana, au point de vue sexuel. Ici, le mariage semble être peu de chose, en dépit de l'amende qui s'attache à l'adultère, s'il est découvert. On peut même dire que le seul temps qu'un homme possède sa femme en propre est celui de sa grossesse, car, durant cette période, l'adultère est regardé comme fatal à l'enfant.

Pour les questions autres que les relations sexuelles, les seules fautes qui peuvent faire encourir le blâme, sont le vol et la rupture du serment. La honte cesse d'ailleurs, sitôt l'amende payée. Le mensonge et la tromperie sont considérés comme les preuves d'une haute intelligence et, partant, un motif de respect. L'hospitalité est restreinte aux membres de la tribu ; elle est accordée cependant aux Bambala et, chose assez curieuse, refusée aux Bayanzi. On se moque beaucoup des poltrons, surtout les femmes.

Tous les crimes contre la personne, même contre les chefs et les fétiches, sont

punis d'amende. L'adultère et le rapt sont des offenses personnelles pour le mari ou le père et la compensation est déterminée par le chef. Le meurtre, qui peut se racheter par une amende, n'est pas réprouvé ; au contraire, l'assassin est respecté comme un homme habile et brave. Cette idée est poussée si loin dans ses conséquences, que, lorsqu'un homme tue son frère, duquel il doit hériter, il n'est condamné à aucune amende. Si l'on tue un esclave, on paie une amende et on doit rendre un esclave au propriétaire. L'homicide, dans le cas de légitime défense, n'est pas du tout puni. Pour les vols, on exige la restitution et le payement d'une amende. En cas de refus, le frère du voleur est arrêté. La mère est responsable des mineurs en ce qui concerne les amendes qui peuvent leur être infligées. Toutes ces matières font l'objet d'une palabre appelée *Tsa,* à laquelle l'accusé assiste et où il peut prendre part à la discussion. Chez les Bahuana proprement dits, ces assemblées sont tenues sous un abri nommé *Kati* situé au centre du village. Chez les Bahoni, elle a lieu sous un arbre à kola. Le chef détermine les compensations et inflige les amendes, lesquelles constituent ses revenus. L'ivresse n'est pas admise comme excuse; les porcs et chiens voleurs sont tués et mangés.

On rencontre des cas de suicide; le moyen adopté est la pendaison. Cette action est regardée comme honteuse. Lorsque dans un procès les parties appartiennent à des villages différents, on a souvent recours à un arbitrage. L'arbitre est généralement quelque chef important; il reçoit des honoraires des deux parties.

Les personnes accusées de crime ainsi que de possession démoniaque, sont souvent soumises à l'épreuve du poison. Le breuvage qu'on leur administre est appelé *kas*, et, comme d'habitude, seuls, les vomissements peuvent prouver l'innocence; la mort ou l'évacuation par les voies naturelles sont, au contraire, des signes certains de culpabilité.

Les Bayanzi usent souvent de revanche envers leurs ennemis; si un Bayanzi est tué, tout le village se lève aussitôt et attaque celui du meurtrier. Les hostilités ne cessent que lorqu'un esclave appartenant à ce dernier village a été saisi pour être mangé.

PARENTÉ, MARIAGE, PROPRIÉTÉ ET HÉRITAGE

Dans toutes ces tribus, le mariage se pratique « par achat ». Cependant, la somme qui est versée par le fiancé à son futur beau-père n'est pas considérée comme un prix d'achat, mais comme une garantie qu'il traitera bien sa femme. Le père ne conserve la somme que durant le temps que sa fille remplit ce qui est considéré là-bas comme les devoirs d'une bonne épouse. La polygynie peut être autorisée partout, mais elle n'existe pas cependant d'une manière générale, sauf chez les chefs. Dans beaucoup de tribus, les personnes de rang ordinaire ne sont pas autorisées à posséder plusieurs femmes. Chez les Babunda, bien qu'il semble n'exister aucune règle explicite à ce sujet, on pratique l'exogamie par rapport au village, et l'homme s'en va toujours habiter le village de sa femme. Il se produit occasionnellement des mariages entre les tribus Bapindi et Babunda, et, quelle que soit la

tribu à laquelle appartient le mari, il s'en va demeurer avec sa femme dans le village de cette dernière. Le mariage est interdit aux personnes entre lesquelles on peut établir des relations de parenté; il est également défendu entre deux personnes nées dans le même mois. A côté de cela, il semble exister, dans un certain district Babunda, une forme de totémisme très discrète. Dans le voisinage de Dumba, chaque personne hérite de son père un *Ichina*, c'est-à-dire une plante ou un animal desquels elle ne doit pas manger sous peine de tomber malade et de mourir. Si l'Ichina est un animal, la personne à laquelle il se rapporte ne peut pas le tuer, mais dans tous les cas, le nom de l'Ichina peut être mentionné librement dans la conversation. Les personnes qui possèdent le même Ichina ne peuvent pas se marier entre elles. On rencontre aussi cette institution, aux environs de Alela, sous une forme encore plus affaiblie. Là l'Ichina n'est pas transmissible par héritage, mais octroyé par le féticheur, et le fait que deux personnes de sexes différents possèdent le même Ichina, ne constitue pas un obstacle pour leur mariage. La présence de cette coutume ne prouve pas que le totémisme, sous une forme plus typique, ait jamais existé chez les Babunda. En fait, il est certain que cette pratique fut empruntée aux Bakongo avec lesquels ils étaient en contact et qui formèrent la première vague de l'émigration du peuple Bushongo dans le pays situé au sud du Kasai. Le mot usité chez les Bushongo proprement dits est également *Ikina*, et c'est chez les Babunda de Dumba, ceux qui sont actuellement en contact avec les Bakongo, que cette institution existe dans sa forme la plus complète. Les Babunda considèrent comme incestueuse l'union d'un homme et d'une de ses propres esclaves; il peut cependant épouser l'esclave d'un autre, ou encore donner une de ses esclaves en mariage à un des membres de sa famille. La polygamie est rare chez les individus de condition ordinaire, mais les chefs possèdent en général plusieurs femmes.

Chez les Bambala, une femme suit généralement son mari dans le village de ce dernier; souvent, cependant, le mari fixe sa demeure dans le village de son beau-père. D'une façon générale, on considère le beau-père comme une personne beaucoup plus importante que le père. Chez ces indigènes, la polygamie est commune, et toutes les femmes sont traitées sur le même pied. Le mariage avec esclaves a lieu aussi fréquemment et les enfants d'une esclave appartiennent au maître de celle-ci, qu'elle soit d'ailleurs son épouse ou non. Chez les Bayaka, le nombre des femmes que peut posséder un même individu n'est limité que par l'étendue de ses moyens. Le mariage avec des esclaves est tout à fait prohibé, et ce principe est poussé si loin que l'on considère comme absolument inadmissible la simple cohabitation de deux individus de sexe et statut différents. A part cela, il n'existe que peu de prohibitions; les enfants nés de la même mère ne peuvent se marier entre eux, mais l'on rencontre des unions d'enfants ayant le même père et des mères différentes; ces sortes d'union sont cependant considérées comme indécentes. Le mariage avec une des femmes du père décédé n'est pas autorisé.

Les Bapende pratiquent la polygamie, et ce, dans la mesure de leurs ressources pécuniaires. Pour un individu de condition ordinaire, trois femmes est une moyenne courante, mais les chefs en possèdent de dix à vingt. Dans cette tribu, les femmes

suivent leur mari dans son village. Cette dernière coutume peut être observée chez les Badjok et les Bahuana.

Quant aux coutumes relatives au mariage, elles diffèrent suivant les tribus. Lorsqu'un Babunda désire épouser une jeune fille, il se présente chez les parents de celle-ci, en leur apportant en cadeau du vin de palme, puis il parle avec eux de choses et d'autres. Il renouvelle ainsi sa visite plusieurs fois, et les parents lui signifient leur consentement en l'invitant à un repas. Ils se gardent au contraire de faire cette invitation s'ils ne l'agréent pas pour leur futur gendre. Si la jeune fille n'est pas consentante après que ses parents ont indiqué, de la manière spécifiée plus haut, leur volonté d'accepter le prétendant, ce dernier vient réclamer le vin de palme qu'il a dépensé sans résultat. De jeunes garçons suivent également cette procédure, plus ou moins « prise au sérieux » et, dans leur cas, on ne considère pas les fiançailles comme un engagement véritable, ces jeunes fiancés n'acquittant pas le prix d'achat ordinaire de la femme qui est de trente rouleaux de sel. Lorsque le fiancé s'est construit une case dans le village de sa future femme, la mère de celle-ci lui donne sa fille sans autre cérémonie. On ne recherche point la virginité chez les jeunes filles, pas plus qu'on ne la rencontre d'ailleurs.



Fig. 257. — Garçon Babunda.

Les Bapende ont, relativement au mariage, des usages aussi simples. Lorsque deux jeunes gens se plaisent et s'agréent, l'homme paye simplement au père de la jeune fille une somme dont le montant, fixé par la coutume, est de : une jeune chèvre, deux rouleaux de sel et une quantité indéterminée de vin de palme. Le mariage est considéré comme consommé dès l'instant où le vin est bu complètement.

Chez les Badjok, la coutume qui veut qu'une femme quitte son mari et retourne dans son village avec ses enfants, dès qu'elle est trop âgée pour en avoir d'autres, a conduit au mariage entre hommes libres et esclaves. La femme née libre est considérée comme simplement prêtée à son mari, et ce, à tel point que, si elle vient à mourir dans son village, il est obligé de payer une amende très élevée se montant à dix esclaves. Comme un homme désire généralement, en se mariant, avoir une femme qui restera près de lui, ainsi que ses futurs enfants; comme d'autre part, il ne tient pas à payer une somme assez élevée en cas de décès de sa femme, il épouse généralement une ou deux jeunes esclaves, dont les enfants sont, non seulement libres, mais encore appartenant au village du père. Le prix payé pour une femme libre est, naturellement, dans de telles conditions, fort peu élevé : en fait, deux

ou trois pièces d'étoffe. Le consentement de la femme est considéré comme essentiel dans le mariage.

Chez les Bayaka, ce prix monte généralement à 10,000 *djimbu* (coquilles *olivella*) qui sont payés par le mari au père de sa femme; mais le père doit faire présent à son chef d'une chèvre. Le consentement de la jeune fille est absolument nécessaire, mais celui-ci une fois donné, elle doit suivre son mari, qui a sur elle un pouvoir absolu. Les rapports sexuels suivent immédiatement le mariage et la virginité de la jeune fille est une condition essentielle; c'est une chose à laquelle on attache tant d'importance qu'une épouse qui n'y satisfait pas peut être répudiée. Dans le cas où la femme demeure stérile après son mariage, la mari la met parfois en relations avec son frère, mais, dans ce cas, le plus grand silence est observé relativement à ces relations extra-conjugales.

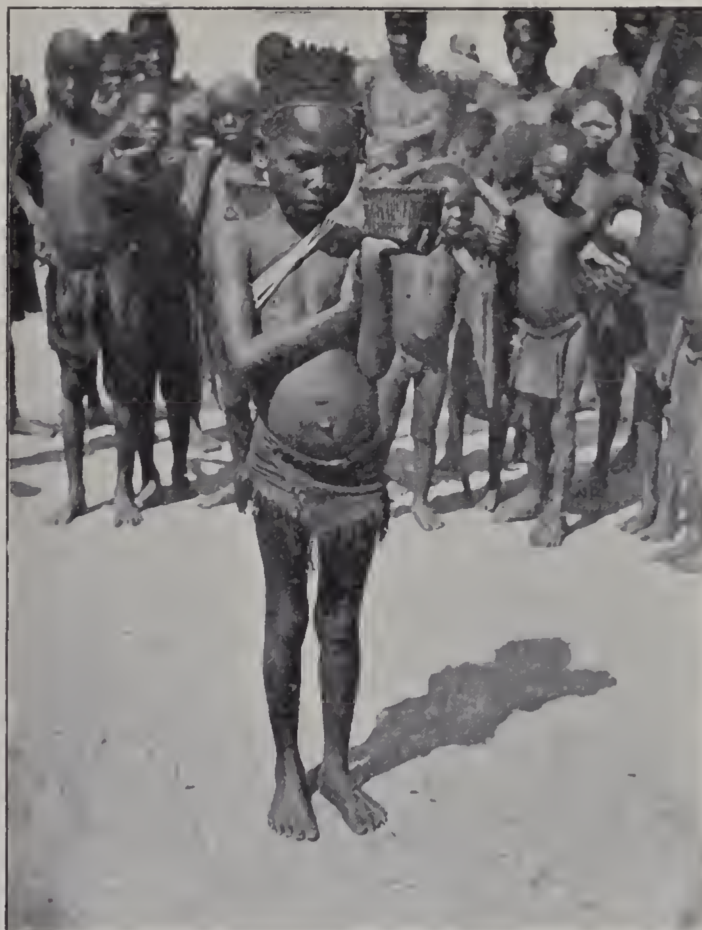


Fig. 258. — Enfants Babunda.

Lorsque la femme meurt sans avoir donné naissance à aucun enfant, le prix du mariage est restitué.

Chez les Bambala, il existe deux sortes de mariage : *a*) le mariage précoce : un jeune garçon peut, de sa propre volonté, déclarer que telle petite est sa femme. Par ce simple fait, il acquiert sur elle un droit de préemption. Il rend visite à ses futurs beaux parents et leur apporte d'insignifiants cadeaux. Lorsqu'il atteint l'âge adulte, il fait un nouveau cadeau, plus important, d'une valeur d'environ 2,000 *djimbu*, et alors il est autorisé à cohabiter avec sa femme. Les enfants issus d'un tel mariage appartiennent à l'oncle maternel le plus âgé. Aucune cérémonie spéciale n'accompagne ces unions. Lorsque la jeune fille, après avoir atteint sa majorité, refuse son consentement pour le mariage, l'homme ne peut pas l'y contraindre, mais si elle épouse un autre homme, celui-ci doit faire un cadeau à l'ancien fiancé, cadeau d'une valeur de plusieurs milliers de *djimbu*. *b*) Le mariage entre adultes. Il se réduit à un marché. Le prix d'une femme est de 10 à 15,000 *djimbu*, payables à son propriétaire, c'est-à-dire à son père, ou bien à son oncle maternel. Dans ce cas, les enfants appartiennent au père. Lorsque la femme meurt, non seulement le prix qu'elle a été payée n'est pas restitué, mais le mari est encore obligé de se soumettre à l'épreuve du poison. La polyandrie est inconnue, exception faite du cas où un homme dont la femme est restée stérile autorise son frère à avoir des relations secrètes avec elle. Mais c'est là, naturellement, un « secret de polichinelle ».

La *morale*, dans le sens où nous entendons ce mot, n'existe pour ainsi dire pas. La virginité des femmes est considérée comme une chose sans importance ; aussi les femmes ont-elles de très bonne heure des relations avec l'autre sexe, en fait, bien avant d'avoir atteint l'âge adulte. Une des conséquences de cet état de choses est que les vices solitaires ou contre nature ainsi que la prostitution, sont tout à fait inconnus. Par contre, les excès sexuels ont une mauvaise influence sur le moral et le physique des individus dans cette tribu.

La morale sexuelle des Bahuana est inexistante. Des individus non mariés des deux sexes se livrent au plaisir dès le plus jeune âge, les filles même, avant d'avoir atteint l'âge de la puberté. Par conséquent, on ne s'attend jamais à trouver une épouse vierge. Une telle conduite n'est jamais considérée comme honteuse, et les parents ne font rien pour y remédier. Quelque différence se présente au sujet du mariage. Le mariage est la conclusion d'une intrigue plus ou moins longue, et la succession des événements sera fort bien expliquée par ce récit d'un indigène : « Lorsque la fille s'en va aux champs, l'homme la suit et lui fait part de son désir ; il lui fait ensuite cadeau de cinq *mitako* (baguettes de laiton) puis, la connaît sur le champ. Au bout d'un certain temps, lorsque « son cœur devient grand », ou bien lorsqu'il ne « possède plus de mitako » il va voir la mère et lui fait cadeau de *malafu* et d'une volaille ; il lui demande alors sa fille en mariage. « *Dzambo-lo!* » répond la mère (« *je n'y vois pas d'inconvénient!* ») » Sauf avec sa propre mère ou sa sœur, les mariages sont autorisés pour les individus de toutes conditions.

Il existe, pour un homme, et vis-à-vis de ses beaux-parents, un *tabou* particulier, analogue au *Hlopina* des *Zulu-Xosa* : c'est qu'il doit les éviter chaque fois qu'il les aperçoit et se sauver dans la brousse. Il ne doit jamais entrer dans leur demeure. D'un autre côté, la femme doit rendre visite à ses beaux-parents, et on attend d'elle qu'elle leur témoigne un grand respect, mais de même que l'homme évite les parents de sa femme, celle-ci doit, avec le même soin, éviter l'oncle maternel de son mari.

Plusieurs enquêtes faites dans le but de découvrir la cause de cette coutume nous attirèrent toujours la même réponse : « L'homme avait honte » et si on leur demandait : « De quoi ? » les indigènes répondaient : « D'avoir épousé leur fille ». Il fut impossible d'obtenir d'autres éclaircissements.

Une autre coutume ayant trait à la vie conjugale, et en usage chez les Bayanzi est intéressante à signaler. Le nom d'une femme mariée ne doit être prononcé par aucun homme, sauf par son mari ou son frère ; on doit lui adresser la parole en disant : « Femme de un tel ». Négliger cette précaution constituerait une grave insulte, si grave qu'elle pourrait excuser un crime. Elle est punie, pour le moins, d'une forte amende.

Les lois qui concernent le divorce sont en grande partie les mêmes dans toutes les tribus. Chez les Babunda, les deux conjoints peuvent divorcer de leur propre consentement, mais si un homme épouse une femme divorcée, il doit restituer au premier mari le prix que celui-ci a jadis payé pour elle. Lorsqu'une femme veut quitter son mari, sa famille doit rendre à ce dernier la somme versée par lui lors

du mariage. Si des enfants sont nés, pendant le mariage, le premier appartient au père, le second à la mère, le troisième, de nouveau au père, etc... Chez les Bapende, le fait d'un homme divorçant d'avec sa femme se présente rarement, car toutes les indiscrétions que celle-ci peut commettre, sont plutôt une source de profits pour lui. Lorsque la femme quitte son mari par divorce, le prix qu'elle a été payée n'est pas rendu au mari, comme chez les Babunda, mais si elle se remarie, le nouvel époux verse à l'ancien une somme s'élevant à cinquante rouleaux de sel. L'impuissance, ainsi que la cruauté d'un mari envers sa femme sont des motifs suffisants pour que le divorce soit prononcé. Un Bayaka peut divorcer de sa propre volonté, et sa femme peut se remarier, à moins qu'elle ait été reconnue coupable d'adultère. Dans le cas d'un second mariage, le nouveau mari offre une compensation à l'ancien.

Chez les Bambala, les lois sur le divorce sont sévères et cependant la pratique de celui-ci est plutôt répandue. Un homme peut se séparer à sa volonté de sa femme par divorce; mais la femme divorcée n'est pas autorisée à se remarier. Il lui est même interdit d'avoir des relations sexuelles avec d'autres hommes. Les femmes peuvent se séparer d'un mari qu'elles n'aiment pas, par la fuite pure et simple : elles cherchent alors un refuge dans un village en relations hostiles avec celui qu'elles ont quitté. Dans ce cas, elles sont vendues comme esclaves par les personnes chez lesquelles elles avaient cherché asile, et en fait, le plus souvent, rachetées par le mari lui-même, à l'autorité duquel elles avaient cru se soustraire. Comme on voit, une telle fuite n'est pas, pour elles, exempte de risques, car elles courent toujours celui d'être tuées et mangées par les habitants du village dans lequel elles se sont réfugiées.

Chez les Badjok, le mariage peut être rompu par les deux conjoints également, mais, ainsi qu'on l'a remarqué plus haut, tous les enfants suivent leur mère. Ceci ne s'applique naturellement qu'aux femmes libres, les esclaves ne pouvant évidemment pas quitter leur mari. Il n'y a vraiment que chez les Bahuana que le divorce n'existe pas ; si une femme est très malade, elle peut retourner chez les siens pour un certain temps, mais elle doit rejoindre son mari aussitôt qu'elle recouvre la santé.

Partout on attache beaucoup d'importance aux enfants, et les lois relatives à leur tutelle sont toujours bien explicites. Nous avons déjà parlé de la plupart de ces lois : nous allons parler aussi de quelques autres coutumes relatives aux enfants et à la naissance. Chez les Babunda, lorsqu'une femme meurt sans enfants, ses parents restituent le prix payé par elle, ou encore, procurent gratuitement au mari une autre femme. Si la femme laisse des enfants, on ne rend pas son prix d'achat, mais on la remplace près du veuf par une autre.

Chez les Bapende, lorsqu'une femme est sur le point de mettre au monde un enfant, on apprête d'abord une image de bois grossièrement taillée et représentant une tête humaine; on peint cette image en noir, puis on trace sur elle des bandes horizontales rouges et jaunes; ainsi préparée, elle est posée devant la maison de la femme en couches, sur un piédestal drapé d'une étoffe blanche. Tout ceci est, parait-il, destiné à prévenir la mort possible du nouveau-né. Le mari Bayaka doit

s'abstenir de relations avec sa femme pendant la grossesse et également pendant la période de l'allaitement, soit pendant une année environ. Pendant l'accouchement, qui semble être en général assez aisé, la femme occupe une position assise ; toutes les femmes mariées du village assistent à la délivrance. Après la naissance de l'enfant, la femme doit rester dans sa hutte jusqu'à ce que le cordon ombilical se soit desséché, le mari tue alors une poule et répand un peu de son sang sur le fétiche de la maison; la volaille est ensuite mangée. Le chef du village de la femme fait cadeau de dix poules au père de l'enfant, si ce dernier est du sexe masculin, de vingt dans le cas contraire. Aussitôt que le petit peut marcher, il est envoyé dans le village auquel il appartient légalement, et duquel son père ne peut le retirer, même en l'achetant. Les enfants sont allaités par la mère elle-même, et sont très bien traités. Les infirmes même sont conservés et bien vus. Le père ne peut ni tuer son enfant, ni le vendre comme esclave, et, d'une façon générale, il semble que les hommes aiment beaucoup leurs enfants. En fait, dans la plupart des villages, ce sont les hommes qui assument la tâche de les élever. Aussi longtemps que l'enfant est porté sur les bras, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de près d'un an, on ne le lave pas, et son père doit également s'abstenir de ce soin.

En moyenne, une femme met au monde trois enfants et les familles de plus de quatre enfants sont rares.

Chez les Bambala du Nord également, le mari doit cesser ses relations avec sa femme pendant une année après la naissance d'un enfant, période pendant laquelle ce dernier est allaité. Il peut ensuite recommencer, après avoir demandé la permission à son beau-père, laquelle est accordée après payement du Kutusa-Mwana, ou cadeau constitué par deux chèvres. On croit généralement que l'inobservance de cette règle est fatale à la femme, et, en cas de mort de cette dernière peu de temps après la naissance de l'enfant, le mari est accusé d'avoir provoqué cette mort, et condamné à payer une forte amende; il est même souvent contraint de se soumettre à l'épreuve du poison. Il n'existe pas de moyens de sauver l'enfant si la mère vient à mourir pendant l'accouchement. L'enfant est allaité pendant environ dix-huit mois, et parfois par d'autres femmes que sa mère, mais on commence à lui donner des aliments solides dès l'âge de quatre mois. On procède pour cela de la manière suivante : l'enfant est placé debout sur les genoux de sa mère, et on lui introduit dans la bouche une petite quantité de *Kato*. L'enfant proteste en général vigoureusement, mais on l'oblige à avaler la nourriture en lui en ingurgitant de force une nouvelle quantité. Les monstres et les infirmes-nés sont brûlés vivants, mais il n'existe aucun traitement



Fig. 259. — Enfant Babunda.

spécial pour les jumeaux. Les femmes ont en général trois ou quatre enfants. On emploie la noix de Kola comme aphrodisiaque. La stérilité est rare. Un homme stérile se nomme *Mokobo*, une femme stérile, *Wafa Kisita*. Les causes qui tendent à diminuer la population sont la guerre et le cannibalisme.

Chez les Bambala du sud, lorsqu'une femme est enceinte, elle doit avouer à son mari le nom de tous les amants qu'elle a eu et l'on croit que si, par malheur, elle en oublie un seul, l'enfant mourra. Ceux avec lesquels elle a eu des relations avant son mariage (c'est-à-dire avant d'avoir été transportée dans la maison de son mari) doivent payer une amende nominale de un ou deux *djimbu* au mari. Quant à ceux qui ont eu commerce avec elle postérieurement au mariage, ils doivent payer de 5 à 10,000 djimbu. Dès que la femme est reconnue enceinte, la fidélité conjugale la plus complète est nécessaire de la part des deux conjoints, sous peine de décès certain de l'enfant. La mort des nouveau-nés est, en général, attribuée à cette cause. A l'occasion du décès de leur enfant, les parents doivent observer un rite purificatoire. Vêtus d'un *Kimpussu* (jupon en étoffe de palmier) neuf, ils s'en vont à la rivière, accompagnés d'une vieille femme, généralement la sœur ou la tante de la femme, et qui les plonge trois fois dans l'eau. En récompense de ce service elle reçoit les deux *kimpussu* du malheureux couple.

Chez les Bahuana, les hommes ne cessent pas les relations conjugales avec leur femme durant les premiers mois de la grossesse, mais s'en abstiennent complètement pendant la période d'allaitement. Les avortements sont fréquents et produits, par l'absorption soit d'eau très chaude, soit de l'infusion d'une certaine racine dont la nature n'est connue que des femmes. Les femmes jeûnent avant l'accouchement. Pendant le temps que dure l'opération, elles sont assises ; trois autres femmes les assistent, deux les supportant par les épaules, la troisième recevant l'enfant. Ce dernier est lavé immédiatement après la naissance. Les monstres et les infirmes sont brûlés vifs. La stérilité est rare.

Il existe une coutume très particulière que l'on peut observer et chez les Babunda et chez les Bapende. A l'époque où mûrit le millet c'est-à-dire aux environs de mai, quelques jeunes gens, disons quinze ou vingt, d'un village Babunda s'assemblent et s'associent pour louer une Mobanda (prostituée). Cette Mobanda vient toujours d'un autre village, et c'est toujours une fille très jeune, trop jeune pour mettre au monde un enfant. On la loge dans une hutte spéciale, dont les murs sont ornés de triangles peints en blanc et rouge. Tous les membres de la petite association qui a loué la prostituée, ont accès auprès d'elle à leur tour, mais parfois de véritables orgies ont lieu, auxquelles tous prennent



Fig. 260. — Enfant Babunda.

part. Dans de telles occasions, la nourriture et le vin de palme sont fournis par la mère de la jeune prostituée. Le séjour de cette maîtresse en commun dure environ deux mois et la mère reçoit ensuite de chacun des hommes qui ont eu les faveurs de sa fille, une somme de cinquante à soixante rouleaux de sel. Cette coutume est considérée comme plutôt « chic » aussi bien pour les hommes que pour la jeune femme. Cette dernière ne se prostitue ainsi qu'une seule fois dans sa vie, et cela ne diminue en rien ses chances de mariage dans l'avenir. S'il arrive qu'elle meurt pendant son séjour au village, une très forte amende doit être payée à son propre village. Dans le voisinage de Dumba, sur le Lubu, lorsque la Mobanda a été livrée par sa mère et que le prix de sa location a été acquitté, il y a simulacre de rapt.



Fig. 261. — Homme Bayanzi.

Là, les jeunes filles sont choisies très jeunes, et elles demeurent tout le temps de la saison sèche. Pendant la durée de son existence de prostituée, la Mobanda ne doit pas se rencontrer avec des gens de son village, mais, dès la fin de cette existence, elle retourne chez sa mère comme si de rien n'était. Comme il a été remarqué plus haut, cette coutume existe également chez les Bapende, ou tout au moins dans la partie occidentale du territoire Bapende. La fille se nomme *Tambi* et on la loue pendant la même saison. Il est probable que cet usage a été emprunté aux Babunda.

En ce qui concerne les instruments de musique, il y a de très grandes ressemblances dans toute l'étendue de la région, et il y a évidemment eu des emprunts considérables d'une tribu à l'autre, à cet égard. L'usage des crécelles est très général ; leur modèle le plus commun paraît être celui qui se compose de tiges de roseaux liées ensemble de façon à former une caisse plate rectangulaire dans laquelle sont un certain nombre de graines. Moins largement répandu et caractéristique des Babunda, est le type consistant en une certaine longueur de nervures de feuilles de palmier dont la moelle a été enlevée, remplies de graines, et munies d'un tampon à chaque extrémité. Un autre instrument de la même classe, d'un type particulier, est également propre aux Babunda. Celui-ci aussi est formé d'une certaine longueur de nervures de feuilles de palmier, découpées de façon à former une auge en miniature dont les côtés sont munis de fentes occupant presque toute la longueur de l'instrument ; au delà, les bords de côtés sont dentelés. Pour jouer de cet instrument, on se sert d'un petit faisceau de fragments de tiges de palmier, ressemblant à un bouleau en miniature, et qu'on passe de haut en bas et de bas en haut sur les dentelures. On en joue généralement devant les maisons des morts. Les gongs de bois, taillés d'un seul bloc, se rencontrent chez les Babunda, les Bayaka et les

Badjok; les deux premières tribus s'en servent comme de signaux et aussi comme instruments de musique. Les tambours de bois de forme cylindrique sont d'un usage général. La membrane est faite en peau de mammifère, et, quelquefois, fixée sur le bord du tambour au moyen d'un certain nombre de chevilles de bois; mais, plus communément, elle est tendue au moyen d'un cordon de fibres passant de haut en bas, entre le bord de la membrane et un sillon plat qui entoure le tambour un peu au-dessous de son rebord; ce sillon est percé d'un certain nombre de petits trous verticaux à travers lesquels passe le cordon. La plupart des tribus se servent du tambour pour accompagner les danses, quoique les Bakwese l'emploient surtout à la guerre. Les tambours de guerre des Bahuana et des Bambala se distinguent par leurs proportions plus grandes, mais ne diffèrent en rien d'essentiel des tambours de danse. Les Bambala appellent *Molangi* le tambour de guerre. La plupart des tribus se servent de tambours à friction; ceux-ci ont un corps cylindrique en bois avec une membrane tendue en travers d'une extrémité et maintenue par des chevilles (Babunda, Bayaka) ou par un cordon de fibres (Bambala, Bapende) comme celui que l'on voit aux tambours ordinaires. Au centre de la membrane est un trou qui, dans un specimen Bambala, est bordé de fibres de palmier, cousues au « point de boutonnières ». A travers le trou est passée une baguette de bois ou une tige de feuille de palmier dans laquelle sont fixées transversalement, une de chaque côté de la membrane, deux chevilles d'environ dix centimètres chacune. Pour jouer de cet instrument, on prend une poignée d'herbe humide ou de feuilles, et on la fait glisser alternativement de haut en bas de la tige solidement maintenue à l'intérieur du cylindre, produisant ainsi une note analogue au son d'une contrebasse. En dehors des quatre tribus ci-dessus mentionnées, les Bahuana et les Badjok se servent également de cet instrument. Les Badjok seuls se servent d'une sorte de « tambour ronflant » qui a été décrit dans un volume antérieur comme caractéristique du peuple Batetela. Il consiste en un tambour de modèle ordinaire muni d'un col de calebasse fixé sur un trou fabriqué dans le côté au moyen de caoutchouc gâté. Vers l'extrémité du col de la calebasse est un trou carré obturé par un diaphragme de toiles d'araignée (de terre). L'air se précipitant dans un sens et dans l'autre, à travers le trou, lorsque l'on frappe sur le tambour, produit une note bourdonnante particulière. Jusqu'à présent, cette forme particulière d'instrument n'a été signalée que chez les Batetela et les Badjok. Les Bapindji (mais non les Bapende proprement dits) et les Bakwese fabriquent des xylophones (marimba) bien accordées du modèle ordinaire, avec des résonnateurs formés de calebasses. Il semblerait que



Fig. 262. — Homme Bayanzi.

les Bakwese aient emprunté cet instrument aux Balua chez lesquels il est d'usage général, et que les Bapende l'ont reçu des Bakwese. Les « pianos » ou *kibanda* sont en usage dans toutes les tribus. Le modèle caractéristique en cette région consiste en un certain nombre de notes en roseau fixées à une planche résonnante formée de deux ou plusieurs fragments de côtes de feuilles de palmier fixées parallèlement les unes aux autres. Chez les Bapende on enlève la moelle de ces côtes, et on y introduit un certain nombre de graines, de sorte que la planche à résonnance se comporte également comme une crécelle. Les Bahuana se servent également d'un modèle consistant en une série de clefs en fer disposées sur un résonnateur en bois, et les clefs de métal se rencontrent également parfois chez les Babunda. Les meilleurs instruments proviennent des Babunda et des Bakwese, cette dernière tribu étant réputée à travers toute la contrée pour la construction des *kibanda*. Les arcs à musique, avec des résonnateurs formés de calebasses n'ont été observés que chez les Babunda, mais les harpes, conformes au type « ouest-africain » régulier (telles qu'on les trouve aussi chez les Bushongo) sont en usage chez les Bambala, Bapindji et les Bahuana. Les sifflets sont d'usage général, mais les modèles varient d'une tribu à l'autre. On trouve deux types chez les Babunda ; l'un consiste en une baguette de bois effilée, ouverte à la plus grande extrémité, avec une saillie, à peu près à angle droit ; cette saillie est percée d'un trou conduisant à la chambre à air du sifflet, et un musicien peut produire une seconde note en fermant ce trou avec son doigt Le second type de sifflet a un corps à peu près sphérique, avec une saillie conique au-dessous, percée transversalement afin qu'on puisse le suspendre. De chaque côté se trouve une petite saillie percée d'un trou pour les doigts. On peut obtenir trois notes avec cet instrument. Les sifflets des Bambala sont souvent fait en os, l'extrémité inférieure étant sculptée en forme de figure humaine ; de chaque côté est une petite saillie percée d'un trou pour les doigts, mais quelquefois il n'y a qu'un trou. Le type Bapende sera mieux compris en se rapportant à l'image ; il est sculpté en ivoire, et muni d'un trou à doigt. Des flûtes à bouche, à insufflation supérieure se rencontrent chez les Babunda ; elles sont généralement munies de trois trous, et peuvent ainsi donner quatre notes. Des flûtes de Pan, à quatre tuyaux, formées de roseaux réunis de différentes longueurs sont aussi caractéristiques de cette tribu. Des flûtes à nez, appelées *tsimbi* sont en usage chez les Bahuana ; le morceau de roseau (ou de bambou) est formé d'une portion intermédiaire entre deux nœuds, et l'extrémité supérieure, que l'on appuie sur le nez, est partiellement obturée par du caoutchouc ; on obtient une seconde note en obturant l'extrémité inférieure avec la main. Les Babunda fabriquent des ocarinas avec de grandes capsules à graines. En outre de l'embouchure, il y a trois trous plus petits qui peuvent être obturés par les doigts, et ainsi l'on peut produire quatre notes. On trouve chez cette tribu des cornes de bois à insufflation latérale. Les Babunda aiment beaucoup la musique et le chant; ils chantent à l'unisson, et quelquefois aussi en harmonie, et parfois exécutent une sorte de danse du ventre tout en chantant. Les voix d'homme sont douces et relativement graves ; nous n'avons jamais entendu chanter les femmes, quoique cependant l'on nous assurait qu'elles chantent souvent.

Les Bambala aiment beaucoup la musique, mais en cela, comme pour tout le reste, ils font preuve d'un esprit conservateur, car ils ne chantent pas de chansons étrangères, mais seulement les leurs propres. Les hommes ont de bonnes voix de ténors peu étendues, les femmes, des voix de soprano; ils se servent également des voix de tête et de poitrine. En règle générale, le chant est accompagné de musique instrumentale, mais un indigène chantera souvent doucement pour lui-même, en s'accompagnant sur l'un des deux seuls instruments que possède la tribu en outre du tambour, le *piano* (marimba) à clefs de bambou ou de fer, ou la harpe. Ils paraissent en jouir beaucoup et tiennent l'instrument tout près de leur oreille, pour « entendre davantage ». Ils chantent souvent en chœur, les hommes et les femmes chantant des versets alternés, et tous ensemble par intervalles. Le chant commence comme suit :

(Récit.) Une voix : *Kimbanda, moyo.*
Le chœur : *Moyo.*
Une voix : *Kimbanda moyo.*
Le chœur : *Moyo.*

Puis vient la chanson dont les mots sont souvent de caractère trop obscène pour pouvoir être répétés. Les mélodies résonnent solennellement, en dépit des paroles, et sont chez les Bambala du Nord extrêmement élémentaires. En fait, la musique bambala peut être décrite comme un bruit rythmique sans cohérence mais chez les Bambala du Sud l'art musical est bien plus développé et leurs chants sont souvent de grande beauté.

Les Bayaka ne chantent pas lorsqu'ils marchent avec des Européens; mais ils aiment beaucoup la musique et chantent bien à l'unisson. Ils ont surtout des voix de soprano et de ténor, mais on trouve aussi chez eux de bons barytons et de bonnes basses; ils se servent de la voix de poitrine, et leurs airs sont habituellement solennels. Le chant n'est le plus souvent pas accompagné, mais quelquefois, on joue du tambour à frottement. On n'a eu que peu ou pas d'occasions de recueillir des notes sur la musique des Bapende, mais on peut affirmer que les Bapindji sont meilleurs musiciens et meilleurs fabricants d'instruments que les Bapende proprement dits. On a observé chez les Badjok une danse curieuse : Les hommes et les femmes formaient des lignes séparées, et exécutaient de concert le pas



Fig. 263. — Garçon Bayanzi.

suivant : le pied droit était envoyé d'un pas en avant, puis en arrière d'un pas, puis en avant d'un pas, et le danseur prenait une pose; le pied gauche était envoyé en avant, en arrière, et en avant encore, de la même manière, et une autre attitude était prise. Cela était continué *ad libitum*, et pendant ce temps, les danseurs formaient un grand cercle autour des joueurs de tambour qui s'escrimaient sur des gongs en bois d'un modèle semblable à celui que l'on trouve chez les Batetela, sur un tambour et sur un tambour bourdonnant. Un des gongs était frappé avec de simples baguettes de bois, et un autre avec les baguettes ordinaires munies d'une tête en caoutchouc. A la fin de la danse, les plus vieilles femmes s'approchèrent des hôtes, et la femme et la fille du chef dansèrent « un pas de deux » devant ce dernier, terminé par le salut Badjok. Dans les danses Baluana, les danseurs forment deux lignes, les hommes sur l'une et les femmes sur l'autre, et ils font la « danse du ventre »; par intervalles un homme et une femme s'avancent l'un vers l'autre, et se livrent à des évolutions mimant les relations sexuelles.

En ce qui concerne les amusements autres que la musique et la danse, l'expédition n'eut pas occasion de recueillir beaucoup d'informations. Un jouet intéressant fut trouvé dans le village Badunda de Musoto, près de Kwilu, sous forme d'une petite seringue faite d'une tige creuse. Les jouets de ce genre servent à jeter de l'eau en manière de plaisanterie; on les observa uniquement dans ce village, et les indigènes ne consentirent à en céder à aucun prix; « c'est notre secret », dirent-ils. Les Bambala sont quelque peu enclins aux jeux de hasard; ils se servent pour cela de petits paniers enduits d'argile desquels ils font tomber à la manière de dés, des petits disques concave-convexes ou plano-convexes, — on compte les points d'après la face sur laquelle tombent les disques. Les Bayaka paraissent s'adonner particulièrement à ce genre de passe-temps, pour lequel ils se servent d'un panier et d'un certain nombre de petits disques en bois plano-convexes. Si ces disques sont jetés de façon qu'un nombre pair de disques tombe avec la face plate en haut, c'est celui qui a jeté qui gagne. Les indigènes s'excitent beaucoup pendant le jeu, crient et poussent des clameurs, mais ils semblent qu'ils ne se querellent jamais. Certains pratiquent volontiers de petits « trucs » par lesquelles ils espèrent s'assurer une bonne chance, — par exemple, passer rapidement le bras au-dessous des disques pendant qu'ils tombent, lorsque c'est leur adversaire qui les jette; il en est beaucoup qui injurient les disques lorsqu'ils perdent.

Il y a des chefs qui interdisent le jeu dans leur village; cette prohibition est indiquée par une petite feuille de palmier attachée à un arbre au milieu du village.

Un jouet extrêmement intéressant fut recueilli chez les Bambala du sud, à savoir, une arbalète qui sert exclusivement aux enfants à lancer des graines et des baies. Le corps en est fait avec une nervure de feuille de palmier, avec la rainure naturelle sur le dessus. Dans le specimen recueilli et dans plusieurs autres qui furent observés, la forme du fût imite un fusil, et un trou a été percé à l'extrémité de la « bouche » pour imiter le trou d'un canon de fusil. La manière de la faire fonctionner est ingénieuse : deux chevilles, — dans le cas présent, deux clous européens, — sont fixés dans le fût, à l'endroit où se trouveraient les chiens d'un fusil; la

cheville antérieure est fixe, l'autre jouit d'un peu de jeu d'avant en arrière ; au centre de la corde est fixé un petit morceau de bois ; l'arc est bandé, la cheville mobile est portée en avant, et le morceau de bois attaché à la corde se trouve calé entre les deux chevilles. Pour faire partir le coup, la cheville postérieure est tirée en arrière par une courte ficelle passant à travers un trou vertical percé dans le fût, et la corde de l'arc est ainsi libérée. Dans le spécimen représenté ici, un pontet a été ajouté pour compléter la ressemblance avec un fusil.

COMMERCE

Dans toutes les tribus le commerce est très développé, et les trafiquants sont des plus nombreux. Sous ce rapport, les Badjok surpassent de beaucoup tous les autres. En fait, il semble douteux qu'il puisse y avoir en Afrique un peuple plus complètement doué de l'instinct commerçant que celui-là. Lorsqu'il s'agit pour eux d'une affaire, ils n'hésiteront pas à entreprendre un voyage qui pourra parfois durer plusieurs années, et la prespective des risques ne les inquiète nullement. Ils recueillent le caoutchouc en grande quantité. Ils partent pour cela à quatre ou cinq, accompagnés d'une douzaine d'enfants, et, quittant leur village, voyagent plusieurs jours durant, dans la forêt qui contient les précieux végétaux. Ils sont en général bons chasseurs, mais, pour la nourriture végétale, ils sont sous la dépendance des tribus aborigènes de la localité, lesquelles les reçoivent souvent fort mal, et menacent leur camp. Le sang-froid des commerçants Badjok est cependant une protection contre toutes les attaques, et les plus jeunes enfants eux-mêmes se conduisent avec le plus grand calme en présence du danger. Il est curieux de constater les distances considérables parcourues par ces petits détachements. Notre expédition ayant rencontré une de ces troupes, plusieurs jeunes gens qui en faisaient partie purent nommer dans l'ordre tous les villages et rivières compris entre le Katanga et Saint-Paul de Loanda, et donner force détails sur les particularités d'aspect et le caractère des divers chefs de villages. Les indigènes de cette tribu trafiquent de tout, depuis les esclaves, jusque la cire d'abeilles. C'est ce sens commercial si développé qui est cause de l'essor considérable qu'a pris leur race et qui a contribué incidemment à la chute de l'empire Lunda. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, l'idée de la propriété individuelle est très développée chez eux. Tous les individus peuvent posséder, et les jeunes enfants même se montrent très âpres au gain. Les Bakwese sont aussi de bons commerçants, bien que le trafic ne soit pas pour eux une véritable passion comme c'est le cas pour les Badjok. Ils sont de plus mis en état d'infériorité par le fait de la mauvaise réputation qu'on leur a faite d'avoir une certaine propension pour le vol. Leurs principaux clients sont les Imbangala du territoire portugais, et les Bapende à qui ils achètent des esclaves. La monnaie se compose de baguettes de cuivre, de lingots de fer, de sel, et de balles d'étoffes.

Chez les Bapende, l'activité commerciale est généralement très grande ; ils commencent avec les Bakongo, échangeant du fer et du sel européen contre des volaillles et des chèvres. Des Badjoks, ils reçoivent des moutons et fournissent en échange

des esclaves. Les Bapende auraient monopolisé le commerce entre les blancs et les tribus situées entre le Loango et le Kasaï, n'étaient les Badjok qui, plus commerçants et plus entreprenants, ont accaparé presque tout le trafic avec l'intérieur dans la direction du sud. Autrefois, la monnaie des Bapende se composait de fer, de cuivre et de sel; ils prétendent n'avoir jamais employé la coquille *olivella* dans ce but, bien que ce soit la principale monnaie des tribus situées plus à l'ouest. Chez les Bapende, on n'utilisait ce coquillage que comme ornement. Le *cauri* appelé aussi *pasi*, comme chez les Bushongo, existe aussi, également comme ornement.

Le commerce des Babunda est florissant et il se produit même chez eux ce fait si rare parmi les tribus primitives de l'Afrique qu'une partie des troupeaux et des récoltes est d'avance destinée au commerce. Chaque individu libre travaille et commerce pour son propre compte. Les marchés ont lieu tous les onze jours et sont,



Fig. 264. — Balunda.

à ce qu'on dit, très suivis. Le marché se termine invariablement de la même façon, à savoir, par une bataille entre les hommes des différents villages. La principale monnaie employée est le sel dans de petits paquets de feuilles de palmier; on emploie également l'étoffe en rouleaux. Pour les valeurs relatives de ces denrées, il suffira de se reporter à la table que nous donnons plus loin.

Tout Mombala peut posséder. Quant à la terre, c'est le chef qui la possède au nom du peuple, ou, plus exactement, celui qui possède la terre devient chef. La possession usufruitière de la terre s'acquiert simplement par la culture de la dite terre, et le fait de louer une terre est inconnu. On n'installe pas dans les terrains de bornes ou de marques destinées à les limiter, mais le propriétaire d'un terrain y enterre un fétiche; il n'a pas droit aux récoltes si elles sont le fruit du travail d'un autre, mais il lui est loisible d'empêcher qui que ce soit de s'installer dans sa propriété. Les lacs et étangs ont des propriétaires, mais il n'existe pas de droit de propriété sur les eaux courantes.

Les marchés sont parfois établis sur le terrain neutre qui existe entre différents villages, et où un chef important a enterré son *kissi* ou fétiche. La principale monnaie employée dans ce pays est la petite coquille appellée djimbu (*olivella nana*) et nous donnons plus loin un tableau des valeurs comparées de différents articles, cette monnaie étant prise pour unité. Ces coquilles sont certainement d'importation portugaise. La mesure ordinaire de capacité est « un plein panier », et tous les paniers ont à peu près la même capacité.

Les Bambala montrent beaucoup d'aptitude pour le commerce. On achète des chèvres à Kolo-Koto pour les échanger ensuite à la Lukula contre du caoutchouc. De nouveau, le caoutchouc est vendu à des Européens en échange de sel, puis le sel sert à acquérir des esclaves, les esclaves sont échangés contre des *djimbu*. Avec ces *djimbu*, on achètera des chèvres dans la région où elles sont nombreuses, et le trafic continuera. Avec 8,000 djimbu, on peut acheter 10 chèvres, avec lesquelles on peut se procurer 250 balles de caoutchouc. Ces derniers valent 62 kg. 500 de sel, lesquels peuvent être échangés contre deux esclaves. La vente de ces deux esclaves rapporte 20,000 djimbu, qui peuvent servir à l'achat de 25 chèvres. Dans l'espace d'un mois, on peut donc réalisé aisément un profit de 150 pour cent.

Le commerce, en ce qui concerne les aliments et les poteries, est réservé aux femmes. Le crédit est bien connu, non seulement pour une durée très courte, par exemple d'un jour de marché au suivant, mais encore pour un temps long. Les intérêts réclamés sont énormes, jusque cent pour cent pour trois mois, et généralement le débiteur reste à la disposition de son créancier jusqu'à ce que la dette soit complètement payée. S'il arrive que la dette ne puisse être acquittée, le débiteur devient l'esclave de son créancier. Ce dernier peut saisir les enfants et les femmes, les esclaves et les troupeaux de son débiteur, mais généralement le chef de ce dernier intervient et lui prête de l'argent pour acquitter sa dette, mais à un taux ruineux. Il arrive donc fréquemment que le plus grand nombre des habitants d'un village deviennent les otages de leur chef. Lorsque le débiteur vient à mourir, c'est son frère qui doit payer les dettes; il n'existe aucun droit sur le corps de la personne décédée. Le non-payement d'une dette est généralement le signal des hostilités entre deux tribus, et, lorsque la guerre est ainsi déclarée, les trafiquants qui font partie de la tribu du débiteur sont

arrêtés et le plus souvent mis à mort. Dans les transactions, les intermédiaires ne touchent aucune commission, mais réalisent leur profit en trichant avec chacune des parties avec lesquelles ils traitent.

Chez les Bayaka, la principale monnaie est encore le *djimbu* et les valeurs comparées des différents articles, évaluées au moyen de cette unité monétaire, sont données plus loin. Le caoutchouc constitue le plus important article d'exportation; pour l'importation, c'est le bétail. Le commerce est entièrement l'affaire des hommes, sauf cependant en ce qui concerne les denrées comestibles, dont la vente est réservée aux femmes; ces denrées sont vendues dans les marchés qui ont lieu tous les quatre jours et qui ne sont pas très importants. Si un homme se trouve endetté envers un autre, les marchandises qui appartiennent aux trafiquants du village de ce débiteur peuvent être saisies. Les seuls individus auxquels est reconnu le droit de propriété sont les adultes mâles de la tribu. La propriété en commun est inconnue. Les produits des plantations appartiennent au chef de famille. La propriété sur les eaux est inconnue, aussi bien pour les individus que pour une collectivité. Tout débiteur, si faible que soit la somme qu'il doit, peut être saisi comme esclave; la dette d'un homme passe par héritage à ses successeurs, même s'il n'existe aucun bien susceptible de les décharger de la dette.



Fig. 265. — Bapindji.

Les Bahuana, de même que les précédentes tribus, ont comme unité monétaire le *djimbu*. La table plus bas indiquera la valeur relative de cette monnaie. Les Bahuana sont de grands commerçants; ils importent principalement du fer (les tribus du Nord seulement), du drap et du *chikwanga* (farine de manioc bouillie); ils servent également d'intermédiaires dans le commerce de l'ivoire et du caoutchouc et reçoivent ces matières des Bayanzi et des Bambala. Les femmes, exclusivement, vendent les produits agricoles, mais tout le reste du marché, y compris la vente des troupeaux, est entre les mains des hommes. Un marché s'établit à un endroit d'une route situé à égale distance de plusieurs villages; il a lieu tous les quatre jours. On accorde du crédit, et cela, sans exiger d'intérêts. En cas de non-payement, on saisit des marchandises appartenant à des concitoyens du débiteur. En traitant avec des Européens et sans doute avec toute autre personne, ils cherchent à « les mettre dedans ». Un de leurs « trucs » favoris est de dire que les marchandises offertes ont été apportées dans le but de voir si les acheteurs en offriraient un bon prix, et qu'une quantité considérable est en réserve dans le village, à sa disposition, si les prix offerts sont convenables. La somme demandée est en

général dix fois celle qu'ils espèrent obtenir. Il est à remarquer qu'ils se servent presque tous des mêmes mots lorsqu'ils mettent en œuvre cette supercherie. Parfois aussi, ils cherchent à escroquer les Européens « à la confiance ». L'un d'eux prend à part l'acheteur et lui confie que le prix réclamé par les autres est beaucoup trop élevé, et qu'il les a bien entendus sur la route dire qu'ils céderaient à tel ou tel prix (prix qui est d'ailleurs encore le double de la valeur des articles) leurs marchandises à l'homme blanc, et à personne d'autre. « Prenez donc l'avis d'un ami : payez-leur ce que cela vaut, et vous verrez tout le monde accourir vous offrir des marchandises aux plus bas prix. » D'autres fois ils tournent au sentimental : « Qui est votre ami? N'est-ce pas moi? Alors, pourquoi ne payeriez-vous pas un bon prix au seul homme qui vous aime réellement? Les autres ne voulaient pas aller chez vous, mais *moi*, je leur ai dit : « Il est notre chef, n'allez pas vers un autre; » et maintenant, vous me forceriez à rougir! »

La terre appartient nominalement au chef, mais pratiquement à la communauté; elle ne peut être vendue. Seuls, les hommes peuvent posséder des esclaves, mais ce qui est des autres biens, chacun peut en avoir, sauf cependant les esclaves à qui ce droit est refusé. Les pauvres se réunissent parfois à plusieurs pour acheter une chèvre ou un esclave. Il n'existe pas de propriété sur les eaux. Un créancier ne peut pas s'emparer de la personne d'un débiteur, mais peut lui prendre ses enfants, ou une femme qui ne lui a pas donné d'enfant encore. Si le débiteur décède, son frère est responsable du payement de la dette.

Les Bayanzi sont encore, comme les tribus déjà étudiées, très commerçants; ils exportent des denrées alimentaires, du tabac et de l'ivoire. Leurs monnaies sont le *djimbu*, les baguettes de cuivre et le sel. Les djimbu, d'origine méridionale, sont cependant assez rares, et conséquemment, leur valeur est à peu près le quadruple de ce qu'elle est sur le Lukula. Par contre, les tiges de cuivre ont une valeur relativement plus faible.

La table suivante donne les valeurs comparées des monnaies chez les différentes tribus :

DENRÉE	BABUNDA	BAMBALA	BAYAKA	BAHUANA
1 « Sel »		400 *djimbu*		1000 *djimbu*
1 Poule	1 sel	100 »	100 *djimbu*	200 »
1 Rouleau d'étoffe .	1 »	100 »	100 »	200 »
1 Baguette de laiton.	1 »	100 »	100 »	10 »
1 Lingot de fer . .	1 »	50-100 »	100 »	10 »
1 Houe de fer. .	1 »	300 »	300 »	10 »
1 Chèvre	20-60 »	300 »	2000 »	2000 »
1 Bouc	20-60 »	300 »	2000 »	4000 »
1 Cochon	50-70 »	300 »	2000 »	4000 »
1 Esclave (mâle) . .	170 »	10000 »	30000 »	20000 »
1 Esclave (femelle) .	200 »	15000-20000	20000 »	10000-20000

GUERRE

Bien que les Bapindji, les Bakwese et les Badjoke fournissent de bons guerriers, aucune des tribus du district n'est aussi belliqueuse que les Masai ou les Zulu-Xosa. Les premiers peuples dont nous venons de parler sont, en effet, plutôt commerçants que guerriers, et n'ont en réalité recours à la force que lorsqu'ils se voient attaqués. Ils sont, en outre, des plus courageux parmi ceux qui sont décrits dans le présent ouvrage. En relatant l'histoire de ces différentes tribus, presque tout a été dit au sujet des guerres que ces tribus se livrent entre elles, et il est facile de juger des qualités militaires de chacune d'elles d'après les indications données à cette occasion. Nous ajouterons quelques remarques supplémentaires sur cette question. La différence entre les Bapindji et les Bapende est des plus frappantes : ces deux tribus appartiennent à la même souche et étaient au début de paisibles agriculteurs, mais les circonstances les ayant obligées à se développer dans des directions différentes, les Bapindji sont devenus une nation guerrière, n'acceptant aucune insulte de qui qu'elle vienne, blanc ou noir, alors qu'au contraire les Bapende se sont révélés comme un peuple très soumis, ayant peu ou pas du tout d'amour-propre en tant que tribu. Cette différence est due surtout à ce fait que les Bapindji ont toujours cherché, avec succès d'ailleurs, à défendre leurs biens contre de puissants voisins, de sorte que le constant souci d'une attaque possible les a conduits à pratiquer l'art de la guerre. Même à l'intérieur, et de tribu à tribu, ils sont très querelleurs et sans cesse engagés dans des luttes intestines au cours desquelles les jeunes gens acquièrent une grande expérience des choses de la guerre. Autant cette tribu est brave, autant les Bapende sont poltrons et sans audace. Ceci est sans aucun doute dû à ce que, incapables dès le début de préserver leur indépendance, ils furent dominés alternativement par les Imbangala, les Balunda et les Badjok.

Chez les Bakwese, tous les hommes adultes prennent part à la guerre, et par adultes il faut entendre les hommes de plus de dix ans, ou à peu près. Les guerriers sont rassemblés au son du tambour ; les chefs subalternes se rendent auprès du grand chef. Tous sont très braves, surtout les plus anciens qui sont placés à la queue de la colonne dans le but d'empêcher la fuite des plus jeunes soldats, précaution à peine nécessaire d'ailleurs, chez un tel peuple. L'armement consiste en arcs plats de grandes dimensions, analogues aux arcs de guerre des Bambala du sud, et en fusils. Les Bakwa-Mosinga dont le nom peut se traduire par « gens de fusil » possèdent surtout des fusils qu'ils ont reçus des Imbangala, en échange d'esclaves et de caoutchouc. Quelques individus possèdent même des fusils se chargeant par la culasse. Leurs attaques contre les villages ennemis sont très déterminées, et aucun quartier n'est fait aux vaincus. Les attaques de nuit sont fréquentes.

Chez les Bambala du nord, la guerre est déclarée par le moyen d'un acte d'hostilité quelconque, généralement une aggression contre un habitant du village ennemi. Il est intéressant de noter chez ce peuple l'existence de deux sortes de guerre : la petite guerre, ou *Kutana*, et la grande guerre, ou *Gembi*. La première se déroule dans un espace découvert où l'herbe a été incendiée, mais si un homme est tué au cours de l'engagement, le Kutana devient Gembi, et le combat a lieu

où et quand on rencontre les ennemis. Tous les hommes âgés de plus de huit ou dix ans prennent part aux hostilités, cependant que les femmes cherchent un refuge dans la brousse. Le commandement, d'une façon plus ou moins formelle, est assumé par le chef, si toutefois son âge le lui permet, sinon, par un de ses fils.

Pour le *Kutana*, les guerriers, simplement armés d'arcs et de flèches, marchent à la file indienne, vers l'endroit désigné ; arrivées là, les deux troupes s'insultent mutuellement, puis commencent à tirer, tentant parfois des mouvements enveloppants. Ils montrent beaucoup de courage, et aussi beaucoup d'adresse à éviter les traits de l'ennemi ; tous s'en tirent, en général, avec peu de mal. Le *Gembi* est une affaire autrement sérieuse ; aucun quartier n'est accordé aux blessés, les femmes et les enfants sont tués lorsqu'on parvient à s'emparer d'eux ; on prépare des embuscades, et tous les subterfuges possibles sont mis à contribution pour assurer le succès de l'expédition. Chacun combat pour soi, et fait de son mieux pour tuer le plus d'ennemis possible ; c'est une vraie « guérilla », et l'on n'accorde aucun répit à l'ennemi. Pas plus dans l'une que dans l'autre de ces formes de combat, il n'est fait usage de commandements.

Les arcs et flèches sont de fabrication indigène ; les premiers sont faits avec le bois d'une sorte d'érable appelé *Mopelenge* et sont fort bien taillés. On bande ces arcs en tirant la corde avec l'index et le médius. Les flèches portent des encoches et sont empennées ; leurs pointes ne sont pas destinées à rester dans la plaie ; elles ne sont pas empoisonnées.

On trouve encore des armes en bois, bâtons dont une extrémité a été taillée en pointe et durcie au feu ; enfin, des éclats de bambou sont enfoncés dans le sol de façon à blesser les pieds des ennemis. Les armes défensives sont inconnues, mais l'arc sert à faire dévier les flèches ; les femmes ne savent pas se servir des armes, et n'en possèdent point. Comme les attaques de nuit sont fréquentes, tout le monde veille à la maison pendant la guerre, et se tient prêt pour l'alerte. Un grand nombre de sentinelles sont postées alentour du village.

Les principales causes de guerre sont : *a*) la rupture de l'engagement, une fois pris, d'éviter les effusions de sang ; *b*) le refus de donner *Kama-kumi* lorsqu'on est coupable de vol ou d'adultère. Dans le premier cas, le *Gembi* a lieu. Les prisonniers faits pendant le *Kutana* sont mis hors d'état de fuir au moyen du *taka*, sorte de lourde perche terminée à une extrémité par une fourche dans laquelle la tête du prisonnier est attachée. D'autres fois, la main du captif est passée dans le trou du *Kalubi*, sorte de lourde cangue, qui lui ôte toute chance d'évasion. On exige parfois des rançons, mais si elles tardent à venir, les prisonniers sont quelquefois mangés. On se sert à la guerre de sifflets analogues à ceux employés pour la chasse. Pour ce qui concerne le pillage, chacun prend ce qu'il peut. Il n'existe pas de « conquêtes », puisque les Bambala ne désirent pas de nouveaux territoires.

Chez les Bambala du sud, la guerre suit à peu près les mêmes phases que dans le nord, mais on ne fait pas de prisonniers. Les crânes des adversaires tués à la grande guerre, ou Gembi, sont exposés dans le village jusqu'à la fin de la guerre, moment où ils sont rendus et enterrés.

Les Babunda sont assez belliqueux, et les guerres entre villages sont continuelles ;

souvent même, des engagements ont lieu entre les quartiers d'un même village. L'effectif des troupes se compose de tous les hommes valides âgés de plus de douze ans. C'est un gong-signal qui sonne le rassemblement. Le chef prend le commandement, mais il est conseillé, et souvent influencé, par les hommes les plus vieux. Le combat a lieu généralement dans une plaine située entre les villages ennemis, et est précédé, comme de coutume, d'un échange d'injures.

Les principales armes sont les arcs et les flèches. Dans les corps-à-corps on se sert aussi de sabres de fer. Ces sabres particuliers à cette tribu seront décrits plus loin lorsque nous serons amenés à parler des armes en général employées dans cette région.



Fig. 266. — Garçon Mopindji.

On peut observer chez les Babunda de grands sabres de bois analogues comme forme à ceux dont nous venons de parler, mais qui ne servent pas d'ordinaire comme arme de combat. On les porte avec soi un peu comme nous portons une canne de promenade, bien que parfois ils puissent servir pour se défendre. Les flèches ne sont pas empoisonnées. Les hostilités cessent en général lorsque les pertes de part et d'autre sont équivalentes.

Chez les Bayaka, est guerrier tout homme adulte, c'est-à-dire circoncis. Les hommes de chaque village sont conduits par leur chef direct. Les femmes s'enfuient et se cachent. Lorsque tous les guerriers sont prêts, on rassemble les troupes au moyen d'un gong, et à cet instant a lieu la cérémonie suivante : la femme du chef, le corps frotté sans parcimonie de couleur rouge, se tient au centre du village, debout, les jambes très écartées; chaque homme doit, à son tour, tirer une flèche qui passe entre les jambes de la compagne du chef. C'est un bon présage si la flèche passe, un mauvais dans le cas contraire. Dans ce dernier cas le guerrier mal habile doit rester à la maison. De cette façon, les poltrons ont toute facilité donnée à se dérober au service militaire. Le fait que les Bayaka ont conquis le territoire qu'ils occupent actuellement semble prouver leur courage, mais on rencontre cependant chez eux quelques poltrons qui se sauvent du combat. Les hommes âgés sont renommés comme étant les plus valeureux.

Pratiquement les seules armes employées sont les arcs et les flèches bien qu'il existe beaucoup de sabres provenant des autres tribus méridiales. Les arcs sont faits d'un morceau plat de *Mopelenge* (une sorte d'érable) et mesurant environ $1^{m}50$ de long; leur largeur est de 5 à 10 centimètres; leurs deux extrémités sont

taillées en pointe sur une longueur d'environ 1 centimètre. La corde provient de joncs. Les flèches ont des pointes en fer et sont garnies de plumes. A de courtes distances (jusqu'à 10 mètres), ces indigènes sont assez bons tireurs, mais plus loin leur tir reste sans succès. Les femmes ne se servent d'aucune arme. On ne rencontre pas de boucliers dans cette région. L'action est toujours précédée de reproches très vifs et d'objurgations de toutes sortes, les embûches et les attaques de nuit sont fréquentes, et forment la partie essentielle de la tactique militaire de ces indigènes. Donc, en temps de guerre, des sentinelles sont couchées dans l'herbe et surveillent les abords du village.



Fig. 267. — Homme Mopende.

Les prisonniers sont vendus comme esclaves, mais s'ils sont blessés, on les guérit d'abord; malgré cela les Bayaka ne se mélangent pas avec les tribus qu'ils vainquent, mais les chassent du territoire. Lorsqu'un guerrier Bayaka est tué, la flèche qui a causé sa mort ne doit pas être brisée, mais coupée et plantée au centre du toit de la maison du frère du défunt.

Les alliances entre les chefs sont fréquentes et la paix est conclue de la manière suivante : les deux chefs des tribus hostiles se rencontrent et mangent ensemble d'un gâteau de farine dans la pâte duquel ils ont mêlé quelques rognures de leurs ongles; on tue ensuite une poule, on l'enveloppe dans des feuilles fournies par le féticheur, puis on l'enterre. Cependant des discours sont prononcés, dont la teneur est en substance : « De même que cette poule est enterrée, ainsi est notre querelle ». Les guerres sont fréquentes et résultent surtout des vols et des adultères. La guerre ne semble pas avoir une très grande influence sur le nombre de la population.

Les principaux instigateurs de la guerre parmi les Bahuana sont les femmes, car les hommes, d'un caractère paisible, seraient plutôt disposés à accepter une injure sans mot dire, si les femmes ne les poussaient à riposter en ridiculisant leur attitude : « Vous avez peur, vous n'êtes pas des hommes ! nous ne voulons plus de vous ! Woma ! Woma ! (peur), Hu ! Hu ! » Les hommes sortent alors et se battent. Les combattants sont tous les hommes âgés de plus de dix ans ; ils sont rassemblés au son du tambour et commandés par leur chef. Il existe un conseil de guerre composé des chefs et des anciens. Les jeunes guerriers peuvent assister aux délibérations mais n'ont pas le droit de prendre la parole. C'est le chef qui sert d'ambassadeur lorsque besoin est, et sa personne est respectée par l'ennemi. Les troupes en ordre de bataille marchent à

la file indienne, les plus jeunes et les plus inexpérimentés les premiers, les vieux, qui sont supposés les plus braves, à l'arrière-garde. On fait intervenir parfois un corps de réserve composé des plus vieux entre les guerriers, et qui sont les plus féroces. Le combat est précédé d'un échange d'insultes. On n'attaque pas le village de la tribu ennemie, mais le combat a lieu dans un espace découvert où les herbes ont été brûlées dans ce but. Les femmes restent dans le village pendant la bataille. Les embûches et les ruses de guerre sont des plus fréquentes. Il arrivera souvent, par exemple, que l'on invitera l'ennemi à s'approcher pour ensuite profiter de la situation et l'attaquer à l'improviste. Bien que les indigènes portent sur eux des couteaux, ils ne s'en servent pas comme arme de guerre et emploient exclusivement les arcs et les flèches. Les massues de même que les boucliers sont inconnus. Les arcs sont en bois, plats, la section du bois est ovale; ce dernier porte à la partie interne une large rainure. Ces arcs ressemblent à ceux des Bambala. Chaque extrémité est pointue et garnie d'un anneau de bois glissé sur la pointe, ainsi que d'une bague de fil de laiton située un peu plus bas. Les flèches portent des fers en forme de feuille et dont la section figure une ogive. Ces fers sont doublement barbelés et ont une alvéole pour les emmancher dans le bois. Celui-ci est constitué par une nervure de feuille de palmier, il est encoché et porte trois plumes fixées par une fibre végétale très fine. Cette ligature est recouverte d'une matière résineuse noire. On trouve une ligature semblable juste au-dessus du fer de la flèche.

A la guerre il n'est pas fait de prisonniers, et aucun quartier n'est accordé aux vaincus ; les femmes seules sont amenées en captivité jusqu'à la fin de la guerre. Les hommes sont toujours tués et mangés. Les guerres sont fréquentes et durent parfois plusieurs années. Le meurtre et le vol en sont en général les causes ; les femmes les provoquent aussi bien souvent.

En temps de guerre, les Bayanzi érigent, à une distance de deux cents mètres environ de l'entrée du village, un petit monticule d'à peu près trente centimètres de hauteur ; on plante trois flèches sur le sommet de ce monticule, et cela signifie: « passage interdit ».

La route conduisant au village est défendue de la manière suivante : des baguettes, longues d'un mètre environ et dont les extrémités pointues ont été durcies au feu, sont fichées dans le sol parmi les hautes herbes de chaque côté du sentier. Leurs pointes sont dirigées diagonalement vers la route et dans la direction opposée à celle qui va vers le village, de sorte que quiconque cherche à s'approcher de ce village et veut sortir du chemin qui y conduit se jette fatalement sur ces piques. Tous les cinq ou dix mètres, on installe des trappes, grands trous recouverts de feuillage et d'herbe dont le fond est garni de pointes acérées. Ces piques sont situées de chaque côté du chemin et les trappes au milieu. Il existe à l'entrée du village une trappe compliquée. Elle se compose en fait de trois trappes analogues à celles dont nous venons de parler. La première, au beau milieu du chemin, est à peine recouverte et très visible, les deux autres sont sur les côtés et habilement dissimulées. De cette façon, l'ennemi apercevant la première et cherchant à l'éviter tombera quand même dans l'une des deux autres. Enfin, des travaux de défense de la même espèce existent encore à l'intérieur même du village et derrière certaines habitations dans lesquelles on pense devoir éventuellement se réfugier.

MORT ET ENTERREMENT

Chez la plupart des peuples du Sud-Ouest congolais la mort naturelle est admise, quoique, sauf dans les cas de mort violente, elle soit souvent attribuée à une influence surnaturelle mauvaise connue sous le nom de *Moloki* et décrite plus bas. Chez les Bambala toutefois, les morts naturelles sont toujours attribuées à ce principe malin. En ce qui concerne les Babunda, les personnes mourantes sont entourées par leur famille, et le corps, après la mort, est orné de perles de verre, drapé de vêtements et enterré sans cercueil (en fait, aucune de ces tribus ne se sert de cercueils) dans la plaine. Le corps est disposé dans la tombe, sur le dos, la tête tournée vers l'ouest, et la terre est marquée par un bâton et un certain nombre de pots. Aucune forme secondaire d'enterrement n'est pratiquée. Les tombes ne sont pas bien entretenues, mais la mémoire des morts est chérie, car les prémisses de la récolte sont offertes sur leurs tombes. Ainsi, lorsque sont récoltées les arachides, personne n'oserait en manger avant qu'il n'en ait offert sur la tombe d'un parent décédé. Parmi les Bambala, aussitôt que survient la mort, le corps est d'abord abandonné par tout le monde; plus tard, il est disposé dans une position étendue, peint avec de l'argile, et exposé ainsi pendant plusieurs jours aux regards de tous ceux qui veulent aller le voir. Finalement, il est drapé de vêtements et enterré, avec les pieds tournés vers l'est. Les proches parents et tous ceux des habitants du village qui n'ont rien de mieux à faire, prennent part à la cérémonie. On tue une chèvre, et la moitié en est enterrée avec le corps, le reste formant la pièce de résistance de la fête funéraire. Une enquête nous a démontré que l'on ne croit pas que l'âme du défunt mange, et qu'ainsi l'offrande doit être considérée simplement comme une marque de respect à son égard. Il est probable que, dans des temps plus anciens, la victime sacrifiée était un esclave. Des pots sont brisés sur la tombe, et une hutte demi-cylindrique de deux mètres vingt de longueur, sur soixante-quinze centimètres de hauteur, est érigée au-dessus. Tous les individus sont enterrés de même, sans égard pour leur rang, à l'exception de ceux qui ont été convaincus de magie noire par l'ordalie de poison, et dont les obsèques sont décrites plus loin. Les morts sont vite oubliés.

Un Moyaka mourant est entouré par ses amis et parents, mais ces derniers seuls assistent à ses funérailles. Le corps est peint en rouge, et, à la différence des morts Bambala et Babunda, est disposé dans la position assise, les genoux sous le menton et les mains enserrant les tibias. En cette position, il est placé dans la tombe, et de la nourriture (volaille, vin de palme, etc.) est disposée à côté de lui ; on remplit ensuite l'excavation avec de la terre, et un petit abri de paille est érigé sur la tombe. Un point important est que l'on n'enterre pas d'armes avec le mort ; si on le faisait, il arriverait que l'âme visiterait l'héritier pendant trois nuits consécutives, et, pendant la quatrième, le tuerait. De même que chez les Bambala, on ne pratique pas d'enterrement secondaire, et tout le monde est enterré de la même façon, à l'exception de ceux qui ont été condamnés par l'ordalie du poison.

Les coutumes des Bahuana ressemblent beaucoup à celles des Bayaka. Le moribond est assisté de ses proches, et son corps est disposé dans la position assise, et

enterré dans une tombe d'environ un mètre cinquante de profondeur, la face tournée vers l'ouest.

Les habits du défunt, et avec eux, de la nourriture et du vin de palme, sont placés dans la tombe, et, contrairement à la pratique des Bayaka, on y ajoute ses armes. S'il était fabricant de vin de palme, on ajoute les ustensiles de son industrie. Une hutte en miniature, d'environ trente centimètres de hauteur, est érigée sur sa tombe, — on y place les fragments de ses pots brisés au cours des funérailles ; là aussi, le frère place souvent une petite offrande consistant en nourriture. Les femmes sont enterrées de la même manière, à cette exception près que leurs pots sont placés dans la tombe avec le corps. Les individus tués par la foudre forment une exception à la règle générale, en ce qu'ils sont enterrés dans la position couchée et étendus tout de leur long.

Les Bayanzi ont des tombes reconnaissables seulement par les fragments de pots qui sont brisés sur la tombe. Chez ce peuple, on sonne de la trompette aux funérailles, dans des cors d'ivoire remontant à une haute antiquité. Ces cors sont très estimés, et on ne peut en acquérir à aucun prix. Chez les Bapende, le corps est drapé de vêtements, ce devoir étant accompli par les esclaves du défunt s'il en possédait. Les tombeaux sont généralement situés en dehors des villages, mais il arrive qu'un homme exprime le désir d'être enterré dans le village et, dans ce cas, son désir est mis à exécution. Les proches du défunt expriment parfois la demande qu'il soit ainsi enterré, et leurs vœux sont toujours respectés. En fait, dans certains villages, cette coutume est très commune.

Parmi les Badjok, le lit mortuaire est entouré par tous les proches et les amis du mourant. Après la mort, le corps est drapé dans une série de vêtements dont le nombre correspond à la fortune du décédé, l'enveloppe la plus extérieure étant de couleur blanche. Pendant trois jours, le corps « reste en l'état », et, au coucher du soleil, le troisième jour, il est transporté dans les champs, souvent à une distance considérable, et enterré ainsi. La position du corps est accroupie, avec les jambes croisées, et il est arrangé dans la tombe avec la figure tournée vers l'ouest, et légèrement incliné en arrière. Une perche munie d'un drapeau est placée sur la tombe.

Après les funérailles d'un Mobunda, tout le village se lamente sur sa mort pendant plusieurs mois. Chez les Bambala, le deuil est plus compliqué; les habitants quittent le village et couchent à la belle étoile pendant une certaine période, les femmes se peignant avec de l'argile brune, les hommes avec de la suie. Les deuillants laissent croître leurs cheveux, jusqu'à ce que le nombre de parasites rendent nécessaire de se raser. Le deuil, chez les Bayaka, est moins étendu, étant limité, dans le cas d'un individu ordinaire, à ses femmes et à ses sœurs. C'est seulement dans le cas d'un chef que toutes les femmes du village se lamentent. Les veuves en deuil sont peintes en rouge, et la coutume leur défend de natter leurs cheveux. Se farder en noir est le signe du deuil chez les Bahuana, les hommes peignant leurs fronts, les femmes toute leur figure, de cette couleur. Parmi les Bapende aussi, le noir est employé comme signe de chagrin ; les deuillants peignent leur figure et leur poitrine avec de la suie, — et ils portent aussi des cordes de fibre

de raphia pendant du devant de la ceinture. Dans ce peuple, on laisse tomber en ruine les maisons des morts. Chez les Badjok, le deuil est pris par les femmes, la mère, le père, les frères, sœurs et enfants du défunt.

RELIGION

En ce qui concerne la partie immatérielle de la nature humaine, les croyances courantes parmi les diverses tribus présentent une ressemblance considérable. Presque partout, les tentatives faites pour résoudre le problème ont abouti à un dualisme, c'est-à-dire que deux élements sont reconnus comme composant l' « âme ». L'un de ces éléments est celui qui est essentiel à la vie, et il est habituellement lié à un des organes matériels, le cœur ou le foie. L'autre élément, est une sorte de « double » qui sort de l'homme lorsqu'il dort, visite ses amis et a toutes sortes d'aventures, — et a probablement été inventé pour expliquer le phénomène des rêves. Le premier élément est appelé par les Babunda *M'tim* (foie), par les Bambala du sud, *M'tyima* (foie), par les Bambala du nord, *Mityima* (foie), et par les Bahuana, *Bun* (cœur). La croyance des Bambala du nord diffère de celle des autres en ce qu'ils supposent que le Mityma immatériel est continuellement errant sous forme de quelque animal, et que, si cet animal est tué, le possesseur du Mtyima meurt. Les Babunda, les Bambala du sud, et les Bahuana appellent tous le « double » ou « âme de rêve », *Doshi*, tandis que les Bayaka semblent appliquer ce mot à l'âme entière.



Fig. 268. — Homme Mopindji

Les Babunda pensent que les incirconcis, les enfants et les animaux, ne possèdent pas de Doshi, et à Dumba, sur le Lubue, fut obtenue cette intéressante information que le Doshi vit normalement dans la tête de l'homme, la quittant quand il dort.

De même les Bambala croient que les enfants avant l'âge de la puberté, et les objets inanimés, ne possèdent pas de Mityima, tandis que les Bahuana disent que les animaux et les fétiches possèdent un Doshi, mais pas de Bun, et que les plantes et les objets inanimés n'ont ni l'un ni l'autre. Les Bayaka croient que les grands animaux ont un Doshi.

La destinée de l'âme composite après la mort est intéressante et diversement conçue. Parmi les Babunda, la croyance est courante que, lorqu'un homme meurt, son *M'tim* meurt avec lui, en règle générale, — mais en certains cas, il devient un « esprit » *Mochongo* ; mais cette croyance ne paraît pas être universelle, car un infor-

mateur faisait cette remarque : « Il y a des gens qui disent que le M'tim d'un homme s'en va quand il meurt ; ce n'est pas vrai : les chèvres et les poule morts n'ont-ils pas de foie ? » Cette remarque est intéressante en outre, en ce qu'elle montre la confusion qui existe partout entre le M'tim ou le Mityima spirituel est l'organe corporel dont il porte le nom. Chez les Bambala du nord, l'âme, après la mort, est supposée errer dans l'air et, si la tombe est négligée, troubler, ou même causer la mort des proches. Le cauchemar est souvent attribué à un de ces Mityima mécontents. Si le Mityima n'a pas de raison de se plaindre, il prend la forme de quelque animal, celui d'un chef, la forme d'une grande bête, celui des autres hommes, la forme d'animaux correspondant à l'importance du décédé. Les Bambala du sud croient aussi que le M'tyima d'un mort peut apparaître aux vivants, et une apparition de ce genre est appelée *Mafakulu*. Pratiquement, le même mot se rencontre chez les Bahuana, qui appellent *Fakulu* l'apparition du *Bun* d'un homme mort. Une telle apparition ne survient que la nuit, lorsque le *Bun* est vu sous forme humaine, formé en apparence d'une substance blanche brumeuse. C'est seulement le *Bun* d'un homme qui, de son vivant, ne possédait aucun fétiche, qui peut revenir comme *Fakulu*, et une apparition de ce genre est supposée présager la mort de celui qui la voit. Dans les cas normaux, le *Bun* quitte le corps à la mort, et s'en va, personne ne sait où, mais le *Doshi* vagabonde dans l'air, visite ses amis, et hante ses ennemis ; en particulier, il persécutera ses relations si le corps n'a pas reçu une sépulture convenable, et il n'y a pas de manière de l'exorciser. Dans le cas où un homme a possédé de nombreux fétiches, le *Bun* entre dans quelque grand animal, éléphant, hippopotame, buffle ou léopard, et un animal ainsi possédé peut être reconnu à sa férocité. Si un homme est tué par la foudre, son *Bun* est détruit quoique son *Doshi* échappe ; mais le suicide laisse intacts et le *Bun* et le *Doshi*. La croyance des Bayaka touchant le sort du *Doshi* est très analogue ; on suppose qu'il quitte le cadavre, flottant çà et là dans l'air et visitant les vivants dans les rêves. Il inspire les pensées mauvaises et leur fait des reproches si la tombe est négligée, et il est supposé causer la mort de l'héritier, si une arme a été laissée dans la tombe. Le *Doshi* d'un homme qui a possédé de nombreux fétiches entre dans quelque animal (comme le *Bun* chez les Bahuana). Un homme qui a été tué dans une bataille est supposé envoyer son *Doshi* pour venger sa mort sur la personne de son meurtrier. Ce dernier peut, toutefois, échapper à la vengeance du mort en portant des plumes rouges de perroquet dans ses cheveux, et en se peignant le front en rouge. Il est nécessaire que les plumes rouges soient des plumes de perroquet. Chez les Bapende, on croit qu'un homme après la mort devient ou peut devenir, on ne sait pas exactement lequel des deux, un « esprit » appelé *Dele* ou *Wumbi*. On peut avoir quelque idée de l'apparence suposée du *Dele*, d'après le masque de ce nom (également appelé *Angola*) qui figure dans cet ouvrage.

En ce qui concerne la religion, certaines tribus reconnaissent l'existence d'un dieu suprême, mais, dans presque tous les cas, la conception qu'ils en ont est très vague et ils ne lui rendent aucun culte actuel. Ainsi, chez les Babunda, *Monzam* est l'être par le pouvoir duquel se reproduisent toutes les créatures vivantes; mais il n'est investi d'aucun autre caractère, personne ne sait où il vit, personne ne l'a

jamais vu, il n'est pas invoqué dans les prières, et ne cause pas la mort des hommes. De même, les Bambala du nord admettront, si on les presse, l'existence d'un être suprême qu'ils appellent *Zambi*, mais il n'est tenu de lui aucun compte. Il semble à peu près certain que *Zambi* est un nom pour la divinité importée des tribus du Bas-Congo, et qu'il a été, dans certains cas, confondu avec le soleil, quoiqu'il n'existe aucune trace d'un culte quelconque s'adressant au soleil, chez les Bambala. Chez les Bapende, le dieu suprême est appelé *Mawese*, et il est regardé comme la cause de tout ce qui ne peut être rapporté à un autre agent. Ainsi la création, tous les phénomènes célestes, l'origine du masque *Buya* de la circoncision, la circoncision elle-même, lui sont attribuées (toutefois la reproduction ne l'est pas; on la compare simplement à un ensemencement). *Mawese* est invisible. Les Bapindji toutefois appellent l'être suprême *Kalunga*. Les Badjok aussi ont un dieu suprême qu'ils appellent *Kalunga*. On ne peut pas apprendre grand'chose sur lui, à part ceci qu'il est regardé comme la cause de la mort dans le cas d'individus déjà âgés mourant autrement que de mort violente. Les Badjok invoquent *Kalunga* par des prières.

L'élément surnaturel qui compte réellement dans la vie des Babunda, des Bambala, des Bayaka et des Bahuana, est un principe mauvais appelé partout *Moloki*. Il n'est pas facile d'amener les naturels à parler de *Moloki*, mais il semble être regardé comme une influence mauvaise impersonnelle, qui agit en possédant des individus, souvent sans leur consentement, ou même sans qu'ils en sachent rien, et en occasionnant chez d'autres la maladie et la mort.

Les Bambala appellent la personne possédée par *Moloki* : *Doki*, et, dans les cas où cette influence est consciemment exercée, ils lui attribuent des raisons telles que les suivantes : ce peut être parce qu'il a quelque injure à venger, ou il peut penser qu'un enfant est trop intelligent, ou il peut être animé de malveillance pure et simple. Dans tous les cas, pour exécuter son néfaste plan il procède selon l'une des deux manières suivantes : il peut voler le *M'tyima* de sa victime (qui est tout à fait inconsciente de cette perte) et le placer dans le *M'tyima* d'une chèvre, ainsi la victime meurt, mais la chèvre continue à vivre. Ou il peut attacher le *M'tyima* volé à un arbre (où il reste invisible) et attendre que les fourmis viennent le manger, auquel cas la victime meurt; si, pour quelque raison, les fourmis le laissent, elle est sauvée. Les Babunda et les Bahuana croyent aussi que la personne possédée par *Moloki* dévore le *M'tim* ou le *Bun* de sa victime; mais dans nombre de cas, l'influence de *Moloki* s'exerce de la même façon intangible que celle du mauvais œil. Chez les Bambala, l'accusation d'être *Doki* est invariablement portée contre quelqu'un après toute mort naturelle; chez les autres tribus l'accusation n'est portée que si les proches pensent avoir quelque raison de croire que la mort a été produite par des moyens magiques, ou, comme chez les Badjok, la question de savoir si la mort a été causée par des causes naturelles ou non, est soumise au magicien. Il est à noter que les accusés sont généralement des hommes ou des femmes riches ou âgés, qui ont la langue trop longue. Dans tous les cas où un individu est accusé d'avoir causé la mort par des moyens surnaturels, on le force à se soumettre à une ordalie de poison. Le poison, appelé *epumi* par les Babunda, *epomi* par les Bapende et les Badjok, *putu* par les Bambala et les Bayaka, et *kas* par les Bahuana, est fabriqué avec l'écorce de

l'*erythroploeum guiniense*, et peut avoir sur l'individu auquel il est administré un des trois effets suivants : il peut agir comme émétique, il peut agir comme purgatif, ou il peut occasionner la mort. L'innocence de l'accusé est considérée comme établie dans le premier cas seulement, et, chez les Babunda, les Bapende, les Bakwese et les Badjok, il est nécessaire que l'accusé vomisse *toute* la dose, pour échapper au trépas. S'il ne se produit pas de vomissements, il est considéré comme coupable, et, même s'il survit à l'ingestion, il est tué. Chez les Bambala, le *Doki* condamné est obligé de creuser sa propre tombe; on lui donne alors à manger une volaille, et assez de vin de palme pour qu'il soit complètement ivre, après quoi il est placé (ou, dans certains cas, se place lui-même) dans la tombe et est enterré vivant. De cette façon l'on évite que l'influence de *Moloki* s'échappe avec sa dernière respiration. Chez les Bambala du nord, un grand feu est allumé sur la tombe, et entretenu pendant deux jours, après quoi le corps est exhumé et cuit avec de la farine de manioc Les Bayanzi aussi mangent les corps de ceux dont le crime est prouvé par l'ordalie. Dans le cas des Bayaka, on procède d'une façon tout à fait analogue, avec cette exception que la tombe est d'un modèle particulier et consiste en un fût vertical avec une niche à la base, et que le corps n'est pas mangé ensuite. Chez les Bahuana, la victime est assommée, et chez les Badjok, elle est gardée emprisonnée toute la nuit et fusillée le matin, tous les membres du village, même les petits enfants, faisant feu sur elle.



Fig. 269 — Femme Mopindji

Les fétiches et les hommes-fétiches jouent un rôle important dans la vie de toutes ces tribus; leurs fonctions sont très analogues partout, et l'on peut en avoir une idée par les particularités suivantes : Chez les Babunda, l'homme-fétiche légitime est appelé *Boan*, et c'est souvent un chef. Le futur *Boan* est mis en apprentissage dans son enfance auprès d'un praticien qualifié, et lui paie deux volailles quand commencent les études. Plus tard, lorsqu'il a appris un peu de magie élémentaire, il paie à son maître une chèvre; cette chèvre est tuée, et on donne le foie à manger à l'apprenti, peut-être afin que le *M'tim* matériel de la chèvre fortifie le *m'tim* spirituel du garçon Finalement, moyennant un cadeau de trente rouleaux de sel, il est initié à tous les secrets de la profession. Le *Boan* peut causer la mort d'un individu par des moyens magiques lorsqu'il est requis de le faire pour satisfaire une vengeance, et il peut aussi détruire un *Mochongo* (esprit) qui cause du trouble. De

petites images de bois servent de fétiches personnels lorsqu'elles sont enduites avec une certaine argile magique Le point à noter est que toute la vertu réside dans l'argile, sans laquelle les figures sont dépourvues de toute valeur.

Les magiciens sont d'importance variable, et aussi leurs prix varient en raison direct de cela ; il y a le « praticien de campagne » qui se contente d'honoraires modestes, et aussi le spécialiste des quartiers riches dont les prix sont énormes ; pour une intervention magique sans importance, ses honoraires sont de 1,000 *djimbu*, mais quand il vient avec ses grands fétiches, c'est trois ou quatre fois plus. Le grand magicien, parmi les Bambala du nord, homme de grande réputation, est *Mwana N'Gombe*. *Mwana* = « l'enfant », et *N'Gombe* est le nom qu'il donne à ses trois grandes amulettes. Ce sont : *a*) un bracelet *mwena* ; *b*) une hache également appelée *mwena*; et *c*) son couvre-chef, pièce de vêtement dans laquelle sont conservés certains fétiches complexes de puissance extraordinaire et spéciale ; il est orné de cauris, et il ne lui est pas permis de le voir, sans quoi sa mort suivrait instantanément et inévitablement ; pour cette raison, il ne lui est jamais permis de se regarder dans un miroir. *Mwana N'Gombe*, est un homme de bonne apparence et intelligent; si on l'appelle par son nom, il répond *Gale*, mot dont la signification est un grand secret et n'est connue de personne. Quand il rit, il siffle bruyamment entre ses dents, performance qui impressionne vivement les indigènes. Il est hors de doute que *Mwana N'Gombe* est le dernier vestige des « chefs couronnés » dont l'importance nous a été révélée dans l'ouvrage magistral du R. P. Van Wing, S. J.



Fig. 270. — Femme Mupindji

Chez les Bambala, les fétiches sont faits de bois, mais tiennent leur pouvoir du *kissi* appliqué par le magicien ; ce *kissi* est composé d'argile ou de terre dont il a hérité de ses prédécesseurs. *Mwana N'Gombe* a reçu la sienne de son oncle, et lorsqu'il mourra, il la laissera au fils de la plus âgée de ses sœurs. Il proclame qu'il est le serviteur inspiré de son *kissi*, et affirme que lorsqu'il exerce la divination, il ne sait pas ce qu'il dit, le *kissi* parlant par son intermédiaire. Il traite les malades par l'application de charmes : par exemple, si un homme a mal dans le côté, il prend une côte de chèvre et l'applique contre la région où est ressentie la douleur ; la côte est alors supposée tirer la maladie de l'endroit affecté.

Pour montrer la méthode de divination, le mieux sera de prendre un exemple

concret : un enfant meurt, par exemple, d'indigestion; cet événement fatal est immédiatement attribué à l'influence maligne de *Moloki* agissant à travers une personne possédée. Un important docteur-sorcier est mandé, et la conjuration commence. Il place ses deux grands fétiches au milieu du cercle des assistants, et commence à les questionner à voix basse, les assistants l'accompagnant en chœur d'une voix très adoucie. Ces fétiches consistent en deux figures de bois mâle et femelle, sur lesquelles il a mis son *kissi*, et la durée de la consultation dépend du montant des honoraires, car il ne donne pas plus que ne comporte l'argent.

« Non, il n'est pas mort d'une morsure de serpent. Non, ce n'est pas sa mère qui l'a tué », et ainsi de suite, jusqu'à ce que le sorcier-docteur commence à dire en tremblant : « Je vois un vieillard, avec une barbe blanche, demeurant dans le village, portant un anneau de cuivre à son gros orteil gauche, qui est possédé de *moloki* : c'est lui qui a causé la mort de l'enfant! » Le vieillard en question, qui n'est coupable d'aucun autre crime que d'avoir vécu trop longtemps, proteste d'abord de son innocence, et offre de prendre le *putu* pour prouver son assertion, et le *putu* lui est administré de la manière ordinaire. Toute famille possède du *kissi* dont elle a hérité, et dont on se sert de diverses manières. Par exemple, un créancier s'en sert pour tracer une ligne sur le bras de son débiteur, et ce *Konzi* (tel est le nom que l'on donne à cette ligne) ne doit pas être enlevé jusqu'à ce que la dette ait été payée, et, tant que cela n'a pas été fait, le débiteur ne peut espérer aucune prospérité. Mieux que cela, le débiteur ne fera aucune tentative pour effacer le *Konzi*, mais fera de son mieux pour se procurer l'argent nécessaire au payement de sa dette.

Chez les Bayaka, le chef est le principal magicien, mais quiconque possède beaucoup de fétiches, avec le *kissi* nécessaire, peut devenir magicien. Les fétiches importants sont conservés dans une hutte spéciale, mais on peut les voir moyennant le payement d'honoraires au magicien. Un intéressant fétiche ainsi montré est la représentation en bois d'un zorilla dont le magicien se sert de la manière suivante : il emporte le fétiche dans la brousse et lui met d'un certain *kissi* dans des trous qu'il a aux oreilles, il s'asseoit ensuite, les genoux au menton, et attend les événements. L'animal se met à vivre, court au village et vole tout ce que son maître désire, *djimbu*, volailles, etc., et revient auprès de lui avec son butin. La victime entend le voleur, mais ne peut ni le voir, ni l'attrapper, ni obtenir la restitution de ses biens, ni faire condamner le magicien pour les déprédations de son compagnon. On ne rencontre pas de sacrifices humains, mais des animaux sont tués devant le fétiche, et ce dernier est aspergé de leur sang; l'animal est mangé ensuite.

Les fétiches des Bahuana consistent en petits sacs d'étoffe contenant de l'argile ou du charbon de bois, on ne trouve ni figures-fétiches, ni huttes à fétiches. L'homme-fétiche a pour successeur, après sa mort, le fils de sa sœur.

Chez les Bayanzi, le chef est, en règle générale, l'homme-fétiche. Certains fétiches, chez ce peuple, semblent être de nature phallique, et des propitiations et pétitions leur sont adressées spécialement en ce qui concerne la fécondité des femmes. Il y a trois fétiches principaux; ils furent vus à Ganga et appartenaient au chef Chitutu, qui est considéré comme le plus grand magicien de la région.

1. Chitutu lui-même disait qu'un des fétiches était le mâle *mulume*. Il consistait en un panier enroulé dans lequel étaient placés quatre phallus, faits avec de l'argile moulée sur des armatures de bois, à la base de chacun desquels, d'un côté, sont attachées des plumes, représentant, disait-il, les poils du pubis. Ils étaient peints en blanc, avec deux bandes transversales rouges. Les extrémités étaient jaunes, ayant été ainsi teintes au moyen de jus de kola mâché.

2. Un second fétiche était qualifié de femelle; il consistait en un vase de poterie de forme globulaire, avec une ouverture circulaire et une anse de paille; il était orné de rouge, avec une ligne blanche transversale et des taches blanches. Sur un côté était attaché un objet ayant la forme d'une saucisse, en argile moulée sur une armature en bois, peinte en rouge. De l'autre côté était fixée une cloche de fer. A l'intérieur étaient des offrandes, telles que djimbu, baguettes de cuivre, morceaux de fer, etc.

3. Le troisième fétiche était un objet, également en argile sur une armature de bois de forme triangulaire, avec une projection conique sur un côté; le long d'un desbords était une frange de plumes, censée représenter des poils. Celui-ci fut qualifié de femelle, et probablement représentait une vulve.

En outre des précédents, il y avait un certain nombre d'objets en bois ; ils furent indiqués comme représentant des enfants.

La cérémonie se passe comme suit : Tous les fétiches sont étendus sur une pièce de tissu; le chef, avec deux de ses enfants ou de ses esclaves, s'asseoit du côté opposé. Un coq est apporté, et le chef lui coupe une artère sur le côté du cou, et il laisse couler le sang à travers le bec sur les trois premiers fétiches, répandant quelques gouttes sur les autres. Alors, il mâche de la kola et s'adresse aux fétiches, les flattant et les menaçant alternativement, et faisant sa demande qui est habituellement une requête pour la fécondité des femmes et des esclaves. Après chaque sentence, il crache sur les trois principaux fétiches, et ses fils ou ses esclaves crachent sur les autres.

Chez les Bapende le principal fétiche est le petit masque *buya*, également nommé *dikoko*, qui est porté autour du cou. Le masque représente une tête grotesque avec une coiffure savante, et il est habituellement fait d'ivoire, quoique des masques de genre analogue en bois sculpté, en cuivre ou en métal blanc fondu se rencontrent également. Le masque *buya* se porte comme charme pour prévenir ou guérir les maladies, et il peut être acquis par les mâles adultes chez le *bembo* ou homme-fétiche. Un certain type particulier de sifflet, appelé *kabinga-katenye*, est également considéré comme possédant des vertus magiques.

Parmi les Badjok, un homme qui a de la malechance à la chasse et n'arrive pas à trouver ou à tuer le gibier, ou dont soit la femme soit le bétail demeurent stériles, consulte l'homme-fétiche. Ce dernier se décore de peinture rouge et blanche et produit son panier à fétiches. Celui-ci est également peint en blanc et en rouge, et recouvert de quatre peaux. Il contient des morceaux de tous les animaux que l'on trouve dans le pays : pieds d'antilopes, os de singes, cornes d'antilopes, de petits modèles de fusils, haches, couteaux et autres ustensiles, paniers en miniature, trois petites figures dans une boîte en étain, bref, des modèles ou des fragments

de tout ce qui peut faire l'objet d'une enquête. L'homme-fétiche, à voix basse, communique au solliciteur une certaine formule que tous deux répètent sur le ton ordinaire. Le panier, débarrassé de son enveloppe, est alors secoué, et cette manière de procéder continue de la même façon pendant plusieurs heures, l'homme-fétiche variant sa voix de temps en temps, afin d'impressionner le solliciteur.

En ce qui concerne la santé, les Babunda pratiquent largement la saigée, comme remède, se servant de calebasses en guise de ventouses et extrayant l'air par succion à travers un petit trou qui est ensuite obturé avec de la cire. Certains voyageurs disent qu'un assez grand nombre de membres de cette tribu souffraient de la syphilis, mais il ne semble pas qu'il en soit ainsi ; peut-être les ulcérations fréquemment causées par le port de lourds ornements de cuivre et de laiton ont-été confondues avec cette maladie.

Chez les Bambala, dans les cas de maladies, un charme consistant en un os de chèvre est fourni par le magicien, et attaché à la partie malade. Le ventousage est pratiqué au moyen d'une portion de calebasse dont le lait a été retiré par succion à travers un petit trou, que l'on obture ensuite avec un bouchon de cire. La calebasse est généralement appliquée sur de petites incisions faites juste au devant de l'oreille, et on la laisse opérer une demi-heure. Les Bambala sont très habiles pour retirer les flèches des blessures.

Il semble que l'éléphantiasis soit inconnu chez les Bayanzy ; ils connaissent cependant la syphilis quoiqu'elle n'existe pas parmi eux ; ils l'appellent « maladie des Bambala ». Ils disent qu'ils sentent le cœur par le moyen du pouls. Les aveugles sont considérés comme des objets de pitié, tandis que l'on se moque des sourds.

La maladie du sommeil est appelée *Mozembo*, et en voici le traitement : le féticheur administre au malade une potion dont la composition n'a pu être déterminée, et on fait avec le même médicament d'abondantes frictions sur la tête et sur le thorax. On voit parfois des albinos, mais on ne les traite pas autrement que les autres individus.

Il y a des sujets tachetés, et les hommes roux ne sont pas inconnus. On nous a raconté le cas d'un garçon d'environ dix ans, qui, quoique noir, avait les cheveux rouges et les yeux bruns. Les féticheurs l'accusèrent d'être possédé et le tuèrent. Le bec de lièvre, les perforations de la voûte palatine, de la langue ou des joues, les difformités des membres et la stéatopygie paraissent inconnus.

Chez les Bayaka, les affections ordinaires sont la bronchite, la fièvre et la syphilis; on connait l'éléphantiasis et la lèpre. On admet que les maladies peuvent être guéries par l'usage de charmes; les blessures guérissent vite; on les traite par l'application de certaines herbes dont la connaissance paraît être réservée à un petit nombre de vieillards qui connaissent aussi la manière de remettre une jambe ou un bras cassés; l'empoisonnement du sang (septicémie) est rare. La saignée pratiquée au moyen de ventouses est le remède le plus usuel, et elle est d'application universelle ; le procédé est le même que chez les Bambala. L'infection par la syphilis n'est punie en aucune façon. Le pouls est considéré comme un nerf et on ne lui reconnait aucune connexion avec le cœur ou avec l'âme.

Chez les Bahuana, on se sert de charmes pour se préserver de toutes les formes de maladies ; ce sont de petites quantités d'argiles enveloppées dans des morceaux d'étoffe. Les maladies les plus fréquentes sont : la bronchite, la pleurésie, *N'kosu*, et la fièvre, *Bao* (feu). Cette dernière est traitée par la saignée pratiquée au moyen de nombreuses petites incisions faites sur le front et dans le dos, parallèlement à l'épine dorsale. La maladie du sommeil, appelée *Tol* par les Bahuana, lutte sérieusement contre l'accroissement de la population ; elle existe partout sur les bords de la rivière, mais est inconnue dans l'intérieur. On frictionne violemment le malade avec des feuilles de manioc. La syphilis (*kiaganga*) n'est pas fréquente, et l'on dit qu'elle a été introduite par les Bambala ; — on a vu plus haut que cette maladie est appelée par d'autres peuplades « maladie des Bambala ». La racine d'orange amère est employée comme remède contre la gonorrhée. On n'a pas observé de cas d'éléphantiasis. Les individus affligés de dents malades, semblent être beaucoup plus nombreux que dans la plupart des autres tribus africaines. En ce qui concerne la morsure des serpents si la blessure a son siège au pied, on fait une ligature serrée de la jambe au-dessus de la cheville, et de nombreuses incisions pour produire une large saignée ; dans ce cas la jambe demeure enflée pendant environ un mois. On ne connaît pas de remède contre la morsure infligée au tronc, et le patient est abandonné à son sort.



Fig. 271. — Femme Mopindji

DIVERS.

Les divers détails suivants peuvent être de quelque intérêt.

Voici quelle est la forme de salut des Babunda :

Ju ! (Paix)	(Réponse :)	*Ju !*
Turu !	»	*Turu !*
Kala kala bile ! (Pas de guerre ?) . .	»	*Kala kala bile !*

Chez les Bambala, le mot de salutation est *Moyo !* Mais lorsque deux Bambala se rencontrent, ils l'omettent souvent et s'arrêtent simplement pour causer. Lorsque l'on s'adresse à quelqu'un on l'appelle généralement *Gwas* (oncle), ou, s'il s'agit d'un chef : *Tata* (père). Pour ce qui est des *Bakwese*, le récit suivant de

la réception faite à l'un des auteurs présente les formes usuelles adoptées pour recevoir un visiteur de marque. Yongo envoya un certain nombre de ses vieillards à la rencontre de l'hôte dans le village, à environ un quart d'heure de distance de sa hutte. Les vieillards étaient armés de balais pour balayer la place destinée à l'entrevue et de bâtons pour écarter la foule. Puis Yongo arriva, escorté d'un détachement d'esclaves ; aucune parole ne fut prononcée, mais les compagnons au visiteur furent menés dans l'enclos du chef et, après un intervalle, le visiteur lui-même fut invité à entrer. Il trouva Yongo assis sous un abri de feuillage devant un certain nombre de pieux dont chacun portait un crâne humain. L'hôte annonça d'abord le but de sa visite, et les vieillards répondirent en s'écriant en chœur *Zambi ! Zambi !* (Bien ! Bien !) tout en se frappant la poitrine. Le chef répondit, et pendant près d'une demi-heure se livra à des développements oratoires sur sa propre grandeur ; à la fin du discours, il offrit en présent une volaille et une chèvre ou un bouc châtré (un bouc entier avait d'abord été offert, mais refusé comme indigne, conformément aux idées des Bakwese, d'être mangé par un homme d'importance).

La foule s'écria de nouveau *Zambi ! Zambi !* et alors le visiteur dit au chef le salut ordinaire : *Kwakola !* et lui serra la main. Après cela, on discuta d'affaires. En règle générale, les Bagwandala reçoivent leurs hôtes d'une manière très amicale, mais les Bagwamosinge cherchent à les voler de toutes les façons possibles. Ces derniers sont les voleurs les plus agressifs de tout le district, et Yongo lui-même n'a pas confiance en eux, mais dit ouvertement que ce sont de grands voleurs.

La mode Badjokwe de salutation est si compliqué qu'il est impossible d'en donner une relation complète. La formule est très longue, il faut environ deux minutes pour la réciter, et on la récite très rapidement sur un ton chantant. Le nouveau venu commence par crier *Kalunga !* Ensuite vient un long discours dans lequel revient fréquemment le mot *M'tima* (cœur ou foie) et le nouveau venu se frotte le corps avec du sable. La personne saluée réplique sur le même ton chantant, répétant plusieurs sentences, et le premier interlocuteur tombe à genoux, frappe la terre du poing et la touche du menton, ensuite il s'assied sur ses talons en se frottant le corps avec du sable. Après quoi, vient la conversation ordinaire. Lorsque deux Bahuana se rencontrent, ils se saluent l'un l'autre en s'écriant *Iy !* puis ils s'asseyent et causent. Telle est en définitive la forme de salutation propre aux Bahuana, quoique, à présent, le mot *Moyo,* emprunté aux Bambala, soit plus fréquemment employé.

Les Babunda ne sont point un peuple propre et ne se lavent jamais, si ce n'est par hasard, quand ils ont un cours d'eau à traverser. Les Babunda d'Alela ne savent pas nager, mais ceux qui habitent près de plus larges rivières, comme les Babunda de Dumba, sur le Lubue, apprennent cet art dès un âge très tendre. En général, la navigation est très primitive dans cette tribu, et des radeaux formés de deux ou trois pièces de bois sont le seul genre de vaisseau fabriqué.

Les Bambala se baignent chaque fois qu'ils traversent la rivière et se lavent tous les jours vers midi ; ils se servent d'une baguette fibreuse pour se nettoyer les dents.

Les Bayaka, en tant que tribu, ne sont pas particulièrement propres, quoiqu'il se servent de « brosses à dents » semblables à celles des Bambala. Les adultes mâles savent nager à la façon des chiens, mais, pour ce qui est de la navigation, il n'y a pas de rivières navigables dans cette partie du pays.

Les Bapindji sont excellents nageurs, et l'on put voir un garçon d'environ douze ans nageant dans les rapides Bondo du Kwilu. Les Bapende se baignent rarement. Les Bahuana sont très propres et se nettoient tout le temps les dents avec une baguette fibreuse.

VIE MATÉRIELLE

NOURRITURE

La principale nourriture des Babunda est le millet, appelé *Masanga*; il est d'ordinaire réduit en farine et on en fait une sorte de gâteau. Le manioc, appelé *Bolobol,* et le maïs ne se trouvent qu'en faible quantité. Le manioc est réduit en farine, mélangé avec de l'eau et bouilli. La viande et le poisson sont invariablement gardés jusqu'à ce qu'ils soient « avancés » avant d'être mangés, lorsqu'on les prépare avec de l'huile de palme. Les poulets sont rarement tués pour être mangés, mais si un homme est à court de provisions et que ses poulets ne meurent pas, il coupe une aile à un oiseau vivant et le laisse aller. Les chèvres sont tuées par leurs propriétaires aux jours de marché et leur chair coupée en petits morceaux pour être vendue ainsi. Chez les Bambala, la principale nourriture est la farine de manioc préparée de la manière ci-dessus décrite; le maïs est rarement employé. Les feuilles de manioc se préparent avec de l'huile de palme et du poivre indigène (*Pili-pili*), et ce plat s'appelle *Gato.* Tous les animaux domestiques, chèvres, cochons et chiens prennent le chemin de la marmite, et presque toutes les variétés d'animaux sauvages également, jusqu'aux sauterelles et aux fourmis. Même l'engoulevent qui est méprisé des tribus voisines, est mangé par les Bambala. Certaines sortes d'aliments sont regardées comme extrêmement délicates, notamment la chair humaine, les gros vers blancs que l'on trouve sur les palmiers, les rats, les locustes et le sang bouilli avec de la farine de manioc. La viande est préférée « avancée ». Les Bayaka sont presque aussi universels dans leurs goûts que les Bambala, et leurs menus comprennent les locustes et les vers. La farine de manioc, préparée comme chez les Babunda, constitue le principal aliment végétal. Le sang est mangé cuit, comme chez les Bambala, mais on ne se sert pas du lait comme aliment.

Chez les Bapende, l'aliment principal est, dans l'est, le manioc, dans l'ouest, le millet. La farine est préparée de la même manière que chez les Bambala et est appelée *Musa.* Lorsque les femmes sont occupées à piler le grain dans leurs mortiers de bois, elles attachent des feuilles de maïs au sommet des pilons de telle sorte que ces feuilles frappent le sommet du pilon en résonnant. Pendant que le bâton est lancé en l'air, la femme le laisse aller, frappe dans ses mains et le rattrappe pendant sa chute, et ses battements de mains alternent avec les claquements produits par les feuilles.

La nourriture est rare dans le pays des Bakwese; il n'y a que peu de gibier et, étant donné que les Bakwese ne sont que des occupants récents, ayant été en guerre continuelle durant de longues années, leurs plantations ne dépassent pas en étendue ce qui est indispensable pour leurs propres besoins personnels. Ils cultivent le manioc, le maïs et le millet, mais ils disent que le premier n'a poussé que dans ces dernières années. Cela s'explique aisément par le fait qu'une plantation de manioc demande plusieurs années avant de produire une récolte normale et, par suite, ne peut être cultivée que par un peuple établi, ce que les Bakwese ne sont devenus que récemment. La farine de manioc bouillie, mélangée à de la farine de millet ou de maïs, sert à faire une sorte de pain appelé, comme chez les Bapende, *Musa*. Il est très foncé, à cause du criblage insuffisant de la farine, et est considéré comme de très mauvaise qualité par les tribus environnantes.



Fig. 272. — Hommes Bapende.

Les aliments fondamentaux des Bahuana sont le manioc et le maïs. La préparation de farine de manioc, connue sous le nom de *Chikwanga* leur est fournie toute préparée par les Bayanzi; mais cette farine est également mangée simplement bouillie sur place, auquel cas, elle est appelée *Luku*. Presque tous les animaux, oiseaux, insectes tels que les locustes, criquets, termites et chenilles, sont mangés, et le sang des animaux est consommé après avoir été bouilli. Les Bayanzi, en fait, sont capables de manger de tout et n'importe quoi, mais l'aliment fondamental pour eux est la farine de manioc préparée de deux façons. La farine est préparée comme suit : le manioc est mis à macérer dans l'eau pendant deux jours, et ensuite pelé et séché au soleil; après quoi, il est broyé dans des mortiers de bois. Les deux méthodes de cuisson sont les suivantes :

1° Un pot d'eau est placé sur le feu et une poignée de farine y est jetée; lorsqu'il bout, on l'agite et l'on ajoute de la farine petit à petit, jusqu'à former une sorte de gâteau compact; il est alors façonné en boule, on le place sur une feuille, et il est prêt à être mangé; c'est à la fois agréable au goût et nourrissant.

2° La farine est mélangée avec de l'eau jusqu'à ce qu'elle forme une pâte ferme; cette pâte est divisée en portions en forme de saucisses, le diamètre et la longueur variant avec les localités; on les enveloppe ensuite dans des feuilles de bananier et on les fait bouillir; ainsi préparée, elle est aigrelette et n'est pas de goût agréable, du moins pour ce qui est des Européens.

Les Bayanzi mangent la chair de tous les animaux (excepté celle d'un certain

poisson qui est considéré comme malsain), même dans un état avancé de décomposition. Le poisson et la viande sont fumés et exportés, mais les Bayanzi ne sont pas propres pour ce qui concerne la préparation de leurs aliments.

La plupart des tribus de cette région s'abstiennent de la chair de certains animaux, soit pour des motifs superstitieux, soit parce qu'ils la considèrent comme malsaine, et il est, en règle générale, défendu aux femmes de manger certains animaux dont la chair est permise aux hommes. En ce qui concerne cette matière, les détails suivants peuvent être considérés comme d'un certain intérêt. En ce qui concerne les Babunda, le tabou connu sous le nom de *Ichina*, observé chez les habitants de Dumba et de Alela, a déjà été mentionné. Les autres prohibitions sont les suivantes : il n'est pas permis aux femmes de manger du chien ou du serpent, et aux femmes enceintes il est également défendu de manger des patates douces; à Dumba, la prohibition relative aux serpents s'étend aux hommes également, et, dans cette localité, le mari d'une femme enceinte doit s'abstenir du poisson appelé *Zombo*. A la différence de nombre de leurs voisins, les Babunda autorisent les femmes à manger du poulet même si le poulet est mort de mort naturelle.



Fig. 273. — Trophée pour commémorer une défaite des Badjok.

La grenouille est à peu près le seul animal dont les Bambala ne mangent pas, quoique les suivants soient chez eux interdits aux femmes : la chair humaine, la chair de chèvre, le faucon, le vautour, les petits oiseaux, les serpents, perroquets, corbeaux, et tous les animaux chassés avec des armes, excepté l'antilope et une certaine variété de petit rat. Ainsi que nous le mentionnons plus loin, aucun des Bambala du Sud ne mange de chair humaine, et il a déjà été montré que cela est défendu aux Muri. Les Bayaka ne mangent pas de chiens, et aux femmes sont interdits les volailles et les œufs, et même toute nourriture qui a été cuite dans un pot ayant servi auparavant à cuire une volaille. Si une femme mange un œuf, on pense qu'elle deviendra folle, qu'elle déchirera ses vêtements et se sauvera dans la brousse. Lorsqu'on la trouve, elle est prise et attachée au *Taka*, pièce de bois munie d'une fourche à une extrémité, dans laquelle est assujéti le cou de la prisonnière, et c'est en cet appareil qu'on l'amène au magicien. Il frappe trois fois sur le *Taka*, et la femme s'évanouit ; alors, il lui jette de l'eau à la figure, et le charme est rompu. On croit que si un homme mange du chien, il tombera malade.

Les hommes même doivent se soumettre à certaines restrictions en ce qui concerne le fait de manger des volailles ; si l'oiseau est une femelle, on peut se le partager à plusieurs, mais si c'est un mâle, il doit être mangé entièrement par

le même homme, ou il en résulte une maladie ; l'homme en question peut cependant en donner à son fils, si ce dernier n'est pas encore circoncis. Ce fait est particulièrement intéressant en ce qu'il montre qu'un enfant mâle, avant la circoncision, n'est pas considéré comme possédant une individualité distincte de celle de son père, quoiqu'il soit regardé comme appartenant au village de son père.

Les Bapende ne mangent pas de faucons ni de hiboux et les femmes doivent se priver de la viande des hommes, des singes, des chiens, des chats de toutes sortes, sauvages ou apprivoisés, des léopards, serpents, crocodiles, hippopotames. Il est des femmes qui mangeront bien de l'éléphant, mais la plupart ne le feraient pas. Les Bapindji ne mangent pas de chien. Les Bahuana s'abstiennent de rats de maison, de souris et de musaraignes, de ces derniers, à cause de leur odeur désagréable ; ils refusent également de manger du hibou quoique cet animal ne soit revêtu d'aucun caractère sacré. Le poisson appelé *Dziri* est également évité, probablement parce qu'il est malsain. Il est interdit aux hommes de manger des grenouilles, sous peine de tomber malades, mais cette prohibition ne s'applique pas aux femmes. Ainsi qu'on l'a fait observer plus haut, aucun Bambala ne peut manger de cet animal et les Bahuana sont appelés *Koto,* « grenouillards » par cette tribu, parce que leurs femmes mangent de cet animal. Ainsi qu'on l'a fait remarquer plus haut, les Bayanzi ne mangent pas du poisson appelé *Dziri,* ressemblant à ce point de vue aux Bahuana.

Un des points les plus intéressants en relation avec l'ethnographie de cette région, est la distribution de la pratique du cannibalisme. Certaines tribus, par exemple les Bayaka, ne semblent s'être jamais livrées à cette habitude; chez d'autres, cette coutume prévaut entièrement, et on ne peut trouver aucun détail touchant son origine, tels sont les Bahuana et les Bayanzi. En d'autres tribus encore, cette pratique est sporadique; dans certains cas, notamment chez les Bambala du nord, et chez la section Bakwamosinga des Bakwese, le cannibalisme a pris naissance au contact de voisins anthropophages; en d'autres cas, notamment chez les Babunda, cette habitude est, depuis un certain nombre d'années, tombée en désuétude. Il semble évident que l'adoption du cannibalisme par une tribu qui était à l'origine non-cannibale, soit survenue en manière de représailles; les hostilités ont éclaté entre deux tribus, l'une, habituée à consommer de la chair humaine, et l'autre, non; les prisonniers capturés par la première ont été mangés selon la coutume, et la seconde a riposté en mangeant ses captifs à leur tour; l'habitude ainsi acquise a été conservée, et la tribu non cannibale est devenue franchement anthropophage. De cette façon, certains des Bakwamosinga ont contribué au développement du cannibalisme depuis leurs guerres avec les Bapindji et en conséquence de ces guerres. Quoiqu'il puisse en être dans les autres parties du monde, et même en Afrique, il semble certain que, dans la région en discussion, l'habitude n'a pas résulté d'une disette de nourriture animale; car c'est justement dans les endroits où le gibier est le plus abondant que le cannibalisme prévaut au plus haut point.

En ce qui concerne les Bambala, il existe une grande différence entre les sections septentrionale et méridionale de la tribu, car cette dernière ne mange jamais de chair humaine. Les Bambala du sud, cela est évident d'autre part,

semblent avoir conservé la culture originelle Bambala, dans sa forme primitive, beaucoup plus complètement que leurs congénères du nord, et nous pouvons en conclure que les Bambala, dans leur ensemble, à l'époque de leur immigration, n'étaient pas cannibales, mais que la section nord a adopté cette pratique par suite du contact avec les Bayanzi. Chez les Bambala du nord, le cannibalisme peut être décrit comme un fait quotidien, et, de l'aveu des indigènes eux-mêmes, il est fondé sur un goût très réel pour la chair humaine, qui, lorsqu'elle est employée comme nourriture, est appelée *Misuni*. Les indigènes en parlent tout à fait librement, quoique, évidemment, en présence des fonctionnaires d'état, juges, etc., ils gardent le silence sur ce sujet; mais un commerçant ordinaire peut obtenir toute information sur ce point, et on lui offre souvent l'occasion d'expérimenter le goût de cette friandise ; en fait, si un individu ordinaire souhaitait d'assister à un festin cannibale, il ne se heurterait pas à de grandes difficultés, quoique s'il tentait d'y mettre obstacle, il serait tué sur place. Les ennemis tués à la guerre, les gens enterrés vivants après l'épreuve du poison, ou morts à la suite de cette épreuve, les parents (à l'exception des père, mère, enfants, oncles et tantes) et quelquefois des esclaves étrangers, sont tous mangés : en fait, tout corps qui n'est pas parvenu aux derniers stades de la décomposition est considéré comme un mets délicat.

Quoique la chair humaine soit interdite aux femmes, cependant, d'après le témoignage d'une vieille femme Mombala, il y en a beaucoup qui en prennent en secret. « Lorsque le soleil brille, nous disons : « Manger *Misuni*? Bah! Jamais! » et nous crachons par terre, mais lorsque vient la nuit, nous glissons furtivement vers la tombe, et nous prenons notre part aussi bien que les hommes. »

Les victimes immolées dans un but de cannibalisme, sont souvent enterrées pour deux jours, avant d'être mangées ; pendant cette période, un feu est maintenu allumé sur la tombe; le corps est ensuite exhumé et cuit avec de la farine de manioc. Toutes les parties du corps, y compris le sang, et à l'exception du pénis, sont consommées; ce qui reste, dans le cas d'un ennemi tué à la guerre, est enveloppé dans une pièce d'étoffe, avec les os des phalanges, et porté sur la tête par le meurtrier, constituant un puissant fétiche appelé *Pungu*. Les os, dans certains cas, sont suspendus à un arbre au centre du village, mais souvent ils sont simplement jetés.

Les vases dans lesquels a été cuit le *Misuni* sont brisés et les morceaux en sont jetés. Le cannibalisme accompagne la cérémonie par laquelle une sorte d'alliance est établie entre les chefs d'une même région. Les femmes, et la classe spéciale connue sous le nom de *Muri*, n'ont pas le droit de manger de chair humaine.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, le cannibalisme est inconnu chez les Bayaka. Chez les Babunda, il apparait sporadiquement. Ils est absolument inconnu chez les Babunda d'Alela, auxquels ces notes se rapportent principalement. Mais parmi les Babunda de Dumba, d'autre part, la pratique s'observe dans des cas isolés, quoiqu'elle soit sur son déclin. Là, les indigènes disent que lorsqu'ils arrivèrent dans leur résidence actuelle, venant du Kwilu, le cannibalisme était général, mais que, après leur migration, ils furent atteints de nombreuses maladies, et que leurs féticheurs

leur dirent que, quoique le cannibalisme convînt à leur ancienne résidence, il n'était pas approprié au climat de Dumba, de sorte que la pratique en fut abandonnée. Les Babunda du Kwilu ont maintenant abandonné cette habitude. Tous les Bapende sont cannibales, quoique, en certains endroits, la jeune génération prétende ne plus manger de chair humaine. D'après les renseignements, c'est seulement le corps de ceux qui ont été tués à la guerre, qui est consommé. En ce qui concerne le sort des parties sexuelles, les informations diffèrent : les uns disent qu'elles sont mangées avec le reste du corps, les autres affirment qu'elles sont jetées. Les pots qui ont servi à la cuisson de la chair humaine sont brisés et jetés, et la chair elle-même, lorsqu'elle est cuite, est appelée *Misuna*, ce qui est pratiquement le même nom que celui dont se servent les Bambala du nord.

Quand aux Bapindji, ceux qui sont établis sur la rive gauche du Kwilu sont tous cannibales, mais la majorité de ceux de la rive droite ont abandonné cette pratique, quoiqu'on la puisse encore rencontrer par endroit. Chez les Bahuana, le cannibalisme est général, quoique pratiqué par les hommes seulement ; cet usage ne peut être attribué à la disette de nourriture animale, car la viande abonde dans le pays des Bahuana. Il est dû, en fait, à un goût réel pour la chair humaine, goût dont les indigènes ne rougissent en aucune façon. Les corps des ennemis sont consommés, et des expéditions sont organisées afin de pourvoir aux besoins. Aucune cérémonie spéciale n'est pratiquée en rapport avec le cannibalisme, et la chair est préparée et bouillie de la même façon que n'importe quelle autre viande. On ne touche pas au sang, et les parties sexuelles sont jetées ; la tête est placée dans l'eau jusqu'à ce que la chair s'en détache, et le crâne est conservé comme trophée dans une hutte spéciale.

Les Bayanzi sont également cannibales, mais ils ne mangent pas leurs parents ni la chair de ceux qui sont morts de mort naturelle. Dans un cas de meurtre, l'enquête montra que tous les hommes du village (à l'exception du chef et de ses enfants empêchés par leur fonction de manger de la chair humaine) s'étaient partagé dans un banquet les restes de la victime ; aux enfants, on avait donné les os à ronger.

Chez les Babunda, les femmes font la cuisine, et la viande est accommodée à l'huile de palme. On se sert de vases en poterie et on ne les nettoie jamais. Les femmes se servent d'abord, et une femme qui s'est querellée avec son mari prendra quelquefois sa revanche en ne lui laissant rien. Les repas réguliers sont pris l'après-midi seulement, et l'hôte mange et boit avant son invité. Chez les Bambala aussi, les femmes sont chargées de la cuisine ; on conserve souvent la viande en la fumant, mais toujours on la fait cuire avant de la manger, et toutes les opérations culinaires ont lieu dans la hutte. La nourriture est simplement bouillie dans l'eau ou l'huile de palme, dans le pot ordinaire, *Dzungu*, que l'on nettoie avant de s'en servir. On ne rencontre pas de fours. Les heures régulières de repas sont le matin de bonne heure et le soir, mais un indigène mangera toujours à n'importe quelle heure du jour, s'il lui arrive d'avoir faim. Les Bayaka cuisent toute espèce de nourriture, mais le fait de conserver la viande en la fumant leur est inconnu ; c'est seulement dans les temps de famine que

certains aliments, tels que le manioc, sont mangés crus. Les principaux repas sont pris le matin et le soir, comme chez les Bambala, mais les indigènes mangent souvent dans la journée. Des feuilles servent de plats, et c'est là le seul ustensile; aucune cérémonie n'est pratiquée à l'occasion des repas, sauf que l'hôte boit le premier, et l'invité après lui. Les Bapende fument la viande, et ils la mangent ensuite, cuite ou non. La cuisine se fait dans la maison, les pots sont lavés ensuite; et les hommes mangent d'abord, les femmes ensuite. Les repas sont pris à n'importe quel moment imposé par la faim ou par le personnel féminin qui fait la cuisine. Les Bayanzi, comme les autres tribus, se servent pour la cuisine d'huile de palme, et toute la nourriture est bouillie, sauf les insectes qui sont frits; les termites, toutefois, sont mangés crus. La cuisine est exclusivement le travail des femmes, et les pots sont soigneusement lavés après qu'on s'en est servi. Les repas sont pris avant le lever et le coucher du soleil. Les hommes et les femmes mangent ensemble, mais les couples mariés seuls mangent dans la même assiette. Ainsi qu'en beaucoup d'endroits, l'hôte boit le premier, et l'invité après lui.



Fig. 274. — Homme Modjok.

Les détails suivants concernant les boissons, condiments, etc., peuvent être de quelque intérêt.

Les Babunda boivent des quantités considérables de vin de palme, provenant des palmiers *raphia* et *elais*, et respectivement appelés *Mano* et *Kwach*. Une autre sorte de stimulant est la noix de kola, qui est offerte aux visiteurs en signe d'amitié. Une certaine espèce d'argile blanche est mangée par les individus des deux sexes. Le sel est obtenu en brûlant les feuilles et les tiges d'une plante aquatique et en faisant macérer les cendres dans l'eau. On fait ensuite évaporer l'eau.

Chez les Bambala, la boisson indigène est le vin de palme *Bakana*, obtenu de l'*elais*, ainsi qu'il suit : une profonde incision est faite au voisinage du sommet de l'arbre, et l'on attache une gourde dans laquelle coule le suc. Le seul stimulant employé est la noix de kola, les riches la consomment en grande quantité. Pratiquement, la seule huile dont on se serve est celle que l'on extrait de la noix de palme quoique, dans des cas tout à fait exceptionnels, on rencontre de l'huile d'arachides. On se sert d'épices, par exemple, de poivre de cayenne indigène et d'une sorte de poivre noir, également indigène, appelé *Kef*.

Le sel est particulièrement estimé, et l'on s'en sert aussi couramment; il est fait avec les cendres de plantes aquatiques, mais le sel importé, surtout celui qui est sous forme cristalline, est de beaucoup préféré. Ces cristaux, lorsqu'on les obtient, sont perforés et ficelés à une ficelle que l'on immerge simplement dans le pot

contenant les aliments. Les indigènes croient que le sel importé tombe du ciel en Europe. Le sel est consommé à titre de stimulant en voyage, et l'on boit aussi de l'eau salée à cette occasion. La géophagie est commune, ainsi que c'est le cas parmi les Bayanzi du voisinage; la terre que l'on mange est considérée comme remède au mal d'estomac; elle a un goût astringent, et si l'on y laisse la main enterrée pendant un certain temps, elle devient toute ridée.

Chez les Bayaka, on trouve aussi le vin de palme, et il est appelé *Makana, Pussu, Sende, Samba,* selon l'espèce de palmier d'où il est extrait. On rencontre l'huile de palme, mais elle est rare, et les poivres rouge ou noirs sont employés comme épices. Le sel est considéré comme un stimulant, et l'on en connait deux variétés. La première est préparée avec les cendres de plantes aquatiques, conformément au même procédé employé par les Babunda; il est appelé *Mokindu.* L'autre, que l'on préfère, est sous forme cristalline; il est importé et porte le nom de *Mongwa*; les indigènes n'en connaissent rien d'autre sinon qu'il est « fait par les blancs ». On boit aussi de l'eau salée. La géophagie, telle que la pratiquent les Bambala, est inconnue des Bayaka. Les Bapende consomment une quantité considérable de vin de palme, qu'ils obtiennent du *raphia* et de l'*elais.* Les deux variétés sont appelées du même nom : *Mantombe.* La noix de kola est consommée avant les repas, pour ouvrir l'appétit, et, en outre, on lui attribue la vertu d'exciter la soif. Le *Pili-pili* (poivre rouge) est employé comme épice, et on en consomme de grandes quantités; mais on ne fabrique pas le sel localement, et, avant l'arrivée des Européens, il était importé dans le pays par les commerçants Imbangala. Les Bakwese obtiennent le vin de palme qu'ils appelent *Matombe,* en l'extrayant de l'*elais,* et souvent le boivent chaud, forme sous laquelle il est éminemment enivrant. Le sel européen est employé en grandes quantités. Le vin de palme est aussi bu par les Bahuana, et le sel est fait sur place avec des cendres, ainsi que cela a été décrit plus haut, mais la variété importée d'Europe est préférée. Le sel est consommé comme stimulant, et l'eau salée est employée avec la même idée; d'autre part, on mange de la terre en petites quantités, et c'est considéré comme bon pour l'estomac. Le poivre indigène, *Pili-pili,* est employé en grandes quantités comme assaisonnement, et l'huile de palme est employée pour la cuisine, mais on ignore la préparation de l'huile d'arachide.

Le tabac est connu et employé de toutes les tribus de cette région. Chez les Babunda, il est aussi bien fumé que prisé. Quand on doit s'en servir de la seconde manière, il est séché à l'état vert, et pilé dans des mortiers de bois. On fume librement le chanvre, et il en pousse de grandes quantités dans tout les villages. Les Babunda de Dumba disent que l'origine du chanvre doit être attribuée à un petit oiseau appelé *Zundzu ;* la plante poussa partout où cet oiseau déposait ses excréments, et les indigènes, étonnés de ce fait, se mirent à la cultiver. Les Bambala font pousser de grandes quantités de tabac, et s'en servent pour priser lorsqu'il est vert, ou, lorsqu'il est sec, pour fumer, sans autre préparation. Les femmes se servent rarement de tabac, quoique, par occasion, il arrive aux jeunes femmes de prendre une prise, et que les plus âgées se laissent aller à fumer une pipe. Le tabac à priser est préparé en pilant la feuille verte

dans un mortier de bois, avec un long manche de bois pointu. On s'offre une prise entre connaissances, et presque tout les Bambala en ont une couche épaisse qui leur emplâtre la lèvre supérieure, si bien qu'ils ont l'air de porter une moustache verte. Il est possible que l'idée soit de prolonger le plaisir. Il existe trois modèles de pipe; le premier est de forme européenne et est appelé *Kinzu*; le second est fait avec une callebasse, et appelé *Motobo*; le troisième nommé *Fangu*, est fait de bambou. Le second et troisième ont des fourneaux en poterie de fabrication indigène. Lors que les indigènes fument en compagnie, la pipe passe de main en main. On ne fume guère le chanvre, quoique le fait existe : cela est considéré par les indigènes comme une mauvaise habitude. Chez les Bayaka également, le tabac est employé à l'état vert, comme prise, et à l'état sec, pour fumer; lorsque le tabac est rare, on fume en son lieu des feuilles sèches. Le modèle ordinaire de pipe consiste en un fourneau d'argile, avec une tige de bambou; on se passe la pipe de main en main, et la fumée est inhalée en grande quantité. Les Bayaka ne fument pas de chanvre.

Les Bapende fument et le tabac et le chanvre; ce dernier est pilé avant l'usage; la pipe de forme courante est fabriquée avec une calebasse. Les Bakwese fument aussi du tabac dans des pipes de calebasse, les feuilles sont déchirées en morceaux et battues ensemble de façon à former une sorte de balle; on les pile aussi pour faire du tabac à priser.

Les Badjok, eux aussi, se servent de tabac pour priser et fumer. Ils prétendent ne pas fumer le chanvre, mais ils cultivent la plante en assez grande quantité, et, en définitive, un homme fut vu en train d'en fumer. Les Bahuana fument le tabac dans des pipes en argile semblables aux *Kinzu* des Bambala. Ils improvisent également des pipes avec les tiges des feuilles de bananier. Les Bayanzi employent le tabac principalement pour fumer, quoiqu'ils prisent aussi. Le tabac poussé près de Luano est fameux dans la contrée. Les Bambala se procurent du feu au moyen de silex, de briquets et d'amadou. Le silex est trouvé dans les rivières; les briquets sont faits dans le pays, et sont trempés par le procédé déjà décrit; l'amadou est obtenu du palmier, et on se sert de bois mort comme combustible. On peut en dire autant des Bayaka, à cela près que cette tribu importe ses briquets. Les Bapende ignorent les propriétés du silex et de l'acier, mais obtiennent le feu par les procédés primitifs du tour, avec deux bâtons; la poussière enflammée est amenée à tomber sur de l'amadou formé de raphia. Le silex et le briquet sont encore employés par les Bakwese et aussi par les Bahuana. Cette dernière tribu importait jadis ses briquets de chez les Bambala, mais à présent, une certaine quantité de fer européen est en usage. Il n'y a pas d'autre amadou que le bois.

CHASSE ET PÊCHE.

La plupart des tribus pratiquent la chasse et la pêche dans une certaine mesure, mais leurs capacités varient beaucoup en ce qui concerne le sport, en partie parce que le gibier est très rare dans nombre de districts de cette région. Tel est le cas du pays des Babunda; en fait, dans les régions du nord, le gibier est presque inexistant. Là, les indigènes chassent les petits oiseaux individuellement, avec des arcs

et des flèches. Plus au sud, là où l'on dit que se rencontre le bushbock la gazelle, l'antilope, la population mâle d'un village se concerte pour tuer le gibier, que l'on rabat en incendiant la brousse. L'individu qui inflige la première blessure est considéré comme le propriétaire de la carcasse ; une jambe de derrière doit être donnée au chef, et il coupe le reste en très petits morceaux pour le vendre. Aucune cérémonie n'est célébrée avant le départ pour la chasse. On se sert de flèches et d'arcs du même modèle que ceux qui sont employés pour la guerre, mais les fusils à pierre commencent à apparaître dans le pays. Chez les Bambala, particulièrement dans la section nord de la tribu, la chasse est de peu d'importance. Là, le gibier depuis longtemps est extrêmement rare dans le pays, et quand un homme tue une antilope, on en parle un grand nombre de milles alentour. Les rats de toute espèce constituent le principal « gibier », et on les prend dans des trappes, ou on les tire avec des flèches émoussées. De grandes battues communes ont lieu une fois par an, en juin et juillet ; alors, le gibier est rabattu en incendiant l'herbe sèche. On considère comme une très sérieuse offense à l'égard d'un village, que de lui brûler son herbe, mais, à part cela, on n'observe pas de limites strictes. Après la chasse, si elle a réussi, un présent consistant en une paire de cornes ou un crâne, est offert au fétiche du village. Celui-ci est une sorte de table formée de quatre bâtons verticaux sur lesquels sont disposées des nervures de feuilles de palmier. Cette table est enduite du *Kissi* magique et les offrandes y sont déposées. Si la chasse a abouti à un échec, aucune offrande n'est faite, et le fétiche malheureux est sévèrement réprimandé par le féticheur. Les arcs et les flèches sont les seules armes dont on se sert pour la chasse ; l'arc est appelé *Buta* et le terme générique désignant la flèche est *Betutu*. Les flèches sont de plusieurs modèles. Pour le petit gibier, les pointes sont de bois durci au feu, le *Tomo* n'a qu'une pointe, le *Kikashi* en a quatre. Pour le gros gibier, on se sert de flèches de guerre avec des pointes de fer. L'usage du poison est inconnu. Les indigènes sont médiocres tireurs, et sont incapables de blesser à une distance de plus de 50 mètres. Les chiens sont employés à la chasse, et ils sont plus adroits que leurs maîtres, et souvent ils arrivent à attraper des perdrix. Une crécelle de bois, ayant la forme d'une cloche de faucon, et contenant une pierre libre en guise de battant, est suspendue entre les pattes de derrière du chien lorsqu'il rabat le gibier. L'homme qui a tué un oiseau cherche à s'esquiver sans être vu, et ne revient pas avant de l'avoir mangé, de crainte qu'un autre ne désire partager sa proie. On se sert de sifflets de bois à la chasse, et souvent ils sont pourvus d'un trou pour le doigt de façon que la note puisse être altérée.



FIG. 275. — Enfants Badjok.

Chez les Bayaka, la chasse a lieu dans la saison sèche, lorsque les villages se concertent, et le gibier est rabattu par l'incendie de l'herbe; le butin appartient à celui qui l'a tué, mais en fait, tous partagent. Les terrains de chasse sont propriété privée, et le propriétaire reçoit une jambe de chaque tête de gibier. Il semble qu'aucune cérémonie superstitieuse n'est observée relativement à la chasse. Pour ce qui est du gibier, les antilopes sont rares, et les rats sont « chassés » en tous temps par tout le monde. L'arme principale est l'arc; les flèches ont des pointes de bois dur, durcies au feu (à la guerre, on se sert de pointes en fer). Comme chez les Bambala, il existe un type de flèches de bois à quatre pointes. Les Bapende sont de pauvres chasseurs. Comme tireurs à la cible, ils ne peuvent être comparés aux Babunda ou aux Bambala, et ce sont de mauvais pisteurs. Etant poltrons, ils n'osent pas approcher du buffle, même pour l'indiquer aux blancs; en fait, la seule méthode par laquelle ils puissent s'emparer du gros gibier consiste à lui tendre des pièges à l'aide de solides nœuds coulants, ou à le tuer au moyen de trappes à harpons (chausses-trappes). Lorsque l'herbe est brûlée, il leur arrive de se mettre en embuscade et quelquefois de chercher à tuer quelque pièce de gibier rabattu; mais si un homme réussit à tuer quelque chose, l'histoire de ses prouesses est racontée pendant des années. Des troupes de buffles viennent parfois paître dans leurs plantations, sans que le propriétaire fasse autre chose que hurler des lamentations aiguës, à une distance où il se sent en sûreté. Dans les cas rares où un grand animal est tué, une patte de derrière va au chef, et le reste appartient au village. Les Bapindji, d'autre part, sont de courageux chasseurs, et les hommes considèrent, comme au-dessous de leur dignité, de se livrer à aucune autre occupation que la chasse ou la guerre.



Fig. 276. — Bambala du Sud

Il n'y a pas beaucoup de gibier dans le pays des Bakwese, excepté dans le sud, et seuls les Bakwamosinga et les Bakwasamba sont chasseurs. Pour la plus grande part, la chasse est pratiquée par des individus isolés, sauf lorsque l'on met le feu à l'herbe ; alors tout le monde y participe. On se sert des mêmes armes que pour la guerre. Les Badjok sont grands chasseurs et ils ont été tels depuis de longues années. Leur première apparition dans le pays fut en manière de chasseurs d'éléphants, et l'éléphant est resté pour eux le gibier par excellence.

Leur arme est actuellement le fusil à pierre, et ils chassent habituellement par groupes de quatre; deux d'entre eux, en rampant, s'approchent de l'éléphant aussi près que possible, parfois à quelques mètres seulement, et font feu ensemble, se retirant immédiatement ensuite derrière les deux autres, qui font feu à leur tour et donnent ainsi au premier couple le temps de recharger. On rencontra un jeune homme qui avait tué huit éléphants. Parmi les Bahuana, les expéditions de chasse sont organisées par le chef, mais dirigées par des hommes âgés et expérimentés. Toute la population mâle du village y participe, et il est interdit aux participants d'avoir des rapports avec leurs femmes pendant la nuit qui précède la chasse. Le gibier est rabattu en mettant le feu à l'herbe. Celui qui inflige la première blessure reçoit la tête de l'animal, et, s'il s'agit d'un éléphant, l'ivoire qui accompagne la tête, la moitié toutefois doit être donnée au chef. Le reste de la dépouille est partagée également entre la foule. Il n'est pas permis de chasser en dehors des limites locales.

Avant une expédition de chasse, le fétiche de chasse, — c'est un petit morceau de charbon de bois conservé dans un sac — est aspergé de vin de palme, et, si la chasse a réussi, une touffe de gazon trempée du sang du gibier lui est présentée. On se sert de lacets pour prendre la petite antilope, mais ces lacets sont importés de chez les Bayanzi, et c'est à eux que la coutume aussi a très probablement été empruntée.

Les arcs et les flèches sont les seules armes en usage. Ces dernières sont de modèle identique à celles dont on se sert à la guerre (voyez *GUERRE*,) ; les indigènes sont de bons tireurs, dans l'ensemble, mais ne peuvent atteindre un oiseau au vol.

Les Bayanzi de l'intérieur sont de bons chasseurs, quoiqu'ils ne sachent faire des chausses-trappes pour les éléphants et les hippopotames. Ce sont les Bambala qui en construisent pour eux. Les pièges et les lacets sont en usage; ces derniers grands et de bonne qualité, et des pièges sont tendus dans les plantations d'arachides, pour les perdrix et les pintades. Ils sont très courageux, même dans leur première jeunesse. En fait, les jeunes enfants ne semblent pas connaître la peur, et sont toujours prêts à accompagner les blancs à la chasse, lorsqu'ils vont tirer le buffle.

Pour ce qui est de la pêche, chez les Babunda, les femmes pêchent dans les petits cours d'eau avec des paniers; mais, dans les plus grandes rivières, comme l'Alela qui mesure environ trois cents mètres de large, les hommes pêchent la nuit, attirant leur proie au moyen de bottes d'herbe enflammées qu'ils tiennent à la main, et tirant dessus ensuite avec leurs arcs et leurs flèches. Parmi les Bambala, la pêche est assumée par les femmes qui se servent de pièges en vannerie (nasses), construits sur le principe du « pot-à-homards »; mais ce sont, en somme, de pauvres pêcheurs Ils ne se servent pas de poison. Les Bapende considèrent la pêche comme un exercice qui ne convient pas aux hommes, et elle est pratiquée en conséquence, uniquement par les femmes, dans les marécages et les ruisseaux. On emploie des nasses. Les Bakwese ne pêchent pas. Les femmes Bahuana se servent de nasses pour pêcher, tandis que les hommes construisent des pièges à poissons automatiques, avec une porte retombante, dans la rivière, et ils appâtent

avec de la viande ou de la *Chikwanga;* on ne se sert pas de poison. Les Bayanzi qui vivent près de la rivière sont de grands pêcheurs, mais aucun détail n'a été recueilli touchant les procédés qu'ils emploient.

ELEVAGE ET AGRICULTURE.

Il faut dire quelques mots touchant les animaux domestiques possédés par les diverses tribus en question. Dans le pays Babunda les indigènes élèvent des volailles, des cochons, des chèvres, des chiens et des chats. Parmi ces animaux, les volailles sont pourvues de petites maisons, et les porcs, pendant la nuit, sont enfermés dans des enclos faits de nervures de feuilles de palmiers; mais on laisse les autres animaux se tirer d'affaire eux-mêmes. On tue les chèvres en leur donnant un coup sur la tête avec une grande épée de bois. On pratique la castration des volailles, des porcs, des chèvres et des chiens. On trouve des chèvres, des porcs et des chiens chez les Bambala. Les chiens sont comme ceux des Babunda, petits, minces, au poil roux, et de mauvais caractère, avec une voix ressemblant au chant du coq. On les emploie à la chasse et on leur attache des crécelles lorsqu'ils sont envoyés pour rabattre le gibier, mais ils servent aussi d'égoutiers, et quelquefois ils prennent le chemin de la casserole. Si un chien vole, il est attaché au *Taka,* fourche employée pour garder les prisonniers, exactement comme un homme, et il semble qu'il sente la disgrâce d'une manière extrêmement vive. Le propriétaire de l'animal est tenu pour responsable de tous les dommages qu'il peut commettre. Les chèvres et les porcs sont tués pour être mangés; on les assomme, mais les premières sont souvent écorchées vives, procédé qui est considéré comme améliorant la viande; les volailles sont saisies par la tête, et l'on fait tournoyer le corps jusqu'à rupture. D'ailleurs, les animaux sont généralement bien traités par les indigènes, et les petits sont nourris par leur propriétaire qui mâche la nourriture et la leur introduit de bouche à bouche; mais, à cette exception près, les animaux domestiques doivent se tirer d'affaire eux-mêmes, aussi bien en ce qui concerne la nourriture qu'en ce qui concerne le logement. Les boucs et les porcs sont souvent châtrés, et l'homme qui accomplit cette opération doit s'abstenir de rapports avec sa femme la nuit précédente, faute de quoi l'on croit qu'il tombera malade et mourra. Avant de procéder à l'opération, il se peint et s'enduit d'huile largement. Lorsque l'opération est achevée, on frotte la blessure avec du sel, et, lorsqu'il s'agit d'un porc, on remplit la cavité avec du sable. Les Bambala accomplissent l'opération avec une grande habileté, et il semble rare que les animaux en meurent. La pratique en a été apprise des Bahuana. Tant chez les tribus ci-dessus mentionnées que chez les Bapende les principaux animaux domestiques sont les volailles, les chiens, les chèvres et les porcs, mais cette tribu possède aussi des chats, et aussi quelques superbes moutons qui ont été importés de chez les Badjok. Ces moutons sont considérés plutôt comme un ornement pour le village qui a la bonne fortune de les posséder, et les possesseurs auraient grande répugnance à vendre une brebis, fût-ce à un prix élevé. Les boucs sont châtrés. Les Bakwese possèdent deux espèces de chiens : la variété ordinaire, à poil roux, décrite ci-dessus,

et aussi une variété noire qui est communément connue sous le nom de « chien Badjok ». Les deux sont employées pour la chasse. Chez les Bahuana, les animaux domestiques sont les volailles, les chèvres, les chats, quelques porcs, et le chien ordinaire à poil roux, ce dernier est employé pour la chasse. Lorsque les animaux sont malades, le seul remède que connaissent les Bahuana est la saignée, et l'on l'applique communément aux chèvres; la méthode employée consiste à couper un morceau de l'oreille. Boucs et porcs sont châtrés, on se sert pour cette opération d'un couteau de modèle spécial. Habituellement, trois de ces couteaux forment un assortiement et sont conservés dans un étui spécial; ils sont du même modèle, mais de différentes grandeurs. Les lames sont de fer, en forme de cimeterre, et à un seul tranchant; le manche est de bois, de diamètre croissant vers le bout et bordé de fer, de cuivre, et de fil de laiton. L'étui est formé de deux morceaux de bois plat, recouverts de peau d'iguane, cousue d'un côté avec des fibres d'écorce. Les seuls animaux que possèdent les Bayanzi sont les volailles et les chiens.

Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte d'après la section relative aux aliments, tous les peuples décrits dans ce livre sont agriculteurs. Leurs méthodes sont très primitives et ne diffèrent que peu de tribu à tribu. Ainsi qu'on le verra, les travaux agricoles en général sont l'apanage des femmes, quoique les hommes accomplissent la tâche particulièrement dure de défricher la brousse. Les coutumes concernant la propriété de la récolte varient selon les tribus. Ainsi qu'on l'a fait remarquer dans la section relative aux habitations, les Babunda cultivent des plantations étendues, à l'intérieur du village même. Le millet constitue la principale récolte, mais de petites récoltes de maïs et de maniocet poussent également, en même temps qu'une quantité considérable de tabac et de chanvre. Le travail est fait par des femmes, qui sont considérées comme les propriétaires du produit, et chaque femme nourrit son mari en raison de l'affection qu'elle éprouve pour lui. La récolte moissonnée est engrangée dans des greniers cylindriques que l'on trouve dans tous les villages. La récolte du vin de palme incombe aux hommes. Les Babunda de Dumba sur le Lubue affirment que la culture du manioc leur est venue des Bapende. Chez les Bambala, la terre destinée à la culture est d'abord défrichée par les hommes, après quoi, tout le reste du travail est laissé aux femmes. Pour ce faire, elles se servent d'une houe à lame de fer appelée *Dembo*, ou mieux *Témo*, comme seul outil. La lame de cet ustensile est triangulaire et assujettie au manche au moyen d'une hampe; sa valeur courante est de trois volailles, ou 300 *Djimbu*. Le manioc (appelé *Soko*), les bananes (*Tichipi*), le plantain (*Mipindi*), les patates douces (*Kata N'dunge*), les petits pois (*Makundu*) et les arachides (*N'zuku*) sont tous cultivés et le tabac se trouve dans chaque village. Une terre nouvelle est défrichée chaque année pour la récolte, et l'irrigation n'est jamais pratiquée. Des charmes magiques de caractère simple, tel qu'une coquille d'œuf vide, un os, ou un pot cassé, sont placés dans les champs comme protection contre les voleurs. La récolte est la propriété du chef de la famille. Les coutumes des Bayaka, touchant l'agriculture, sont à peu près identiques; la culture du sol est accomplie par les femmes, dont le seul outil est la houe. Le manioc, les ara-

chides et le tabac sont les récoltes qui poussent ; l'ensemencement a lieu dans la saison des pluies, et la même terre sert plusieurs années de suite. Le produit appartient au chef de la famille ; des fétiches sont placés sur les plantations pour les préserver des déprédations des voleurs.

Les Bapende sont un peuple essentiellement agricole, et leurs plantations sont très bien tenues ; mais leurs méthodes ne diffèrent en rien d'essentiel de celles des tribus déjà décrites. La principale culture est constituée par le manioc, dans l'est, et le millet, dans l'ouest ; le maïs et l'arachide sont plantés partout en grandes quantités. Le tabac et le chanvre poussent dans les villages, aussi bien que les palmiers *raphia* spécialement plantés, qu'ils estiment beaucoup. Le défrichement de la terre est fait par les hommes, et la plantation de la récolte ainsi que le reste du travail est fait par les femmes. Une terre nouvelle est défrichée chaque année.



Fig. 277. — Homme Bambala (Sud)

Dans le pays des Bakwese, la situation est différente. Là, la nourriture est rare, et, étant donné le fait que les Bakwese ne sont que des occupants récents, et qu'ils ont été continuellement en état de guerre pendant de nombreuses années, leurs plantations ne sont pas plus étendues qu'il n'est nécessaire pour leurs besoins propres. Ils cultivent le manioc, le maïs et le millet, mais ils disent que le manioc n'a poussé que depuis très peu de temps. Leurs plantations, en partie à cause des évènements de leur histoire, sont exceptionnellement pauvres, et sont faites par les femmes autour des maisons, excepté dans le nord, où l'on trouve des champs plus étendus. Tout le travail agricole est accompli par les femmes mais la récolte appartient au mari. Chez les Bahuana, le travail de défrichement est accompli par les hommes ; le reste est abandonné aux femmes. Les plantes cultivées sont le manioc, les arachides, une espèce particulière de pois ressemblant aux arachides, de petits pois bruns, des courges, des bananiers, du maïs, des patates douces en petite quantité, des choux et des épinards. La terre est défrichée pendant la saison sèche, et aussitôt que tombent les premières pluies, les semailles commencent. Deux récoltes successives de manioc ne sont jamais plantées dans le même champ, mais une récolte de manioc est souvent suivie d'une récolte de pois ou d'arachides. Les premiers sont plantés en enfonçant de petits brins dans le sol, les deux derniers sont écossés avant d'être semés.

La récolte est propriété de la communauté. Des fétiches sont placés uniquement sur les champs où sont semées les arachides, et consistent en baguettes, calebasses et autres petits objets, enduits d'un peu d'argile. Toutefois, les indi-

gènes ne paraissent pas leur accorder grande confiance. Avant les semailles, l'herbe qui couvre les champs est brûlée et les cendres sont mélangées avec la terre; l'irrigation n'est pas pratiquée. Les principaux ennemis de l'agriculture sont les éléphants qui visitent les plantations pendant la nuit. Nous n'avons pas recueilli de superstition concernant l'agriculture.

Les Bayanzi sont également bons agriculteurs, et leurs plantations sont aisément reconnaissables car ils ne défrichent pas l'herbe. Les arachides, les pois (*Voandzeia*) toutes les espèces de bananes et de plantains, et beaucoup de tabac, sont cultivés.

HABITATIONS.

En ce qui concerne les matériaux et le plan, les habitations de toutes les tribus dont il est question dans ce livre sont semblables. Les matériaux de construction, invariablement consistent en pieux, nervures de feuilles de palmier, feuilles de palmier et herbes, et le plan est invariablement rectangulaire, carré dans nombre de cas. Mais il existe, dans les détails, des différences considérables : l'une des plus importantes est celle qui a rapport à la position relative de la porte. L'arrangement des maisons aussi diffère de tribu à tribu, et, par suite, l'apparence générale du village. La hutte Babunda est à peu près carrée; les murs sont fait d'herbe et de feuilles de palmier, supportées par une charpente de pieux, et mesurent environ trois mètres de long sur un mètre cinquante de haut. Le toit est fait d'herbe, et est de forme pyramidale, le faîte se trouvant à environ trois mètres du sol. La porte est particulière; c'est une ouverture carrée dont le seuil se trouve situé à environ un mètre du sol, et devant elle est une plate-forme en nervures de feuilles de palmier, haute d'environ soixante centimètres, et par le moyen de laquelle on y a accès. Au dessus de la porte, le chaume du toit forme un pignon en forme d'arc, ainsi que l'on en voit souvent au dessus des fenêtres des chaumières en Angleterre, et de chaque côté se trouve une colonne de bois. L'effet général est très élégant et séduisant, et en vérité, les huttes des Babunda sont parmi les plus pittoresques de l'Afrique. La porte consiste en une natte, et certaines maisons sont pourvues, au faîte du toit, d'ornements en vannerie. Certaines maisons portent des marques distinctives, par exemple, la hutte d'une Mombanda est ornée d'un dessin de triangles rouges et blancs peints sur les murs, tandis que celle d'un chef est entourée d'une palissade d'herbe. Il faut ajouter au type ordinaire qui vient d'être décrit, un certain nombre de huttes rectangulaires qui ont été observées et dont la porte était de plain-pied avec le sol. Elles étaient, de façon générale, en mauvais état, et quoiqu'une information précise n'ait pu être obtenue sur ce sujet, il est probable que c'étaient les huttes des esclaves. La construction des maisons est accomplie par les hommes et chaque homme non marié a une hutte à lui; lorsqu'un homme se marie, il bâtit une hutte dans le village de sa femme et demeure là; ainsi, si un

homme possède des femmes dans plusieurs villages, il bâtit une hutte dans chaque et les visite à tour de rôle. Les enfants de chaque femme partagent la hutte de leur mère. Chez les Bambala, on procède à la construction des maisons de la façon suivante : des pieux d'environ deux mètres de long sont plantés en terre, à la distance d'environ quinze centimètres les uns des autres; à ces pieux est fixée de l'herbe, et le tout reçoit une couverture de nervures de feuilles de palmier, fortement liées ensemble. Le toit est couvert de paille. Le plan n'est pas à peu près carré, comme chez les Babunda, mais rectangulaire, mesurant environ 4 m. 70 de long sur 2 mètres de large. La porte est située sur un des petits côtés, près d'un angle, et elle ressemble à celle des maisons des Babunda, en ce que le seuil est à une certaine distance du sol. On atteint la porte, non par une plate-forme, comme chez les Babunda, mais au moyen de deux marches, composées chacune de deux pieux fourchus supportant une traverse. Ces marches mesurent respectivement de 25 centimètres à 1 mètre de haut. La porte même est rectangulaire, faite de nervures de feuilles de palmier liées ensemble, et on la ferme en la faisant glisser entre le mur et deux pieux fixés pour la supporter. Des fétiches sont fixés au pignon au dessus de la porte. Il n'y a ni véranda ni fenêtre, la porte constituant l'ouverture unique. Les dispositions intérieures sont simples; il n'y a pas de place spéciale pour le feu, et la fumée s'échappe par la porte. Une division sépare la maison en deux compartiments : une grande chambre sur le devant pour les adultes, et une petite, par derrière, pour les enfants. Un arrangement de pieux et de nattes sert de lit, et le long d'un des murs les plus longs court une tablette en feuilles de palmier dont un bord est fixé à la muraille, et l'autre supporté par deux cordes attachées au toit. Cette tablette sert à l'emmagasinement général, les armes sont pendues aux murs. Chaque village possède une maison à l'usage des voyageurs, et les hommes non mariés s'en accommodent. Il n'y a pas de différence entre les maisons des hommes et celles des esclaves. Les femmes mariées ont chacune leur maison qu'elles partagent avec leurs enfants, le mari les visitant chacune à tour de rôle. Il n'y a pratiquement pas de différence entre les huttes des sections du nord et celles du sud, du peuple Bambala, à cette exception près que, dans le sud, les habitations des chefs sont considérablement plus grandes que celles des gens ordinaires. S'il s'agit d'un chef important, sa résidence atteindra souvent une longueur de dix ou quinze mètres.

Chez les Bayaka, les huttes sont rectangulaires, faites de paille et elles sont divisées en deux compartiments; la porte qui mesure environ 1 m. 75 de haut, se trouve au niveau du sol (et par là, diffère beaucoup de la porte particulière des huttes des Bambala), mais il y a un « seuil » permanent formé de blocs de bois de cinquante centimètres de haut, fixés en travers de l'entrée. La porte est formée de nervures de feuilles de palmier liées ensemble au moyen de chevilles de bois, et elle glisse entre deux poteaux de bois fixés pour la supporter. Dans chaque hutte il y a un coin où est placé le fétiche de la maison, et là sont serrés les armes et les vêtements, de façon à ce qu'ils soient protégés contre les voleurs. Toute femme mariée possède une hutte séparée où elle vit avec ses enfants, et le mari va de l'une à l'autre; les hommes non mariés vivent ensemble, à

plusieurs dans une hutte. Quelquefois on voit devant une hutte un demi-cercle de baguettes plantées dans le sol, reliées par des cordes auxquelles pendent d'autres cordes. Cela indique qu'un fils du propriétaire a été récemment circoncis et vit dans la brousse jusqu'à la guérison de sa blessure. La construction des huttes n'est pas accompagnée de cérémonie.

Chez les Bapende nous voyons dans le style de la construction des maisons, des traces nettes de l'influence Babunda ; en fait, nombre de huttes Bapende présentent une étroite ressemblance avec celles des Babunda, notamment en ce qui concerne le seuil surélevé. Beaucoup de portes, toutefois, sont de plain-pied avec le sol ; dans tous les cas, les toits sont coniques, ou en forme de dôme, plutôt que pyramidaux, et la couverture de chaume est moins élégante. Le faîte du toit se termine souvent par une proéminence qui est quelquefois décorée de vannerie. Une des particularités principales de la hutte Bapende est constituée par les bords du toit qui deviennent graduellement de plus en plus longs lorsque l'on se dirige vers l'est du pays, jusqu'à ce que, sur le Loango, ils atteignent le sol. Plusieurs hommes non mariés s'associent pour bâtir une maison, mais toutes les femmes mariées ont une maison personnelle dans laquelle elles entretiennent leur mari.



Fig. 278. — Femme Bambala

Les huttes Bakwese sont très analogues ; elles sont faites principalement d'herbe, sur plan carré, et avec un toit en dôme ; elles sont petites et mal tenues. Les murs ont environ 1 m. 50 de haut, la porte est au niveau du sol, et il n'y a pas de véranda. Un homme important a plusieurs maisons : il en habite une et les autres lui servent de magasins. En outre, chacune de ses femmes a sa hutte propre dans laquelle elle vit avec ses enfants.

Les huttes Badjok sont carrées ou rectangulaires, bâties sur le modèle européen, faites principalement en herbe. Elle n'ont pas de fenêtres, et l'ouverture de la porte va de la surface du sol jusqu'au haut du mur, — elle est d'une hauteur inusitée en Afrique. Les portes glissent le long du mur comme celles des Bambala.

On trouve chez les Bayanzi trois types de maisons. Celles du premier type ressemblent assez à celles des Bambala ; elles sont construites surtout en herbe, sur un plan rectangulaire ; le toit est rigide et le seuil de la porte se trouve à environ 30 centimètres du sol. La construction est divisée en deux compartiments, et ses dimensions totales sont d'environ 4 mètres de long sur 1m.50 de haut. A Ganga,

village du chef Chitutu, les huttes étaient de ce modèle, excepté celle du chef qui était du type qui va être décrit. Les huttes du second type ressemblent à un demi-cylindre reposant sur le sol. Elles ont environ deux mètres de haut et sont munies de vérandahs supportées par des colonnes. Chacune est divisée en deux chambres. On trouva un troisième type dans le village de Kibwata, à l'est du Kwilu ; là les huttes étaient du même modèle que celles qui viennent d'être décrites, à cela près qu'elles n'avaient pas de vérandah, et qu'elles atteignaient une hauteur de 4m.50.

Chez les Bahuana, on trouve le type de maison Bambala, mais beaucoup des huttes ressemblent plutôt à celles des Bayanzi. Cet autre type est bâti surtout avec de l'herbe et des feuilles de palmier, sur un plan rectangulaire, et la section transversale forme un arc pointu. Il y a une vérandah sur le devant, et l'intérieur est divisé en deux compartiments. En travers des toits sont placées de grosses branches d'arbres, par le moyen desquelles les toits sont protégés contre le vent ; cette disposition se rencontre également chez les Batetela du nord. Sur le mur antérieur de la maison, sous la vérandah, sont attachés divers objets, tels que des squelettes d'animaux tués à la chasse, de petits paquets contenant des « fétiches », des coquilles d'œuf vides, des flèches, etc. Les hommes non mariés et les femmes mariées ont chacun leur propre hutte.



Fig. 279. — Femme Bambala (Sud)

En ce qui concerne l'arrangement des huttes dans les villages, les faits qui suivent peuvent présenter quelque intérêt. Les maisons des villages Babunda sont très éparpillées, par suite du fait que chaque hutte individuelle est entourée d'une portion de sa terre cultivée. En conséquence de cela, chaque village ressemble à une immense plantation avec des huttes parsemées çà et là. Les huttes des Bambala sont généralemennt tournées plus ou moins vers le nord ou vers le sud. Chez les Bayaka, comme chez les Babunda, les maisons sont plus ou moins dispersées; elles sont disposées sans aucun ordre, quoiqu'elles soient généralement (mais non toujours) bâties avec le grand axe dirigé du nord au sud. Les villages eux-mêmes sont petits, souvent ne comprenant que deux ou trois huttes, et ils sont généralement bâtis si près les uns des autres, qu'il est difficile au voyageur de dire où l'un finit et où l'autre commence. Le village est balayé chaque matin par le chef, mais le travail général de voirie est abandonné aux cochons et aux chiens.

Chez les Bakwese, comme chez les Babunda, les huttes sont entourées par les plantations du propriétaire, et, par suite, les villages s'étendent sur un espace considérable. Les Badjoks n'observent aucun arrangement en ce qui concerne la disposition

de leurs villages, mais chaque individu semble avoir bâti sa maison à l'endroit qu'il a jugé convenable ; aucun système d'orientation n'est observé. Les villages Bahuana sont bâtis à quelque distance du bord de la rivière et sont plutôt dispersés ; chez les Bayanzi, aucun système de groupement n'était observé, sauf au village de Kibwata, mentionné plus haut, où les habitations étaient disposées en cercle, chacune étant séparée de la voisine par un espace d'un mètre environ.

VÊTEMENTS

La question de l'ornement et du vêtement est nécessairement longue, étant donnée la variété qui existe parmi les tribus de cette région. Les longues descriptions sont fastidieuses, et le grand nombre de photographies rapportées par l'expédition en rendent certaines non nécessaires ; mais, en même temps, ces photographies demandent quelque commentaire. D'une façon générale, les différences présentées par les différents peuples recouvrent une grande ressemblance, c'est-à-dire que les matériaux qui composent l'habillement sont presque exclusivement végétaux ; dans les ornements, il y a plus de variété.

La plupart des tribus emploient la peinture dans le but de rehausser leur beauté, et la couleur ainsi employée est souvent préparée avec un bois rouge connu sous le nom de *Tukula,* le bois de Campêche de la côte ouest ; mais des argiles de diverses couleurs sont également employées. Ainsi, chez les Babunda, la couleur avec laquelle ils décorent leur corps est obtenue à l'aide d'argile rouge et mauve, et les femmes en usent librement. Certaines personnes de ce sexe se peignent, en outre, sur la face, des barbes et des moustaches avec de la suie. Mais la tribu qui s'adonne le plus à ce genre d'ornementation est celle des Bambala méridionaux ; les deux sexes se peignent tout le corps ainsi que tout ce qu'ils portent, avec de la couleur rouge: le nom indigène de cette couleur est *babala,* et comme le nom de la tribu se prononce avec l'accent sur la première syllabe, il semble très vraisemblable que le Bambala est une contraction de Ba-Babala, « gens rouges ». Tout don qui est présenté au voyageur, que ce soit un œuf, une volaille ou une chèvre, est coloré en rouge, et si on leur donne des vêtements blancs, la première chose qu'ils font est de les teindre de leur couleur favorite.

L'ornementation de la personne est la principale occupation des Bambala méridionaux lorsqu'ils sont chez eux ; la peinture est renouvelée deux ou trois fois par jour, et la figure est ornée de bandes rouges, oranges, violettes ; le dessin est généralement comme il suit : Une bande horizontale sur le front, de chaque côté, une bande allant de l'oreille à la pointe du nez, et en outre, de l'oreille, à la pointe du menton. La beauté personnelle est un attribut hautement estimé ; on considère comme un compliment de parler d'un hôte comme jeune et beau, et l'on a même vu des guerres résulter de ce qu'un chef s'était vanté de ce que son apparence était supérieure à celle d'un autre. Le voyageur est souvent prié de servir d'arbitre entre les réclamations de deux compétiteurs prétendant chacun être le plus beau. De telles démarches nécessitent beaucoup de tact de la part du juge.

Chez les Bambala du Nord également, la couleur favorite est le rouge; les vêtements et le corps sont enduits d'argile rouge, au lieu du bois de *Tukula* bien connu qui est ici trop coûteux pour l'usage courant, car il est importé du Kasaï. On admet que le but de la peinture est d'augmenter la beauté, mais cette pratique est suivie aussi par les personnes en deuil, les hommes se servant de suie, les femmes d'argile brune Les Bayaka limitent leur ornementation picturale à la poitrine et emploient pour cela le bois de tukula en poudre; les morts sont peints de même avant l'enterrement. Là aussi, le but avoué est d'augmenter les charmes personnels. Chez les Bapende, la peinture pour le corps est préparée tant avec le bois de tukula pilé qu'avec l'argile rouge, mais on ne s'en sert qu'en petites quantités. Les Bakwese emploient l'argile rouge pour le corps, et le bois de tukula pour la face seule, mais les chefs ne s'adonnent pas à cette forme d'ornementation personnelle. Les membres de cette tribu sont loin de prendre autant de soin de leur peinture que les Bambala méridionaux. Chez les Bahuana, l'usage de se peindre est commun, et le but admis est d'augmenter la beauté; la couleur usitée est l'argile rouge, ou la suie mélangée d'huile de palme. Chez les Bayanzi, la coutume varie avec les localités. Sur la rivière on ne se sert pas du tout de peinture, mais dans l'intérieur des terres, on emploie une matière colorante rouge extraite de la capsule de la graine du *Bixa orellana*; on s'orne avec cela à l'occasion des fêtes. Dans le deuil, la face est enduite de suie.

Si nous passons maintenant à la question des mutilations et déformations intentionnelles, nous voyons que la pratique de la circoncision se présente d'une façon variée. Chez les Babunda, elle est générale chez les mâles, et l'opération est pratiquée sur les enfants par un vieillard. Chez les Bambala méridionaux et les Bayaka, la coutume est également universelle, et tous les enfants mâles âgés de moins d'un an subissent cette épreuve. Les Bambala septentrionaux, cependant, ne pratiquent pas la circoncision. Chez les Bapende, la pratique est plus compliquée; l'opération est pratiquée sur les garçons d'environ dix ans, et les patients sont relégués dans des camps d'initiation réguliers. L'opérateur est un vieillard, et sa tâche doit être exécutée dans la brousse, au delà des limites du village. Après l'opération, les garçons sont considérés comme impurs, et ils doivent porter le masque de bois ainsi que le vêtement en fibres de palmier connus sous les noms de *Minyangi* ou *Mikanda* (ce dernier nom rappelle le *Mokanda*, code de loi coutumière enseigné aux enfants lors de leur circoncision chez les Bushongo). Tant que leurs blessures ne sont pas cicatrisées, ils doivent rester dans la brousse, et le vieillard les initie à l'histoire et au code moral de leur nation. Malheureusement, le séjour de l'expédition parmi les Bapende fut trop court pour permettre de recueillir les renseignements touchant ce sujet intéressant et extrêmement important. Tant que les garçons portent le masque Minyanga, aucune femme n'est autorisée à les voir.

Les coutumes relatives au tatouage proprement dit, et à la cicatrisation, sont les suivantes : Les hommes Babunda ne se font pas de cicatrices sur le corps, mais les femmes se font des scarifications ornementales sur la poitrine, l'abdomen, et autour de la taille. Le dessin consiste presque toujours en une manière de damassage losangique, ainsi qu'on peut le voir sur les illustrations, et il correspond exactement

aux dessins de vêtements brodés et aux dessins gravés sur les coupes de bois de cette tribu. Ce dessin est imité du lézard, et les cicatrices de la taille sont disposées de façon à représenter une ceinture. Chez les Bambala méridionaux, on ne rencontre ni tatouages ni cicatrices, mais l'une et l'autre pratique se rencontrent chez les Bambala du nord. Chez cette tribu, le tatouage proprement dit est rare, mais on le trouve parfois ; le dessin en usage est simple, consistant en une figure quadrilatère sur le bras, mesurant de sept à treize centimètres carrés. L'instrument employé est composé de trois ou quatre aiguilles, et la matière colorante introduite est du caoutchouc gâté. La cicatrisation est de pratique beaucoup plus commune ; les scarifications sont faites sur le corps à la puberté, et saillent considérablement à la surface de la peau. Les indigènes nient qu'aucune matière étrangère soit introduite dans les blessures, mais disent que le processus de guérison est artificiellement retardé. Les dessins les plus communs sont, chez les hommes, les suivants : Une ligne courant sur le front, de l'angle externe d'un œil, à celui de l'autre ; une ligne plus droite, en travers de la poitrine, large d'environ un pouce. et souvent présentant un relief de plus d'un pouce et un losange autour du nombril. Les femmes ornent rarement leur figure de cette façon, mais elles se décorent les bras et l'estomac avec une série de losanges. Les Bayaka, en règle générale, ne pratiquent ni tatouages, ni cicatrisations, quoiqu'on en trouve exceptionnellement des cas. Parmi les Bapende, la cicatrisation n'est pas fréquente chez les hommes, en dehors de la marque de la tribu ; cette dernière consiste en un petit cercle en relief d'environ 5 à 10 centimètres de diamètre. Mais on peut voir occasionnellement des individus qui se sont orné l'abdomen avec des cicatrisations, l'imitation de quelque tribu voisine. A cette exception près, la cicatrisation est limitée aux femmes et les dessins sont composés d'un certain nombre d'incisions parallèles sur l'abdomen, s'étendant en bas jusqu'au pubis. La nature de cette ornementation se voit mieux sur les illustrations.

Chez les Badjok, le tatouage se rencontre, mais n'a qu'une faible extension. L'instrument employé est une aiguille, et la matière colorante introduite sous la peau, est la suie. Les hommes ne se font pas de cicatrices, mais les femmes ornent leur ventre et, dans certains cas, leurs bras, avec des séries de doubles croissants, chaque croissant mesurant environ quatre centimètres d'une extrémité à l'autre. Les Bahuana ne se tatouent pas, mais pratiquent parfois la cicatrisation, quoiqu'elle soit rare chez eux parmi les hommes et, lorsqu'elle se rencontre, elle se limite à quelques incisions autour de l'ombilic. Les femmes, communément, s'ornent les bras, les épaules et l'abdomen de cicatrices qui sont obtenues en faisant de simples incisions dans la peau. L'opération est accomplie par la mère, ou par quelqu'autre femme connue pour son habileté, lorsque la patiente est âgée de quatre ou cinq ans. Chez les Bayanzi, les hommes ne s'ornent pas de cicatrices, mais les femmes se décorent l'abdomen de cette façon.

Quelques autres formes de mutilation sont pratiquées, touchant lesquelles les notes ci-après peuvent présenter quelque intérêt.

Chez les Bahuana, les deux sexes se liment les dents d'en bas, et les oreilles sont percées dans l'enfance. De petites baguettes de bois sont portées comme ornements dans les lobes de l'oreille, par les plus jeunes membres de la commu-

nauté, mais les adultes les laissent de côté. Il semblerait que, après la puberté, on cesse de porter les ornements d'oreilles, quoique, évidemment, les trous des oreilles persistent. Pour ce qui est des femmes, après la première jeunesse, les seins sont tirés en bas par une cordelette faisant le tour du thorax. Les Bambala aussi, dans certains cas, se perforent les oreilles, mais on n'a jamais observé qu'ils portassent des ornements dans les perforations. Les Bayaka parfois se font sauter les incisives, ou les liment en forme de V. Cette opération est censée donner meilleure apparence, et, pour des raisons qui n'ont pu être connues, ne doit pas être accomplie dans le village. Le patient doit se retirer dans la brousse, et se soumettre à l'épreuve là. Il survient habituellement du mal de tête et de l'enflure de la bouche, et il se passe souvent des semaines avant que le patient soit revenu à l'état normal. Les femmes s'abaissent les seins en les attachant avec une cordelette, de façon à les allonger. Les Bapende aussi se liment les incisives en pointe, mais ils ne se percent pas les oreilles. Chez les Bakwese, toutefois, on rencontre cette dernière forme de mutilation ; les hommes et les femmes se percent une oreille, soit la droite, soit la gauche, et portent dans le lobule une longue tabatière en roseau, semblable à celle qui se voit dans la gravure représentant un habitant de Luimbe, publiée dans l'édition anglaise du livre de Capello et Ivens, vol. I p. 145. A la différence des tribus mentionnées plus haut, elles se percent également le septum nasal, mais ne portent aucun ornement dans cette ouverture. Les Badjok se percent les oreilles et portent de petites baguettes dans les lobules, les élargissant ainsi jusqu'à un certain point, non toutefois d'une façon excessive. Ce peuple pratique également le limage des dents, mais limite cette opération aux incisives supérieures auxquelles il donne une forme pointue. Les Bahuana ne portent aucun ornement aux oreilles.



Fig. 280. — Filles Bambala (Sud)

La coiffure constitue une partie importante de la toilette chez la plupart des tribus de cette région. Chez les Babunda, la méthode varie beaucoup selon les goûts personnels, mais la caractéristique est la longueur à laquelle les hommes laissent croître les cheveux. Certains individus disposent leurs cheveux en tresse unique pendant dans le dos; d'autres les disposent en une sorte de casque ou de grande crête de coq avec un certain nombre de protubérances le long de la ligne médiane. Le genre des modes les plus fréquents apparaîtra mieux dans les illustrations. La moustache et la

barbe se portent rarement, excepté chez les chefs qui portent la barbe roulée en nœud sous le menton. La manière Bambala de disposer les cheveux varie dans les deux sections, septentrionale et méridionale, de la tribu. La manière méridionale est probablement la manière Bambala originale, et c'est la plus caractéristique de toutes les méthodes employées par les tribus en question ici. Les cheveux sont portés en cinq crêtes longitudinales, entre lesquelles les espaces sont rasés. Jamais on ne coupe ces crêtes, et elles sont habituellement tressées, se réunissant en une « queue de cochon » par derrière. En travers du front et sur les oreilles court une bande de faux cheveux. La queue de cochon est habituellement maintenue horizontalement dressée, au moyen d'une longue épingle à cheveux qui y est insérée. Les poils de la poitrine sont supprimés, sauf chez les vieillards et les chefs. Parmi les Bambala du nord, en revanche, on laisse les cheveux croître sur le sommet de la tête en forme de bonnet, le reste est rasé et peint en noir avec de la suie et de l'huile de palme. Certains individus ne portent de cheveux que derrière la tête, et les tressent avec de la suie et de l'huile de palme. La moustache est habituellement rasée; la barbe, qui ne pousse qu'à la pointe du menton, atteint souvent une longueur considérable, mais elle est ramassée sous le menton de la même façon que chez les Babunda. Souvent on dissimule dans la natte des morceaux d'argile, afin d'en augmenter la grosseur et de lui donner plus d'importance apparente. Les sourcils sont rasés, et les poils des aisselles sont arrachés; les femmes se rasent les poils du pubis, mais non les hommes. Nous avons dit que la forme de coiffure usitée par les Bambala du sud était probablement la manière originale de tout le peuple, et, cette manière de voir est appuyée par le fait que de vieux fétiches ont été trouvés dans la section septentrionale, avec leurs cheveux représentés conformément à la manière méridionale, Sauf pour ce qui est indiqué d'autre part, les coutumes relatives à la chevelure sont les mêmes dans les deux sections de la tribu. Les Bayaka généralement se rasent la tête en laissant trois bourrelets de cheveux courant longitudinalement du front à l'occiput; ces cheveux sont nattés et largement oints d'huile de palme et de suie. Partant du milieu du front, longeant le front et descendant derrière les oreilles, court une tresse de cheveux tressés avec de l'herbe. Cette façon de faire ressemble donc dans une certaine mesure à celle des Bambala du sud. On laisse croître la barbe, mais la moustache est rasée.

Chez les Bapende, hommes libres et esclaves adoptent la même forme de coiffure. Les hommes disposent leurs cheveux en un certain nombre de petites tresses, abondamment ointes d'huile de palme et de suie, ou, dans certains cas, teintes en rouge avec de l'argile. Dans nombre de cas, les cheveux sur le devant du front sont coupés courts selon une ligne droite, et forment une frange, mais, derrière, on les laisse pendre de toute leur longueur, ressemblant au toit de chaume des huttes du pays. La ressemblance est augmentée encore par l'habitude qui n'est pas rare de disposer les cheveux en petit bourrelet au sommet de la tête.

Les femmes mariées arrangent leurs cheveux de la même façon que les hommes, à cette exception près qu'un certain nombre de petites tresses du sommet de la tête sont liées ensemble et forment une masse compacte de laquelle pend

une natte dans le dos. La natte est quelquefois ornée de verroteries. Les jeunes filles ont la latitude d'adopter pour leur coiffure, soit la manière des hommes, soit celle des femmes mariées. Les chefs arrangent leurs cheveux d'une façon quelque peu différente ; ils les laissent pousser très longs et les peignent de haut en bas à partir du sommet de la tête, tout autour ; l'effet d'ensemble est exactement celui d'un béret de chasseur alpin. Ces façons de se coiffer sont très favorables à la propagation de la vermine, et il est nécessaire de raser la tête de temps en temps pour venir à bout des parasites. Lorsque la tête a été rasée, le sujet porte une perruque présentant la même disposition de coiffure qu'il porterait normalement. Les personnes qui ont les cheveux clairsemés portent également des perruques, couvrant plus ou moins complètement la tête. On porte aussi, fréquemment, une bande de fibres de palmier sur le front, sous la frange de cheveux, afin de la faire proéminer. Cette habitude fait ressembler davantage encore la coiffure à un toit de maison. Les moustaches sont rasées et on ne laisse pousser la barbe que le long de la ligne de la joue, le reste étant rasé. Les sourcils et les cils sont arrachés. Les Bapindji, pour la plupart, ont adopté la coiffure des Bambala du sud, à l'exception des chefs qui conservent à cet égard l'ancienne coutume. Il en est de même des Bakwese quoique cette tribu n'accorde pas à beaucoup près autant de soin à sa coiffure que les Bambala du sud. Les chefs Bakwese portent les cheveux disposés en cinq tresses. Chez les Badjok, on peut observer parmi les hommes de nombreuses formes de coiffure; les cheveux peuvent être rasés juste sur le front, tandis qu'on laisse pousser longs ceux du dessus de la tête, des bandes de verroterie étant portées sur la tête, d'une oreille à l'autre. D'autre part, sur le front, la chevelure est attachée à une corde et tirée en bas, formant une crête le long du front. Pour les femmes, la coiffure est la même, à cela près que les cheveux derrière la tête sont coupés court, et que les cheveux du sommet de la tête pendent par dessus la portion tondue. Les hommes portent la barbe au menton.

Les femmes Bahuana se coiffent de façon à former à la partie postérieure de la tête une sorte de chignon ou de bourrelet de petites boucles. Ces dernières, appelées *Winzeke*, sont teintes avec de l'argile rouge. La partie antérieure de la tête est rasée et peinte en noir avec de la suie. Barbe et moustaches sont supprimées par les jeunes gens, et quoique les hommes d'âge avancé portent souvent une barbe clairsemée, la majorité se rase la moustache. On porte souvent un peigne dans les cheveux, mais pas d'autre genre d'ornement. Chez les Bayanzi, les cheveux, pour ce qui est des hommes, sont relevés en buisson à la partie postérieure de la tête; ceux des femmes sont généralement divisés au milieu et arrangés en deux nattes qui pendent derrière les oreilles. Moins fréquemment, les femmes se rasent la tête, à l'exception de trois bourrelets longitudinaux de cheveux, ou les disposent de la même façon que les Bahuana. Ce dernier fait est vrai chez les Bayanzi qui habitent les rives du Kwilu.

En ce qui concerne le costume, tous les Babunda, sauf les enfants, portent des vêtements faits, à quelques exceptions près, de tissu indigène, tissé avec des morceaux de fibres de feuille de *raphia*. On se sert de trois espèces de tissus :

tissu uni, appelé *Bunubum*, tissu tissé avec des dessins damassés, appelé *Lubawa*, et tissu brodé de dessins en fibre noire de raphia, appelé *Lobubasa*. En règle générale, l'habillement des hommes se compose de deux pièces de *Bunubun* et de *Lubawa*, l'une, la plus petite, devant, et l'autre, derrière. La partie supérieure du derrière et des cuisses est laissée nue, et les vêtements sont maintenus en place par une ceinture de fibres tressées, ou, quelquefois, de peau. Quelques hommes portent la pièce postérieure très basse, et couvrent l'espace qui se trouve entre la ceinture et le bord supérieur du tissu, avec une « queue » d'étoffe, large d'environ quinze centimètres. Les garçons portent l'étoffe si bas que les fesses sont complètement exposées. Le vêtement porté par les hommes est parfois orné de glands et de franges en fibre de raphia. Le vêtement des femmes consiste en deux pièces de *Lubawa*, bordées de bandes de *Lobubasa*; les pièces de *Lubawa* sont unies par une couture ornementale qui est portée verticalement par derrière. Les jeunes filles laissent les fesses à découvert, mais les femmes mariées les couvrent entièrement. On ne laisse jamais voir le nombril. L'étoffe est assujettie par une grande épingle de fer d'environ trente-deux centimètres de long. Les chefs portent le vêtement jusqu'aux genoux ou même plus bas. Les Babanda ou prostituées portent une très courte jupe, ne mesurant pas plus de trente centimètres de long. Les couvre-chefs sont portés comme ornements et non comme moyens de protection. Les chefs portent des couvre-chefs en tissu et les gens du commun un bandeau de fibre de raphia. Chez les Bambala, le vêtement pour les deux sexes consiste en tissu de raphia indigène *Kipussu*; un morceau d'environ un mètre de long et d'un demi-mètre de large (pour les femmes, c'est un peu moins), se porte autour de la taille, laissant, par derrière, la partie supérieure des fesses à nu (c'est une mode que l'on rencontre aussi chez les Baluba). L'étoffe est souvent retenue par une ceinture de tissu semblable, ou d'herbe, colorée d'argile rouge. On voit aussi des tissus et des verroteries d'Europe, mais en petite quantité. Les peaux de chèvre et (rarement) d'antilope sont coupées en tabliers et portées par devant par les hommes; elles sont simplement séchées au soleil et huilées; le poil n'est pas enlevé. On ne porte pas de vêtements ou d'ornements spéciaux pour les organes génitaux, mais les femmes portent un cordon de verroterie ou un collier de perles de verre sous leur ceinture, conformément à la coutume normale des Bantu. Les vêtements sont cousus avec des aiguilles de fer à chas, indigènes, et du fil de fibre de raphia. La tête est parfois couverte d'une pièce de *Kipussu* rouge, pour dissimuler la calvitie ou les cheveux blancs, et ce couvre-chef est également en usage dans la secte spéciale des *Muri*, décrite plus tard. Un homme qui a tué un grand ennemi, en porte les phalanges et le pénis enveloppés dans un morceau de tissu, sur sa tête; cela est considéré comme un grand fétiche et est appelé *Pungu*. La ceinture des Bambala méridionaux est semblable à celle des tribus du nord, et est frangée par devant. Les chapeaux sont rares, mais on les porte à la guerre; ils sont faits en filet, avec un bord, et sont ornés de plumes rouges de perroquet. Chez les Bayaka, le principal vêtement est une étoffe pour les reins en fibres de palme (*Pussu*) et soutenu par une ceinture en paille, et fait d'une seule pièce; il est souvent teint avec du bois de *Tukula*, et le bord

est ourlé et cousu avec des aiguilles indigènes en fer, et au fil de fibre de palme. Comme chez les Bambala et aussi les Baluba, le vêtement passe au-dessous des fesses, par derrière, les laissant nues. Un couvre-chef consistant en une pièce d'étoffe est souvent porté par les vieillards. Pour se protéger de la pluie, on porte une peau de chèvre, couvrant la tête et tombant derrière le dos.

Tous les Bapende, sauf les petits enfants, portent des vêtements de tissu de raphia indigène, appelé *molele*. Ce vêtement est très grossier comparativement à ceux des autres tribus, mais il est bien fait et beaucoup plus durable. En règle générale, le costume d'un homme consiste en trois pièces cousues ensemble, celui d'une femme en deux pièces. Le *molele* est souvent orné de franges. Habituellement, les hommes portent une pièce spéciale d'étoffe, passée autour de la taille et attachée devant, mais les chefs la portent pendante sur une épaule. Les ceintures de fibres peuvent êtres portées par tout le monde, mais il n'y a que les hommes libres qui aient licence de porter une large ceinture de bandes de cuir entrelacées, raides et colorées en rouge. On ne rencontre pas de chapeaux. Les diverses pièces d'étoffe formant un vêtement sont cousues ensemble avec des aiguilles de fer de fabrication indigène, et les bords de l'étoffe sont maintenus unis, pendant la fabrication, au moyen d'une pièce de bois pliante courbée en forme d'arc, dont les deux extrémités sont fixées à l'étoffe. Un procédé similaire s'observe chez les Bushongo. Les Bapindji, de même qu'ils ont adopté la coiffure des Bambala du sud, ont aussi adopté leur costume, à l'exception des chefs qui portent le vieux costume Bapende, et ne se peignent pas le corps. En comparaison des Bapende, les Bapindji sont beaucoup plus élégants dans leur toilette. Dans un village Bapende, on trouve à peine un homme élégamment vêtu sur une demi-douzaine, mais, dans un village Bapindji, tous sont parés avec soin. Parmi les Bakwese, hommes et femmes portent un vêtement composé d'un carré de tissu de palme, mais on trouve en grandes quantités chez eux les tissus européens, provenant des commerçants Imbangala du territoire Portugais. Les jeunes filles ont les fesses nues; les femmes mariées portent une étoffe disposée de façon à couvrir cette région. Les chefs portent une longue étoffe allant de la ceinture à la cheville, et une deuxième pièce sur une épaule. Le tissu de palme n'est pas fabriqué sur les lieux, mais importé de chez les Bambala et les Bayaka, en échange surtout d'huile de palme. Les ballots d'étoffe servent comme monnaie (matière d'échange). En règle générale, on ne porte pas d'ornements sur la tête, mais certains hommes portent des bonnets-perruques à l'occasion des fêtes. Tous les



Fig. 281. — Homme Mombala (Nord)

hommes parmi les Badjok portent des étoffes européennes entourant les reins comme une jupe et descendant jusqu'aux chevilles. Aucun costume n'est complet sans une large ceinture de cuir à laquelle est attachée, par devant, une poche carrée de cuir ou d'étain. Le costume correct des femmes est le suivant : elles portent une ceinture autour de la taille, quelquefois un simple lambeau d'étoffe, quelquefois une bande de six centimètres de large, ornée de verroteries. Là-dessus est fixée, devant, une étoffe d'environ quarante-cinq centimètres de large, descendant jusqu'aux genoux; par derrière est une étoffe analogue, mais plus large de moitié environ, tombant jusqu'aux mollets. Les bords de l'étoffe postérieure recouvrent ceux de l'étoffe antérieure, de telle façon que les jambes ne sont visibles que pendant la marche. Les seins sont recouverts d'une pièce d'étoffe attachée par un cordon; la hauteur de cette étoffe dépend de la longueur des seins. On recherche beaucoup l'élégance européenne sous tous ses aspects; un chef portera souvent deux pantalons, deux ou trois chemises, un paletot, des bottines dépareillées, et un chapeau, le tout, à la fois. Tous les Bahuana, sauf les petits enfants, portent des vêtements qui consistent dans l'ordinaire étoffe de raphia, semblable à celle des Bambala. Hommes et femmes portent autour des reins un morceau d'étoffe qui constitue la principale pièce de leur ajustement. Les hommes de quelque importance portent un second jupon, par-dessus le premier, et descendant jusqu'au mollet. En règle générale, on ne porte rien pour couvrir la tête, mais les femmes, lorsqu'elles coupent leurs cheveux, portent un morceau d'étoffe jusqu'à ce qu'ils soient repoussés; ce couvre-chef est appelé *hembe*. On ne porte rien sous la ceinture, mais les femmes y attachent souvent un certain nombre de petits réceptacles formés de cols de calebasse, et de quelques perles de verre. Le vêtement des Bayanzi consiste encore en un tissu de palme porté autour des reins. Sur les bords de la rivière, le tissu est uni, mais, dans l'intérieur, derrière Luano, il est orné de dessins ouvragés. Les femmes, comme celles des Bahuana, portent un certain nombre de petits cols de callebasse attachés à la ceinture.

Les différentes tribus qui forment le sujet de ce livre portent une innombrable variété d'ornements, et leur description détaillée ne serait que de peu d'utilité. Mais il est intéressant de noter que certaines formes d'ornements semblent constituer le privilège particulier de certaines classes, dans certaines tribus. Chez les Bahuana toutefois, il semble qu'il n'existe guère de distinction de cette sorte. Autour du cou, on porte un collier dont des grains sont formés de graines indigènes, et aussi de perles importées d'Europe avec des touffes d'herbes, des sifflets en bois, des dents de cochon, des défenses de sanglier, des cornes d'antilope vraies ou imitées; sur les bras, on porte des bracelets de fer, ou, plus rarement, de cuivre ou de laiton, et aux doigts, des anneaux des mêmes matières. Les ornements des Bambala sont semblables; dans les tribus du Nord, on porte en grand nombre des bracelets de laiton européen et ces bracelets sont rarement enlevés (s'ils le sont même jamais) du bras de celui qui les porte. Les hommes portent parfois des bracelets de fabrication indigène, mais ils sont rares. Nous avons déjà fait allusion au bracelet de fer *Wena* porté par les Muri. Chez les Bambala du Sud, le port d'un bracelet marque que l'on est un homme libre, et

si un maître fait cadeau à un de ses esclaves d'un semblable ornement, c'est signe qu'il le libère. Les chefs portent trente ou quarante bracelets de fer indigène ou de laiton importé, à chaque bras, et un nombre analogue d'anneaux aux pieds. La plupart des hommes portent aux bras un anneau serré de ficelle auquel est fixé un petit couteau. Les Bambala portent aussi des bagues de cuivre ou de laiton importé, de forme spirale et faciles à enlever, et ils portent souvent un anneau au gros orteil. Les deux sexes portent des perles, mais les ornements de dents d'homme, de singe ou de léopard sont réservés aux hommes. On ne voit que rarement de véritables dents de léopard, mais les imitations faites en ivoire de phacochère sont communes. Les hommes portent de petites cornes d'antilope suspendues autour du cou, et on en voit souvent des imitations en étain. Des peignes faits d'un certain nombre de dents juxtaposées avec une monture plus ou moins décorative sont portés dans les cheveux par les deux sexes et servent fréquemment à se gratter la tête. Les Bambala du sud portent à la chasse des sandales en fibres de raphia, après que l'herbe a été récemment brûlée, pour se protéger les pieds. Chez les Bayaka, on porte des colliers en perles européennes, et de dents de singe; on porte aussi de larges anneaux de laiton, et un certain nombre de bracelets en laiton et en cuivre. On ne peut enlever ces derniers sans les plier. Les ornements sont les mêmes pour toutes les classes avec cette exception où un homme qui a tué un ennemi a le droit de porter un bracelet de fer. Pour danser, les femmes ornent leurs cheveux avec des perles et les hommes attachent des peaux devant leur ceinture. Chez les Bapende, les distinctions de classes sont plus nombreuses. Les hommes libres seuls peuvent porter des bracelets ou des anneaux de chevilles de fer ou de cuivre, et les chefs seuls peuvent porter du laiton. Un homme libre, en règle générale, ne porte que deux ou trois bracelets, mais un nombre considérable d'anneaux de chevilles : vingt ou trente à chaque jambe. Quelquefois, les anneaux de chevilles de fer et de cuivre sont disposés alternativement, comme pour donner aux jambes un aspect rayé. Ils sont très étroits et quelquefois font enfler le membre. Les anneaux de chevilles portés par les hommes sont légers et mesurent seulement cinq millimètres d'épaisseur, mais ceux des femmes sont lourds, étant épais d'environ vingt millimètres, et pesant deux ou trois livres; on en porte sept ou huit à chaque jambe. Un chef porte un grand nombre de bracelets en laiton, allant depuis le poignet jusque près du coude; ceux du poignet sont étroitement ajustés, mais ceux qui sont plus haut sur l'avant-bras sont plus lâchés; leur épaisseur varie de cinq à quinze millimètres. On porte des bagues aux doigts, mais non aux orteils; elles sont faites en fil de cuivre ou de laiton, et les extrémités sont tordues en deux spirales aplaties. On considère comme une chose correcte pour un homme, de porter un sifflet ou un petit masque (appelé *Buya*) suspendu par un collier autour du cou. Ces masques *Buya* sont faits de bois ou d'ivoire, et sont estimés comme talismans par leurs possesseurs; ils ne peuvent être portés que par des hommes adultes, quoique des copies inférieures en ivoire, en bois ou en métal peuvent être portées par n'importe qui, même par des femmes. Les chefs portent une ou plusieurs dents de crocodile ou de léopard, ou même de petites dents d'hippopotame,

attachées au collier, et ils augmenteront le nombre des pendeloques en y suspendant une grande quantité d'articles en verre, ainsi que des bouts de métal, des clefs, des anses de tasses en porcelaine et autres choses analogues. En outre, un chef porte quelquefois une sorte de diadème autour du front allant d'une oreille à l'autre ; il est fait d'un morceau d'étoffe rouge avec des clous de laiton au niveau de chaque oreille. Ces masques Buya ne se rencontrent pas chez les Bapindji. Les ornements personnels des Bakwese consistent en perles, dents, morceaux de roseaux ou de bambou, cauris et perles de verre bleu indigènes du Katanga; des breloques en bois sculpté représentant différents ustensiles domestiques, tels que couteaux, soufflets, etc., sont également portés autour du cou. De même que chez les Bambala du sud, on porte au bras un bracelet de fibres dans lequel est fixé un petit couteau. Un autre point de ressemblance avec les Bambala consiste dans ce fait que les hommes et femmes libres seuls portent des bracelets, et que si un maître donne un bracelet à son esclave, ce dernier devient libre *ipso facto*. Chez les Badjok, on trouve des boucles d'oreille en laiton, portées par l'un et l'autre sexe. Les hommes portent de petits sifflets décoratifs attachés au collier. Les femmes portent des bracelets et des anneaux de chevilles, mais les hommes, des bracelets seulement; ils sont en laiton, ou quelquefois en cuivre. Les Bahuana portent des bracelets de fer, et les hommes portent souvent un poil de la queue d'un éléphant attaché autour du cou. On ne porte pas d'ornements spéciaux pour désigner le rang ou le statut social, chez ce peuple. Les Bayanzi portent des bracelets et des anneaux de chevilles en fer et en cuivre, aux bras et aux chevilles respectivement.



Fig. 282. — Bapindji

Il n'est pas possible d'écrire longuement sur l'art de cette région, car la matière même n'est pas de grande étendue. En fait, l'art n'atteint pas un niveau bien élevé dans cette partie de l'Afrique, et quoique les Bushongo, à l'est, aient emprunté à cette région beaucoup de leurs procédés, ils ont de beaucoup dépassé leurs maîtres, au point de vue de la qualité artistique de leurs productions. Même les Babunda, dont les produits présentent certainement de plus belles qualités artistiques que ceux des autres, ne s'élèvent pas bien haut comme artistes. Peut-être les plus aimables de leurs productions sont les petites coupes de bois de forme circulaire, avec une base plate et des bords élancés et couvertes de dessins sculptés invariablement

basés sur le losange. Le retour constant de ce dessin qui réapparaît dans les broderies et les tatouages de cette tribu est intéressant, et la mission eut la bonne fortune d'obtenir deux coupes montrant avec évidence qu'il y a là une dérivation stylisée d'une représentation plus ou moins naturelle du lézard.

L'évolution continue même encore, car, dans les coupes les plus récentes, on commence à enfermer les losanges dans des bandes ornementales remplies par des séries de lignes formant des triangles. On ne voit pas de telles bandes dans les coupes plus anciennes. La figure humaine n'est pas un motif qui apparaisse fréquemment dans l'art Babunda; pourtant, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les manches de hache présentent quelquefois une réminiscence de la forme humaine dans la protubérance dans laquelle est fixé le fer, car cette protubérance est souvent sculptée de façon à représenter la coiffure des membres de la tribu. Les sculptures représentant la figure humaine se rencontrent quelquefois aux alentours mais elles n'ont aucune valeur.



Fig. 283. — Bapindji

Les variétés les plus perfectionnées du dessin losangique que l'on retrouve partout se voient sur les bordures brodées des vêtements des femmes dont quelques-unes sont de conception hardie et présentent un grand effet de mérite considérable. Les Bambala ne produisent aucun article aussi agréable que les coupes Babunda, mais leurs sculptures ne sont pas inférieures, quoi qu'on ne puisse dire qu'elles présentent une valeur particulière. Les tribus septentrionales sculptent des appuie-nuques en bois de forme humaine, aussi bien que des figures de bois qui, après addition d'argile magique, deviennent des fétiches. Le point le plus intéressant en ce qui concerne ces figures est qu'elles représentent presque invariablement des individus coiffés à la manière Bayanzi. Les petites figures de bois portées quelquefois comme pendants de cou par les Bambala méridionaux sont plutôt mieux exécutées, et sont représentées avec la véritable coiffure Bambala. Les dessins losangiques brodés vus sur les vêtements Bambala paraissent, ainsi que nous l'avons déjà dit, avoir été empruntés aux Babunda. Les Bayaka dont il est question dans ce livre, ne produisent pas autant de sculptures que le groupe principal de la tribu sur le Kwango, et l'on ne trouve pas les masques de bois sculpté de style hardi, avec les nez caractéristiques. La représentation en bois d'un zorilla servant

à des usages magiques est intéressante, mais on ne peut dire qu'elle présente une haute valeur artistique.

Les Bapende sont peut-être les meilleurs sculpteurs de la région, et les petits masques d'ivoire dont ils se servent comme d'ornements, avec leur expression sinistre caractéristique, possèdent quelque valeur artistique. Les masques de bois plus grands que portent les initiés sont de style analogue et présentent le même menton pointu et la même expression sinistre. Quoique l'on ne puisse dire que les Bapende soient de grands artistes, ils ont du moins dégagé un style constamment caractéristique et individuel, et cela apparaît encore dans les coupes de bois de forme humaine que l'on ne trouve pas chez les Bapindji. Certains manches de houe sont tout à fait bien sculptés : la protubérance dans laquelle est fixé le petit fer représentant une tête humaine coiffée avec deux longues tresses; ces tresses servent de crochets pour enlever les mauvaises herbes, après qu'elles ont été arrachées du sol par la houe. Les houes de ce genre font songer aux objets les mieux sculptés que l'on peut trouver chez les Bakongo et peut-être en sont-elles une imitation. Certains des dessins de broderies trouvés sur les vêtements des Bapindji sont en somme de plus haute valeur que les articles manufacturés européens qui, malheureusement, sont appelés à les remplacer. Les instruments en forme de crochet avec lesquels les Bapende sculptent l'intérieur de leurs coupes sont, croyons-nous, uniques en Afrique.

Les objets les plus artistiques trouvés chez les Badjok sont les petites amulettes en bois sculpté représentant des animaux, les étuis à couteaux en cuir et en métal à dessins imprimés, et les étuis en bois et cuir, ornés de coutures en fibre de roseau.

Toutes les tribus de cette région sont expertes dans la fabrication des paniers; dans cette industrie particulière, il y a eu un large échange des modèles, et un grand nombre de formes de paniers sont communes à tous les districts. On se sert de paniers pour un grand nombre d'usages différents, mais, parmi les plus intéressants et les mieux exécutés sont les petits réceptacles destinés à contenir les coquilles qui servent de monnaie, *djimbu*, et dont il existe un certain nombre de modèles, variant d'une tribu à l'autre. Intéressants également sont les paniers trouvés chez les Bambala du nord et les Bahuana, rendus imperméables grâce à une couche d'argile ou de résine mélangée à de l'écorce pilée. Comme cette manière d'imperméabiliser les paniers ne se rencontrent pas chez les Bambala du sud et que les Bambala, dans leur ensemble, affirment avoir appris de leurs voisins l'art de faire des paniers, il est probable qu'elle est originaire de chez les Bahuana. Chez les Bambala, la fabrication des paniers, art que cette tribu dit avoir appris des Bayanzi, est limitée aux hommes; chez les Babunda et les Bapende, elle est pratiquée par les deux sexes, quoique les modèles de paniers faits respectivement par les hommes et par les femmes diffèrent. Chez les Bambala, on trouve une très intéressante forme de paniers : ils sont petits, et, commençant par une basse carrée, ils se terminent par un bord circulaire; l'intérieur est enduit d'argile; on s'en sert comme de cornets à dés, pour jeter les petits disques de bois qui servent de dés. On peut concevoir que l'art de la poterie soit né localement de

semblables procédés : le panier en s'usant libérerait sa garniture d'argile, portant imprimé le dessin de la texture de la vannerie disparue dont elle avait été entourée. On trouve des formes variées d'ouvrages de vannerie. La vannerie ordinaire en échiquier est commune à toutes les tribus, alors que la vannerie croisée en diagonale est également répandue largement, mais diffère légèrement de caractère de tribu à tribu. La fabrication croisée en diagonale se rencontre chez les Babunda et les Bapende, mais avec quelque différence; dans les paniers des Babunda, chaque élément de trame passe par dessus deux ou trois éléments de chaîne, et, dans ceux des Bapende, par dessus deux éléments de chaîne seulement. Le tissage croisé à trois cordons se rencontre chez les Bambala, les Bahuana et les Bapende, mais la vannerie fabriquée par enroulement n'est employée que pour les paniers des Bahuana qui, à ce point de vue, diffèrent de ceux des autres tribus. La vannerie treillagée (croisée en treillage) se rencontre chez les Bambala du Sud, les Babunda, les Bapende, les Bahuana, Les paniers fabriqués par l'enroulement d'un seul brin se rencontrent chez les Babunda et les Bambala, mais dans la tribu Bagwandala de Bakwese, on rencontre l'épais rouleau de paille simple entrecroisée si caractéristique de l'Afrique du Sud; cette tribu le doit probablement aux éléments Lovale ou Luchaze qui entrent dans sa composition. Le travail de vannerie de ce type est commun chez les Badjok.

Liée avec la vannerie proprement dite, est la technique d'un grand nombre de bandeaux de tête portés par les Bahunda; elle sera mieux comprise à l'aide des illustrations que par aucune description verbale.

Les paniers ci-dessous sont groupés par rapport au « point » qui forme l'élément principal entrant dans la construction de leur corps.

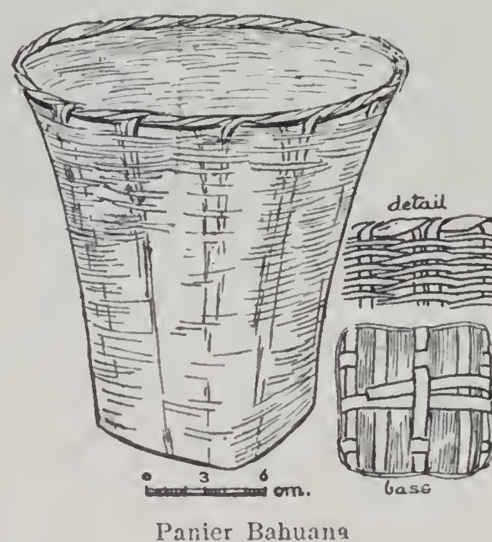
VANNERIE FINE (Vannerie proprement dite)

La vannerie fine se rencontre dans presque toutes les tribus; le panier figuré a été recueilli chez les Bahuana.

1. — *Matériaux :* Roseau refendu.

Forme : Circulaire sur une base carrée, s'élargissant vers le bord.

Technique : Vannerie. Les côtes sont constituées par six fragments de larges roseaux fendus entrelacés à angle droit pour former avec la base carrée et une demi-longueur supplémentaire qui se termine sous la base, ainsi que le montre le dessin; chaque fragment est plié de façon à former avec la base un angle bien accentué pour constituer la charpente. La trame est formée de fragments de roseau fendu, plus fins et plus flexibles. La trame de la base est formée de larges morceaux de fibres de feuilles de palmier, grossièrement entrelacés en échiquier, les extrémités grossièrement coupées étant laissées à l'intérieur du panier.



Panier Bahuana

Bordure : Chaque côte est recourbée en boucle et son extrémité effilée est dirigée parallèlement à la partie droite de la côte suivante; ces boucles sont reliées par une large bande de couture enroulée, faite de roseau fendu, tordue sur elle-même entre chaque boucle.

TRAVAIL EN ECHIQUIER

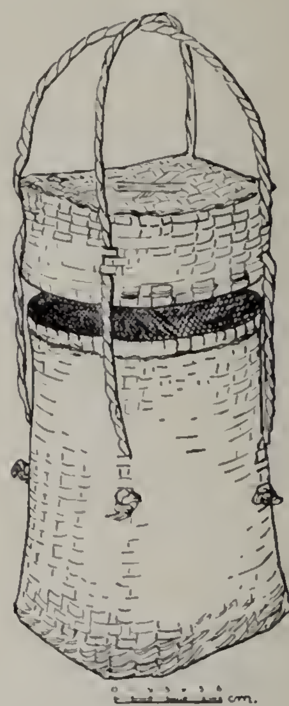
Les paniers en échiquier du modèle décrit immédiatement ci-dessous se rencontrent dans toutes les tribus; dans le pays Bapende, ce sont les hommes qui les fabriquent. Les pièges à rats en vannerie semblables au spécimen décrit en second lieu sous cette rubrique sont également largement répandus.



Fig. 284. — Homme Mopende

2. — *Matériaux :* Roseau refendu; nervures de feuilles de palmier.

Forme : Cylindrique sur une base carrée; le dessous du couvercle est également carré.



Panier Bapende

Technique : Travail en échiquier grossier. Les brins de chaîne consistent en larges fragments de feuilles de palmier, la trame étant formée de roseaux refendus; les cinq rangs inférieurs sont formés de pièces largement tordues la trame étant de fine écorce tordue.

Bordure. — Les bords du panier et du couvercle sont terminés par la flexion de chaque élément de chaîne alternativement en dedans et en dehors; ils sont fixés par une simple rangée de roseaux fins, passant alternativement au-dessus et au-dessous de la chaîne.

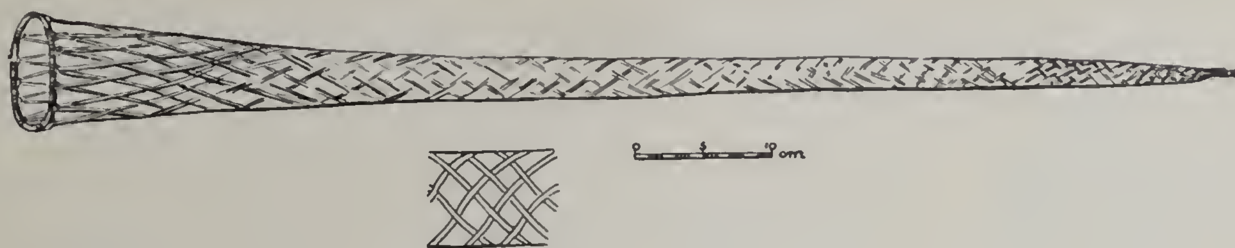
Le couvercle est relié au corps du panier par deux cordons passant sous trois éléments de trame du couvercle, et aussi sous trois éléments de trame du corps, où ils sont maintenus par des nœuds. Le couvercle peut être soulevé et abaissé sur ces anses.

3. — *Matériaux :* Roseau refendu.

Forme : conique.

Technique : Travail en échiquier à jour. Le bord du panier est formé d'une

baguette recourbée sur laquelle le roseau refendu est fixé par du roseau fin. Le travail, au voisinage du bord, est grossier et lâche, et vers la pointe, plus serré et plus fin ; ce panier sert de piège à rats.



Piège à rats Bapende

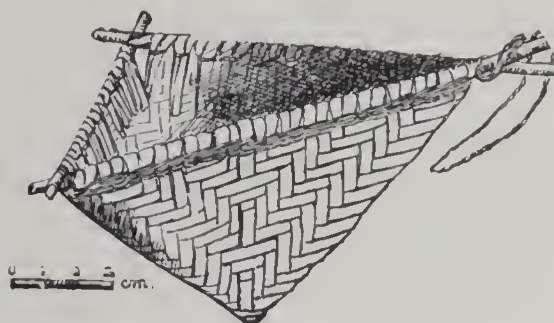
TRAVAIL CROISÉ

4. — *Matériaux :* Roseau refendu ; cordelette de fibres.

Forme : Triangulaire, s'effilant en pointe.

Technique : Croisée. La trame et la chaîne de ce petit panier sont l'une comme l'autre formées des mêmes matériaux, les brins de chaîne d'un côté formant les brins de trame du suivant, puis devenant de nouveau brins de chaîne.

Bordure. — Le bord est formé de trois baguettes droites réunies en triangle, sur lesquelles sont liés deux éléments de chaîne successifs; ces éléments de chaîne sont recourbés en bas par une seule rangée de cordelettes ou de fibres qui passe sur quatre éléments de chaîne et sous deux, puis de nouveau sur quatre; ainsi, la cordelette passe deux fois sur chaque paire d'éléments de chaîne, par deux rangs de tissage croisé uni.



Vannerie Bapende

Cette forme de panier est très commune dans le district du Kwilu et on la trouve chez toutes les tribus de cette région.

5. — *Matériaux :* Roseau fendu; fibre de palme.

Forme : Circulaire sur une base carrée, évasée vers le bord.

Technique : Croisement diagonal, formant des dessins chevronnés.

Bord. — Le bord est formé de roseau enroulé; entre les éléments de la bordure passe l'extrémité supérieure des chaînes, après quoi elles sont recourbées en bas à l'intérieur du panier, et assujetties ainsi que l'indique le schéma. Les enroulements qui constituent la bordure sont joints ensemble par un sujet décoratif en échiquier de place en place.

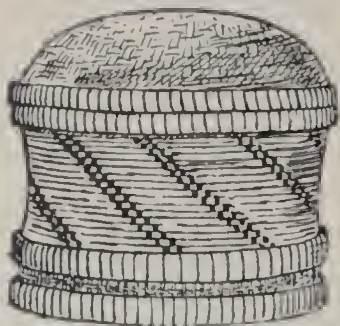
Ce panier est muni d'une base en bois quadrangulaire, et de quatre cordes se terminant par un crochet de bois, qui permet de le suspendre. Bapende.

Les deux paniers suivants de cette section se distinguent par le fait que les chaînes se continuent en bas au delà de la base, et sont munies d'une bordure inférieure qui sert de base pour le panier.

6. — *Matériaux :* Roseau refendu.

Forme : Circulaire, s'évasant légèrement vers le bord supérieur et, à un degré moindre, vers le bord inférieur.

Technique : Croisement diagonal; échiquier (tissage à deux bandes). Le côté est divisé en deux portions, supérieure et inférieure, de grandeur inégale (l'inférieure étant la plus petite) par des cercles de roseau à l'extérieur et à l'intérieur des côtes, reliés par un surjet serré ; la partie supérieure est décorée d'un dessin à losanges ouverts de croisements diagonaux, sur une base de travail en échiquier (dans la plupart des petits spécimens, le dessin consiste en lignes diagonales).



Panier Bapende

La portion inférieure est à travail en échiquier, chaque brin de trame passant sur et sous deux chaînes successives. La base est en croisé diagonal et les éléments disparaissent derrière le surjet du cerceau intérieur qui divise le côté en portions supérieure et inférieure.

Bords. — Les deux bords sont formés de roseau recourbé, surjeté d'une façon serrée, et les chaînes disparaissent derrière le surjet. Immédiatement au dessous du bord supérieur est un rang unique de tissage croisé à deux bandes.

Couvercle. — Le couvercle est en dôme, et semblable à la base. Le bord du couvercle est semblable à celui du panier, à cela près que le long de son bord interne est attaché par des coutures de distance en distance un mince cercle de bois qui fait saillie au dessous du bord comme pour s'adapter à l'intérieur du bord du panier.



Fig. 285. — Bapende.

Ce modèle est caractéristique des Bambala, et ils s'en servent comme de bourse pour mettre les coquillages servant de monnaie (*djimbu*).

7. — Ce spécimen est semblable en tous points au précédent, sauf pour la forme, qui est longue, ovalaire. Les dessins en diagonale sur les côtés varient considérablement dans les différents spécimens : les zigzags et les groupes de triangle sont communs. Ce type se rencontre chez les Bapende et les Bakwese, et il sert à contenir diverses sortes d'aliments végétaux.

8. — *Matériaux :* Roseau fendu ; fibre de palme.

Forme : Circulaire, sur une base carrée, s'élargissant vers le bord.

Technique : Travail croisé en diagonale; tissage uni; tissage en lattis.

La base est formée par quatre séries de côtes, entrecroisées à angles droits, et formant le premier état d'un début de tissage uni, à cette exception près que les quatres côtés les plus externes apparaissent à la surface. Les côtes sont reliées par deux bandes de tissage entrelacé, à angles droits. Les bords de la base sont renfoncés par un étroit fragment de roseau recourbé tout autour, et fixé par une couture. La portion inférieure des côtés du panier est formée d'un travail croisé en diagonale, formant des zigzags ; la portion supérieure est faite d'un travail du même genre formant des lignes diagonales.

Bord. — Le bord est formé de roseau enroulé, assujetti par un surjet qui est assez espacé. Chaque côte passe en haut entre les éléments de la bordure, par dessus un point du surjet et par dessous les autres.

TISSAGE CROISÉ

Les n^os de 9 à 12 de cette série consistent en paniers dont les côtes sont plus ou moins ouvertes sur les côtés, et assujetties seulement par intervalles par des bandes de tissage croisé. Dans le type n° 13, le tissage est plus serré et devient décoratif, mais ne couvre pas toute la longueur des côtes. Pour le reste, le panier tout entier est tissé d'une manière serrée.



Fig. 286. — Femme Bapende

9. — *Matériaux :* Roseau fendu, fibre de palme.

Forme : Circulaire sur une base carrée, s'évasant vers le bord.

Technique : Travail croisé uni ; travail croisé en lattis. La base est double et est formée de deux séries de côtes disposées à angles droits, reliées par quatre bandes parallèles de tissage croisé uni disposées par paires, et, le long des bords, par un tissage croisé en lattis. En ce qui concerne les côtés du panier, elles sont unies par une bande continue de tissage qui encercle horizontalement le panier, puis descend d'un pouce environ en diagonale, et encercle de nouveau le panier, et ainsi de suite.

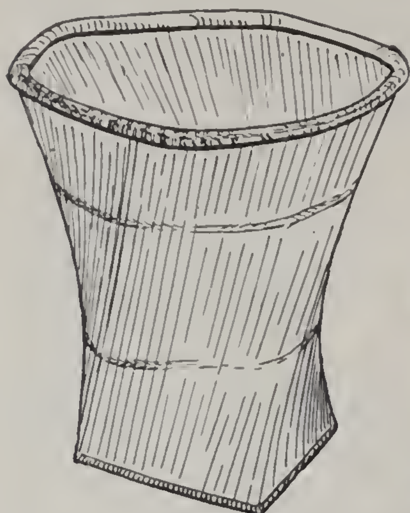
Bord : Comme le n° 8.

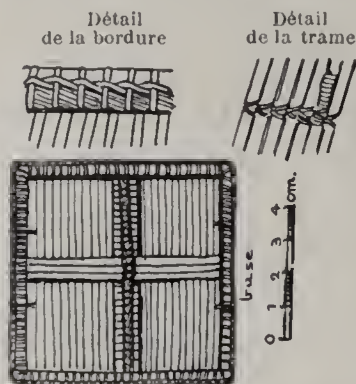
10. Bambala du Sud. — *Matériaux :* Nervure de feuille de palmier.

Forme : Circulaire sur une base carrée, s'évasant légèrement vers le bord.

Technique : La base est double et consiste en deux séries d'éléments de chaîne disposés à angles droits, et unis par un tissage croisé en lattis, le long de chaque élément isolé. Sur les côtés, les chaînes sont reliées par trois bandes de tissage croisé uni, l'une unique, et les deux autres doubles.

Bord : Le bord est formé par du roseau enroulé, les chaines passant en haut entre ses éléments. Le bord est surjeté d'une manière serrée, le surjet étant cousu à travers les éléments de chaîne.





Panier Bapende fabriqué par les hommes

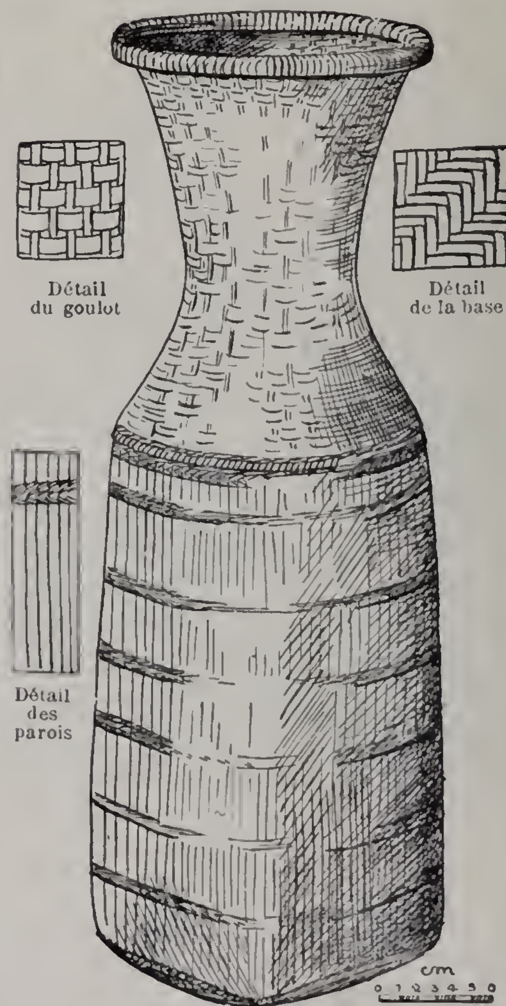
11. Panier Bapende. (Type fabriqué par les hommes). — *Matériaux :* Roseau fin fendu, fibre.

Forme : Circulaire sur une base carrée, évasé vers le bord.

Technique : Tissage croisé uni ; tissage croisé enroulé. La base est double et est formée des éléments de chaîne disposés en deux séries, croisant l'une par dessus l'autre, à angles droits ; il y a une de ces séries qui passe par dessus les autres, à l'exception des trois éléments centraux et des deux éléments extérieurs qui passent par dessous. Les éléments de chaque série sont assujettis par une double rangée de très fine trame en tissage croisé uni ; la chaîne de chaque côté de la base est attachée aux chaînes des séries opposées par une rangée de tissage croisé enroulé, et la structure est renforcée par l'addition d'une bande de roseau fendu tout autour de la base, attachée par une autre bande unique de tissage croisé enroulé.

Bord : Comme le n° 8.

12. Panier Bahuana — *Matériaux :* Roseau fendu ; fibre fine ou cordon.



Panier Bahuana.

Forme : Corps en forme de bouteille, avec une base carrée et un col resserré, de section circulaire.

Technique : Base : Croisé uni. Corps : Les côtes formées de rose au fendu sont reliées ensemble par six bandes de tissage. Chaque bande est formée d'un rang de tissage uni et de deux rangs de tissage croisé à trois cordons. Le corps est rattaché á la base par deux rangs de tissage croisé-uni, un rang de tissage uni à trois cordons bâti sur un morceau de roseau et un rang de tissage uni à trois cordons bâti seulement sur les éléments de chaîne. Le corps est rattaché au col par un rang de tissage uni, deux rangs de tissage à trois cordons, un rang croisé à trois cordons bâti sur un fragment de roseau, et un rang de tissage croisé à trois cordons bâti sur les seuls éléments de chaîne.

Le col est en échiquier uni.

Bord : Enroulement uni sur un plateau de bois servant de base.

13. Panier dont se servent les Babunda, les Bambala et les Bapende pour tamiser les farines de manioc. — *Matériaux :* Roseau fendu ; fibre de palme.

Forme : Base carrée et circulaire, évasé vers le bord.

Technique : Travail croisé uni ; travail croisé en lattis. La base est double, formée de deux séries de chaîne à angle droit. A chaque coin, cinq éléments de la couche extérieure tombent sous cinq éléments de l'autre couche, puis réapparaissent. Les chaînes sont réunies par deux bandes de tissage croisé uni. Les bords externes sont renforcés par des fragments de roseau, attachés par un travail croisé en lattis. A l'intérieur, les bords de la base sont renforcés par une carcasse carrée en roseau avec deux diagonales, assujetties par un tissage croisé en lattis. Les bords sont décorés de dessins en tissage croisé uni.

Bord : Le bord est formé de la même manière que celui du n° 8.

Il existe de nombreuses variétés de ce panier, de toutes dimensions. Elles ne diffèrent généralement que par le tissage décoratif des côtés et le nombre de chaînes qui sont entrelacées dans la base.

14. Panier Babunda. — *Matériaux :* Roseau fendu; fibre de palme.

Forme : Circulaire sur une base carrée, évasé vers le bord.

Technique : Travail entralacé en diagonale ; travail entrelacé en lattis; travail croisé en diagonale.

La base est formée de deux séries de côtes entrelacées par trois de façon à former un croisé diagonal. Les bords de la base sont renforcés par des brins de roseau attachés par un tissage entrelacé en lattis. Les côtés sont tissés en entrelacement uni, chaque natte de cet entrelacement étant formé d'un élément foncé et d'un élément clair. Les couleurs forment un dessin en zigzag.

Bord : Le bord est formé de cercles en roseau, en dedans et en dehors des côtes, et relié par un surjet qui passe à travers les parois du panier. Trois éléments de roseau sont insérés dans le tissage uni dans les points du surjet, le long de l'arrête du bord.

15. Panier Bapende (type fabriqué par les femmes). — Semblable au précédent, sauf que les éléments qui forment la base sont groupés par quatre.

16. — Plateau semblable au n° 13, sauf que les éléments formant la base sont groupés par huit, que les côtés sont encerclés par une bande composée entièrement d'éléments pâles, et que l'on ne trouve dans la bordure aucun entrelacement décoratif.

17. — Panier semblable au n° 13, à cette exception près que la base est formée de quatre séries d'éléments groupés comme dans le n° 8, et unis par deux bandes de tissage entrelacé en lattis à angles droits. Et aussi en ce que le bord est surjeté d'une façon décorative, comme le montre le dessin.

Les n° 15 et 17 sont Bapende et appartiennent au type fabriqué par les femmes.

18. — *Matériaux :* Roseau fendu ; fibre de palme.

Forme : Circulaire, sur une base carrée, s'évasant vers le bord.

Technique : Travail entrelacé à trois cordons; travail entrelacé uni. La base est double et construite comme dans le n° 10. Les côtés sont faits d'un tissage entrelacé à trois cordons, chaque natte de l'entrelacement étant formée de deux éléments foncés et d'un élément clair.

Bord : Le bord est de roseau enroulé, surjeté d'une façon serrée. Les côtes passent dans la bordure ou elles sont dissimulées par le surjet.

19. Panier Bapende (type fabriqué par les femmes). — *Matériaux :* Comme le n° 18.

Forme : Forme de bouteille circulaire sur une base carrée.

Technique : Semblable en tous points au n° 18, sauf que le long de l'épaule de la bouteille court une bande de roseau fixée de distance en distance par une couture.

20. Panier Bapende (type fabriqué par les femmes). — *Matériaux :* Roseau fendu; fibre de palmier.



Fig. 287. — Enfants Badjok

Forme : Circulaire sur une base carrée; couvercle en dôme, avec un sommet carré plat.

Technique : La base est double, formée de deux séries de côtes à angles droits, assujetties par un double tissage entrelacé le long de chaque élément. Les côtés son tissés en travail entrelacé à trois cordons.

Bord : Roseau enroulé, surjeté d'une façon serrée; les côtes passent dans l'enroulement, où elles sont dissimulées par le surjet.

Couvercle : En forme de dôme, avec un sommet carré plat, et des côtés en pente. La portion plate est construite de la même manière que la base; les côtés sont en travail entrelacé uni, avec une bande centrale entrelacée à trois cordons. Le bord ressemble à celui du panier, sauf que le surjet est cousu à travers les côtes. En dedans du bord est une arête plate, saillante, en bois courbé, fixée de distance en distance par une couture.

21. Panier Bapende. — *Matériaux* : Roseau fendu : fibre de palme.

Forme : Circulaire sur une basse carrée, s'évasant vers le bord.

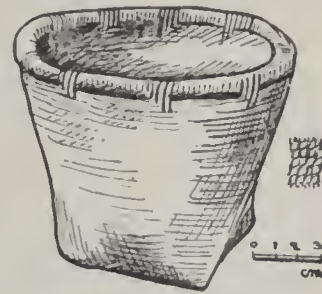
Technique : Entrelacement à trois cordons; entrelacement en lattis. La base ressemble à celle du n° 8, mais elle est plus compliquée; la construction peut être mieux comprise par l'examen du dessin. Il est quelque peu difficile de suivre le tissage des côtés, car il est jusqu'à un certain point caché par l'argile dont le panier est garni, mais c'est principalement un entrelacement à trois cordons.

Bord : Le bord est formé par un cercle de roseau, fixé en dedans des côtes par des coutures de place en place.

22. Panier à jeux des Bambala du Sud. — *Matériaux :* Comme dans le dernier spécimen.

Forme : Comme dans le dernier spécimen.

Technique : Entrelacement uni; entrelacement à trois cordons, entrelacement en lattis. La base est semblable à celle du nº 10. Les côtes sont en tissage entrelacé avec des bandes consistant chacune en un double rang d'entrelacement à trois cordons. La structure est quelque peu dissimulée par l'argile dont le panier est garni.



Panier à jeu
des Bambala du sud

Bord : Comme dans le dernier spécimen.

23. Panier à jeu des Bambala du Sud. — *Matériaux :* Roseau fendu fin; fibre de feuille de palmier.

Forme : Circulaire sur une base carrée, s'évasant légèrement vers le bord.

Technique : Entrelacement en lattis. La trame consistant en fibre de feuille de palmier, est tissée très serrée, et les côtes (brins de chaîne) quoique fines sont solidement unies entre elles, formant ainsi un panier robuste et compact. Ce panier a été rendu complètement imperméable par un revêtement de résine et de fibre d'écorce.



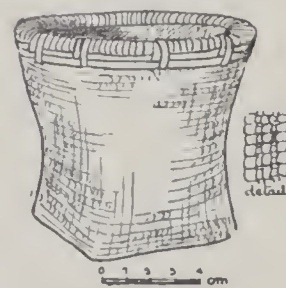
Fig. 288. — Garçons Badjok

Bord : Le bord consiste en tissage enroulé uni, sur une baguette de bois servant de base, et, à intervalles réguliers, trois points successifs sont passés à travers les côtés du panier, ajoutant ainsi à la fois à l'ornementation et à la solidité du travail.

24. Panier Bahuana. — *Matériaux :* Roseau fendu; fibre de feuille de palmier.

Forme : Circulaire sur une base carrée.

Technique : Tissage à entrelacs enveloppés. Dans ce panier, il y a deux catégories d'éléments de trame et une seule pour la chaîne; la chaîne et l'un des deux éléments de la trame consistent en roseau refendu, tandis que le second élément de la trame est formé de fibre de feuille de palmier; le tissu est très régulier et très serré; à l'intérieur il paraît oblique, mais extérieurement, il est vertical. Il est peut-être bon de faire remarquer que dans la vannerie américaine de ce type selon l'affirmation générale de M. le professeur Otis T. Mason touchant ce sujet, la surface verticale apparaît à l'intérieur et la surface oblique, à l'extérieur.



Panier Bahuana

Bord : Roulé uni, sur une baguette de bois servant de base; la bordure est rendue plus décorative par deux fragments de roseau recourbés tout autour et maintenus en position par deux points successifs de l'enroulement, à intervalles réguliers.

25. — Panier Bahuana. — *Matériaux :* Roseau refendu.

Forme : En forme de cercle, avec un cou cylindrique.

Technique : Enroulement à une seule baguette; entrelacement uni. Le corps du panier est en forme de cerceau ou de cercle creux et la section est circulaire. La base est un enroulement à une seule baguette dont les rouleaux sont réunis par un entrelacement uni. Un col peu saillant, de forme circulaire, a été ajouté, dont les enroulements sont fixés par un tissage du type ordinaire, dont les points ne sont pas entrelacés.

26. Bourse Bayaka pour les coquilles servant de monnaies. — *Matériaux :* Roseau refendu; fibre de palmier.

Forme : Circulaire, en forme de bouteille, avec un un col évasé au voisinage du bord.

Technique : Enroulement formant une baguette unique, les points ne s'entre-croisant pas. Tressé « sans mains » du col à l'épaule.

27. Bourse Babunda pour les coquilles-monnaie. — *Matériaux :* Roseau refendu; fibre de palme.

Forme : Cylindrique, avec un couvercle ajusté.

Techtnique : Enroulement à une seule baguette. La baguette plate qui sert de base est disposée (que ce soit au sommet, en bas ou sur les côtés) de façon que le petit axe soit toujours vertical. Le tissu, au sommet et au bas, n'est pas recroisé mais, sur les côtés, il est recroisé comme le montre le dessin,

28. Panier Babunda. — *Matériaux :* Fibre de palmier.

Forme : Circulaire en forme de bouteille.

Technique. — Enroulement à une seule baguette. La couture passe par-dessus la baguette qui progresse et celle qui forme le tour situé immédiatement au dessous, et elle est très serrée.

29. Bourse des Bambala du sud pour les coquilles-monnaie (Djimbu). — *Matériaux:* Fibre de palme.

Forme : Circulaire plate, avec un couvercle ajusté.

Technique : Enroulement à baguette unique, comme le dernier spécimen.

30. Panier Babunda. — *Matériaux :* Fibre de palme.

Forme : Circulaire, en forme de bouteille, avec un petit pied comme une tasse à thé.

Technique : Enroulement à baguette unique, comme le n° 8, mais travail plus serré.

31. Goblet à boire Babunda. — *Matériaux :* Fibre de palme.

Forme : Circulaire, en forme de bol, évasé vers le bord, et avec un petit pied comme une tasse à thé.

Technique : Enroulement de paille, avec une base de matériaux déchiquetés; la couture est disposée à former un travail en large échiquier, jaune foncé et jaune clair.

Ce type de panier, que l'on trouve ailleurs que chez les Bakwese est caractéristique de l'Afrique du sud et de l'est et doit être considéré comme un type d'origine étrangère.

32. — *Matériaux* : Roseau refendu nervure, de feuille de palmier.

Forme : Rectangulaire.

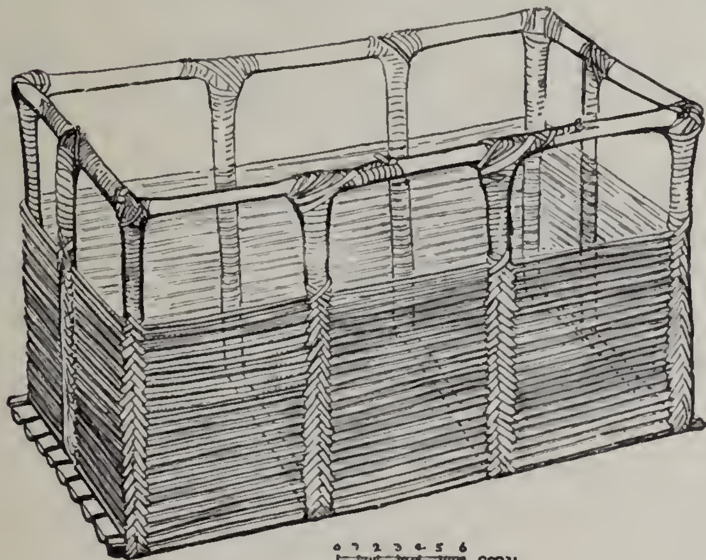
Technique : Ce specimen quoique différant à peu près entièrement des paniers décrits ci-dessus, peut être compris dans cette série ; la base rectangulaire est formée de fragments parallèles de nervure de feuille de palmier, auxquelles sont liés dix supports verticaux consistant en bagnettes. Ces supports sont maintenus en position par une série de fragments parallèles de roseau refendu qui sont assujettis à chaque support par une tresse de fin roseau refendu. Le bord formé d'une baguette de bois est uni aux supports par du fin roseau refendu, qui est « arrêté » par quelques enroulements de « point de boutonnière. »



Fig. 289. — Bambala du Sud.

L'ensemble du panier témoigne d'une main-d'œuvre habile et est très élégant.

Ce type est en usage à peu près chez toutes les tribus pour transporter les produits végétaux.



Panier en roseau refendu

33. — *Matériaux* : Roseau refendu.

Forme : Allongée ovalaire, base ronde.

Technique : Telle que la montre la figure.

Ce type est caractéristique des Badjokwe.

TISSAGE

Le tissage est pratiqué par presque toutes les tribus dont il est question dans ce livre, sauf les Badjokwe, par les mêmes procédés. La matière dont on se sert est la pellicule supérieure de la feuille de raphia. Une incision est pratiquée à la base du pétiole, et la pellicule est arrachée sous forme d'une large feuille qui, fraîche, est d'un vert pâle et transparente. On la sèche au soleil, et elle devient plus opaque, prenant une agréable couleur de

tan pâle. Enfin, elle est déchiquetée, et alors elle est prête pour le tissage sans autre préparation. La chaine est constituée par un certain nombre de faisceaux de cette fibre, fixés à deux baguettes transversales qui ainsi correspondent au rouleau d'ensouple et au rouleau enrouleur du tissu des métiers à bras européens. Chaque barre est double, et la chaîne est assujettie par son passage entre les deux sections solidement maintenues l'une contre l'autre par un amarrage. Il n'y a qu'un seul liseron et il est constitué par une barre le long de laquelle sont disposées un certain nombre de boucles de fibre de palmier, chacune d'elles encerclant un brin de chaîne isolément ; tous les brins de chaîne ne sont pas ainsi mis en relation avec le lisseron, mais seulement un sur deux. Au dessus de la lisse, une épaisse côte de feuille de palmier est insérée transversalement dans la chaîne, de tel façon que les fils de chaîne en connexion avec la lisse passent au dessous, tandis que les autres passent au dessus. Cette côte de palme est assez épaisse pour diviser la chaîne en un « appentis » défini en deux nappes suffisamment écartées, lorsque le métier est en repos ; mais, lorsque le lisseron est soulevé, les fils qui passaient au dessous de la côte de palme sont soulevés au dessus des autres, et l'ensemble de la chaîne est divisée en sens inverse. La navette consiste en un morceau de bois dur plat, bien poli et pointu à une extrémité ; l'extrémité pointue est munie d'un œil allongé. Le métier est suspendu á une poutre supportée par deux poteaux et fixé en bas à une autre poutre de façon qu'il fasse avec le sol un angle de 60° degrés et le tisseur s'asseoit derrière le métier et tisse de haut en bas. Il prend la navette, insère dans la fente une fibre de feuille de palmier (semblable à celles qui constituent la chaîne), et envoie la navette à travers « l'appentis » formé par la tige épaisse de feuille de palmier insérée dans la chaîne. La fibre est ensuite libérée de l'œil de la navette et refoulée à sa place au moyen de la dite navette dont on se sert comme d'un sabre de tisserand. Une autre fibre est alors insérée dans la navette, le lisseron est manœuvré de façon à diviser la chaîne en sens inverse, la navette passe, la fibre est dégagée et mise en place comme précédemment, et ainsi va le travail. Le tissu qui est ainsi fabriqué est de bonne texture et bien durable ; dans son état normal, il est d'une agréable couleur de tan, mais un grand nombre de tribus (notamment les Bambala méridionaux et les Babunda) le teignent en rouge avec de l'huile de palme et du *tukula*.

On introduit souvent un effet décoratif en arrangeant la chaîne de façon que les éléments sombres soient groupés ensemble et forment ainsi des bandes irrégulières une fois le travail achevé. Les meilleurs tissus sont tissés par les Bambala et les Babunda ; ceux des Bapende sont plus grossiers et plus lourds que ceux des autres tribus, mais aussi plus durables ; les tissus des Bapindji ressemblent davantage à ceux que produisent les Bambala. Un grand nombre de ces tribus produisent des étoffes à dessins damassés, obtenus par le tissage en faisant « flotter » la chaîne. Comme le liseron commande un fil de chaîne sur deux, le flottement de la chaine ne peut être obtenu qu'en insérant délibérément la navette du mauvais côté de certains brins de chaine déterminés. Les étoffes de ce genre sont fabriquées par les Babunda, les Bambala et les Bayanzi ; les Bahuana importent des étoffes de ce genre de chez les Bayanzi, car ils ne savent fabriquer que des tissus unis. Les Babunda s'adonnent aux dessins brodés sur leurs étoffes,

et à peu près tous les vêtements de femme chez eux sont garnis de bordures brodées. Le fil à broder consiste en morceaux unis de fibres de palmier, semblables à ceux qui servent pour le tissage, mais teints en noir; ces morceaux sont insérés sous les brins de chaîne, à intervalles déterminés, et passent à l'autre face du tissu lorsque le dessin exige leur disparition de la surface pendant plus d'un intervalle. A cet égard, la broderie de cette région diffère de celle des Bushongo qui limitent leur broderie à une face du tissu et ne lui permettent pas d'apparaître à l'envers; mais les bordures brodées des Babunda sont invariablement doubles, étant formées de deux pièces d'étoffe de même grandeur; lorsqu'un fil de la broderie passe au côté du morceau supérieur, il passe également à travers un ou plus des brins de chaîne du morceau qui forme l'autre face, de sorte que les deux sont comme soudés ensemble; les bords sont finalement achevés par une couture. Tissage et broderie sont tous deux l'ouvrage des hommes. Les dessins brodés des Babunda et les dessins damassés obtenus par le tissage de toutes les tribus qui produisent des étoffes ornées de cette façon, sont basés sur le losange, ou sur les lignes diagonales dont est composé le losange. Le dessin losangique dans toutes ses variétés est particulièrement caractéristique de l'art Babunda, et ce fait, rapproché de cet autre, que les Babunda semblent être aborigènes de la région, semblerait indiquer que l'art de tisser des dessins damassés est né chez eux et s'est, de là, répandu dans les autres tribus qui le pratiquent maintenant. On connait dans cette région une autre méthode pour la décoration des tissus, mais elle est pratiquée seulement par les Bapindji et les Bapende. Il consiste dans l'introduction d'un poil; une aiguille est enfilée avec de la fibre de raphia qui est alors passée sous un des brins de chaine et tirée jusqu'à ce qu'il n'en dépasse qu'environ deux millimètres; la fibre est alors coupée sur l'autre côté de la chaîne, et ainsi, un petit fragment de fibre reste inséré dans l'étoffe, retenu au milieu par le brin de chaine sous lequel il a été inséré. Le procédé est répété jusqu'à formation d'un dessin régulier consistant généralement en une série de triangles ou de losanges creux circonscrivant des figures ressemblant à des têtes de flèche. Le dessin est habituellement embelli en frottant l'étoffe avec du tukula qui s'attache en plus grandes quantités sur la portion de l'étoffe garnie de poils, et la fait contraster avec le fond plus pâle. Il est intéressant de trouver ce genre d'ornementation chez les tribus Bapende, car les Bushongo disent que leur célèbre souverain Shamba apprit l'art de la broderie en voyageant chez les Bapende, et qu'il l'introduisit ainsi chez ses sujets. Le tissage est fait par les hommes. Les Badjokwe filent le coton et disent qu'ils le tissent dans leur résidence du sud.

POTERIE

Chez les Bambala, la poterie est faite par les femmes, et cet art leur a été enseigné par les Bahuana. On ne se sert pas du tour; le pot est construit sur une base, quelque vieux vaisseau servant de support tout autour duquel il est tourné. Le pot ordinaire, *dzungu*, est de différentes grandeurs, avec des diamètres variant de 13 à 41 centi-

mètres (Planche XXVIII, fig. 3). Le bord est rendu brillant et au dessous est une bande décorative incisée de lignes horizontales parallèles ; on n'y applique pas de décoration peinte, ni avant ni après la cuisson. On se sert de calebasses à la place de pots. Les pots et les pipes sont les seuls objets faits en argile ; les premiers sont brisés sur les tombes.

Chez les Bayaka, la poterie est faite par les femmes, et, comme l'argile est rare, la matière dont on se sert est surtout constituée par de vieux tessons pulvérisés. Lorsqu'un homme meurt, tous ses pots sont brisés et déposés sur sa tombe.

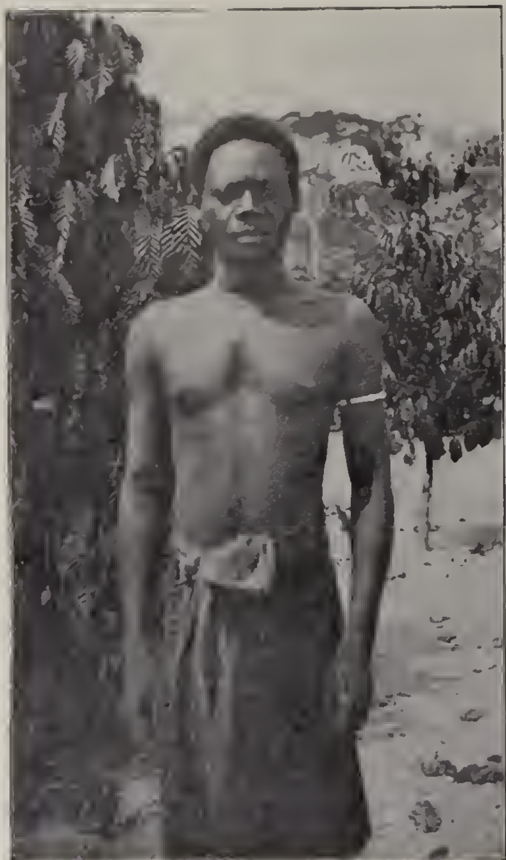


Fig. 290. — Homme Mombala (Nord)

On se sert de calebasses en guise de pots.

La poterie des Bapende est aussi faite par les femmes qui construisent leurs vaisseaux sur un fragment de calebasse. La forme usuelle des pots est circulaire avec une base ronde et un bord éversé, mais on trouve aussi des bols en forme de saucière. Les pots sont habituellement munis de couvercles convexo-concaves, également en poterie. Au centre du couvercle est une petite éminence conique qui sert de poignée, ou un groupe de trois trous dans lesquels on peut introduire les doigts pour soulever le couvercle.

Chez les Bahuana qui sont les meilleurs potiers de la région, la poterie est faite exclusivement par les femmes ; on se sert d'argile prise sur place, et le pot est construit sur une base, un vaisseau brisé servant de support. Lorsqu'elle est cuite, la poterie est dure et de couleur rouge; on applique généralement dessus un vernis végétal ; la forme de vaisseau la plus commune est en forme de bol (pl. XXVIII, fig. 3), mais on trouve aussi des soucoupes plates, des bouteilles à col étroit et à corps sphérique.

Il n'existe pas de forme spéciale de poterie pour les usages funéraires, mais les pots appartenant au mort sont brisés et placés sur sa tombe. On se sert de calebasses en guise de pots.

MÈTALLURGIE

Primitivement, le seul métal fondu et travaillé fut le fer, quoique la plupart des tribus actuellement sachent obtenir le cuivre et le laiton. La question de la métallurgie de cette région est intéressante en ce qu'elle montre la fonte et le travail du fer inconnus dans certaines tribus jusqu'à une période relativement tardive. Les preuves que fournit la tradition sur ce point sont sûres parce qu'il est peu conforme à la nature des choses qu'un peuple confesse avoir emprunté un art à ses voisins, s'il n'en a pas réellement été ainsi. La fierté naturelle peut les induire à dissimuler ce dont ils sont redevables

aux autres, mais il n'y aurait aucun motif pour qu'ils assument une ignorance qui n'aurait pas existé en fait. Il est donc probable que tout en connaissant et utilisant le fer ces peuples dépendaient de leurs voisins pour son extraction. On serait tenté de douter d'un fait pareil, mais il ne faut pas oublier que les Bushongo, un peuple d'une haute culture, ne pratiquent cependant pas à ce jour l'art de la poterie.

Ainsi, les Bambala disent avoir appris de leurs voisins l'art de travailler les métaux, les Bambala du Nord, des Bahuana; les Bambala du Sud, des Basongo. Cela semblerait prouver qu'ils ne connaissaient pas cet art au moment de leur immigration. De plus, les Bayaka disent qu'ils ont acquis des Bambala la connaissance de ces procédés, et leur affirmation semble confirmer l'aveu des Bambala. Il semblerait que la connaissance du fer se soit répandue à l'ouest vers le Kwango, partant d'un point situé à l'ouest de cette rivière. A présent, nous avons les Basongo et les Bahuana, donnés comme initiateurs de la métallurgie; si nous avançons plus à l'ouest, nous trouvons que la connaissance du travail du métal ne peut pas être arrivée de cette direction, vu que les Babunda disent l'avoir apprise des Basongo. De plus, si nous examinons les affirmations des Bahuana eux-mêmes, nous trouvons que les Bahuana du nord admettent que la métallurgie leur a été apprise par les Bahuana du sud, ou Bahoni. Il semblerait donc que les Bahuana n'apportèrent pas cet art avec eux lorsqu'ils pénétrèrent dans le pays; et il s'en suit que les Basongo doivent être regardés comme les premiers travailleurs du métal dans la région. Maintenant encore, la fonderie n'est pas pratiquée par toutes les tribus, car les Bayaka, les Bahuana du nord et les Bakwese, au-moins, se procurent le métal chez leurs voisins.

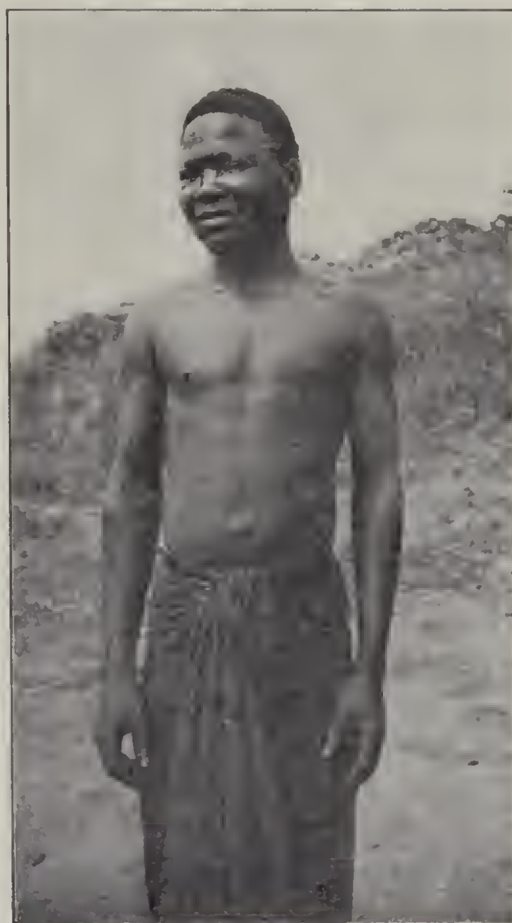


Fig. 291. — Homme Mombala (Nord)

L'affirmation actuelle des Babunda concernant la métallurgie est qu'elle leur a été enseignée par un certain peuple vivant sur la rive gauche du Kwilu et auquel ils donnent le nom d'Awana; mais, d'après la description qu'ils en donnent, il semble certain que c'étaient les Basongo. Chez les Bambala septentrionaux, le seul métal qui ne soit pas importé est le fer, dont on trouve des mines en grande abondance dans toute la contrée. Ainsi qu'il a été dit il y a un instant, ils ont appris la forge et la fonderie des Bahuana. Le métal, une fois fondu, ne subit d'autre traitement que le martelage, sauf en ce qui concerne les briquets dont on se sert avec les silex pour obtenir du feu. Ils sont enveloppés dans certaines herbes sur la nature desquelles on garde soigneusement le secret, chauffés à une forte température et ensuite versés dans l'eau froide. Les instruments d'un forgeron consistent d'abord en un marteau de fer; cet instrument est tout d'une pièce et en forme de T; le

dessus est plat, de sorte que lorsque le manche a été fiché en terre, l'on peut s'en servir au besoin comme d'enclume. Il est pratiquement impossible de se procurer un de ces marteaux d'un forgeron, car l'on croit qu'un forgeron qui s'est départi d'un de ses outils mourra infailliblement. Les doubles soufflets, semblables à ceux qu'emploient les tribus Baluba, sont en usage pour fondre et forger. Un forgeron enseigne son art au fils de sa sœur, qui hérite de ses outils. Il serait oiseux de parler de la position sociale du forgeron dans une population où les distinctions sociales sont à peu près inconnues.

Chez les Bambala du sud, le travail et la fonte du fer ont été, au dire des indigènes, appris des Basongo. La bâtisse dans laquelle est pratiquée la fonte est construite en feuilles de palmier, sur un plan rectangulaire, avec un toit conique ovalaire; à une extrémité se trouve une petite porte d'environ un mètre de hauteur sur cinquante centimètres de large. Un fétiche pend au centre du toit. Le minerai de fer est commun dans le pays. Le fourneau est en argile, rectangulaire et dépourvu de toit; à chaque angle est une paire de soufflets semblables à ceux dont se servent les Bambala du Nord. Le long d'un côté est creusé un réservoir pour le métal qui coule à travers une ouverture pratiquée dans une des parois. Le minerai est réduit en poudre et placé dans le fourneau et l'on met du charbon de bois sur le dessus. Les scories sont broyées et mélangées à l'argile dont on fait les pots. Le métal ne se travaille que par la forge, car on ne sait le mouler. Il existe un fourneau dans tous les villages et le chef du village est maître de forge. En dépit du fait que la métallurgie est d'introduction relativement tardive, il n'existe point de légende faisant allusion à l'époque où le métal était inconnu, sauf le seul récit donné ci-dessus. On n'a pas observé dans ce pays d'outils en pierre, et il en est de même des régions habitées par les autres tribus.

En ce qui concerne les Bayaka, ainsi qu'il a été établi plus haut, d'après ce qu'ils rapportent eux-mêmes, ils ont appris la métallurgie avec les Bambala. Ils ignorent toutefois l'art de fondre. Pour travailler le fer, ils se servent du double soufflet; chaque chambre à air, avec le tube qui en part, est faite d'un bloc de bois séparé, et l'expulsion de l'air est obtenue par la manipulation d'une membrane de peau. Les extrémités des tubes reposent dans un ajutage en argile ordinaire par lequel le vent est envoyé dans le feu de charbon de bois. Les forgerons ne semblent pas former une classe particulière, mais leur métier se transmet héréditairement. Le travail n'est pas considéré comme dégradant et l'habileté manuelle est respectée. On ne trouve pas d'instruments en pierre et les Bayaka ne paraissent pas en avoir jamais entendu parler.

Les Bapende connaissent la manière de fondre le fer, mais actuellement ils importent une partie du métal dont ils se servent. Les forgerons se servent de doubles soufflets tels qu'ils ont été décrits ci-dessus, et la forge est bâtie au centre du village, sous forme d'un abri sans murs. En outre du travail du métal, ils savent le mouler et produisent par ce moyen des copies en métal des masques Buya de bois ou d'ivoire qu'ils portent comme ornements de cou.

La manière de procéder est fort simple : on choisit un masque Buya bien sculpté et on le presse sur un morceau d'argile de façon à en prendre une empreinte. On

laisse ensuite durcir l'argile et on y verse le métal. Finalement le moulage brut est achevé par raclage. On ne se sert pour cela que des métaux ductiles comme le cuivre et le zinc, et l'un et l'autre, ainsi que le laiton, sont importés. Tous les forgerons sont très considérés. Les Bakwese savent travailler grossièrement le fer, mais ignorent l'art de fondre. Les Badjokwe sont bien meilleurs métallurgistes : ils peuvent même, au besoin, réparer les chiens de leurs fusils et tout l'étain de rebut leur sert à fabriquer des fourreaux à couteaux ou des cartouchières ornés de dessins repoussés travaillés avec soin. Les Bayanzi également fondent et travaillent le fer avec une grande facilité ; les Banguli, en particulier, sont de très habiles forgerons, et toutes leurs armes, tous leurs outils, sont admirablement faits. Chez les Bahuana, le fer est le seul métal indigène employé, quoique l'on travaille en grande quantité le cuivre et le laiton importés. Ainsi qu'il a été dit plus haut, les Bahuana du sud ou Bahoni connaissent seuls la fonte du fer, et ceux du nord se fournissent de ce métal chez eux. Tous les forgerons sont en grande estime.

ARMES

Dans toute la région dont il est question dans ce travail, l'arme principale est l'arc, mais les modèles d'arcs varient d'une manière assez intéressante d'une tribu à l'autre. Dans tous les cas, il est taillé dans du bois solide, et s'effile vers les deux extrémités. La corde est en jonc, et des chevilles de bois, ou bien de fibre de palmier entortillées, fixées à chaque extrémité l'empêchent de glisser de l'arc. Il existe deux types d'arcs principaux : l'un est large et plat, le dos est légèrement convexe, la panse est formée de deux arcs très grands se rencontrant au centre pour former une rainure très étroite et peu profonde. Ce type est caractéristique des Bambala méridionaux, des Babunda, et des Bakwese. L'autre forme est plus étroite et plus épaisse, le dos présente une convexité plus prononcée, et la plus grande partie de la panse est occupée par une cannelure large et plate, limitée de chaque côté par deux arêtes abruptes arrondies aux bords. Ce type se trouve chez les Bambala du nord et les Bahuana. Les arcs des Bapende sont tout unis. L'arc du type Bambala-Babunda est muni aux extrémités des bandes de fibres mentionnées ci-dessus, les autres ont des chevilles de bois.

Les flèches sont de différentes sortes, et aucun type particulier ne paraît caractéristique d'une tribu. Toutes sont formées d'un fût en nervure de palme présentant une entaille à l'extrémité, et muni de trois plumes fixées au moyen de résine et d'une ligature de fibres. Elles sont quelquefois assujetties en diagonale de façon à donner une épine à la flèche. Les flèches destinées à la chasse au petit gibier sont habituellement munies de pointes en bois, unies ou barbelées ; quelquefois quatre pointes semblables sont fixées à une seule flèche, formant une arme d'aspect plutôt rébarbatif dont on se sert pour la chasse aux rats. Pour la chasse au grand gibier et pour la guerre, on se sert de pointes de fer ayant la plus grande variété de formes, mais présentant toutes ce caractère commun d'être percées et fixées au fût par l'intermédiaire d'une douille unie à ce dernier avec de la résine et un amarrage de fibre. Certaines des pointes de flèche sont barbelées, d'autres triangulaires, d'autres en forme de T, ces dernières présentant un large bord coupant. Certaines des flèches des Bakwese ressemblent à celles des Bakongo, en ce qu'elles sont munies d'un fer

triangulaire dont la base constitue le bord coupant ; mais, quoique grandes, elles n'atteignent jamais les dimensions de celles vues chez les Bakongo.

Les lances sont rares, mais on en rencontre quelquefois chez les Babunda et les Wangongo. Les fers sont le plus souvent en forme de losange, et sont fixés à la hampe au moyen d'une douille. On trouve des couteaux de formes variées : les plus intéressants sont ceux des Babunda qui atteignent les dimensions d'une épée. Les fers sont biseautés et à deux tranchants. Les tranchants courent parallèlement depuis la garde jusqu'à une petite distance de la pointe ; là, le fer s'élargit assez brusquement dans le sens latéral, et, ensuite, se rétrécit presque aussi brusquement pour se réduire à un point, donnant à l'arme une extrémité en forme de losange. La section du fer varie depuis un losange très aplati jusqu'à une courbe; une variété intéressante de ce dernier type est constituée par une sorte de courbe contrariée qui est unique en Afrique. Le manche est de bois avec de courtes saillies au bout, et la poignée est souvent ornée de laiton ou de cuivre. Ces épées se portent dans des fourreaux en bois recouverts de cuir muni de fourrure. De grands couteaux-poignards, plus petits cependant que ceux des Babunda, sont portés par les Badjokwe ; les lames sont à deux tranchants, et se terminent par une pointe arrondie près de laquelle sont deux saillies latérales ressemblant quelque peu à celles que l'on voit aux armes des Babunda. Elles sont toutefois mieux fabriquées, et les fourreaux sont particulièrement élégants, étant de bois recouvert de peau dont les poils ont été enlevés, et garni de coutures décoratives en fibre de roseau.



Fig. 292. — Bambala du Nord

On trouve des couperets particuliers présentant un tranchant et un large dos chez les Babunda et les Bapende ; on en comprendra mieux la forme par l'illustration ci-jointe. La plupart sont munis de manches en bois, mais certains des petits spécimens ont des manches en métal plein. On trouve des haches chez les Babunda et les Bapende, mais elles ne servent pas à la guerre. Le type Bapende est muni d'une lame en fer, très simple, consistant en un barreau dont une extrémité a été forgée en forme de lame triangulaire. Il est fixé à un manche muni à une extrémité d'une protubérance saillant latéralement. Le type Babunda a un meilleur fer, de forme semi-circulaire, avec des cornes saillant en arrière, parallèlement au manche. La protubérance à l'extrémité du manche à laquelle le fer est fixé, est souvent sculptée à l'imitation de la coiffure Babunda. Propres aux Babunda sont de grandes massues en forme d'épée, en bois dur, que l'on porte toutefois plutôt pour la montre que comme armes d'attaque ou de défense.

NUMÉRATION, ETC.

Les mots suivants sont en usage dans les différentes tribus pour la numération, autant que nous en pouvons connaître.

	BABUNDA	BAMBALA	BAYAKA	BAPENDE	BAHUANA
1 =	Mosh.	Mosh.	Mo, Moshi.	Ngosh.	Momo.
2 =	Yole.	Mbali.	Vil, Bole.	Yali	Bili.
3 =	Itatu.	Satu.	Tat, Matatu.	Itatu.	Matutu.
4 =	Inna.	Gwana.	Ia, Waia.	Iwana.	Wana.
5 =	Iten.	Lanu.	Tan, Mitano.	Itanu.	Watan.
6 =	Isambanu.	Sambanu.	Siamon, Masambanu.	Isambanu.	Binin.
7 =	Tsambola.	Samboeli.	Nitseme, Samboadi.	Sambali.	N'tsema.
8 =	Innan.	Kinana.	Nan, Kinan.	Nage.	Nan.
9 =	Iwwa.	Libwoa.	Voa, Kivoa.	Duvoa.	Uwa.
10 =	Ikum.	Kumi.	Kum.	Kumi.	Kum.
11 =	Ikumimoshi.	Kuminamosh	Kuminundo.	Kumidigosh.	Kumomo
12 =	Ikumiyole.	Kuminambati	Kumivil	Kumiyali.	Kumbili
13 =	Ikumitatu.	Kuminasatu.	Kumitat	Kumitatu.	Kumatutu
20 =	Makumole.	Mukumali.	Makumimole.	Makumiyali.	Makmole.
30 =	Makumatatu	Makumitatu.	Makumatatu.	Makumitatu.	Makumitatu.
40 =	Makuminna.	Makomigwana	Makumia	Makumiwana	Makuniwana
100 =	Nkam.	Kama.	Kama.	Kama	Kam.
1000 =	Nkamnkam.	Funda.	Funa.	Kulagashi.	M'pfun.
10000 =			Tsuku		

Chez les Bambala, les nombres originaux ne sont pas en usage, et l'on compte sur les doigts. Ils parlent librement de grandes quantités, comme mille ou dix mille *Djimbu*, mais il s'agit d'une quantité beaucoup plus petite, comme quinze perles, par exemple, ils demandent à les voir, de façon à se rendre compte du volume que cela fait réellement. Ils sont incapables d'additionner, et la soustraction ne peut être réalisée qu'à l'aide des doigts, même par des individus d'intelligence supérieure à la moyenne. Par exemple, un homme fut mis à l'épreuve de la manière suivante : il avait apporté six volailles pour les vendre ; trois lui furent enlevées sans qu'on les lui laissât compter, et on lui demanda combien on lui en devait, étant donné le nombre de celles qui restaient : il fut incapable de le dire. On se sert de bâtons de la manière suivante : — par exemple, si pour calculer le temps quelqu'un veut fixer un rendez-vous à un autre dans un nombre de jours déterminé, il commence ainsi : « Demain (*Lakela*) tu ne viendras pas », et il pose un bâton par terre. « Le jour après demain, (*Luna*) tu ne viendras pas non plus » et il en pose un second. « Maintenant, pour un jour où tu ne viendras pas », et il pose encore un bâton. « Pour un jour encore où tu ne viendras pas », et ainsi de suite, plaçant autant de bâtons qu'il faut pour atteindre le total. Lorsqu'il a fini, l'autre compte les bâtons, fait l'addition et dit : « Pendant tant de jours, je dormirai, puis je viendrai te voir ». Ils comptent couramment par cinq.

L'écriture proprement dite évidemment n'est pas en usage, mais on peut envoyer des messages sur lesquels ont été incisées certaines marques ; ce procédé toutefois permet, semble-t-il, une très grande latitude pour l'interprétation ; par exemple, quatre incisions peuvent signifier : « Viens me voir dans quatre jours », ou « J'irai te voir dans quatre jours », ou « Envoie-moi quatre hommes », etc.

La mémoire des Bambala est bonne, du moins en ce qui concerne les torts qui ont été faits à leurs ancêtres ou qu'on leur a fait ; à leurs *milonga*, souvent des crimes commis trois générations auparavant sont mentionnés et les assistants se les rappellent. La mémoire des Bayaka est faible, et ils sont mauvais calculateurs Les petites sommes sont comptées sur les doigts, et les quantités plus grandes au moyen de petits bâtons, comme chez les Bambala. Les Bahuana ne diffèrent pas beaucoup des Bayaka et des Bambala à ce point de vue, et la conversation suivante, tenue avec un jeune Mohuana, peut être considérée comme typique, soit de l'une, soit des deux tribus : « Combien d'œufs avez-vous là ? — Un de moins que dix. — Combien cela fait-il ? » Le garçon étend les doigts, en plie un et compte : « Un, deux, trois... » Jusqu'à neuf. « Bien. Je vous les prendrai tous sauf un ; combien devrai-je vous payer pour cela ? — Laissez-moi les compter. » Ou bien, encore : « Combien font deux et deux ? — Deux quoi et deux quoi ? — Deux œufs et deux œufs. » Le garçon, fait l'opépation sur ses doigts. De même en ce qui concerne le temps, ce qui est pour les indigènes absolument sans intérêt « Quel âge avez-vous ? — Comment pourrais-je savoir cela ? — Vous vous rappelez la naissance de votre petit frère : quel âge a-t-il ? — Je n'en sais rien. — Combien y a-t-il de mois dans une année ? — Je n'ai jamais compté. » — Combien y a-t-il de jours dans une semaine ? » Le garçon compte sur ses doigts : *Buvuka, mokili, okojo, pike* ; quatre ! » Les questions de nombre et de temps interviennent en fait très peu dans la vie quotidienne des indigènes.



Fig. 293. — Bayaka

Chez les Babunda, l'année se divise en deux saisons, la saison pluvieuse, *Vula*, et la saison sèche, *Kishu*. La première est divisée en six « mois », la seconde, en « cinq ou six » (d'après l'affirmation des indigènes). Ces « mois » s'appellent premier de *Vula*, deuxième de *Vula*, et ainsi de suite. Il y a des noms pour certains points cardinaux ; par exemple, l'est est appelé : « Là d'où vient le soleil « et l'ouest : « Là où le soleil va se coucher. » Les Babunda disent que le soleil retourne de l'ouest à l'est derrière le ciel, pendant la nuit. L'année des Bambala est également formée de deux saisons, la sèche, *Kisua*, et l'humide, *Vula*. L'ensemble des deux est divisé en treize mois lunaires, contenant chacun sept semaines de quatre jours. Les jours s'appellent *Bujuka*, *Moshila*, *Gundu* et *Pika*, le dernier étant le jour du marché. Ils n'ont pas de noms pour les points cardinaux, les étoiles ou les constellations, et ne donnent non plus aucune explication pour les mouvements des corps célestes, éclipses, tremblements de

terre, etc. L'arc-en-ciel est appelé *Kongol-Meme*, « serpent d'eau ». Les Bayaka divisent également l'année en deux saisons, la sèche, *Kishua*, et la pluvieuse, *Vula* ; et leur année, comme celle des Bambala, est subdivisée en mois lunaires appelés *Gondo*, chacun composé de sept semaines de quatre jours. Ces jours portent les noms suivants : *Bujuka*, *Moshila*, *Tekgun*, *Pungú*, le dernier jour étant le jour du marché. On apprécie l'heure par la position du soleil. On n'a pu obtenir des Bapende aucune information touchant l'astronomie, et vraiment, il semble n'avoir aucune idée à ce sujet. Ils appellent les éclairs *Kuba* et *Dzazi*.

Chez les Bahuana encore, l'année est divisée en deux saisons, saison sèche et saison pluvieuse ; elles sont divisées en mois lunaires, et ces derniers subdivisés en semaines de quatre jours. Les dates sont déterminées d'avance *par nuits*, c'est-à-dire qu'un homme dira : « Je dormirai trois nuits avant d'aller vous voir ».



Fig. 294. — Femme Moyaka

L'*éclair* est un animal semblable à un chat qui vit dans les nuages ; quand il a faim, il saute sur la terre et mange un arbre, ou quelquefois, un homme. Des individus tués par la foudre sont enterrés d'une façon spéciale. Ils disent que les arc-en-ciel sont de grands serpents vivant dans l'eau ; lorsqu'ils ont mangé du poisson, ils sortent parfois pour changer, et c'est alors qu'on peut les voir. Les Bayaka mesurent les longueurs par l'envergure des bras étendus, et c'est leur principale unité de mesure. Chez les Bahuana on calcule les longueurs comme suit : par la « main », qui est constituée par la longueur entre l'extrémité du médius étendu et le point extrême de la paume qui puisse être atteint par le même doigt fléchi ; par la « coudée » qui va de l'extrémité du médius au coude ; et par l'envergure des bras étendus.

FOLKLORE

En conclusion, nous pouvons ajouter une légende Bayaka. L'histoire est racontée par un seul individu, l'auditoire jouant le rôle de chœur. Comme explication, il faut dire que le mot *kongo* signifie « chasse », *ayeye* est une simple exclamation, et en disant *bekelek*, *bekelek*, *bugumum*, on est supposé imiter le bruit du bois qui tombe.

Un jour, il y a longtemps, un singe, dans ses excursions parmi les branches des arbres, s'aventura plus loin de sa résidence que d'habitude. A la fin, il arriva à un endroit de la forêt où il n'avait jamais été auparavant ; et que vit-il là ?

Chœur : *Kong*, *Kongo*, *Kongo ayeye* (*bis*). *Mama*, *mama bevula* (*bis*) (dit à

voix très basse et très vite) *Bekelek bekelek bugumun, bekelek bekelek bugumun, gekelek bekelek bugumun.*

Il courut à la maison et dit aux autres singes : « Oh ! mes frères, j'ai vu quelque chose d'horrible ! Je suis allé dans une partie de la forêt où j'ai vu des arbres tombant les uns après les autres, et quoique j'aie regardé dans toutes les directions, je n'ai pu découvrir ce qui les faisait tomber ainsi. — Etaient-ce de petits arbres ? demandèrent les autres singes. — « Non, reprit le premier, c'en était de grands, les plus grands de la forêt. » Les singes furent extrêmement surpris. « Etes-vous sûr que vous n'avez vu personne les couper ? — Certainement, il n'y avait là personne, et les arbres tombaient, tombaient, tombaient. »

Chœur. .

Les singes, n'arrivant pas à comprendre comment cela était possible, allèrent voir le chacal qui avait la réputation d'être très rusé. « J'irai voir » dit le chacal. Il y alla donc, et vit les arbres tomber, tomber, tomber, mais il ne put découvrir la cause qui les faisait tomber ainsi. Il revint donc vers les singes et leur dit; « Je n'ai pu découvrir personne qui en pût être la cause, mais j'ai vu les arbres tomber, tomber, tomber. »

Chœur...

Alors le chacal dit : « Allons voir le léopard : il sera peut-être capable de découvrir l'explication ». Ils y allèrent donc, et racontèrent leur histoire à cet astucieux animal. « J'irai voir », dit le léopard. Il y alla donc, et là aussi il vit les arbres tomber, tomber, tomber, mais ne put découvrir qui les faisait tomber ainsi. Il revint donc vers les singes et le chacal et dit : « Je n'ai pu découvrir personne qui en pût être la cause, mais j'ai vu les arbres tomber, tomber, tomber. »

Chœur...

Alors le léopard dit : « Allons voir le lion » ce puissant animal est certainement capable de nous renseigner. Ils y allèrent tous et racontèrent leur histoire au puissant lion. « J'irai voir, » dit le lion. Il y alla donc et vit les arbres tomber, tomber, tomber, mais ne put découvrir la cause qui les faisait tomber ainsi. Il revint donc vers les autres animaux et dit : « Je n'ai pu découvrir personne qui en pût être la cause, mais j'ai vu les arbres tomber, tomber, tomber. »

Chœur...

Alors le lion dit : « Allons voir le sage éléphant : il est le plus sage de tous les animaux, et certainement il découvrira ce qui fait tomber les arbres. » Ils allèrent donc voir l'éléphant et lui racontèrent leur histoire. « J'irai voir », dit l'éléphant. Mais il n'eut pas plus de succès que les précédents, et lorsqu'il revint il dit : « J'ai regardé à droite, j'ai regardé à gauche, j'ai regardé derrière moi, et devant moi, mais je n'ai pu découvrir personne qui pût être la cause de ce que les arbres tombaient, tombaient, tombaient.

Chœur...

Tous les animaux furent très malheureux. « Qu'est-ce que nous allons faire, dirent-ils, si toute la forêt est détruite ? » Alors, ils parlèrent au chat qui arrivait juste à ce moment-là : « Laissez-moi aller voir ce qui arrive, peut-être serai-je capable de dire ce qu'il y a. » Tous les animaux se moquèrent du chat. « Quoi !

dirent-ils, le rusé chacal, l'astucieux léopard, le puissant lion, le sage éléphant ont tous échoué ; croyez-vous, que vous, un chat, vous réussirez mieux ? — Laissez-moi simplement y aller, dit le chat, cela ne peut toujours pas faire de mal ! » Il y alla donc et revint bien vite avec un rat dans sa gueule. Ainsi, le chat fut le sauveur de la forêt, car les arbres ne tombèrent plus.

Chœur...

CONCLUSION

Il sera peut-être de quelque intérêt dans ce volume, le dernier de ceux qui contiennent les résultats obtenus par notre expédition, de résumer brèvement les conclusions qui peuvent être tirées des renseignements recueillis concernant l'histoire générale et l'ethnographie des régions visitées.



Fig. 295. — Bahuana

Les tribus dont nous pouvons suivre le plus loin l'histoire sont les Bushongo, dont la première vague d'immigration, provenant du bassin du Shari, traversa le Kasaï peut-être dès le sixième siècle, et qui sont représentés aujourd'hui par les Bashilele sur la rive gauche de cette rivière. Presque tout de suite après survint la seconde vague, les Bakongo, actuellement établis à l'ouest des Bashilele. Après un intervalle légèrement plus long, la vague principale, les Bushongo proprement dits, arriva sur le Sankuru, à l'est des premiers immigrants, et occupa le pays au sud de cette rivière, entre le Kasaï supérieur et aux environs de 22°30 de latitude E. Dans l'est de cette région, ils entrèrent en contact avec les tribus primitives appelées Basongo Meno, nom donné au groupe de tribus nullement homogène qui habitent aujourd'hui le pays situé au nord du Kasaï et du Sankuru, entre l'embouchure du Lubefu, au passage Swinburne, et dont une forte proportion fut incorporée à la portion orientale du royaume Bushongo. Pendant des siècles les Bushongo vécurent en paix, consolidant leur pouvoir, et faisant des progrès dans les arts et l'industrie, jusqu'à ce que, avant qu'ils aient atteint leur époque de civilisation maximum, un autre empire commença à s'élever dans le sud, l'empire Lunda. Nous ne savons pas avec certitude si l'empire Lunda est né du contact de la culture Baluba (ainsi qu'on le suppose

communément) avec celle des aborigènes Bungo du district Lunda, ou si nous devons substituer l'influence des Bushongo à celle des Baluba.

Ce qui est certain, c'est que la naissance de cet empire Lunda eut des conséquences très importants pour la région intermédiaire entre le pays habité par les Bakongo et la rivière Kwango. Entre le Loange et le Kwilu étaient les Babunda, c'est-à-dire une des tribus rencontrées par l'expédition, pour laquelle aucun argument reposant sur des légendes, ou dérivé de quelque autre source, ne peut être trouvé qui implique l'immigration. Ils semblent occuper la même position ethnographique que les aborigènes Bungo de la région Lunda, et peuvent avoir été en relation avec eux. Certainement, aux environs de cette période, ils influencèrent beaucoup le développement des arts et industries Bushongo, quoique les Bushongo les aient rapidement surpassés pour l'excellence technique et artistique de leurs produits. Du Kwilu au Kwango, le pays fut occupé d'une façon clairsemée par les Basamba, les Basongo, et les Wangongo, aborigènes comme les Babunda, quoique la portion septentrionale du bassin du Kwilu eût été récemment occupée par les Bayanzi descendant du nord.

Les troubles qui accompagnèrent les premières périodes de l'état de Lunda envoyèrent, vague par vague, les mécontents vers l'ouest, avec ce résultat, que les Bambala d'abord, puis les Bapende, furent forcés dans leurs positions au nord et à l'est, ainsi qu'il a été raconté dans les premiers chapitres de ce livre. Il est possible que les Bayaka aient été aussi influencés par le même mouvement et que leur mouvement vers l'est dans le bassin du Kwilu est résulté des mêmes troubles. Mais le théâtre de l'action doit être transporté maintenant à la région nord-ouest des Bushongo. Là, un peuple forestier typique, les Bankutu, qui habite maintenant les rives de Lukenye entre 22°30 de longitude E. et 23 E. commença à presser les tribus Basongo-Meno; il en résulta qu'une section des dernières, les Bashoba, passa le Sankuru; ils furent acceptés comme membres de l'empire Bushongo. Peut-être les Bankutu eux-mêmes furent-ils à leur tour soumis à la pression des Batetela et ceci nous conduit encore plus loin vers l'est. Les diverses tribus Batetela habitant maintenant une surface étendue, allant du 5° au 3°30 de latitude sud et du Lomani à une ligne tirée entre le 20° de longitude E. au nord et le 23°30 de longitude est au sud, semblent s'être étendues graduellement vers le nord, l'ouest et le sud par rapport à un point situé sur la rivière Lomani et au delà vers le quatrième de latitude sud. Il y a un grand nombre d'indices montrant qu'ils sont plutôt de la branche orientale de la famille Bantu, et leur culture a été beaucoup modifiée, au nord, par le contact des Bankutu, au sud, par le contact des Basonge qu'ils ont refoulés dans cette région. Les Basonge habitent maintenant une étendue du pays qui a grossièrement la forme d'un triangle rectangle dont la base serait entre le Sankuru et le Lomani vers le 6°30 de latitude sud et le sommet vers le 5°. Il semble qu'il y ait des raisons de supposer qu'ils sont venus du sud-ouest, mais la période de leur immigration est tout à fait incertaine. Si, en vérité, l'empire Lunda doit sa fondation à l'influence Baluba, leur immigration peut être due aux mêmes causes qui mirent les Baluba en contact avec les Bungo. S'il en est autrement, cette immigration peut être attribuée

aux mouvements des Baluba qui consistèrent en une invasion du territoire Bushongo environ un siècle après l'invasion Bankutu ci-dessus mentionnée, invasion qui, comme l'attaque des Bankutu, fut vigoureusement repoussée déjà. Le mouvement suivant semble s'être produit dans l'ouest là où le peuple Bahuana passa le Congo et se porta dans le bassin du Kwilu et, peu après, les Bakwese, venant du sud, se frayèrent un passage mettant le trouble parmi les tribus de cette région. L'histoire subséquente de cette région comprend une nouvelle extension des Bayaka vers le nord et l'entrée en scène des Badjok qui avaient été longtemps auparavant cause féconde de trouble dans l'état de Lunda déjà décadent et avaient été en partie responsables du mouvement général vers le nord dans la région du Kwilu.

Sur l'ethnographie des diverses tribus mentionnées, des renseignements aussi complets que possible ont été donnés dans le précédent volume sur les Bushongo.

En dernier lieu, le théâtre de l'action se déplace de nouveau vers le nord-est, où les Akela émigrant d'au delà du Congo, après la première arrivée des Européens en ces lieux, refoulèrent les Bankutu vers le sud et les forcèrent à s'étendre aux dépens des Basongo Meno.

NOTE

Pendant quatre années la Belgique, envahie contrairement à tout droit et à la justice la plus élémentaire, a été séparée du reste du monde. Les auteurs de leur côté se sont vus empêchés d'accomplir leur travail scientifique. Dix années se sont écoulées depuis le jour où le manuscrit de ce travail a été rédigé. L'impression en était presque achevée lorsqu'a éclaté la calamité dont la Belgique et avec elle le monde entier souffre encore. Si des illustrations ont dû être omises par suite de la disparition de certains clichés au cours de l'occupation étrangère, si, par suite de découvertes nouvelles, des observations faites de bonne foi et par les méthodes les plus rationnelles que permettaient le temps et les lieux, se trouvaient infirmées, les auteurs font appel à l'indulgence et à la saine compréhension de leurs lecteurs.

E. TORDAY. T. A. JOYCE.



Établ^ts Jean Malvaux sc.

KAZENDE
CHEF BASONGE



Établ^ts Jean Malvaux sc.

FEMME IHUNGA



MALVAUX S.A

Établts Jean Malvaux s. a.

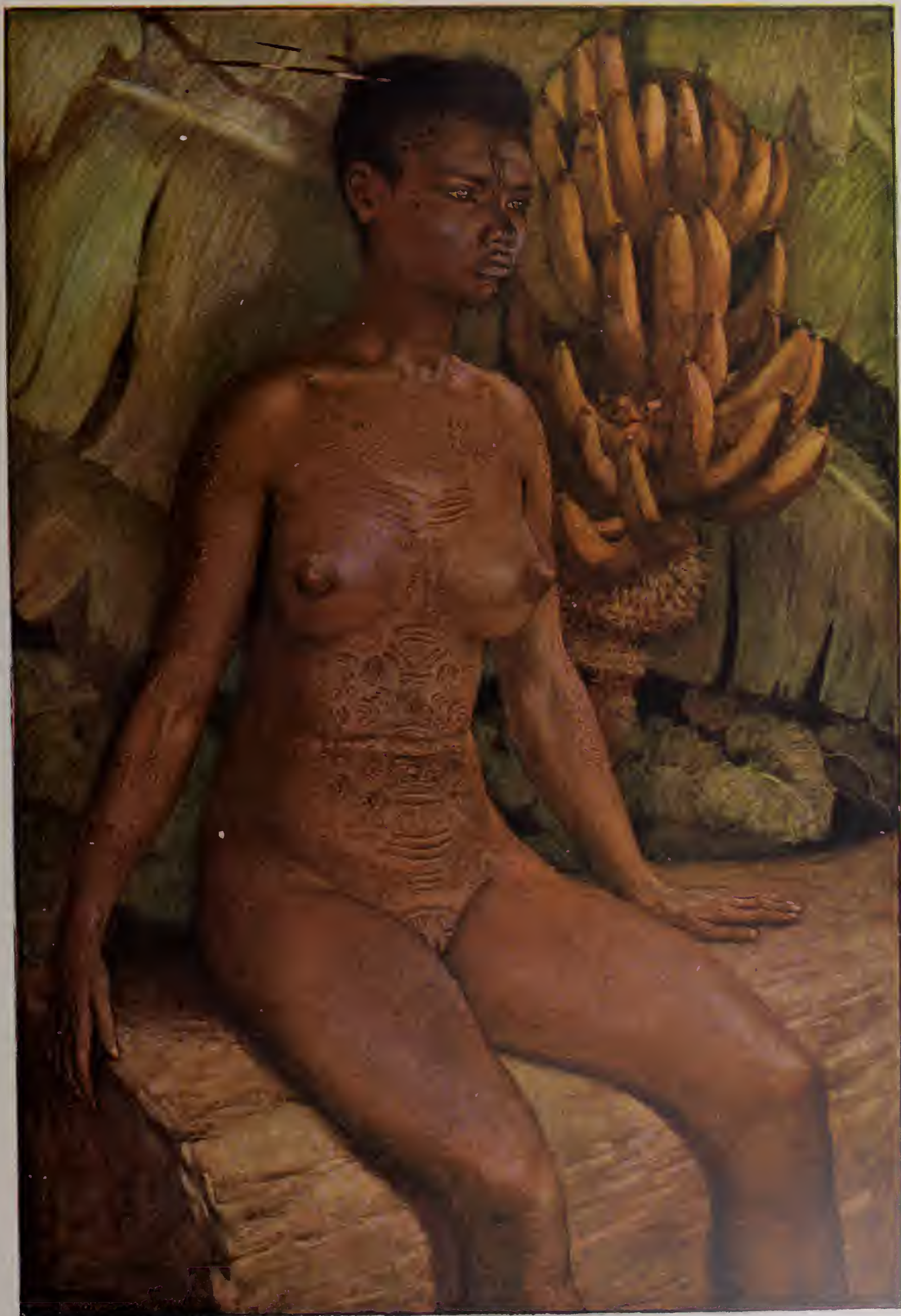
YUMBE ENUNGU

VIEILLARD SUNGU.



Établt Jean Malvaux sc.

FEMME DE BATETELA DU NORD



Etabl[ts] Jean Malvaux sc.

CICATRISATION ET TATOUAGE SUNGU



Établ[ts] Jean Malvaux sc.

BRAS D'UNE FEMME BATETELA



Établ^ts Jean Malvaux sc.

JEUNE HOMME TOFOKE



Etablts Jean Malvaux sc.

BATTEURS DE GONG (SUNGU)





N. H. HARDY

Établts Jean Malvaux sc.

JEUNE HOMME DE LA TRIBU DES BAMBALA (DU SUD)



Etabl^ts Jean Malvaux sc.

JEUNE FILLE DES BAMBALA (DU SUD)



Établ[ts] Jean Malvaux sc.

GUERRIERS BAMBALA (DU SUD)



Etabl Jean Malvaux sc.

MARISAKA
FEMME BAMBALA (DU SUD)



Établts Jean Malvaux sc.

VANNIER BAPENDE



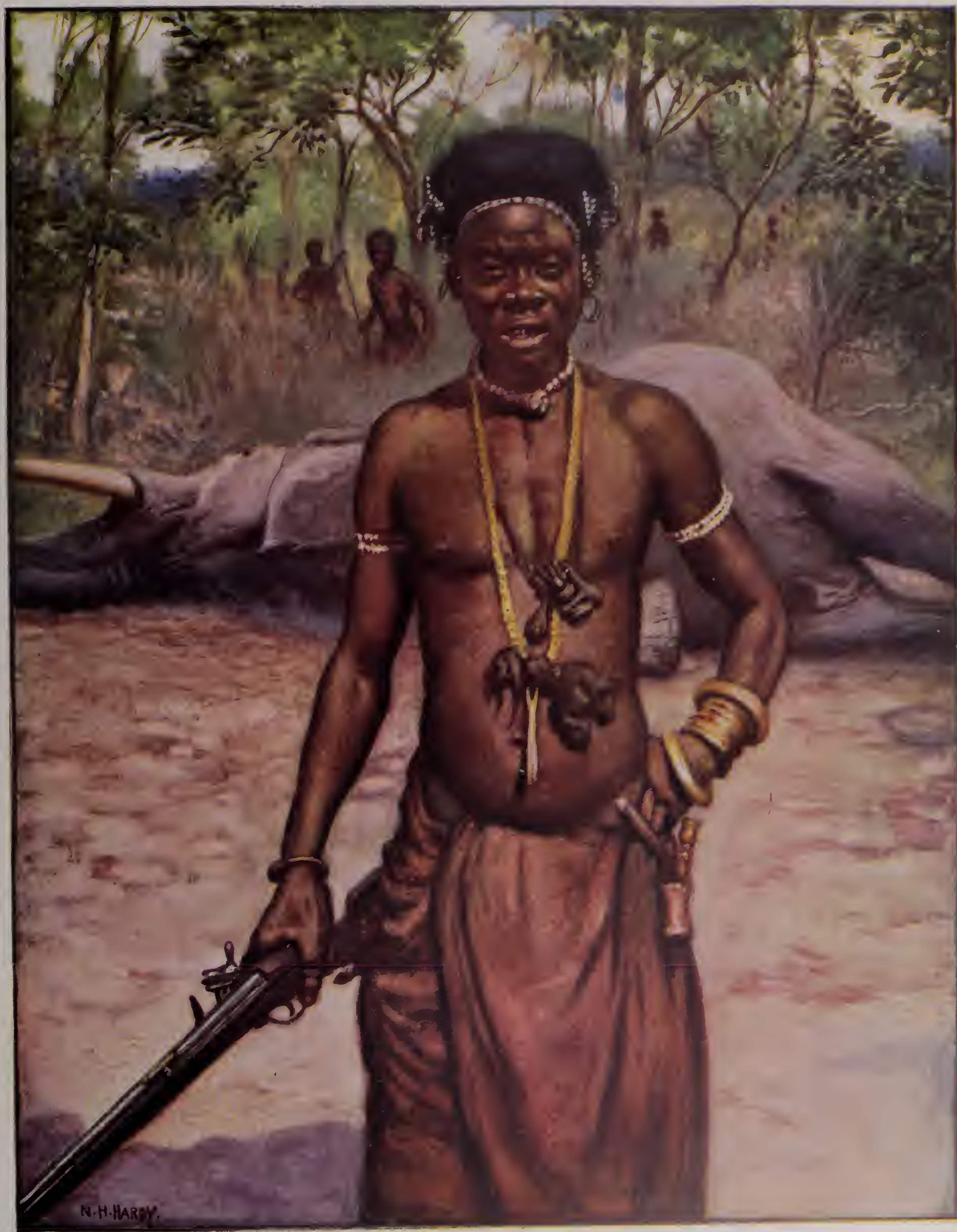
Établts Jean Malvaux sc.

JEUNE FEMME BAPENDE



Etablts Jean Malvaux sc.

CASE BABUNDA



Etabl[ts] Jean Malvaux sc.

CHASSEUR D'ÉLÉPHANTS BADJOK



Étabt Jean Malvaux sc.

INTÉRIEUR D'UNE CASE SUNGU